This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LELAND·STANFORD·JVNIOR·VNIVERSITY

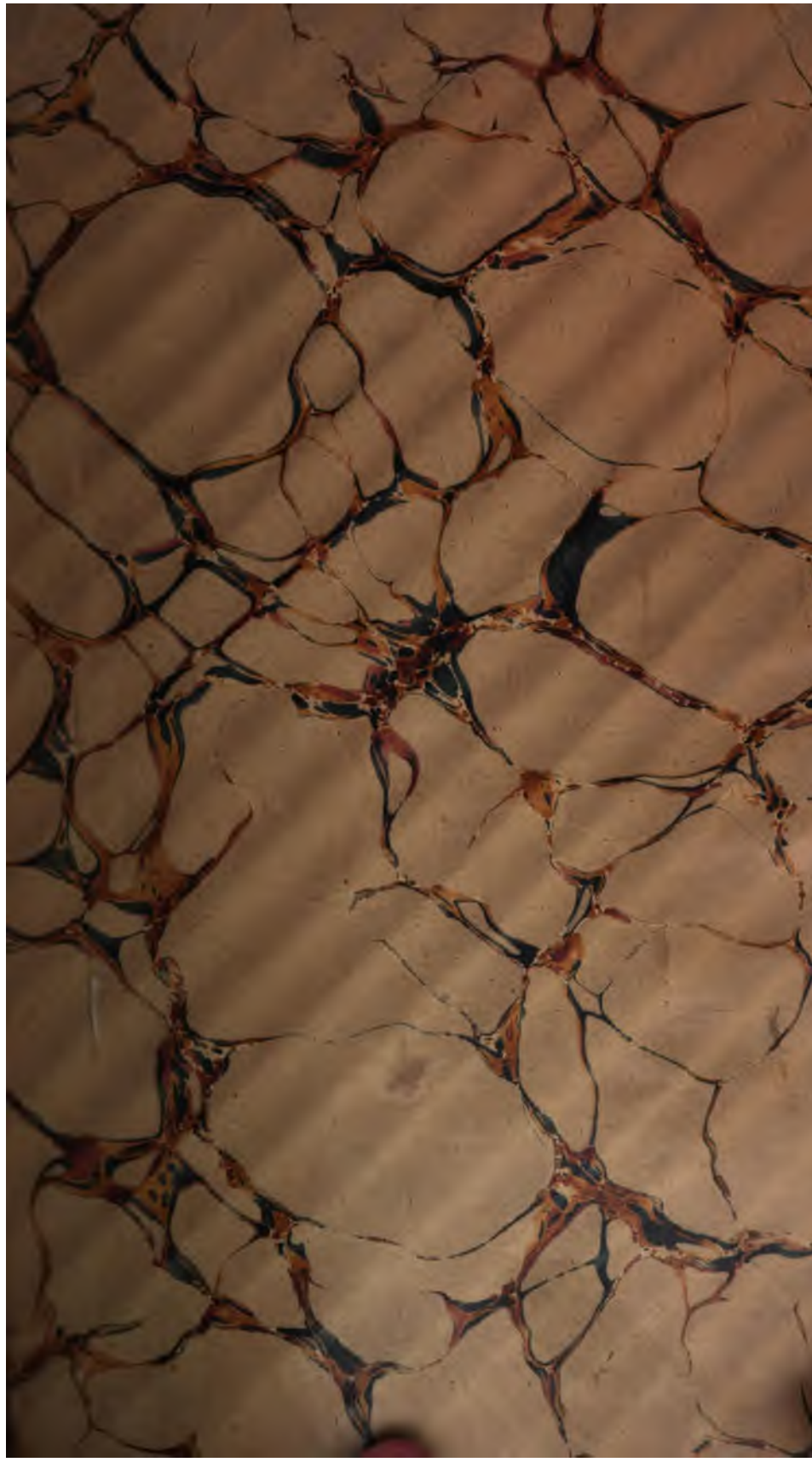

954

REVUE
HISTORIQUE

REVUE

HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

SEIZIÈME ANNÉE.

TOME QUARANTE-SIXIÈME

Mai-Août 1891.

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1891

130244

LE

SECOND MINISTÈRE DE NECKER[1]

Vers le milieu du mois d'août 1788, le principal ministre, l'archevêque de Sens, Loménie de Brienne, reconnut que sa situation n'était plus tenable. Toutes ses entreprises avaient échoué. Le coup d'État du 8 mai 1788 contre les parlements ne lui avait donné aucun des résultats qu'il espérait obtenir; la cour plénière n'avait pas même pu être constituée. Par contre, les parlements avaient cessé leurs fonctions et les tribunaux inférieurs avaient presque tous suivi leur exemple; depuis plusieurs mois, l'exercice de la justice était suspendu dans la plus grande partie du royaume. Des centaines de brochures avaient surexcité les esprits contre le gouvernement et causé une vive agitation tant à Paris qu'en province; des troubles graves avaient éclaté en Dauphiné, en Béarn et en Bretagne; le sang avait coulé. Enfin le Trésor royal était vide et la banqueroute imminente.

Le 18 août, on publia dans Paris un arrêt du Conseil, en date du 16, sur l'ordre et la forme des paiements du Trésor royal. L'article v portait que les rentes perpétuelles au-dessus de 500 livres seraient payées partie en argent, partie en billets du Trésor. Il en était de même pour toutes les autres dettes du roi, mais dans des proportions variant suivant la nature et l'importance des créances. Cette mesure causa une panique générale. On se figura que l'article v était applicable aux intérêts des soixante-dix millions que la Caisse d'escompte avait avancés au roi. Dès le lendemain, les actions de cet établissement subirent une baisse énorme; dans la séance du 19, elles tombèrent de

1. Cet article est un fragment d'un ouvrage, qui paraîtra prochainement sous ce titre : *le Règne de Marie-Antoinette;* c'est pourquoi on y étudie surtout les affaires auxquelles la reine prit part.

4,050 livres à 3,540, et, à la fin de la Bourse, on ne pouvait plus en vendre à aucun prix. En même temps tous les particuliers qui possédaient des billets de cette caisse vinrent les présenter aux guichets pour les changer contre espèces. Pendant trois jours et trois nuits la foule se pressa aux portes de la caisse.

La clameur soulevée dans Paris par cet arrêt effraya la reine. Pour sauver Brienne, qu'elle avait fait arriver au ministère, elle résolut de faire appel au dévouement de Necker, qui, croyait-on, était le seul homme capable d'inspirer confiance aux capitalistes et de relever le crédit. Mais, bien qu'elle pût compter sur la reconnaissance de Necker, qu'elle avait protégé en plusieurs occasions, Marie-Antoinette ne voulut pas traiter directement avec lui ; elle eut recours à l'ambassadeur de son frère à Paris, le comte de Mercy-Argenteau, qui était lié avec l'ancien directeur des finances.

I.

Le 19 août 1788, Marie-Antoinette manda le comte de Mercy[1]. Il la trouva consternée. Elle lui dit qu'elle mettait toute sa confiance en lui et qu'elle voulait qu'il lui servît d'instrument pour remplir ses desseins. Elle lui apprit que, voyant l'insuffisance du principal ministre, elle avait réussi à le faire convenir de la nécessité de remettre les finances entre les mains de Necker. Il ne s'agissait plus que de déterminer ce dernier à accepter cette pénible charge. Elle avait fait connaître à l'archevêque son désir que cette négociation délicate fût confiée à lui, Mercy, auquel le prélat devait en parler le jour même. Elle avait voulu l'en prévenir à l'avance, mais elle le priait de ne pas laisser voir à Brienne qu'il savait à quoi s'en tenir.

Ainsi averti, Mercy se rendit chez le principal ministre et commença à l'entretenir d'affaires de politique extérieure ; mais la conversation changea bientôt de caractère. Après beaucoup

1. Notre récit de cette importante affaire repose principalement sur un rapport de Mercy à Joseph II, du 14 septembre 1788, qui se trouve, avec toutes les lettres échangées à cette occasion entre la reine, Vermond, Brienne, Necker et Mercy, au tome II, p. 189 à 213, de la *Correspondance secrète de Mercy avec Joseph II et Kaunitz*, que nous venons de publier en collaboration avec M. Alfred d'Arneth. Paris, Imprimerie nationale, 1891, in-8°. (*Collection des documents inédits sur l'histoire de France.*)

de plaintes sur l'injustice de la nation, dont la mauvaise volonté faisait échouer toutes ses opérations, l'archevêque dit à Mercy qu'il fallait enfin céder à l'opinion publique et lui donner l'administrateur auquel elle marquait tant de confiance. Comme il ignorait si Necker voudrait reprendre la direction des finances en lui restant subordonné, il pria Mercy d'avoir la bonté de sonder le terrain. L'ambassadeur ne refusa pas de se charger de cette mission ; il demanda seulement que la reine l'y autorisât formellement. L'archevêque le lui promit.

Le soir même, Marie-Antoinette écrivit à Mercy que Brienne était venu lui raconter la conversation qu'il avait eue avec lui. La reine ajoutait qu'elle avait parlé bien franchement au principal ministre, et qu'elle avait été très touchée de tout ce qu'il lui avait dit. Mais elle craignait fort que Necker ne voulût pas accepter, si l'archevêque restait. Elle comprenait même les raisons qui lui dicteraient ce refus ; elle croyait que l'animosité du public contre Brienne était telle qu'elle ferait peut-être tort au crédit de Necker. Elle ne savait quelle décision prendre. « En vérité et en conscience, » disait-elle à Mercy, « nous ne pouvons pas sacrifier un homme qui nous a fait tous ceux de sa réputation, de son existence dans le monde et peut-être de sa vie, car je crains bien que tout ceci ne le tue. » Elle allait même jusqu'à penser à Foulon, si Necker refusait absolument, bien qu'elle crût que cet ancien collaborateur de l'abbé Terray était un très malhonnête homme. Aussi craignait-elle que le public ne les forçât, le roi et elle, à prendre un parti plus humiliant pour Brienne et pour eux, en ce qu'ils ne pourraient rien faire de ce qu'ils auraient voulu. Et elle laissait échapper ce cri de douleur : « Enfin je suis bien malheureuse[1] ! »

Elle redoutait par-dessus tout que l'archevêque ne fût obligé de partir. Elle se demandait anxieusement quel homme en ce cas mettre à la tête de tout, quel premier ministre choisir. « Car, » écrivait-elle à Mercy, « il en faut un, surtout avec M. Necker. Il lui faut un frein. Le personnage au-dessus de moi n'en est pas en état, et moi, quelque chose qu'on dise et qui arrive, je ne suis jamais qu'en second, et, malgré la confiance du premier, il me le fait sentir souvent[2]. » Quel aveu sous la plume de Marie-

1. Marie-Antoinette à Mercy, mardi soir, 19 août 1788, *opere citato*, p. 197.
2. *Ibidem*.

Antoinette! Elle jugeait bien son mari. Incapable de régner par lui-même, il était aussi incapable de s'avouer son impuissance et de se laisser docilement conduire par sa femme, qui, passionnée et énergique, savait au moins vouloir. On ne saurait d'ailleurs en blâmer Louis XVI. S'il manquait d'énergie et de volonté, il avait assez de bon sens pour reconnaître que l'esprit de suite et la faculté de s'appliquer aux affaires sérieuses avec attention faisaient complètement défaut à la reine. Par la vie follement dissipée qu'elle avait menée depuis le commencement de leur mariage jusqu'à ces derniers temps, elle n'avait pu lui inspirer la moindre confiance; il ne lui obéissait que contraint et forcé, pour avoir la paix dans son intérieur et mettre fin aux scènes, parfois très vives, qu'elle lui faisait, lorsque, pressée par son entourage ou poussée par ses passions, elle voulait énergiquement obtenir ce qu'elle désirait dans le moment. Alors le *pauvre homme*[1], de guerre las, cédait. Et cela lui arrivait souvent, on pourrait dire presque toujours, sauf dans les affaires de politique étrangère, où, conscient de ses devoirs envers la France, il s'entêtait parfois et résistait courageusement à sa femme. En ce moment même, il se refusait encore à la suivre; il n'avait pas voulu accepter les propositions de Brienne, qui, d'accord avec la reine, le suppliait de rappeler Necker, pour qui il éprouvait la plus vive répugnance; il avait seulement consenti à ce qu'on sondât les intentions du Genevois, mais sans s'engager à rien.

Le mercredi 20 août, Mercy eut avec Necker un long entretien de trois heures. Le prudent ambassadeur se garda bien de prononcer une seule parole qui pût compromettre le roi, la reine ou Brienne. Il profita de ce que Necker, qui maintes fois, pendant son ministère et après, avait eu recours à lui, savait par expérience qu'il était le conseiller secret de Marie-Antoinette. Il lui parla de son retour au ministère comme d'un projet formé par lui Mercy et qu'il croyait pouvoir faire réussir. Mais Necker déclara qu'il lui était impossible de reprendre les finances sous les auspices et sous la direction du principal ministre. Il fit observer à Mercy que l'horreur que l'archevêque inspirait à la nation

1. L'expression est de Marie-Antoinette elle-même, dans une lettre célèbre, du 13 juillet 1775, au comte de Rosenberg, que MM. d'Arneth et Geffroy ont publiée au tome II, p. 361, de leur recueil.

était tellement violente qu'elle frapperait tous ses collaborateurs. Quant à lui, Necker, toute sa force consistait uniquement dans son crédit, qui reposait sur la confiance du public. Or, il était sûr de le perdre s'il s'associait à l'archevêque de Sens. Il ne pouvait pas faire un pareil sacrifice, qui serait celui de sa réputation, et cela sans en tirer le moindre avantage pour la chose publique. Mercy essaya de combattre ce raisonnement si solide. Il dit à Necker qu'il était impossible qu'on ne devinât pas qu'il aurait pu reprendre la direction des finances s'il l'avait voulu. Il lui déclara qu'on penserait qu'il avait refusé de rentrer aux affaires parce qu'il avait craint que la présence d'un principal ministre l'empêchât d'exercer une influence prépondérante. De là à dire que son ambition avait tout arrêté, il n'y avait qu'un pas qui serait vite fait. Or, le public, qui était généralement persuadé que lui, Necker, pouvait seul remettre sur pied les finances, ne lui pardonnerait jamais ce refus, dont tous croiraient subir les conséquences. Tous les créanciers de l'État, et en particulier tous les rentiers, petits et grands, lui imputeraient la responsabilité de leur misère. Necker fut touché par cet argument, qui le frappait à l'endroit sensible; il avait vite compris que l'ambassadeur était trop prudent pour s'avancer si loin sans être sûr de son affaire; il voulut traiter directement avec la reine et il demanda à la voir. Mercy lui déclara que cela était impossible tant qu'il n'aurait pas fait connaître qu'il était disposé à rentrer au ministère. Alors Necker réclama un délai de deux jours pour réfléchir et Mercy dut l'accorder[1].

La réflexion ne fit qu'engager Necker à persévérer dans son refus. Le 21 août, il écrivit à Mercy : « L'animadversion est au comble, et je vous demanderais, comme mon ami, de me retenir si le désir de me rapprocher de Leurs Majestés et de travailler au bien public me rendait faible un moment; car je serais sans forces et sans moyens, si j'étais associé avec une personne malheureusement perdue dans l'opinion et à qui l'on croit encore néanmoins le plus grand crédit[2]. » Ce fut bien pis quand, le lendemain, il apprit que l'archevêque de Sens, en désespoir de cause, avait entamé des négociations avec le fameux banquier Haller,

1. Mercy à Joseph II, 14 septembre 1788, et note de Mercy, *opere citato*, p. 190 et 191, note 1.
2. *Opere citato*, p. 203.

l'agioteur ami de Calonne, pour lui confier la direction des finances[1]. Cette nouvelle irrita vivement Necker; il crut qu'on voulait le jouer. Il fut peut-être confirmé dans cette idée par le bruit de sa rentrée aux affaires, qui se répandit dans Paris dès le 21[2]; il avait sans doute été mis en circulation par les soins de Mercy, qui voulait amener Necker à craindre d'indisposer le public contre lui, s'il refusait de reprendre l'administration des finances.

Le vendredi 22 août, Mercy eut une longue entrevue avec la reine. L'ambassadeur était toujours préoccupé de la nécessité d'user de ménagements avec Brienne; il était encore convaincu qu'il était absolument inadmissible que la reine provoquât la disgrâce d'un principal ministre qui lui était tout dévoué; il est vrai qu'il croyait que Brienne n'avait rien fait contre l'honneur et la probité et avait même des talents reconnus de tous. Il avouait bien qu'on pouvait adresser à l'archevêque de Sens le reproche de manquer des connaissances nécessaires à la direction des finances d'un grand royaume; mais, suivant lui, c'était une science tellement spéciale qu'un chef de gouvernement pouvait à bon droit l'ignorer. D'un autre côté, Mercy voyait clairement que le principal ministre ne pourrait pas tenir dans sa place plus longtemps, soit parce que le discrédit où il était tombé ferait échouer tous ses projets, soit parce que le chagrin ruinerait sa santé, déjà très mauvaise, soit enfin parce que les prochains États généraux exigeraient son renvoi; l'ambassadeur impérial jugeait que ce dernier cas serait gros de conséquences infiniment dangereuses pour l'autorité royale. Mercy en était arrivé à croire que le parti le plus sage serait de déterminer Brienne à offrir de lui-même sa démission en lui donnant à entendre qu'on lui ferait une retraite très honorable et qu'on le comblerait des grâces et des distinctions les plus marquées[3]. Il exposa ces idées à la reine en les appuyant des arguments les plus propres à faire une forte impression sur l'esprit de Marie-Antoinette. Il lui exposa que l'archevêque avait à jamais perdu la confiance de la nation, dont il était exécré, et qu'il ne pourrait plus exercer ses fonc-

1. *Ibidem*, n° 98[10].

2. *Journal de Hardy*, t. VIII, p. 51, à la date du jeudi 21 août. — Le journal de ce libraire, quoique très précieux, est encore inédit; le manuscrit se trouve à la Bibliothèque nationale, fonds français, n°s 6680 à 6687.

3. Note de Mercy, *opere citato*, p. 192, n. 1.

tions avec le moindre succès. Il lui représenta les suites terribles que pourrait avoir une catastrophe, sans doute la banqueroute, dont la responsabilité serait imputée au principal ministre et, par conséquent, à la reine elle-même, qui était sa protectrice. Elle deviendrait l'objet de la haine de la nation. Mercy parvint ainsi à faire partager son opinion à Marie-Antoinette; elle reconnut que le mieux était d'amener Brienne à demander de lui-même à se retirer[1].

Par malheur, Mercy ne put pas voir l'archevêque ce jour-là, et, le soir même, Brienne réussit à faire changer d'avis Marie-Antoinette. Il lui déclara qu'il était prêt à tous les sacrifices, sauf, bien entendu, à celui de sa place. Pour justifier son égoïsme, il sut piquer l'amour-propre de la reine; il lui déclara qu'elle ne devait pas tolérer qu'un homme qu'elle daignait rappeler au ministère osât lui imposer ses conditions. Marie-Antoinette se laissa aisément persuader. Elle dit même à Brienne qu'elle se proposait de mander Necker près d'elle pour le décider à accepter, car, s'il était ulcéré de la façon dont le roi l'avait traité, il s'était toujours montré plein de déférence pour elle, qui n'avait jamais cessé de lui donner des marques de bonté. L'archevêque approuva cette idée; il était prêt à tout pourvu que Necker acceptât de s'associer à lui le plus tôt possible. Il consentait même à ce que Mercy parlât à Necker du désir de la reine de le voir revenir au ministère et ajoutât que ce désir était partagé par lui, Brienne, qui était très décidé à faire des finances un détail particulier, dont il ne se mêlerait plus en aucune façon. Marie-Antoinette s'empressa d'informer l'ambassadeur de cet entretien avec Brienne[2].

Le lendemain 23 août, Mercy eut une seconde conférence avec Necker, qu'il trouva absolument décidé à refuser. L'ancien directeur des finances reprit avec plus de force les motifs qu'il avait déjà exposés l'avant-veille. Il dit qu'en haine de l'archevêque on lui refuserait toute confiance; or, sans l'appui de l'opinion publique, il ne pourrait rien. Il déclara même que, s'il lui fallait opter entre reprendre la direction des finances à côté du principal ministre ou quitter la France, il serait plutôt disposé à s'en

1. Mercy à Joseph II, 14 septembre 1788, *opere citato*, p. 192.
2. Marie-Antoinette à Mercy, le 22 août, à 10 heures du soir, *opere citato*, p. 204.

aller. Mercy lui répliqua froidement qu'à son avis il n'aurait que ce dernier parti à prendre. Et, profitant de la vive impression que cette réponse semblait produire sur Necker, l'ambassadeur ajouta que, la veille, il avait vu la reine et qu'il était certain qu'elle désirait très vivement son retour au ministère. Necker fut si ému qu'il laissa voir son extrême agitation. Il fit à Mercy mille questions sur l'état des finances; mais celui-ci lui répondit que, sur ce point, il était dans la plus complète ignorance. Alors Necker demanda un nouveau délai de deux jours pour pouvoir s'informer de la situation du Trésor royal; il le croyait épuisé; mais Mercy ne voulut lui accorder qu'un jour. En rendant compte de cette conférence le soir même à Marie-Antoinette, l'ambassadeur n'osait pas lui faire espérer que Necker se résoudrait à accepter; il en doutait même beaucoup, car il ajoutait que, si l'ancien directeur des finances persistait dans son refus, on pourrait néanmoins tirer bon parti des négociations engagées avec lui; on produirait un excellent effet sur l'opinion publique en faisant connaître que la reine avait formé le projet de faire rappeler Necker, qui n'avait pas voulu s'y prêter[1].

Mercy savait bien quel était l'état du Trésor, mais il se serait bien gardé de le dire à Necker. Le jour même, le 23 au matin, il avait écrit à la reine une lettre pressante pour la supplier de se faire rendre un compte bien certain et bien précis de la situation des caisses. « Les bruits, » disait-il, « deviennent affreux. Je sais, à n'en pouvoir douter, que ceux qui ont le tableau entre leurs mains prévoient la nécessité de manquer sous peu de jours[2]. » Comme bien on pense, Marie-Antoinette fut fort effrayée. Sur-le-champ, elle fit répondre à Mercy, par l'abbé de Vermond, qu'elle désirait fort le retour de Necker aux affaires et qu'elle désirait non moins vivement que le public pût savoir et croire que c'était elle qui avait déterminé ce changement[3]. De son côté, elle agissait sur le roi, et elle fit tant et si bien qu'elle réussit à le décider à rappeler Necker. Le dimanche 24, dans la matinée, elle écrivit à Mercy pour l'informer de ce succès; elle lui envoya en même temps copie d'un billet

1. Mercy à la Reine, 23 août 1888, n° 98[12], t. II, p. 204 et 205; Mercy à Brienne, 23 août 1788, p. 207; rapport de Joseph II et note de Mercy, p. 193.
2. *Ibidem*, p. 205.
3. Vermond à Mercy, 23 août 1788, p. 207.

que le roi venait de lui remettre; il autorisait Mercy à parler en son nom et, pour obtenir l'acceptation de Necker, dont lui aussi attendait maintenant le salut de la monarchie, il lui faisait les plus grandes concessions. C'était une véritable capitulation.

Voici ce billet :

Jusqu'à présent, M. de Mercy n'a parlé à M. de Necker que comme de lui-même. Par sa lettre d'hier, il marque que ce sera aujourd'hui qu'il recevra une réponse définitive; que M. Necker s'occupe pourtant de l'état actuel des finances, apparemment pour voir ce qu'il pourrait faire. M. de Mercy, avant de recevoir la réponse définitive, pourrait dire que jusqu'à présent il n'a parlé que comme de lui-même, mais qu'à présent il sait que le roi est informé de la négociation et qu'il l'approuve; qu'il désire remettre M. Necker à la tête des finances; que celui-ci entrera au conseil et sera absolument libre dans sa partie; que le roi pense qu'après une opération fâcheuse, mais qui était nécessaire dans les circonstances, quelque chose que M. Necker propose, elle ne pourra qu'être approuvée dans le public et qu'il fera renaître la confiance; que le roi est fermement résolu de tenir les États à l'époque indiquée et de concerter avec eux les moyens de remplir le déficit et d'empêcher qu'il ne se renouvelle; que le roi ne pouvait pas s'engager préalablement à la rentrée des parlements, mais qu'il s'occupe de cet objet pour la fin des vacances, en conservant le bien fait au peuple par le rapprochement de la justice. Si M. Necker pensait qu'on peut encore faire des retranchements, il peut être sûr que rien ne coûtera au roi de ce qui le regarde personnellement[1].

Néanmoins Mercy eut beaucoup de peine à triompher de la résistance de Necker. Enfin, après bien des pourparlers, il déclara à l'ambassadeur « qu'il demanderait une audience de la reine, qu'il mettrait aux pieds de Sa Majesté l'entier abandon de son sort pour qu'elle en disposât à volonté, mais qu'il lui démontrerait qu'à côté de l'archevêque l'opinion publique ferait tout manquer et que lui, Necker, en serait pour le sacrifice stérile de sa réputation, de son existence, et que, dans cette position, il se regardait comme perdu[2]. »

Il est bien certain que Necker était sincère lorsqu'il disait qu'en rentrant aux affaires avec Brienne il se sacrifiait en pure

1. *Ibidem*, p. 209.
2. Mercy à Joseph II, 14 septembre 1788, *opere citato*, p. 194.

perte. On doit même reconnaître qu'il n'était pas dans l'erreur. L'archevêque était tellement décrié qu'en acceptant d'être son collaborateur, Necker se résignait d'avance à perdre la confiance publique à laquelle il attachait un si grand prix et à juste titre, car elle faisait toute sa force. Aussi l'histoire doit-elle tenir compte à Necker de cette abnégation, qui dut lui coûter plus qu'on ne saurait dire. S'il n'eut pas à faire le sacrifice auquel il s'était résolu, il n'y fut pour rien, et le mérite bien réel de l'intention ne lui en reste pas moins acquis.

La situation désespérée de Brienne n'avait pas tardé à être connue et ses ennemis en avaient profité pour lui porter les derniers coups. Un des plus ardents adversaires du principal ministre était le comte d'Artois. Brienne dit que ce prince ne lui pardonnait pas d'avoir refusé de venir au secours de ses finances, encore plus délabrées que celles du royaume[1]. Mais le comte d'Artois était surtout dans cette affaire l'instrument docile de la coterie Polignac, à laquelle il était étroitement attaché par sa passion ardente pour sa maîtresse en titre, la belle madame de Polastron, femme du frère de la favorite de la reine. Mme de Polignac détestait Brienne pour toutes sortes de raisons. A ses yeux, l'archevêque avait surtout commis le grand crime de contribuer plus que personne à la disgrâce de l'aimable Calonne, qui mettait le Trésor royal au pillage pour lui et ses amis, parmi lesquels brillaient au premier rang Mme de Polignac et son amant, le marquis de Vaudreuil; en outre, Brienne avait fait supprimer la place de directeur général des Postes aux chevaux créée par Calonne pour le duc de Polignac; enfin le principal ministre et son âme damnée, l'abbé de Vermond, avaient tout fait pour détruire la confiance dont la reine honorait la duchesse, et ils y avaient en partie réussi[2]. Tant de griefs exigeaient une vengeance éclatante et la favorite n'était pas femme à laisser passer l'occasion sans la saisir. A plusieurs reprises déjà, Mme Adélaïde,

1. Fragment des mémoires de Brienne, publié par Soulavie, *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*. Paris, 1801, t. VI, p. 237 à 254. La *Correspondance secrète de Mercy* prouve l'authenticité de ce fragment, car seul Brienne pouvait avoir connaissance des faits qui y sont racontés de la façon la plus exacte, comme le démontrent le rapport de Mercy et les pièces qui y sont annexées. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pas pu retrouver la trace de ces mémoires de Brienne, qui auraient une importance historique si considérable.

2. Besenval, *Mémoires*. Paris, 1805, in-8°, t. III, p. 364.

Monsieur et son frère avaient fortement parlé au roi contre Brienne. Cela n'avait pas réussi, mais ils ne se lassèrent pas. Le 24 août, le comte d'Artois, excité par Mme de Polignac, eut avec la reine un entretien décisif[1]. « Il lui démontra la misérable administration de l'archevêque de Sens et lui fit des reproches personnels. Peignant ensuite la situation des esprits, il lui fit envisager jusqu'où le désespoir pouvait les porter et qu'on devait tout en craindre, jusqu'à des attentats contre la vie du roi. La reine pleura beaucoup et ne put disconvenir ni des vérités qu'on lui remettait sous les yeux ni de la nécessité de renvoyer l'archevêque[2]. » Ensuite, le comte d'Artois, après en avoir loyalement prévenu l'archevêque de Sens, alla faire au roi des représentations analogues à celles qu'il venait d'adresser à la reine.

Le lundi 25 août, à neuf heures du matin, Mercy alla rendre compte à Marie-Antoinette de sa négociation et lui annoncer la soumission pure et simple de Necker. Sans rien dire à Mercy de l'intervention du comte d'Artois, la reine lui déclara qu'elle avait fait bien des réflexions sur la situation où se trouvait l'archevêque et sur les conséquences que pourrait avoir son maintien à la tête du ministère. Elle pensait que le principal ministre lui-même le sentait; mais elle croyait qu'il était encore fort hésitant sur le parti qu'il avait à prendre. Elle chargea Mercy de voir Brienne et de lui faire comprendre qu'il devait se retirer. L'am-

1. Mercy ne parle pas de cette intervention du comte d'Artois; il se peut qu'il ne l'ait pas connue; cependant cela est douteux, car le bruit en courut dans tout Paris; il est plus probable qu'il ne crut pas devoir en informer Joseph II, qui n'avait pour le comte d'Artois qu'une médiocre estime. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas à en douter; le témoignage de Brienne est appuyé par ceux du baron de Besenval, du baron de Staël et de la *Gazette de Leyde*. Le récit de Besenval est le plus détaillé et le plus précis. Nous le suivons malgré quelques erreurs légères, qui s'expliquent aisément. Besenval était alors aux eaux de Contrexéville; il ne fut tenu au courant que par les lettres de ses amis et par leurs récits à son retour. Il est évident que, dans les cas où Besenval se trouve en contradiction avec Mercy, on doit préférer la version de l'ambassadeur qui tenait ses renseignements de la reine elle-même, qui avait été chargé lui-même du principal rôle dans cette affaire et qui écrivait peu après les événements; c'est ce que nous avons fait. Brienne et Besenval ne disent pas quel jour eut lieu cette intervention décisive du comte d'Artois. Nous la plaçons au dimanche 24, parce que, dans le billet remis ce même jour au matin par le roi à la reine, tout est encore combiné comme si Brienne devait rester; mais, le soir, tout était changé; à minuit Necker écrivait à Mercy que des personnes arrivant de Versailles annonçaient la retraite de l'archevêque.

2. Besenval, *Mémoires*, t. III, p. 361.

bassadeur était fort embarrassé pour remplir cette mission délicate, mais l'archevêque lui rendit la tâche facile. Dès le début de leur conférence, Brienne mit la conversation sur ce sujet et pria Mercy de lui dire son sentiment. L'ambassadeur commença par exprimer les vifs regrets que la reine éprouverait de le voir se retirer et les motifs qui en constataient la sincérité; après y avoir joint l'expression de ses regrets personnels, il parla au ministre avec la plus grande franchise. Rejetant tout sur l'injustice de l'opinion publique, qu'il était impossible de ramener, il n'eut pas de peine à montrer les conséquences que cet état général des esprits entraînerait infailliblement, soit à l'égard de l'archevêque, soit à l'égard de son administration. Brienne avoua à Mercy que, depuis plusieurs jours, il était tourmenté de ces mêmes réflexions et que la sincérité de Mercy était pour lui un trait de lumière, d'autant plus qu'il connaissait quels étaient les sentiments qu'il avait pour lui. Il termina en déclarant qu'il n'hésitait plus à aller remettre au roi sa démission, ce qu'il fit sur-le-champ. Deux heures après, Mercy trouva Brienne fort tranquille et même avec l'apparence du contentement. L'archevêque donna à l'ambassadeur toutes sortes de témoignages d'amitié, et il lui apprit que sa démission était acceptée et que, le lendemain, sur les dix heures, Necker serait appelé chez la reine[1].

1. Mercy à Joseph II, 14 septembre 1788, *loc. cit.*, p. 194 et 195. Dans le fragment de ses mémoires que Soulavie nous a conservé (*op. cit.*, p. 250 et s.), Brienne raconte les faits un peu différemment. Il dit que depuis deux jours il remarquait que le roi n'était plus le même avec lui. Il était, assure-t-il, tout disposé à s'en aller, mais il ne voulait pas offrir sa démission, tant que son départ serait exigé par Necker. Aussi, dès que le 25 au matin Mercy lui eut appris que Necker consentait à revenir sans conditions, il déclara à l'ambassadeur qu'il allait l'annoncer au roi et lui demander en même temps la permission de se retirer. Mercy le confirma dans cette résolution et lui dit même qu'il croyait que c'était le vœu de la reine. Le roi reçut Brienne avec embarras et le renvoya à la reine. L'archevêque avoue qu'il crut s'apercevoir qu'il y avait quelque malentendu entre cette princesse et lui. Elle lui témoigna le plus vif regret d'être obligée de se séparer de lui et lui offrit le chapeau de cardinal et tout ce qu'il pouvait désirer. Brienne demanda que son neveu, l'abbé de Loménie, fût nommé son coadjuteur à Sens, et que sa nièce, Mme de Canisy, reçût la promesse de la première place de dame de la reine qui deviendrait vacante. Tout lui fut accordé.

« Quand je fus rentré, » continue Brienne, « j'appris que la reine avait écrit à l'abbé de Vermond pour me dire de demander ma retraite et alors je compris ce que je n'avais pas deviné. Elle crut que je venais d'après sa lettre, tandis que je ne me présentais que de mon propre mouvement. De sorte qu'on peut

II.

La retraite de Brienne fit beaucoup de peine à la reine. Lorsque l'archevêque vint lui annoncer qu'il avait offert au roi sa démission, elle pleura[1]. Pour comble de malheur, c'était le jour de la fête du roi, la Saint-Louis, et la reine dut ensuite subir le supplice de la grande représentation, tenir cercle et recevoir les hommages de toutes les dames de la cour, qui, suivant l'usage, vinrent la saluer. Quand la nièce de Brienne, Mme de Canisy, se présenta devant elle, Marie-Antoinette lui donna les preuves les plus marquées de toute sa bienveillance ; au contraire, elle reçut très froidement Mme de Staël[2]. Ce contraste montrait clairement que toutes les sympathies de la reine étaient pour le ministre disgracié, et que, si elle avait fait rappeler Necker, ce n'était que contrainte et forcée par la pression de l'opinion publique. Ce

dire avec la même vérité *que je me suis retiré..... et que j'ai été éloigné*. L'un ne serait pas plus faux que l'autre ; mais toujours est-il vrai que j'étais loin de demander de rester et d'en chercher les moyens. »

Brienne veut trop prouver ; sa dernière phrase est inacceptable. Il est certain que le 22 août il sut déterminer la reine à le garder sous prétexte qu'il ne convenait pas de céder aux exigences de Necker. Mais le 23 et le 24 il put se convaincre que sa présence commençait à être une gêne pour le roi et pour la reine. En homme habile il ne voulut pas attendre qu'on le fît prier de s'en aller. Lorsque, le 25 au matin, il dit à Mercy qu'il était disposé à offrir sa démission, il désirait sans doute savoir exactement à quoi s'en tenir sur les sentiments actuels de la reine pour lui, car il était certain que Mercy les connaissait et qu'il combattrait son projet, si la reine ne désirait pas son départ. L'ambassadeur, voyant Brienne prêt à se retirer, ne jugea sans doute pas utile de lui dire brutalement que la reine l'avait chargé de lui faire comprendre qu'il eût à quitter. Il se borna à l'engager à mettre ce projet à exécution et à lui dire qu'il croyait que c'était le vœu secret de la reine. De cette façon l'amour-propre de Brienne était sauf et l'ambassadeur était trop habile pour chercher à humilier les gens inutilement. Quant à Vermond, il préféra laisser à Mercy la pénible mission d'apprendre sa disgrâce à son ami et protecteur.

Brienne est donc dans son droit, lorsqu'il affirme qu'il s'est retiré de son plein gré ; on ne lui a pas demandé formellement sa démission, bien qu'on lui eût donné à comprendre qu'il ferait bien de l'offrir ; mais il est non moins certain qu'il fit tout ce qu'il put pour rester et qu'il s'en alla seulement au moment où on l'aurait prié de partir.

1. Fragment des Mémoires de Brienne, *opere citato*, p. 251.

2. Mme de Staël, *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française*. Paris, 1818, in-8°, t. I, p. 158.

même jour, Marie-Antoinette exprimait toute sa tristesse dans cette lettre à Mercy :

L'archevêque est parti. Je ne saurais vous dire, Monsieur, combien la journée d'aujourd'hui m'affecte. Je crois que ce parti était nécessaire; mais je crains en même temps qu'il n'entraine dans bien des malheurs vis-à-vis des parlements. Je viens d'écrire trois lignes à M. Necker pour le faire venir demain à dix heures chez moi ici. Il n'y a plus à hésiter; si demain il peut se mettre à la besogne, c'est le mieux. Elle est bien urgente. Je tremble, passez-moi cette faiblesse, de ce que c'est moi qui le fais revenir. Mon sort est de porter malheur et, si des machinations infernales le font encore manquer ou qu'il fasse reculer l'autorité du roi, on m'en détestera davantage[1].

Pauvre reine! Son fier courage avait été brisé par l'échec lamentable de ce premier ministre, que de bonne foi elle avait imposé au roi comme l'homme le plus capable de remettre sur un bon pied la monarchie. Elle avait peut-être encore confiance dans les talents de Brienne, que pendant si longtemps elle avait entendu prôner par tous ceux qui avaient sur elle la plus grande influence, son frère Joseph II, l'abbé de Vermond et Mercy. Elle se demandait avec effroi ce qu'il adviendrait si Necker ne réussissait pas. Et, dans sa folle terreur, elle s'en prenait à la fatalité; elle croyait qu'elle était ensorcelée et qu'elle portait malheur. Pour rendre à Marie-Antoinette son énergique fermeté d'habitude, Mercy s'empressa de lui apprendre la bonne impression que la nouvelle du changement de ministres avait faite à Paris. Connue le soir même au Palais-Royal, où il y avait foule, elle y avait provoqué les plus bruyantes manifestations de joie. Mercy ne manquait pas de dire que quelques personnes, appostées à cet effet, insinuaient que la reine avait provoqué cet arrangement[2]. Aussi le lendemain matin, à la Bourse, une hausse absolument anormale s'était faite sur tous les effets publics et la séance s'était terminée aux cris de *Vive le roi! Vive la reine!*

Mercy n'était pas homme à laisser perdre à Marie-Antoinette le bénéfice de son intervention en faveur de Necker. Il ne se contenta pas d'en faire circuler le bruit dans Paris par ses affidés;

1. Marie-Antoinette à Mercy, 25 août 1788. *Correspondance secrète de Mercy avec Joseph II*, t. II, p. 210.
2. Mercy à Marie-Antoinette, 26 août 1788, *opere citato*, t. II, p. 212.

il le fit publier dans la *Gazette de Leyde*, le journal qui était alors le mieux accrédité et le plus répandu en Europe. Dans un article ayant l'apparence d'un communiqué officieux, la *Gazette* rapportait les diverses circonstances qui avaient marqué le changement de ministère, et elle terminait en disant : « Au reste, l'on ne saurait trop répéter que ce choix, si hautement approuvé par le public, et qu'on regarde comme un bienfait pour la nation, est dû en entier à la reine. A la vue des convulsions qui agitaient le royaume, elle a trouvé le seul calmant capable de faire cesser cet état de crise. Elle a reçu M. Necker avec la sensibilité la plus touchante et l'a présenté comme le seul homme digne de répondre à ses intentions et aux vues qu'elle a toujours eues pour la gloire et la prospérité de la nation[1]. » La *Gazette* constatait dans ce même article que les princes, frères du roi, avaient éclairé Sa Majesté sur la triste situation de son royaume et sur la nécessité d'éloigner le principal ministre. Mais cela ne leur suffit pas. Ils voulaient, eux aussi, qu'on leur attribuât tout l'honneur d'avoir déterminé ce changement. Dès le 23 août, on avait répandu dans Paris le bruit que le roi venait d'avoir, avec ses deux frères et avec Mme Adélaïde, une conférence dans laquelle il avait été résolu que, le lendemain dimanche, veille de Saint-Louis, Sa Majesté, pour mieux solenniser cette fête, éloignerait de sa personne le principal ministre et le garde des sceaux[2]. Au mois d'octobre, après la disgrâce de Lamoignon et le retour du Parlement, on répandait une brochure, où l'on célébrait le courage que le comte d'Artois avait montré pour faire chasser deux ministres oppresseurs de la nation[3]. La reine et ses beaux-frères se disputaient l'honneur d'avoir fait revenir aux affaires ce ministre, que moins d'un an après ils envoyaient en exil sans se laisser arrêter par la crainte de provoquer une révolution.

Ces manœuvres n'eurent pas tout le succès qu'en attendaient

1. *Gazette de Leyde* du 5 septembre 1788. Ce journal, qui est aujourd'hui une source historique de la plus grande valeur, était communément désigné sous ce nom ; mais son vrai titre était : *Nouvelles extraordinaires de divers endroits*. Nous ne saurions assez remercier de son obligeance M. Durieu, bibliothécaire de l'université de Leyde, qui a bien voulu nous en prêter plusieurs volumes.

2. *Journal de Hardy*, t. VIII, p. 55.

3. *Correspondance littéraire secrète* (*dite de Métra*), n° 42. Paris, le 11 octobre 1788, p. 339.

leurs auteurs; elles ne trompèrent que bien peu de gens. Tous ceux qui étaient au courant de la situation comprirent que la force des choses avait imposé au roi et à la reine le rappel de Necker. Ils y virent une victoire de l'opinion publique. C'est ce que le marquis de Villette, dans une lettre de félicitations à Necker, exprimait en ces termes : « Vous êtes si fort au-dessus de ce qu'on appelle compliment que je me garderai bien de vous en adresser aucun. Cependant, vous en conviendrez, Monsieur, il est beau de ne devoir le poste éminent où vous êtes enfin rappelé qu'à la seule influence de l'opinion publique[1]. » Necker lui-même, sa fille et tous ses amis ne pensaient pas autrement, et ils n'avaient pas tort.

Lorsque, le 26 août au matin, suivant ce que la reine lui avait écrit, Necker se rendit chez elle, Marie-Antoinette, moins émue que la veille, sut faire au nouveau ministre le meilleur accueil. On raconte même qu'elle l'avait présenté au roi en disant : « Sire, voici votre meilleur ami[2]. » Les princes, de leur côté, se montrèrent très aimables. La *Gazette de Leyde* publia les paroles suivantes que le comte de Provence adressa à Necker : « Le vœu de la nation vous rappelle ici, et je vous y vois avec le plus grand plaisir. En 1781, j'avais quelques préventions contre vous, sans jamais cesser de vous estimer. Vos ouvrages m'ont réconcilié avec le ministre des finances. A trente ans passés on juge autrement qu'à vingt-cinq[3]. » On ne pouvait faire plus galamment amende honorable.

Cet accueil fit sentir à Necker qu'au moins au début on ne pouvait rien lui refuser; il en profita. La reine était convaincue de la nécessité de placer un premier ministre au-dessus du nouveau directeur général des finances afin de le contenir et de le diriger; pour que l'action du chef sur son subordonné fût plus complète, elle voulait que ce premier ministre fût choisi sans le concours de Necker. Encore, le 25 août au soir, elle écrivait à Mercy : « Je crains qu'on ne soit obligé à nommer un principal ministre. Il est bien essentiel que M. Necker y compte et ne croie

1. *Correspondance littéraire secrète*, n° 38. Paris, le 14 septembre 1788, p. 301.

2. *Correspondance secrète*, publiée par M. de Lescure. Paris, 1866, in-8°, t. II, p. 285.

3. *Gazette de Leyde*, n° du 5 septembre 1788.

pas devoir le donner[1]. » Brienne rapporte que, le 27 août, le roi et la reine lui demandèrent son avis sur le choix d'un premier ministre, et qu'il leur conseilla d'appeler le duc du Châtelet. Mais ce dernier aurait refusé[2]. C'est peu vraisemblable, car, deux mois plus tard, Marie-Antoinette fit accorder à ce duc une faveur insigne; à la mort du maréchal de Biron, il fut nommé colonel du régiment des gardes-françaises, au grand chagrin du duc de Lauzun, qui ne le pardonna pas à Marie-Antoinette. Il est plus probable que Necker, qui n'avait jamais été partisan de la nomination d'un principal ministre, fit échouer ce projet en demandant, c'est-à-dire en exigeant qu'on lui laissât la plus grande indépendance. Le 24 août, à minuit, il écrivait à Mercy, à propos du bruit de la prochaine retraite de Brienne : « Je présume qu'on ne pense pas à remplacer son titre de principal avant d'avoir vu ce que la simple raison peut faire[3]. » Le lendemain, il déclarait à l'ambassadeur qu'il ne voudrait aucun premier ministre et ne songerait jamais à en donner. Mercy ne le désapprouvait pas; au contraire, méditant sur les avantages et les inconvénients d'un premier ministre par rapport à la reine, il croyait qu'elle devait se réserver cet office pour être la seule dispensatrice des grâces[4]. Il parvint sans doute à faire adopter cette opinion par Marie-Antoinette; mais cela ne dut pas être sans peine, et il n'était pas très certain du succès, car, le 14 septembre, il terminait son grand rapport à Joseph II par ces réflexions : « Laissera-t-on agir l'homme capable que l'on a rappelé? Pourra-t-il surmonter les intrigues et les désordres invétérés dans ce pays-ci? Je vois déjà sur ces deux points bien des nuages qui rendent très problématique la solution de ces questions[5]. »

L'empereur jugea nécessaire de conseiller à la reine « de ne point mettre la moindre entrave à tous les projets et arrangements de Necker, car c'était l'unique moyen d'opérer le bien ou tout au moins de détromper sur son compte le public fanatique en faisant voir qu'on lui donnait mesure pleine[6]. » Marie-Antoinette suivit pendant un certain temps cette règle de conduite. Le

1. *Correspondance secrète de Mercy avec Joseph II*, t. II, p. 211.
2. Fragment des *Mémoires de Brienne*, dans Soulavie, *opere citato*, p. 253.
3. *Correspondance secrète de Mercy avec Joseph II*, t. II, p. 210.
4. *Ibidem*, p. 195, note 1.
5. Mercy à Joseph II, 14 septembre 1788, *opere citato*, p. 196.
6. Joseph II à Mercy, 29 septembre 1788, *ibidem*, p. 213.

28 septembre, le baron de Staël reconnaissait que la reine laissait à Necker beaucoup d'influence dans les grandes affaires générales[1]. Il en était encore ainsi à la fin de l'année, d'après le témoignage du comte de Saint-Priest, qui, dans les premiers jours de décembre, fut nommé ministre d'État. « M. Necker, » dit-il, « avait dans le Conseil une telle prépondérance qu'à peine risquait-il d'y trouver une contradiction. Elle eût été très inutile. Le roi avait adopté, comme plan de conduite, de suivre toujours l'avis de l'homme qui lui était désigné comme le sauveur de la monarchie[2]. » Necker était donc à cette époque une sorte de ministre dirigeant tout-puissant. On peut et on doit le rendre entièrement responsable de tout ce qui fut fait d'important pendant cette première période de son second ministère.

Necker, par malheur, manquait des qualités les plus nécessaires au ministre appelé à gouverner la France dans les circonstances si critiques où le royaume se trouvait au moment de son rappel. Il avait conservé les habitudes qu'il avait prises dans sa maison de banque. Il se préoccupait avant tout de maintenir intact son crédit sur l'opinion publique, et il était incapable de rien oser qui pût nuire à sa popularité, quand bien même il en aurait reconnu l'absolue nécessité. Faible, indécis, irrésolu, il était porté par caractère à recourir aux atermoiements, et il préférait les petits moyens aux grands. Étranger, ne s'étant occupé jusqu'alors que de finance, il n'avait pas l'autorité morale qu'il eût fallu pour résoudre les grosses questions constitutionnelles du moment, celle des Parlements et celle du mode de convocation des États généraux. En un mot, c'était un excellent homme d'affaires, mais non un homme d'État.

Dans sa spécialité, il commença par rendre les plus grands services. Il eut d'abord à rétablir l'ordre à Paris et en province, à prévenir la disette dont on était menacé et à pourvoir aux

1. Le baron de Staël au roi de Suède, 28 septembre 1788. *Correspondance diplomatique du baron de Staël*, publiée par Léouzon Le Duc. Paris, 1881, in-8°, p. 90.

2. *Lettres et instructions de Louis XVIII au comte de Saint-Priest*, précédées d'une notice par M. de Barante. Paris, 1845, in-8°, p. lxxxvij. M. de Barante dit qu'il a rédigé en grande partie cette notice d'après les notes de M. de Saint-Priest, qui avait projeté d'écrire ses mémoires. Mais M. de B. se sert aussi d'autres sources, sans indiquer ce qui appartient en propre à M. de St-P. Nous avons considéré comme émanant de ce dernier tout ce que nous n'avons pas trouvé ailleurs; ce passage est du nombre.

besoins du Trésor. A Paris, des troubles graves s'étaient produits à la suite des manifestations bruyantes qui avaient salué la retraite de Brienne. La populace avait obligé les habitants à illuminer leurs maisons et avait cassé les vitres de ceux qui s'y refusaient. Dans les rues, dans les carrefours et sur les places publiques, on tirait des feux d'artifice pendant la plus grande partie de la nuit, et l'on brûlait en effigie l'archevêque de Sens, dont on voulut même incendier l'hôtel. La police tenta de mettre fin à ces désordres, mais la foule lui résista et des collisions sanglantes eurent lieu ; plus de cinquante personnes furent blessées. Le 29 août, ce fut bien pis ; par ordre, le guet ne se montra pas ; la populace en profita ; elle saccagea les corps de garde et y mit le feu ; mais à la Grève, pour sauver leur vie, les soldats durent tirer sur la foule ; trois hommes furent tués. C'est alors seulement que le gouvernement intervint. Le 30, on afficha partout des placards annonçant que le roi avait confié le commandement de Paris au maréchal de Biron en l'autorisant à dissiper les attroupements et à réprimer tous désordres par la force. Le soir, on fit un grand déploiement de troupes et les troubles cessèrent comme par enchantement.

La situation était d'autant plus grave qu'on ressentait déjà les effets de la disette, causée par la mauvaise récolte de l'année et les ravages exceptionnels des orages de l'été. En province, le prix du pain augmentait chaque semaine, et le peuple, affamé, se révoltait. En Bretagne, les paysans enlevaient les voitures de blé sur les grandes routes. A la Rochelle, à Amiens, on avait pillé les boutiques des boulangers. L'interruption du cours de la justice depuis le mois de mai avait comme suspendu l'action de la police dans tout le royaume. A Paris même, malgré tous les efforts de l'administration pour maintenir une abondance factice, les boulangers furent, dès le commencement de septembre, obligés d'élever le prix du pain. Et, dans les marchés, le petit peuple ne parlait plus que des révoltes prochaines. Pour prévenir un soulèvement, le gouvernement appela sous Paris les régiments en garnison dans les villes voisines et les cantonna dans les villages de la banlieue. En même temps, Necker faisait venir à grands frais des blés de l'étranger et même de l'Amérique.

Il sut trouver de l'argent pour subvenir à ces dépenses extraordinaires et aux besoins réguliers du Trésor royal. A son arrivée au ministère, il n'y avait dans les caisses que 200,000 livres

en espèces; à la fin du mois d'août, les payeurs de rentes sur l'Hôtel-de-Ville manquaient encore de fonds. Cependant, par la seule vertu de son crédit et de la confiance qu'il inspirait au monde financier, Necker parvint en peu de temps à se procurer assez de ressources pour pouvoir faire rapporter l'arrêt du Conseil du 16 août, qui avait ordonné le paiement des dettes de l'État en partie avec des billets du Trésor. Le 14 septembre, un nouvel arrêt annonçait qu'à l'avenir toutes les rentes perpétuelles et viagères, tous les appointements, gages et traitements, toutes les dépenses des divers départements, etc., seraient payés dans leur totalité en argent comptant. Même au milieu de tous ces embarras, Necker n'oubliait pas le soin de sa renommée. Il publiait une longue réponse aux accusations portées contre lui par Calonne. C'était un gros volume in-4° de près de trois cents pages, bourrées de chiffres, dont plus de 15,000 exemplaires furent enlevés le jour même de la mise en vente. La conclusion eut surtout le plus grand succès, car Necker, avec le pathos qui lui était habituel, y exposait les espérances de régénération de la monarchie que lui faisait concevoir la prochaine réunion des États généraux.

A cette même époque, au milieu de septembre, l'opinion publique fut de nouveau surexcitée à l'extrême par la retraite forcée du garde des sceaux, Lamoignon, suivie à bref délai du rappel des Parlements. Necker n'avait jamais été favorable aux cours souveraines. Pendant son premier ministère, en 1778, il avait présenté au roi un mémoire secret sur les avantages des assemblées provinciales, dans lequel il faisait entrevoir la possibilité de se servir un jour à venir de cette nouvelle institution pour enlever aux Parlements l'enregistrement des édits bursaux. La publication de ce mémoire confidentiel n'avait pas peu contribué aux ennuis qui, en 1781, l'avaient déterminé à se retirer. En même temps, elle lui avait attiré la haine des parlementaires, qui, depuis lors, n'avaient laissé passer aucune occasion de l'attaquer; encore en février 1788, Brissot avait publié une brochure dans laquelle il reprochait en termes véhéments à Necker sa conduite envers la magistrature. Aussi Necker était-il décidé à soutenir l'autorité du roi, qui, suivant lui, était le soutien du crédit; il déclarait qu'il comptait que les prochains États généraux mettraient un frein aux Parlements. Cependant, il pensait qu'il était nécessaire de rappeler les magistrats exilés et de leur rendre pro-

visoirement leurs fonctions jusqu'à la réunion des États. Son raisonnement était même très solidement établi. « Le roi, » disait-il, « a déclaré aux provinces d'États qu'il ne voulait pas toucher à leurs privilèges. Ces États vont être assemblés et leur première réclamation sera le retour de leurs parlements; si le roi les rend, comment les refuser aux pays d'élection? s'il les refuse, point de subsides et guerre civile[1]. » C'était toujours la question d'argent qui pesait sur le gouvernement.

Mais, s'il pensait qu'il était impossible de maintenir les édits de mai et de rester en état de guerre avec les magistrats, Necker était aussi opposé que personne à une capitulation pure et simple. D'accord avec Louis XVI, il voulait prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas laisser diminuer l'autorité royale; il désirait, en outre, conserver les grands bailliages qui avaient l'avantage de rapprocher la justice des justiciables; c'était l'idée que le roi avait exposée dans sa note du 24 août[2]. Pour obtenir ce résultat, il était essentiel de laisser en fonctions le garde des sceaux, Lamoignon, qui était, avec Brienne, l'auteur du coup d'État du 8 mai, car le sacrifier eût été faire amende honorable aux Parlements. On négocia sur les bases suivantes : suspension de la cour plénière jusqu'aux États généraux, qui seraient convoqués pour le commencement de janvier; rappel des Parlements, auxquels on rendrait le droit d'enregistrement des édits et ordonnances; maintien des grands bailliages. Les présidents et les vieux conseillers étaient d'avis de subir ces conditions au moins provisoirement; les jeunes membres, plus ardents, s'y seraient peut-être résolus de guerre las; mais tout fut changé par l'annonce d'un lit de justice[3]. On apprit que la rentrée du Parlement de Paris devait se faire à Versailles, sous la présidence du roi, dans une séance solennelle où le garde des sceaux exposerait les motifs de la conduite du gouvernement, défendrait ses édits et rappellerait leurs devoirs aux magistrats. Aussitôt les membres de la Cour se réunirent, et, après plusieurs conférences, longues et orageuses, ils adoptèrent une vigoureuse protestation contre

1. Note de Mercy sur les idées de Necker. *Correspondance secrète*, t. II, p. 196.

2. Voir plus haut, p. 9.

3. Besenval (*Mémoires*, édit. de 1805, t. III, p. 373) attribue ce changement aux intrigues de Necker; mais il n'en donne aucune preuve et il est évident qu'il n'est que l'écho des rancunes de son ami Lamoignon.

tout ce qui serait fait dans ce lit de justice. Ils y attaquaient avec force le garde des sceaux, qu'ils appelaient l'auteur des édits de mai, et ils lui reprochaient violemment de vouloir se servir d'une forme de séance, ordinairement employée pour manifester des volontés contraires à celles de la nation. Le gouvernement fut obligé de modifier ses projets. On dut se résoudre à se séparer de Lamoignon, auquel la reine fit entendre qu'elle désirait vivement qu'il donnât sa démission[1]. Il s'exécuta, mais il suivit l'exemple de Brienne ; il ne se retira qu'après avoir obtenu pour lui et les siens d'énormes avantages. Vainement on offrit les sceaux à Malesherbes, au premier et au second président du Parlement ; tous trois refusèrent. A leur défaut, il fallut se contenter du premier président de la Cour des aides, M. de Barentin, magistrat obscur, peu estimé, sans caractère comme sans autorité. Ce fut, dit Besenval, « un mannequin qu'on affubla d'une simarre. »

La disgrâce de Lamoignon avait pour conséquence nécessaire le rappel pur et simple des Parlements. C'était une cruelle humiliation pour le roi et surtout pour la reine, qui craignait tant qu'on lui imputât d'avoir, en ramenant Necker au pouvoir, provoqué l'abaissement de l'autorité royale. Pour dissimuler autant que possible cette pénible palinodie, on associa cette mesure à la fixation de la réunion des États généraux dans le courant de janvier 1789, ce qui permettait d'attribuer un caractère tout provisoire au rétablissement de l'ancienne organisation judiciaire. En tête de cet acte, Necker mit un pompeux préambule où le roi affirmait que le seul motif des lois enregistrées en sa présence, le 8 mai précédent, avait été de rendre l'administration de la justice plus simple, plus facile et moins dispendieuse. « Rien, » disait-il, « ne pourra nous détourner de la ferme intention où nous sommes de diminuer les frais des contestations civiles, de simplifier les formes des procédures et de remédier aux inconvénients inséparables de l'éloignement où sont plusieurs provinces des tribunaux supérieurs ; mais, comme nous ne tenons essentiellement qu'au plus grand bien de nos peuples, aujourd'hui que le rapprochement des États généraux nous offre un moyen d'atteindre à notre but, avec cet accord qui naît de la confiance publique, nous ne changeons point, mais nous remplissons plus sûrement

1. Besenval, *ibidem*, p. 374. Il rapporte les confidences que lui fit Lamoignon aussitôt après sa retraite.

nos intentions en remettant nos dernières résolutions jusqu'après la tenue des États généraux. C'est par ce motif que nous nous déterminons à rétablir tous les tribunaux dans leur ancien état jusqu'au moment où, éclairé par la nation assemblée, nous pourrons adopter un plan fixe et immuable. » Ce langage ne trompa personne; il n'eut d'autre effet que d'irriter le Parlement; pour mieux marquer sa victoire qu'on lui contestait, tout de suite il en abusa; à peine rentré en fonctions, il accueillit une dénonciation des actes de Brienne et de Lamoignon, et il ordonna une information contre les ministres tombés, qui étaient accusés de manœuvres perfides, d'abus d'autorité, de renversement des principes constitutionnels, de tentatives d'anéantissement des droits de la nation, etc.

Le véritable caractère du rappel du Parlement fut marqué le 24 septembre, à la séance de rentrée, dans le discours prononcé par le premier avocat général pour requérir l'enregistrement de la déclaration du roi. Après un véritable réquisitoire contre les édits du 8 mai et leurs auteurs, il félicita le roi d'avoir reconnu son erreur et de l'avouer en rétablissant ce qu'il avait supprimé et en détruisant ce qu'il avait créé. Dans l'arrêt qu'elle rendit le lendemain, la Cour affirma d'abord qu'elle persistait dans les principes qui avaient dicté ses arrêts des 3 et 5 mai dernier et dans ses délibérations subséquentes; à l'enregistrement de la déclaration, elle ajouta cette restriction : « Sans que l'on puisse induire du préambule, ni d'aucun des articles de ladite déclaration que la Cour eut besoin d'un rétablissement pour reprendre des fonctions que la violence seule avait suspendues. » Enfin, pour manifester par avance son opposition à toute innovation, elle réclama catégoriquement le maintien des anciens usages pour la réunion des États généraux. L'arrêt se terminait par cette phrase : « Et ne cessera ladite cour, conformément à son arrêté du 3 mai dernier, de réclamer pour que les États généraux, indiqués pour le mois de janvier prochain, soient régulièrement convoqués et composés, et ce, *suivant la forme observée en 1614.* »

III.

Necker était trop intelligent pour ne pas comprendre que, si l'on composait les prochains États généraux comme ceux de 1614,

il fallait perdre tout espoir de faire aboutir les réformes les plus nécessaires. Dans cette dernière session, il n'y avait pas eu de délibération en commun; les trois ordres votaient séparément et chacun d'eux avait un droit de *veto* sur les résolutions des deux autres. Le Tiers état, un peu plus nombreux que chacun des deux premiers ordres, les avait toujours trouvés réunis contre lui; aucun accord n'avait pu s'établir et la session avait été absolument stérile. Il était évident que, si l'on suivait ce système en 1789, le résultat serait le même. En outre, tout homme sensé se rendait compte que dans la prochaine assemblée il serait absolument impossible de soumettre le Tiers état aux formes humiliantes qui lui avaient encore été imposées au commencement du XVIIe siècle. Depuis cette époque, la bourgeoisie avait constamment accru sa puissance, ses richesses et ses lumières; elle avait maintenant pleine conscience de sa force et de son rôle dans la monarchie dont elle sentait qu'elle était le principal soutien. Dès que la proposition du Parlement avait été connue, les plus vives réclamations s'étaient élevées de tous côtés et subitement ce corps avait perdu la popularité qu'il avait acquise par sa longue opposition au pouvoir. Pour défendre ses droits et ses intérêts, le Tiers voulait pouvoir lutter dans la prochaine assemblée à armes égales contre les deux premiers ordres, qui jusqu'alors s'étaient toujours coalisés contre lui; il réclamait qu'on lui donnât un nombre de représentants égal à celui des députés du clergé et de la noblesse réunis et que les voix fussent comptées par tête et non par ordre: c'était le système établi par la royauté dans les assemblées provinciales.

L'agitation provoquée par l'arrêt du Parlement fut si violente qu'il était clair que, si le gouvernement commettait la faute d'adopter le système de cette Cour, le Tiers état ne s'y soumettrait pas; une révolte générale était certaine. Necker penchait pour le Tiers état; non qu'il fût démocrate, comme on le lui a souvent reproché, bien à tort, car il était aristocrate au fond du cœur, mais parce qu'il croyait qu'il était absolument impossible de faire autrement. Suivant lui, les États généraux devaient avant tout assurer le service de la dette publique, créer les ressources nécessaires pour supprimer le déficit et mettre un frein aux Parlements[1]. Or, pour obtenir ce résultat, il était clair que la royauté ne pouvait compter

1. Note de Mercy, *opere citato*, p. 195.

que sur le Tiers état dont les intérêts étaient identiques aux siens. Comme le peuple était déjà surchargé d'impôts, il était impossible d'en établir de nouveaux; pour se procurer les ressources importantes dont le Trésor avait absolument besoin, il n'y avait d'autres moyens que de soumettre aux taxes déjà établies le clergé et la noblesse, qui étaient exempts de presque tout impôt foncier, bien qu'ils possédassent la plus grande partie du territoire; mais jusqu'ici ils s'étaient refusés à renoncer à leurs exemptions; c'était pour les conserver que dans l'assemblée des notables ils avaient rejeté la subvention territoriale. Il fallait donc les leur enlever de force et on ne pouvait y parvenir qu'en assurant la prépondérance du Tiers dans les États généraux. Si Necker eût exposé ces idées au roi et surtout à la reine, il est plus que probable qu'elles eussent été adoptées; car à cette époque Marie-Antoinette était encore très irritée contre le clergé et la noblesse, dont l'égoïsme avait fait échouer tous les projets de Brienne.

Necker n'était pas homme à proposer une telle résolution; il craignait trop d'engager sa responsabilité pour prendre l'initiative dans des affaires aussi graves. Peut-être aussi sentait-il qu'il manquait d'autorité et qu'en sa qualité d'étranger les adversaires du Tiers auraient beau jeu à l'attaquer. Toujours est-il que, pour se tirer d'embarras, il ne trouva rien de mieux que d'engager le roi à soumettre la solution de cette question aux délibérations d'une assemblée. Il ne voulut même pas prendre sur lui le choix des membres de cette assemblée, dans la crainte d'être accusé de l'avoir composée suivant ses préférences personnelles. Il fit confier cet examen aux Notables réunis en 1787, qu'un arrêt du Conseil du 5 octobre 1788 convoqua à Versailles pour le commencement de novembre. C'était une très grosse faute, qui devait avoir les plus graves conséquences. Ce délai prolongeait une querelle violente qui aigrissait les esprits au point de rendre impossible tout accord ultérieur. En outre, les Notables avaient suffisamment montré en 1787 qu'ils étaient hostiles à toute réforme; il était absolument insensé d'attendre d'eux une solution favorable au Tiers, ainsi que Necker le désirait intimement. Le directeur des finances le sentait si bien qu'il se gardait avec soin de laisser soupçonner quelles étaient ses idées. Dans tous ses actes publics, ce ministre timide ne semblait avoir alors d'autre préoccupation que de ménager tous les partis en présence et d'éviter de se compromettre.

Dans le préambule de l'acte de convocation des Notables[1], Necker se borna à démontrer qu'il était impossible de suivre les formes employées en 1614, comme le demandait le Parlement, et en terminant il risqua seulement cette déclaration équivoque : « Le roi veut que les États généraux soient convoqués d'une manière constitutionnelle et que les anciens usages soient respectés dans tous les règlements applicables au temps présent et *dans toutes les dispositions conformes à la raison et aux vœux légitimes de la plus grande partie de la nation.* » Il est certain que, dans sa pensée, cette dernière phrase désignait les réclamations du Tiers état, la double représentation et le vote par tête. Mais les privilégiés affectèrent de ne pas le comprendre et ils ne retinrent que le commencement où était affirmée la volonté du roi de maintenir les anciens usages. Comme s'il se repentait de cet excès d'audace, Necker fut encore moins clair dans le discours qu'il prononça le 6 novembre lors de l'ouverture de l'assemblée des notables; il parla longuement de tous les détails concernant les élections et le mode de convocation ; mais, sur les deux points essentiels qui agitaient tous les esprits, il se contenta de poser la question, sans indiquer, même par un mot, dans quel sens le roi croyait qu'elle devait être décidée. Il est vrai qu'il fit un pompeux éloge du Tiers état, dont il vanta l'activité, commerciale et industrielle, les richesses et les lumières; mais aussitôt il célébra, non moins emphatiquement, les mérites du clergé et de la noblesse. Les Notables profitèrent de cette faiblesse ; sous prétexte d'étudier tous les précédents et de prendre connaissance de la masse de documents que le gouvernement leur avait fait remettre, ils traînèrent l'affaire en longueur; à la fin du mois de novembre, ils n'avaient encore pris aucune décision; mais tout le monde était assuré par avance qu'ils se prononceraient en faveur des classes privilégiées auxquelles tous ou presque tous ils appartenaient.

Bien qu'ils n'eussent aucun espoir de convertir les Notables à leur cause, les défenseurs du Tiers état redoublèrent d'efforts, mais en s'adressant au roi et à la nation. Chaque jour paraissaient de nombreuses brochures, où l'on attaquait avec vigueur les privilèges du clergé et de la noblesse et où l'on justifiait les prétentions du Tiers. Les magistrats municipaux des principales villes du royaume, les avocats, les corporations et les communautés adres-

1. Arrêté du Conseil d'État du 5 octobre 1788.

saient à l'envi au roi et à ses ministres des mémoires véhéments pour réclamer la double représentation et le vote par tête. Cette polémique vigoureuse eut un certain effet sur le parlement de Paris, dont bien des membres regrettaient de s'être perdus dans l'opinion par leur réclamation en faveur des formes de 1614. Necker profita habilement de ces dispositions[1]. Par un ami commun, il fit comprendre à d'Éprémesnil qu'il devrait décider le Parlement à revenir adroitement sur sa première déclaration et à se concilier l'opinion en suppliant le roi de donner à la France une constitution libérale. D'Éprémesnil s'empressa de suivre ce conseil. Il choisit un jour où bon nombre de vieux conseillers étaient absents. Le 5 décembre, il provoqua une assemblée des chambres et déposa sa motion qui fut adoptée par quarante-cinq voix contre trente-neuf. Dans cet arrêté, le Parlement expliquait ses intentions ; il déclarait que « le nombre des députés n'étant déterminé par aucune loi, ni par aucun usage constant pour aucun ordre, la Cour ne pouvait sur ce point que s'en rapporter à la sagesse du roi sur les mesures nécessaires à prendre pour parvenir aux modifications que la raison, la liberté, la justice et le vœu général pouvaient indiquer. » En même temps, afin qu'il ne subsistât aucun prétexte d'agitation dans les esprits, ni d'inquiétude parmi les ordres, le Parlement suppliait le roi de consacrer, dès maintenant, par une déclaration solennelle la périodicité des sessions des États généraux, auxquels seuls appartiendrait le droit de consentir les impôts et d'en fixer les formes et la durée, la suppression de toutes les exemptions et de tous les privilèges en matière d'impôts, la liberté individuelle, la liberté de la presse, etc. En adoptant cet arrêté, le Parlement reniait tous les principes de droit public qu'il n'avait cessé de soutenir depuis le commencement du siècle, car il avait toujours proclamé que la nation seule pouvait modifier la constitution du royaume. C'est ce que le roi, sans doute à l'instigation du garde des sceaux, fit observer à la députation de la Cour, qui, le 9 décembre, vint lui présenter cet arrêté. « Je n'ai, dit-il, rien à répondre à mon Parlement sur ses supplications, c'est avec la nation assemblée que je concerterai les dispositions propres à consolider pour toujours l'ordre public et la prospérité de l'État. »

1. Bien que l'intervention de Necker ne soit signalée que par Sallier (*Annales françaises*, p. 225), nous adoptons son témoignage qui, sur ce point spécial, a une réelle autorité, car Sallier était conseiller au Parlement depuis l'année 1787.

Cet arrêté n'eut pas plus de succès près des Notables; aucun d'eux ne se laissa influencer par cette palinodie du Parlement. Le 12 décembre, la session de l'assemblée des Notables fut close dans une séance solennelle présidée par le roi, auquel chacun des six bureaux remit ses réponses aux questions posées par le ministère. Un seul de ces bureaux, celui que présidait le comte de Provence, fit une réponse en partie favorable au Tiers. A la majorité de treize voix contre douze, il se prononça pour la double représentation du Tiers état; mais, par vingt et une voix contre quatre, sur la sixième question il arrêta qu'il n'y avait pas lieu de discuter quelle pourrait être la forme de délibérer des trois ordres dans les États généraux, c'est-à-dire si l'on voterait par ordre ou par tête; il motiva cette résolution en disant que c'était aux États généraux à y pourvoir quand ils seraient assemblés[1]. Il est vrai que, dans le long exposé des motifs qui avaient déterminé la majorité du bureau à accorder au Tiers une double représentation, il était dit que cette mesure était nécessaire pour permettre aux États de voter par tête lorsque la question en discussion pourrait l'exiger. C'était une faculté dont les États devaient pouvoir, suivant leur sagesse, user ou ne pas user; personne n'avait le droit de les en dépouiller[2]. C'était cependant ce qui arriverait forcé-

1. *Archives parlementaires*, t. I, p. 407.

2. Ce raisonnement a été mal compris par M. Chérest dans son savant livre sur la *Chute de l'ancien régime*, t. II, p. 196. M. Chérest, laissant complètement de côté la réponse du premier bureau sur la 6e question, pense que la majorité de ce bureau voulait le vote par tête, mais qu'elle n'osa pas le déclarer. C'est une erreur. Comme la question a une grande importance, puisque Necker suivit l'avis du premier bureau, ce qui entraîna la lutte entre les ordres au commencement des États, nous croyons devoir citer à l'appui de notre opinion les passages principaux de cet exposé des motifs :

« Il est essentiel d'observer que l'infériorité ou la supériorité de nombre dans les représentants de chaque ordre seront des nuances à peu près indifférentes toutes les fois que les États opineront par ordre; mais il n'en est pas de même, s'ils jugent quelquefois à propos d'opiner par tête.....

« Les États peuvent donc et doivent désirer d'opiner *quelquefois* par tête; or l'égalité numérique dans les représentants de chaque ordre deviendrait dans ce cas, surtout quand il sera question d'impôts, une injustice manifeste..... Il arrivera donc, surtout en matière d'impôts, qu'un intérêt commun associera les deux premiers ordres et les opposera à l'intérêt du troisième. Alors, malgré la distinction constitutionnelle des trois ordres, il n'y aura que deux intérêts, celui des privilégiés et des non privilégiés; alors si l'égalité numérique des représentants de chaque ordre a lieu, il existera une lutte inégale et par conséquent injuste, celle de deux contre un.

ment si on n'accordait au Tiers qu'une représentation égale à chacun des deux autres ordres; car, comme il aurait certainement contre lui le clergé et la noblesse, le Tiers ne pourrait, en aucun cas, consentir à voter par tête; aussi semblait-il que les partisans de cette opinion voulaient proscrire toute autre manière que celle d'opiner par ordre. En résumé, la majorité du premier bureau, à l'instigation du comte de Provence, se prononça formellement pour la double représentation du Tiers, afin de réserver aux États généraux la faculté de délibérer en commun et de voter par tête dans certains cas exceptionnels, par exemple lorsqu'il s'agirait d'impôts.

Les cinq autres bureaux, les uns à une grande majorité, les autres à l'unanimité, rejetèrent les demandes du Tiers. Se fondant sur les règlements observés lors des dernières assemblées d'États généraux, ils déclarèrent que chaque bailliage ne devait élire qu'un député de chaque ordre et que le droit appartenant aux ordres de délibérer séparément dans les États généraux était fondé sur les droits et la constitution des trois ordres, sur les ordonnances du royaume et sur les usages constamment suivis[1]. Comme si la délibération presque unanime des Notables en faveur des ordres privilégiés ne suffisait pas, deux jours après la clôture de l'assemblée, le 14 décembre, cinq princes du sang, ayant à leur tête le comte d'Artois, présentèrent au roi un mémoire dans lequel ils lui dénonçaient, en termes violents, les prétentions du Tiers état et les moyens que les partisans de cet ordre employaient pour obtenir gain de cause. « Sire, » disaient les princes, « l'État est en péril; votre personne est respectée; les vertus du monarque lui assurent les hommages de la nation; mais, sire, une révolution se prépare dans les principes du gouvernement; elle est amenée par la fermentation des esprits. » Ils adjuraient le roi « de

« Que veulent donc ceux qui désirent que le Tiers ait des représentants égaux en nombre à ceux des deux autres ordres réunis? Ils veulent ne point interdire l'exercice éventuel d'une faculté dont personne ne peut dépouiller les États et dont ils pourront, suivant leur sagesse, user ou ne pas user.

« Ceux qui adoptent l'opinion contraire paraissent vouloir proscrire toute autre manière que celle d'opiner par ordre. »

1. Avis et motifs du deuxième bureau. *Archives parlementaires*, I, p. 419. Le troisième bureau, reconnaissant aux États généraux le droit de se réunir en assemblée générale, se borne à demander que la première délibération ait lieu par ordre, ce qui revenait à la même chose, puisque jamais le clergé et la noblesse, si on les en laissait libres, ne consentiraient à la réunion.

conserver la seule forme de convocation des États généraux qui fût constitutionnelle, la forme consacrée par la loi et les usages, la distinction des ordres, le droit de délibérer séparément, l'égalité des voix, ces bases inaltérables de la monarchie française. » Pour imposer leur manière de voir, ils allaient jusqu'à menacer de la possibilité d'une scission du clergé et de la noblesse qui refuseraient de reconnaître la validité des décisions des États généraux, dans le cas où les droits des deux premiers ordres éprouveraient quelque altération. « Ainsi cette assemblée si désirée et si nécessaire deviendrait une source de troubles et de désordres. »

Ce mémoire fit la plus mauvaise impression sur tous les hommes raisonnables et causa l'émoi le plus vif et le plus justifié jusque dans la masse de la nation[1]. Les bourgeois les plus sages craignaient « que les princes ne fussent dans la disposition d'user de tous les moyens praticables pour se conserver à eux-mêmes, comme à tous les nobles du royaume, en formant une espèce de ligue avec le clergé, leurs antiques privilèges, leurs exemptions révoltantes, au détriment prolongé ou perpétuel des intérêts du Tiers état, dont ils voulaient continuer d'étouffer les cris et les vives réclamations[2]. » Aussi, dès qu'il fut connu, ce mémoire provoqua la publication de quantité de brochures où les droits du Tiers étaient défendus et les privilèges de la noblesse et du clergé attaqués avec la dernière violence. L'agitation des esprits, dont se plaignaient les princes, s'accrut par le fait même de leur démarche inconsidérée, que Mercy, d'ordinaire si mesuré, n'hésite pas à qualifier de scandale politique[3].

Pour calmer les craintes du Tiers et aussi, sans doute, pour se concilier les sympathies du ministre des finances qu'on savait surtout préoccupé de mettre fin aux embarras du Trésor, la haute noblesse se décida à faire, *in extremis*, un simulacre de sacrifice solennel de ses exemptions d'impôts. Le 20 décembre 1788, les pairs de France adressèrent au roi une lettre pour le supplier « de recevoir le vœu solennel qu'ils portaient aux pieds du trône de supporter tous les impôts et charges publiques dans la juste proportion de leur fortune, sans exemptions pécuniaires quelconques. » Deux jours après, le Parlement de Paris fit une

1. Archives de Vienne. Mercy à Kaunitz. Dépêche d'office du 6 janvier 1789.
2. Hardy, dans son *Journal* à la date du 18 décembre 1788, t. VIII, p. 177.
3. Archives de Vienne. Mercy à Kaunitz. Dépêche d'office du 6 janvier 1789.

démonstration analogue, « afin d'ôter tout prétexte à la fermentation des esprits. » Il rappelait que le 5 de ce mois, pour prévenir toute espèce de discussion entre les ordres, il avait arrêté « que le roi serait très humblement supplié de concerter aux États généraux, d'abord la suppression de tous les impôts distinctifs avec l'ordre seul qui les supportait, ensuite leur remplacement avec les trois ordres par des subsides communs également répartis. » En terminant, il déclarait « qu'il persistait unanimement dans ledit arrêté qui ne devait laisser aucun doute aux citoyens non prévenus, sur le vœu formel de la Cour pour l'entière suppression des exemptions pécuniaires. » Mais personne ne s'y trompa. Ce n'étaient que des vœux purement platoniques, qui n'entraînaient aucun sacrifice sérieux; leur réalisation était renvoyée aux États généraux et le Tiers état n'avait que de trop bonnes raisons de douter que ces vœux fussent jamais ratifiés par les députés du clergé et de la noblesse, si le vote par ordre était maintenu. Tout récemment encore, la noblesse de Bretagne s'était opposée, avec succès, à la répartition des fouages sur les membres des trois ordres; le Tiers avait dû céder et se résigner à continuer à supporter seul cette lourde charge[1].

Tel était l'état de la question, lorsque le Conseil du roi fut appelé à la résoudre. Necker était encore, à juste titre, considéré par tous comme le véritable chef du gouvernement; il allait donc être obligé d'assumer cette responsabilité, dont il avait voulu se décharger sur les Notables. Il était très embarrassé. Toutes les lettres qu'il recevait des provinces lui annonçaient que la plus vive agitation régnait parmi les bourgeois des villes et même parmi les paysans que passionnait au plus haut degré cette question de la représentation du Tiers. Si les privilégiés obtenaient gain de cause, il était à craindre que la guerre civile éclatât immédiatement[2]. « La fermentation est au comble, » écrivait un intendant, « une étincelle suffirait pour allumer l'incendie..... Si la décision du roi est favorable aux deux premiers ordres, insurrection générale dans toutes les parties de la province et toutes les horreurs de la Jacquerie[3]. » La crainte d'un soulèvement

1. *Journal de Hardy*, t. VIII, p. 169, à la date du 28 novembre 1788.

2. Archives de Vienne. Mercy à Kaunitz. Précis des événements annexé à la dépêche d'office du 6 janvier 1789.

3. Lettre de M. de Caumartin, intendant de Besançon, du 5 décembre 1788, citée par M. Taine, *Ancien régime*, p. 497.

populaire n'aurait peut-être pas suffi à déterminer Necker à prendre le parti du Tiers; car, d'autre part, on avait à redouter une scission de la noblesse. Mais le directeur des finances n'était nullement convaincu que la majorité des députés que nommaient les deux premiers ordres auraient mandat de renoncer à tous privilèges en matières d'impôts. Dans une longue conversation qu'il eut avec Mercy vers le 20 décembre, Necker lui confia qu'il était décidé à soutenir au Conseil les demandes du Tiers et il lui exposa les motifs qui l'y déterminaient. Il croyait que, dans la situation embarrassée où se trouvait le roi, s'il se jetait dans les bras du Tiers il en recevrait tous les secours nécessaires pour échapper à la ruine qui le menaçait, lui et l'État. Ce parti, disait-il, était d'autant plus sage que par la suite le roi ne manquerait pas de moyens de favoriser le clergé et la noblesse et de leur rendre petit à petit leurs anciens privilèges. Enfin, il déclarait que, si en ce moment on voulait sacrifier le Tiers aux deux premiers ordres, cette mesure provoquerait certainement une guerre civile[1]. On n'a pas le droit de douter de la sincérité de Necker; sûrement il pensait ce qu'il disait et tout fait croire qu'il ne se trompait pas. Il était si convaincu qu'il n'y avait pas d'autres moyens de salut pour le roi et pour la monarchie qu'il était résolu à se retirer si sa proposition était repoussée. Mme Necker, qui possédait toute la confiance de son mari, le fit même entendre à Mercy[2], qui sans doute s'empressa d'en informer la reine. C'était encore pour Marie-Antoinette une raison majeure d'appuyer Necker de toute son influence et elle n'y manqua pas.

Dans le Conseil la lutte fut vive et longue[3]. Necker eut à com-

1. Archives de Vienne. Mercy à Kaunitz. Dépêche d'office du 6 janvier 1789. Dans son livre sur *la Révolution française*, écrit quelques années plus tard, Necker répète la même chose. *De la Révolution française*, Paris, 1797, in-8°, t. I, p. 68, 80 et *passim*. Il affirme avoir cédé à la nécessité.

2. *Ibidem*.

3. C'est à peu près tout ce que l'on en peut affirmer avec certitude, car on ne rédigeait pas de procès-verbaux des séances du Conseil, et ceux qui assistèrent à ces discussions importantes ne semblent pas avoir pris de notes. Saint-Priest n'en parle presque pas et Necker, dans ses divers ouvrages, ne donne pas de renseignements précis. Le guide le plus sûr est encore la *Gazette de Leyde*, dont le correspondant parisien paraît avoir reçu des communications officieuses. Quant au témoignage du garde des sceaux Barentin, il est impossible de l'adopter; son mémoire, écrit de souvenir plusieurs années après les événements, est une œuvre de mauvaise foi; comme nous le montrerons plus loin, Barentin ment sans hésiter pour se disculper ou pour incriminer Necker, qu'il calomnie indignement chaque fois qu'il croit en trouver l'occasion.

battre l'opposition de plusieurs ministres et surtout celle du garde des sceaux Barentin, qui soutint avec opiniâtreté qu'on ne devait pas modifier les formes suivies en 1614. Tout au plus admettait-il comme mesure de conciliation une augmentation de la députation des grandes villes, qui aurait porté le nombre des députés du Tiers à quatre cents ou quatre cent cinquante. Pendant un instant Necker, en désespoir de cause, accepta cette combinaison et il prépara un rapport en ce sens[1]. Il pensait, peut-être, que cet avantage suffirait pour permettre au Tiers d'accepter de délibérer en commun; car il aurait des chances sérieuses de pouvoir défendre, avec succès, ses intérêts dans les assemblées générales, où il aurait sans doute la majorité, puisqu'il était certain que parmi les nobles et surtout parmi les curés il se trouverait un certain nombre de députés libéraux, partisans du Tiers[2]. Mais cette résolution, dès qu'elle fut connue dans Paris, souleva une telle opposition que Necker y renonça. Pendant quatre jours entiers, il fit les plus grands efforts pour ramener le Conseil à son opinion; enfin, n'y parvenant pas, il offrit sa démission. Alors la reine intervint[3]; contrairement à tous les usages, elle assista à la séance du Conseil où s'acheva cette longue discussion; en sa présence, les ministres finirent par adopter l'avis proposé par le directeur général des finances; seul, Barentin persista dans son opposition. Il fut décidé que le Tiers aurait une double représentation; mais qu'on laisserait aux États généraux le soin de décider s'ils voteraient par ordre ou par tête; c'était purement et simplement la solution du premier bureau des Notables, c'est-à-dire celle du comte de Provence.

On a souvent amèrement reproché à Necker de n'avoir pas fait décider, en même temps que la double représentation du Tiers, le

1. Il n'est guère possible de mettre en doute ce que rapporte Lally-Tollendal à l'article Necker, de la biographie Michaud; c'est d'autant plus vraisemblable que la *Gazette de Leyde* du 2 janvier 1789 annonce cette même décision du Conseil.

2. C'est ce qu'insinue la *Gazette de Leyde* du 2 janvier 1789, dans sa lettre de Paris du 26 décembre 1788.

3. *Gazette de Leyde* du 2 janvier 1789, lettre de Paris du 29 décembre 1788. Dans le numéro du 13 janvier suivant, cette *Gazette* insérait une communication officieuse qui se terminait par cette phrase : « C'est donc à la sagesse du roi que la France est redevable de la décision favorable qui calme toutes les craintes, et la reine, bien loin de contrarier ces dispositions, en a hâté le développement par ses instances. » Necker, Saint-Priest, Barentin sont d'accord sur ce point; tous trois disent que la reine se montra favorable au Tiers.

vote par tête, qui en était comme la conséquence nécessaire. Car à quoi bon augmenter le nombre des députés du Tiers si le vote par ordre devait être maintenu ? Remettre cette question à la décision des États généraux, c'était organiser à l'avance entre les deux premiers ordres et le Tiers un conflit insoluble, qui rendrait inutile la convocation de l'assemblée et entraînerait la guerre civile. Mais Necker n'est pas seul responsable de cette faute dont les conséquences ont été si graves qu'on a pu dire qu'elle avait déterminé la marche de la Révolution. Le comte de Provence est le principal coupable. Comme on l'a vu plus haut, Necker pensait que le roi devait embrasser la cause du Tiers pour éviter la ruine de la monarchie. Il est donc très probable que pour assurer la victoire du Tiers, qu'il jugeait nécessaire, il aurait désiré faire adopter le vote par tête en même temps que la double représentation. Mais il reconnut sans doute qu'il échouerait sûrement, s'il proposait une résolution contraire à celle qu'avait adoptée le bureau de Monsieur, qui était son meilleur soutien. Il est certain que même si Necker l'eût voulu fermement, il n'aurait pas pu déterminer le Conseil à assurer le triomphe du Tiers état en imposant le vote par tête. Car, pour faire passer la double représentation, il dut soutenir qu'elle n'entraînait pas, *ipso facto*, la délibération en commun et le vote par tête, mais qu'elle les rendait seulement possibles. Néanmoins, malgré l'appui de Monsieur et de la reine, il eut bien de la peine à réussir, ce qui prouve qu'il lui eût été impossible de faire plus. Il est probable que Necker s'en consola en pensant que la double représentation suffisait pour l'instant et que plus tard le Tiers saurait bien obliger les deux premiers ordres à se réunir à lui pour délibérer en commun. Ce fut aussi le sentiment général. « Dans Paris, » écrit un contemporain, « le *Résultat du Conseil* a été reçu des citoyens avec de grandes acclamations. On s'embrassait, on se félicitait en bénissant Louis XVI qui leur avait donné la victoire sur l'ennemi et on ne se quittait qu'en criant : *Vive le roi et le Tiers état !* » A Versailles, au contraire, les courtisans attaquaient vivement Necker, qu'ils accusaient de compromettre l'autorité royale ; mais ils se taisaient devant le roi et la reine, qui laissaient voir clairement leur joie et leur contentement[1].

1. Lettre de Versailles du 2 janvier 1789, publiée par la *Correspondance littéraire secrète ;* n° 2 de 1789, p. 14.

IV.

A cette époque, Marie-Antoinette avait encore la meilleure opinion de Necker qu'elle regardait comme le seul homme capable de sauver la monarchie de la ruine[1]. Ce ministre avait, en partie, mérité cet éloge, qui paraît aujourd'hui excessif. Depuis sa rentrée aux affaires, Necker avait accompli des prodiges d'habileté financière. En même temps, il avait fait preuve du plus grand désintéressement. Non seulement il n'avait accepté aucun traitement, mais il avait mis à la disposition du Trésor sa fortune personnelle qui était considérable. Il est vrai qu'il avait eu soin de le dire et même de le faire publier dans les journaux, peut-être afin que son exemple fût suivi[2]. Toujours est-il que, sans mettre d'impôts nouveaux et sans contracter d'emprunts considérables, il avait réussi à acquitter toutes les obligations du Trésor; pas un seul paiement n'était resté en souffrance. Non seulement il avait su faire face à toutes les dépenses ordinaires, mais il s'était encore procuré des sommes considérables pour faire venir de l'étranger de grandes quantités de blé, afin d'atténuer, autant que possible, les funestes conséquences de la mauvaise récolte de 1788. Malgré tous ses efforts, au mois de décembre, le pain était à Paris à quatorze sous les quatre livres, au lieu de huit ou neuf sous qu'il valait d'ordinaire[3]. Les malheureux rendaient, comme toujours, le gouvernement responsable de leurs souffrances. Hardy raconte qu'à la fin de novembre une femme, en entendant son boulanger annoncer une nouvelle augmentation du prix du pain, s'écria : « Qu'il était indigne de faire mourir ainsi de faim le pauvre peuple et qu'on devrait aller mettre le feu aux quatre coins du château de Versailles[4]. » La cherté du pain était d'autant plus sensible

1. Elle le dit en propres termes à Mercy. Mercy à Kaunitz. Dépêche d'office du 6 janvier 1789.

2. *Gazette de Leyde* du 17 octobre 1788.

3. Barentin, dont la mauvaise foi dépasse tout ce qu'on peut imaginer, va jusqu'à mettre en doute la rareté des subsistances en 1788-1789; il laisse entendre que Necker aurait inventé ce prétexte pour se faire valoir. *Mémoire*, p. 20-21. Cf. Chérest, *la Chute de l'ancien régime*, t. II, p. 615.

4. Hardy, t. VIII, p. 155, à la date du 25 novembre 1788. Le 9 de ce même mois, ce bon bourgeois inscrivait sur son journal le vœu suivant : « On ne pouvait trop désirer qu'il fût pris par l'administration de solides arrangements pour contenir et réprimer le menu peuple, dont l'insubordination devenait chaque jour plus onéreuse aux citoyens. » *Ibidem*, 137.

aux misérables que l'hiver était extrêmement rigoureux et que tous les travaux étaient suspendus. A Paris seulement, il y avait plus de 80,000 ouvriers sans ouvrage; à chaque pas on était arrêté par des mendiants, et, dès la brume, les rues, même les plus fréquentées, cessaient d'être sûres[1]. La populace était prête à se révolter au premier signal. Le gouvernement le savait et il était d'autant plus inquiet qu'il ne pouvait plus compter sur la fidélité des troupes; car les soldats, mécontents et dégoûtés, étaient disposés à faire cause commune avec le peuple[2]. Ces raisons sont plus que suffisantes pour expliquer que Marie-Antoinette, encore au commencement de 1789, regardât Necker comme un ministre nécessaire; car il n'est pas douteux que, si à ce moment, pour un motif quelconque, le directeur des finances, en qui seul le peuple avait confiance, se fût retiré, le Trésor royal eût dû immédiatement suspendre ses paiements et une insurrection générale eût éclaté à Paris et en province.

Au commencement de l'année 1789 Necker avait encore une telle autorité dans le Conseil que seul il fit échouer une proposition d'alliance avec la Russie fortement appuyée par Joseph II, sans que la reine lui en sût mauvais gré. A la suite de l'invasion des armées prussiennes en Hollande et des traités conclus par cette république avec l'Angleterre et la Prusse, la cour de Vienne avait conçu le projet de déterminer le cabinet de Versailles à accepter l'idée de la formation d'une quadruple alliance entre la Russie, l'Autriche, la France et l'Espagne. C'était une rupture complète avec toutes les traditions de la politique française, puisqu'à ce moment même la Russie était en guerre avec la Suède et avec les Turcs qui, depuis des siècles, étaient nos alliés et nos protégés. Cependant, dans le Conseil, le projet de cette quadruple alliance fut vivement soutenu par le ministre des affaires étrangères et par le comte de Saint-Priest, qui avait été, pendant près de vingt ans, ambassadeur de France à Constantinople. Mais Necker le combattit avec force : il représenta que, même en cas de guerre avec l'Angleterre, l'alliance de la Russie ne pouvait être d'aucune utilité pour la France, qui devait, en ce moment, tout faire pour

1. *Ibidem*, p. 167, 168.

2. Archives de Vienne. Mercy à Kaunitz. Dépêche d'office du 6 janvier 1789. Mercy insiste beaucoup sur le mécontentement, la désorganisation et l'indiscipline de l'armée; il affirme que, si la guerre civile éclatait, les soldats feraient cause commune avec le peuple contre leurs officiers.

conserver la paix dont elle avait absolument besoin. Le Conseil adopta cette opinion et la reine, elle-même, se déclara convaincue par les arguments que lui exposa le directeur des finances. Elle les indiqua dans un billet à Mercy en y ajoutant de sérieuses considérations, tirées de sa situation personnelle[1]. L'ambassadeur impérial essaya vainement d'amener Necker à changer d'avis; ce ministre persista courageusement dans son opposition et le cabinet de Versailles, en se fondant sur les circonstances particulières où le plaçait la prochaine réunion des États généraux, déclina, pour le moment, toute proposition d'alliance avec la Russie.

Les sentiments d'estime et de reconnaissance que la reine avait pour Necker se modifièrent seulement au moment des élections des députés aux États généraux. Ces élections furent précédées et suivies de troubles que le gouvernement n'osait ni prévenir, ni réprimer. On accusait de cette impuissance Necker auquel on reprochait de s'occuper uniquement de soigner sa popularité pour se procurer de l'argent[2]. Les élections qui se firent au milieu de ces désordres achevèrent de perdre le ministre dans l'esprit de la reine. En consentant au doublement du Tiers, elle s'était flattée de regagner la confiance de la nation et de rendre au roi son ancienne popularité; elle n'avait d'autre but que de sauver la monarchie qu'elle voyait en péril. Aussi fut-elle très irritée contre le principal auteur de cette mesure, quand il fut évident que cette concession au Tiers n'avait produit aucun des résultats qu'on en espérait. Tous ceux qui l'approchaient, même Mercy, lui répétaient que les cahiers contenaient les demandes les plus absurdes et les plus contraires à l'autorité royale, par exemple, qu'il était question d'imposer au souverain une liste civile, de lui enlever la libre disposition des sommes affectées au paiement des dépenses du royaume, de faire prêter aux troupes un double serment, de rendre les ministres responsables de leur administration devant les États généraux, etc. Ces principes antimonarchiques faisaient frémir d'horreur Marie-Antoinette, qui se demandait avec anxiété jusqu'où s'étendraient les effets d'un pareil délire[3]. Ses craintes

1. Mercy à Kaunitz, 22 février 1789. *Correspondance secrète*, t. II, p. 224.
2. Mercy à Joseph II, 22 février 1789. *Correspondance secrète*, t. II, p. 223.
3. Ce sont les propres expressions dont se sert Mercy dans sa lettre particulière à Joseph II du 2 avril 1789 et dans sa dépêche d'office du même jour. Nous les avons conservées pour montrer quel était alors l'état d'esprit de la

étaient encore augmentées par le récit des scènes de pillage et de meurtre qui, disait-on, se passaient dans les campagnes. On racontait que le peuple, assuré de l'impunité, se permettait toutes sortes d'excès et de brigandages jusqu'aux portes de la capitale; les paysans avaient même dévasté les chasses du duc d'Orléans et du prince de Conti et maltraité les gardes. On rendait responsable de cet état de choses le ministère qu'on accusait de faiblesse et de lâcheté[1]. La reine était continuellement excitée contre Necker par les gens de son entourage et surtout par le comte d'Artois qui lui disait les choses les plus fortes et l'effrayait en lui montrant l'abîme où la monarchie allait être précipitée[2]. Enfin, elle se laissa entraîner dans le camp opposé à celui où elle avait combattu depuis deux ans. Vers la fin d'avril 1789, elle était complètement retombée sous l'influence du comte d'Artois, de Mme de Polignac et de la coterie ennemie du Tiers et de Necker. Les courtisans s'en aperçurent bientôt et les nouvellistes ne tardèrent pas à en répandre le bruit dans le public. On racontait que la reine avait demandé à haute voix à Necker : « Si les États généraux seraient les maîtres du roi ou si le roi resterait maître de la nation[3]. »

A la procession qui eut lieu la veille de l'ouverture des États généraux, tout le monde remarqua que la reine, « le front soucieux, les lèvres serrées, faisait de vains efforts pour dissimuler son trouble et donner à sa noble et majestueuse figure un air de satisfaction que les mouvements de son cœur, oppressé d'inquiétudes et d'amères pensées, faisaient promptement disparaître[4]. » L'ac-

reine et de ses conseillers. Il est bien certain que Mercy, dans ses conversations avec Marie-Antoinette, devait apprécier la situation comme il le faisait dans ses dépêches. Vermond devait aussi tenir à la reine le même langage.

1. *Ibidem.*

2. Lettre de Mme de Lage de Volude à sa mère, du 17 avril 1789, publiée par le baron de la Morinerie dans son introduction aux *Souvenirs d'émigration* de Mme de Lage, p. lxxiij. Évreux, Hérissey, 1869, in-8°. Mme de Lage était dame de la princesse de Lamballe, et, en 1789, elle vivait dans la société Polignac. Ses lettres sont très curieuses.

3. *Correspondance secrète* publiée par M. de Lescure, Paris, 1866, in-8°, t. II, p. 352, à la date du 5 mai 1789.

4. *Mémoires de Miot de Melito.* Paris, 1858, in-8°, t. I, p. 11. Miot assistait à cette procession. Son témoignage confirme celui de Mme de Lage, qui écrivait, le 13 mai, en parlant de l'attitude de la reine à cette cérémonie : « Son air triste ajoutait encore à son maintien si noble et si digne. » Mme Campan (*Mémoires*, t. II, p. 37) prétend qu'en entendant crier sur son passage : *Vive*

cueil que Marie-Antoinette reçut de la foule ne fut pas fait pour dissiper sa tristesse. On ne cria pas une seule fois : *Vive la reine*[1]! Le roi, au contraire, dont le visage était radieux, fut acclamé par la foule. Cette différence de traitement s'explique aisément. Le peuple croyait que, s'il eût été livré à lui-même, Louis XVI aurait volontiers sacrifié ses prérogatives et pris parti pour le Tiers, mais qu'il en était empêché par la reine, qui le gouvernait à son gré et le forçait à défendre la cause de la noblesse. Marie-Antoinette était trop intelligente pour ne pas se rendre compte des sentiments dont la foule était animée à son égard et elle en fut profondément attristée. Le lendemain, à la séance d'ouverture, elle était tellement émue que les couleurs de son teint, d'ordinaire éclatant de fraîcheur, étaient profondément altérées[2]. Elle ne put entendre sans pleurer le discours du roi, qui fut couvert d'applaudissements; mais personne ne fut touché de ses larmes; pas une voix ne s'éleva pour elle[3].

Dans cette séance même on vit s'engager le conflit entre la noblesse et le Tiers état. A la fin d'un long et ennuyeux discours, plein de chiffres et de détails inutiles sur la situation financière, Necker, plus timide et plus indécis que jamais[4], s'expliqua de la façon la plus maladroite sur la grosse question qui, depuis six mois, passionnait les esprits. Après avoir exhorté les députés à ne pas être *envieux du temps*, à ne pas entreprendre de réfor-

le duc d'Orléans ! la reine faillit se trouver mal. Mais, comme nous n'avons trouvé cette anecdote nulle part ailleurs que dans les Mémoires si suspects de cette femme de chambre, nous croyons devoir en douter jusqu'à plus ample informé.

1. Lettre du Genevois Huber à Éden, du 12 mai 1789, publiée au t. II, p. 21, de l'ouvrage ayant pour titre : *The Journal and Correspondance of William* [Eden] *lord Auckland*. London, 1861, in-8°. Huber, qui était un familier de Necker, se trouvait à Versailles ce jour-là pour voir cette procession.

2. Mme de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, t. I, p. 189.

3. Gouverneur Morris, *Mémorial*, t. I, p. 243.

4. Il est certain qu'il devait connaître les intrigues que tramait contre lui à la cour la puissante cabale qui était parvenue à lui enlever l'appui de la reine. L'existence de cette coterie et sa force n'étaient ignorées de personne. C'est sans doute pour éviter de donner à ses ennemis l'occasion de le perdre tout à fait dans l'esprit du souverain, et peut-être pour obéir à des ordres formels, que Necker, dans ce discours, se montra si favorable aux prétentions des deux premiers ordres; mais ce ne sont que des hypothèses, car, dans les documents contemporains, nous n'avons trouvé aucune explication sérieuse de ce changement d'attitude, qui cependant fut très remarqué. Au fond, Necker ne désirait vivement que la suppression des privilèges en matière d'impôts et peu lui importait la façon de l'obtenir.

mer tout à la fois, mais à laisser quelque chose à faire à leurs successeurs, le ministre s'efforça de leur faire entrevoir les malheurs qui s'ensuivraient pour le pays, si, dès le commencement de leurs travaux, une division éclatante venait à se manifester entre eux. « Sans accord, disait-il, votre force s'évanouirait et les espérances de la nation seraient perdues. » Aussi suppliait-il les députés d'ajourner la discussion sur le mode de délibération ; car tout annonçait que, si une partie de l'assemblée demandait que tout d'abord on décidât de délibérer par tête sur tous les objets à examiner, il résulterait de cette tentative, si elle était obstinée, une scission telle que la marche des États généraux serait arrêtée ou longtemps suspendue et l'on ne pouvait prévoir quelle serait la suite d'une semblable division. Tout prendrait, au contraire, une forme différente, tout se terminerait peut-être par une conciliation agréable aux partis opposés, si, les trois ordres commençant par se séparer, les deux premiers examinaient d'abord l'importante question de leurs privilèges pécuniaires et si, confirmant les vœux déjà manifestés dans plusieurs provinces, ils se déterminaient, d'un commun accord, au noble abandon de ces avantages. Il adjurait les députés des communes de laisser aux représentants des deux premiers ordres tout l'honneur d'un tel sacrifice. Ensuite on pourrait examiner avec calme les avantages et les inconvénients de toutes les formes de délibérations. Sans se prononcer nettement, Necker laissait entendre qu'à son avis on ne devrait délibérer en commun que dans des cas exceptionnels et avec le consentement du roi et des trois ordres; il déclarait même que dans certaines circonstances la délibération en commun serait peut-être dangereuse pour les libertés publiques. La noblesse et le clergé ne pouvaient rien demander de plus et leurs députés le comprirent. Jusque-là ils avaient écouté la lecture du discours de Necker dans le plus grand silence, sans que rien pût les faire sortir de leur glaciale réserve; mais, en entendant ce passage, ils manifestèrent bruyamment leur satisfaction. Par contre, les membres du Tiers, qui, depuis le commencement de ce discours, avaient applaudi presque sans interruption, cessèrent aussitôt de témoigner leur approbation et, par leur changement subit d'attitude, laissèrent voir clairement leur profond désappointement. En voulant être trop habile, Necker ne réussit qu'à mécontenter tout le monde[1].

1. Archives de Vienne. Mercy à Kaunitz. Dépêche d'office du 11 mai 1789.

Les députés de la noblesse, dès le lendemain, 6 mai, se réunirent dans la salle qu'on leur avait réservée ; ils ne se pressèrent pas de renoncer à leurs privilèges pécuniaires ainsi que Necker leur en avait suggéré l'idée; mais tout de suite ils prirent des mesures pour se constituer en ordre distinct; ils refusèrent de procéder en commun à la vérification des pouvoirs et ils en chargèrent des commissaires choisis parmi eux à cet effet. Ce travail fut poussé si rapidement que le 11 mai l'ordre de la noblesse put se constituer sans avoir le moindre égard aux démarches de conciliation du Tiers, qui suppliait les deux premiers ordres de se réunir avec lui pour examiner en commun les pouvoirs de tous les membres des États généraux. Tout ce que les nobles concédèrent fut de nommer des commissaires pour examiner cette question avec ceux des autres ordres ; mais c'était une dérision, puisqu'en ce moment même les pouvoirs des quatre cinquièmes des députés de la noblesse étaient déjà validés et l'ordre constitué. Au contraire, dès qu'il avait reçu l'invitation du Tiers, le clergé avait suspendu la vérification des pouvoirs de ses membres et, en témoignage de son désir de conciliation, il différa de se constituer. Bien mieux, le 20 mai, cet ordre, reprenant l'idée de Necker, autorisa, par acclamation, ses commissaires « à dire aux députés des deux autres ordres, dans le cours de leurs conférences, qu'ils pouvaient les assurer que les dispositions individuelles et personnelles de tous les membres de la Chambre étaient telles qu'il y avait lieu de croire qu'ils se porteraient avec empressement à voter l'égalité proportionnelle d'imposition sur tous les biens, sans aucune exception, quand la Chambre serait constituée, qu'elle aurait acquis par là le droit de statuer sur un objet de cette importance et que le cours de ses travaux l'amènerait à le traiter. » Ce n'était pas un engagement ferme et irrévocable, comme il eût été nécessaire pour calmer les défiances, si fondées, du Tiers état ; mais, tout insuffisante qu'elle était, cette démarche eût pu avoir de bons résultats si elle n'avait été en quelque sorte annihilée par les décisions de la noblesse.

Le 22 mai, cet ordre fut invité par un de ses membres à autoriser ses commissaires à annoncer à ceux du Tiers état la renonciation de la noblesse à ses privilèges pécuniaires. Mais cette motion suscita la plus vive opposition ; d'Éprémesnil, qui était le leader de la majorité, la combattit avec acharnement, prétendant qu'on ne devait s'occuper de l'impôt qu'après avoir établi la constitu-

tion[1]; par cent quarante-trois voix contre soixante-deux il fut arrêté « que les commissaires de la noblesse seraient chargés d'annoncer à ceux du Tiers état que la plus grande partie des cahiers, dont étaient chargés les députés de la noblesse, portant renonciation à tous ses privilèges pécuniaires relativement aux impôts, tels qu'ils seraient fixés par les États généraux, l'assemblée était dans la ferme résolution d'arrêter cette renonciation, après que chaque ordre, délibérant librement, aurait pu établir les principes constitutionnels sur une base solide. » Cette renonciation conditionnelle était inacceptable; elle eût mis le Tiers à la merci de la noblesse qui, pour imposer la constitution qui lui aurait plu, l'aurait, en cas de désaccord, menacé de garder ses privilèges si on ne lui accordait pas ce qu'elle exigeait. Tout le monde le comprit ainsi et cet arrêté ne fit qu'accroître l'irritation du Tiers, indigné qu'on osât lui proposer un pareil marché.

Les conférences entre les commissaires des trois ordres s'ouvrirent le 23 mai et tout de suite il fut évident qu'elles ne serviraient à rien. Alors les membres du Tiers résolurent de faire une nouvelle tentative pour attirer à eux le clergé, dont la majorité était composée de curés favorables au troisième ordre. Une députation solennelle fut envoyée, le 27 mai, par les députés des communes aux membres du clergé pour les « adjurer, au nom du Dieu de paix et dans l'intérêt national, à se réunir avec eux dans la salle commune, afin d'aviser aux moyens d'opérer la concorde, si nécessaire en ce moment au salut de la chose publique. » Cette démarche fit le meilleur effet sur la majorité des membres du clergé qui laissèrent voir qu'ils étaient tout disposés à se rendre à l'appel du Tiers; mais quelques prélats habiles parvinrent à faire ajourner la discussion et le gouvernement s'empressa de profiter de ce répit[2]. Le 28 mai, le roi invita les commissaires des trois ordres à de nouvelles conférences à l'effet d'examiner, en présence du garde des sceaux et des ministres, la question du mode de vérification des pouvoirs. Néanmoins, ce même jour, la noblesse déclara que « la délibération par ordre et la faculté d'empêcher, que les ordres avaient tous divisément, étaient constitutifs de la monarchie et qu'elle persévérait constamment dans ces principes conservateurs du trône et de la liberté. » Dans les conférences,

1. Gazette de Leyde du 5 juin 1789.
2. Archives de Vienne. Mercy à Kaunitz. Dépêche d'office du 4 juin 1789.

les commissaires de la noblesse suscitèrent chicanes sur chicanes; on perdit plusieurs jours en discussions puériles sur la rédaction des procès-verbaux et sur la nomination du secrétaire avant que Necker pût proposer le plan de conciliation qu'il avait imaginé; c'était un système très compliqué, qui favorisait les deux premiers ordres au détriment du Tiers; Necker s'était sans doute décidé à le sacrifier pour sauver sa situation alors très menacée, car il était déjà en complet désaccord avec le roi[1]. Le clergé s'empressa d'adopter cette proposition; mais la noblesse ne l'accepta qu'avec des réservès qui lui enlevaient le peu de valeur qu'elle pouvait avoir. Le Tiers profita habilement de la faute de ses adversaires; se fondant sur les réserves faites par la noblesse, il rejeta le système de Necker. Ensuite, sur la proposition de Siéyès, il invita les députés des deux premiers ordres à venir dans la salle des États pour assister, concourir et se soumettre à la vérification en les avertissant que l'appel des bailliages commencerait dans une heure et que défaut serait donné contre les non comparants. Cela se passait le 10 juin. Le 12, on commença l'appel; le lendemain, trois curés du Poitou se présentèrent et, le 14, leur exemple fut suivi par plusieurs de leurs confrères. Le 15, la vérification des pouvoirs était terminée; Siéyès proposa à l'assemblée de se déclarer constituée et, après deux jours de discussion, le 17, le Tiers se transforma en *Assemblée nationale*. En même temps, pour empêcher, autant que possible, sa dissolution par la force, l'Assemblée consentit provisoirement pour la nation que les impôts, quoique illégalement perçus, fussent levés de la même manière qu'ils l'avaient été jusqu'alors, mais cela seulement jusqu'au jour de sa séparation, quelle qu'en pût être la cause.

V.

Aussitôt que le Tiers état eut commencé à mettre à exécution sa résolution du 10 juin, le comte d'Artois et la société Polignac redoublèrent d'efforts afin d'amener le roi et la reine à prendre ouvertement la défense des privilégiés. Pour réussir plus facilement dans leurs intrigues, ils s'arrangèrent de façon à séparer le roi de ceux de ses ministres qui étaient soupçonnés d'être disposés à soutenir la cause du Tiers. Sous prétexte que le roi et la reine

1. Mercy à Joseph II, 4 juin 1789. *Correspondance secrète*, t. II, p. 248.

avaient besoin d'une vie plus calme pour se remettre de la profonde douleur que leur avait causée la mort de leur fils aîné survenue le 4 juin, après une cruelle maladie qui depuis longtemps ne laissait aucun espoir de guérison, ils firent décider que la cour irait passer une semaine à Marly, du 14 au 21 juin. Pendant ce séjour dans ce château, où n'était admis qu'un petit nombre de courtisans, dont la cabale était sûre, et où les ministres ne pouvaient pas venir parler au roi, sans en avoir expressément reçu la permission, la reine, Madame Adélaïde et le comte d'Artois pressèrent vivement Louis XVI de se déclarer pour la noblesse, dont l'existence et les propriétés étaient menacées. Ils l'adjurèrent de chasser Necker qu'ils représentèrent comme un homme dangereux qui, grisé par sa grande popularité, avait conçu le dessein de devenir une sorte de dictateur et de se rendre le maître de la monarchie en tenant le roi en tutelle. Louis XVI s'était toujours montré jaloux de l'ascendant que pouvaient prendre sur lui ses ministres et, pour se maintenir en faveur, ceux-ci devaient avoir le plus grand soin de ménager l'amour-propre de ce souverain aussi ombrageux qu'indolent. Cette susceptibilité inquiète était bien connue de la reine et des courtisans; ils en usèrent sans scrupule et parvinrent à rendre Necker suspect au roi[1].

Louis XVI, quoique très fortement ébranlé par ces intrigues, y opposait encore une certaine résistance, lorsque Necker lui proposa d'agir comme arbitre souverain entre les trois ordres pour régler la question du vote par ordre ou par tête et poser les bases de la constitution. Après de longues hésitations, Necker avait fini par reconnaître que l'intervention du roi était indispensable pour mettre un terme à des dissensions qui pouvaient, si elles se prolongeaient, rendre stérile la réunion des États et entraîner la guerre civile. Alors il conçut un projet de déclaration que le roi promulguerait dans une séance solennelle, où les trois ordres seraient réunis à cet effet[2]. Il communiqua son idée

1. Archives de Vienne. Mercy à Kaunitz. Dépêche d'office du 4 juillet 1789.

2. Dumont, dans ses *Souvenirs sur Mirabeau* (Paris, 1832, in-8°), p. 84-86, prétend que l'idée d'une séance royale et d'une déclaration fut conçue après la constitution du Tiers en Assemblée nationale par le Genevois Du Roveray, qui la fit communiquer à Necker par Malouet. Or Malouet dit tout le contraire dans ses Mémoires (Paris, 1868, in-8°, t. I, p. 319-320). Il est d'ailleurs très probable que Necker avait arrêté son projet avant la séance du 17, car, si vite qu'il eût agi, il n'aurait pas eu le temps de faire de ce jour au 19 toutes les démarches indispensables. Une lettre de Paris du 21 juin 1789, publiée dans le

aux ministres, Montmorin, Saint-Priest et La Luzerne, qui d'habitude marchaient d'accord avec lui; ils l'accueillirent avec enthousiasme. Fort de l'approbation de la majorité de ses collègues, Necker soumit son projet au roi, qui, non prévenu et livré à son bon sens naturel, l'adopta sans hésiter. Pour arrêter définitivement les termes de cette déclaration, dont il avait seulement accepté les principes essentiels, le roi tint le 19 à Marly un conseil où furent appelés tous les ministres, le garde des sceaux et les secrétaires d'État qui n'avaient pas le titre de ministres[1]. Ces discussions préliminaires n'avaient pas pris grand temps: car tout le monde sentait que la situation était si grave qu'elle ne laissait pas le loisir de délibérer longuement dans les formes. Ce fut seulement dans la voiture qui le conduisait à Marly avec Saint-Priest et La Luzerne que Necker put donner à ses collègues connaissance de la dernière rédaction des pièces qu'il allait soumettre au Conseil[2].

A son arrivée à Marly, Necker fut mandé chez la reine. Il la trouva avec les deux frères du roi, qui comme elle connaissaient les bases du projet de déclaration, sans doute par les confidences de Louis XVI. Marie-Antoinette et les princes firent les plus grands efforts pour déterminer Necker à renoncer à sa proposition; mais il fut inébranlable[3]. Au Conseil[4], « la lecture se fit; un ou deux ministres présentèrent quelques observations de détail, mais sans importance; et, un accord d'opinion presque

numéro de la *Gazette de Leyde* du 30, nous apprend que le roi, venu seul de Marly à Versailles, y tint, le mercredi 17 juin, plusieurs comités et présida le soir le conseil ordinaire des dépêches, qui dura jusqu'à neuf heures et demie. Ce fut sans doute dans ces comités et dans ce conseil que Necker proposa pour la première fois son projet de déclaration.

1. Necker (*Révolution française*, I, 210) déclare que les quatre conseillers d'État qui prirent part à cette discussion furent seulement appelés au Conseil du dimanche 21 et à celui du lundi 22. Barentin (*Mémoire*, p. 218), au contraire, affirme que ces conseillers assistèrent au Conseil du 19; mais il commet de telles erreurs qu'on ne peut ajouter foi à ce qu'il dit. La chose a, d'ailleurs, peu d'importance.

2. M. de Barante, *Notice sur M. de Saint-Priest*, *opere citato*, p. xcvj. Il est évident que ce détail doit avoir été pris par M. de Barante dans les notes de M. de Saint-Priest.

3. M. de Barante, *loco citato*. A notre connaissance, ce renseignement ne se trouve que là, ce qui nous fait supposer qu'il émane de Saint-Priest, qui le tenait de Necker.

4. Nous croyons qu'il est préférable de laisser la parole à Necker, dont le récit, comme on le verra, est confirmé par les témoignages les plus sûrs.

parfait ayant régné pendant la tenue du Conseil, on s'occupait des mesures d'exécution, en examinant s'il fallait plus de vingt-quatre heures pour les préparatifs de la salle où la majesté royale devait se déployer, et l'on convenait unanimement de la nécessité absolue d'une grande accélération. Il ne restait plus qu'à fixer le jour et le surlendemain était presque indiqué. Un dernier mot du roi terminait le Conseil et déjà les portefeuilles se refermaient, lorsqu'on vit entrer inopinément un officier de service; il s'approcha du fauteuil du roi, lui parla bas et sur-le-champ Sa Majesté se leva, en ordonnant à ses ministres de rester en place et d'attendre son retour. Ce message, au moment où le Conseil était le plus près de sa fin, dut nous surprendre tous. M. de Montmorin, assis près de moi, me dit sur-le-champ : « Il « n'y a rien de fait; la reine seule a pu se permettre d'interrompre « le Conseil d'État; les princes apparemment l'ont circonvenue « et l'on veut par cette médiation éloigner la décision du roi. » ..... Le roi rentra dans le cabinet du Conseil après une absence d'une demi-heure et, prorogeant la délibération dont on venait de s'occuper, jusqu'à un premier Conseil d'État, il suspendit sa décision, ses ordres et tout fut arrêté. On lui parla cependant des inconvénients qui naîtraient inffailliblement de ce retard; on lui représenta que le bruit d'une division entre les personnes admises à sa confiance affaiblirait l'ascendant de son autorité; on se permit de l'avertir qu'au milieu de la fermentation des esprits, les hésitations, les incertitudes multiplieraient les soupçons et donneraient encore aux chefs de parti tout le temps nécessaire pour préparer une opposition redoutable. Le roi persista dans sa détermination[1]. »

1. Necker, *Révolution française*, t. I, p. 208 à 210. M. de Barante (*opere citato*, p. xcvj-xcvij), peut-être d'après les notes de Saint-Priest, peut-être aussi d'après l'ouvrage de Necker, qu'il connaît, confirme ce que dit ce dernier; il n'ajoute à son récit qu'un détail intéressant et qu'une réflexion qui peut lui être personnelle. Barentin (*Mémoire*, p. 218) ne nie pas que le roi ait quitté la salle pendant un instant; mais il déclare qu'il ne sait pas qui avait envoyé chercher S. M. et que le respect dû à la personne sacrée du souverain l'avait empêché de s'en informer. Cette explication embarrassée équivaut à un aveu. D'ailleurs, comme le dit Montmorin, la reine seule pouvait se permettre de faire demander le roi au milieu d'un conseil où se décidait le sort de la monarchie, « ce que certes aucune reine, sous les règnes précédents, n'aurait risqué. » (De Barante, *opere citato*, p. xcvij.) Cette réflexion est-elle de Saint-Priest ou de Barante, je ne saurais le dire; je serais assez porté à croire qu'elle émane de Saint-Priest. On peut donc tenir pour certain le fait si grave de l'intervention

En faisant ainsi échouer, au moment même où il allait être adopté, le plan de conciliation imaginé par Necker et approuvé par la majorité des ministres, Marie-Antoinette s'est chargée de la plus lourde responsabilité; on peut dire qu'elle a enlevé à la monarchie la dernière chance de salut qui lui restait. La seule excuse qu'on ait à présenter à sa décharge, c'est que sans doute elle ne comprit pas la gravité de l'acte qu'elle commit; mais c'est là une excuse dangereuse; car cette inconscience peut paraître aux yeux de gens prévenus une circonstance aggravante. Une reine, en effet, ne doit pas intervenir dans les questions qu'elle connaît peu ou mal et s'exposer ainsi au danger de pousser le roi à commettre des fautes irréparables. Marie-Thérèse, Joseph II, Kaunitz, Mercy et Vermond l'avaient dit maintes fois à Marie-Antoinette; mais elle n'avait jamais rien voulu entendre; toujours elle avait agi suivant sa fantaisie du moment ou mieux suivant les caprices, les passions ou les intérêts des personnes de son entourage qui avaient su trouver le moyen de lui faire faire leurs volontés.

Dans le cas qui nous occupe, les torts de la reine sont d'autant plus graves qu'on s'explique difficilement comment le comte d'Artois et Mme de Polignac ont pu parvenir à déterminer Marie-Antoinette à faire rejeter le projet de Necker; car la transaction que proposait ce ministre ménageait, autant qu'il était encore possible de le faire, l'autorité royale et les prérogatives plus ou moins légitimes des deux premiers ordres; elle était même si peu favorable au Tiers qu'il était fort douteux que cet ordre,

décisive de Marie-Antoinette dans cette discussion. Barentin (*Mémoire*, p. 177, 218 et 219) affirme qu'au moment où le roi quitta la salle du Conseil, il n'avait encore pris aucune résolution et que son absence n'apporta aucun changement à l'état de la question. Mais cette dénégation si formelle est contraire à des témoignages autorisés, écrits quelques jours après les événements par des personnes en position de savoir la vérité. Dans sa dépêche du 25 juin 1789, le baron de Staël, gendre de Necker, s'exprime dans les termes suivants, qui ne laissent pas place au doute : « Le plan de conciliation de M. Necker était adopté vendredi dernier (19 juin) par le roi. » (Léouzon Le Duc, *opere supra citato*, p. 103.) Ce témoignage est confirmé par celui de Mercy, qui dit tenir ses renseignements du comte de Montmorin, et avait en outre à sa disposition les meilleurs moyens d'information. « Lorsque, le 19, Necker exposa son plan dans le comité des ministres, il fut aussitôt approuvé par le roi. » (Archives de Vienne. Mercy à Kaunitz. Dépêche d'office du 4 juillet 1789.) Enfin le ministre américain, Thomas Jefferson, écrivit, le 24 juin 1789, à John Jay que le plan de Necker avait été adopté dans le Conseil du 19. (Thomas Jefferson à John Jay, 24 juin 1789, *American diplomatic Correspondence*, t. II, p. 297.)

aigri et surexcité par une lutte de plus de six semaines, se soumît à l'injonction que le roi devait lui adresser dans la séance royale. Necker n'imposait aux États la délibération en commun et le vote par tête que dans les affaires d'intérêt général et spécialement dans les questions d'impôt. Mais tout ce qui concernait les prérogatives, honorifiques et autres, ainsi que les propriétés du clergé et de la noblesse, y compris les droits féodaux, ne devait être décidé que dans des assemblées particulières à chacun des trois ordres, ce qui donnait aux privilégiés un droit de veto absolu et aurait empêché toute réforme. C'était là le point capital de la déclaration; toutes les autres questions n'étaient que secondaires et un accord se serait facilement établi sur chacune d'elles, si sur le premier chef on avait pu parvenir à s'entendre.

Le 19 juin, pendant qu'on délibérait à Marly sur les moyens de rétablir l'accord entre les trois ordres, un changement considérable se produisait à Versailles dans la situation des partis. La noblesse adoptait une adresse au roi pour l'assurer de son dévouement et protester contre les usurpations du Tiers. Mais le clergé, à une faible majorité, il est vrai, décidait de se réunir au troisième ordre constitué en assemblée nationale.

Cette victoire décisive exalta l'ardeur des députés du Tiers. Aussi, le lendemain matin, quand ils apprirent que le roi devait tenir le 22 une séance royale, ils ne se laissèrent pas abattre par cette nouvelle et ils se préparèrent à défendre avec courage et vigueur les droits de la nation et de ses représentants. Tous se figuraient que dans cette séance, où le roi viendrait dicter en termes impérieux ses volontés à l'Assemblée nationale comme ils le faisaient naguère dans les lits de justice, la dissolution de l'Assemblée nationale serait prononcée; mais ils étaient bien résolus à ne pas obéir. Eux aussi, suivant l'exemple, donné maintes fois par le Parlement, de la résistance au despotisme, ils tiendraient pour nulles et non avenues les lois qu'ils n'auraient pas adoptées après une libre délibération.

Necker, informé des dispositions du Tiers, résolut de renoncer à la séance royale, dont l'annonce seule provoquait une si vive émotion; en même temps, pour calmer les esprits, il faisait répandre le bruit que la décision du roi serait favorable au Tiers[1]. Il crut que l'effet qu'il cherchait serait obtenu par

1. Thomas Jefferson à John Jay, 24 juin 1789. *American Diplomatic Correspondence*, t. II, p. 297.

une simple lettre du roi invitant les trois ordres à se réunir pour délibérer en commun sur les affaires d'intérêt général; s'il était douteux que la majorité de la noblesse y déférât, une minorité considérable se soumettrait sûrement à cette injonction; réunie à la majorité du clergé et au Tiers, elle constituerait une assemblée imposante dont l'autorité serait suffisante pour ordonner la suppression des exemptions pécuniaires et la répartition des impôts sur tous les Français quels qu'ils fussent; c'était avant tout ce que désirait Necker et c'était le plus pressé, car le Trésor n'avait de fonds que pour aller jusqu'au mois de juillet. C'est l'explication la plus vraisemblable du changement que le 20 juin Necker proposa au roi par ce billet : « On m'a fait apercevoir quelques inconvénients attachés à une séance royale que je n'avais pas aperçus et l'on croit qu'une simple lettre invitatoire vaudrait mieux; mais il n'y aurait pas un moment à perdre. Je m'expliquerai plus particulièrement avec Sa Majesté, si elle juge à propos de me donner ses ordres[1]. » Cette dernière phrase, un peu obscure, voulait dire que Necker désirait recevoir la permission de se rendre à Marly pour soumettre de vive voix son plan au roi; mais Louis XVI lui répondit sans doute qu'il le verrait le lendemain à Versailles où l'affaire serait discutée dans le Conseil, qu'il avait indiqué la veille en levant la séance[2]. Tou-

1. Ce billet a été publié par M. de Loménie dans son intéressant travail sur les préliminaires de la séance royale du 23 juin 1789 (*Annales de l'École libre des sciences politiques*, 15 janvier 1890, p. 120). Mais il nous semble que M. de Loménie n'a pas bien compris le sens de cette lettre, car il pense qu'elle confirme le récit de Barentin, dont le mémoire est, à son avis, un document historique de premier ordre. Au contraire, nous croyons que ce billet est une preuve formelle que Barentin conteste à tort l'exactitude du récit de Necker. En effet, puisque Necker propose seulement un changement de forme, cela suppose qu'il était entendu que le roi ordonnerait aux trois ordres de se réunir pour délibérer en commun sur les affaires d'intérêt général. Car c'est d'un changement de forme qu'il s'agit; Necker pense qu'il vaudrait mieux que le roi au lieu d'imposer cette réunion dans une séance royale, écrivît seulement une lettre invitant les trois ordres à se réunir dans telles et telles circonstances. Il me semble qu'il est impossible d'interpréter autrement ce billet, qui dès lors est une preuve de plus de la mauvaise foi de Barentin.

2. Barentin (*Mémoire*, p. 177) affirme qu'à la fin de la séance du 19, le roi ajourna le Conseil au lendemain à Marly, et il raconte tout au long ce qui aurait été dit dans cette séance du 20. Or, ce jour-là, il n'y eut pas séance du Conseil. M. de Barante, sans aucun doute d'après Saint-Priest, rapporte que le 19 le roi annonça, en levant la séance, que la délibération serait reprise à Versailles (*opere citato*, p. xcvij); la cour n'y rentra que le 21. Necker, Staël, Mercy, Jefferson, l'ambassadeur vénitien, la *Gazette de Leyde* ne signalent la tenue d'au-

jours est-il certain que ce jour-là Necker ne parut pas à Marly, et qu'il profita de sa liberté pour aller à Paris faire une visite à sa belle-sœur, Mme de Germany, qui était à l'agonie[1].

Necker avait mille fois raison de dire au roi qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour prendre une décision; les événements le prouvèrent le jour même. Tandis qu'à Marly la société Polignac, le comte d'Artois et la reine[2] faisaient les plus grands efforts

cun conseil entre celui du 19 et celui du 21; or une réunion de tous les ministres à Marly ne pouvait échapper aux nouvellistes et aux informateurs des ambassadeurs. Autre preuve que Barentin commet, volontairement ou non, de grosses erreurs sur ce point. Il prétend (p. 189) qu'à la fin du Conseil du samedi 20, le roi remit la séance royale au mardi 23. Or cette décision ne fut prise que le dimanche 21, à la fin du Conseil, qui, ce jour-là, se termina à onze heures du soir; le billet du grand maître des cérémonies aux présidents de chacun des trois ordres est daté du 21 à minuit. D'ailleurs on ne s'explique pas pourquoi on aurait décidé cette remise le samedi, puisque le lendemain il devait encore y avoir conseil et qu'on ne pouvait pas prévoir si on ne s'y mettrait pas d'accord de façon à être prêt le lundi. D'ailleurs Barentin se contredit de la façon la plus grave sur ce point si important. A un autre endroit de son mémoire (p. 219), il s'exprime en ces termes sur la fin de la séance du vendredi 19 : « S. M. étant rentrée, vu l'heure et les débats existants, continua le Conseil au lendemain dimanche et non à deux jours;..... elle différa en même temps du 22 au 23 la séance royale. » Or le lendemain était un samedi. Quant à la remise de la séance royale, on a vu plus haut que Barentin (p. 189) affirme qu'elle fut décidée le samedi 20. En réalité, elle ne fut arrêtée que le dimanche dans la nuit.

1. Mercy (Dépêche d'office du 4 juillet 1789) et Hardy (*Journal*, t. VIII, p. 360). Mme de Germany mourut peu de temps après, mais nous n'avons pu trouver le jour exact de sa mort. Dans une lettre du 5 juillet, Huber parle de la profonde douleur de M. de Germany, son ami. (Huber à Eden, 5 juillet 1789. *Correspondance of William, lord Auckland*, t. II, p. 329.)

2. Ce serait peut-être ce jour-là que se serait passée cette scène, dont la relation se trouve dans le *Journal* de Hardy, à la date du 26 juin 1789, t. VIII, p. 367.

« Sur le soir on apprend enfin qu'une personne, toute arrivante de Versailles, où elle avait passé quatre jours de suite et assisté pendant cet espace de temps aux diverses séances de l'Assemblée nationale, annonçait comme l'ayant entendu de ses propres oreilles et recueilli par écrit que, dans une de ces séances, un député du Tiers état, dont elle n'avait pu parvenir à savoir le nom, s'était expliqué en ces termes :

« Je sais, Messieurs, que le roi est entouré de quelques personnes qui trompent sa religion; je sais que l'on cherche à dissoudre les États généraux; je sais que la reine éplorée a pris le dauphin dans ses bras, l'a porté au roi, et qu'en le lui montrant elle lui a dit : « Voilà le rejeton de la France qui doit « vous succéder, sire, si vous soutenez votre autorité royale; sinon la couronne « va perdre tous ses droits. »

Cette scène a-t-elle eu lieu? Nous n'oserions pas l'affirmer; nous n'en avons trouvé mention nulle part ailleurs et nous ne savons pas quelle confiance

pour déterminer Louis XVI à embrasser le parti de la noblesse, le Tiers à Versailles prenait les mesures qu'exigeait la situation. Le 20, à neuf heures du matin, les membres de l'Assemblée nationale, en se rendant à la séance, trouvèrent les portes de la salle de leurs délibérations fermées et gardées par des soldats qui en défendaient l'accès. On leur donna pour motif que les ouvriers avaient pris possession de la salle afin de la disposer pour la séance royale du 22. Mais tout le monde comprit que ce n'était là qu'un misérable prétexte inventé pour empêcher les députés de délibérer sur ce qu'il convenait de faire afin de parer le coup dont ils étaient menacés. Profondément irrités par la façon injurieuse dont la cour les traitait, les membres du Tiers cherchèrent une autre salle; ils se réunirent dans un jeu de paume et y jurèrent « de ne jamais se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeraient jusqu'à ce que la constitution du royaume fût établie et affermie sur des fondements solides. » A Paris, la nouvelle de la fermeture de la salle de l'Assemblée nationale et l'annonce de la prochaine séance royale causèrent une si vive fermentation que le lieutenant général de police s'empressa d'en avertir la cour. Le soir, pour calmer les esprits, il fit distribuer des copies d'une lettre de Necker, qui l'assurait que l'intention du roi n'était pas de dissoudre les États généraux comme on en faisait courir le bruit, mais de tenir une simple séance conciliatoire afin de tâcher de procurer la réunion des trois ordres[1].

Le dimanche 21, les deux frères du roi assistèrent au Conseil. C'était la première fois qu'ils y entraient, et en les voyant Necker jugea que sa cause était perdue. Cependant il défendit son projet avec courage. Il dit qu'une nécessité impérieuse obligeait le roi à ordonner aux deux premiers ordres de se réunir au troisième pour délibérer en commun sur toutes les matières qui ne touchaient pas aux intérêts particuliers de chaque ordre[2]. Et il s'appliqua à

méritent ces racontars anonymes. Il n'y a peut-être là qu'un bruit populaire ayant pour point de départ une réminiscence de la célèbre scène où l'on voit Marie-Thérèse portant dans ses bras son jeune fils et faisant appel au dévouement des Hongrois. Peut-être aussi Marie-Antoinette a-t-elle voulu imiter sa mère. Quoi qu'il en soit, il est certain que la reine employa toute son influence sur Louis XVI en faveur de la noblesse et contre Necker. Mercy le laisse entendre. Staël, Saint-Priest, Jefferson l'affirment formellement.

1. Hardy, *Journal*, t. VIII, p. 358, et *Gazette de Leyde*, numéro du 3 juillet 1789.

2. C'est la formule adoptée par Saint-Priest dans sa lettre au roi, publiée plus loin, p. 65. On ne connaît pas exactement la teneur du projet de Necker,

démontrer qu'il était absolument impossible de faire autrement. Les trois autres ministres d'État furent du même avis que leur collègue et ils le soutinrent énergiquement. A en croire Barentin, Montmorin se laissa même emporter par son zèle, mais cela n'est guère vraisemblable. Les princes, au contraire, insistèrent pour le maintien de la Constitution, telle que l'avait définie la noblesse dans son célèbre arrêté du 28 mai, où il était dit que la délibération par ordre et le droit de *veto* réservé à chacun des trois ordres sur les résolutions des deux autres étaient des principes constitutifs de la monarchie et conservateurs du trône et de la liberté. Comme le disait Necker : « *C'était organiser le chaos.* » Mais c'était ce que voulaient les nobles et leurs protecteurs, qui mettaient tout en œuvre pour provoquer l'avortement des États généraux, afin de sauver l'ancien régime et leurs privilèges honorifiques et autres. Pour obtenir ce résultat, objet de tous leurs vœux, la guerre civile ne les effrayait pas. A ceux qui leur faisaient observer que, si le roi voulait d'autorité imposer ce système, le Tiers ne se soumettrait pas et qu'il était même fort douteux qu'il voulût accepter la transaction imaginée par Necker, ils répondaient que, si le Tiers se rebellait, on le contraindrait sans peine à obéir, car on était sûr de l'armée et des Parlements. Les défenseurs du Tiers rappelaient quel mal les Parlements avaient fait naguère à l'autorité royale et ils faisaient entrevoir les dangers qu'il y aurait à recourir à eux dans cette circonstance et cela pour un avantage fort douteux; car la magistrature était impuissante, lorsque l'opinion ne la soutenait pas. Quant à l'armée, il était fort à craindre que les soldats fissent cause commune avec le peuple contre leurs chefs. On pourrait d'autant moins compter sur leur fidélité que, si un conflit survenait entre le Tiers et le roi, l'argent manquerait, même pour le prêt des troupes ; dès le premier jour de la lutte, elles devraient avoir recours aux réquisitions et vivre à discrétion sur l'habitant. Que deviendrait

qui fut brûlé pendant la Révolution par la personne à qui il l'avait confié. (*Révolution française*, I, 190.) Dans ce livre, Necker résume ainsi l'idée principale de son projet :

« Il suffisait au vœu national que les affaires générales pussent être traitées dans une assemblée commune et décidées à la majorité des suffrages : et le roi favorisant cette disposition, le roi se prononçant ouvertement contre le maintien des privilèges pécuniaires, il pouvait, il devait garantir de toute atteinte les propriétés, les rangs et les distinctions des deux premiers ordres et soustraire avec fermeté les questions de ce genre à la discussion et à l'autorité d'une seule assemblée. » (*Révolution française*, I, 189.)

dans ces conditions l'ombre de discipline qu'on ne parvenait à maintenir qu'à grand'peine? Enfin n'était-il pas à craindre que les ennemis de la France ne voulussent profiter de sa situation troublée pour l'attaquer? Ces considérations si sensées, si justes, si patriotiques ne produisent aucun effet sur les princes et leurs adhérents. Ils se bornaient à répondre qu'avant tout il fallait maintenir la Constitution, car seule la stabilité des lois fondamentales assurait la prospérité et la durée des empires. A quoi M. de Saint-Priest répliquait : « Rien de stable sous le soleil; il faut varier quand les circonstances l'exigent; ce sont elles, à vrai dire, qui gouvernent les États. » A l'appui de cet argument, il citait de nombreux exemples de rois qui avaient modifié la Constitution de la monarchie et en particulier les lois réglant la forme des États généraux[1].

Il y avait plus de quatre heures[2] que cette longue discussion durait sans qu'aucun des deux partis en présence eût fait à l'autre la moindre concession. Ce que voyant, le roi, incapable de prendre de lui-même une résolution aussi grave, sans y être absolument contraint et forcé, voulut encore gagner du temps; à onze heures du soir, il ajourna le Conseil au lendemain sans rien décider, et il donna au maître des cérémonies l'ordre d'annoncer que la séance royale était retardée d'un jour[3].

1. Nous avons établi ce résumé de la discussion d'après les lettres écrites le lendemain au roi par Saint-Priest et Montmorin, dont les souvenirs étaient encore tout frais. C'est pour ce motif que nous les avons préférées aux relations écrites par Necker et Barentin, sans notes et de mémoire, six ou sept ans après les événements.

2. La *Gazette de Leyde* (numéro du 3 juillet 1789) dit que ce Conseil dura de cinq heures à onze heures du soir; mais c'est une erreur manifeste, puisque ce jour-là, à six heures, le roi reçut la députation de la noblesse. Nous avons donc adopté les heures indiquées par l'ambassadeur vénitien, Antonio Capello, dans sa dépêche du 22 juin 1789. (*Recueil des copies des dépêches des ambassadeurs vénitiens en France*. Bibliothèque nationale, Cabinet des manuscrits, fonds italien, vol. 1988, p. 187.)

3. Barentin (*Mémoire*, p. 197) affirme qu'à la fin du Conseil du dimanche le roi rejeta formellement le projet de Necker et que « le résultat du Conseil sur la première déclaration, concernant la présente déclaration d'États généraux, fut : « de maintenir comme liée à la constitution du royaume l'ancienne dis- « tinction des trois ordres; d'opiner par ordre, avec faculté du consentement « du roi de délibérer en commun, mais en certains cas seulement; d'annuler « les délibérations de l'ordre du Tiers état du 17 juin et celles qui auraient pu « s'ensuivre, comme illégales et inconstitutionnelles. » S. M. exhortait les trois ordres, pendant cette tenue seulement, à se réunir pour voter en commun sur

Rien n'était encore perdu, puisque le roi avait demandé à Montmorin et à Saint-Priest de lui envoyer le lendemain matin leur avis par écrit. Mais Necker et ses amis savaient par une longue expérience que le roi ne résisterait sans doute pas plus longtemps à la pression que la reine exerçait sur lui en faveur des privilégiés. Ils considérèrent ce nouveau délai comme le présage de leur défaite. A la sortie du Conseil, « il ne fut pas difficile, » dit un contemporain[1], « de lire sur le visage de M. le comte de Montmorin et de M. Necker que l'avis qui leur était contraire avait prévalu. » C'était exagéré, comme le prouvent les lettres de Saint-Priest et de Montmorin[2], qui, entre autres mérites, ont

les affaires d'une utilité générale; les droits antiques des trois ordres, la forme de constitution à donner aux Etats généraux ultérieurs et les droits utiles et honorifiques des deux premiers ordres étaient formellement exclus de la délibération commune. »

Un peu plus loin (p. 201) il répète cette affirmation, et il ajoute que, dans la séance du lundi 22, « M. de Montmorin voulut reprendre tout ce qu'il avait développé dans le dernier Conseil; le roi l'interrompit et lui dit sèchement : « Il n'est question que de savoir si la rédaction est conforme à ce qui a été « convenu hier. » C'est un mensonge grossier. Pour le prouver, il suffit de citer la première phrase de la lettre écrite par Montmorin à Louis XVI le lundi 22 juin au matin : « Sire, l'objet sur lequel V. M. va délibérer définitivement ce matin est si important, la décision qu'elle prendra peut avoir des suites si étendues, que mon attachement pour la personne de V. M. me force à les mettre encore sous ses yeux avant le moment où elle prendra cette dernière décision. »

Cette lettre de Montmorin est d'accord avec celle qui fut envoyée le même jour au roi par Saint-Priest, et qui commence ainsi : « V. M. a daigné me demander hier mon avis sur le projet présenté par M. Necker et plus particulièrement sur la proposition d'ordonner aux premiers ordres de l'État de se réunir au troisième pour délibérer par tête sur ce qui n'intéresse pas chaque ordre en particulier. »

Le texte de ces deux lettres prouve que rien n'était encore arrêté au moment où elles ont été écrites. On trouvera plus bas quelques détails sur ces deux lettres, que nous publions à la fin de cet article. Nous croyons qu'il est impossible de trouver une preuve plus forte de l'insigne mauvaise foi de Barentin et de son impudence. Il n'existe pas de termes assez forts pour flétrir ce menteur audacieux qui, à maintes reprises, accuse Necker de mensonges et de calomnies. Ce seul fait, quand bien même il ne serait pas accompagné de plusieurs autres aussi probants, suffirait à enlever toute autorité au témoignage de Barentin.

1. *Gazette de Leyde*, numéro du 3 juillet 1789.

2. Ces lettres se trouvent aux Archives nationales, au musée, sous les nos 1072 et 1088. Si jusqu'ici elles ont été ignorées des historiens, même de M. Chérest et de M. de Loménie, cela tient sans doute à ce que le rédacteur du catalogue du musée n'en a pas signalé l'importance et a assez mal choisi ses extraits; en outre il a placé au commencement de juin la lettre de Saint-Priest qui n'est pas datée, mais qui a été certainement écrite le 22 juin au matin, comme le

eu celui de lutter jusqu'au bout, même lorsqu'ils désespéraient du succès. Dans ces lettres, écrites le 22 juin au matin et remises aussitôt au roi, les deux ministres soutiennent énergiquement l'avis de Necker et ils réfutent victorieusement les arguments que les princes et leurs partisans leur avaient opposés la veille. La démonstration de Montmorin surtout est très forte. Louis XVI était parfaitement capable de le comprendre; car il ne manquait pas de bon sens et son jugement était sain. Malheureusement il ne savait pas vouloir, et à cette époque, depuis plusieurs années déjà, la reine exerçait sur lui une influence toute-puissante. Or, Marie-Antoinette avait pris avec chaleur fait et cause pour la noblesse. Après bien des hésitations, le roi, de guerre las, se soumit. Dans le conseil du lundi, il rejeta définitivement le projet de Necker et adopta celui du comte d'Artois, dont la rédaction définitive fut confiée à un conseiller d'État, Vidaud de la Tour, qui, lors du coup d'État de Maupeou, étant premier président à Grenoble, s'était fait remarquer par son dévouement servile au gouvernement et avait été forcé de quitter à la rentrée des anciens parlements en 1774. Necker et Montmorin offrirent alors leur démission; mais le roi la refusa et le comte d'Artois, s'adressant à Necker, lui dit : « Non, Monsieur, nous vous gardons comme otage et nous vous rendons responsable de tout ce qui pourra arriver[1]. » Il voulait même qu'on mît ce ministre en état d'arrestation; mais le roi et la reine s'y opposèrent[2].

VI.

Le comte d'Artois s'empressa de faire connaître sa victoire à ses familiers, qui tout de suite en répandirent le bruit. La noblesse triompha bruyamment et le peuple fut consterné[3]. Mais les dépu-

prouve son contexte. Ces deux lettres nous ont paru si importantes que nous les publions *in extenso* à la suite de cet article.

1. Thomas Jefferson à John Jay, 24 juin 1789, *American Diplomatic Correspondence*, t. II, p. 298. Jefferson a inséré presque textuellement une grande partie de cette lettre dans son autobiographie. *Th. Jefferson's Complete Works*. New-York, 1853, in-8°, t. I, p. 92-93. Barentin (p. 224 et s.) prétend que le 22 juin il exhorta le roi à ne pas accepter la démission de Necker et qu'il pria la reine et les comtes de Provence et d'Artois d'insister en ce sens près de Louis XVI.

2. Mercy à Kaunitz, 4 juillet 1789. *Correspondance secrète*, t. II, p. 255.

3. Thomas Jefferson à John Jay, 24 juin 1789, *opere citato*, p. 298.

tés du Tiers ne faiblirent pas et se préparèrent à la résistance. Leur courage était d'autant plus ferme que ce jour même la majorité des députés du clergé, conformément à l'arrêté du 19, était venue se réunir à eux dans l'église Saint-Louis. Désormais, ils pouvaient répondre à ceux qui attaquaient leurs décrets et leur reprochaient leurs usurpations : « Ici sont deux ordres ; ici est la pluralité des États généraux et la volonté de cette assemblée est la volonté nationale[1]. » Le mardi 23, à onze heures, le roi se rendit, en grande pompe, du château à la salle des États pour y faire connaître ses volontés aux députés des trois ordres. Sur tout son passage régnait un silence de mort. Pas un seul cri ne s'éleva pour l'acclamer ; mais aussi pas une manifestation hostile ; personne n'aurait osé ; toutes les troupes avaient été mises sur pied et les avenues étaient remplies de soldats en armes.

La séance ne dura pas une heure. Le roi l'ouvrit par un discours très court dans lequel, après avoir exprimé ses regrets des divisions qui avaient entravé les travaux des États généraux, il déclarait que, défenseur des lois de son royaume, il venait en retracer le véritable esprit et réprimer les atteintes qui avaient pu y être portées. Il terminait en disant : « Après avoir établi clairement les droits respectifs des différents ordres, j'attends du zèle pour la patrie des deux premiers ordres, j'attends de leur attachement pour ma personne, j'attends de la connaissance qu'ils ont des maux urgents de l'État que, dans les affaires qui regardent le bien général, ils seront les premiers à proposer une réunion d'avis et de sentiments que je regarde comme nécessaire dans la crise actuelle qui doit opérer le salut de l'État. » Ensuite un des secrétaires d'État donna lecture d'une *déclaration concernant la présente tenue des États généraux,* dont les principaux articles réglaient la question de la délibération en commun ou par ordre de la façon suivante : « Art. I. Le roi veut que l'ancienne distinction des trois ordres de l'État soit conservée en son entier, comme essentiellement liée à la constitution de son royaume ; que les députés librement élus par chacun des trois ordres, formant trois chambres, délibérant par ordre et pouvant, avec l'approbation du souverain, convenir de délibérer en commun, puissent seuls être considérés comme formant le corps des représentants de la nation. En conséquence, le roi a déclaré nulles

1. Bailly, *Mémoires,* t. I, p. 202.

les délibérations prises par les députés de l'ordre du Tiers état, le 17 de ce mois, ainsi que celles qui auraient pu s'ensuivre, comme illégales et inconstitutionnelles. — Art. VIII. Seront nommément exceptées des affaires qui pourront être traitées en commun, celles qui regardent les droits antiques et constitutionnels des trois ordres, la forme de constitution à donner aux prochains États généraux, les propriétés féodales et seigneuriales, les droits utiles et les prérogatives honorifiques des deux premiers ordres. — Art. IX. Le consentement particulier du clergé sera nécessaire pour toutes les dispositions qui pourraient intéresser la religion, la discipline ecclésiastique, le régime des ordres et corps séculiers et réguliers. »

Quand la lecture de cette déclaration eut été achevée, le roi annonça aux députés « qu'il allait leur faire remettre sous les yeux les différents bienfaits qu'il accordait à ses peuples. » Il ajouta : « Je puis dire, sans me faire illusion, que jamais roi n'en a autant fait pour aucune nation.....; je ne craindrai pas de l'exprimer, ceux qui, par des prétentions exagérées ou par des difficultés hors de propos, retarderaient encore l'effet de mes intentions paternelles, se rendraient indignes d'être regardés comme Français. » Le manifeste, dont lecture fut ensuite donnée à l'assemblée, ne méritait pas cet excès d'éloges à tout le moins déplacés. Ce n'était qu'une simple *déclaration des intentions* du roi en trente-cinq articles, qu'un programme plein de promesses, plus ou moins belles, dans le genre de tous ceux que la royauté avait déjà publiés en si grand nombre sans jamais les exécuter[1]. Si quelques-unes des intentions manifestées par le roi donnaient satisfaction aux vœux de la nation, le gouvernement n'avait pas le droit de s'en faire un mérite, car, en accordant *in extremis* ces concessions, il obéissait à une nécessité impérieuse ; c'était notamment le cas pour l'article premier ainsi conçu : « Aucun nouvel impôt ne sera établi, aucun ancien ne sera prorogé au delà du terme fixé par les lois sans le consentement des représentants de la nation. » Tout le monde savait que la royauté ne s'était décidée à réunir les États généraux qu'après avoir vainement tenté d'employer tous les autres moyens de se procurer des ressources. Quant à la plupart des autres articles de ce pro-

1. Le regretté Aimé Chérest a bien montré la portée de ces déclarations du 23 juin dans son consciencieux ouvrage sur *la Chute de l'ancien régime*, t. III, p. 227 et s.

gramme, ils étaient absolument réactionnaires. L'article XII consacrait le maintien du régime féodal en ces termes : « Toutes les propriétés, sans exception, seront constamment respectées et S. M. comprend expressément sous le nom de propriétés les *dîmes*, *cens*, *rentes*, *droits* et *devoirs féodaux* et *seigneuriaux* et généralement tous les droits et prérogatives utiles ou honorifiques attachés aux terres et fiefs ou appartenant aux personnes. » Or, la suppression de ces droits était une des réformes les plus vivement réclamées dans les cahiers du Tiers; mais il n'y aurait eu aucun moyen de l'obtenir, si ces déclarations du roi avaient reçu force de lois; car c'était un des objets sur lesquels il était expressément interdit de délibérer en commun et les deux premiers ordres n'y auraient jamais consenti volontairement. Les populations des campagnes auraient continué à supporter le lourd fardeau des dîmes et des droits féodaux, dont l'origine était si peu respectable.

En écoutant ces déclarations, les membres des différents partis de l'Assemblée manifestèrent nettement par leur attitude quelles étaient leurs impressions. Les députés du Tiers restèrent « mornes et silencieux, » montrant ainsi qu'ils sentaient « toute l'étendue du plein triomphe ménagé aux ordres supérieurs[1]. » D'ailleurs, l'absence de Necker, dont le fauteuil était resté vide, indiquait à tous quel était le véritable sens des décisions prises par le roi. Aussi les privilégiés saluèrent par « des applaudissements réitérés » une victoire qu'ils n'avaient pas osé espérer si complète. L'article ordonnant le maintien du régime féodal excita surtout les transports des nobles; il fallut les rappeler à la pudeur. « Ce n'est, dit Mirabeau, qu'à force de *paix-là!* qu'on a pu les engager à se contenir[2]. »

Avant de se retirer, le roi prononça un troisième discours. Il déclara aux députés que s'ils l'abandonnaient il ferait seul le bien de ses peuples. Il leur rappela qu'aucun de leurs projets, aucune de leurs dispositions ne pouvait avoir force de loi sans son approbation spéciale. Il termina en leur ordonnant de se séparer tout de suite et de se rendre le lendemain matin chacun dans les

1. Nous avons pris presque tous les éléments de ce paragraphe dans le livre d'Aimé Chérest, *la Chute de l'ancien régime*, t. III, p. 253, n. 1. Les passages entre guillemets sont tirés des lettres des députés du Tiers de Strasbourg à leurs commettants aux États généraux.

2. Aimé Chérest, *loco citato*.

chambres affectées à leur ordre pour y reprendre leur séance.

Ensuite le roi rentra au château, suivi des deux premiers ordres presque tout entiers. Enflammés par ce succès si complet, les nobles voulurent témoigner leur reconnaissance à leurs illustres protecteurs. Conduits par le président de leur ordre, le duc de Luxembourg, ils se rendirent chez le comte d'Artois, auquel ils devaient la séance royale. Ce prince les reçut avec sa politesse et ses manières gracieuses accoutumées ; il parla modestement de ce qu'il avait fait. Monsieur, toujours politique et timide, refusa de les recevoir. De là ils montèrent chez la reine. « Ce n'était pas à elle, dit l'un d'eux, que l'on avait le moins d'obligation. La reine tenait Madame par la main ; elle portait le jeune dauphin sur son bras ; elle le présenta aux députés, leur disant avec beaucoup de grâce qu'elle le donnait à la noblesse, qu'elle lui apprendrait à la chérir et à la regarder comme le plus ferme appui du trône[1]. »

Les nobles avaient raison de se hâter de célébrer leur victoire ; car avant la nuit elle devait se changer en une défaite désastreuse. Après la sortie du roi et des privilégiés, les députés du Tiers étaient restés immobiles à leur place. Pendant quelque temps ils gardèrent un profond silence. Mirabeau le rompit le premier. Il s'éleva avec force contre l'appareil militaire de la dictature dont le roi, mandataire de la nation, s'était entouré et contre le langage autoritaire et despotique dont il s'était servi ; rappelant à l'Assemblée le serment du Jeu de paume, il déclara qu'elle ne pouvait pas se séparer avant d'avoir fait la Constitution. Quand Mirabeau eut fini de parler, le maître des cérémonies s'approcha du président et lui dit : « Monsieur, vous avez entendu l'ordre du roi. » Bailly fit une réponse équivoque. C'est alors que Mirabeau, élevant la voix, lança la célèbre apostrophe que la légende embellit aussitôt : « Monsieur, dit-il, il n'y a que la force qui puisse nous faire sortir d'ici ; quant à moi, on ne me mettra dehors que percé de baïonnettes[2]. » Ce n'était pas une vaine fanfaronnade. Il s'en fallut de peu que les baïonnettes ne fussent mises en jeu contre les députés. L'ordre fut donné à deux escadrons de gardes du corps de disperser l'Assemblée par la force ; mais les membres de la minorité de la noblesse, mettant l'épée à

1. Ferrières, *Mémoires*, t. I, p. 59-60.

2. *Gazette de Leyde* du mardi 7 juillet 1789. Cette version paraît la plus vraisemblable de toutes celles qui ont été mises en circulation.

la main, barrèrent le passage aux soldats. Le commandant du détachement n'osa pas engager la lutte avec les grands seigneurs qui se trouvaient au premier rang de cette petite troupe. Il fit demander des instructions et on lui commanda de rétrograder[1]. Pendant ce temps, l'Assemblée, sur l'invitation de Siéyès, avait repris ses délibérations et à l'unanimité elle déclara qu'elle persistait dans ses précédents arrêtés. Elle suivait l'exemple des Parlements qui, après un lit de justice, s'empressaient d'arrêter qu'ils tenaient pour nul et non avenu tout ce qui venait d'être fait dans la séance royale. Ensuite, après avoir proclamé l'inviolabilité de ses membres, l'Assemblée s'ajourna au lendemain.

Il est de mode aujourd'hui de blâmer ces décisions prises *ab irato* et de regretter que le Tiers état ne se soit pas contenté de ce que le roi lui accordait en s'en remettant au temps pour obtenir les autres réformes qu'il désirait. On s'appuie sur l'autorité de Jefferson qui, dans son autobiographie[2], écrite après 1815, dit qu'il donna un conseil en ce sens aux députés qui étaient de ses amis et déplore qu'ils ne l'aient pas suivi. Comme cet homme d'État américain, on fait observer que la France, après vingt-cinq ans de guerres civiles et étrangères et une effroyable tourmente révolutionnaire, fut obligée de se contenter d'une constitution qui ressemblait fort aux déclarations du 23 juin. C'est une erreur. En 1815, les droits féodaux n'existaient plus; les trois ordres étaient supprimés, tandis que les déclarations du 23 juin étaient combinées de façon à maintenir à toujours l'ancien régime et ses abus les plus criants. En outre, l'argument peut facilement se retourner contre ceux qui l'emploient. Certes, il n'est que trop vrai que la Révolution n'a pas tenu toutes les promesses de ses débuts. C'est, hélas! le sort de toutes les entreprises des hommes; il ne leur est jamais donné d'exécuter en entier leurs projets si beaux qu'ils soient. Mais, si les partisans de la Révolution ont eu à subir d'amères déceptions, leurs adversaires n'ont pas le droit de leur reprocher d'avoir par leur opiniâtreté perdu les avantages qu'on leur offrait. La noblesse et le haut clergé, qui firent rejeter la transaction proposée par Necker, qui en peu de temps après eurent lieu de s'en repentir et depuis lors ils n'ont jamais

[1] Mémoires de la Rochefoucauld-Liancourt. Extrait publié dans la Revue historique, t. [illegible], p. [illegible]. Ce renseignement est confirmé par une note de Malouet, sur un passage des Mémoires de Bailly, t. [illegible], p. [illegible].

[2] The Jefferson Cyclopedia, Ricord, New-York, 1855, in-8°, p. 35.

retrouvé pareille occasion. D'ailleurs ce sont là des considérations auxquelles on n'est pas libre de penser pendant la bataille. Jefferson lui-même reconnaît que les esprits étaient trop surexcités par cette lutte de six semaines pour qu'il fût possible au Tiers d'accepter les conditions qui lui étaient imposées.

Lorsque l'assemblée se fut séparée, ses membres firent connaître partout ce qui s'était passé. Ces nouvelles excitèrent la plus violente agitation dans Versailles où la séance royale avait attiré un grand nombre de Parisiens. La foule se porta en masse au château et envahit les cours et les galeries. Cinq ou six mille personnes se massèrent devant l'appartement occupé par Necker dans les bâtiments des ministres. Par leurs cris, par leurs applaudissements, ils manifestèrent leur enthousiasme pour sa personne. En même temps les députés du Tiers se rendaient en grand nombre près de Necker pour l'exhorter à poursuivre la lutte et lui promettre leur concours. « Ils le conjuraient de rester fidèle à la nation et de continuer son ministère. » La reine fut alarmée en voyant cette foule menaçante envahir le château et en entendant acclamer le ministre des finances ; elle craignit une révolte. Sachant qu'on ne pouvait pas compter, pour la réprimer, sur les troupes dont la fidélité était douteuse, elle crut qu'elle n'avait plus d'autre moyen de salut à sa disposition que de faire appeler Necker pour le prier de rester et d'apaiser la foule. Cette démarche humiliante dut lui coûter plus qu'on ne saurait le dire, car elle était aussi fière que courageuse. Cependant elle s'y résigna. Sur les six heures du soir, le bruit se répandit que Necker était chez le roi. On ne sait pas bien ce qui se passa dans cette entrevue. Necker dit seulement que le roi ne lui témoigna point de mécontentement ; de concert avec la reine, Louis XVI lui demanda de renoncer à la résolution qu'il avait prise de quitter le ministère et il le fit d'une façon si pressante que lui, Necker, se rendit à ses volontés. Il ajoute que l'agitation qui régnait à Versailles ne permettait pas même d'hésiter. Elle « m'empêcha, dit-il, d'obtenir le renvoi des ministres qui m'avaient déjoué si cruellement pendant le cours des discussions relatives à la séance royale. Ce fut dans un moment où je pouvais tout exiger du roi que je me trouvai sans force pour rien demander. Un mouvement de générosité, que l'on blâmera peut-être, mais que l'on entendra cependant, me dicta cette conduite [1]. »

1. *Révolution française*, t. I, p. 273. Barentin s'inscrit en faux contre cette

Pendant plus d'une heure que dura cet entretien, la foule anxieuse attendait avec impatience dans les galeries et dans les cours la sortie du ministre. Enfin Necker parut. A peine fut-il aperçu que mille voix crièrent : « *Vive Monsieur Necker!* » On le pressait de toutes parts. Un homme du peuple se jeta à ses pieds en criant : « *Monseigneur, restez-vous?* » Necker le releva et lui dit : « *Oui, mon ami;* » et, se tournant vers le public, il ajouta : « *Oui, Messieurs, je reste avec vous.* » Aussitôt tous de crier : « *Vive le roi! Vive Monsieur Necker!* » Et on le reconduisit en triomphe chez lui. Il y fut suivi d'un grand nombre de personnes. Après s'être un peu remis, il demanda de la main le silence et dit : « *Oui, Messieurs, dussé-je en mourir, je reste avec vous; j'en ai donné ma parole au roi, qui a bien voulu la recevoir et je vous engage, Messieurs* (en s'adressant aux députés du Tiers), *à employer toute la douceur, tout le courage et la vertu dont vous êtes capables pour amener tout à bien.* » On lui répondit en criant : « *Vive Monsieur Necker! Restez avec nous! Guidez-nous! Soyez notre père et notre guide!* » Tout le monde était dans l'ivresse et dans l'attendrissement. « Jamais homme public, » dit un témoin oculaire[1], « n'a eu un si beau triomphe. »

Jules FLAMMERMONT.

(*Sera continué.*)

assertion de Necker. Il dit (p. 233) que le 23 juin Necker supplia le roi de sacrifier « au bonheur de ses sujets, à son repos personnel et à sa gloire » le garde des sceaux et le ministre de sa maison, c'est-à-dire Barentin et Laurent de Villedeuil. Le roi s'y serait refusé. Le lendemain Necker aurait fait une nouvelle tentative près de la reine, en la pressant d'en parler au roi. Loin de s'y prêter, elle ne lui aurait pas caché sa surprise qu'il osât solliciter le renvoi de deux ministres que le roi estimait..... Necker aurait alors répartie avec vivacité : « Madame, si je l'avais exigé hier, le roi n'aurait pas pu me le refuser. » A ce propos, la reine, indignée de l'audace du ministre, l'aurait congédié (p. 234-235).

Entre l'affirmation formelle de Necker et celle de Barentin, il n'y a pas à hésiter; nous avons pris trop souvent ce garde des sceaux en flagrant délit de mensonge pour préférer son témoignage si suspect à celui de Necker, dont l'honnêteté et la véracité sont au-dessus de tout soupçon. D'ailleurs il est évident que, si, dans la soirée du 23 juin, Necker avait demandé le renvoi de ces deux ministres et fait ses conditions, on n'aurait pu rien lui refuser. Barentin a donc menti une fois de plus.

1. *Gazette de Leyde*, numéro du 7 juillet 1789. C'est dans ce numéro et dans celui du 5 juillet que nous avons pris la plupart des détails qui précèdent.

Montmorin a Louis XVI.

Versailles, le 22 juin 1789. — Sire, l'objet sur lequel Votre Majesté va délibérer définitivement ce matin est si important, la décision qu'Elle prendra peut avoir des suites si étendues que mon attachement pour la personne de Votre Majesté me force à les mettre encore sous ses yeux avant le moment où Elle prendra cette dernière décision.

Votre Majesté a rassemblé les États généraux parce que les Parlements ont prononcé leur incompétence relativement aux impôts et aux emprunts; Votre Majesté a prononcé Elle-même, au mois de juillet de l'année dernière, que les uns ni les autres ne pourraient désormais avoir lieu sans le consentement de la nation; toute perception d'impôt devient donc impossible sans cette condition et aucun emprunt ne saurait être rempli sans elle, parce que les prêteurs veulent voir un gage assuré de leur confiance et que ce gage n'existerait sous aucuns rapports.

Les États généraux une fois rassemblés, comme ils le sont aujourd'hui, leur consentement devient indispensable pour la prorogation même des impositions actuelles, et, s'ils se séparaient sans les avoir consenties, la perception en éprouverait tant de difficultés qu'elle deviendrait impossible. Cependant, les revenus de Votre Majesté sont dépensés d'avance; le Trésor royal ne peut continuer les paiements les plus essentiels et fournir aux dépenses qu'exige la disette que par des moyens de crédit qui présentent depuis près d'un an une espèce de miracle. La séparation des États généraux ferait évanouir tous ces moyens; les sources où puise le Trésor royal seraient entièrement taries; les paiements de tous genres seraient suspendus; Votre Majesté ne pourrait fournir aux frais immenses qu'exige la subsistance d'une grande partie de son royaume; on [ne] saurait prévoir jusqu'à quel point augmenteraient les alarmes et les inquiétudes ni les excès qu'elles amèneraient; cependant, Votre Majesté serait sans moyens pour les réprimer, car, il ne faut pas le Lui dissimuler, le prêt même des troupes manquerait.

C'est dans cet état des choses qu'on propose à Votre Majesté de soutenir d'une main ferme l'ancienne constitution et qu'on Lui dit qu'Elle sera bien forte par elle. Je rends assurément toute justice aux sentiments et au courage qui dictent ce conseil, mais, j'ose le dire à Votre Majesté, ceux qui le donnent ne connaissent pas l'état des choses ou, du moins, ne le voient pas tel qu'il est.

Je suis certainement bien loin d'approuver ou d'excuser la conduite du tiers état; personne au monde ne le condamne plus que moi et

n'en est plus affligé; mais, quelque extravagante et quelque condamnable qu'elle soit, le public la juge bien différemment. Soutenu par cette opinion, le tiers ne sortira pas de la ligne qu'il s'est tracée; il s'aigrira davantage contre les deux premiers ordres; il désobéira aux ordres de Votre Majesté et Elle aura inutilement compromis son autorité. Elle sera forcée de dissoudre les États généraux et Votre Majesté a vu quelles en seraient les suites; peut-être même le tiers ne se laissera-t-il pas séparer; dès lors, le désordre et les troubles seraient à leur comble, et Votre Majesté a vu quels moyens Lui resteraient pour les réprimer.

Le plan qu'on propose à Votre Majesté est noble, grand, et me paraît le seul digne du caractère et de la bonté de Votre Majesté; il peut, sans doute, manquer son effet sur l'Assemblée, mais il ne saurait le manquer sur la Nation. On craint que les deux premiers ordres ne refusent de s'y soumettre; j'aime à croire que cette crainte ne se réaliserait pas. Mais, dans tous les cas, ce ne serait pas la totalité de ces deux ordres qui se retirerait; la majeure partie du clergé s'empresserait de se conformer aux instructions de Votre Majesté et une partie de la noblesse, peut-être plus considérable qu'on ne le croit, suivrait cet exemple; forte de ce qui resterait autour d'Elle, de l'amour et de l'admiration de la Nation, Votre Majesté irait en avant et à peine entendrait-on le murmure de ceux qui seraient mécontents.

On paraît attacher peu d'importance aux curés; j'avoue, Sire, que je pense bien différemment; ce sont eux qui influent le plus directement sur le peuple et le remuent à leur gré.

On a parlé à Votre Majesté des Parlements; je ne rappellerai pas à Votre Majesté combien leur secours serait dangereux, quelle force acquerraient ces corps que Votre Majesté a trop appris à connaître; mais je dirai qu'ils seraient inutiles à Votre Majesté; la magistrature n'a de force que par l'opinion et certes elle ne l'aurait pas dans cette occasion.

J'ai cru, Sire, devoir mettre ces réflexions sous les yeux de Votre Majesté avant le Conseil qu'Elle a annoncé pour ce matin; elles me sont dictées par l'attachement le plus pur à la personne de Votre Majesté et par le zèle le plus ardent pour sa gloire. Ce sont, Sire, les seuls sentiments qui entrent dans mon âme, je voudrais qu'Elle pût y lire, Elle verrait combien ils y sont profondément gravés et combien je suis éloigné de tout esprit de parti et de tout attachement étranger aux véritables intérêts de Votre Majesté.

Daignez, Sire, recevoir avec bonté cette preuve de mon absolu dévouement à la personne de Votre Majesté et l'hommage du profond respect avec lequel je suis..... (Archives nationales, Musée, n° 1088.)

Saint-Priest a Louis XVI.

Sans date. [*22 juin 1789, au matin*[1].] — Sire, Votre Majesté a daigné me demander hier mon avis sur le projet présenté par M. Necker, et plus particulièrement sur la proposition d'ordonner aux deux premiers ordres de l'État de se réunir au troisième pour délibérer par tête sur ce qui n'intéresse pas chaque ordre en particulier, et quelques autres points réservés. Messeigneurs vos frères ont été d'avis contraire et ils estiment qu'il ne faut altérer en rien la constitution du royaume, principe qu'ils appliquent à la forme de délibérer dont il s'agit. Je respecte leurs sentiments patriotiques, et assurément, Sire, il y aurait plus de sécurité pour mes confrères et moi, personnellement parlant, que l'opinion de Messeigneurs, contraire à la nôtre, fût adoptée[2]. Ayant satisfait au cri de notre conscience, nous n'aurions pas à redouter que le projet proposé n'ait pas le succès que nous en désirons; car, Sire, je ne le dissimulerai pas à Votre Majesté, je crains que le tiers état, exalté comme il l'est, ne rejette, pour la délibération par ordre, ces réserves si justes qui y sont imposées; je crains même qu'il ne murmure de l'intervention souveraine de Votre Majesté en cette occurrence; telle me paraît être la chaleur des membres du tiers état qui l'a déjà porté à excéder les bornes de ses mandats et de la justice. Notre seul espoir, en ce cas, serait le jugement qu'en portera la Nation. Mais Votre Majesté ne trouverait-Elle pas cette ressource aussi lente qu'incertaine pour parer aux inconvénients sans nombre qui peuvent survenir à la traverse? C'est là, Sire, ce qui menace vos ministres, et aucun de nous ne s'est arrêté à cette inquiétude si naturelle, parce que le zèle pour le service de Votre Majesté prévaut en nous sur toute considération personnelle.

Nous ne sommes ici, en ce moment, que quatre ministres d'État[3], d'âge et d'expérience, exercés à considérer les affaires du royaume au dedans et au dehors, et notre avis est unanime en faveur de la proposition faite par l'un de nous. La jeunesse effervescente, avide de

1. Cette lettre n'est pas datée, mais elle a été certainement écrite le lundi 22 au matin, puisque Saint-Priest y réfute les arguments exposés la veille au Conseil par les princes, frères du roi, qui entrèrent le dimanche 21 au Conseil pour la première fois.

2. Elle ne l'était donc pas encore, preuve nouvelle que Barentin ment indignement.

3. Ces quatre ministres d'État étaient Necker, La Luzerne, secrétaire d'État à la marine, Montmorin, secrétaire d'État aux affaires étrangères, et Saint-Priest, qui n'avait pas de département.

changements, regarde d'anciennes lois comme des préjugés surannés; mais ce que nous prenons dans la plus sérieuse considération, Sire, c'est le poids des circonstances actuelles, c'est le naufrage qui menace le vaisseau de l'État. Il s'agit d'y échapper, et on ne le peut cette fois en faisant tête à l'orage; comme à la mer, il faut savoir perdre de sa route pour la regagner quand la justice et le bien de l'État le commanderont.

J'aime autant que personne la Constitution française malgré ses défauts, mais j'avoue que celle que j'ai vue en usage jusqu'ici dans le royaume a presque entièrement consisté dans l'autorité de tout genre exercée par nos rois depuis près de deux siècles. Je ne pensais pas plus qu'un autre au retour des États généraux, et, quoique je ne le désapprouve pas, c'est à mon sens une innovation ou, pour parler plus exactement, une véritable rénovation.

Mais pourquoi ces États, après une si longue interruption, seraient-ils encore si strictement assujettis à la forme de délibération de 1614, comme si elle avait été toujours constante dans le royaume? Sans parler de celle pratiquée en 1483, qu'on croit avoir été alors librement adoptée par ces états, sans parler du *veto* accordé au tiers état en 1355 et qui était une grande innovation dans la Constitution, qui doute que l'appel du tiers état par Philippe le Bel aux états généraux de 1302 n'ait émané de la pure volonté de ce monarque dont on connait même les motifs? Combien de changements ont précédé celui-là dans la forme de délibérer sous les premiers rois de la dynastie régnante, sous celle de Charlemagne et de Clovis; nos histoires en font foi. Celles de tous les peuples offrent des changements de constitution; Votre Majesté Elle-même, dans un article qui passa hier sans réclamation, invite les États généraux à Lui offrir leurs idées sur la constitution des états actuels de quelques-unes de ses provinces; celle de Bretagne est, malgré ses vices, réclamée par ses deux premiers ordres sur la foi des traités. L'idée de constitution immuable n'est-elle attachée qu'à la totalité du royaume, non à ses parties?

Rien de stable sous le soleil, Sire, c'est un vieil adage. Il faut varier quand les circonstances l'exigent; ce sont elles, à vrai dire, qui gouvernent les états. Le salut du peuple doit être la loi suprême. Le vôtre, Sire, est égaré par des opinions nouvelles; il ne l'est point sur l'attachement à votre auguste personne, qui est extrême; mais il ne faut pas le dissimuler à Votre Majesté, cet attachement même est fondé, en grande partie, sur sa disposition bien connue de sacrifier pour le bien public jusqu'à sa propre prérogative royale. Celle des ordres d'opiner séparément doit-elle être plus sacrée? Non, Sire! Je ne crains pas de le dire. Qu'elle cède au besoin du moment, au besoin

de faire aller les États généraux, de ranimer le crédit par la confiance publique, de fournir aux dépenses indispensables, de tranquilliser les peuples dans la cherté des subsistances qu'ils éprouvent et dans la disette qui les menace !

On parle de maintenir à tout prix la Constitution ; mais en fermant les yeux sur la terrible scène à laquelle la sévérité de ce principe peut conduire, encore faut-il des moyens d'aller. Votre Majesté a une armée, il faut la payer ; le Trésor royal est vide. Et ne voit-on pas, presque en débutant, cette armée réduite à vivre de contributions et à discrétion ? La discipline une fois relâchée, Votre Majesté pourra-t-Elle compter sur ses troupes ? Je m'arrête à l'esquisse de ce triste tableau sans y faire entrer le parti que des puissances rivales pourraient tirer de nos troubles intérieurs.

Sire, adoptez le projet que vos ministres vous offrent ; s'il trouve de la résistance dans les différents ordres, ce ne sera peut-être qu'une affaire de patience et le temps en triomphera. Si, malheureusement, la scission de l'Assemblée s'ensuit, le peuple verra que ses députés ont excédé toute borne et il n'y aura point d'épée tirée. Tel est mon vœu de préférence à tout ; j'ose le transmettre directement à Votre Majesté sans l'avoir communiqué à personne, le soumettant à sa prudente considération et à son auguste indulgence.

(Archives nationales, Musée, n° 1072.)

MÉLANGES ET DOCUMENTS

ORIGINE ET SIGNIFICATION DU MOT *CAROLINGIEN*.

Il ne faudrait pas croire que le terme de *Carolingien*[1] servant à désigner la seconde race de nos rois soit une invention des érudits modernes. Il se rencontre à une époque très ancienne, dès le xᵉ siècle. Tout d'abord il s'est naturellement appliqué aux descendants de Charlemagne qui régnèrent tant en Germanie qu'en Gaule. C'est dans ce sens que l'emploie le moine saxon Widukind au milieu du xᵉ siècle : « Ultimus vero *Karolorum* apud orientales Francos imperantium Hluthovicus (Louis l'Enfant), ex Arnulfo fratruele Karoli, hujus Lotharii regis proavi[2], natus erat[3]. » De même Richer écrit à l'extrême fin du xᵉ siècle, dans le prologue de son ouvrage dédié à Gerbert, encore archevêque de Reims : « Et hoc inquam ne *Karolorum* aliorumque frequens in utroque opere repetitio, operis utriusque ordinem turbet etc. »

A partir de cette époque, le mot se trouve fréquemment et orthographié de différentes façons : au xiᵉ siècle, dans le *Chronicon Vedastinum* : « Anno imperii sui xxx Beretrudis regina obiit; ex qua idem Lotharius Dagobertum et sororem ejus Blithildem genuerat, ex qua *Karlensium* regia pullulavit prosapia[4]; » dans le *Chronicon Epternacense breve* : « Hic (Conrad II) genuit Henricum imperatorem ex Gisla de Limpurch, cujus avia, Mathildis, regis cujusdam egregii Ludovici de Francia[5], qui de genere nobilium *Karolorum* processe-

1. Nous ne parlons pas bien entendu de l'affreux vocable *Carlovingien*, d'ailleurs généralement abandonné aujourd'hui. Le mot *Carolingien* est déjà suffisamment barbare. La forme vraiment française serait *Charlois* ou *Charlais*.

2. Lothaire, roi de France, de 954 à 986. Charles le Chauve était son trisaïeul, et non son bisaïeul comme le prétend Widukind.

3. Widukind, liv. I, c. 16 (*Mon. Germ.*, III, 425). Copié par Ekkehard (*Ibid.*, VI, 175).

4. *Mon. Germ.*, XIII, 682.

5. Mathilde, fille de Louis d'Outremer, épousa Conrad, roi de Bourgogne, dont elle eut Gerberge, qui fut mariée à Hermann II, duc de Souabe. Gisèle, fille d'Hermann et de Gerberge, épousa Conrad II le Salique. Par sa mère, l'em-

rat, fuit filia[1]. » — Au XIIe siècle, dans Otton de Freising : « Ultimus Augustorum Augustulus, ultimus *Karolorum* Zuendebaldus fuit. ..... anno ab Inc. Dom. 913 Conradus..... orientalis Franciae rex creatur. Hunc quidem Lodewici fratris filium fuisse dicunt et ob hoc eum novissimum *Karolorum* ponunt[2]; » dans la *Genealogia Aquicinctina*, composée de 1180 à 1184 : « Genealogia regum Francorum Merovingorum seu *Karlensium* et Hugonis Capet ducis Parisiorum[3]; » dans l'*Historia regum Francorum* d'André de Marchiennes, sous la forme *Karlenses*[4]. Au XIIIe siècle : dans la *Genealogia ducum Brabantiae ampliata*, composée en 1270-1271 : « Horum Hugonidarum[5] regum decimus est Ludovicus rex Francie modernus (saint Louis) et Johannes dux Lotharingiae et Brabantiae, etiam modernus duodecimus *Karolidarum* a Karolo duce[6] qui Franciam amisit sibi debitam[7]. » — Au XIVe siècle, dans la *Chronica S. Bertini* de Jean d'Ipres : « Capitulum 29, pars 4 : de mutacione regni Francorum de genere *Karlencium* ad Hugonem Capet[8]. » Enfin une petite chronique bavaroise fait suivre le récit des malheurs de l'empereur Frédéric II et de ses enfants de la curieuse légende suivante : « Dicunt preterea aliud ibidem esse vulgare propheticum quod de *Karlingis*, alias *Karolinis*, et de stirpe regis Karoli et de domo regum Francie, imperator suscitabitur, Karolus nomine, qui erit princeps et monarcha tocius Europe et reformabit Ecclesiam et Imperium; sed post illum alius nunquam imperabit[9], » etc., etc.[10].

pereur Henri III se rattachait donc aux Carolingiens. Voy. *Genealogia ex stirpe S. Arnulfi descendentium Mettensis* (*Mon. Germ.*, XXV, 383. Cf. III, 215) et *Historia monasterii Marchtelauensis* (*Ibid.*, XXV, 664).

1. *Mon. Germ.*, XV, 1307. Reproduit par Otton de Freising, liv. VI, c. 32, et Godefroi de Viterbe (*Pantheon*, partic. 23).

2. Otton de Freising, liv. VI, 15-16 (*Mon. Germ.*, XX, 235); id., Godefroi de Viterbe (*Ibid.*, XXII, 231).

3. *Mon. Germ.*, XXVI, 620-621.

4. *Ibid.*, XXVI, 206; cité au XIIIe siècle par Guillaume d'Andre (*Ibid.*, XXIV, 690).

5. Au début du XIe siècle, Aimoin de Fleuri qualifiait déjà le roi Robert le Pieux de *Hugonide* (*Mirac. S. Bened.*, liv. III, c. 8). Le fait est que pour désigner la troisième race de nos rois ce terme serait plus sensé que celui de *Capétiens*.

6. Charles de Lorraine, le compétiteur de Hugues Capet. Les ducs de Brabant prétendaient descendre d'une de ses filles du nom d'Ermengarde.

7. *Mon. Germ.*, XXV, 395.

8. *Ibid.*, XXV, 751.

9. *Ibid.*, XXIV, 285, n. 2. Ce passage semble inspiré du *Libellus de Antechristo*, qu'Adson, abbé de Montiérender, composa au milieu du Xe siècle pour la reine Gerberge. Voy. Migne, *Patrologie*, t. CI, col. 1295.

10. Nous n'avons pas l'intention de citer tous les textes où se rencontre

On sait que les Capétiens ont eu la prétention de descendre des Carolingiens, comme ces derniers avaient eu celle de tirer leur origine des Mérovingiens. Un des plus anciens exemples de ce fait nous est donné par Guillaume le Breton qui, dans sa *Philippide*, qualifie Philippe-Auguste de *Karolide*[1].

On remarquera que ce sont surtout les auteurs étrangers au royaume de France qui emploient ce mot *Carolingien*. Comme la dynastie carolingienne cessa de régner en Germanie trois quarts de siècle plus tôt qu'en France occidentale, ce terme ne se trouva plus appliqué qu'aux rois de France. Mais alors, chose curieuse, il prit une signification beaucoup plus étendue et désigna non seulement la race royale, mais les sujets du roi carolingien. Pour les Germains et les Lorrains, les *Carolingiens* furent tous les Français.

Nous allons citer quelques exemples à l'appui de cette assertion : 1° Widukind : « Unde usque hodie (milieu du x° siècle) certamen est de regno Karolorum stirpi et posteris Odonis (Eudes Ier), concercatio quoque regibus *Karolorum* et Orientalium Francorum super regno Lotharii[2]; » 2° Thietmar : « Post haec autem imperator omni studio ordinavit expeditionem suam adversus Lutharium regem *Karelingorum*[3]; » 3° *Annales Colonienses* : « (978.) Otto imperator exercitum duxit super *Carlenses*[4]; » 4° *Vita secunda S. Adalberti* : « (978.) ..... exercitus grandis nimis valde congrediuntur cum *Karolinis* Francis[5]; 5° les *Annales Altahenses* appellent les Français *Karlingi* même au milieu du xie siècle[6]; 6° mais l'auteur qui fait le plus usage du mot *Carolingien* est l'anonyme qui a rédigé les *Gesta episcopo-*

le mot *Carolingien*, mais les plus anciens et les plus curieux. Voy. encore *Mon. Germ.*, XXIV, 116, 117, 151, 217, 235, etc.

1. *Philippide*, dédicace, vers 28 (p. 3 de l'éd. Fr. Delaborde). Le *Sermo in tumulatione SS. Quintini, Victorici*, etc. (*Historiens de France*, IX, 109; *Mon. Germ.*, XV, 271), qui paraît remonter au xie siècle, donne plus justement le titre de *Karolides* à Louis le Bègue.

2. Widukind, liv. I, c. 29. On voit qu'ici *Karoli* a un double sens; il désigne : 1° le roi de France; 2° ses sujets. Widukind a été suivi par l'*Annalista Saxo* : « Et quia Odo regnum ab Arnulfo imperatore obtinuerat, qui super Teutonicos regnat, haec fuit causa sequentis jurgii *Karolingorum* et Teutonicorum super Lotharingiae regno. » (*Mon. Germ.*, VI, 549.) Cf. Ekkehard (*Ibid.*, VI, 181).

3. *Thietmari Merseburgensis episcopi chronicon*, liv. III, c. 6 (*Mon. Germ.*, III, 761). Thietmar parle de l'expédition d'Otton II en France en l'an 978. Nous rappelons que Thietmar a composé son livre III en 1013. (Voy. Fr. Kurze, *Neues Archiv*, XIV, p. 59 et suiv.)

4. *Mon. Germ.*, I, 98.

5. *Ibid.*, IV, 598.

6. *Annales Altahenses* ad ann. 1043, 1044, 1056 (*Mon. Germ.*, XX, p. 798, 801, 808).

rum Cameracensium vers le milieu du XIe siècle. Chez ce chroniqueur, ce terme désigne toujours les Français des Xe et XIe siècles, par opposition aux Allemands, et surtout aux Lorrains. C'est ainsi que *partes Karlensium* signifie la France[1]; le roi Lothaire est *rex Karlensium*[2], les *Karlenses custumiae*[3] sont les coutumes de France; l'évêque de Cambrai, Gérard, est né « non infimis parentibus Lothariensium atque *Karlensium*[4]; excrescente denique discordia inter *Karlenses* et Lotharienses aecclesia Laubiensis male labefactabatur[5], » etc. Cette expression était si bien entrée en usage, que les chroniqueurs de l'Empire continuèrent à l'employer encore longtemps après la chute définitive de la dynastie carolingienne. Pour eux, les rois capétiens sont toujours rois des Carolingiens. C'est ainsi qu'on trouve dans les *Annales Magdeburgenses :* « Rege etiam *Karlingorum* Hugone[6]. » Pour l'auteur des *Gesta episcoporum Cameracensium*, Robert le Pieux est *rex Karlensium*[7]. Henri Ier est encore appelé *rex Carlinorum* et *rex Caralingorum*[8]. Il n'est même jusqu'aux grands vassaux à qui ce terme ne soit appliqué : Eudes Ier de Champagne, tué dans la plaine de Bar le 15 novembre 1037, est désigné comme *princeps Karlingorum*[9].

Il était tout naturel que du roi et du peuple l'expression passât au pays. C'est ce qui arriva en effet. De même que le terme de *Lotharii regnum* continua d'être usité pour désigner le pays entre Rhin et Meuse, même quand cette contrée cessa d'être gouvernée par un roi du nom de Lothaire, de même *regnum Karoli* devint une expression toute faite pour désigner la France, que le souverain fût ou non un roi Charles. Exemples : 1° le duc Henri, révolté contre son frère Otton Ier, roi de Germanie, est forcé de se réfugier *in regnum Karoli*. Ce fait se passe en 939; l'annaliste qui le rapporte est un contempo-

1. Liv. I, c. 96 (*Monum. Germ.*, VII, 440).
2. Liv. I, c. 97 et 105.
3. *Mon. Germ.*, VII, p. 481, ligne 20.
4. Liv. III, c. 1 (*Ibid.*, VII, 465).
5. L. I, c. 55 (*Ibid.*, VII, 421. Voy. encore p. 466, l. 40).
6. *Mon. Germ.*, XVI, 155. Hugues Capet n'était encore en réalité que duc des Francs à la date où les Annales de Magdebourg lui appliquent cette qualification (981).
7. Liv. I, c. 114 (*Ibid.*, VII, 452).
8. *Annales Altahenses*. Voy. page précédente, note 8. Cf. Steindorff, *Heinrich III*, t. I, p. 216, n. 2; t. II, p. 340, n. 4.
9. Voy. *Chronicon Suevicum universale* ou *Epitome Sangallensis Herimanni Augiensis* (*Mon. Germ.*, XIII, 71). Cette chronique est du XIe siècle, selon l'éditeur, M. H. Bresslau.

rain, Widukind[1]; or, le roi de France est Louis d'Outremer; 2° un extrait des *Gesta Treverorum* : « Iste[2] primus, ut ferunt, Treberensem ecclesiam regno quod Lotharingiam vocatur adjecit, pro eo quod soror ejus imperatori in matrimonio juncta fuit; cum usque ad ejus tempora Francorum regno, *quod a Karolo nomen habet*, subjecta, multis fuisset honoribus illustrata[3]; » 3° pour l'auteur qui, à la fin du XII° siècle, compila les *Annales Magdeburgenses*, la France, c'est toujours la *Karlingia*, aussi bien sous Louis VII que sous Lothaire : « Eodem anno (978) Otto imperator cum magno exercitu Galliam quae dicitur *Karlingia* invasit ac devastavit. » — « 1165. Dissensio inter regem Angliae et regem *Karlingie*[4]. »

Mais l'exemple le plus complet et le plus curieux des différents sens du mot nous est donné par Godefroi de Viterbe. Nous voyons qu'il n'est pas jusqu'à la langue française qui ne fût pour les Allemands la langue carolingienne : « Eodem tempore pars illa Gallie in qua est Sequana fluvius et Ligeris vocabatur Gaudina. Ubi duo reguli fratres ex consilio matris invadunt regnum Francorum, cum ibi tunc rex non esset. Et primo impetu Guarmatiam (Worms) invadunt, ubi a Francis bello regressi, iterum, reparatis viribus, civitatem Maguntiam obsidione cingunt. Ad hec Franci, regem non habentes, Karlum Martellum, filium Pipini Grossi ex Alfeida, regem facere decreverunt. Qui coronam quidem recipere rennuit, set vexillum eorum contra Gaudinos suscepit, et cum regibus prefatis prelio conserto utrumque manu sua in prelio occidit; atque cum ipsa victoria procedens, Remis et Parisius omnemque Gaudinam provinciam subjugavit. Tunc idem Karlo Martellus perpetuo decreto constituit illam provinciam Gaudinam eo nomine non nominari, set Francigenam appellari. In lingua vero Teutonica jussit eandem provinciam vocari nomine suo *Carlingam* et eos homines nomine suo vocari *Carlingas*, sicut a Cesare Cesaria dicitur. Quod vocabulum omnes Teutonici usque hodie servaverunt. Dicunt enim : *vado in Carlingam, venio de Karlinga, homo ille Karlingus est; et linguam habet Karlingam*. In lingua autem latina vocant eos Francigenas quasi genitos a Francis. Teutonicos vero occidentales, id est cis citraque Renum, Francos vocant. Terram quoque ipsam Franciam a Francis dicunt. Franco-

1. Liv. II, c. 26 (*Mon. Germ.*, III, 445). Reproduit par l'*Annalista Saxo* (*Ibid.*, VI, 606) et Ekkehard (*Ibid.*, VI, 187).

2. Robert, archevêque de Trèves en 931.

3. *Mon. Germ.*, VIII, p. 168, l. 17-20. Selon G. Waitz, ces Annales ont été rédigées au XII° siècle.

4. *Ibid.*, XVI, 154 et 192.

niam quoque a quodam duce eorum, Francone, vocare eam consueverunt[1]. »

N'est-il pas curieux de voir les Allemands, du xe au xiie siècle, identifier la France, ses habitants, ses coutumes, sa langue même, avec la race carolingienne? N'est-ce pas la réponse la plus éclatante qu'on puisse faire à ceux qui ont voulu voir des Allemands dans Charlemagne et ses descendants?

Ferdinand Lot.

LE TESTAMENT DE RENÉE DE FRANCE

DUCHESSE DE FERRARE.

(1573.)

On sait le rôle intéressant que la duchesse de Ferrare a joué, au xvie siècle, dans l'histoire de la France et de l'Italie. Sa destinée

1. Godefroi de Viterbe, *Pantheon* (*Mon. Germ.*, XXII, 203. Le même récit versifié, donné par un manuscrit, se trouve p. 167). M. Rajna (*le Origini dell' epopea francese*, p. 218-221) a voulu voir dans ces passages de Godefoi le reflet d'un poème germanique, composé en Franconie et remontant à l'époque de Charles Martel. Les épithètes de *Gaudini* et de *Gaudina* appliquées aux Neustriens seraient outrageuses et suscitées par la jalousie des Francs des bords du Rhin contre les Francs romanisés. Cette hypothèse, comme la plupart de celles du savant et paradoxal Italien, nous paraît des plus fantaisistes et absolument inadmissible. Nous avons tout simplement affaire à une invention savante du xiie siècle, composée dans le but de flatter la maison de Franconie. L'explication de *Carlingi* donnée par M. Rajna (*Ibid.*, p. 220, n. 2) ne nous satisfait pas davantage : « Le Charles dont le mot tient son origine n'est ni Charles Martel, ni Charlemagne, dont les États avaient une tout autre extension, mais bien Charles le Chauve. Au reste, il aurait été nécessaire que les Francs de la Gaule perdissent tout sentiment national pour qu'ils pussent adopter eux-mêmes cette dénomination. » Nous avons vu que l'épithète de *Carolingien* s'était appliquée aussi bien aux Carolingiens de Germanie qu'à ceux de Gaule. Elle ne peut donc provenir de Charles le Chauve. Ce nom n'est jamais employé que chez les écrivains allemands pour désigner les Français.

Le mot de *Carolingie* servant à désigner la France a même passé dans les poèmes épiques allemands. Dans l'un d'eux, le fameux Walther d'Aquitaine rencontre et combat Biterolf non loin de Paris « in Kerlingen. » Dans *Dietrich's Flucht*, *Alphart*, *Rosengarten*, il est appelé « Walther von Kerlingen. » Voy. Jac. Grimm et Schmeller, *Lateinische Gedichte des X und XI Jahrhunderts*. Gœttingen, 1838, in-8°, p. 102-103.

offre tous les contrastes de cette époque troublée et violente. Fille d'un roi de France, donnée en mariage à un petit prince d'Italie, elle devient à Ferrare la protectrice des lettres et la bienfaitrice de tous les Français victimes de la guerre. Élevée dans les pratiques de la dévotion catholique la plus stricte par sa mère, Anne de Bretagne, elle est convertie au protestantisme par Calvin et souffre mille vexations pour la cause de sa foi nouvelle. Enfin belle-mère du duc François de Guise, cet ennemi juré des huguenots, elle fait de son château de Montargis l'asile inviolable des protestants persécutés.

Attiré par cette figure originale, nous avons étudié les documents qui pouvaient la montrer sous son vrai jour, et, comme c'est en face de la mort que l'homme en général se montre à découvert, nous étions en quête de son testament, dont des fragments avaient été cités dans la *France protestante* des frères Haag (1re édition, 1858, article *Renée*) et dans le *Bulletin du protestantisme français* (année 1889, p. 184-185). Après l'avoir vainement demandé aux personnes le mieux informées et cherché aux Archives de France et dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale, nous avons eu la joie d'en découvrir une copie dans les Archives de la maison d'Este à Modène, grâce aux indications précieuses de MM. Alex. Vinay, bibliothécaire du collège Vaudois à la Tour, et J. Romano, pasteur à Guastalla. Que ces modestes et savants pasteurs en reçoivent ici nos publics remerciements !

Cette pièce inédite, capitale pour la biographie de la duchesse de Ferrare, nous croyons utile de la publier sur-le-champ, nous réservant de traiter dans un article ultérieur les questions qu'elle soulève.

G. Bonet-Maury.

AU NOM DE DIEU SOIT!

[*Préambule.*]

Très haulte et très illustre princesse Madame Renée de France, douairière de Ferrare, duchesse de Chartres, contesse de Gisors et dame de Montargis, veufve de feu de bonne mémoire le seigneur don Hercules d'Este, duc de Ferrare, fille de feu Roy Loïs douziesme et de la feue Royne Anne, duchesse de Bretagne, ses père et mère, considérant l'avènement de la mort et l'incertitude du jour et heure de la fin d'icelle, la age auquel il a plou à Dieu la conduire et amener, qui l'admoneste de se préparer et disposer à meilleure vye et perdurable, estant sayne de corps et d'entendement, en suivant les bons exemples et louables coustumes, a faict par forme de testament, codicille, ordonnance de dernière volunté ou autre meilleure manière que faire se peult, ce qui s'ensuyt.

En premier lieu, elle recongnoist de toutes ses forces et affections les dons, graces et faveurs innumérables et infiniz, qu'elle a receuz de Dieu son créateur, en ce qu'il luy a pleu se souvenir d'elle par son éternelle providence quand elle n'estoict rien et avant la création du monde et depuis, ce puissant Dieu, qui n'a commencement ne fin continuant icelle sienne providence, l'a maintenue et gouvernée par la vertu du Sainct Esprit en ceste demeure terrestre de sa pure bonté et libérallité, dont elle luy en est trop plus tenue et redevable qu'il ne se poult dire, ne estimer et, où elle luy en debvoit continuellement rendre les très humbles remerciements, louanges et actions de graces, elle confesse l'avoir offensé et désobey comme ingratte envers sa divinité, mesmes de ce que ayant eu ce bien d'avoir esté instruicte en sa pure parolle et veritté, qui est ung bénéfice singulier, excédant tous aultres qui se peulvent avoir en ce monde, ne la si bien approfité comme elle debvoit et, tous ses péchez et offenses, le supplie avec repantance et contriction qu'il luy en face pardon en faveur et par le mérite de son fil unique nostre seigneur Jhésus Crist, vray médiateur, intercesseur, sacrificateur et saulveur, lequel est faict notre redemption par la précieuse mort et passion à laquelle il s'est soubmis pour nous délivrer, le priant tres ardamment la faire particippante de l'effect d'icelle et la revestir de sa justice, affin qu'elle parvienne et jouisse de la gloire celleste avec les siens, attendant jusques au dernier jour de la résurrection que son corps mortel prendre immortalité pour estre entièrement avec nostre seigneur et redempteur Jhésus Crist. Ainsi qu'elle a prié le Père de misericorde pour tous les siens que, comme il est avec luy, aussi soient ceulx qu'il luy a donnez et luy face la grace de perséverer en la vraye pieté, de laquelle elle entend faire confession de cœur et de bouche jusques à la fin de son dernier souspir, ad ce que, soit à vivre ou à mourir, elle vive et meure au seigneur Dieu, lequel elle supplie recevoir son ame, au départir de son corps, pour joyr de la glorieuse vye celleste qu'il a préparée à ses éleuz de toute éternité.

[*Sépulture.*]

Et quant à sa sépulture, veult et ordonne son corps estre inhumé en la chappelle qui est en la court en la descente de son chasteau de Montargis, sans cérémonies ou pompe funèbre aultre que la conduicte de ses gentilhommes, officiers, damoiselles et servantes qui se y vouldront trouver, voulant que son corps, estant en ung cercueil de boys, cloz et fermé, soit mis en terre sans aultre construction ou élevation de sépulchre ou tombeau, et qu'il soit porté par six pauvres de ceulx qui sont employez au service de son chasteau, et lesquelz elle nominera à ses maistres d'hostel à bouche ou par escript, et que pendant son enterrement les portes de son dict chasteau soient tenues fermées, et chascun desquelz porteurs elle veult et ordonne estre payez par son trésorier et payeur de sa maison la somme de vingt cinq livres tournoys et les payemens luy estre allouez en ses comptes.

[*Acquit des dettes.*]

Item, veult et ordonne que toutes ses debtes soient payées et acquitées par ses exécuteurs ci-après nommez, et speciallement les debtes qui auront esté faictes et créées pour fournir aux provisions et despense de la maison de ladicte dame. Lesquelles elle veult et entend estre les premières payées, et sur les plus clèrez et les plus promptz deniers qu'elle délaissera après sa mort et qui se trouveront entre les mains de son dict tresorier et où il ny y auroit assez de contans, veult et entend qu'il soit vendu de ses meubles, aultres que ceulx cy-après léguez, jusques à la concurrance des dictes debtes et proceddantes pour la provision et despence de sa dicte maison.

[*Paiement des gages des gens de sa maison.*]

Item, veult et ordonne que les gaiges de ses gentilhommes, officiers, serviteurs, dames, damoiselles et servantes leurs soient payez et à chascun d'eulx jusques au quartier qui aschèvra prochainement après son decès et ycelluy includ, et, oultre ce, a donné et lègue, donne et lègue à chascun des dicts officiers une année de leurs gaiges, selon qu'elles sont couchez par son dernier estat qui s'adresse au trésorier-payeur de sa maison; lesquelz gaiges de la dicte année et aultres du passé elle veult leur estre payez incontinant après son dict decès et que le reste de ces dicts meubles soient venduz pour le payement des dictz gaiges et legs cy dessous.

[*Donation à Loys d'Este.*]

Item, ma dicte dame, pour donner souvenance à monseigneur dom Loys d'Este, son second filz, de se marier, luy donne deux anneaulx d'or, en l'ung desquelz est enchasse ung diament et en l'aultre une emeraulde, avec lesquelz ma dicte dame dict avoir esté espouzée par feu monseigneur dom Hercules d'Este, duc de Ferrare, jadis son seigneur et mari, declairant ma dicte dame que ce sont toutes les bagues et joyaulx precieulx qui luy sont restez et demourez de quelque lieu que ce soit et qu'elle ne a aulcuns aultres.

Item, ma dicte dame veult et ordonne que à ceulx de ses officiers, serviteurs, dames, damoiselles et servantes cy-après nommez soient baillez et delivrez les legs à eulx ci-après particulierement faictz oultre et pardessus les gaiges à eulx deuls et qui leur sont donnez et legaez cy dessous par ma dicte dame.

[*Donation à [illegible] de Chemmeau.*]

Item, donne et lègue à monsieur Jean de Chemmeau, chevallier de l'ordre de St[illegible], maistre d'hostel de ma dicte dame, seigneur des Cherbonnières, avec sa vaisselle et escuelles d'argent blanc et vermeil doré, tant de cuisine, offices, chambre que aultres, servant à la dicte dame, à quelque usaige que ce soit, et veult le tout, incontinant après son dict decès, estre mis entre les mains du dict seigneur de Cherbonnières par ceulx et celles qui seront autour chez de la dicte vaisselle.

[*Legs à Mlle de Lugny.*]

Et laquelle ma dicte dame veult et entend qu'il baille à mademoiselle de Lugny, sa dame d'honneur, le bibiron et une boëtte, où sont engravez les armoiries de la royne Anne, mère de la dicte dame testatrice, lequel bibiron et boette ma dicte dame donne et lègue à la dicte damoiselle de Lugny et le surplus de toute la dicte vaisselle demeure au dict seigneur de Clerbaudieres comme dessus.

[*Legs à divers.*]

Item, donne et lègue à maistre Jean Escoreol, conseiller et maistre des requestes de ma dicte dame, la somme de cinq mil livres tournoys.

Item, donne et legue à maistre Jean Bellanger, son sécrétaire et solliciteur, la somme de troys mil livres de laquelle elle luy a faict une promesse par cy devant.

Item, donne et lègue à maistre François Chenneau, son sécrétaire ordinaire, la somme de mil livres tournoys.

Item, donne et lègue à maistre Joseph Jouannelli, médecin de ma dicte dame, la somme de cinq cens livres tournoys.

Item, à maistre François Rousset, aussi médecin de ma dicte dame, la somme de deux cens livres tournoys.

Item, à maistre Paul Arigon, son aulmosnier, la somme de mil livres.

Item, à François Rousseau, son vallet de chambre, cinq cens livres.

Item, à Hercules de Maorry, aussi son vallet de chambre, la somme de quinze cens livres.

Item, à Jehan Garnier, aussi vallet de chambre, troys cens livres.

Item, à François Raghuyer, sommellier, deulx cens livres.

Item, à Claude Montangnyer, fourrier, deulx cens livres tournoys.

Item, à Pierre Arcambault, fruictier, deulx cens livres.

Item, à Nicollas Aubert, cuisinier, cent livres.

Item, donne et lègue à Jean Anthoyne Arraldo, dict Bollongne, aussi cuisinier, une maison, que ma dicte dame a acquise près et hors le pont de son chasteau de Montargis, appellée la maison de la Lanterne, pour en joyr par le dict Bollongne, ses hoirs et ayant cause à toujours, aux charges que doibt la dicte maison, et oultre luy donne et lègue la somme de cent livres tournoys pour une foys.

Item, donne et lègue à Bartholomy et Pelgrain et Jean Piètre, écuyers, la somme de trois cens livres tournoys, qui est à chascun cent livres.

Item, à Anthoyne Cecillian et Jacques Pallefroy, muletiers, deulx cens livres, que est à chascun cent livres.

Item, à Jean Ozane et Claude Bon, valletz de stable, à chascun, vingt cinq livres, qui sont cinquante livres pour les deulx.

Item, à Baltazard Michellet, Jean Ravery, Leon Saisi et Jacques Chevallier, dict le grand Jacques, gardes de la porte du chasteau de ma dicte dame, six vingtz livres, qui est à chascun deulx trente livres tournoys.

Item, donne et legue à Denis Boismort, commis par ma dicte dame,

pour servir à la conduicte des pauvres de l'Hostel-Dieu de Montargis, la somme de sexante livres tournoys.

[*Legs à Mlle Renée de Termes.*]

Item, donne et legue à damoiselle Renée de Termes, dame d'honneur de ma dicte dame, qui l'a servie de tous temps, la somme de huict cens livres tournoys, pour en joir par la dicte de Termes par forme de pention viagère, sa vye durant seullement, à prandre sur tous et chascuns ses biens.

Item, donne et lègue à madame de Clerbaudières, dame de la chambre de ma dicte dame, la somme de cinq mil livres.

Item, donne et lègue à damoiselle Renée et Suzanne de Chenneau, filles de corps de ma dicte dame, la somme de six mil livres, qui est à chascune d'elles troys mil livres, que la dicte dame veult et entend estre payés à leur père ou leur mère, incontinant après son decedz.

Item, donne à Dyane Dugneret, damoiselle d'atour de ma dicte dame, la somme de mil livres.

Item, à Marie Theronneau, damoiselle servant à la chambre de ma dicte dame, la somme de mil livres.

Item, à Renée le Paige, damoiselle servant à la chambre de ma dicte dame, pareille somme de mil livres.

Item, à Agatte Massonde, femme de chambre de ma dicte dame, la somme de mil livres.

Item, ma dicte dame veult et entend que tous les habitz et vestemens, linges et aultres besongnes qui se trouveront et qu'elle délaissera lors de son déceds, à son usaige, soient distribuez par la dicte dame de Clerbaudières à celles des damoiselles et valletz de chambre de ma dicte dame, qu'elle luy nominera et fera entendre de bouche ou par escript, et dont elle ne sera tenue faire aultrement apparoir.

[*Legs à l'Hôtel-Dieu de Montargis.*]

Item, donne et lègue à l'Hostel Dieu de ceste ville de Montargis la somme de cinq cens livres tournoys qu'elle entend de payer après les legz cy-dessus acquictéz.

[*Legs à Mme de Nemours.*]

Item, veult et ordonne que ma dame de Nemours, sa fille, jouisse, pendant et durant le procès touchant l'omologation de la transaction faicte avec le roy le vingt troisième décembre mil cinq cens soixante dix, du chasteau, terre et seigneurie de Montargis, à la charge que les deniers, fruictz, prouffictz, revenuez et esmolumens proceddans pendant le dict procès de la dicte terre et seigneurie, seront employez à l'acquit des legz contenuez en ce present testament, comme le surplus du revenu des terres et seigneuries appartenant à ma dicte dame et au cas que la dicte transaction ne soit omologuée ma dicte dame luy donne la dicte terre et seigneurie de Montargis, pour en joyr sa vye durant par usuffruict et après les legz cy dessus payez.

[*Apanage à Léonor d'Este.*]

Item, ma dicte dame testatrice recommande à monseigneur le duc de Ferrare, son fill ayné, madame Leonor d'Este, sa fille, le priant la vouloir apanager de semblable somme qu'il a faict ma dame la princesse d'Urbin, sa seur, au cas qu'elle soit mariée, et, dès à présent qu'elle n'est poinct mariée, luy bailler semblable pention de celle que reçoit ma dicte dame la princesse d'Urbin sur les deniers dottaux, affin qu'elle se puisse entretenir aultant honnorablement, n'estant poinct mariée comme si elle l'estoict, et prye aussi monseigneur don Loys d'Este, son fill, avoir souvenance de la dicte Leonor leur seur [1].

[*Legs à don Loys d'Este.*]

Item, ma dicte dame donne et lègue à mon dict seigneur don Loys d'Este, après les legz cy-dessus payez et acquictez, l'un des chasteaulx, manoirs et préclostures de Gisors ou de Vernon. Et, au cas que le procès touchant la dicte omologation fust jugé au proffict de ma dicte dame, le chasteau et habituation de Gien, l'un des troys de ses chatelux, au choix et option de monseigneur don Lois et oultre la somme des deulx mil escuz d'or de rente à prandre sur tous et chascuns ses biens, speciallement sur les contez de Gisors et de Gyen, à son choix et au prorata et jusques à la concurance des deulx mil escuz de rente cy dessus.

Item, quant au reste de tous ses aultres biens apres les legz contenuz cy dessus, et ses debtes entièrement payées et satisfactes, les a donnez et delaissez, donne et délaisse à monseigneur le duc de Ferrare son fill ainé.

[*Recommandations générales à ses enfants.*]

Item, ma dicte dame prie et enjoinct, aultant qu'elle peult, à messieurs et mes dames, ses enffans et dessendans, entretenir entre eulx une paix mutuelle et concorde fraternelle et aimable, estant l'union la plus seur moyen pour la conservation et augmentation de leurs maisons et statz. Ce que aussi elle faict envers eulx d'avoir pour recommandez et en leur protection, chascun d'eulx en son endroit, tous ses gentilhommes, officiers, serviteurs, dames, damoiselles et servantes. Finallement exorte et prie, au nom de Dieu, messieurs et dames ses enffans de s'employer à la lecture et audition de la parole de Dieu, en laquelle ilz trouveront toutes sortes de consolationes et la vraye reigle, selon laquelle ilz doibvent conduire toute leur vye et actions pour finallement parvenir à la vye eternelle, qui nous est promise en la mesme parole, priant au nom du Père, du Filz et du Sainct-Esprit leur en faire la grâce à tous.

[*Nomination des exécuteurs testamentaires.*]

Et pour executer ce présent testament, ma dicte dame a nommé et éleu, nomme et eslit monseigneur don Loys d'Este et madame la

1. Voir la déclaration faite à la dite Léonor d'Este, en date du 24 juillet 1574.

duchesse de Nemours, ses enffans, Me Pierre Marchant, lieutenant-général au baillage de Montargis, et Me Nicolle Charpentier, advocat au dict lieu, chascun deulx seul pour le tout; lesquelz elle prye prandre et accepter voluntiers ceste charge et voulloir faire ce dernier office de pietté, voullant et ordonnant que, dès lors et incontinant que aura pleu [à Dieu] l'appeller à soi, les dictz seigneurs exécuteurs et chascun d'eulx soient saisiz et s'en saisissent de faict de tous et chascuns les biens de ma dicte dame pour en disposer par eulx jusques à la valleur et accomplissement du présent testament et donne et lègue aus dicts seigneurs et Marchant et Charpentier, ses executeurs, la somme de cent escuz-sol, qui est à chascun cinquante escuz-sol, révocquant par ma dicte dame tous aultres testamens qu'elle pourroict avoir faictz par cy devant, cest demeurant en sa force et vertu, et ainsi ma dicte dame l'a voullu et ordonné en son chasteau de Montargis, présens noble homme Me François Pétau, conseiller du Roy en sa court de parlement de Bretaigne, seigneur de Marmougne, et honnorable homme et saige Mr Guillemme de Ruequidort, advocat au siège presidial d'Orléans, tesmoings à ce appellez le vingt deuxieme jour d'octobre l'an mil cinq cens soixante treize.

Ainsi signé : Renée de France, F. Petau et de Ruequidort.

[*Premier codicille, en faveur de Lucrèce d'Este.*]

Et jourdhuy, ma dicte dame, apres avoir ouy et entendeu la lecture de son testament et ordonnance de dernière volonté, cy-dessus escripte, passée pardevant moy notaire soubzsigné, a icelle confirmée et approuvée et, oultre, en y adjoustant par forme de codicille, ma dicte dame a declairé qu'elle veult et entend que la donnation par elle faicte et passée par moy notaire les vingt troisiesme de ce moys à haulte et puissante princesse madame Lucrèce d'Este sa fille, princesse d'Urbin, de la somme de cinquante mil livres tournoys pour une foys payer, sorte effect et en tant que besoing seroit ma dicte dame à icelle ratiffiée et eue pour agréable pour icelle somme de cinquante mil livres tournoys luy estre payée par les héritiers de ma dicte dame et incontinant après les legz testamentaires, par elle faictz cy dessus, payez et acquictez et aux charges portées par la dicte donnation, faict présents les sus dictz testimoings, le vingt cinquiesme jour du dict mois d'octobre au dict an mil cinq cens soixante treize.

Ainsi signé : Renée de France, F. Petau et de Ruequidort.

[*Deuxième codicille, concernant Hercule de Marry, Jouannelli, etc.*]

Es jourdhuy, unzeièsme jour de janvier mil cinq cens soixante quatorze, ma dicte dame, en executant partye de sa vollunté portée par son dict testament pour le regard du legz par elle faict à Hercule de Marry, son vallet de chambre et de gard'robbe, a déclairé et declaire qu'elle luy a faict et payer et bailler comptant depuis son dict testament la somme de cinq cens livres tournoys, laquelle elle entend estre sur et

en deduction de la somme de quinze cens livres tournoys léguée au dict Hercule par son dict testament, et partant veult et ordonne que le legz qu'elle luy a faict des dictz quinze cens livres tienne et demeure pour la somme de mil livres tournoys seullement.

Pareillement ma dicte dame, pour le regard des legz faictz par son dict testament à Mre Joseph Jouanneli, l'un des ses medicins, de la somme de cinq cens livres tournoys, et Mre Francoys Raguyer, son sommellier, de la somme de deux cens livres tournoys, et declaire qu'elle veult et entend que les dictes sommes de cinq cens livres tournoys, d'une part, et deux cens livres tournoys, d'aultre, à eulx cy-dessus léguées, ne leurs soyent plus payez par ses exécuteurs ou héritiers, révocquant entant que besoing seroit le dict legz d'autant qu'elle dict et recongnoist les avoir suffisaument acquictez de son vivant en recompensses et bienfaictz à eulx faictz, voullant néantmoings ma dicte dame que son dict testament en tous ses aultres poinctz demeure ferme et stable et sorte son effet. Ce fut faict au chasteau du dict Montargis, en presence des dictz Petau et de Ruequidort, testimoings.

Ainsi signé : Renée de France, F. Petau et de Ruequidort.

[*Troisième codicille, concernant Paul Arigon.*]

Et jourd'huy, ma dicte dame a declairé en presence de moy, notaire susnommé, et des tesmoings soubzcriptz, qu'elle ne veult et n'entend que les legz par elle faictz à Paul Arigon, son aulmosnier, François Rousseau, l'un de ses valletz de chambre, et Jehan Anthoyne Arraldo, dict Bollongne, l'un des cuisiniers de sa maison, contenuz au testament cy dessus, soyent plus payez et dellivrey aux dessus dictz legataires par les executeurs de son dict testament ou aultres de tant que ma dicte dame y a ja pourveu et acquictté les legz de son vivant selon sa volunté et intention, voullant au sur plus ses dictz testament et codicille sortir leur plain et entier effect, faict en presences du dict de Ruequidort et Jehan Garnier, l'un des valletz de chambre de ma dicte dame, tesmoings, le pénultime jour d'aoust, l'an mil cinq cens soixante quatorze.

Ainsi signé : Renée de France, de Ruequidort et Garnier.

[*Quatrième codicille, concernant Escoréol, etc.*]

Et jourdhuy, ma dicte dame, en présence de moy, notaire soubsigné et des tesmoings soubzcriptz, a declairé et declaire que sur les legs contenuz en son testament cy dessus et faictz par elle à Mre Jehan Escoreol, damoiselle Marye Théronneau, Renée le paige et Agatte Massonde, elle a, en continuant l'exécution de partye d'icelluy payé et satisfaict sur le contenu aus dictz legz les sommes qui ensuivent assavoir au dict Escoreol la somme de mil livres tournoys et aus dictes Théronneau, le Paige et Massonde, à chascune d'elles la somme de cinq cens livres tournoys, montant le payement des dictes quatre sommes à deux mil cinq cens livres tournoys, et autant ma dicte dame veult et

entend que sur les legz respectivement par elle faicts à chascun des dessusdicts soient ostez et distraictz les sommes cy dessus ; l'oultre plus des aultres sommes contenuz aux legz à eulx faictz par ma dicte dame demeurera en leur force et vertu, et au regard de la somme de deux cens liures tournoys donnée et leguée par ma dicte dame en son dict testament à Pierre Arcambault, son fruictier, declaire ma dicte dame qu'elle ne veult ny entend que icelle somme soit plus aulcunement payée au dict Arcambault par ses executeurs ou heritiers, d'aultant qu'elle a icelle payée au dict Arcambault et a icelluy entièrement satisfaict selon sa volunté, voullant et entendant ma dicte dame le surplus de ses dictz testament et codicille sortir son plain et entier effet. Ce fut faict et passé au dict chasteau du dict Montargis, en presences des dictz Petau et de Ruequidort, tesmoings, le dix neufiesme jour de novembre, l'an mil cinq cens soixante quatorze.

Ainsi signé : Renée de France, F. Petau et de Ruequidort.

[*Cinquième et dernier codicille.*]

Et le vingtungiesme jour de février, l'an mil cinq cens soixante quinze, ma dicte dame, après avoir oy la lecture et entendu de son dict testament et codicille, a iceulx de rechef confermé et euz pour agreables, declairant son intention et voulloir estre qu'ilz soient entierement executez et accompliz comme estant sa derniere volunté, exortant et neantmoins enjoignant à messieurs ses enffans, mesmes à ceulx qui sont nommez executeurs des dictz testament et codicille, voulloir tenir la main à la dicte execution de tant qu'ilz ont crainte de la desobeyr, et, pour l'honneur et reverence qu'ilz vouldroient porter après son décès à sa mémoire, voullant et entendant que celluy d'entre eulx qui se vouldroiet opposer ou empescher en quelque manière que ce soit l'accomplissement et execution de sa dicte volunté soit comme ingrat et méconnoissant le devoir d'enffant, privé de la succession et hérédité ou legz à luy faict et delaissé par ses dictz testament et codicille; desquelz continuant partye de l'exécution, ma dicte dame a dict et declairé qu'elle ne veult ny entend que les legz par elle faictz à Claude de Montangnyer, fourier de sa maison, Jehan Garnier, Jehan Ravieri et Denis Boismort, nommez et continuez en son dict testament, soient plus payez aux dessus dictz legataires, de tant que ma dicte dame a dict avoir iceulx acquictez selon son voulloir et intention.

Pareillement veult et entend que le legz par elle faict en son dict testament à Hercule de Morry, l'un de ses valletz de chambre, montant à la somme de quinze cens livres tournoys ne vaille ny sorte pas effect que pour la somme de cinq cens livres tournoys seullement restans de ses quinze cens livres de tant que ma dicte dame a dict avoir payé, satisfaict et acquicté le surplus du dict legz selon ses dicts voulloir et intention. Ce fut faict et passé au dict chasteau de Montargis, en presence des dictz seigneurs Petau et de Ruequidort, tesmoings.

Ainsi signé : Renée de France, F. Petau et de Ruequidort.

Garnier, notaire royal à Montargis.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Documents. — Promis dès les dernières années de la vie du prince de Talleyrand, attendus et annoncés périodiquement depuis un quart de siècle, les *Mémoires* de l'évêque diplomate ont enfin commencé à paraître (C. Lévy, 2 vol. in-8°), grâce à M. le duc de Broglie, qu'il convient d'en remercier tout d'abord. Les deux premiers volumes, qui vont des origines au congrès de Vienne, comprennent huit parties. La première s'étend de 1754 à 1791; sauf quelques passages sur les questions d'économie politique et de finances dans lesquelles Talleyrand, volontairement ou non, semble mal à l'aise, elle est d'une très agréable lecture. La peinture des années d'enfance et de la Société française à la veille de la Révolution est d'un laisser-aller et d'une simplicité exquis, quoique voulus. Certains passages font songer à Voltaire, mais à un Voltaire grand seigneur; ils ont la grâce des souvenirs de jeunesse et le charme pénétrant des choses disparues sans retour. De la seconde partie, consacrée au duc d'Orléans, les passages les plus piquants ont évidemment été enlevés. La troisième va de 1791 à 1808. Talleyrand y raconte avec agrément encore, même avec une pointe de sensibilité à la Rousseau, son séjour aux États-Unis pendant la Terreur, mais sur les événements qui vont de 1796 à 1808, il glisse avec habileté, n'en retenant que ce qu'il faut pour lui permettre une apologie complète de son rôle et de sa conduite. Il faut, si l'on veut juger cette partie des *Mémoires*, la comparer sans cesse au curieux volume de ses lettres à Napoléon, qu'a publié M. Pierre Bertrand, et au Talleyrand sous le Directoire de M. G. Pallain. La quatrième partie, consacrée aux affaires d'Espagne, est autrement détaillée. Sauf une affectation de dévouement aux Bourbons d'Espagne, qui ne lui laisse d'ailleurs aucune illusion sur leur nullité profonde; sauf aussi un silence voulu sur la véritable cause qui fit désirer à Napoléon de dominer en Espagne comme sur le reste du continent, la guerre avec l'Angleterre, il y expose avec une grande clarté l'intrigue à la suite de laquelle Napoléon crut, en mettant la main sur la dynastie espagnole, s'imposer au pays lui-

même, et les reproches qu'il adresse à l'empereur sont ici des plus mérités. La conduite de Talleyrand à l'entrevue d'Erfurt, qui forme la cinquième partie, mérite qu'on y revienne. Il parle à peine de lui dans la sixième partie (1809-1813), consacrée presqu'en entier à la lutte de l'empereur contre l'Église romaine; mais les septième et huitième, qui traitent de la première restauration et du congrès de Vienne, sont des plus attachantes. Si les *Mémoires* n'ajoutent pas grand'chose, pour le dernier événement, à ce qu'on en connaissait déjà par M. Pallain, on peut, en revanche, affirmer, sans exagérer, que le récit de la chute de l'Empire et du retour des Bourbons forme la partie essentielle des volumes publiés, et il serait presque permis de dire que tout y converge vers le rôle que joua Talleyrand à cette époque mémorable, et sert de préparation au récit qu'il en fait. A propos de la publication que nous venons ainsi de parcourir rapidement, deux questions se posent auxquelles il faut répondre. D'abord quelle est la valeur de ces *Mémoires* pour l'histoire; ensuite quel jugement permettent-ils de porter sur celui qui les a écrits? Et d'abord sont-ils authentiques? Nier qu'ils le soient dans leur ensemble, y voir une simple supercherie historique et littéraire est, disons-le tout de suite, nettement impossible. Ils portent bien la marque de la pensée et du style de Talleyrand; entre eux et ses dépêches, publiées ou inédites, la communauté d'origine est évidente. On sait d'ailleurs par quelles mains ont passé les *Mémoires*, et si l'on peut admettre que des suppressions ont eu lieu, toute hypothèse de fabrication est inadmissible. Mais on y a remarqué des erreurs historiques graves, des passages d'une valeur très inégale, et on en a conclu que des parties au moins n'étaient pas de Talleyrand. La presse quotidienne s'est emparée, en l'exagérant, de la critique ainsi formulée; on a interrogé l'éditeur actuel et les descendants de l'ancien, M. de Bacourt. Il y a eu répliques et contre-répliques; tous ceux qui, de près ou de loin, savaient ou croyaient savoir quelque chose sur les fameux *Mémoires* ont voulu dire leur mot. Le résultat a été que la question aurait été singulièrement obscurcie, si, au fond, elle n'était très claire. J'avouerai, pour mon compte, que les erreurs historiques remarquées dans les mémoires ne m'inspirent qu'une défiance modérée. Sans parler des mémoires, comme ceux de Sully, où la vérité a été sciemment altérée et dans des proportions bien autrement grandes qu'en ceux-ci, tous ceux qui ont eu à se servir de *Mémoires* pour écrire l'histoire savent fort bien qu'il n'en existe pas dans lesquels il ne soit facile de relever de nombreuses erreurs de fait. C'est tantôt l'ordre chronologique qui est interverti, tantôt un événement important qui est oublié;

l'erreur est tantôt volontaire, tantôt inconsciente; mais, en somme, les mémoires sont un genre de sources qu'il ne faut jamais utiliser qu'en les contrôlant avec soin. Sauf l'erreur relative à la Louisiane rétrocédée par l'Espagne à la France au traité de Bâle (I, 285), les autres sont de ces vétilles qui échappent à tous les auteurs de souvenirs et d'autobiographies, défaillances inhérentes à la nature humaine. Elles ne suffiraient jamais à elles seules pour faire douter de l'authenticité de ces *Mémoires*. Reste la question de l'inégalité flagrante du style. Mais là encore il me paraît qu'il est facile de répondre. D'abord Talleyrand n'aurait-il pas composé ses *Mémoires* un peu à la façon de ceux de Richelieu, en insérant, dans une trame de souvenirs personnels, des dépêches, des pièces officielles, comme il l'a fait pour le congrès de Vienne, tous documents qui, alors même qu'ils sont émanés de la même main, doivent cependant avoir une allure toute différente? On n'écrit pas de la même encre le récit d'aventures et de rêves de jeunesse et des rapports politiques traitant un de ces infiniment petits de la diplomatie qui sont parfois tout ce qu'il y a de plus épineux et de plus aride. Et, de plus, quelque désinvolture sceptique que l'on prête à Talleyrand, ne devait-il pas être gêné en pensant à certains moments de sa longue carrière, à ces évolutions de sa pensée ou de son intérêt qui, pour être amenées avec tout l'art possible, n'en restaient pas moins comme des témoins muets, mais embarrassants, et cette gêne qu'il avait dans l'esprit, sa forme ne pouvait-elle pas s'en ressentir? L'inégalité de rédaction ne saurait donc faire rejeter les *Mémoires*, non plus que les lapsus historiques qu'ils contiennent. A ce compte, il y aurait bien peu de mémoires qui pourraient échapper au soupçon. Reste un dernier argument. Les *Mémoires* de Talleyrand ont été imprimés, non sur un manuscrit autographe de Talleyrand, mais sur une copie léguée par M. de Bacourt. Cette copie est-elle rigoureusement exacte, reproduit-elle absolument le texte du fameux diplomate ou bien a-t-elle été remaniée, peut-être raccourcie, par les dépositaires des fameux manuscrits? Une seule chose permettrait de répondre à cette question, ce serait la comparaison, ou mieux la collation, de la copie Bacourt avec le manuscrit original, et cette collation, il nous paraît difficile qu'elle ait jamais lieu, pour cette bonne raison qu'il est possible, peut-être même probable, qu'un manuscrit original des *Mémoires* de Talleyrand n'a jamais existé. Pour faire comprendre combien cette opinion est plausible, nous serons amenés du même coup à juger la valeur historique, en tant que sources, des *Mémoires* de Talleyrand. Comme tous les ambitieux, Talleyrand n'a jamais perdu de vue l'idée de rentrer aux affaires et de gouverner son pays.

Dans sa vie, tout était dirigé vers un but, et ce but c'était le pouvoir. Les *Mémoires,* comme le reste, ont été un moyen d'y rentrer. Ils ont été une manœuvre, un acte, si l'on veut, bien plutôt qu'une composition littéraire. Talleyrand ne les a pas écrits pour se remémorer à lui-même, au fond de la retraite, les grandes choses auxquelles il avait pris part, et peut-être s'en consoler. Il les a écrits sous la Restauration pour expliquer, au besoin pour justifier son rôle; on peut être sûr qu'en les rédigeant il pensait surtout à Louis XVIII et à sa famille; la postérité ne venait qu'au second plan[1]. Ainsi composés, ils ont dû être écrits sans suite, sinon sans méthode, selon que le demandaient les changements politiques et la situation du moment. Tel morceau a été écrit pour justifier un acte, tel autre pour expliquer une opinion. Il n'est pas probable que Talleyrand ait jamais travaillé lui-même à les réunir et à en faire un tout; il a laissé ce soin à ses légataires, et c'est sur ces fragments écrits, mais non rassemblés par lui, qu'a été faite la fameuse copie de M. de Bacourt, celle qui a été livrée à l'impression, ces « quatre volumes, reliés en peau, qui sont la seule copie authentique et complète des *Mémoires* du prince de Talleyrand, faite par M. de Bacourt d'après les manuscrits, les dictées et les copies dont M. de Talleyrand lui avait indiqué l'emploi. » Si l'on rapproche ce passage de l'inventaire des papiers de M. de Bacourt, du passage de l'entretien qu'a eu sa nièce avec un journaliste : « Il classait, *raccordait*, copiait, et c'est tout, » tout s'explique et tout devient clair. Parmi la masse des papiers et des notes qui lui avaient servi à les composer, Talleyrand a laissé à Mme de Dino et à M. de Bacourt des fragments écrits à des époques différentes, dans des intentions diverses, et dont l'ensemble présentait un tableau à peu près complet de sa vie, telle qu'il voulait qu'elle fût connue de ceux qui pouvaient le rappeler au pouvoir et, en dernier recours, de la postérité. M. de Bacourt a pu classer chronologiquement ces fragments, y faire certainement des suppressions, probablement quelques raccords, je n'oserais pas dire des retouches; tout cela n'altère pas l'œuvre du prince; les *Mémoires* portent sa marque et il est impossible de la méconnaître. Mais c'est par cela même qu'ils sont authentiques que ces *Mémoires*, tout en restant une lecture toujours intéressante et parfois charmante, ne doivent être consultés par les historiens qu'avec une extrême défiance. Ils sont, nous croyons l'avoir montré, une apologie, je serais presque tenté d'écrire une défense, et ce caractère, en étant la meilleure

1. M. Sorel a le premier indiqué, dans le *Temps*, cette idée qui donne la clef de toutes les difficultés soulevées par les *Mémoires*.

preuve de leur authenticité, est aussi la meilleure raison de n'accepter leur témoignage qu'après un rigoureux contrôle. C'est dans ce contrôle que l'homme apparaîtra tel qu'il était vraiment, et peut-être cela vaudra-t-il encore mieux pour sa mémoire que de le juger d'après cette dernière publication qui a l'immense défaut de venir trop tard. Nous ne le redirons pas après tant d'autres, les *Mémoires*, pour avoir tout leur succès aussi bien que pour servir la renommée de Talleyrand, auraient dû paraître vers l'époque que lui-même avait fixée. Maintenant les archives se sont ouvertes, les documents ont parlé, toute la savante et artificieuse négociation, sur laquelle Talleyrand comptait pour surprendre l'histoire, est percée à jour. Il comptait se donner comme le serviteur, à travers tous les régimes, de la France et de la monarchie tempérée, et voilà qu'il apparaît comme n'ayant servi que lui-même. On se demande même si parfois il ne l'a pas fait aux dépens de sa patrie; on se demande si, quand il préparait à Erfurt, comme on l'a dit, sa réconciliation avec l'Europe, il n'a pas par ses confidences calculées rendu possibles les nouvelles coalitions et l'invasion de la France, et le mot qui monterait aux lèvres, si l'on ne songeait à ce qu'il entre de sincérité vaniteuse dans les actions humaines, serait peut-être celui de trahison. L'impression qui reste de ces *Mémoires*, c'est que Talleyrand avait plus de finesse que de portée d'esprit, plus d'habileté dans le détail que de profondeur dans les conceptions, que son regard était plus subtil que pénétrant, plus aigu que large; ils nous le montrent plus diplomate, ce qu'il a été, que ce qu'il a rêvé d'être et cru être, un véritable homme d'État. — Il reste à paraître trois volumes des *Mémoires* et une correspondance très étendue que M. de Broglie tiendra sans doute à honneur de publier, car c'est peut-être cette correspondance qui sera la partie la plus importante de l'héritage de M. de Talleyrand, malgré tout ce qui en est déjà connu.

La première partie de l'*Ambassade de Talleyrand à Londres* que publie M. Pallain (Paris, Plon, in-8°), et qui va du 25 septembre 1830 au 26 juin 1831, n'est pas pour nous faire changer d'avis sur le jugement à porter sur Talleyrand. Certes, on admirera l'habileté avec laquelle il sut rallier l'Angleterre à la jeune monarchie de juillet, la souplesse avec laquelle il évolua dans cette difficile question de Belgique où il avait à ménager à la fois les susceptibilités de l'Europe et celles de notre unique et récente alliée; il n'en semble pas moins que la puissance du mouvement démocratique des nationalités lui échappa. En prenant les traités de 1815 pour base de notre politique, il conserva la paix dans le présent, mais peut-être qu'en se faisant en Europe le représentant des principes au nom des-

quels s'était faite la Révolution de 1830, il aurait sauvegardé l'avenir. Peut-être qu'en ce moment les partisans de la propagande, je ne dis pas des conquêtes, avaient raison, et que les plus fous étaient les plus sages. En somme, toutes les fois que la France parla et agit au nom de ces principes, à Anvers, aux bouches du Tage, à Ancône, l'Europe, qu'on craignait tant, ne bougea pas. Il est permis de penser qu'entre la coalition et la France, assistée des insurrections polonaise, belge et italienne, la partie était égale, et que le principe des nationalités, secondé et aidé par nous, se serait développé à notre avantage au lieu de se retourner contre nous. Je n'ai pas besoin de dire que M. G. Pallain a édité ces correspondances, d'ailleurs d'un ton si vif et si fin, avec son soin ordinaire.

Né en 1768, destiné d'abord à l'état ecclésiastique, puis émigré en 1791, M. de Vérac rentra en France en 1800. La Restauration fit de lui un gouverneur de Versailles et un pair de France, mais il ne parut que rarement à la Chambre haute sous la monarchie de Juillet et passa dans la retraite les dernières années de sa vie, de 1848 jusqu'à sa mort (1858). Ce n'est pas le détail de cette existence, d'ailleurs sans grande importance historique, qu'a voulu raconter M. le comte A. de Rougé dans le *Marquis de Vérac et ses amis* (Paris, Plon, in-8°); mais il a glané dans les papiers de son grand-père quelques notes et fragments, un certain nombre de lettres de personnages célèbres, notamment des ducs de Richelieu et de Mortemart, dont la lecture, beaucoup moins intéressante qu'il ne le croit, ne laisse cependant pas d'avoir quelquefois son charme. Nous signalerons particulièrement le récit du voyage de Vérac en Hollande, alors que son père y était ambassadeur, les renseignements sur le rôle de Mortemart en 1830, et enfin, dans le dernier chapitre, un curieux épisode de la vie de Berryer.

Livres nouveaux. — La *Réforme française avant les guerres civiles*, par Mme C. Coiguet (Fischbacher, in-12), est, dans un autre format, la suite d'études antérieures sur ce que l'auteur appelle la Fin de la vieille France, c'est-à-dire la transformation politique et morale de notre pays au XVIe siècle. L'ouvrage s'ouvre par une série de chapitres sur le catholicisme et la Réforme, l'Église gallicane, l'Université et le Parlement, le Concordat, qui sont trop rapides, trop superficiels. Mme Coiguet n'a pas mesuré l'importance et la difficulté des questions que renferment ces grands faits du gallicanisme et de la politique des rois de France à l'égard de la cour de Rome; elle les effleure en quelques pages. De l'influence des légistes et du vieux droit romain sur la conception que se faisaient les parlementaires des rapports de l'Église avec la royauté; de celle de l'esprit de

la Renaissance sur la Réforme française; du rôle que jouèrent les biens d'Église dans les agitations religieuses de la France, Mme C. Coignet ne dit rien. Si elle a vu que le Concordat de François Ier rendait d'avance impossible en France le triomphe de la Réforme en intéressant la royauté au maintien de l'ordre de choses existant, elle n'a pas su mettre en pleine lumière ce fait capital. Pourquoi, après cet accord, le roi aurait-il été l'adversaire du pape, alors qu'une telle lutte n'aurait eu pour résultat que de mettre aux mains de la noblesse la puissance énorme des richesses ecclésiastiques sécularisées, et, par contre, d'enlever au pouvoir central le moyen de la tenir en suspens par le gras appât des bénéfices? Le volume, au demeurant, est, dans les pages qui suivent, consacrées surtout à Lefèvre d'Étaples et à Calvin, d'une lecture aussi agréable que facile. Mme Coignet a parlé de la Réforme française avec une sympathie élevée qui n'a rien de sectaire, et son livre résume, d'une manière vive et intéressante, les nombreux travaux de détail parus dans ces dernières années sur le sujet.

L'ouvrage posthume de M. Eugène Bersier, *Quelques pages de l'histoire des huguenots* (Fischbacher, in-12), a une réelle valeur historique. Le morceau le plus étendu est une conférence sur l'amiral de Coligny; ceux qui traitent des réfugiés français et de leurs industries et du centenaire de l'Édit de tolérance sont les plus neufs. Mais c'est surtout par l'esprit général qui l'anime que vaut ce recueil. Bien que nous pensions, contrairement à l'auteur (p. 17), que la Saint-Barthélemy n'a été décidée que peu de jours avant le massacre, et que Charles IX a, dans le crime, une responsabilité très atténuée, nous sommes tenus de reconnaître qu'il n'hésite pas à rendre hommage à la vérité, alors même qu'elle n'est pas favorable à son parti, à reconnaître, par exemple, que Calvin, Knox ou Bèze étaient aussi intolérants que les catholiques (p. 38); que certains réfugiés français en Angleterre, loin de profiter du décret de 1791, traduisirent en anglais leurs noms, en 1804, pour mieux affirmer leur fidélité à leur patrie d'adoption (p. 203). Alors même qu'on ne partagerait pas les vues et les idées de M. Bersier, on est obligé de rendre justice à la sincérité élevée qui les inspire et qui s'élève parfois, par exemple dans le discours sur la Révocation de l'Édit de Nantes, à la plus haute éloquence.

Je serais tenté de croire que M. l'abbé Lacroix a eu une désillusion quand il a été un peu avancé dans son travail sur *Richelieu à Luçon* (Letouzey et Ané, in-8°). Il était évidemment parti de cette idée très juste que Richelieu avait dû se préparer à son ministère et commencer son éducation politique dans ses marais de Luçon. Il avait

là des loisirs pour étudier, comme c'était l'usage en son temps, où les publicistes politiques étaient très nombreux, le maniement des hommes dans la théorie, et, de plus, le gouvernement de son diocèse lui fournissait, dans un cadre restreint, le moyen de connaître et de voir de près les détails de l'administration. Malheureusement, les documents n'abondent pas; les archives de l'évêché ont été brûlées, en 1622, par les protestants de Soubise, et c'est là une perte irréparable pour l'histoire de l'administration épiscopale de Richelieu. M. l'abbé Lacroix a souffert de cette pénurie de renseignements, mais il a très habilement mis en œuvre tous ceux qu'il a pu réunir. Son livre est bien composé et bien écrit; il se lit avec agrément, et si l'auteur, probablement à cause de son caractère ecclésiastique, n'a pu insister sur la nature réelle des rapports qui valurent à Richelieu la protection de Marie de Médicis, protection qui fit sa fortune, il faut reconnaître qu'il a traité le sujet des relations de Richelieu et des protestants avec une convenance parfaite et une grande largeur d'esprit. Il a sur ce point très bien compris et expliqué les idées du grand cardinal, de même que certains de ses chapitres donnent une idée très juste et très bien présentée de la vie d'un évêque pauvre au fond de sa province dans les premières années du XVIIe siècle. — L. FARGES.

Le nouveau livre de M. E. LAVISSE, *la Jeunesse du Grand Frédéric* (Hachette), mérite d'être étudié dans un article spécial, mais nous ne voulons pas tarder à parler d'une œuvre aussi importante par sa valeur littéraire que par le sujet qu'elle traite. Parmi les créateurs d'empires qui ont uni le génie militaire au génie politique, Alexandre, César, Mahomet II, Frédéric II, Napoléon, Frédéric est celui à qui la nature avait donné le moins de dons de séduction, celui qui frappe le moins l'imagination et entraîne le moins les cœurs, mais c'est peut-être celui dont l'œuvre est la plus étonnante, si on la compare aux moyens avec lesquels il l'a accomplie et si l'on considère la portée de ses résultats pour le pays même qu'il gouvernait; il est aussi le seul qui ait su lutter avec succès contre la mauvaise fortune et jouir avec modération de la bonne. Aussi est-il d'un grand intérêt de comprendre comment s'est formé ce curieux génie, qu'il est aussi impossible d'aimer que de ne pas admirer. Peut-être y a-t-il quelque exagération à ne rien voir dans la formation de la puissance prussienne que le rôle des princes qui l'ont gouvernée et à ne pas tenir compte des causes générales qui, depuis le XVIe siècle, assignaient au Brandebourg la direction de l'Allemagne du Nord en opposition à la maison d'Autriche; mais il est certain qu'aucun État n'a jamais, au même degré que la monarchie prussienne, porté l'empreinte de la volonté individuelle de ses souverains. Quatre hommes l'ont faite ce

qu'elle est aujourd'hui : le Grand Électeur, Frédéric-Guillaume Ier, Frédéric II et M. de Bismarck. Le Grand Électeur a préparé l'œuvre, M. de Bismarck l'a achevée. C'est Frédéric-Guillaume Ier et son fils qui ont donné à l'État prussien sa forme définitive, qui en ont fait la plus puissante machine militaire et administrative, où rien n'existe que par l'État et pour l'État. Ces deux génies si différents, le sergent ivrogne et brutal et le joueur de flûte philosophe, ont travaillé à la même œuvre et dans le même esprit. Frédéric a mis en valeur les réserves militaires et financières accumulées par son père. Comment, après des années de rébellion intérieure, la nature délicate, indépendante et tout intellectuelle de Frédéric s'est pliée à la discipline paternelle, s'est appliquée au détail administratif, a conçu des ambitions militaires, c'est là un problème psychologique du plus haut intérêt. J'ajoute que c'était le sujet le mieux fait pour que le talent de M. Lavisse pût se déployer à l'aise. Il a au plus haut degré le don du relief, du pittoresque et de la vie. Il sait peindre les caractères et les situations, les caractériser par des formules brèves et vibrantes, par des citations expressives; il apporte dans l'histoire les qualités d'un romancier ou d'un nouvellier, mais avec le scrupule de l'érudit consciencieux qui peut justifier par un texte chacune de ses phrases. Son robuste tempérament d'écrivain est surtout à son aise quand il s'attaque à un caractère à traits énergiques et tranchés, d'une originalité très saillante. Sa verve alors s'allume et son modèle s'anime sous ses mains. Aussi, des deux images qu'il nous présente dans ce volume, est-ce celle du père qu'il a le mieux rendue et même traitée avec le plus de sympathie. Sans rien cacher de ses extravagances et de ses grossièretés, il a rendu pleinement hommage à ses hautes qualités d'honnête homme, de roi consciencieux, dévoué à ses devoirs et à son royaume, sinon à ses peuples, d'administrateur habile et intègre. Il ne semble pas trop lui en vouloir de ses brutalités, et je ne jurerais pas qu'il ne se sente pas dans certaines occasions quelque complicité de sympathie pour les soufflets et les coups de trique ou de gueule que le roi-sergent prodiguait si volontiers. Il me paraît avoir été plus sévère, toute proportion gardée, pour Frédéric et sa sœur Wilhelmine, et avoir mieux compris l'aversion qu'ils ont inspirée à leur père que ce qu'il y avait d'excusable dans la déviation imprimée à leurs caractères par leur éducation. Le récit du procès et de la condamnation de Catte, du séjour à Custrin et de la transformation morale de Frédéric quand il se résigne à l'hypocrisie, au mariage et à ses devoirs de prince, est un morceau d'une grande puissance dramatique, où le talent de psychologue et de narrateur de M. Lavisse s'est élevé presque aussi haut que dans

son chapitre sur Frédéric-Guillaume. Nous espérons ne pas trop attendre le volume qui nous conduira du mariage à l'avènement.

G. Monod.

Gentilshommes démocrates, par le marquis de Castellane (Plon, in-8°), est plus un ouvrage de politique qu'un livre d'histoire. L'auteur a voulu prouver que l'aristocratie de naissance pouvait encore jouer un rôle dans une démocratie, et c'est pour rendre sa démonstration plus évidente qu'il a pris comme exemples et comme types de gentilshommes démocrates six de ceux qui ont marqué, au début de la Révolution, par leur libéralisme, leur patriotisme et leur courage. Ce sont le vicomte de Noailles, Noailles-la-Nuit, comme on l'appelait en souvenir de la nuit du 4 août; les deux ducs de la Rochefoucauld et de Liancourt; Stanislas de Clermont-Tonnerre; le comte de Castellane-Navijean, arrière-grand-père de l'auteur, qui fut à la Constituante un des adversaires de la reconnaissance d'une religion d'État; enfin le fougueux et passionné comte de Virieu. Pour écrire ces notices, M. de Castellane n'a pas fait de longues recherches. Sa grande source est le *Moniteur*, auquel il ajoute cependant plus d'un détail nouveau emprunté à des papiers ou des souvenirs de famille. Historiquement, l'ouvrage est donc de mince valeur. Quant à la thèse qu'il soutient, que l'avènement de la démocratie ne laisse plus de place qu'à la république et au césarisme, et qu'il faudrait grouper à l'abri de la première de ces formes de gouvernement toutes les forces vives de la nation, dont l'aristocratie ancienne et terrienne, tout le monde en approuvera les côtés libéraux et élevés. Malheureusement, nous ne savons pas si les nobles de nos jours, avec l'éducation frivole et étroite qu'ils reçoivent, sont capables d'écouter ces leçons. — L. F.

M. Chuquet termine, avec la *Trahison de Dumouriez* (Cerf), la deuxième série de ses études sur les guerres de la Révolution. La première avait compris toute l'histoire de l'invasion de Brunswick. Le quatrième volume racontait Jemappes et la conquête de la Belgique; le cinquième volume est consacré à l'invasion de la Hollande et aux échecs successifs qui aboutissent aux désastres de Neerwinden et de Louvain, puis à la défection de Dumouriez. M. Chuquet est resté jusqu'au bout fidèle à sa méthode de récit purement objectif, qui nous fait assister aux événements en témoins oculaires et nous laisse le soin de porter sur eux un jugement sans nous en imposer aucun. Ce dernier volume est, avec le volume consacré à Valmy, celui où l'art et la science de M. Chuquet se sont déployés avec le plus de supériorité. Le sujet offrait deux difficultés : la première était de faire comprendre comment le vainqueur de Valmy et de Jemappes, dont la fortune semblait liée comme sa gloire à celle de la République,

avait pu concevoir le rêve de devenir le Monk d'une monarchie restaurée; l'autre était de faire comprendre comment ce plan avait pu paraître un instant aisé à réaliser et avait échoué misérablement devant l'opposition spontanée de ceux mêmes sur qui Dumouriez comptait pour l'accomplir. M. Chuquet a su montrer comment les ambitions et les craintes de Dumouriez se sont unies aux révoltes légitimes causées par l'ineptie de l'administration militaire, par l'anarchie parlementaire, par l'odieuse tyrannie exercée sur les pays conquis, et au découragement produit par les insuccès militaires, pour l'amener à des idées de restauration. Le dernier chapitre, consacré au récit de la trahison, est un pur chef-d'œuvre de narration. Nous assistons à toutes les hésitations des officiers placés sous les ordres de Dumouriez, à leurs velléités de trahison, puis à leur brusque revirement lorsque le mouvement d'opposition, parti de la population lilloise et des rangs inférieurs de l'armée, les entraîne et les ramène au devoir. Dumouriez, après s'être vu sûr du succès, finit par se trouver presque seul et échappe par la fuite à l'indignation des troupes qu'il croyait dévouées à sa cause. La démarche à la fois naïve et hardie des commissaires venant arrêter Dumouriez au milieu de son armée, et arrêtés par lui, est racontée avec une simplicité et une verve qui mettent les personnages mêmes sous nos yeux avec le caractère propre de chacun d'eux. Et ce n'est pas seulement les individus qu'il sait peindre et dont il analyse les sentiments, ce sont les groupes collectifs qui agirent dans ce drame comme des personnages, les habitants de Lille, les volontaires, les artilleurs, les troupes de ligne. Quand on a fermé le livre de M. Chuquet, on comprend mieux la révolution du 31 mai, la chute des Girondins, et comment les Jacobins apparurent comme les représentants et les sauveurs de l'unité de la France. G. M.

L'histoire de l'alliance éphémère de la France et de la Russie sous le premier Empire a inspiré deux nouveaux ouvrages : l'un, *Alexandre Ier et Napoléon* (Perrin, in-8°), est l'œuvre d'un Russe, M. Serge Tatistscheff; l'autre, *Napoléon et Alexandre Ier* (Plon, in-8°), celle d'un Français, bien connu de nos lecteurs, M. Albert Vandal. Pour tous deux cette alliance, acceptée et exécutée loyalement de part et d'autre, eût eu des avantages à la fois pour la France et pour la Russie, des résultats bienfaisants pour la paix de l'Europe. Mais là s'arrêtent les ressemblances entre les deux écrivains. Le cadre embrassé par M. Tatistscheff est plus vaste que celui qu'a rempli M. Vandal. Le premier nous mène de 1801, au moment où la mission de Duroc à Pétersbourg coïncide avec les juvéniles sympathies qu'Alexandre, empereur depuis peu

de temps, témoignait à la France et à son chef, jusqu'à l'aurore de la funeste guerre de 1812; le second, dont ce n'est d'ailleurs qu'un premier volume, nous conduit des premières tentatives de Napoléon pour s'assurer l'alliance russe, au lendemain d'Austerlitz, jusqu'au moment où se clôt cette fameuse entrevue d'Erfurt qui devait tout régler entre Napoléon et Alexandre et, au contraire, qui les laissa sinon irréconciliables ennemis, au moins doutant l'un de l'autre et prêts à renoncer à un système politique qui n'avait satisfait les ambitions ni de l'un ni de l'autre. M. Tatistscheff cherche dans le passé des armes pour une cause dont il est le partisan déclaré, l'alliance de son pays et du nôtre; M. Vandal, sans renoncer à demander à l'histoire les enseignements qu'elle renferme, s'abstient de toute allusion aux événements contemporains; après avoir étudié l'alliance franco-russe sous le premier Empire en historien, il la juge en politique, mais il évite d'en tirer des conséquences sur les rapports actuels de la France et de la Russie, rapports que près d'un siècle écoulé a faits tout autres que ceux qui pouvaient exister entre Alexandre et Napoléon. M. Tatistscheff, comme M. Vandal, croit que les deux partis eurent chacun sa responsabilité dans la rupture de l'alliance, que l'ambition de Napoléon finit par donner raison à l'opposition aussi sourde que tenace faite à la France par la très grande majorité de la cour de Pétersbourg, mais il rend surtout cette opposition de cour, le parti anglais, comme on l'appelait, responsable des hésitations et des obscurités d'Alexandre; M. Vandal a cherché avant tout dans l'évolution des idées de Napoléon les raisons de sa conduite, et il l'a fait avec le plus grand talent. Sans méconnaître l'influence exercée par l'opposition que trouvaient les ambassadeurs français à la cour de Russie et par l'attitude, contraire aux instructions de son souverain, que prit le comte Pierre Tolstoï à celle des Tuileries, il montre que le traité de Tilsitt contenait en lui-même son propre germe de destruction. On ne pouvait être l'allié de la Russie qu'en lui cédant sur deux questions, la question polonaise et la question turque, et Napoléon ne voulait ni ne pouvait céder sur aucune des deux. Il avait besoin du grand-duché de Varsovie, tout autant pour laisser une espérance aux Polonais présents sous ses drapeaux que pour contenir la Prusse; il craignait que, si après avoir garanti à la Porte l'intégrité de son territoire, il exigeait d'elle une cession de provinces, elle ne se jetât dans les bras de l'Angleterre. C'est ainsi qu'après avoir débuté comme une entente à deux, après tout réalisable, le traité de Tilsitt en fut amené fatalement à devenir ce gigantesque projet de partage du monde que Napoléon exposa à Alexandre par sa lettre du 2 février 1808, rêve insensé d'une imagination où le génie confinait déjà à la folie. On ne

devait pas plus s'entendre sur le partage étendu à l'univers que sur l'entente restreinte à l'Europe; la funeste guerre d'Espagne, en retardant encore l'entrevue désirée par Alexandre, augmenta ses défiances et prépara la rupture. Le vice des négociations de Tilsitt et d'Erfurt, en effet, c'est, qu'après elles, la Russie ne pouvait plus être que notre alliée fidèle ou notre ennemie implacable. On sait de quel côté la fatalité fit pencher la balance. Nous avons dit que M. Albert Vandal avait écrit cette histoire avec le plus grand talent. Dans aucun de ses ouvrages précédents, en effet, il n'avait été plus maître de son sujet et de sa plume, mieux en possession de ses qualités brillantes d'historien politique. La narration se déroule avec une ampleur et une clarté parfaites, les détails pittoresques et expressifs s'y pressent sans que l'esprit soit détourné un seul instant de la vision nette de l'ensemble; le style, enfin, est à la fois plus simple, plus ferme et plus sobre que dans les autres travaux de l'auteur. Nous aurions la plus mauvaise grâce du monde à demander les mêmes qualités à M. Tatistscheff qui a bien voulu abandonner sa langue maternelle pour employer la nôtre, qu'il manie, du reste, avec une rare aisance. C'est à peine si, de ci de là, quelques tournures décèlent l'étranger; souvent, au contraire, l'expression juste et colorée semble venir d'elle-même sous sa plume. S'il avait eu le courage de rejeter dans un appendice les documents, en grande partie inédits, dont il s'est servi et qui, parfois, alourdissent le récit, son livre mériterait pour la forme les mêmes éloges que pour le fond.

M. C. van Duerm a fait preuve d'une rare maladresse en rappelant en tête de son livre, *les Vicissitudes du pouvoir temporel des Papes* (Lille, Desclée et de Brouwer, in-8°), le mot fameux de Voltaire: « Il faut mentir comme un diable, non pas timidement, non pas pour un temps, mais hardiment et toujours... Mentez, mes amis, mentez; je vous le rendrai à l'occasion. » Après avoir lu son œuvre, on serait tenté de se demander s'il ne l'a pas pris comme règle. Il ne nous en coûte nullement, cependant, d'avoir pour lui les égards qu'il n'a pas pour ses adversaires et de croire à sa sincérité et à sa bonne foi, pas plus qu'il ne nous en coûte de reconnaître que, les théories à part, son livre est écrit avec clarté et qu'il témoigne d'un réel effort. Mais pourquoi laisse-t-il de côté les témoignages d'hommes tels que Guizot qui reconnaissait qu'en 1831 le pouvoir temporel des papes en était arrivé à un degré de mauvais gouvernement que les peuples ne peuvent plus supporter? Comment explique-t-il les insurrections répétées, cette hostilité violente d'une grande partie de la population, si le gouvernement papal était aussi bon qu'il veut bien le dire? La vérité, c'est que deux choses ont contribué à la chute de ce gouvernement: la pre-

mière, c'est que, quoiqu'il fût en effet relativement paternel et doux, il était fondé sur des abus et ne vivait que par eux ; la seconde, c'est qu'il ne pouvait y avoir, et c'est là le fait important, d'Italie une sans Rome pour capitale. Rome aux mains du pape, c'était l'obstacle invincible aux aspirations les plus profondes et les plus légitimes du peuple italien. Sans Rome pour capitale, pas de nation italienne. C'était ainsi que se posait la question. On comprend dès lors qu'elle ait été résolue dans le sens de la dépossession du chef de l'Église et il n'est pas besoin, pour expliquer ce fait, d'en accuser, comme fait M. van Duerm, Voltaire, la franc-maçonnerie et les Juifs. Quant à expliquer par la franc-maçonnerie, comme il le fait encore, les victoires de Bonaparte en Italie en 1796, ce n'est que de la puérilité pure. Quand donc une partie des catholiques comprendra-t-elle que l'histoire n'est pas le résultat de l'action des sociétés secrètes ou prétendues telles et que c'est singulièrement et maladroitement les grandir que de leur prêter un rôle qu'elles sont bien incapables de jouer?

En publiant les *Armées allemandes sous Paris* (Perrin, in-8°), M. Joguet-Tissot n'a point voulu raconter à nouveau l'histoire du siège, mais bien donner un résumé aussi exact que possible des opérations militaires en contrôlant les ouvrages français par les publications allemandes, notamment par celle du grand état-major prussien. Très clair, très net, bien composé, son livre est écrit d'un style sobre et sans aucune déclamation. On pourrait peut-être lui reprocher un peu trop d'indulgence pour les chefs de la défense, mais il a donné pour eux la meilleure des excuses en étudiant et indiquant avec le plus grand soin quelles défenses formidables les Allemands avaient accumulées autour de Paris. C'est ainsi qu'ils purent attendre l'heure fatale de la famine sans jamais tenter le mouvement offensif qui avait d'abord inspiré tant de craintes à ceux qui avaient la charge de défendre la capitale, se contentant de briser les efforts souvent héroïques de nos troupes par une résistance calculée sur un terrain préparé d'avance pour le combat. Si la lecture de ce livre est parfois attristante, elle est, en tous cas, toujours saine ; on se sent en présence d'une œuvre sérieuse et sincère et qui mérite d'être recommandée.

L. F.

Le livre de M. d'Hérisson sur *Napoléon IV* (Ollendorff) sera lu avec intérêt à cause de celui qui en est l'objet. Peu de destinées sont aussi mélancoliques que celle de ce jeune prince, chevaleresque, enthousiaste, jeté dans l'exil au moment où il arrivait à l'adolescence, sur qui retombait l'effroyable responsabilité de crimes et de fautes dont il était innocent, poussé involontairement à la mort par une mère qui, pourtant, l'adorait. Il faut se servir avec une grande méfiance de

tous les ouvrages de M. d'Hérisson, car il joint à une extrême crédulité une partialité plus grande encore. Son nouveau volume ne fait pas exception à la règle, et il est de plus encore moins bien composé et écrit que tous les autres. C'est un dossier de notes, conversations, articles et documents pour servir à l'histoire du prince impérial, plutôt que cette histoire elle-même. Parmi ces notes, il en est de curieuses, celles, par exemple, qui relatent les récits du prince Napoléon sur des soustractions de documents opérées dans les papiers de l'empereur et, en particulier, d'un testament postérieur à l'exil, ou celles du comte de la Chapelle sur la mort de l'empereur et sur l'arbitrage prononcé entre le prince impérial et sa mère au sujet de l'héritage paternel, ou celles d'un capitaine de la garde racontant un déjeuner et une revue des enfants de troupe de la garde auxquels le prince impérial prit part en sa qualité de caporal. Mais on ne peut s'empêcher d'éprouver un peu de méfiance en voyant le sentiment d'hostilité contre l'impératrice qui se manifeste dans tout l'ouvrage, et en se rappelant la rancune personnelle manifestée ailleurs par l'auteur contre l'impératrice à cause du peu de reconnaissance qu'elle lui a montrée des services rendus par lui dans sa fuite en septembre 1870. Non seulement elle porte la responsabilité de la guerre, mais elle aurait caché à son mari le résultat d'une consultation du docteur Sée donnée le 3 juillet 1870 et qui aurait empêché la guerre s'il l'avait connue; c'est elle qui aurait supprimé le testament, elle qui aurait réduit à néant le jugement des arbitres rendant à son fils une partie de l'héritage paternel, elle qui, par sa lésinerie, l'aurait poussé à partir pour l'Afrique, elle qui laisserait volontairement inachevé le monument qui doit lui être élevé en France, comme elle laisse tomber en ruine la chapelle des Bonapartes à Saint-Leu. On s'étonne qu'il n'ait pas encore recueilli la version très accréditée en Angleterre qui attribue la mort du prince à la rupture de la sangle de sa selle, sa mère ayant refusé, par esprit d'économie, de lui acheter un harnachement neuf et l'ayant obligé à prendre le vieux harnachement de son père. Mais cela n'aurait pas cadré avec la thèse de l'auteur sur ce point spécial. Il veut que Napoléon IV ait été victime d'une trahison organisée par les républicains avec l'aide des communards. En rapportant sérieusement de pareils contes, sur la foi de Fidus (E. Loudun), d'après le récit d'un communard anonyme publié par un journal dont on ne dit pas le nom, M. d'Hérisson donne la mesure de son esprit critique.

M. E. de Goncourt continue à se confesser et à confesser ses contemporains dans le *Journal* (Charpentier), dont le cinquième volume contient les années 1872-1877. Quelque sévère que soit le jugement qu'on doit porter sur la convenance du procédé (et l'apologie présentée par M. de Goncourt dans sa préface ne convaincra personne), il faut

reconnaître que ces mémoires de la vie littéraire sont un document des plus amusants et des plus précieux sur le mouvement intellectuel et sur la vie sociale dans la seconde moitié du XIXe siècle. Je ne reviendrai pas sur le curieux exemple fourni par ce Journal de la déformation morale causée par la littératurite aiguë; j'ai eu occasion d'en parler à propos des précédents volumes. Ce qui fait le prix de celui-ci, c'est ce qu'il rapporte sur des hommes de lettres qui n'avaient guère figuré dans les précédents: V. Hugo, Daudet, Zola, Tourguénieff. M. de Goncourt a rapporté leurs conversations avec plus d'ampleur et d'exactitude qu'il n'avait fait pour les convives des dîners de Magny et il nous donne d'eux des images qui ne sont pas trop déformées. Malheureusement, on n'ose jamais se fier tout à fait à ces récits, quand on surprend chez l'auteur, avec un don merveilleux pour transformer la réalité, une crédulité sans bornes à accepter des contes en l'air qui lui paraissent caractéristiques. Telle l'histoire de ces époux apparentés aux Noailles, séparés dans le même lit par une glace sans tain, ou la parole impie attribuée (p. 63) au professeur Deulinger (*sic*) : « La religion, ça peut être utile à vous autres latins; pour nous, c'est inutile. » M. de Goncourt paraît ignorer qui était et ce qu'était le savant et pieux chanoine Dœllinger, mais avant de reproduire les racontars d'un diplomate bohême, il faut les vérifier. — Lisez donc le Journal des Goncourt, mais vérifiez avant de le croire.

Faute de pouvoir consacrer au dernier volume de M. E. Faguet, *Politiques et moralistes du XIXe siècle* (Lecène et Oudin, in-12), un long examen, nous sommes obligés de nous contenter d'une simple annonce; car il n'est pas une seule des six études contenues dans ce volume (J. de Maistre, Bonald, Mme de Staël, Benjamin Constant, Royer-Collard, Guizot) qui ne méritât d'être analysée et discutée. — Les plus remarquables comme les plus attrayantes sont celles sur Mme de Staël et sur Benjamin Constant, et l'on y trouvera sur la liberté politique, sur l'individualisme, sur la liberté de conscience, sur le sentiment religieux, quelques-unes des pages les plus fortes et les plus originales qui soient sorties de la plume de M. Faguet. Le chapitre consacré à J. de Maistre donne, dans sa brièveté, une image très complète de ce fils de Voltaire, apôtre de l'absolutisme monarchique et religieux, et l'un des esprits les plus libres et des cœurs les plus généreux qui furent jamais, quoique théoricien féroce et étroit. — M. Faguet a écrit sur M. Guizot des pages qui resteront, où il a montré avec profondeur la valeur et la raison de ses conceptions politiques. J'aurais voulu cependant qu'il y ajoutât quelque chose qui me paraît indispensable, c'est l'indication du lien très étroit qui rattache les idées politiques de M. Guizot à sa situation de protestant. Sa raideur, sa modération, son doctrinarisme juste milieu, ce qu'il y

a de peu français dans ses vues comme dans son caractère, tout cela tient au protestantisme. Le doctrinarisme constitutionnel a été janséniste et protestant. Cela était à noter. — M. Faguet a, dans une préface brève mais nourrie d'idées, indiqué avec précision ce qui fait l'unité de son volume. Les grands faits politiques de ce siècle sont le besoin de liberté et la tendance démocratique. Maistre et Bonald y ont vu des tendances dangereuses qu'ils ont cherché à combattre en soutenant que l'absolutisme seul peut les contenir, tout en les satisfaisant dans ce qu'elles ont de légitime. Mme de Staël, Constant, Royer-Collard, Guizot ont cherché à contenir la démocratie par le libéralisme. Tous ont échoué. Reste à voir comment d'autres penseurs ont conçu l'organisation de cette démocratie victorieuse et à savoir comment elle peut s'organiser. M. Faguet nous promet d'étudier prochainement les réformateurs religieux et socialistes. — Une fois le triomphe de la démocratie assuré, le problème politique disparaît pour faire place au problème social. Nous attendons avec un vif intérêt la suite des recherches de M. Faguet. Son talent si riche et si vif n'a jamais été plus à l'aise que dans ces études à la fois politiques, philosophiques et littéraires. Beaucoup de pages méritent d'en être signalées à l'attention des historiens, celles par exemple où il fait, après M. de Bonald, un tableau des libertés de l'ancien régime, en y introduisant le correctif nécessaire, celles aussi où il démontre l'impuissance des révolutions à fonder la liberté, et bien d'autres encore, à la fois judicieuses, profondes et brillantes. — G. Monod.

Le volume posthume de Gabriel Charmes qui vient d'être publié, *l'Égypte* (Calmann-Lévy, in-12), intéresse autant l'archéologue ou le littérateur que le politique ou l'historien. A côté d'un portrait excellent de Mariette Pacha, on y trouvera en effet le récit des fouilles et trouvailles de M. G. Maspero et de délicates études sur la littérature populaire de l'Égypte ancienne et moderne. Un lien relie ces fragments. C'est le sentiment très vif et très profond qu'avait Gabriel Charmes que l'étude de l'Égypte ancienne, étude dont la France a eu l'initiative et dans laquelle elle conserve une prépondérance incontestée, est un des meilleurs moyens d'assurer notre influence politique dans l'Égypte moderne. Sentiment des civilisations anciennes et de leur poésie; vues très nettes sur les conditions dans lesquelles nous pouvons conserver aux bords du Nil une certaine influence; art de peindre et de rendre vivants les paysages et les peuples de notre temps; on retrouve dans ce volume toutes les qualités de Gabriel Charmes, toutes celles qui font regretter la perte de ce charmant esprit, enlevé trop tôt aux lettres, à la politique, à ses amis.

L. Farges.

ESPAGNE.

Publications périodiques. — L'état général de notre culture ne permet pas encore l'existence de publications périodiques spécialement consacrées à une branche d'études. C'est pourquoi toutes les tentatives faites jusqu'à présent pour soutenir une Revue historique ont échoué, malgré la répétition fréquente des essais. Telles sont la *Revue des sciences historiques*, qui paraissait à Barcelone, la *Revue des archives, bibliothèques et musées*, de Madrid, la *Galice diplomatique* de Santiago, et d'autres encore, qui ont disparu après une vie courte et difficile. Maintenant, il n'y a, hormis le *Bulletin de l'Académie de l'histoire* (soutenu par le budget de l'Académie plutôt que par des souscriptions particulières), qu'une seule Revue historique, très modeste, dirigée par M. R. Chabas, l'historien de la province d'Alicante, intitulée *les Archives* (*El Archivo*). Cette indigence oblige à un travail fatigant de recherches, les articles d'histoire étant épars dans des revues d'un caractère encyclopédique, qui sont peut-être trop nombreuses. Pour faire chez nous une bibliographie historique complète, il faut donc procéder au fastidieux dépouillement d'une foule de publications grandes et petites, pour trouver, après bien des lectures inutiles, quelques sujets d'histoire. Aussi n'oserai-je pas affirmer qu'il n'y ait quelque oubli, peut-être important, dans ce *Bulletin*, surtout envers des revues de province qui ont peu de circulation et ne figurent que rarement dans les grandes bibliothèques de Madrid[1].

Les lecteurs de la *Revue historique*, étant déjà renseignés sur ce que contiennent les livraisons du *Bulletin de l'Académie de l'histoire*, je crois ne pas devoir insister sur ce point. Je ferai donc l'examen des autres revues, en groupant les travaux par sujets. Je commence par ceux qui appartiennent à l'histoire d'Espagne; ce sont naturellement les plus nombreux.

Depuis quelques années, on étudie avec soin les origines de notre histoire et surtout les questions qui concernent les premières populations de la Péninsule et ses rapports avec les peuples de l'Asie et l'Europe orientale. Les hypothèses les plus différentes ont été soutenues, et l'on est encore loin d'être arrivé à un accord vraiment scientifique.

1. Par exemple la *Revue de Girone*. Je n'ai pas pu la trouver.

Un archéologue catalan, M. Brunet y Bellet, vient de publier dans la revue *l'Espagne régionale*[1] une étude sur les *Phéniciens, leur civilisation et leur influence sur l'Espagne*. L'auteur discute les conclusions de M. Rawlinson dans son livre sur la *Phénicie*, et il essaie de prouver que les Phéniciens n'ont pas eu la moindre importance historique avant le VIe siècle (av. J.-C.), et que jamais ils n'ont pu exercer une influence profonde sur l'histoire de l'Europe, moins encore sur l'Espagne. Sans doute, on doit se garder de prêter aux Phéniciens un rôle trop important aux temps les plus reculés de l'histoire de l'Europe, car sur ce sujet les sources ne sont ni assez claires, ni assez nombreuses; mais l'affirmation de M. Brunet aurait eu besoin de s'appuyer sur une connaissance plus approfondie des auteurs classiques et modernes. M. Brunet critique, avec justice, quelques contradictions de Rawlinson et quelques conclusions gratuites de son ouvrage. Certains de ses jugements sur l'Espagne primitive paraissent être fondés : « Avant l'arrivée des Grecs et des Phéniciens, dit-il, nous étions déjà civilisés et forts. Nous faisions des expéditions en Orient, et certainement c'est nous autres qui avons porté à l'Égypte et à la Phénicie, sur nos propres bateaux, les riches métaux que nous arrachions de nos montagnes. » Plus bas, il soutient qu'à l'endroit dit « Mastia, » il y avait une ancienne ville espagnole que les Carthaginois agrandirent, mais ne fondèrent pas, en changeant son nom en celui de *Carthago-nova*. Mais les exemples qu'il donne ne sont pas tous heureux et il se trompe certainement sur la fondation de Cadix. Il finit en déniant aux Phéniciens la possession d'un art national et presque toute faculté artistique.

Les *Archives* contiennent une série d'études sur la géographie ancienne de la région de Valence, telles que le discours de M. Fernandez Guerra sur les antiquités du *Cerro de los Santos* (Vecla), quelques paragraphes de Hübner dans ses *Inscriptiones Hispaniae*, etc. On doit ajouter une lettre inédite de M. Fernandez Guerra sur le nom d'*Illici* (Elche) qui est phénicien, selon lui, et rappelle l'*Elice* idumée. Alicante dérive d'*Acra Leukén* (les roches blanches), d'où le latin *Lukentum* (*Lucentia*-Mela), Lecant chez les Arabes, et Alicante aujourd'hui. L'auteur cite deux textes de Ptolémée selon des éditions différentes.

Sur les Arabes, les travaux sont plus nombreux. M. Caballero

1. *La España regional*, dirigée à Barcelone par M. Pella, auteur de l'*Histoire de l'Ampurdan*. Elle est l'organe du groupe des historiens catalans et surtout de ceux qui sont engagés dans le mouvement régionaliste, fort accentué dans l'antique principauté. La revue consacre une section spéciale aux travaux historiques; on y trouve des documents inédits, parfois très curieux.

INFANTE, un de nos arabisants les plus zélés, étudie dans les *Archives*[1] les *Monnaies arabes de Denia*. Il les décrit, puis discute les indications historiques qu'elles fournissent et qui commencent à être certaines depuis le ve siècle de l'*hégire*. L'auteur cite la légende de trois monnaies, appartenant à Mocheid; les noms d'Ali et d'Hassan qu'on y lit paraissent être ceux des deux fils de Mocheid (époque d'Hixem). D'Ali-Ikbalo-d-Daulah, on connaît cinq types, dont l'auteur a copié et traduit les légendes. Denia est indiquée comme étant le lieu de fabrication sur quelques pièces que M. Caballero croit appartenir à Hassan, révolté contre son frère Ali, et sur d'autres Moudzir, fils d'Al-Moctadir, roi de Saragosse, conquérant de Denia, et appartenant à Suleiman-Cido-d-Daulah. L'article se termine avec des monnaies des Almoravides, Iusuf-ben-Texufin et autres.

M. CHABAS s'est occupé des inscriptions arabes de Simat[2], trouvées sur des briques de l'ermitage de Xara (Valence). Presque toutes sont tirées du Coran. L'auteur traduit quelques *lilailas* ou prières : il y en a de très remarquables.

Un autre rédacteur des *Archives*, M. J. RIBERA, étudie la noblesse musulmane dans le royaume de Valence, spécialement la famille des Beni-Guachib, dont les membres occupèrent pendant longtemps d'importantes fonctions politiques dans la capitale. M. Ribera prétend que les Beni-Guachib sont les *Aboegib* de la *Chronique générale*, que Dozy a identifiés avec les Beni-Taher de Murcie. Les raisons de M. Ribera semblent être très fortes. Dans une autre livraison (mai), il parle des cérémonies funéraires pratiquées par les Maures espagnols, d'après cinq documents inédits des archives de Simancas, dont il nous donne la copie. Un d'eux est une lettre des inquisiteurs de Valence au conseil de l'Inquisition (1583), où l'on décrit le lavage, l'ensevelissement, le transport et l'enterrement des cadavres, selon les rites de Malic, qui étaient les plus suivis en Espagne. M. Chabas rapporte encore une description du jugement dernier dans un sermon mauresque, qui se trouve dans un volume *aljamiado*, appartenant à M. Gil, de Saragosse. C'est curieux au point de vue de l'histoire des idées.

J'aurai peu de chose à signaler à propos du moyen âge. Dans l'*Ilustració Catalana* (30 juin), M. MASPONS-LLABRÓS parle des *franquesas* de Corts de Sarría. Les *franquesas* formaient un groupe de villages dans le *Vallés* (Barcelone), libres de tributs et du domaine seigneurial. Le village qui en était le centre se nommait (il existe

1. Livraisons de janvier et de février.
2. *El Archivo*. Livraison de février.

encore aujourd'hui) Corts de Sarría. L'auteur énumère les privilèges obtenus par ces *franquesas* (franchises) depuis le roi Jacques Ier (1219). Le seul tribut qu'elles payaient était l'*alberga*, c'est-à-dire le droit de gite dû au roi quand il allait dans quelqu'une de ces villes. Elles avaient aussi l'autonomie judiciaire avec leurs magistrats propres. En 1385, on leur concéda les mêmes droits que la ville de Barcelone.

Dans ce même ordre d'études, on doit remarquer le beau travail du Rév. Wentworth Webster sur « le mot de République dans les Pyrénées occidentales, » publié à Bayonne, en 1888, puis réimprimé en espagnol, avec des additions et des corrections dans le *Boletin de la Institución libre de enseñauza*[1].

Les travaux sur les temps modernes (depuis le xve siècle) sont plus abondants. Il y en a deux très brefs, mais très intéressants, de M. Toda, l'historien zélé de la Sardaigne catalane. Dans le numéro du 15 janvier de l'*Illustration catalane*, il a écrit un *chapitre inédit de l'histoire de Sardaigne;* c'est le récit du siège et de la prise de Castel Genovese, village de Sardaigne, soulevé en 1434 par Nicolas Doria contre le roi d'Aragon, alors suzerain de l'île. Dans la trêve conclue en 1438, il y a une clause qui établit « pour la première fois au monde, » dit l'auteur, l'arbitrage à propos du payement des dommages occasionnés à la population, de l'un et de l'autre côté, pendant la première époque du siège. M. Toda nous parle encore (numéro du 15 juin) de Caller, ancienne capitale de la Sardaigne, fortifiée par les Catalans. La loi en vigueur pendant la domination aragonaise était les *Usatges* de Barcelone; un exemplaire en est encore aujourd'hui conservé aux archives municipales. M. Toda publie quelques documents concernant l'administration de la ville au xviie siècle et particulièrement la contrebande, à laquelle se livraient alors les nobles et dont le Parlement de 1642 se plaint avec énergie. Un autre est relatif aux revues des troupes que le vice-roi passait quelquefois, d'après un règlement trouvé dans le livre d'*Ordinacions* des archives de Caller.

Mais l'étude la plus importante sans contredit est celle de M. Maldonado Macanaz sur les dernières années du règne de Charles II, dans les livraisons du 18 janvier 1889 et du 8 mars 1890 de la *Revista de España*. M. Maldonado a dépouillé une liasse trouvée dans les archives

1. Numéro du 30 septembre. Le *Boletin*, qui est une revue spécialement pédagogique, a publié dans ces dernières années plusieurs travaux d'histoire parfois très remarquables. Parmi ses collaborateurs figurent MM. Marion, Sluys, Webster, Alexis, Costa, Azcarate, Mme C. Arenal, etc.

d'Alcala et qui a pour titre : « Lettres de D. Bernardo Bravo et D. Pedro Gonzalez, dans lesquelles on annonçait de Madrid à Bruxelles..... des nouvelles relatives à la succession de la couronne d'Espagne[1]..... » D. Bernardo Bravo, c'est le baron Bertier, ministre à Madrid de l'Électeur de Bavière Maximilien Emmanuel, et D. Pedro Gonzalez doit être un haut fonctionnaire espagnol dont le vrai nom n'est pas connu. Toute la correspondance s'occupe de la succession à la couronne d'Espagne après la mort du roi Charles, et spécialement des intrigues nouées par la reine et les partisans de l'Électeur, et qui furent surprises par le roi. Les lettres étaient ouvertes et déchiffrées par un certain Elzius, dont l'auteur a copié quelques billets adressés au ministre Ubilla. Deux lettres très longues, l'une de Bertier, l'autre de son auxiliaire, D. Pedro Gonzalez, sont pleines de renseignements sur les événements politiques, les intrigues de la cour impériale et de la France, qui était alors appuyée par le pape. Il est fait mention du traité de partage projeté à la Haye par l'Angleterre et les Pays-Bas, et connu en Espagne par les communications de D. Pedro B. Zuirós, agent espagnol qui résidait tantôt à la Haye, tantôt à Bruxelles. C'est Gonzalez qui parle de cette affaire dans une lettre du 27 août 1699.

Il y a d'autres lettres de Bertier et de son secrétaire Afferden, à propos du linge que la reine se faisait envoyer de Flandre en cachette du roi, et dont elle comblait sa favorite, la comtesse de Berlips. Ces manèges de la reine, ainsi que le trafic des emplois publics et des titres nobiliaires, retombaient toujours sur le trésor national qui en souffrait lourdement. Pour combler une lacune de la correspondance de Bertier et Gonzalez, M. Maldonado raconte la révolte du 28 avril. A remarquer une espèce de satire ou récit en vers, de l'époque, que l'auteur a copiée. Puis la correspondance reprend à propos des négociations suivies à Madrid par les ministres d'Allemagne et de France, en 1700. On y trouve des renseignements sur l'effet produit à Madrid quand y fut connu le second traité de partage fait à la Haye, et, disait-on, avec l'assentiment du roi. L'Électeur demandait de l'argent dont il avait besoin « pour le service du roi, » et il en résulta une créance pour la somme de *trois millions* d'écus. Bertier fait allusion à la violation du secret de la correspondance de la reine avec l'Électeur, mais il ne soupçonne pas d'où venait le coup. Une lettre du 30 juillet parle

1. *Cartas de D. Bernardo Bravo y D. Pedro Gonzalez en que se anunciaban desde Madrid á Bruselas, Corte de S. A. el Elector de Baviera, Gobernador de los Paises Bajos, noticias referentes á la sucesión de la corona de España y á otros asuntos, por los años de* 1698, 1699 *y* 1700.

du *troisième*, c'est-à-dire du prince auquel on devait adjuger la partie destinée à l'archiduc, si l'empereur n'approuvait pas le partage. On hasarde même l'opinion que la France voulait diviser cette partie en plusieurs morceaux pour faire tort à la maison d'Autriche et rendre impopulaires ceux qui auraient été nommés à la place de l'archiduc. De son côté, le comte de Harrach travaillait avec la reine pour contrebalancer l'opinion dominante au conseil d'État en faveur de la France. Gonzalez craint (12 août 1700) « quelque occulte intelligence avec la France » dans la cour espagnole et transmet la copie d'une lettre du comte de Harrach à l'évêque de Lerida, dans laquelle il parle d'une guerre possible avec les Français. Bertier raconte (12 août) les manèges du nonce à Madrid pour obtenir le retrait des troupes hollandaises qui tenaient garnison en Flandre, sous prétexte que leur présence faisait courir de grands dangers à la religion. Finalement, Gonzalez découvre, dans sa lettre du 13 août, qu'on avait envoyé en Angleterre un commissaire avec des instructions secrètes et de l'argent, pour créer des difficultés au roi Guillaume, et gagner quelques membres du Parlement capables d'empêcher l'approbation du traité. Ce commissaire ne réussit pas, « faute d'argent et de confiance envers le gouvernement espagnol. »

M. Macanaz fait remarquer que les renseignements fournis par les lettres de Bertier et de Gonzalez rectifient des erreurs ou comblent des omissions commises jusqu'ici par les historiens. Il prétend encore que l'effet général de ces lettres est de rendre plus sympathique la figure du roi Charles II, qui ne commit pas les indiscrétions dont certains auteurs l'accusent, mais qui connaissait toutes les intrigues à propos de son héritage et se taisait toujours. Mais quelle était la cause de ce silence, sinon sa faiblesse ?

Un autre événement du XVIIe siècle espagnol est étudié par M. Delgado Martin dans la *Revue contemporaine*. C'est la révolte connue en Biscaye sous le nom de « motin de la sal ; » elle commença en 1631 par une simple résistance à payer l'impôt sur le sel qu'on essayait de lever sur les Basques ; elle finit par prendre le caractère d'une révolution municipale ou communiste.

Les idées régionalistes ont trouvé dans M. Murguia, qui est presque leur initiateur en Galice, un vaillant et très érudit défenseur. Dans l'*España regional* (13 juin), il a publié une étude sur les *Origines et le développement du régionalisme en Galice*, travail plein de faits et de jugements historiques très importants. Il commence par nous renseigner sur l'origine du mouvement régionaliste moderne, dont le début peut être reporté à la révolution de 1843, où l'on discuta s'il ne conviendrait pas de proclamer l'indépendance politique de la Galice.

Après un temps d'arrêt, le mouvement reprit en 1854, et il est arrivé aujourd'hui à son plus haut degré[1]. L'auteur raconte alors quelques événements de l'histoire de la Galice qui prouvent qu'elle jouissait d'une indépendance réelle au moyen âge, et que sa langue a exercé une influence extraordinaire sur la littérature nationale. La centralisation effectuée par les rois catholiques n'eut pas d'effet grave sur la Galice, à cause de deux institutions qu'elle obtint du pouvoir royal, et qui continuèrent la vie particulière de la région. Ce furent la *Junta del Reino* et l'*Audiencia*. La *Junta* gouvernait le pays, avec les *Alcaldes mayores* et les *Capitaines généraux*, nommés par le roi, à peu près, sans doute, comme dans les provinces basques et dans les Asturies. Elle était composée exclusivement d'éléments populaires; elle avait à diriger les travaux et services publics, la répartition des impôts et les affaires concernant l'armée et la guerre. Elle avait aussi sa caisse particulière. Unie avec l'*Audiencia*, elle arriva, dans le premier siècle de son existence, à exercer les trois grandes fonctions publiques : l'administration, le gouvernement et la guerre. La *Junta* et l'*Audiencia* unies reçurent quelquefois le nom de Parlement (*Cortes*). Peu à peu l'*Audiencia* et puis le *Capitan general*, qui était son président, absorbèrent les pouvoirs de la *Junta*, jusqu'au jour où le régime indépendant disparut totalement. Encore aujourd'hui, l'auteur constate la persistance de plusieurs coutumes civiles et administratives qui ont une vraie couleur locale. On remarquera celle d'*a xunta d'os homes* (conseil des hommes), que M. Murguia a vue à Santiago de Taboadelo (Pontevèdre) et qui forme une petite assemblée rurale avec des pouvoirs semblables à ceux du moyen âge. Les membres portent le nom de *republicos* et ont ces fonctions à vie, excepté le président qui est annuel. Sa nomination se fait dans la grand'messe, après une délibération tenue par les membres de la *xunta* sous un hêtre. Les décisions de ce conseil, conformes toujours aux coutumes traditionnelles du pays, ne s'écrivent jamais, mais on en conserve soigneusement la mémoire. M. Murguia termine son travail par une réflexion très juste et dont nos professeurs d'histoire devraient faire leur profit. « Dans combien d'autres localités, dit-il, comme Taboadelo, ne retrouvera-t-on pas de notables vestiges des anciennes institutions de la Galice ! Si on savait les interroger, on pourrait faire revivre le passé de notre pays dans les multiples aspects de sa vie publique et privée ! » Un travail de ce genre est encore à

1. On peut voir d'autres renseignements sur le régionalisme en Galice dans le livre, récemment paru, de M. A. Brañas, *le Régionalisme*. Barcelone, 1 vol. de 362 p.

faire chez nous presque entièrement. Il n'y a que des essais très brefs, concernant le droit municipal et quelques institutions du droit civil[1].

Le Dr Thebussem, un de nos plus savants érudits, nous entretient dans l'*España moderna* (janvier 1890) d'un *Arbitrage au XVIe siècle;* cet arbitrage, soumis en 1589 au roi Philippe II, consistait dans un impôt sur l'usage indu de la particule *don* devant les noms propres. On en faisait alors un emploi exagéré. L'arbitre croit pouvoir obtenir par ce moyen jusqu'à dix millions. Il considère comme indignes de porter le *don* (chose curieuse !) les avocats, les médecins, les *hidalgos* et autres.

La question politique du carlisme est naturellement liée avec une question d'histoire, celle de savoir quelle était la loi de succession en Espagne à la mort du roi Ferdinand VII. M. Campion (encore un régionaliste) s'en est occupé pour ce qui concerne la Navarre, dans la revue l'*España moderna* (janvier 1890). L'auteur soutient qu'à la mort de Ferdinand VII le successeur légitime à la couronne de Navarre était la reine Élisabeth II. Il le prouve, en montrant comment, lors de son annexion à la Castille par le roi catholique, la Navarre avait gardé tous ses *fueros,* que les rois faisaient toujours serment de respecter. Les chapitres I et II du titre IV, livre I du *Fuero general,* appelaient les femmes à la succession, sans aucune réserve. C'est pourquoi la proclamation de la loi salique par Philippe V dans les *Cortes* de 1713, auxquels n'avaient pas été appelés les procureurs de Navarre, n'eut jamais de force légale dans ce dernier royaume. La *Novisima Recopilacion* de Navarre, publiée en 1735, passait sous silence la loi de Philippe et confirmait, de nouveau, la succession des femmes. On peut donc dire, pour ce qui concerne spécialement la Navarre, qu'Élisabeth II en était la reine légitime. Quant à la Castille, la situation est moins nette, à cause des variations introduites dans l'ordre de succession par les *Cortes* de 1789, la pragmatique de 1830, le codicille de 1832 et le décret du 30 décembre de la même année.

On devait s'attendre à ce que la proximité du centenaire de la découverte de l'Amérique et la polémique engagée par les érudits en France, aux États-Unis, etc., à propos surtout de l'œuvre de Colomb, susciteraient aussi en Espagne de nombreux travaux. Il n'en a rien été. On ne peut citer que deux livres dont je parlerai plus tard, et deux articles que je vais analyser.

1. Costa Pedregal y Linares, *Materiales para el estudio del derecho municipal consuetudinario* (Madrid, 1885). — L. Costa, *Derecho consuetudinario del Alto Aragon* (1880), et *Costumbres juridico-económicas del Alto Aragon*, dans la *Revista de Legislación y jurisprudencia*, 1884.

M. Asensio, un de nos bibliophiles les plus méritants, a prouvé[1] l'erreur où sont tombés les chroniqueurs des Indes et les historiens de Colomb, au sujet du moine connu sous le nom de Fray Juan Perez de Marchena. L'auteur démontre qu'il y eut deux moines qui appuyèrent les prétentions de Colomb et dont lui-même parle dans son *Récit du troisième voyage* : « Todos á una mano lo tenian á burla, salvo *dos frailes*, que siempre fueron constantes. » Il y a, en outre, la déclaration d'un témoin dans le procès de D. Diego Colon et le procureur du roi (*fiscal*). Le témoin dit qu'en 1484, il avait entendu C. Colomb à Palos causer de ses idées sur la découverte de l'Amérique (*sic*) avec un moine astrologue qui était alors au couvent (de la Rabida) et avec *Fray Juan*, qui avait été jadis au service de la reine Élisabeth en qualité de compteur (*contador*) : « Con fraile estrólogo que ende estaba en el convento... é con un Fray Juan que habia servido á la Reina Doña Isabel Catolica en oficio de contadores. » Las Casas, auteur de l'*Histoire des Indes*, fait cette même distinction entre les deux moines qu'il nomme : Fray Juan Perez (au chap. xxxi, 1re partie) et Fray Antonio de Marchena (chap. xxxii). La confusion de ces deux personnages en un seul (Fray Juan Perez de Marchena) a été faite la première fois, semble-t-il, par le biographe de Hernan Cortez, Gomez de Gomara. — En relisant les lettres de Colomb aux rois catholiques, et celle que ceux-ci adressèrent au même Colomb, le 5 septembre 1493, on apprend l'existence dudit Fray Antonio de Marchena, astrologue, distinct du Fr. Juan Perez, confesseur de la reine, dont parlent Garci-Hernandez, Ferdinand, le fils de Colomb, et la notification lue par le greffier Fernandez aux habitants de Palos, le 23 mai 1492. De tous ces documents, il résulte que Colomb avait fait amitié avec Marchena dans sa première visite au couvent, mais qu'il ne connut Fray Juan Perez qu'à la seconde, quand il alla lui faire ses adieux, désespéré de ne trouver aucun appui à la cour. C'est alors que Fr. Juan Perez, après avoir consulté le physicien Garci-Hernandez, parce que, lui, *il ne savait pas un mot d'astronomie*, décida d'aller parler à la reine qui était à Grenade.

M. Lasso de la Vega signale[2] un phénomène très curieux de notre littérature envers Colomb et la découverte de l'Amérique. Les poètes castillans n'ont jamais cherché leurs sujets d'inspiration dans les grands faits de notre histoire, préférant les sujets d'amour et autres; même quand ils se sont inspirés de l'histoire, ils ont oublié, presque

1. *Fray Juan Perez y fray Antonio de Marchena*, dans l'*España moderna*, livraison du mois de septembre.

2. *L'Illustration espagnole et américaine*, 22 mai 1890.

sans exception, la grande figure de Colomb et l'épopée de ses voyages. Le cas est étrange et méritait d'être noté. Il y a bien quelques poèmes, drames ou histoires en vers, dédiés à Hernan Cortez, à Pizarre et à quelques autres conquérants de l'Amérique, mais il n'y a que deux ouvrages dont Colomb soit le héros; c'est un poème d'un prêtre de la Nouvelle-Grenade, Don Juan Castellanos, intitulé *Elegias de varones ilustres de España,* et un drame de Lope de Vega, *Nuevo mundo de Cristobal Colon*, qui est loin de valoir les autres œuvres du même Lope. Par contre, la poésie moderne a donné beaucoup d'attention à cette grande figure. Citons le drame de Rodriguez Rubi, *Isabel la Catolica,* le poème de Campoamor, *Colon,* et l'*Atlantida* de Verdaguer.

Sur les découvertes des Espagnols dans l'Amérique du Sud, il y a deux importants travaux dans le *Bulletin de la Société géographique de Madrid*. M. Jimenez DE LA ESPADA continue ses *Notices authentiques sur le fameux fleuve Marañon,* commencées dans le tome XXVI (1889); il parle des missions des Jésuites dans les provinces du Marañon, avant sa découverte faite par le P. C. d'Acuña. Cette relation comprend des indications très curieuses sur les mœurs et la condition des indigènes du pays. M. Fernandez DURO apporte un précieux appoint à la géographie historique en publiant quelques récits inédits sur les fleuves du Venezuela et de la Colombie. On doit citer le voyage par le Meta et l'Orénoque fait par D. A. de la Torre, dans les années 1782 et 1783; le voyage fait par ordre de D. José Solano au Meta, en 1765; l'exploration du fleuve Apure et de la province de Barnas par D. José Iturraga, en 1757, etc.; il y en a jusqu'à huit. M. Duro s'est encore occupé dans l'*España moderna* (juillet 1890) du « Voyage d'Oliveiro Van Noort et du combat livré à Manille avec deux vaisseaux espagnols. » L'auteur utilise le livre du même Van Noort, inclus dans le *Recueil des voyages qui ont servi à l'établissement et au progrès de la Compagnie des Indes orientales* (Amsterdam, 1716) et dans les *Sucesos de Filipinas* de D. Antonio de Morga, le seul des livres espagnols qui parle de Noort. Il a mis aussi à profit une relation du combat, envoyée au vice-roi de la Nouvelle-Espagne et conservée inédite à la bibliothèque centrale du ministère de la marine.

L'archéologie n'est représentée que par deux articles. L'un d'eux[1] est relatif à *San Vicente de la Barquera,* petit port de la côte Cantabre, et spécialement à son église gothique, ornée de deux portes byzantines très jolies. L'auteur, M. TORRES CAMPOS, professeur à

1. On vient de le réimprimer à Paris chez Garnier.

l'École normale supérieure d'institutrices, fait remarquer surtout un sépulcre du XVIe siècle, bâti dans une chapelle de l'église et remarquable à cause d'une statue, en marbre, de Don Antonio del Corro, inquisiteur apostolique et membre de la plus puissante famille de San Vicente. M. Torres estime que cette statue est une des œuvres les plus importantes de la sculpture de la Renaissance espagnole.

M. Mullé de la Cerda a fait une étude critique et historique sur l'image de la Vierge d'Almudena, patronne de Madrid[1]. Il puise à toutes les sources possibles d'information pour rétablir la vérité à propos de cette image, dont l'histoire est mêlée de nombreuses légendes. Le nom d'Almudena vient, ce semble, d'*almud*, mesure pour les céréales en usage chez les Arabes et, encore de nos jours, dans plusieurs contrées de l'Espagne. Les paysans qui venaient vendre du froment à Madrid en offraient le premier *almud* à la Vierge. L'image actuelle est relativement moderne et conserve seulement la tête de la statue primitive. Le visage est noir et les cheveux dorés comme ceux des statues d'Isis.

M. Chabas, le directeur d'*El Archivo*, a commencé une série d'études sur les antiquités chrétiennes en Espagne[2]. Dans le numéro de juillet-août, il s'est occupé du tombeau de Severina, trouvé à Denia en 1878; il était décoré de mosaïques et portait l'inscription suivante : « Severina (quae) vixit annos quadraginta decessit in pace tertia idus Feb(ruarii). » M. Chabas décrit avec soin l'inscription et la mosaïque, en les rapprochant de monuments analogues déjà connus.

Les linguistes trouveront de curieuses indications dans l'article de M. Meneu sur le *Dialecte hispano-hébreu dans l'empire du Maroc*[3]. Les Juifs qui habitent Tétouan sont originaires de l'Espagne, ils parlent aujourd'hui une langue mélangée de castillan du XVe siècle et de mots arabes et hébreux espagnolisés où l'âpreté des consonnes doubles a disparu et où l'on trouve des terminaisons sonores. M. Meneu, qui a demeuré quelque temps à Tétouan, a dressé une liste de trente-deux verbes espagnolisés dont l'étymologie est arabe. L'opération se fait en mettant au mot arabe des affixes pronominaux et possessifs; on réduit le nombre de voyelles et on pose le suffixe *ear* après la racine.

Un seul travail notable de biographie est à signaler, celle de Hernan Perez del Pulgar, fameux capitaine espagnol et historien de Gon-

1. *Recuerdos de la montaña. San Vicente de la Barquera*, dans l'*Illustration espagnole et américaine*, n° de juillet.
2. Dans l'*Illustration espagnole et américaine*, 30 juillet.
3. *El Archivo*, livraison d'avril.

zalve de Cordoue[1], faite d'après un manuscrit trouvé dans la bibliothèque d'un descendant de Hernan Perez. Le manuscrit porte le titre de *Cronicon posthumo de la vida, proezas, mercedes y genealogia de Fernando Perez del Pulgar y Osorio*. L'auteur de cette chronique, écrite en 1649, est D. Martin de Angulo y Pulgar. Elle renferme des notes sur la conquête de Grenade et sur les œuvres littéraires de Pulgar dont M. Villa-Real, auteur de la biographie, a su tirer un bon parti.

Citons en terminant des *Notes historiques sur Sanz* (ville catalane tout près de Barcelone), par M. Laporta (*Ilustració catalana*, 15 février et 15 mars); des *Notes sur l'histoire de Rome*, excellent résumé des institutions sociales et politiques de l'ancienne Rome, par M. Caso, dans le *Boletin de la institución libre de enseñanza;* une étude sur les poteries étrusques, de M. Brunet (*l'España regional*, septembre), et mes articles sur l'*Enseignement de l'histoire* dans le *Bulletin* déjà cité de l'*Institution libre*.

Documents. — En dehors de ces articles, il a paru, dans les revues que nous analysons, des documents inédits ou rares. Ainsi les *Archives* ont publié, dans les années 1888 et 1889, un *Relacionero histórico* destiné à « conserver et faire connaître quelques récits historiques qui, ayant été publiés dans des feuilles volantes à l'époque dont ils parlent, sont aujourd'hui très rares et même quelquefois introuvables. » Les récits qui forment le *Relacionero* appartiennent, pour la plupart, au XVIIe siècle. Maintenant, la revue donne des documents relatifs à la région de Valence et appartenant aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Les plus anciens sont du roi Jacques Ier; d'autres émanent de Jacques II et de Pierre IV d'Aragon, etc. Les originaux sont conservés aux archives de Valence, de la Couronne d'Aragon, et autres. Dans le nombre, nous citerons une ordonnance du roi Jacques Ier à l'occasion d'une émeute à Valence (1271); un privilège d'amortissement en faveur du curé de Jabea (1373 et 1383) et l'amnistie accordée aux partisans des Germanies, soulevés à Villajoyosa, par Doña Germana, (1524). Cette pièce, ainsi que d'autres relatives à la rançon des prisonniers, est tirée des archives municipales de Villajoyosa.

La Bibliothèque-Musée Balaguer, fondée à Villanueva y Geltrú (Barcelone), par M. Balaguer, ancien ministre des colonies, est devenue un riche dépôt d'archives, où sont gardés plusieurs manuscrits inédits concernant l'histoire d'Espagne et surtout celle de Catalogne. Il y a, de même, diverses collections d'objets archéologiques, tels que monnaies, vases, poteries, etc. Dans le *Bulletin* de la Biblio-

1. *Revue contemporaine*, 15 et 30 juin-15 juillet.

thèque, on publie la liste des dons; aussi fournit-il de très utiles renseignements bibliographiques, diplomatiques et autres. Il contient aussi parfois des articles d'histoire sur quelques-uns de ces dons; le numéro du 26 janvier parle d'un gros volume donné par Mme Ève Canel, et qui est un recueil de documents relatifs à la guerre de succession. Je citerai les « Considérations désintéressées sur le projet et traité fait pour la division de la monarchie de l'Espagne, à Pampelune, année 1700; » le « Récit de ce qui s'est passé de Guadalajara à Brihuega jusqu'à la bataille de Villaviciosa; » une « Lettre d'un cavalier hollandais demeurant à Hambourg, adressée au magistrat de la ville d'Amsterdam. » On trouve dans ces documents des faits inconnus jusqu'ici. Dans le numéro du 26 juillet, le *Bulletin* a commencé le Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque. Inutile d'insister sur l'importance de ce travail. Le numéro du mois d'août parle d'un manuscrit de D. José del Campillo y Cosio, intitulé : « Lo que hay de más y de menos en España, paraque sea lo que debe ser y no lo que es. » La date est de 1741, et renferme des considérations et des détails économiques et politiques sur l'Espagne au XVIIIe siècle. — Une autre acquisition de la Bibliothèque est l'*Archiepiscologio* de Tarragone, du chanoine Blanch. On ne connaît que deux exemplaires manuscrits de cet ouvrage, cité par Torres-Amat dans son *Dictionnaire des auteurs catalans*. Celui que possède la Bibliothèque-Musée Balaguer semble provenir du chanoine Bernis. Il comprend les biographies des archevêques depuis Agatadoro (40 à 50) jusqu'à D. José de Llinás (1695).

L'*España regional* a publié un autre document très curieux. Ce sont les *Mémoires d'un cavalier catalan du XVIIe siècle*, où abondent les renseignements sur les mœurs de l'époque et sur la guerre avec la France (siège de Salsas et autres). Le manuscrit forme un volume in-folio de 50 pages. On y trouve parmi d'autres curiosités un « Catalogue des maisons nobles qui ont existé à Girone depuis l'année 1608 jusqu'en 1678. » L'auteur de ces *Mémoires*, D. Jerónimo de Real Fontclara, écrivit d'autres livres dont quelques-uns sont encore inédits. Les *Mémoires* ont été publiés par M. Pella.

M. Coroleu, l'infatigable historien de la Catalogne, a donné, dans l'*España regional*, un résumé très complet du fameux code féodal du XIe siècle, dit le code des *Usatges*, qui était la loi de Barcelone.

Ouvrages divers. — Nous dirons seulement un mot des traductions d'œuvres étrangères. Il y en a deux collections principales. C'est, en premier lieu, la *Bibliothèque classique* de l'éditeur Navarro (ancienne maison Medina et Navarro), qui publie des traductions des classiques grecs et romains (Homère, Hérodote, Salluste, Tacite,

César), ou même encore d'auteurs modernes, tels que Macaulay.

Une autre maison (*le Progrès éditorial*, de Madrid) a entrepris une édition espagnole de la série des « Histoires des nations, » qui paraît à Londres chez Fisher Unwin, et qui est déjà très avancée. De leur côté, les éditeurs Montaner et Simon, de Barcelone, auxquels on doit une réimpression de l'*Histoire d'Espagne* de Lafuente, ont mené jusqu'au bout, et avec succès, la traduction de l'*Histoire universelle* publiée à Berlin sous la direction de G. Oncken. Cela dit, nous allons passer en revue les livres originaux parus jusqu'au mois d'octobre 1890.

On peut compter jusqu'à quatre ou cinq sociétés de bibliophiles (à Madrid, à Séville, à Valence, etc.), chacune ayant sa bibliothèque spéciale, où sont publiés des documents inédits et plus fréquemment des livres rares ou des manuscrits du moyen âge difficiles à trouver. Souvent ces pièces ont de l'importance pour l'histoire, mais la plupart sont de pures curiosités bibliographiques. Tel le *Dialogue de la chasse* (*Diálogo de la Monteria*), manuscrit inédit de l'Académie de l'histoire, publié par la Société des bibliophiles de Madrid. La Société des bibliophiles espagnols n'a pas encore publié le second volume de l'*Histoire du grand maître de Montesa*, dont le premier a paru en 1889.

On ne saurait trop louer la *Collection des documents inédits pour l'histoire d'Espagne*. Elle est déjà parvenue à son volume XCVI, et c'est en l'imitant qu'après avoir réuni les sources directes de notre histoire, on pourra sérieusement en entreprendre l'étude scientifique. Nos archives regorgent de pièces inédites qui attendent l'heure d'être publiées, moment d'autant plus désirable que les recherches dans ces dépôts sont plus difficiles. Par exemple on ne connaît pas l'histoire de notre droit au moyen âge, parce qu'il nous manque une édition complète et critique de nos législations municipales (*fueros*, etc.). Ces *fueros* sont encore inédits pour la plupart. On comprend donc le service rendu par la *Collection* dont je parle. Le volume XCV (1890)[1] comprend les documents suivants : 1° « Mémoire des événements les plus notables arrivés dans la dernière guerre, pendant le gouvernement du Duque de Villahermosa (1675-1678); c'est un manuscrit de la Bibliothèque nationale (H.-119); la guerre dont il parle est celle des Pays-Bas; 2° « Récit de la conquête, par le marquis d'Espinola, des villes de Bacharach et autres dans le Palatinat; » 3° « Récits espagnols sur la bataille de Seneffe (1674); » 4° « Papiers

1. *Colección de documentos inéditos para la Historia de España*, por el marqués de la Fuensanta del Valle, D. José Sanchez Rayón y D. M. de Zabalburu, tomo XCV. Madrid, 1890.

du Conseil et Chambre (*Cámara*) de Castille (1643-1647); » 5° « Campagne de Catalogne et d'Extremadoure en 1644; » 6° « Siège de Lérida par le prince de Condé en 1647; » 7° « Lettres de D. Alonso de Cárdenas, ambassadeur en Angleterre (1649). » On ne sait pas à qui elles étaient adressées, bien que le destinataire fût désigné par les lettres V. A. (Votre Altesse?). Elles racontent la mort du roi Charles II et apprécient son règne. Le volume CXVI contient les lettres de D. Pedro de Toledo, marquis de Villafranca, au roi Philippe III (1616-1618) et celles de Philippe IV sur la guerre de Catalogne (1644-1647).

Il y a une autre collection, celle des documents inédits relatifs à la découverte, à la conquête et à l'organisation des anciennes colonies espagnoles d'outre-mer. On vient de publier le premier volume de la seconde série[1], qui contient des documents législatifs et une préface de M. A.-M. Fabié. Sur le même sujet, on trouvera les volumes VIII, IX, X et XI des *Lois des Indes,* publiées par la *Bibliothèque judiciaire* (Madrid, 1890). Ils comprennent le code original, les lois promulguées après la rédaction du code et une étude sur les réformes législatives, par M. de la Guardia. Citons encore l'« Inscription du tombeau de Saturnin, pénitent, trouvé dans la ville de Merida, illustrée par D. Garcia de Salcedo Coronel, » réimpression faite à Séville par M. J. Perez de Guzman; *Miscelaneos historicos y politicos sobre la guerra de Cataluña desde* 1639, par D. Alberto de Torme y Liori, nouvelle édition par M. A.-M. de Font, et les *Sucesos de las islas Filipinas,* ouvrage publié à Mexico en 1602, imprimé de nouveau, avec des notes, par M. J. Rizal; enfin le tome VI des *Lettres de saint Ignace de Loyola,* parmi lesquelles beaucoup sont inédites.

Malheureusement il y a encore d'autres collections ou bibliothèques qui n'ont rien publié cette année. Telle la *Bibliotheca arabico-hispaña,* dont le dernier volume (1889) était le second du *Complementum libri Assilah,* et la *Bibliothèque des écrivains aragonais,* où fut publié l'année dernière le *Registre du « merino » de Saragosse D. Gil Tarin* (1291-1312). Également la Collection des actes des *Cortes* de Castille en est restée au volume XV (*Cortes de* 1522-1528), publié en 1889.

Le plus grand événement de l'année est la publication d'une *Histoire générale d'Espagne,* écrite par des membres de l'Académie d'histoire et dirigée par M. Canovas del Castillo. Jusqu'ici, nous ne possédions que l'ouvrage de M. Lafuente, plus littéraire que vrai-

1. La publication est faite par l'Académie de l'histoire.

ment scientifique, et, d'ailleurs, devenu tout à fait insuffisant depuis les nouvelles découvertes et les récentes études sur les populations primitives, la domination des Arabes et plusieurs autres sujets. Il fallait donc refaire cet ouvrage et le remplacer par un autre qui répondit aux exigences de la science. C'est ce qu'a compris l'éditeur de Madrid, M. Falcon; il s'est adressé, pour accomplir son projet, à l'Académie d'histoire, qui est le centre des études historiques, et peut-être celle des Académies royales où l'on travaille le plus sérieusement. Il n'est pas hasardé de dire, cependant, que le moment n'est pas encore venu d'écrire scientifiquement l'histoire de notre patrie. Les sources originales ne sont pas toutes connues; nos documents restent la plupart inédits; les travaux d'ethnographie et de philologie anciennes (sur les Basques, les Ibères, la filiation des premiers habitants de la Péninsule, etc.) sont encore dans la période des recherches, et toute conclusion semble prématurée; les auteurs arabes commencent seulement à être publiés et traduits, et l'on connaît leur importance exceptionnelle pour l'histoire de notre moyen âge..... Il y a cependant certains sujets qui peuvent déjà être traités scientifiquement, et l'effort des auteurs de l'*Histoire générale*, même là où l'ouvrage restera incomplet, est très méritoire et formera la base de toute connaissance précise et documentée de notre histoire. Le travail est distribué par sujets, chacun des auteurs ayant entrepris d'écrire celui pour lequel il était préparé par des études spéciales. On a publié déjà treize livraisons correspondant à trois séries, c'est-à-dire à trois sujets différents. Ce sont : *la Géologie et les temps préhistoriques de l'Espagne;* les *Habitants primitifs de la Péninsule à l'époque historique*, et les *Peuples germaniques et la chute de la monarchie visigothique*. Je puis déjà annoncer quelques-uns des sujets à venir : les Juifs, par M. Fita; les Rois de Taifa, par M. Codera; la Domination des Espagnols en Afrique, par M. Guillen Robles; la Maison d'Autriche, par M. Canovas del Castillo; l'Histoire de Charles III, par M. Danvila; celle de Charles IV, par M. Gomez Arteche, et l'Introduction sur l'historiographie de l'Espagne, par M. Menendez Pelayo. L'édition est ornée de gravures et de planches assez peu abondantes; elles ne sont même pas toujours aussi bonnes qu'on aurait le droit de l'exiger. Il faut regretter aussi l'absence complète de cartes dans les livraisons parues; c'est une grave lacune dans une histoire moderne, et il faut espérer qu'on y remédiera dans la suite.

On ne peut rien dire encore de la *Géologie et les temps préhistoriques de l'Espagne*, par MM. Vilanova et Rada y Delgado. M. Vilanova a divisé sa Revue géologique de l'Espagne (*Reseña geológica de España*) en deux parties. La première expose les principes

généraux de la science géologique; la seconde décrit la constitution spéciale de la Péninsule. Dans les 144 pages publiées jusqu'ici, la première partie occupe seulement douze pages. De la seconde, il n'y a encore que deux chapitres : sur les formations souterraines hydrothermales et ignées, et sur les formations exogènes sédimentaires. L'ouvrage contient des gravures dont la plupart sont des coupes géologiques prises à divers endroits de l'Espagne.

L'auteur des *Premiers habitants historiques de la Péninsule* est M. J. Fernandez y Gonzalez, un de nos érudits les plus éminents dans cet ordre d'études. Les deux chapitres publiés de son livre (136 pages) ne suffisent pas pour juger de sa valeur scientifique. Le premier est consacré spécialement à la géographie primitive de la Péninsule. Quoique M. Fernandez Gonzalez semble s'appuyer pour ce travail sur les auteurs classiques, il use envers eux d'une liberté d'interprétation parfois trop grande et qui l'entraîne à faire de l'Espagne une terre parsemée de grands lacs et de cours d'eau, entourée de plusieurs îles fort grandes et habitées, dont la plupart furent ensuite englouties par la mer. Quiconque connaît un peu l'orographie et le relief de la Péninsule trouvera que tout ce chapitre est à refaire, mais à condition de lire avec plus de soin les auteurs classiques et de ne pas vouloir à tout prix dériver du grec tous les noms de lieux de l'Espagne primitive.

Le second chapitre, qui traite des plus anciennes populations de l'Ibérie, a plus de valeur. D'après M. Fernandez Gonzalez, ce furent les tribus des *Igletas, Saefes, Siluros, Œstrymnios,* etc., qui entrèrent les premières en Espagne après la race troglodyte, qui appartient à l'époque préhistorique; il les croit de provenance libyenne et égyptienne, détachées du tronc couchite et mêlées avec des proto-sémites. Puis vinrent les Éthiopiens, les Hyperboréens ou Macrobes des auteurs classiques, dont il fait des Scythes ou Touraniens. Le point le plus remarquable de cette étude est le rôle que M. Fernandez Gonzalez s'efforce de faire jouer dans l'histoire primitive de l'Espagne aux Touraniens, qui fondèrent la plus ancienne civilisation chaldéenne. Le *Boletin de la Institución libre de enseñanza,* dans divers travaux sur la géographie de l'Atlantide, le paradis et le purgatoire des âmes dans la mythologie des Ibères, etc., nous avait déjà montré de singuliers rapprochements entre la langue, les mythes et les croyances des Ibères et des Berbères avec celles des Sumero-Accadiens, en les classant les uns et les autres dans la même famille touranienne. M. Fernandez Gonzalez développe cette théorie avec une érudition remarquable, éclairant les textes bien connus de Salluste, de Varron et de Justin à l'aide des résultats obtenus par l'assyriologie moderne, alléguant les vocabulaires et les études grammaticales du basque, du

berbère et de l'ancienne langue mède, la toponymie et les vestiges d'un culte lunaire chez les Espagnols primitifs, le mode d'ensevelissement, la survivance des mœurs primitives dans les Pyrénées et dans l'Atlas, les traditions recueillies par les historiens arabes, que M. Fernandez Gonzalez utilise quelquefois, etc. L'auteur soutient aussi le caractère ibérique du basque (qu'il considère comme une langue mêlée d'éléments touraniens et sémites) et sa diffusion dans toute la Péninsule. Ce résumé suffira sans doute pour faire apprécier l'importance du livre de M. Fernandez Gonzalez, dont nous attendons impatiemment la suite.

La partie de l'*Histoire générale d'Espagne* relative aux peuples germaniques et à la chute de la monarchie visigothique est écrite par MM. A. Fernandez Guerra et E. Hinojosa. Les 144 pages publiées jusqu'ici comprennent seulement deux chapitres. Le premier est une exposition critique des sources originales de l'histoire des Visigoths. L'auteur passe en revue les chroniqueurs chrétiens, arabes, francs et byzantins (Jordanès, Zozime, Procope, etc.), les vies des saints, qui parfois nous donnent des renseignements utiles sur les mœurs de l'époque, les épistolaires, les lois, diplômes et formules juridiques, etc.; il caractérise chacune de ces sources et en fait la critique d'après les dernières recherches de Mommsen, Wattenbach, Lécrivain et autres sur Jordanis, la *Lex romana* ou l'*Interpretatio* du *Breviarium Aniani*, etc. L'auteur fait lui-même des remarques originales sur la valeur de la vie de Masoua, évêque de Mérida, sur les œuvres de saint Isidore et autres sujets.

Le second chapitre est consacré à l'histoire primitive des Germains et de leurs mœurs avant l'invasion. Toute cette étude est faite avec une parfaite connaissance des sources classiques et d'après les meilleurs textes. Très souvent il y a des citations fort longues des travaux modernes, surtout ceux des historiens allemands, par exemple Brunner (*Deutsche Rechtsgeschichte*). Peut-être y a-t-il des longueurs; l'auteur insiste trop sur des points qui ne se rapportent pas directement à l'Espagne visigothique, par exemple le colonat à Rome; mais le récit est toujours très vif, soigné et composé d'après les meilleures sources. Le tableau de l'invasion barbare, selon les auteurs contemporains (Idace et surtout Orose), est très bien rédigé. Ce qui caractérise en effet le présent travail, dont l'auteur est M. E. Hinojosa, c'est la connaissance approfondie des sources et des travaux critiques dont elles ont été l'objet. M. Hinojosa l'avait déjà montrée dans son *Histoire du droit espagnol*, dont le premier volume a paru en 1887; mais il est encore plus connu à l'étranger par son *Histoire du droit romain*.

Le goût pour l'histoire particulière des anciennes provinces ou des villes commence à se manifester de nouveau chez nous. La plus importante de toutes, c'est, à mon avis, l'*Histoire de l'Ampurdan*, de M. Pella, dont la *Revue* a déjà parlé. Un compatriote de M. Pella, M. Aulestia, a écrit l'*Histoire de la Catalogne* en deux volumes, le premier publié en 1887. Cet ouvrage est un résumé assez étendu et très soigné. L'auteur fait, non seulement l'histoire politique et militaire, mais aussi et surtout celle des arts, des sciences, de l'industrie, c'est-à-dire de toute la civilisation catalane. Il a choisi les faits principaux qui permettent de donner une vue d'ensemble de la « structure historique de la Catalogne. »

Dans un autre sens a commencé de paraître une histoire des provinces catalanes; ce sont les *Monographies de Catalogne*, par M. Reig y Vilardell[1]. Elles forment un recueil de dissertations géographiques, géologiques et historiques sur les principales villes de l'ancienne principauté, arrangées par ordre alphabétique. M. Reig commence très sagement par reproduire les documents et les notices épars çà et là, puis il donne des renseignements nouveaux qu'il a recueillis lui-même. L'ensemble constitue une espèce de dictionnaire de géographie et d'histoire qui, si l'on fait abstraction de quelques lacunes regrettables, mérite les encouragements de ceux qui savent combien il est difficile d'étudier historiquement n'importe quelle contrée de l'Espagne, faute de renseignements précis qui puissent guider dans les recherches. Une *Histoire de la ville de Lorca*[2], par M. F. Canovas, et les *Annales du royaume de Navarre*, par le P. J. de Moret[3], n'ont été encore publiées qu'en partie. Notons enfin un essai historique sur les *Châteaux de Montserrat*, par M. Carreras y Codina, monographie pleine de renseignements sur l'étymologie des noms et les vicissitudes des forteresses de Montserrat; il est accompagné de huit pièces justificatives.

Pour le moyen âge, il y a une monographie sur les *Comtes bénéficiaires du comté de Girone*, écrite par M. Botet y Sisó et couronnée dans le *Certamen* de la Société littéraire de Girone. L'auteur a conté l'histoire de dix comtes de Girone et Besalú, depuis Rostagno (804) jusqu'à Wifrede « le Velu[4]. » Il commence par fixer le sens du mot

1. *Colecció de monografias de Catalunya* (lettre A). Barcelone, 1890.

2. *Historia de la Ciudad de Lorca*. Lorca, 1890, livraisons 1-12.

3. Vol. I, xvi-383 p. Toulouse, 1890. Le P. Moret est un auteur du xviie s. dont on reproduit aujourd'hui l'ouvrage.

4. Sur Wifrede, il y a une monographie inédite, de M. Sanpere et Miquel, couronnée à Barcelone en 1888, pour laquelle l'auteur a mis largement à profit, dit-on, des sources arabes.

bénéficiaire et par esquisser l'histoire des comtes de Catalogne, pour exclure de son travail ceux qui n'appartiennent certainement ni à Girone ni à Besalú. Il étudie ensuite l'un après l'autre les dix comtes, en citant toujours et même en copiant littéralement les sources qui en font mention. Le travail de M. Botet n'ajoute rien à ce que l'on savait déjà, mais il a mis habilement en œuvre les faits et documents que lui fournissaient les publications antérieures, telles que l'*Histoire de Languedoc*, la *España sagrada*, le *Glossaire* de Ducange, etc.

Quoiqu'une histoire complète et impartiale des guerres soutenues par les Espagnols en Flandre soit encore à faire, les publications concernant tel ou tel sujet particulier de cette lutte sont fréquentes. J'en ai cité une un peu plus haut; en voici une autre très intéressante. C'est un volume de l'érudit écrivain M. Rodriguez Villa, employé à la bibliothèque de l'Académie d'histoire; il s'y trouve deux travaux historiques : l'un d'eux sur le colonel D. Francisco Verdugo (1537-1595), dont la biographie est éclairée de plusieurs documents inédits; l'un d'eux est une lettre autographe d'un de ses compagnons d'armes qui lutta à côté de lui en Flandre; l'autre, d'un plus haut intérêt pour l'histoire, renferme la copie du manuscrit de D. Juan A. Vincart relatif à la campagne de Flandre en 1641, dont on ne connaissait pas le détail. Vincart était secrétaire des « avis secrets de la guerre » pendant le règne de Philippe IV.

M. Fernandez Duro, qui a tant travaillé sur l'histoire de la découverte de l'Amérique, vient de réunir dans un volume quelques-unes de ses études sur Colomb[1]. Il examine d'abord le livre de Paragallo sur *Colomb et sa famille*, et discute les idées de M. Harrisse, l'auteur de la *Bibliotheca americana vetustissima*, et d'un livre sur l'*Origine de Colomb*. Il établit l'authenticité du *Mémoire* laissé par Colomb à son fils D. Diego, avant de partir pour son quatrième voyage, à l'aide d'un manuscrit que possède l'Académie d'histoire, et d'après lequel ce *Mémoire* serait relatif au troisième voyage. Puis il étudie les questions soulevées par les livres de Marie A. Brown et de Goodrich sur C. Colomb et celui de Horsford sur la découverte de l'Amérique par les Normands. Enfin il prouve avec évidence que le texte de l'histoire de D. Hernando Colon a été altéré par son neveu Louis, premier duc de Veragua.

Les appendices du livre de M. F. Duro occupent les pages 172-180 et sont très intéressants. Parmi les pièces justificatives, je citerai la « Lettre de François Roldan au Révérend et très haut seigneur l'ar-

1. *Nebulosa de Colon, segun observaciones hechas en ambos mundos.* Madrid, 1890.

chevêque de Tolède; » un récit de Garibay, chroniqueur des rois catholiques, et l'histoire abrégée de la découverte par Estrada. On y parle aussi d'un manuscrit de Fray A. de Aspa, où il est question des bruits qui couraient en Portugal sur une prétendue révélation de l'existence de l'Amérique faite à Colomb par des matelots qui venaient d'arriver de ces régions nouvelles.

On doit encore remarquer sur la découverte de l'Amérique les *Études sur la domination espagnole au Nouveau-Monde*, du P. R. Cappa. Ces études ont été publiées à Lima, en 1885, et une nouvelle édition a commencé de paraître à Madrid, en 1889. Quatre parties ont déjà paru, dont les titres sont : 1° *Colomb et les Espagnols;* 2° *Avait-on le droit de conquérir l'Amérique?* 3° *Industrie agricole et pastorale introduite par les Espagnols;* et 4° *la Conquête du Pérou* avec les *Guerres civiles*. Les deux dernières portent la date de 1890[1].

La *Biblioteca Gallega* vient de s'enrichir d'un volume très curieux, de M. Martinez Salazar, sur le *Siège de la Corogne en 1589 et le Major Fernandez Pita*. Le livre contient quelques documents inédits.

Un petit volume de M. Ossorio, *Papeles viejos*, renferme des indications remarquables, spécialement sur l'histoire du journalisme à Madrid (1788-1888). Il parle d'un journal, *la Gazette commerciale, littéraire et politique*, que publiait en espagnol, à Bayonne, un certain M. Gosse (1804), et dont l'introduction fut interdite en Espagne.

Le P. procureur des missions des fils de Marie, en Afrique, a publié un *Mémoire des missions de Fernando Póo et ses dépendances*, qui est une histoire de nos possessions dans le golfe de Guinée au point de vue de la propagande religieuse.

Les études d'archéologie musicale nous apportent un des plus beaux volumes de l'année. C'est le *Chansonnier musical des XVe et XVIe siècles*, publication faite par l'Académie des beaux-arts (San Fernando) et due aux soins de M. Barbieri, le plus érudit de nos musiciens. Le *Chansonnier* dont il est question est le manuscrit le plus important qu'on possède de cette époque. Il est conservé dans la Bibliothèque royale de Madrid, où il a été trouvé par M. Cruzada Villaamil. M. Barbieri, dans les Préliminaires du livre, analyse les travaux de M. Cruzada et décrit le manuscrit (qui contient le texte et la musique des chansons); il montre qu'il renferme les indications nécessaires pour faire une étude des mœurs populaires et des mœurs de la cour au xve siècle. Les compositions sont, pour la plupart, l'œuvre du poète Juan de la Encina; le reste est de Juan Anchieta et

1. J'ai vu aussi annoncer la publication d'un livre de M. Maurique sur le chemin suivi par Colomb à son premier voyage, mais je n'ai pas eu le temps de lire cet ouvrage, dont le premier titre est Guanahani.

autres musiciens des rois catholiques. M. Barbieri présente la défense de l'ancienne musique espagnole[1], trop oubliée et méconnue des musiciens modernes. L'art musical était, au moyen âge, très en faveur chez les rois d'Aragon et de Castille, qui le cultivaient quelquefois eux-mêmes, ainsi que certains seigneurs, parmi lesquels on peut citer le connétable D. Miguel Lucas de Yranzo et le duc d'Albe. La reine catholique aimait aussi beaucoup la musique : elle avait une musique militaire dont les sons, dit le chroniqueur Bernaldez, « arrivaient du ciel, » et une bibliothèque musicale dont les inventaires sont conservés à Simancas. On fit de la musique un des principaux éléments de l'éducation du prince Jean, fils de la reine. M. Barbieri esquisse ensuite la biographie des auteurs qui figurent au *Cancionero*. Ce travail est de la plus haute importance pour la connaissance de l'histoire de l'art en Espagne; il contient, en effet, des détails inédits; il fait connaître des noms jadis ignorés et rectifie quelques erreurs des auteurs précédents; ainsi il donne la biographie de Juan de la Encina, de Juan de Anchieta, maître de chapelle des rois catholiques, de Juan de Espinosa, Gabriel *el músico* (le musicien), Juan de Urrede et autres.

Le texte du *Cancionero* figure dans le livre de M. Barbieri, transcrit, purgé des fautes commises par le copiste et corrigé dans les passages douteux : travail immense que, seul, M. Barbieri pouvait accomplir avec sa parfaite connaissance de l'art musical en Espagne. — Le nombre des compositions du *Cancionero* dépasse 460. Quelques-unes sont vraiment populaires, quoique accommodées à la façon *érudite* des musiciens de la cour, avec l'addition d'une harmonie, parfois compliquée, pour suppléer à l'accompagnement de la guitare qui était pratiqué par le peuple. Mais la plupart des compositions sont des fugues, ou bien elles offrent un accord purement harmonique où le contrepoint très simple a été mis pour rehausser la mélodie. A remarquer les n°s 307, 386, 421, 414 et 317; ce dernier est de Juan de la Encina. — On voit dans le texte des chansons religieuses mélangées souvent de vers profanes, ce qui était très en usage dans nos églises, malgré les réprimandes du Saint-Siège.

L'*Inventaire général raisonné de la section d'archéologie à l'Exposition universelle de Barcelone*, publié par M. F. Bofarull y Sanz, est un très utile répertoire. Il comprend des notices historiques sur

1. A consulter sur l'ancienne musique espagnole le livre de M. Riaño, publié en anglais, *Critical and bibliographical notes on early Spanish Music* (Londres, 1887). On y trouvera des notices sur soixante-treize manuscrits du xe au xvie s. et soixante-quatorze ouvrages de doctrine d'auteurs espagnols des xve et xviie s. Le *Boletin de la Institución libre de enseñanza* a publié un résumé de ce livre dans son n° 292 (15 avril 1889).

les objets exposés et un bref récit des travaux accomplis pour organiser la section.

Les *Leçons d'archéologie sacrée* de M. Lopez Ferreiro sont un résumé très complet des matières archéologiques, écrit spécialement en vue de la conservation des monuments et antiquités chrétiennes de la Galice. Il s'occupe de l'architecture, de la sculpture, de la paléographie, de la diplomatique, de l'art héraldique, de l'épigraphie, etc. A citer encore de M. Bofarull les *Manuscrits, diplômes et imprimés à l'Exposition universelle de Barcelone,* travail analogue à celui de la section archéologique.

En ce qui concerne la bibliographie, les publications sont abondantes. Citons, en premier lieu, le livre de M. Toda, *Bibliographie espagnole de la Sardaigne,* couronnée par la Bibliothèque nationale. Il forme un volume de 326 pages qui contient les matières suivantes : 1° sources de la bibliographie espagnole de la Sardaigne ; c'est une collection de notices sur les archives et bibliothèques de l'île ; 2° livres hispano-sardes publiés en Sardaigne de 1493 à 1720 ; livres imprimés depuis cette dernière date en espagnol, et ouvrages d'auteurs sardes écrits hors de l'île ; 3° manuscrits conservés en Sardaigne, description et liste complète ; c'est le chapitre le plus important peut-être du livre de M. Toda ; 4° l'imprimerie en Sardaigne, avec des notes sur les imprimeurs espagnols. L'introduction de l'ouvrage, dont on voit la grande utilité, forme une brève histoire de la domination espagnole en Sardaigne.

M. Barado s'est occupé, dans un beau volume publié à Barcelone, de la *Littérature militaire espagnole.* C'est un travail de bibliographie qui comprend une histoire de la littérature militaire et la critique des ouvrages, avec de nombreux exemples qui doublent l'intérêt du livre.

En matière de bibliographies régionales, il y a le *Dictionnaire biographique et bibliographique des auteurs de la province de Burgos,* par M. Añibarro y Rites, ouvrage méritoire mais incomplet ; le *Dictionnaire des écrivains et artistes catalans du XIXe siècle,* par M. Molins, en cours de publication, et l'*Essai biographique et bibliographique des écrivains d'Alicante et de sa province,* par MM. Rico Garcia et Montero, qui est déjà parvenu à son second volume (IXe siècle). L'*Essai* doit comprendre aussi l'histoire de l'imprimerie et du journalisme à Alicante et un catalogue des ouvrages concernant l'histoire de la province écrits par des auteurs qui ne sont pas nés à Alicante.

Je dois m'occuper enfin, quoique très brièvement, d'un rapport de M. E. Hinojosa sur l'*Influence exercée par les philosophes et les théologiens espagnols sur le droit public de leur patrie, et spécialement*

sur le droit criminel[1], rapport couronné par l'Académie des sciences morales et politiques et publié il y a peu de temps. M. Hinojosa commence son travail à l'époque visigothique, après la conversion de Recarède au catholicisme, et finit avec les auteurs de la première moitié du XVIIe siècle. Dans l'Introduction, il fait ressortir la difficulté d'une étude originale sur le sujet et il signale les livres modernes qui peuvent servir de guides, soit pour le sujet dans son ensemble, soit pour une période particulière. Cependant l'auteur n'a pas négligé l'étude directe des sources, comme on peut voir au chapitre Ier (consacré à l'époque visigothique), où il y a des observations remarquables à propos des ouvrages de saint Isidore, et surtout de ses *Libri sententiarum*, « qui n'ont pas encore été mis à profit pour l'étude des idées et des institutions de son époque, malgré son extraordinaire importance à cet égard. » M. Hinojosa fait remarquer, d'après un texte qu'on a jusqu'ici négligé, que la consécration des rois était déjà en usage au temps de saint Isidore. Le second chapitre concerne le moyen âge. C'est le plus pauvre en détails, mais l'étude sur les lois des *Partidas* est très bien faite. Le troisième chapitre passe en revue les ouvrages des auteurs du moyen âge jusqu'au XVe siècle, Pélage, Eximénès, Eymerich et autres. L'importance d'Eximénès et de Castrillo est mise très en lumière. Le chapitre IV comprend la bibliographie de nos philosophes et théologiens du XVIe siècle et des premières années du XVIIe; l'importance en est bien connue aujourd'hui de ceux qui étudient la philosophie du droit. M. Hinojosa examine les œuvres de Vitoria, Soto, Castro, Simancas, Orozco, Osorio, Molina, Rivadeneira, Torres, Mariana, Suarez, Márques, Fox Morcillo et Sépúlveda. Dans les quatre derniers chapitres, l'auteur expose systématiquement la doctrine de tous ces auteurs, dont l'étude soulève des questions essentielles sur le droit politique, les rapports entre l'Église et l'État, le droit criminel et le droit des gens. C'est la partie la plus originale du rapport et la plus utile pour l'histoire de la science juridique en Espagne. Le chapitre qui concerne le droit des gens est presque un résumé du discours de M. Hinojosa sur *Francisco de Vitoria* (Madrid, 1889).

On annonce pour paraître prochainement une *Bibliographie des antiquités d'Espagne*, de M. Herrera; un *Annuaire*, publié par les arabisants espagnols; un volume de *Travaux historiques*, de M. Fernandez Guerra, et la publication d'une revue historique à Valence.

Raphaël Altamira.

1. *Influencia que tuvieron en el Derecho publico de su patria y singularmiente en el Derecho penal, los filósofos y teologos anteriores á nuestro siglo.* Madrid, 1890.

RUSSIE.

Publications de textes. — Le nombre des publications de documents, de matériaux historiques, ne cesse de s'accroître; c'est le trait caractéristique de la littérature historique dans l'Europe contemporaine. On ne se contente plus, comme autrefois, de donner les pièces justificatives en appendice à l'ouvrage que l'on produit; on met sous les yeux du lecteur toute une masse de documents et de sources premières où il n'a qu'à puiser pour compléter sa connaissance de l'histoire, pour former son intelligence des événements, des personnages et des époques historiques. Cela a son bon ainsi que son mauvais côté. On a déjà protesté contre cette tendance à publier des documents inédits sans mesure et sans aucune tentative de mise en œuvre. Mais, d'autre part, on ne peut nier que ces nombreuses éditions de textes originaux ne contribuent à propager le goût pour la science, à faire considérer d'une manière plus large la vie des peuples, enfin à modifier heureusement le caractère même des études historiques. En Russie, ce trait dominant de la littérature historique est encore plus marqué à cause des conditions de la censure. Le présent bulletin donnera un aperçu général des documents relatifs à l'histoire de Russie qui ont été publiés dans ces dernières années.

La première place parmi ces publications appartient sans contredit au Recueil de la Société impériale d'histoire russe. Nous avons déjà parlé des cinquante premiers volumes de cette collection (*Revue historique*, XXXI, 1, 136-140). Dans ces dernières années, la Société a encore publié plus de vingt volumes. Comme auparavant, le Recueil est principalement consacré à l'histoire de la Russie du XVIIIe et du XIXe siècle; il contient un grand nombre de documents importants relatifs à diverses époques et à divers événements historiques. Un des volumes récemment publiés concerne les relations diplomatiques de la Moscovie avec l'ordre Teutonique en Prusse (vol. LIII) et un autre aux relations avec la Pologne et la Lithuanie (1533-1560) (vol. LIX). L'un et l'autre ont été rédigés par M. G. Karpow, ancien professeur d'histoire russe à Kharkow, décédé récemment à Moscou. Il a préparé encore un volume qui paraîtra prochainement. Tous les autres volumes sont consacrés aux XVIIIe et XIXe siècles. Nous y trouvons les rapports de l'ambassadeur français à Saint-Pétersbourg, M. de Camprédon, et du chargé d'affaires, M. Manyan, 1723-1727 (suite, parties 4 à 6, dans les vol. LII, LVIII, LXIV); la correspondance poli-

tique des ambassadeurs d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, 1712-1719 (suite, 5e et 6e parties, vol. LXI et LXVI); les protocoles, les journaux et les ordonnances du suprême conseil secret, 1726-1727 (vol. LV, LVI, LXIII, LXIX); la correspondance de Catherine II (suite, 2e, 3e et 4e parties; vol. LI, LVII et LXVII); les actes diplomatiques tirés des archives du prince N. Repnine et relatifs au congrès de Teschen, 1779 (vol. LXV); les matériaux sur la grande commission des députés de 1766 (7e partie, vol. LXVIII; cf. *Revue historique*, XXXI, 1, 137). Deux volumes contiennent une liste de personnages historiques russes. C'est le commencement d'un vaste et intéressant dictionnaire biographique russe. Le Bulletin de la Société nous apprend que cette entreprise importante est en bonne voie. Quelques biographies préparées pour le dictionnaire ont été lues dernièrement dans la séance solennelle et annuelle de la Société. Nous trouvons encore deux volumes, qui se rapportent à l'histoire russe sous Alexandre Ier et qui sont également relatifs à l'histoire de France. Le premier de ces volumes (LIV) est consacré au duc de Richelieu, gouverneur général d'Odessa et ministre de Louis XVIII, le second (LXX) nous donne les documents diplomatiques des relations franco-russes sous Napoléon Ier. Nous nous arrêterons sur ces deux volumes.

Les documents relatifs au duc de Richelieu ont été publiés par M. A. Polovtsow, président de la Société impériale d'histoire russe (le président honoraire est l'empereur Alexandre III). Cette riche collection consiste en documents tirés des archives de Saint-Pétersbourg et de Moscou; elle est complétée par quelques extraits des papiers de Richelieu, en tout 255 pièces intéressantes, non seulement pour la biographie du duc, mais aussi pour l'histoire de la Russie et de la France, et même pour celle des affaires européennes en général. Tous ces documents peuvent être divisés en trois parties : 1° les notes sur la biographie de Richelieu; 2° les mémoires officiels du duc relatifs à son service en Russie; 3° sa correspondance pendant son séjour en Russie et après son retour en France. La première section des documents contient : une note de la duchesse de Richelieu sur le duc; une notice sur les premières années de M. le duc de Richelieu et sur sa vie militaire jusqu'à sa nomination à la place de gouverneur d'Odessa, par le comte de Langeron; une notice étendue sur onze années de la vie de Richelieu à Odessa pour servir à sa biographie, par Ch. Sicard, commerçant français établi à Odessa, qui fut conseiller du commerce, chevalier de plusieurs ordres, puis consul de Russie à Livourne; une note sur M. de Richelieu par le comte Lainé (principalement sur le ministère de Richelieu); un « journal de mon voyage

en Allemagne, » par le duc de Richelieu (1790-1791). Parmi les mémoires officiels de Richelieu, nous trouvons une notice sur Taganrog (1808), un mémoire sur l'administration d'Odessa; diverses notes de Richelieu aux ministères; un aperçu du commerce d'Odessa pendant l'année 1811; un rapport de Richelieu sur la peste à Odessa (1812); un mémoire sur la Nouvelle-Russie en 1813 et 1814, etc. La correspondance de Richelieu pendant son service en Russie comprend ses lettres à l'empereur Alexandre, au comte Gouriew, au comte Razoumowsky, au prince Kourakine, au comte de Saint-Priest, à sa belle-mère, à ses sœurs, etc., ainsi que les lettres adressées au duc par l'empereur, par le prince Kourakine, le comte et Roumjanrow, le comte Kotchoubey et autres éminents personnages russes du temps; la seconde partie de la correspondance (elle se reporte au temps du ministère de Richelieu) consiste principalement en lettres, échangées entre le duc, d'une part, l'empereur Alexandre et les diplomates russes, d'autre part : le comte Capo d'Istria, le comte Nesselrode, le comte Pozzo di Borgo, ainsi qu'en lettres adressées par Richelieu à ses amis d'Odessa. Ce rapide aperçu montre quel intérêt cette publication présente pour l'histoire. On peut seulement regretter que la collection ne soit pas complète. Il manque certainement beaucoup de lettres dans la correspondance du duc de Richelieu; dans les lettres imprimées même nous rencontrons des allusions à des lettres du duc ou de l'empereur, qui ne se trouvent pas dans le recueil imprimé; nous avons, par exemple, treize lettres du comte N. Roumianzow au duc de Richelieu, mais pas une seule de Richelieu à Roumianzow; il en est de même pour les lettres du comte Kotchoubey. Nous trouvons au contraire douze lettres de Richelieu au ministre des finances, comte Gouriew, et pas une seule lettre de celui-ci. Tel qu'il est néanmoins, ce recueil offre un grand intérêt historique. Les notes biographiques sur le duc de Richelieu, ainsi que son journal de voyage nous fournissent de précieux détails sur les trois périodes de la vie du duc. Elles racontent ses aventures chevaleresques à la fin du XVIIIe siècle, sa féconde administration en Nouvelle-Russie, les nobles tendances qui inspirèrent son ministère. Ses mémoires et ses projets nous font connaître ses idées sur les diverses questions administratives, ainsi que la situation de la Nouvelle-Russie au commencement du siècle. La correspondance du duc avec les ministres de Saint-Pétersbourg caractérise, en outre, les mœurs du gouvernement central. La correspondance de Richelieu, comme ministre, nous parle des événements européens du temps et de la position de la France. L'ensemble des documents nous peint bien la personne de Richelieu. L'éditeur de ces documents a donné une courte esquisse de la biogra-

phie du duc pour expliquer les documents qu'il publie. M. Polowtsow exagère peut-être en général les mérites de Richelieu au service de la Russie, ainsi que son rôle dans l'histoire de la Restauration. Mais il termine son introduction par des paroles que nous trouvons justes; elles caractérisent en même temps le duc de Richelieu et le recueil dont il est l'objet. « Les documents que nous publions, en jetant une vive lumière sur la vie et l'activité de l'illustre homme d'État, permettront, nous l'espérons, de porter sur lui un jugement définitif. On reconnaîtra que le trait distinctif de son noble caractère a été le désintéressement, disons plutôt l'abnégation la plus absolue dans l'accomplissement de son devoir envers son souverain et sa patrie d'adoption. Cela suffit pour lui acquérir à jamais l'estime et l'admiration de la nation russe. Elle se souviendra que, malgré son origine étrangère, le duc était animé, à l'égard de la Russie, d'une affection profonde et sincère, et qu'il a su traduire en faits ses sympathies pour le pays qui lui avait servi de refuge et d'asile. Il a payé sa dette de gratitude envers la Russie, en travaillant à sa prospérité et à sa gloire. A nous de ne jamais oublier les services rendus à notre patrie par le duc de Richelieu. »

Richelieu, partisan zélé des Bourbons, un des plus éminents émigrés, ennemi, non seulement de la Révolution, mais aussi de Napoléon, était lui-même néanmoins fils du siècle des lumières, adepte des idées nouvelles. En Russie, il propagea et défendit la cause du libéralisme dans la vie politique et sociale; c'était un rare ami de l'humanité, comme le nomme le comte de Langeron. Et ce sont justement ces tendances qui donnèrent la plus grande valeur à son administration. Richelieu aimait tendrement la Nouvelle-Russie, et même au milieu des graves préoccupations que lui créèrent ses fonctions de premier ministre en France, il pensait toujours à la prospérité des provinces russes, qu'il avait administrées pendant plusieurs années. Citons un exemple : par l'initiative du duc fut fondé à Odessa un lycée auquel, par l'ordre de l'empereur Alexandre, le nom de Richelieu fut attaché. Ce lycée devait, selon les vues du duc, « changer, avec le temps, la face de la Russie méridionale » (Richelieu au comte Gouriew, N. 187); et, en réalité, cette haute école exerça une grande influence sur la civilisation du sud de la Russie; il fut réorganisé il y a vingt-cinq ans et devint un établissement scientifique encore plus important : l'université d'Odessa[1].

1. L'université d'Odessa ou de la Nouvelle-Russie, comme on la nomme officiellement, a célébré le 13 mai dernier le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation.

Même après son retour en France, Richelieu ne cessa de s'intéresser au lycée d'Odessa. En 1818, il communiqua à l'empereur Alexandre tout un plan pour assurer le sort de ce lycée et le développement intellectuel dans les provinces de la Russie méridionale, entre autres il proposait l'établissement d'une grande imprimerie qui mettrait le lycée à portée d'avoir à bon marché de bonnes éditions des ouvrages classiques, de fournir à la Grèce, qui en est avide, les chefs-d'œuvre de l'antiquité et les ouvrages des sciences, de faire imprimer pour les Arméniens les livres de piété que Venise leur fournissait autrefois et enfin d'épargner à Odessa la honte de faire venir de Moscou, ou même de Constantinople les objets d'exportation et autres imprimés nécessaires pour le commerce; l'établissement d'un journal, littéraire, politique et commercial. Sans ce journal on n'aura jamais à Odessa cette communication d'idées, qui seule peut achever la civilisation du pays. (N. 190.)

La correspondance entre Richelieu et l'empereur Alexandre caractérise bien ces deux personnages et la nature de leurs relations. Nous voyons le lien cordial et intime qui s'établit entre eux déjà sous Catherine II, quand le grand-duc Alexandre cherchait à compenser par des liaisons d'amitié les difficultés de sa position entre la grande cour de l'impératrice et la petite cour de Gatchina. Les rapports entre Alexandre et Richelieu n'ont d'ailleurs pas échappé à quelques malentendus. Richelieu, devenu ministre, dut refuser délicatement de suivre les conseils peu pratiques d'Alexandre qui s'était laissé séduire par les larges et chimériques combinaisons de la Sainte-Alliance. Néanmoins, l'empereur Alexandre conserva jusqu'à la fin son amitié pour Richelieu et, après la mort du duc, il dit à M. de la Ferronnays, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg : « Je pleure le duc de Richelieu comme le seul ami qui m'ait fait entendre la vérité. C'était le modèle de l'honneur et de la loyauté. Les services qu'il m'a rendus éternisent en Russie la reconnaissance de tout ce qui est honnête. Je le regrette pour le roi, qui ne trouvera dans aucun autre un dévouement aussi désintéressé, je le regrette pour la France où il fut mal apprécié et à laquelle cependant il a rendu et devait rendre encore de si grands services. » (N. 255.)

M. A. Tratchewsky, professeur à l'université d'Odessa, est depuis longtemps connu par ses études sur l'histoire politique et diplomatique de l'Europe moderne. Son grand ouvrage, consacré à l'histoire des princes germaniques et traduit en allemand, fut accueilli avec sympathie par la critique allemande. Dans ces dernières années, M. Tratchewsky dirigea ses études vers l'histoire de la France, et, en 1880-81, il publia dans la *Revue historique* son étude sur la France

et l'Allemagne sous Louis XVI. En 1885, M. Tratchewsky a fait insérer dans le *Messager de l'Europe* (revue publiée à Saint-Pétersbourg par M. Stasulewitch) une étude sur la diplomatie russe et française pendant le règne de Paul Ier (voy. *Revue historique*, XXXII, 1, 150). Il annonça alors qu'il préparait une étude spéciale dans les archives de Paris et de Saint-Pétersbourg sur les relations franco-russes sous Napoléon Ier. Le LXXe volume du Recueil de la Société d'histoire russe présente le commencement de cet intéressant travail. C'est une collection de 246 notes, rapports, instructions diplomatiques, etc., relatifs aux années 1800-1802. Dans son avant-propos, M. Tratchewsky nous donne quelques détails sur son système de travail dans les archives et il exprime sa reconnaissance à plusieurs Russes ainsi qu'à plusieurs Français, MM. de Freycinet, Rambaud, Girard de Rialle, Ribier, Maury, H. Martin, G. Monod, A. Sorel, L. Leger.

Dans une longue introduction, il expose l'histoire des relations franco-russes, de 1793 à 1802, afin de définir la valeur et le sens des documents publiés. A la fin du volume nous trouvons des notes nombreuses contenant aussi des matériaux inédits, des indications intéressantes. En général, M. Tratchewsky s'est acquitté de sa tâche avec beaucoup d'attention et de soin. Il la caractérise en ces termes : « Cette publication contribuera à fixer les idées sur le point de départ de l'histoire contemporaine en se tenant aussi loin du panégyrique que de la satire, impartialité qu'on ne trouve pas dans le portrait de Napoléon, esquissé même par un maître tel que M. Taine. Quand notre édition sera complètement terminée, les historiens chercheront, non pas l'influence personnelle de Napoléon sur les événements, mais sa dépendance inconsciente et involontaire à l'égard des besoins du temps. Nous osons croire que nos documents feront voir que le Titan de l'histoire moderne n'était que son esclave. Ils montreront que chaque pas, chaque projet de Napoléon lui a été imposé par l'histoire antérieure. » La publication des documents commence en 1800. Mais nous trouvons dans l'introduction, ainsi que dans les notes, des détails sur les relations franco-russes depuis l'avènement au trône de Paul Ier. Ces notes contiennent des documents nouveaux. Paul Ier agissait par des principes tout opposés à la politique et aux tendances de sa mère, mais il était un ennemi absolu de la France révolutionnaire et, à cet égard, il resta fidèle à la politique de Catherine II; bien plus, il mit à exécution ses plans belliqueux restés jusqu'alors inachevés. Dans sa politique extérieure, Paul manifestait la même ardeur excessive, la même fureur folle que dans son administration intérieure. Sa conduite envers l'ordre de Malte est très significative. L'empereur s'était fait reconnaître par les chevaliers réfugiés à sa cour pour grand

maître de l'ordre. Le gouvernement français fut très étonné de cette nomination du chef de la religion grecque à une dignité purement catholique. De pareils faits provoquèrent des bruits encore plus étranges : on racontait que Paul Ier pensait à l'héritage de Mahomet, qu'il voulait se faire nommer pape. Le gouvernement français écrivait à ses agents : « On donne comme certain qu'il (Paul Ier) a des projets sur la papauté, que déjà six cardinaux sont réunis à Pétersbourg, qu'on a fait à plusieurs autres la proposition de s'y réunir et que Paul Ier veut rassembler autour de lui la majorité du sacré-collège pour se faire déclarer par elle successeur de Pie VI et des apôtres..... On hésite à croire à de pareilles extravagances, mais celles dont il ne nous est plus permis de douter obligent à les croire possibles. Un prince grec, qui a voulu être grand maître de l'ordre de Malte et dire la messe, qui a des vues non douteuses sur l'empire turc, peut bien aussi avoir voulu être pape pour se trouver à la fois le chef des trois grandes religions qui régissent la majeure partie de l'univers. » (P. 644.)

Le tzar éprouvait une haine passionnée contre la Révolution, son idée fixe était « d'abattre ces canailles et ces imposteurs du gouvernement français, » de « vaincre la peste. » Néanmoins, Paul Ier devint bientôt plus lié avec la France qu'avec aucune autre puissance de l'Europe. Ce changement fut provoqué par la perfidie des alliés de la coalition et par l'établissement du gouvernement de Napoléon en France. D'un côté, le tzar était tout à fait indigné contre l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse, d'un autre, il croyait reconnaître dans Napoléon le meilleur moyen pour vaincre la Révolution. Et le « citoyen premier consul » a su profiter des circonstances pour capter la bienveillance du tzar. C'est à cette époque qu'appartiennent les premiers des documents publiés. L'édition commence par une lettre de Talleyrand au comte N. P. Panine, du 1er thermidor an VIII. Le diplomate français écrit au ministre russe :

Le premier consul de la République française n'a rien ignoré de toutes les circonstances de la campagne qui a précédé son retour en Europe. Il sait que c'est au concours des troupes russes que les Anglais et les Autrichiens ont dû tous leurs succès... Ne voulant pas laisser dans une plus longue détention de si braves troupes, que de perfides alliés abandonnent après les avoir compromises, le premier consul a ordonné que tous les Russes qui se trouvent prisonniers en France, au nombre d'environ 6,000, retourneraient en Russie sans échange et avec tous les honneurs de la guerre. A cet effet, ils seront habillés à neuf, réarmés et leurs drapeaux leur seront restitués. (N. 1.)

Bonaparte, à la fin de la même année, envoyait une lettre flatteuse au tzar :

J'ai tenté en vain depuis douze mois de donner le repos et la tranquillité à l'Europe : je n'ai pas pu y réussir et l'on se bat encore sans raison, et, à ce qu'il paraît, à la seule instigation de la politique anglaise. Vingt-quatre heures après que Votre Majesté Impériale aura chargé quelqu'un qui ait toute sa confiance et qui soit dépositaire de ses désirs spéciaux et pleins pouvoirs, le continent et les mers seront tranquilles. Car, lorsque l'Angleterre, l'empereur de l'Allemagne et toutes les autres puissances seront convaincus que les volontés comme les bras de nos deux grandes nations tendent à un même but, les armes leur échapperont des mains et la génération actuelle bénira Votre Majesté Impériale de l'avoir arrachée aux horreurs de la guerre et aux déchirements des factions. Si ces sentiments sont partagés par Votre Majesté Impériale, comme la loyauté et la grandeur de son caractère me portent à le penser, je crois qu'il serait convenable et digne que, simultanément, les limites des différents États se trouvassent réglées et que l'Europe connût, dans le même jour, que la paix est signée entre la France et la Russie et les engagements réciproques qu'elles ont contractés pour pacifier tous les États. Cette conduite forte, franche et loyale pourra déplaire à quelques cabinets, mais elle réunira les suffrages de tout le peuple et ceux de la postérité. (N. 9.)

Paul Ier voulait s'entendre avec Bonaparte; il lui écrivait :

Monsieur le premier consul. Il est du devoir de ceux à qui Dieu a remis le pouvoir de gouverner les peuples de penser et de s'occuper de leur bien-être. Je vous propose à cette fin de convenir entre nous des moyens de finir et faire finir les maux qui désolent depuis onze ans l'Europe entière... Je vous invite à rétablir avec moi la paix générale, qui, si nous le voulons, difficilement pourrait nous être ravie. (N. 11.)

Une correspondance assez active s'établit donc entre Paris et Saint-Pétersbourg. Les conditions d'alliance proposées par Paul Ier n'étaient pas acceptables pour le gouvernement français, mais ce dernier avait toutes les espérances de recevoir d'importantes concessions. Le tzar, par exemple, conseillait de transformer le gouvernement de la France en une royauté héréditaire pour Bonaparte, comme un moyen de dompter la Révolution, de détruire les clubs, etc. Pour caractériser la part personnelle de Paul dans les affaires politiques, citons un acte solennel, composé le 14 mars 1801 d'après l'ordre exprès de l'empereur, sur le règlement des affaires européennes; le lendemain, le prince Kourakine dut écrire, également par un ordre exprès de Sa Majesté, une lettre à l'ambassadeur russe pour compléter cet acte, dans lequel Paul avait tout à fait oublié la Suède. (NN. 26-27.)

Les négociations étaient encore loin d'aboutir quand le coup d'État éleva le grand-duc Alexandre Ier au trône de Russie. Le jeune empereur abandonna sur plusieurs points les vues de son père; il voulait

la paix pour l'Europe, mais non pas une alliance séparée avec la France. Il souhaitait d'assurer les intérêts des princes dépossédés, d'accorder de justes indemnités à ceux qui avaient été lésés, etc. Alexandre exprima toutes ces vues dans un rescrit adressé à son ministre en France, Kolytchew, au mois d'avril 1801. (N. 62.)

Nos documents racontent en détail toute l'histoire de la mission remplie par Morkow à Paris, et par Caulincourt et Hédouville à Saint-Pétersbourg. Morkow, qui remplaçait Kolytchew à Paris, prit un ton indépendant et fier, conforme aux traditions orgueilleuses du règne de Catherine II. Ses dépêches contiennent plusieurs traits saillants sur le premier consul et sur sa politique. D'un autre côté, les rapports de Caulincourt et d'Hédouville racontent beaucoup de choses intéressantes sur Alexandre Ier et son gouvernement, sur les mœurs de la cour et de la société de Saint-Pétersbourg. La correspondance directe entre Alexandre et Bonaparte nous fait bien connaître les tendances opposées de ces deux hommes, qui auront bientôt dans leurs mains le sort de toute l'Europe : d'une part, un libéralisme un peu vague et peu pratique, un caractère versatile, et, d'un autre, une volonté inflexible, une ambition sans bornes et une politique machiavélique. On peut être sûr d'avance que l'alliance entre ces deux potentats ne saurait durer longtemps.

Déjà, derrière les compliments réciproques de la correspondance, on sentait de la défiance et de la malveillance. Le chancelier de la Russie, le comte A. Woronzow, écrivait au comte Morkow :

> L'envie insatiable de dominer qui travaille le premier consul perce dans chaque circonstance et se laisse apercevoir évidemment... On ne sait jamais à quoi il vise et l'on doit s'attendre à tout de la part d'une tête aussi inquiète, féconde en projets et qui a tant de moyens à sa disposition...

Le volume du Recueil de la Société d'histoire consacré au duc de Richelieu est tout à fait à la portée des Français. L'introduction, l'index, les titres, tout est en français et les documents, contrairement au système ordinaire de la collection, ne sont pas même traduits en russe. Au contraire, les documents publiés par M. Tratchewsky, qui sont aussi presque tous en français, ne sont pas aussi faciles à consulter, parce que le titre de chaque document est donné seulement en russe.

Après le Recueil de la Société d'histoire russe, citons une importante publication officielle sur Pierre le Grand. Pendant les fêtes de 1872 consacrées au deuxième centenaire de la naissance du grand Empereur, fut formée, par ordre d'Alexandre II, une commission

l'effet de publier les papiers de Pierre Ier. Les travaux préparatoires ont été longs et c'est seulement en 1887 que parut le premier volume des « Lettres et papiers de l'empereur Pierre le Grand. » Le second volume a été publié en 1890. La commission chargée de cette publication fut composée du célèbre professeur Solowiew, de N. Kalatchow, de M. Victorow, le savant conservateur de la section des manuscrits au musée de Roumjanzow à Moscou (tous trois sont morts maintenant), MM. les professeurs Nil Popow, K. Bestougew-Rumine, E. Zamyslowsky, enfin de l'académicien A. Th. Bytchkow, directeur de la bibliothèque publique impériale de Saint-Pétersbourg, qui a dirigé toute la publication.

Elle est richement imprimée dans deux éditions, une grand in-4°, l'autre grand in-8°; toutes deux sont ornées de portraits et complétées par des notes diverses, des tables alphabétiques, etc. Elles contiennent, non seulement les lettres et tous les papiers autographes de Pierre, ses cahiers d'études, ses notes, ses brouillons, etc., mais aussi les papiers officiels, c'est-à-dire la correspondance, les notes diplomatiques, les instructions, les traités, les conventions, même les textes des lois, etc., quand ces papiers étaient signés ou corrigés par le tzar, ainsi que les traductions qu'il corrigeait, etc., en un mot, tout ce qui a été écrit, corrigé, signé, dicté par le grand Empereur. Cette masse énorme de documents servira, non seulement à la biographie de Pierre le Grand, mais encore aussi à l'histoire de la Russie de son temps.

Pierre le Grand est un des personnages les plus intéressants de l'histoire, un des plus grands génies de l'humanité. Pour l'histoire de la Russie, c'est lui qui termine le moyen âge et commence l'histoire moderne. Il appartient au XVIIe siècle par son caractère, ses idées, ses moyens d'action, ses plans de réforme. Mais, d'autre part, le grand Empereur lui-même a créé la nouvelle Russie transformée du XVIIIe siècle. Un de ses jeunes collaborateurs, Népluiew, a très bien exprimé cette influence de Pierre : « Tout ce qu'on voit en Russie, dit-il, a été commencé et fondé par lui. » Népluiew écrivait cela déjà sous Catherine la Grande. L'impératrice elle-même disait que, chaque fois qu'elle se proposait une réforme, elle faisait consulter les lois, les ordonnances de Pierre, les mesures prises par lui, et que toujours elle trouvait que le grand Empereur avait déjà pensé à ce qu'elle avait seulement l'intention d'exécuter. Au XIXe siècle, on aurait bien pu répéter les paroles de Népluiew et souvent aussi l'aveu de Catherine II.

L'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, tout en continuant les éditions déjà commencées, en a aussi entrepris de nouvelles. Ainsi nous avons la suite des matériaux pour l'histoire de l'Académie

(t. II-V), publication intéressante et très complète où nous trouvons maint détail sur l'Académie pendant la première partie du XVIIIe siècle. L'Académie provoquait alors, et même jusqu'à nos jours, des reproches souvent assez justes. Elle occupe néanmoins une place importante dans l'histoire de l'instruction en Russie, surtout pendant la première partie du siècle qui a précédé l'établissement de l'université de Moscou. Ses défauts mêmes provinrent souvent de causes extérieures, des conditions générales qui influaient tout autant sur d'autres côtés de la vie russe. Aussi les détails sur l'administration intérieure de l'Académie peuvent-ils présenter un intérêt général pour l'histoire russe au XVIIe siècle.

L'Académie continue également le recueil de documents sur l'Annexion de la Crimée, entrepris par M. N. Doubrowine (vol. II à VI), à qui l'on doit encore la publication des « Rapports et arrêts du Sénat, » préparée par feu M. N. Kalatchow. Ce dernier recueil comprend actuellement cinq volumes qui se rapportent aux premières années du Sénat sous Pierre le Grand.

La publication la plus récente de l'Académie est due aussi à l'initiative de N. Kalatchow. Ce sont « les Actes de l'état de Moscou » que recueille maintenant M. N. Popow, ancien professeur à l'université de Moscou, correspondant de l'Académie, directeur des archives du ministère de la justice à Moscou. Cette très intéressante publication contient les divers documents officiels de 1571-1637, en tout 718 pièces pour le premier volume seul encore paru. Ils sont tirés des archives du ministère de la justice à Moscou, qui sont un fonds inépuisable de matériaux pour l'histoire intérieure de la Russie, et qui ne cessent de s'enrichir par de nouveaux fonds provenant des diverses archives de provinces. Mentionnons à ce propos les publications entreprises par les archives du ministère de la justice sous le titre : « Description des documents et papiers conservés aux archives. » Pendant les dernières années ont paru les volumes V et VI (le vol. VII est sous presse) ; ils contiennent des articles sur l'histoire des divers établissements officiels dans leurs rapports avec les documents conservés maintenant aux Archives. Sous la direction d'un savant de mérite, cette « Description » est devenue un recueil très utile pour la science. Elle donne un aperçu raisonné des divers fonds et contient des documents entiers et des citations intéressantes. Mais le problème scientifique le plus important et le plus difficile pour l'administration des Archives était de dresser des inventaires détaillés pour faciliter l'usage des documents qui, en grande partie, sont encore tout à fait inconnus. Ce travail long et minutieux demandera plusieurs années, mais il est si nécessaire que l'administration des Archives, qui dis-

pose de forces scientifiques considérables, devrait l'aborder sans retard.

La Commission archéologique, à laquelle la science russe doit déjà tant de travaux importants, a publié dans ces dernières années deux volumes consacrés à une enquête sur Scheklowity, un des principaux partisans de la tzarine Sophie, sœur de Pierre le Grand, qui disputa le trône à son frère avec tant d'énergie. La Commission a réimprimé « les Annales de Nowgorod » et publié encore un nouveau volume de sa collection des Annales russes, le dixième, contenant le commencement des « Annales de Nicon. »

La Commission archéologique du Caucase a publié deux volumes, les tomes X et XI de ses « Actes, » contenant les documents de 1845 à 1854. Mentionnons aussi de Kiew : « les Archives de la Russie du Sud-Ouest » (vol. VI et VII consacrés au XVIe, au XVIIe et au XVIIIe s.) et les « Matériaux historiques sur l'administration du gouvernement de Kiew, » qui se rapportent au XVIIIe s. (vol. X). En 1885 déjà, nous avons mentionné l'établissement de plusieurs commissions d'archives (*archiwnyja commissii*), provoqué dans les provinces par feu N. Kalatchow (*Rev. hist.*, XXXI, 135). Depuis, il s'en est fondé d'autres encore dans quelques villes, et plusieurs d'entre elles ont publié des documents très intéressants, même pour l'histoire générale, bien qu'ils intéressent spécialement l'histoire de la province. Les Commissions d'archives peuvent être très utiles pour la conservation des monuments historiques et pour les études sur l'histoire locale qui a été encore peu exploitée en Russie. Citons les travaux dus aux commissions de Riasan, de Saratow, de Tambow, de Twer, etc. Avant la création de ces commissions, l'histoire locale était étudiée par les comités de statistique qui avaient, depuis longtemps déjà, commencé à publier des documents historiques. La place la plus honorable sous ce rapport appartient au comité de statistique de Woronège, qui a publié pendant plusieurs années des matériaux intéressants pour l'histoire de la province et qui a donné déjà beaucoup de documents importants particulièrement au temps de Pierre Ier. Woronège fut en effet pour l'empereur la base de ses opérations militaires ; c'est là que le tzar construisit sa flottille pour le blocus d'Azow ; c'est à l'infatigable secrétaire du comité, M. L. Weinberg, qu'on doit la plupart de ces matériaux.

La tendance générale qui pousse à publier les matériaux historiques se manifeste aussi parmi les hauts établissements de l'État, tels que le Sénat, « les Ordres impériaux de Paul Ier » (2 vol.), le Comité des ministres, « les Journaux du Comité » (vol. I, 1802-1810), la Chancellerie de S. M. I., « Recueil des matériaux historiques, »

rédigé par M. Doubrowine, suite (IIe vol.). Le ministère des affaires étrangères a continué l'édition monumentale du professeur Martens, « les Traités et les conventions » (t. VII et VIII, relations avec la Prusse). Le ministère de la marine a publié l'inventaire de ses archives depuis le XVIIIe siècle jusqu'au commencement du XIXe (suite, vol. V) et les « Matériaux pour servir à l'histoire de la marine russe » (suite, vol. XII); ces deux dernières publications sont l'œuvre de M. T. Wesselago.

Nous avons déjà signalé l'importance des « Archives du prince Woronzow » (*Rev. hist.*, XXXI, 1, 140-142). Depuis ce temps ont paru quatre nouveaux volumes (XXXII-XXXV); ils sont relatifs au XVIIIe et au XIXe siècle; ils contiennent à la fois des documents officiels et des pièces de la correspondance officieuse et particulière. Ces derniers volumes sont aussi intéressants que les précédents. Le tome XXXII contient la correspondance du comte Michel Woronzow, chancelier d'État (1755-1766), et de ses neveux les comtes Alexandre et Simon Woronzow (1760-1829); au tome XXXV est la correspondance du prince Michel Woronzow avec le comte A. Benkendorff (1803-1844). Ces pièces sont presque entièrement en français.

Nous voulons mentionner encore deux publications de textes relatives à deux familles historiques russes. Ce sont d'abord « les Lettres de la comtesse E. Roumjanzow à son mari le maréchal Pierre Roumjanzow, 1762-1779, » publiées par le feu comte D. Tolstoy, ministre de l'intérieur. Elles nous racontent le drame qui troubla la vie de ces deux époux, la femme étant beaucoup plus âgée que son mari, et ayant été délaissée par lui. La correspondance contient un grand nombre de détails caractéristiques sur la vie de la société russe à cette époque; elle fait revivre sous nos yeux la comtesse qui fut mère des comtes Nicolas et Serge Roumjanzow et qui sut diriger leur éducation; le premier fut chancelier d'État sous Alexandre Ier; il protégea les sciences historiques et fonda le musée qui porte son nom à Moscou. Le fils du glorieux maréchal a bien justifié sa devise *non solum armis*.

La famille des comtes Panine est aussi célèbre que celles des Woronzow et Roumjanzow. Le comte Nikita Iwanowitch Panine, diplomate éminent et précepteur du grand-duc Paul, fut un des plus grands personnages russes du XVIIIe siècle. Son frère, Pierre Panine, le héros de Bender et le vainqueur de Pougatchev, est une figure non moins originale. Tous les deux se distinguèrent par l'indépendance du caractère moral, et le comte Nikita Iwanowitch fut sans contredit une des personnes les plus sympathiques de son temps. Son neveu et homonyme, le comte Nikita Panine, fils de Pierre Iwa-

nowitch, joua un rôle important dans la diplomatie russe sous Paul Ier et sous Alexandre Ier; nous le rencontrons souvent dans les documents diplomatiques publiés par M. Tratchewsky et mentionnés plus haut. La famille des Panine comme celle des Woronzow eut des représentants éminents dans trois générations successives. Le fils du précédent, le comte Victor Nikitich Panine, ministre de la justice sous Nicolas Ier et Alexandre II, fut très remarquable par son esprit, son érudition et son caractère; mais il fut gâté par son entourage. Nous avons beaucoup d'anecdotes sur son orgueil et ses caprices arbitraires. Il était plein de préjugés aristocratiques et, dans les réformes commencées par le jeune Alexandre II, il représenta le parti conservateur. Quand, après la mort du comte J. Rostowzow, V. Panine fut nommé président de la commission chargée de préparer la réforme sur l'abolition du servage, cette nomination fut une concession au parti aristocratique de la cour. La princesse Mestchersky, petite-fille du comte N.-P. Panine, a publié en 1888, avec l'aide du professeur Brueckner, des « Matériaux pour la biographie du comte Nikita-Pétrowitch Panine, 1770-1837. » Répartis sur un espace de soixante-sept ans, ces documents se rapportent, non seulement au ministre de Paul et d'Alexandre, mais aussi indirectement à la génération qui les précéda et à celle qui les suivit.

Parmi les publications de textes historiques, nous devons placer l'intéressant travail de M. Sémenow sur l'émancipation des serfs par Alexandre II. L'auteur, ainsi que son frère, le géographe bien connu Pierre Sémenow, fut un des membres « de la commission pour la rédaction » qui, sous ce titre peu précis et très modeste, a préparé la réforme du 19 février 1861. M. Nicolas Sémenow commença d'écrire ses mémoires pendant les travaux mêmes de la commission. Ces mémoires devaient ainsi donner pour ainsi dire le protocole de chaque séance de la commission. Puis, quand il se mit à les rédiger, il y ajouta plusieurs documents officiels. Jusqu'à présent deux gros volumes ont paru (Ier, 1889; IIe, 1890); il y en aura encore un troisième. Les deux volumes déjà publiés racontent l'histoire de la commission, du 4 mars 1859 jusqu'au 15 mars 1860. Bien qu'ils portent la trace fréquente des sympathies et des antipathies de l'auteur et qu'on ne puisse les considérer comme une histoire véritable de la question, ces mémoires n'ajoutent pas moins un supplément précieux d'informations à l'histoire de cette réforme qui est devenue le principe fondamental de la Russie moderne.

W. Yakouschkine.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

G. L. Gomme. **The Village Community**, with special reference to the origin and form of its survivals in Britain. Londres, 1890. In-16, chez Walter Scott (The contemporary science series).

La « littérature » relative à l'histoire des « communautés de village » est devenue très abondante en ces dernières années. On sait quelles sont les propositions soutenues de part et d'autre à ce sujet. Au moyen âge, dans toute l'Europe occidentale, les habitants de la plupart des villages possédaient en commun des terres et des droits. Malgré les actes d'Enclosure des trois derniers siècles en Angleterre; en France, bien que depuis le XVIe siècle les seigneurs se soient illégalement « accommodés » d'un grand nombre de biens communaux et les aient annexés à leurs patrimoines, il existe encore aujourd'hui des restes d'anciennes propriétés communales, dont la jouissance est réservée, d'après certaines règles coutumières, aux habitants d'un même village. On se demande : 1° si la « communauté de village » est une institution primitive, universelle, qui aurait précédé partout le régime de la propriété individuelle du sol; 2° si les communautés de village que le moyen âge a connues peuvent être considérées comme des survivances d'un très archaïque communisme des terres, pratiqué par les membres d'une même famille ou d'une même tribu, ou bien si elles sont de formation artificielle et de date relativement récente.

1° Sur le premier point, il est avéré que les peuples actuels, qui en sont restés aux premiers stades de l'évolution, pratiquent tous, sous des formes essentiellement identiques, le communisme des terres (Bassutos, Fidgiens, Dyaks, tribus du Caucase et de l'Atlas). Les ancêtres de nos races ont-ils passé par les phases organiques que traversent aujourd'hui sous nos yeux les sociétés sauvages? C'est ce que divers savants se sont efforcés de démontrer pour les Hindous, pour les Hellènes, pour les Italiotes, pour les Celtes, pour les Germains. M. Fustel a essayé vainement, à notre avis, d'infirmer leurs conclusions.

2° Mais M. Fustel pourrait avoir tort dans sa controverse avec M. d'Arbois de Jubainville au sujet du droit de propriété chez les Gaulois, — tort dans sa controverse avec l'unanimité des auteurs au sujet du droit de propriété chez les anciens Germains, sans que cela préjugeât en aucune manière la valeur de sa théorie sur le domaine rural dans la Gaule romanisée. — Nous nous trouvons ici en présence de trois écoles. Les Romains ont introduit en Gaule, en Espagne, en Bretagne, dans la partie de la Germanie conquise par leurs armes, le droit de propriété individuelle qui avait déjà remplacé chez eux, depuis long-

temps, le communisme primitif. Ces pays se couvrirent de domaines (*villae*) identiques aux domaines romains de l'Italie, c'est-à-dire composés en deux parties, l'une réservée au maître, l'autre réservée aux tenanciers, esclaves, affranchis, colons, qui y exercent en commun certains droits de jouissance. Eh bien! « les invasions germaniques, » dit M. Fustel, « n'ont apporté aucun changement dans la nature de la *villa* romaine; tel le domaine était au IVe siècle, tel il est encore au IXe. » Après l'invasion germanique, M. Fustel trouve bien, en Gaule, des communautés de jouissance, *communia*, concédées par des propriétaires à leurs tenanciers; nulle part il ne trouve de communautés d'hommes libres, possédant en toute propriété des terres indivises entre eux. « De même que la plupart de nos villages sont issus d'anciens domaines, c'est donc dans l'organisation intime de ces domaines que se trouve l'origine des communaux du village » de l'âge postérieur. — Il est très remarquable qu'un écrivain anglais, M. Seebohm, soit arrivé, dans un livre célèbre, en ce qui touche la Grande-Bretagne (*The english village community*. Londres, 4e édition, 1890), à des résultats très analogues à ceux que M. Fustel a cru pouvoir tenir pour acquis, en ce qui touche la Gaule, dans son ouvrage posthume : *l'Alleu et le domaine rural pendant l'époque mérovingienne*. M. Seebohm demeure persuadé, après un criblage très rigoureux des documents, que les *hams* et les *tuns* des Anglo-Saxons ont été, dès le VIe siècle, très analogues aux *manoirs* anglais de l'âge des Plantagenets (c'est-à-dire des communautés en villenage, avec des seigneurs au-dessus d'elles, qui leur ont laissé la jouissance indivise d'une partie de leur domaine); très analogues, par conséquent, aux *villae* romaines. *Manoir, ham* ou *tun* anglo-saxon, *villa* romaine, il y a filiation entre ces trois institutions, qui n'en sont, en réalité, qu'une seule sous des noms divers.

Il est très difficile, après avoir entendu MM. Fustel et Seebohm, avocats très habiles et très bien renseignés, de ne pas être choqué des affirmations de l'école qui professe le contrepied de leur doctrine. Cette école, que von Maurer a fondée il y a quarante ans environ, et à laquelle il a donné son nom, soutient que le régime de la communauté de village a été apporté de Germanie dans l'empire romain par les invasions et qu'il y a remplacé presque partout le régime de la *villa*. Des *marches*, communautés d'hommes libres cultivant la terre en commun, auraient couvert la *Romania* comme la Germanie au Ve siècle; et les communaux modernes, d'après cette théorie longtemps classique, seraient des legs de ces vieilles marches, réduites malheureusement en servage par la féodalité. Kemble et Freeman, en Angleterre, ont adopté ces vues, qui ont aussi trouvé des partisans chez nous. Le grand mérite des travaux de MM. Seebohm et Fustel aura été de montrer l'extrême fragilité des arguments invoqués en faveur de la théorie de la marche par von Maurer, et répétés après lui de confiance par les auteurs de seconde main. — S'il s'est formé récemment un tiers parti qui s'efforce de garder une position mitoyenne entre les deux écoles intransigeantes, c'est

à la réaction dirigée par M. Fustel que la science le doit. M. Glasson et le professeur Earle, malgré l'âpreté des polémiques qu'ils ont soutenues contre les chefs des romanistes, ont été ébranlés par quelques-uns de leurs arguments; ils ont tout au moins été obligés de repasser leurs convictions au creuset pour en éprouver la solidité et pour les épurer. « Maurer, » dit M. Glasson[1], « a singulièrement exagéré l'importance de la *marca*. » La plupart des chartes mérovingiennes parvenues jusqu'à nous se réfèrent à des transmissions de propriété privée. Dans leurs forêts, les grands propriétaires concédaient certains droits d'usage, et cette coutume s'est surtout généralisée à l'époque féodale. Aussi m'est-il impossible de voir dans tous les droits d'usage des traces d'ancienne communauté agraire. Je ne crois pas non plus que le retrait féodal et le retrait lignager aient leur origine dans ces anciennes communautés... A l'époque mérovingienne, s'il existait dans certaines communautés des terres labourables, ce fait devait être rare, et, à ce point de vue, les traces de l'ancienne communauté consistaient surtout dans une sorte de domaine éminent au profit de la collectivité, dominant la propriété individuelle de chacun sur son lot. » Cette doctrine moyenne est presque aussi éloignée de celle de von Maurer, de Kemble ou de M. Viollet que de celle de M. Fustel[2].

Ces préliminaires[3] étaient indispensables pour faire comprendre l'originalité des vues nouvelles de M. Gomme sur le problème de l'histoire du communisme. — Les érudits se battent avec des textes qui sont souvent susceptibles d'interprétations diverses; on a eu depuis longtemps l'idée de faire intervenir dans la discussion des données empruntées au droit comparé; sir Henry Maine a comparé avec fruit « les communautés de villages en Orient et en Occident[4]; » M. Kovalevski a jeté récemment[5] dans la balance des renseignements inédits sur les communautés du Caucase; M. Gomme, qui est à la fois membre de la Société des antiquaires de Londres et président de la Société des Folk-loristes, a combiné, lui aussi, les textes avec les analogies tirées de la sociologie comparée et du folk-lore. Il est arrivé de la sorte à des con-

1. *Les Communaux et le domaine rural*. Paris, 1890, p. 79.

2. Cf. la raisonnable observation de M. G. Monod au sujet de l'importance pratique de la controverse : *Revue historique*, XLIV, p. 350.

3. Il faut lire avec soin les ouvrages brièvement cités plus haut. Voyez, en outre, les excellents résumés de H. Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte* (Leipzig, 1887, in-8°, p. 56), et de W. Roscher, *Traité d'économie politique rurale* (trad. Vogel. Paris, 1888, in-8°).

4. Dans ses *Études sur l'histoire du droit*. Paris, 1889, in-8°.

5. *Tableau des origines de la famille et de la propriété* (Stockholm, 1890, in-8°); cf., du même auteur, *Early english land tenures*, compte-rendu du livre publié (en russe) par M. P. Vinogradoff sur l'histoire sociale de l'Angleterre au moyen âge, dans *Law quarterly review*, 1888, p. 266. Il est très regrettable que la traduction anglaise du livre de M. Vinogradoff, annoncée depuis longtemps, n'ait pas encore paru.

clusions au premier abord paradoxales, certainement provisoires, souvent vagues et fuligineuses, mais séduisantes et dignes d'attention.

M. Gomme rejette d'abord l'hypothèse de M. Seebohm. M. Seebohm a très bien montré à travers les textes la continuité de la communauté de village depuis le temps présent jusqu'au VIe siècle ; mais, faute de renseignements positifs, c'est par une pure hypothèse qu'il a identifié le *tun* anglo-saxon du VIe siècle avec la *villa* romaine. M. Gomme s'attache à démontrer que la domination romaine a laissé très peu de traces en Grande-Bretagne. En s'en allant, les Romains laissèrent intactes les constitutions villageoises de la Bretagne celtique, de même que, si les Anglais évacuaient l'Inde demain, les villages hindous resteraient ce qu'ils sont depuis un temps immémorial et ne retiendraient rien d'anglais. Les voies romaines de la Grande-Bretagne ont été défoncées de bonne heure comme le seraient les terrassements des railways anglais du Dekkan (chap. III).

Reprenons donc, pour percer le mystère de l'histoire celtique et préceltique de l'île anglaise, les comparaisons inaugurées par sir Henry Maine avec l'Hindoustan. Or, les villages de l'Hindoustan ne sont point peuplés d'Aryens seulement. A côté des Aryens parlant des dialectes dérivés du sanscrit, on trouve là des Dravidiens parlant tamoul ou telougou, là des hommes de race mongolo-malaise. Ce sont ces races préaryennes qui ont fabriqué les cadres du village hindou, où se sont introduits, à l'état de race conquérante, les pasteurs aryens. — Or, l'anthropologie et l'archéologie prouvent que l'Europe occidentale, avant l'arrivée des Celtes aryens, était déjà couverte d'une très dense population (Ibères, Ligures, etc.), apparentée aux races inférieures de l'Hindoustan moderne. Ces peuples qui s'évanouissent, pour ainsi dire, dans la pénombre historique, savaient tisser, cultiver des céréales, élever des animaux domestiques ; ils connaissaient l'or et le bronze. Ils ne furent certainement point exterminés par le premier flot de l'invasion aryenne. Comme dans l'Inde, l'Aryen hautain, dédaigneux de l'agriculture et des industries manuelles, a dû laisser subsister les organisations agricoles des vaincus, quitte à les gouverner. Aussi bien il n'est pas impossible de distinguer, même dans l'Angleterre actuelle, des traces d'éléments anaryens. On voit des vestiges, sur un grand nombre de collines de l'île, de cultures en terrasse, aujourd'hui abandonnées, symétriques à celles des Kols et des Dravidiens de l'Inde ; les fouilles ont mis au jour, tout près de ces terrasses, des cimetières préceltiques et les fondations de grossières fortifications de formes particulières qu'on retrouve également chez les *hill-tribes* d'Asie. Le type mongolique, ramené par l'atavisme, n'est pas rare dans certaines régions d'Angleterre. M. Gomme reconnaît enfin un grand nombre d'usages anaryens dans le folk-lore des villages actuels, qu'il rapproche d'une manière plus ou moins convaincante d'usages similaires en vigueur parmi les races dravidiennes ou mongoliques à l'autre extrémité du monde.

On ne saurait donner ici une idée de l'ingénieux échafaudage de faits

qui sert de support à ces considérations, échafaudage sur lequel s'appuie à son tour l'hypothèse analogique que voici : l'Inde nous offre dans toute sa fraîcheur l'histoire de la fusion, dont les siècles ont effacé presque toute trace en Angleterre, des races préaryennes et des races aryennes. La communauté du sol, institution primitive universelle des races inférieures, remonte aux Néolithiques. Comment la combinaison des Celtes avec les vaincus s'est faite dans les villages préceltiques, on peut l'inférer de ce qui s'est passé dans l'Inde, là où les Kols et les Aryens sont juxtaposés dans les mêmes communautés de village. L'influence de Rome a été nulle sur les villages celtisés; tout au plus si les percepteurs d'impôts romains, par la pression qu'ils ont exercée sur eux du dehors, en ont cristallisé plus parfaitement la structure. Quant à l'invasion anglo-saxonne, elle n'a pas affecté la forme extérieure des communautés villageoises; les Germains se sont tout simplement substitués aux Celtes comme population dirigeante.

M. Gomme s'attache ensuite (chap. VI et suiv.) à étudier à la lumière de son hypothèse les diverses formes de communauté rurale qui survivent plus ou moins distinctement dans l'Angleterre d'aujourd'hui. M. Seebohm a choisi, comme point de départ de ses études généalogiques sur le manoir, la communauté purement manoriale d'Hitchin, où il habite; mais Hitchin est loin d'être le type normal auquel toutes les survivances des autres villages pourraient être rattachées. Hitchin est un manoir très analogue à la *villa* romaine; mais Aston and Cote (Oxfordshire) est une communauté d'hommes libres; à Harris, à Heisgeir, dans la région des *crofters* écossais, on rencontre, vivante, la communauté libre de tribu telle qu'elle est décrite par Tacite; le *run-rig system* correspond exactement à l'*arva per annos mutant* : mêmes groupes de parents qui possèdent chacun leur maison et leurs clos avec des villages de serfs sous leur dépendance, lesquels jouissent des terres à eux concédées suivant le *run-rig system*, comme dans l'Hindoustan. Le type manorial d'Hitchin, universalisé par M. Seebohm, est tout à fait insuffisant pour rendre compte de l'existence des communautés différentes d'Hitchin. Dans la constitution municipale de Londres même, qui doit certainement beaucoup au droit romain, M. Gomme relève des survivances des coutumes villageoises les plus archaïques. Il en relève encore dans un certain nombre de manoirs qui, sauf par quelques bizarreries de détail (explicables justement comme survivances d'usages antérieurs au type manorial), ne se différencient point du modèle classique (chap. IX). C'est là, naturellement, la partie la plus conjecturale de l'ouvrage; il est bien difficile d'admettre, par exemple, que les traditionnelles luttes au foot-ball entre les habitants de deux paroisses, de deux quartiers ou de deux rues d'une même ville représentent symboliquement d'anciennes rivalités ethniques, de très vieilles querelles de clans. Nos Normands du XVIe siècle jouaient à la *choule* de paroisse à paroisse comme les gens de Derby au foot-ball (*Journal du sire de Gouberville*, édit. Tollemer, 1880, in-12, p. 174); c'est une puérilité que de vouloir tirer de pareils faits des données ethnographiques.

Il faut cependant prendre au sérieux quelques remarques de ce chapitre IX. — L'argument le plus fort contre la théorie des romanistes intransigeants est certainement l'existence, au moyen âge, des assemblées de vilains, *adscripti glebæ,* assemblées délibérantes et judiciaires que le seigneur n'avait nullement dans sa main, et la reconnaissance, par le droit coutumier, d'un certain droit du vilain sur la terre qu'il tient du seigneur. Les légistes élevés à l'école du Digeste, comme Glanvill, travaillèrent vainement à supprimer ce droit du vilain pour investir le seigneur de la plénitude du droit de propriété romain; le *domaine utile* des communautés serves des manoirs n'a jamais cessé cependant de s'affirmer en face du *domaine éminent* des seigneurs manoriaux. Mais, si les vilains du XIIIe siècle ont certains droits sur la terre, s'ils ont une assemblée communale, consultative et délibérante, dont les formes traditionnelles se rattachent aux plus anciens usages de la race aryenne, n'est-il pas évident que les tenanciers du manoir médiéval n'ont pas été de toute antiquité des serfs sous les ordres arbitraires d'un *villicus,* mais qu'ils représentent une communauté d'hommes libres, primitivement égaux, sur laquelle un seigneur a été superposé[1]? Le seigneur, c'est bien là, je crois, la pensée de M. Gomme, était, à l'origine, *primus inter pares,* le principal des membres de la libre communauté celtique ou saxonne qui, après la conquête, eût sous lui une communauté de serfs appartenant à la race inférieure[2]. Par la suite des temps, le seigneur a grandi, et, presque partout, la condition de la communauté libre s'est rapprochée de celle de la communauté en servage; mais, nous le voyons par l'institution des assemblées en plein air et des cours manoriales, jamais le souvenir de l'antique liberté aryenne n'a été complètement effacé[3].

Cette analyse invitera peut-être quelques personnes à lire ce livre mal écrit, confus, plein d'observations fines et de folles hardiesses. Nous avons été frappé, en l'étudiant, de la confirmation inattendue qu'il reçoit sur quelques points des récentes *Recherches* de M. d'Arbois de Jubainville *sur l'origine de la propriété foncière* (Paris, 1890, in-8°). M. d'Arbois n'est pas non plus indifférent aux populations préceltiques (p. 3), bien qu'il en parle avec discrétion; ce qu'il dit de l'aristocratie gauloise n'est point en contradiction avec la manière dont M. Gomme caractérise la conquête aryenne. Il signale aussi, avec beaucoup de

1. Maitland, *Select pleas of manorial courts,* p. LX. « Let the lawyers say what they will, the manorial jurisdiction is a true jurisdiction; it is no mere exhibition of the will of a lord who is owner of the villan tenements and owner of the villains. »

2. Page 293 : « Mr. Seebohm's famous formula defining the english institution as a manor with a village community in serfdom under it, must be rewritten as a tribal community with a village in serfdom under it. »

3. Cf. A. Babeau, *Le village sous l'ancien régime,* 1882, p. 82. D'après Fréminville, le haut justicier n'était « considéré que comme le premier habitant de ceux qui faisoient communauté. »

force, le droit de *domaine utile* des *adscripti glebae* sur les terres mêmes sur lesquelles s'exerçait, au moyen âge, le *domaine éminent* du seigneur. A coup sûr, si les idées jetées pêle-mêle dans la circulation par M. Gomme sont en partie fécondes, comme nous le pensons, l'histoire continentale de la propriété en tirera autant de profit que l'histoire agraire de la Grande-Bretagne, sous cette réserve qu'il ne sera jamais permis de faire abstraction totale, sur le continent, de l'influence du droit romain de la terre. Mais le problème n'est pas encore mûr pour une solution. Sachons gré à ceux qui, comme M. Gomme, font faire quelques progrès à l'enquête pendante, au lieu de mâcher et remâcher à vide le chapitre XXVI de la *Germanie* de Tacite ou le titre *De migrantibus* de la loi salique.

Ch. V. LANGLOIS.

Le royaume d'Arles et de Vienne (1138-1378). Étude sur la formation territoriale de la France dans l'Est et le Sud-Est, par Paul FOURNIER, professeur à la faculté de droit de Grenoble. Paris, A. Picard, 1891, XXII-554 p. in-8°.

Après un siècle d'existence, le vaste royaume qu'une combinaison arbitraire de la politique avait formé dans le sud-est de la Gaule avec la haute Bourgogne et le royaume de Vienne était passé en 1032 aux mains de l'empereur Conrad II. Mais la querelle des investitures n'avait pas tardé à être désastreuse pour la souveraineté impériale, et la royauté plus illusoire que réelle, acquise par Conrad, s'évanouit à peu près complètement sous Henri IV et Henri V. C'est un des côtés les plus intéressants de la politique extérieure des Capétiens que la réunion à la couronne de cette vaste contrée, correspondant à plus de douze de nos départements, et dont les habitants par leur langue, leurs traditions, leurs sympathies et leurs habitudes se rattachaient naturellement à la France.

Il n'existait, jusqu'à ce jour, aucun travail d'ensemble sur cette importante question, que l'érudition allemande avait étudiée plus soigneusement que nous-mêmes (je fais allusion surtout aux excellentes dissertations de Hüffer et de Sternfeld). Estimant que c'est un devoir pour nous d'élever de nos propres mains l'édifice de l'histoire capétienne, M. Paul Fournier vient de publier un ouvrage très remarquable qui, s'appuyant à la fois sur tous les travaux antérieurs et sur de savantes recherches personnelles, expose, avec autant de clarté que d'érudition, la politique de la royauté française, et surtout les efforts des empereurs pendant plus de deux siècles pour maintenir leur souveraineté dans cette contrée. Son livre s'ouvre en 1138, c'est-à-dire au moment où l'influence française devient une force avec laquelle il faut compter; il se ferme au moment où sa prépondérance est consacrée par un acte qui est comme la constatation officielle de la chute de l'autorité impériale,

par la charte mémorable de 1378 accordant au dauphin de France le titre et les pouvoirs de l'empereur romain dans ces contrées.

L'ordre chronologique s'imposait, et M. Fournier n'a pu faire autrement que de diviser son travail en douze chapitres, correspondant aux règnes des empereurs qui se sont succédé pendant ces deux siècles et demi. C'est d'abord Lothaire II et Conrad III dont il nous montre la faiblesse. Nous arrivons vite au règne si important de Frédéric Barberousse; son voyage en Bourgogne dès 1153 annonça son intention de s'occuper activement des affaires de ce pays qui échappait, de plus en plus, à l'influence allemande. En 1156, il épouse Béatrice, fille et héritière du comte de Bourgogne Renaud; il dédommage le duc Berthold de Zæhringen en lui cédant les avoueries de Lausanne, Genève et Sion; il réunit une diète brillante à Besançon, multiplie les privilèges et les chartes d'immunité, confère à l'archevêque de Vienne le titre d'archichancelier de Bourgogne, et s'efforce de prouver qu'il est assez fort pour s'imposer au respect de tous. M. Fournier donne sur ces divers points, et notamment sur l'attitude du clergé, sur les efforts de Frédéric pour triompher de ses résistances, sur la lutte religieuse qui troubla profondément le pays, et sur les complaisances des évêques qui ne firent pas toujours preuve d'une grande indépendance de caractère, les détails les plus curieux (p. 33-45). Pendant que ses luttes avec les villes lombardes détournaient l'attention de Frédéric de la vallée du Rhône, Louis VII put fortifier son autorité morale dans ces contrées, grâce à la protection dont il entoura, soit le clergé, persécuté par les Impériaux, soit les petites gens foulées aux pieds par les Brabançons; et l'influence française, en dépit des efforts de Rainaud de Dassel, fit déjà d'importants progrès. Ce fut alors que Frédéric, reprenant une tradition interrompue depuis plusieurs siècles, vint se faire couronner à Arles. Il chercha à conquérir l'appui d'un grand nombre de prélats, en les affranchissant des liens de dépendance qui les rattachaient aux seigneurs locaux, sut se servir adroitement des circonstances pour s'assurer l'obéissance des habitants et prit en somme au sérieux son titre de roi de Bourgogne et de Provence. M. Fournier a bien fait d'insister sur le règne de ce souverain, car à aucune époque les relations n'ont été plus fréquentes entre l'empereur et les évêques de ce pays. Mais son œuvre fut grandement compromise par les conséquences de la guerre religieuse qu'il avait lui-même soulevée.

Henri VI rêva de s'attacher étroitement la vallée du Rhône en restaurant le royaume d'Arles au profit d'un prince allié et vassal qui devait être Richard Cœur-de-Lion. Cette tentative curieuse, déjà étudiée par Tœche et Sternfeld (dont M. Fournier aurait dû citer ici la dissertation qu'il ne fait guère que résumer p. 77-83), n'aboutit pas. A partir de 1193 l'autorité impériale s'affaiblit visiblement.

L'histoire du royaume d'Arles redevient particulièrement intéressante sous le règne de Frédéric II. J'aurais hésité, pour mon compte, aussi bien à écrire (p. 100) que la lutte des seigneurs contre la maison

de Souabe « prit la forme d'une guerre d'indépendance nationale, » qu'à penser que Frédéric se proposa d'assurer la paix des églises, troublée par les seigneurs féodaux (p. 108). Je ne crois guère à la « noble tentative de ce prince pour montrer l'autorité d'une puissance régulatrice à des provinces trop facilement livrées à l'anarchie, et pour y faire apparaître le pouvoir impérial comme défenseur des faibles et protecteur des opprimés (p. 109-110). » La politique de Frédéric fut incohérente, ici comme en Allemagne; les historiens allemands eux-mêmes (voy. Sternfeld, p. 51) reconnaissent que son action dans le comté est presque nulle et que Lyon « sort peu à peu des cadres de l'empire. » C'est sur la vallée inférieure du Rhône que se concentrèrent ses efforts; il voulut constituer dans le sud-est de la France une royauté vassale de l'empire, en conférant le titre de vice-roi à une famille du pays sur la fidélité de laquelle il pût compter. Ces tentatives n'aboutirent à aucun résultat durable, et, à partir de 1234, Frédéric inaugure une politique nouvelle : il se fait le protecteur du comte de Toulouse, tandis que saint Louis épouse Marguerite de Provence. M. Fournier cherche à débrouiller avec une grande sagacité le dédale des faits (d'ailleurs imparfaitement connus) qui mettent les partis en présence. Il nous montre d'abord les succès du comte de Toulouse, puis les progrès du comte de Provence, l'intervention de la papauté, les concessions de privilèges aux barons, aux prélats et aux villes, la réconciliation du comte de Toulouse et du pape, l'envoi de plusieurs vicaires impériaux, etc. — Finalement l'excommunication de Frédéric, le mariage de Béatrice avec Charles d'Anjou, le concile de Lyon, l'accroissement des forces du parti français dans le Midi ruinèrent les efforts de l'empereur et de ceux qui, se couvrant de son nom, luttaient contre l'Église et la royauté française. Lorsque Frédéric, par une clause de son testament, transmit à son fils Henri la couronne d'Arles, il ne lui laissa guère qu'un vain titre. La France, en établissant à Aix comme à Toulouse des princes de la maison capétienne, préparait une annexion définitive ; les troubles du grand interrègne ne firent que consolider l'influence de nos rois.

Rodolphe de Habsbourg rêva de restaurer le royaume d'Arles, d'abord au profit d'un prince de sa famille qu'il avait fiancé à une fille du roi d'Angleterre, puis au profit d'un prince angevin auquel il destinait sa propre fille. M. Fournier montre, avec raison, qu'au fond son but était de conquérir l'amitié du roi d'Angleterre et du prince d'Anjou. Il n'engagea de lutte sérieuse que lorsque les intérêts des Habsbourg furent menacés par les dynasties de la Comté ou de la Savoie. L'adroite diplomatie de Philippe le Bel vint aisément à bout de cet adversaire, et plus aisément encore d'Adolphe de Nassau. Nous voyons bien que la plupart des seigneurs de la Comté semblaient préférer à la domination un peu redoutée du roi de France la suzeraineté plus éloignée de l'empereur; Philippe le Bel n'en triompha pas moins, la Franche-Comté fut conquise, et dans la vallée du Rhône ceux des seigneurs qui ne furent pas gagnés au parti français furent énergiquement contenus.

Plus grande encore nous apparaît l'impuissance d'Albert d'Autriche. Depuis que la papauté s'est déclarée pour la France, la partie n'est plus égale, et lorsque Henri VII essaiera de reconstituer le royaume d'Arles au profit d'un fils de Robert d'Anjou, roi de Sicile, qui eût épousé une fille du roi des Romains, c'est la papauté surtout qui fera avorter ce projet.

M. Fournier a consacré avec raison un long chapitre au règne de Louis de Bavière (p. 373-443) qui ouvre pour l'Allemagne « une période de troubles profonds où s'enchevêtrent les négociations les plus compliquées et les plus énigmatiques. » Il s'efforce d'expliquer pourquoi ni Clément V, ni Jean XXII, n'ont cherché à en profiter pour déclarer l'empire déchu de tous ses droits sur l'Italie et sur le royaume d'Arles : il montre le désaccord qui existait entre les deux branches de la maison capétienne, en même temps que la crainte de la papauté de voir l'Italie tout entière soumise à l'autorité de la maison d'Anjou. S'appuyant sur les registres de Jean XXII, publiés récemment par M. Preger, il remet en lumière et en honneur la tactique de ce pontife, si ferme vis-à-vis des exigences de Robert. Malheureusement, sous les fils de Philippe le Bel, la politique française flotte incertaine entre la Savoie et le Dauphiné. Le plus curieux des projets de cession formés alors est le projet de cession du royaume d'Arles à Philippe de Valois. Si ce projet devait une fois encore aboutir à un échec, Philippe, du moins, parvenait bientôt à distraire au profit de la France la belle province du Dauphiné.

Charles IV de Luxembourg, estimant « que ce qu'il avait de mieux à faire était de travailler à l'affermissement de sa race et à l'agrandissement de ses domaines héréditaires, en un mot, d'être un bon roi de Bohême aux risques de passer pour un médiocre empereur, » permit à la politique française de remporter, dans le sud-est de la France, de nouveaux triomphes. Le fait le plus significatif de son règne est le voyage d'Arles et de Vienne, dont le but principal fut de renouveler la cérémonie du couronnement tombée en désuétude depuis plus de deux siècles. Il en profita pour multiplier les privilèges impériaux, pour créer les universités de Genève et d'Orange, et manifester, sous des formes variées, sa royauté (p. 469-477). Mais à cette royauté affirmée avec emphase ne correspond aucune restauration effective d'autorité : en homme sage, il se borne à la constitution de vicariats impériaux, tactique appropriée à son caractère et qui sauve seulement les apparences du pouvoir, car il sait bien qu'il est inutile d'en poursuivre la réalité. Il ne parvient, ni dans le Dauphiné à ébranler la situation des Valois, ni dans la Provence à protéger efficacement la reine Jeanne. Finalement, il vient à Paris chercher l'alliance française pour lui-même et pour son fils Wenceslas, et accorde au dauphin, fils de Charles V, le titre et les prérogatives de vicaire de l'empire. Le lien fragile qui avait uni si longtemps toute cette belle vallée du Rhône à l'Allemagne est donc brisé définitivement. Une fois séparé de l'empire, dit très bien

M. Fournier, il était impossible que le royaume d'Arles vécût de sa vie propre; il n'avait aucune conscience d'une existence nationale, étant depuis plusieurs siècles l'enjeu de la partie qui se jouait entre l'empire et la France. La royauté française avait compris de bonne heure quelle tâche elle avait à remplir de ce côté. Son but constant fut d'assimiler cette contrée à ses états patrimoniaux; à la fin du XIVe siècle ce but était presque complètement atteint. Sans doute la Savoie nous échappait encore; mais le Dauphiné était uni à la France; l'annexion du Valentinois et de la Provence n'était qu'une affaire de patience; les principautés ecclésiastiques se soumettaient les unes après les autres, et la Comté appartenait à un cadet de la maison royale.

Cette brève analyse suffit pour donner une idée de cet important ouvrage sur lequel la critique n'a guère de prise : c'est un modèle de science, de précision et de clarté. M. Fournier connaît à fond la bibliographie du sujet, il est au courant de toutes les recherches de l'érudition allemande, il en tire admirablement parti, et, tout en conservant à son travail un caractère rigoureusement scientifique, il sait garder, dans le fond comme dans la forme, les qualités maîtresses de l'esprit français. Les faits, si compliqués qu'ils puissent être, sont présentés avec cette sobriété lumineuse qui est le propre des vrais historiens. Et ce livre est vraiment un livre : ce ne sont pas seulement des matériaux qu'on jette à la tête du lecteur en le priant de se débrouiller. C'est un ouvrage fortement pensé, soigneusement composé et remarquablement écrit. Il rendra presque inutile désormais la lecture des travaux antérieurs sur le même sujet.

Georges BLONDEL.

GREGOROVIUS. **Geschichte der Stadt Athen im Mittelalter, von der Zeit Justinian's bis zur türkischen Eroberung.** Stuttgart, Cotta, 1889. 2 volumes in-8°, 2e édition, XXII-490 et 477 pages.

L'éminent historien de Rome au moyen âge, M. Gregorovius, vient de donner un pendant à son grand ouvrage en retraçant les destinées de la ville d'Athènes depuis le temps de Justinien jusqu'à l'époque de la conquête turque. Deux travaux préliminaires publiés dans ces dernières années, *Athénaïs, histoire d'une impératrice byzantine,* et *Athènes dans les siècles d'obscurité,* avaient annoncé déjà aux amis de l'histoire byzantine les recherches dont on nous livre aujourd'hui les résultats; et, d'ailleurs, on connaît de longue date le goût décidé de M. Gregorovius pour l'histoire monumentale, l'attrait puissant qu'exercent sur son esprit les grandes villes où se sont jouées les destinées des peuples. Dans le nouveau livre consacré à Athènes, on trouve, il est à peine besoin de le dire, toutes les qualités ordinaires de l'historien, son rare talent d'exposition, son beau style coloré et brillant, qui parfois atteint jusqu'à l'éloquence, et ce don d'intéresser puissamment aux détails les

plus médiocres en tirant de la sécheresse des chroniques une vivante peinture des époques disparues. Toutefois, si l'on compare à ce livre la grande histoire de Rome, quelle différence d'intérêt dans le choix du sujet et dans les conditions imposées à l'historien qui le traite! Tandis que pendant dix siècles Rome est demeurée la tête de l'Occident, que chaque événement accompli dans ses murailles a eu son contre-coup dans l'histoire du monde chrétien, Athènes, pendant le temps qu'elle fit partie de l'empire byzantin, n'a été qu'une obscure ville de province à laquelle il ne restait, disait-on en raillant à Constantinople, « que le miel de l'Hymette, les tombeaux de ses morts et les ombres de ses sages. » Plus tard, quand la quatrième croisade eut fait d'elle la capitale d'un état féodal indépendant, son histoire mieux connue, si curieuse qu'elle puisse être, tourne dans un cercle étroit, sans lien avec l'histoire du monde et sans action sur elle. — S'agit-il maintenant des sources où l'on puisera cette histoire, elles sont peu nombreuses, fragmentaires, incomplètes; et, pour quelques points brillamment éclairés, combien d'époques demeurent enveloppées dans une entière obscurité! — Certes, M. Gregorovius signale lui-même, en tête de son livre, ces écueils de son sujet et ce qu'il y a d'audacieux dans son entreprise; et il y aurait, par conséquent, mauvaise grâce à y trop vouloir insister. Mais on voit quelles conséquences en résultent pour l'ouvrage. C'est d'abord une disproportion prodigieuse dans la composition du livre; l'histoire d'Athènes jusqu'au commencement du XIIIe siècle, si l'on met à part l'introduction consacrée à l'époque qui précède Justinien, tient, — et il le faut bien, — 200 pages à peine, au lieu que trois livres, un fort volume et demi, sont réservés à la période, mieux illustrée par les sources, qui va de 1204 à 1458. C'est encore, au courant de l'ouvrage, une dangereuse tendance à étendre les limites naturelles du sujet, à remplacer par des hypothèses séduisantes ou par des développements d'ordre général l'insuffisance des faits historiques. C'est, enfin, en l'absence de grands événements, une place trop large faite à l'anecdote et l'envahissement de l'histoire par ce qui n'en est que la menue monnaie. Mais, cette part faite à la critique, il faut reconnaître le parti merveilleux que l'auteur a tiré de ces éléments dispersés; peu de livres sont plus abondants en vues générales sur l'histoire de l'empire byzantin; peu d'ouvrages sont plus suggestifs pour quiconque s'intéresse à cette histoire. Sans doute, dans le détail du récit, peu de choses sont, à proprement parler, nouvelles; les travaux des Paparrigopoulos, des Sathas, des Lambros, les recherches des Finlay, des Fallmerayer, des Hopf, les études des Du Cange, des Buchon ont déblayé les entours du sujet; mais ces conquêtes de l'érudition, parfois ensevelies, comme les travaux de Hopf, « dans les catacombes de l'Encyclopédie d'Ersch et Gruber[1], »

1. M. Gregorovius exprime à ce propos le vœu qu'une édition nouvelle rende plus accessible et plus connu le travail si consciencieux, si érudit et si précieux que Hopf a consacré dans l'Encyclopédie à l'histoire de la Grèce au moyen âge.

M. Gregorovius a su les coordonner en un ouvrage d'ensemble et surtout les vivifier. Avec une conscience scrupuleuse, il a consulté sur la matière tous les livres de quelque importance; et j'ai plaisir, à ce propos, — car la chose n'est point commune en Allemagne, — à signaler la belle place faite, dans les notes de ce livre, aux travaux, même les plus récents, de l'érudition française; mais, sur cette base solide, l'écrivain a construit un livre excellent, plein d'idées, d'enseignements et d'intérêt. Un résumé rapide de l'ouvrage, en confirmant ces observations générales, le prouvera amplement.

Dans l'obscurité qui enveloppe les premiers siècles du moyen âge athénien, peu de faits saillants méritent d'arrêter l'histoire. Éclipsée par Constantinople, suspecte aux empereurs chrétiens, ruinée par l'invasion d'Alaric, dépossédée par Justinien des derniers vestiges de sa grandeur, Athènes traîne pendant sept siècles une destinée si obscure que l'on a pu douter de son existence même, entre le VIe et le Xe siècle. Aussi est-ce une plainte continuelle, sans cesse répétée en tête de chaque chapitre, sur l'ignorance profonde où nous sommes de tous les événements de la vie de la cité; c'est une série de points d'interrogation qui demeurent sans réponse, de problèmes soulevés qui restent sans solution. Certes, il serait intéressant de suivre l'histoire du développement du christianisme à Athènes, la lente transformation qui fit succéder dans les temples païens les saints chrétiens aux dieux de l'Olympe; certes, il serait curieux d'étudier la vie obscure, au sein de la cité chrétienne, de la philosophie néo-platonicienne exilée de l'Université; mais à quoi bon essayer, pour éclairer ces questions insolubles, d'indémontrables hypothèses? A quoi bon remplir par des généralités étrangères au sujet les pages malheureusement demeurées blanches de la chronique athénienne? Sans doute, parmi ces généralités, il en est du plus vif intérêt; telles les pages (I, 112-124) où Gregorovius propose, pour résoudre la question des invasions slaves en Grèce, un tempérament si équitable entre la doctrine condamnée de Fallmerayer et les théories, plus patriotiques que vraiment scientifiques, de l'érudition grecque moderne; telles encore les considérations sur le développement du monachisme dans l'empire byzantin (I, 143) ou sur la puissance d'assimilation de cet empire, qui lui permit d'helléniser les Slaves du Péloponèse (I, 148-154). Mais, en somme, il faut arriver au XIe siècle pour retrouver, dans les lettres de Psellos, avec le nom d'Athènes, un ardent et sincère philhellénisme; il faut aller jusqu'à la fin du XIIe siècle pour rencontrer, grâce aux œuvres de l'archevêque Michel Acominatos, une période lumineuse dans l'histoire de la cité. Ce sont d'intéressants chapitres que ceux où Gregorovius montre, en face de la vieille renommée conservée par Athènes en Occident, le triste état de la ville, ses monuments

On ne saurait trop s'associer à ce souhait, qui permettrait enfin de consulter avec fruit les recherches d'un des meilleurs travailleurs dans le champ de l'histoire byzantine.

en ruine, ses écoles désertes, sa population misérable, écrasée d'impôts, pillée par les corsaires, oubliant, au milieu des barbares, l'antique dialecte attique et à peine capable de comprendre les savantes homélies de son évêque (I, 204-265).

La quatrième croisade, dont Gregorovius apprécie, en des pages éloquentes, les désastreuses conséquences pour Byzance et pour la civilisation (I, 280-289), inaugura pour Athènes une nouvelle période historique en la rendant à ses propres destinées. Pendant que les Champlitte et les Villehardouin fondaient dans le Péloponèse la principauté d'Achaïe, la maison bourguignonne des La Roche organisait en Attique un état féodal ; et, quoique entre l'élément franc et l'élément indigène la religion, la langue, la civilisation aient creusé un infranchissable abîme, cependant l'absence en Attique de grandes familles patriciennes et de grandes communes urbaines, la discipline imposée au clergé latin et le bon gouvernement des princes facilitèrent l'établissement de la seigneurie franque et, pendant un siècle, assurèrent à Athènes une période de prospérité. On peut compter parmi les plus intéressantes pages du livre celles où est racontée la fondation du duché français d'Athènes (I, 316-341) ; mais ici encore il faut avouer que l'intérêt est détourné bien vite de la capitale des sires de La Roche. Ce sont les Villehardouin d'Achaïe, et surtout le plus grand d'entre eux, l'héroïque et puissant Guillaume II, qui occupent le devant de la scène ; et le brillant récit de leurs hautes ambitions, de leurs luttes épiques, de leur chute lamentable fait oublier un peu les destinées plus modestes d'Athènes. Assurément aussi, on s'égare parfois dans le dédale de ces complications féodales, de ces successions enchevêtrées, de ces mariages multiples qui font passer de main en main les seigneuries d'Hellade. Mais ce n'en est pas moins une des parties les plus attachantes du livre que l'histoire de cette « France nouvelle, » comme disait le pape Honorius III, transportée sur les bords de l'Ilissus, de l'Alphée et de l'Eurotas. Certes, cette civilisation féodale, plus brillante que solide, nous offre l'histoire de chevaliers d'aventure plutôt que celle d'un peuple ; comme le dit spirituellement Gregorovius, « c'est une chanson de geste transportée du domaine de la poésie dans celui de la réalité. » Mais cette épopée séduit par son caractère romanesque même, par ce qu'elle a d'étrange, de brillant et d'éphémère ; et, si les noms des La Roche et des Brienne d'Athènes, des Saint-Omer de Thèbes, des Villehardouin d'Achaïe, des Bruyères de Karytène et de tant d'autres, ne sont demeurés attachés en Grèce à nulle chose durable, ces héroïques batailleurs, aussi imprudents que braves, n'en ont pas moins mis un rayon de gloire dans l'histoire du moyen âge hellénique. Aujourd'hui encore, les ruines de leurs châteaux forts dominent plus d'une vallée de l'Hellade ; et, malgré tout, sous leur domination, la Grèce a goûté quelques années de tranquillité (II, 28-50).

Il n'est point nécessaire de pousser plus loin cette analyse, de suivre la longue et difficile histoire de ces dominations étrangères, sans racine

dans le pays, qui se succèdent à Athènes et font passer le duché, après le désastre de la chevalerie franque à la bataille du lac Copaïs (1311), aux mains de la grande compagnie catalane (1311-1385) et plus tard sous le gouvernement de la maison florentine des Acciajoli (1386-1458), dont Niccolò Acciajoli, le grand sénéchal de Sicile, avait fondé la fortune vers le milieu du XIVe siècle. Ici encore, dans l'infinie complication des événements historiques, parmi les épisodes de la longue lutte que se livrent en Grèce les maisons rivales d'Anjou et d'Aragon, Athènes disparaît sans cesse du premier plan de l'histoire; et bientôt, d'ailleurs, au milieu des progrès toujours croissants des Turcs, du rétablissement de l'autorité byzantine dans le despotat de Mistra, le morcellement continu des principautés franques d'Hellade enlève à leur histoire son intérêt passé. Grâce aux documents tirés des archives de Naples, Gregorovius a pu retracer d'une manière complète l'histoire de la domination catalane à Athènes; mais, malgré certains détails intéressants, cette histoire souvent confuse ne vaut point toujours l'effort qu'elle a coûté. J'en dirai presque autant de la période suprême de l'existence d'Athènes; sous la domination florentine, le duché, diminué, épuisé, déjà tributaire des Turcs, agonise lentement; et l'intérêt de ces dernières années s'attache plutôt à la renaissance éphémère de l'hellénisme dans le Péloponèse (II, 281-286), à l'habile et avantageuse politique de Venise en Orient.

Il serait intéressant, dans une histoire d'Athènes, de suivre les destinées successives de ses principaux monuments. Malheureusement, jusqu'au XVe siècle, les informations manquent presque entièrement; et c'est une rareté véritable que ce témoignage du roi don Pedro IV d'Aragon déclarant, en 1380, que le château d'Athènes « est le plus riche joyau qui soit au monde et tel que tous les rois de la chrétienté n'en pourraient avoir un semblable. » Il faut aller jusqu'à l'époque florentine pour trouver la mention du palais construit par les Acciajoli au-dessus des Propylées (II, 307, 314); il faut parvenir jusqu'au milieu du XVe siècle pour rencontrer, dans les notes de Cyriaque d'Ancône, quelque souvenir des monuments antiques d'Athènes. Dans un chapitre intéressant (II, 336-364), Gregorovius a retracé, d'après ce témoignage, le tableau d'Athènes aux derniers jours de son existence chrétienne; dix ans plus tard, le croissant turc était planté sur l'Acropole et une mosquée s'élevait dans l'enceinte du Parthénon.

Il serait aisé, en terminant, de relever dans l'ouvrage de M. Gregorovius certaines inexactitudes, erreurs ou contradictions[1]; mais il y aurait mauvaise grâce, sans doute, à insister sur des chicanes de détail et

1. Je note simplement quelques erreurs commises sur les noms propres : t. I, 101, au lieu de Montreuil, lire Mortreuil; I, 120, au lieu de Dechambre, Decharme; I, 212, au lieu de Uspenkis, Uspenski; I, 339, au lieu de Brecquingy, Bréquigny; II, 275, au lieu de Macaronus, Macarius; I, 83, au lieu de Justinien II, Justin II; I, 297, au lieu de Ponce, Pons.

j'aime mieux, pour finir, rendre pleine justice à ce livre savant et brillant à la fois, à la conscience, au soin, au talent déployés pour retracer à nos yeux, pendant les siècles obscurs du moyen âge, l'histoire d'Athènes ou plutôt celle de la Grèce entière.

Ch. Diehl.

Das Konklave Pius IV, 1559. Historische Abhandlung von Dr Theodor Mueller. Gotha, Perthes, 1890, vii(i) et 278 p. in-8°.

Le petit volume de M. Müller est une étude, à la fois extrêmement consciencieuse et fort bien écrite, sur le conclave qui a amené l'élection du cardinal Jean-Angèle Médicis au siège apostolique, sous le nom de Pie IV. L'auteur a, le premier, réuni et mis à profit la quantité assez considérable de sources imprimées, relatives à ce conclave. Il a pu puiser aussi dans les extraits des archives de Simancas, recueillis, il y a plus de vingt ans, par M. le professeur Maurenbrecher, actuellement à Leipzig. Malheureusement pour M. Müller, l'excellent historien espagnol Ricardo de Hinojosa a publié, en même temps que lui, une histoire du conclave de 1559[1] écrite directement d'après les riches matériaux des archives espagnoles, sans qu'aucun des deux auteurs ait eu connaissance du travail de l'autre. Par l'étude du livre de M. Hinojosa, M. Müller aurait pu toutefois se convaincre que l'influence du roi Philippe II, dans l'élection du cardinal Médicis, était plus importante qu'il ne le croit. Mais abstraction faite de cette malencontreuse coïncidence, le travail de notre auteur est recommandable à tous les points de vue et trahit dans le jeune savant un véritable historien et littérateur. Surtout les portraits et appréciations des princes de cette époque et de leurs agents diplomatiques (p. 29-65), ainsi que ceux des membres du sacré-collège qui ont pris part au conclave (p. 66-99), sont faits de main de maître. Nous regrettons seulement que tant de zèle, tant de persévérance et tant de qualités littéraires aient été prodigués à un sujet qui ne valait vraiment pas un tel travail. Le conclave de Pie IV n'a guère rien de marquant, et son influence sur la marche ultérieure des événements a été minime.

L'auteur combat, avec raison, l'opinion, très généralement répandue à l'époque de Pie IV même, que son élévation fut due, avant tout, à la faveur que Cosme Ier de Médicis lui avait témoignée, et à l'assistance qu'il lui avait prêtée. Il ne se trompe pas non plus en émettant l'avis que l'élection de cet homme modéré et insignifiant avait été le résultat, premièrement, de la longueur inusitée des négociations du conclave, qui avait rendu nécessaire un compromis entre les partis d'une force à peu près égale, et, en second lieu, d'une réaction contre le pontificat

1. *Felipe II y el conclave de* 1559, *segun los documentos originales muchos ineditos*, por Ricardo Hinojosa. Madrid, Gines Hernández, 1889.

violent et tyrannique de Paul IV. Mais, comme nous l'avons dit, la part de Philippe d'Espagne dans la tournure qu'a prise le conclave, et surtout dans l'exclusion du cardinal de Mantoue, n'est pas suffisamment appréciée.

Dans une digression (p. 265-268), M. Müller traite des causes de la chute des Carafa, dans la première année du pontificat de Pie IV. Il l'attribue, surtout, à l'ingratitude de ce pape envers le cardinal Carafa, membre du sacré-collège, qui avait puissamment contribué à l'élection finale, et à l'hostilité du cardinal de Mantoue et de sa faction. Nous ne sommes pas, sur ce point, entièrement de son avis, et nous trouvons, pour la ruine de cette famille, des raisons plus générales. La mémoire de Paul IV était odieuse au peuple romain, et, avec elle aussi, celle de ses neveux qui avaient joué un rôle si important pendant son règne. Un grand nombre de cardinaux partageaient ces sentiments, notamment le cardinal Fiore, dont l'influence était grande (voir Müller lui-même, p. 6, 19, 20, 21, 45). Jean-Angèle Médicis avait toujours été considéré comme un adversaire de Paul IV et de sa famille, qui l'avaient menacé d'emprisonnement au château Saint-Ange, et il était d'autant plus enclin à obéir à l'hostilité universelle qui se déchaînait contre les Carafa après la mort de Paul. Ce sont là des raisons suffisantes, ce semble, pour expliquer la manière dont le nouveau pontife, homme aussi irréfléchi que faible, a traité cette maison.

L'on voit que nos objections ne touchent qu'à des questions secondaires; elles ne diminuent donc en rien le mérite de M. Müller. Nous espérons retrouver bientôt ses belles qualités d'historien dans une œuvre plus importante.

M. Philippson.

Louis Wiesener. **Études sur les Pays-Bas au XVIe siècle.** Charles-Quint. — Commencements de Philippe II. — Marguerite de Parme et Granvelle. Paris, Hachette, 1889. In-8°, 220 pages.

Ce titre, quelque peu ambitieux, n'abrite autre chose qu'une étude sur le ministère du cardinal Granvelle aux Pays-Bas, précédée d'un court aperçu sur la situation politique et religieuse de ces contrées sous le règne de Charles-Quint. L'auteur s'est borné à étudier les correspondances du cardinal, de la gouvernante et de Philippe II, et il semble croire que ces grandes collections de documents n'ont encore été utilisées avant lui que par Motley et Forneron dans des ouvrages généraux.

Son but a été d'en tirer les matériaux pour une monographie de Granvelle et, surtout, d'y chercher des arguments pouvant aider à placer le célèbre cardinal dans un jour plus favorable qu'on ne l'a fait jusqu'ici. C'est le côté intéressant de l'ouvrage. L'auteur nous prévient, dans sa préface, qu'il ne cherche pas à faire une « réhabilitation, » et l'on doit reconnaître qu'il sait parfaitement faire la part des bons et des

mauvais côtés du caractère de son héros. Malheureusement, M. Wiesener ne nous semble pas bien maître de son sujet. Faire de l'histoire, en somme psychologique, au moyen de documents émanant du personnage qu'on étudie ou à lui adressés, c'est un genre de travail qui n'est pas des plus aisés; la valeur des sources utilisées joue ici un rôle prépondérant. Et c'est certes faire preuve d'une médiocre connaissance de cette valeur des sources que de se baser, par exemple, sur un écrit de Morillon, le plus prévenu des hommes, pour proclamer que Granvelle ne connut jamais le sentiment de la vengeance (p. 112).

M. Wiesener nous semble aussi se perdre parfois trop dans le détail des lettres du cardinal et de ses correspondants et ne pas en tirer des idées bien précises sur les événements; car, ne l'oublions pas, ces lettres doivent lui faire connaître tout; jamais, dans le corps de son ouvrage consacré à Granvelle, il ne cite un historien quelconque. C'est peut-être trop d'exclusivisme. Les renseignements des historiens contemporains ont leur valeur et les travaux des spécialistes modernes en ont encore davantage. Nous renvoyons M. Wiesener aux ouvrages des historiens hollandais Bakhuizen vanden Brink, van Vloten, Fruin, Nuyens, etc.

Si nous avons marchandé nos éloges à l'auteur pour ce que nous avons nommé « le corps de son travail, » nous devons condamner sans réserve les chapitres qu'il publie sous la rubrique : *Charles-Quint*. A chaque page nous rencontrons des inexactitudes souvent énormes. Cela tient à ce que, se bornant à citer Motley, Ranke et Gachard, il n'a pas connu les travaux de leurs successeurs et que, d'autre part, quand il lui arrive de parler de faits ou d'institutions non traités dans les trois ou quatre ouvrages qu'il a lus sur le sujet, il en est réduit à des efforts d'imagination. Aussi le livre de M. Wiesener eût-il beaucoup gagné à la suppression des deux premiers chapitres.

Les erreurs, grandes et petites, y sont nombreuses. L'auteur, pp. 4 et 5, énumère les dix-sept provinces des Pays-Bas; remarquons que le Cambrésis, quoique faisant partie des « pays de par deçà, » ne formait pas une province des Pays-Bas, mais que, par contre, le comté de Zutphen, annexé au duché de Gueldre, comptait pour une province au même titre que le duché de Limbourg, annexé au duché de Brabant.

Parlant (p. 7) des privilèges des diverses provinces des Pays-Bas à l'époque de Charles-Quint, M. Wiesener cite la Joyeuse Entrée de Brabant, ce qui est exact. De la Flandre, il ne trouve rien à dire, si ce n'est qu'elle « se vantait d'être la seigneurie la plus libre du monde. » Quant aux comtés de Hollande et de Zélande et à la seigneurie de Frise, ils s'appuyaient, dit-il, sur le Grand Privilège de Marie de Bourgogne de 1477. Il ressort du contexte que l'auteur veut parler du privilège accordé spécialement à ces provinces le 14 février de cette année et non du Grand Privilège, commun à toutes les provinces, octroyé trois jours plus tôt. Mais il ne se doute pas que le comté de Flandre, le duché de Brabant et le comté de Namur obtinrent également,

le premier le 11 février, les autres au mois de mai, des privilèges spéciaux. Enfin, M. Wiesener ignore que tous ces privilèges de Marie de Bourgogne étaient annulés depuis longtemps, lorsque Charles-Quint prit en mains les rênes du pouvoir.

A la page 9, M. Wiesener paraît croire que Charles le Téméraire supprima le Conseil de Hollande lorsqu'il créa le Parlement de Malines, et de la comparaison des pages 9 et 45 il ressort qu'il confond ce même Parlement de Malines, qui ne subsista que trois ans (1474-1477), avec le Grand Conseil de Malines, qui subsista trois siècles (1504-1794).

Nous apprenons, à la page 15, que les anabaptistes affluèrent d'Allemagne dans les provinces du Nord. Nous croyons plutôt que c'est le contraire. Jean de Leyde, Menno Simons, David Joris et tant d'autres chefs anabaptistes ou téléobaptistes étaient originaires des Pays-Bas, où ils laissèrent après leur départ de nombreux adhérents indigènes, tellement nombreux qu'on les vit se rendre maîtres temporairement de certaines villes, entre autres d'Amsterdam, à la même époque où Munster était au pouvoir de Jean de Leyde.

A la page 16, l'auteur affirme que, de 1521 à 1550, il ne fut publié que onze placards contre les hérétiques. Il y en eut presque autant rien que pendant la période 1521-1531. Il nous apprend à la page suivante que Charles-Quint « introduisit l'Inquisition dans les Pays-Bas, » alors qu'elle y existait depuis des siècles. En réalité, ce prince la *réorganisa* en plaçant à sa tête un laïque, Vander Hulst, ce qui, d'ailleurs, ne lui réussit guère, puisque, quelques mois plus tard, il fut obligé de conclure un compromis avec le pape Clément VII et de reprendre des ecclésiastiques pour diriger l'Inquisition dans les Pays-Bas.

M. Wiesener est encore d'avis que l'Inquisition ne pénétra ni dans le Luxembourg ni dans « la Groningue » et que la Gueldre l'a repoussée. On a souvent affirmé que la première de ces provinces est restée à l'abri des poursuites religieuses; mais cette assertion est absolument erronée; quantité de documents des archives de l'État à Luxembourg et à Bruxelles prouvent le contraire. Inutile d'ajouter que, pour les deux autres provinces, les exemples de condamnations pour faits d'hérésie sont encore bien plus nombreux. Même avant que ces pays échussent à Charles-Quint, l'Inquisition y sévissait déjà.

Notre auteur a aussi une idée assez confuse de la géographie ecclésiastique des Pays-Bas avant 1560, époque où Philippe II obtint de la papauté la création des nouveaux évêchés. M. Wiesener (p. 20) ne semble connaître que trois des anciens évêchés : Tournai, Arras et Utrecht, et, ajoute-t-il, Cambrai pour une partie. En réalité, l'évêché de Cambrai se trouvait tout entier dans les Pays-Bas, si l'on y comprend le Cambrésis; il comprenait, en effet, outre ce dernier pays, le comté de Hainaut et la moitié du comté de Flandre et du duché de Brabant. M. Wiesener ignore l'existence de l'évêché de Thérouanne, qui s'étendait exclusivement sur la West-Flandre, sur une partie du comté d'Artois et sur le Ponthieu. « Sur un grand nombre de points des Pays-Bas, » dit-il encore,

« la juridiction ecclésiastique appartenait à des évêques étrangers. » Cela est vrai, en effet, pour les archevêques de Trêves, de Cologne et de Reims et pour les évêques de Liège, de Metz et de Verdun; mais il importe de bien distinguer. La juridiction des prélats de Trèves et de Liège n'était pas restreinte à quelques « points » : l'évêché de Liège, notamment, englobait la moitié du duché de Brabant, tout le comté de Namur, une grande partie des duchés de Limbourg et de Luxembourg, etc. Les juridictions des autres prélats cités plus haut étaient, au contraire, des quantités négligeables. Comme l'auteur semble avoir voulu être complet, il eût dû ajouter qu'à l'évêché d'Amiens appartenaient aussi quelques « points » du comté d'Artois, et surtout que l'évêque de Munster étendait sa juridiction sur presque toute la seigneurie de Groningue.

Signalons encore quelques erreurs dans le corps de l'ouvrage. La note de la page 44 fait naître Marguerite de Parme à Bruxelles d'une orpheline de famille noble, Jeanne Vander Gheens (*sic*). C'est là l'opinion de Strada, que l'auteur ne cite pas, du reste; mais elle a été réfutée par des documents irrécusables qui prouvent que la célèbre gouvernante des Pays-Bas naquit à Audenarde de la fille d'un pauvre ouvrier tapissier. — Pourquoi M. Wiesener décerne-t-il constamment au *comte* de Berlaymont le titre de *baron?* — Il nous apprend aussi (p. 45) que Viglius était président du Grand Conseil de Malines; c'est du Conseil *privé* qu'il aurait dû dire. — *Margraviat* est probablement une confusion avec *magistrat* (p. 110). — Enfin, signalons, pour terminer, une plaisante coquille à la note 2 de la page 157, où le chaperon blanc devient le signe de ralliement des « Gaulois » (lisez : « Gantois »).

En somme, le livre de M. Wiesener ne nous révèle rien de bien neuf sur le ministère du cardinal de Granvelle dans les Pays-Bas ni sur le personnage lui-même; de plus, cet ouvrage trahit à chaque instant une trop grande ignorance de tout ce qui, de près ou de loin, se rattache au sujet principal. L'histoire des Pays-Bas au XVIe siècle a fait déjà l'objet de fort bons travaux en Hollande, en Belgique et ailleurs; mais le livre de M. Wiesener ne vient pas en augmenter le nombre.

Jules FREDERICHS.

Johann Baptista von Taxis, ein Staatsmann und Militær unter Philipp II und Philipp III. 1530-1610. Nebst einem Exkurs : *Auf der Urzeit der Taxis'schen Posten, 1505-1520.* — Von Dr Joseph RUEBSAM, fürstlich Turn und Taxis'schem II. Archivar. Freiburg-im-Breisgau, Herder, 1889. In-8°, XLVIII et 258 pages.

Jean-Baptiste de Taxis, Juan-Bautista de Tassis, comme l'appelaient ses contemporains, appartient à cette nombreuse famille des Taxis, célèbre pour avoir organisé les services postaux d'une partie de l'Europe.

Né à Bruxelles en 1530, il commence par servir dans les postes, puis, en 1564, il se met à la solde de la Castille. On le voit, l'année d'après, prendre part à une expédition des Espagnols contre les Turcs, dirigée sur Malte; mais il retourne, bientôt après, aux Pays-Bas. De 1568 à 1571, il remplit avec succès auprès du duc de Clèves deux missions diplomatiques en faveur de la religion catholique. Mêlé aux événements dont la Flandre était alors le théâtre, il se signale en enlevant, par un hardi coup de main, un fort des environs d'Utrecht. Le duc d'Albe, dont il a conquis l'estime, l'emmène en Espagne lorsqu'il quitte le gouvernement des Pays-Bas, mais son successeur, D. Luis de Requesens, réclame la présence de Taxis en Flandre, où ses services sont indispensables. Les autres gouverneurs, D. Juan et Alexandre Farnèse, lui témoignent à leur tour beaucoup de confiance. En 1580, il lui faut pourtant s'éloigner. Le traité intervenu entre Philippe II et ses sujets rebelles stipulait, par une de ses principales clauses, qu'il ne resterait en Flandre que des troupes nationales et que tout étranger serait expulsé. Taxis, fidèle au service de la Castille, considéré comme traître par ses compatriotes, fut regardé comme un étranger et traité comme tel. Il se rendit donc en Espagne, non sans incidents, car, à son passage en France, il fut arrêté par des gens du duc d'Anjou, et il ne se fût pas tiré facilement de leurs mains s'il n'avait réussi à leur cacher son nom. A peine était-il arrivé à Badajoz qu'on y apprit la mort de D. Juan de Vargas, l'ambassadeur d'Espagne en France. Taxis fut aussitôt désigné pour le remplacer, mais sans recevoir le titre d'ambassadeur. Les rapports étaient alors fort tendus entre les deux cours et Philippe ne voulut donner à son représentant que le rang d'un chargé d'affaires. Taxis arriva à Blois dans le courant de janvier 1581 et, immédiatement, se heurta à des difficultés de toutes sortes, que le mauvais vouloir de Henri III et de Catherine rendait insolubles. Les négociations auxquelles il prit part ne sont indiquées que très succinctement par M. Rübsam : les unes furent relatives aux affaires de Flandre et de Portugal, les autres au projet conçu par le duc de Guise de délivrer Marie Stuart avec le concours de Philippe II. En 1584, Bernardino de Mendoza vint, avec le titre d'ambassadeur, remplacer Taxis, qui dut retourner aux Pays-Bas. En quittant la France, il passa par Joinville, où il fit signer aux chefs du parti catholique le traité qui les lia à l'Espagne. Sauf une courte mission à Paris en 1589, Taxis sert alors dans l'armée de Flandre comme *veedor general*, et, en 1590, il est blessé « d'une grande arquebuzade » devant Corbeil, dans les rangs des Espagnols commandés par le duc de Parme. Mais, dès l'année suivante, rétabli après un court séjour en Belgique, il revient à Paris avec Diego de Ibarra, pour suppléer Bernardino de Mendoza devenu aveugle. En 1592, toujours en qualité de *veedor general*, il prend part à la seconde campagne du duc de Parme en France, et, aussitôt après, avec Ibarra et Inigo de Mendoza, il accompagne à Paris le duc de Feria, chargé par Philippe II de soutenir devant les États de la Ligue les ambitieuses prétentions de l'Espagne. Ce fut

Taxis qui se montra le plus apte à remplir cette tâche difficile, et, si la négociation fut un instant sur le point de réussir, ce succès passager fut uniquement dû à son tact, à ses relations anciennes et suivies avec les ligueurs, et à sa connaissance de la langue française. Sa mission achevée, il retourne en Flandre, et, en 1596, il porte les félicitations de Philippe II à Christian IV de Danemark, récemment élevé au trône. En 1598, on le retrouve au nombre des plénipotentiaires aux conférences de Vervins, et, le traité signé, il est envoyé comme ambassadeur en France, où Henri IV lui fait une réception très bienveillante. En 1604, fatigué du service, il obtint d'être relevé de son poste et gagna l'Espagne, où il fut nommé membre du Conseil de guerre. Pendant un instant de repos, qui lui fut enfin accordé, il écrivit ses Commentaires, et, peu après, il mourut à Madrid en février ou mars 1610. La Castille perdait en lui un de ses plus précieux serviteurs. On en peut juger par le résumé de sa vie. Ajoutons qu'il savait six langues : le latin, le français, l'espagnol, le flamand, l'italien et l'allemand, et que les témoignages de ses contemporains sont de nature à donner une haute idée de ses talents.

A sa biographie de J.-B. de Taxis, M. Rübsam a joint des renseignements généalogiques sur les nombreuses branches de la famille de Taxis, répandue dès cette époque dans tous les pays de l'Empire et de la couronne d'Espagne. Enfin, un supplément contient quelques détails intéressants sur les origines et l'organisation des postes, et qui l'eussent été davantage s'ils avaient été plus complets. Cet *Exkurs* sur les postes n'a, du reste, aucun rapport avec le sujet principal et cette sorte d'appendice serait mieux à sa place dans un ouvrage détaillé sur la famille de Taxis et sur la façon dont elle créa et développa ses services de courriers. Il y aurait là sujet à une monographie à part, plutôt qu'à une digression nécessairement limitée et peu à propos, puisque Jean-Baptiste fut justement, des membres de la dynastie des Taxis, un de ceux qui s'occupèrent le moins des postes.

Revenons à la biographie elle-même. L'auteur l'a fait précéder d'une longue liste des ouvrages consultés où l'on peut trouver d'utiles renseignements et qui témoignent du soin apporté dans ses recherches. Malgré cela, il y a dans la vie de son héros quelques lacunes, notamment de 1565 à 1568, de 1574 à 1576, et M. Rübsam, qui nous indique, à la date de 1574, qu'une mission en France fut confiée à Taxis, ne nous dit pas s'il s'en acquitta et avec quel succès. Ce n'est que d'après une citation en note que nous pouvons, et encore sans grande certitude, nous faire une opinion à ce sujet. Enfin, il y a çà et là quelque décousu dans le récit. A quoi attribuer ces imperfections? Simplement à ce que M. Rübsam, malgré toute la conscience apportée à son travail, n'a vu *aucune* des sources manuscrites qu'il peut y avoir à l'étranger, que renferment notamment les archives de Paris et de Bruxelles. Il y a là une omission, surtout regrettable lorsqu'il s'agit d'un homme comme Jean-Baptiste de Taxis, qui remplit des fonctions militaires ou occupa des

postes diplomatiques en divers pays. Grâce à ces textes inédits, on aurait pu, notamment, développer beaucoup l'histoire des missions de Taxis en France et, sans doute, donner des détails nouveaux sur les affaires politiques du temps. Un tel supplément d'informations aurait singulièrement augmenté la valeur historique de l'œuvre de M. Rübsam, déjà intéressante telle qu'elle nous est présentée.

Une critique de détail en terminant. Les noms propres ne sont pas toujours correctement orthographiés. Ainsi, il faut écrire *Entragues* et non *Entraques*, comme l'écrit constamment M. Rübsam.

H. Léonardon.

Lettres de Henri IV au comte de la Rochepot, ambassadeur en Espagne (1600-1601), publiées par P. Laffleur de Kermaingant. Paris, G. Chamerot, 1889. In-8°, xv et 116 pages.

Lorsqu'en l'année 1600 M. de la Rochepot fut envoyé en Espagne pour renouer les relations diplomatiques entre les deux cours, le traité de Vervins n'avait pas encore été juré par Philippe III, et le duc de Savoie, continuant sa politique de faux-fuyants, se refusait à signer une paix définitive, dans le secret espoir de recevoir l'appui de la Castille. Les négociations dont fut chargé le nouvel ambassadeur eurent donc pour principal objet d'obtenir cette prestation de serment et d'empêcher, par conséquent, le roi d'Espagne de céder aux sollicitations de Charles-Emmanuel. Les lettres de Henri IV, publiées par M. de Kermaingant, se rapportent presque uniquement à ces questions. Le roi informe son envoyé des lenteurs calculées du duc de Savoie, de sa mauvaise foi, de l'intervention du Saint-Siège; il lui annonce ses succès militaires contre le duc, et, en même temps, l'invite à surveiller de très près les agissements des Espagnols. M. de la Rochepot voyait, en effet, ses efforts demeurer impuissants à obtenir de Philippe III le serment de la paix. La diplomatie castillane fut toujours habile à trouver dans ses scrupules religieux ou dans les rigueurs de l'étiquette des prétextes spécieux pour attendre les événements, sans être forcée de prendre une décision, et, avant d'atteindre le résultat poursuivi, pendant plusieurs mois, notre ambassadeur se heurta vainement à cette force d'inertie. Aussi Henri IV avait-il le droit de tenir comme suspectes les intentions du roi catholique, et, tant que le traité ne fut pas juré, nous le voyons recommander à son représentant de se tenir en garde, et, au premier symptôme alarmant, de prévenir les marchands français, trafiquant en Castille, d'avoir à « trouscer bagage » au plus vite.

Un des épisodes les plus curieux de la courte ambassade de M. de la Rochepot est l'incident qui motiva son rappel, une violation à main armée de son hôtel pour y arrêter quelques-uns de ses gens accusés d'avoir tué dans une rixe plusieurs Espagnols. Cette affaire est racontée tout au long dans une dépêche que M. de Kermaingant a reproduite

dans sa préface. Les satisfactions demandées n'ayant pu être obtenues, notre ambassadeur reçut l'ordre de se retirer et rentra en France.

Nous ne ferons à M. de Kermaingant qu'un reproche. Pourquoi n'avoir pas publié aussi les lettres du comte de la Rochepot au roi, puisqu'il les a trouvées en même temps que celles qu'il nous présente? Ces dépêches auraient formé une contre-partie intéressante à la correspondance de Henri IV avec son ambassadeur. Ce qu'il nous donne ressemble à un dialogue dans lequel on n'entendrait qu'un seul des interlocuteurs, et, quoique l'on puisse bien, par les réponses, se faire une idée du principal contenu des lettres de Madrid, il y a des détails qu'on ne saurait imaginer.

Cette réserve faite, ajoutons que cette publication, en plus de l'intérêt général qu'elle présente, a l'avantage d'être accompagnée d'une table détaillée. Nous croyons, en outre, que les personnes accoutumées à la lecture des textes manuscrits sauront gré à M. de Kermaingant d'avoir reproduit telle quelle l'orthographe des dépêches. Il semble que le style en conserve mieux son originalité et sa physionomie ancienne.

H. Léonardon.

T.-F. Henderson. **The casket letters and Mary queen of Scots.** 2e édition. Édimbourg, Black, 1890, xxx et 103 p.

Le problème si souvent agité de l'authenticité des fameuses lettres de la cassette contenant la correspondance amoureuse de Marie Stuart avec le comte de Bothwell semblait être résolu dans le sens négatif, surtout en ce qui concerne la lettre la plus longue et la seule réellement compromettante pour cette reine, lorsque M. Henderson est entré en lice et a rompu une lance en faveur de ces documents tant décriés. Sa plaidoirie hardie, savante et habile a produit beaucoup d'effet, surtout sur les personnes que leurs convictions religieuses et politiques disposaient à considérer la culpabilité de la reine d'Écosse comme un véritable dogme. Au bout d'un an, une seconde édition du petit ouvrage devint nécessaire : l'auteur en a profité pour discuter, dans une nouvelle préface, les objections que M. Skelton avait élevées contre sa manière de voir, ainsi que les conclusions que j'avais adoptées sur la question de l'authenticité des lettres dans mes articles publiés dans la *Revue historique,* avant la première apparition de son livre.

L'opuscule de M. Henderson est essentiellement un livre polémique, mais, nous nous plaisons à le constater, cette polémique est, en général, non moins courtoise qu'énergique. L'auteur rend justice aux qualités de l'excellent livre de M. Skelton, dont nous avons parlé aux lecteurs de la *Revue* (t. XLI, p. 91); et, quant à moi, je n'ai qu'à le remercier des souhaits bienveillants qu'il exprime au sujet de mes articles[1]. Nous

1. Je me permets de faire remarquer à M. Henderson qu'il se trompe en sup-

ne pouvons cependant nous empêcher de trouver que M. Henderson n'a pas réussi à apporter un seul argument nouveau dans la discussion, et que, en se bornant strictement à son sujet, sans tenir compte des précédents et des événements ultérieurs, il a négligé une foule de faits qui ont une grande importance pour la solution du problème. Nous allons en donner la preuve.

L'auteur croit avoir définitivement tranché le différend en publiant, pour la première fois, la déclaration de Morton, du 8 décembre 1568, sur la manière par laquelle ce seigneur était entré en possession de la fatale cassette. Un extrait de cette déclaration avait déjà été communiqué dans le cinquième *Report of Royal commissioners on historical manuscripts*. M. Henderson a eu le mérite incontestable de nous en faire connaître le texte entier. Il attache une importance décisive à ce document, et particulièrement aux deux points suivants : que, toujours d'après sa déclaration, les documents contenus dans la cassette avaient été examinés (*sighted*) immédiatement après l'ouverture de la boîte; et puis qu'ils le furent par un certain nombre de seigneurs appartenant à différentes opinions politiques et religieuses.

Disons d'abord que la déclaration n'est nullement conservée dans l'original, mais seulement dans une prétendue copie, et que, même, celle-ci est restée complètement inconnue jusqu'en 1867, époque à laquelle elle fut retrouvée dans la collection privée de sir Alexandre Malet. Nous ne possédons donc pas la moindre preuve de son authenticité, et elle peut parfaitement appartenir à cette classe de documents fabriqués après coup ou falsifiés, dont l'histoire de Marie Stuart offre précisément de si nombreux exemples. Mais supposons même qu'elle soit de bon aloi : nous serons toujours étonnés de voir qu'il n'existe aucun procès-verbal de cet *examen* solennel des documents par les seigneurs écossais datant du jour où ce fait important est censé avoir eu lieu, c'est-à-dire le 21 juin 1567. La déclaration émane de Morton seul, le 8 décembre 1568, par conséquent dix-huit mois plus tard, et elle est donnée, d'une manière privée, à sir Guillaume Cecil, à Westminster, près de Londres, en l'absence de tout témoin. Il est vrai que la déclaration porte encore la remarque qu'elle a été également présentée par Morton, le 29 du même mois, aux commissaires anglais « siégeant à Westminster. » Mais les conférences de Westminster n'avaient duré que du 6 au 10 déc.; le 14 et le 15, on avait encore siégé à Hampton-Court; et après cette dernière date, les conférences avaient été closes. La remarque repose donc sur un fait entièrement controuvé, — circonstance qui parle fortement contre l'authenticité du document. Nous possédons encore le procès-verbal de la séance des commissaires du 8 décembre; il ne dit pas un mot d'une déclaration écrite de Morton. Celle-ci a donc eu un caractère tout privé, si tant est qu'elle soit authentique! Or, nous savons pertinemment que

posant que j'ai emprunté des arguments à M. Skelton. Je n'ai même vu les deux volumes de cet auteur qu'après l'impression complète de mon travail.

Morton et Murray se sont permis de présenter *publiquement*, à la nombreuse et auguste commission nommée par la reine Élisabeth, une série de mensonges impudents dans le soi-disant *Livre des articles*. Quelle créance pouvons-nous donc accorder à une déclaration privée du même Morton, en l'absence de tous les seigneurs mentionnés comme ayant assisté à l'ouverture de la cassette? Évidemment aucune. L'argumentation de M. Henderson pèche donc par sa base même. Il en serait autrement si nous possédions un procès-verbal de l'ouverture de la cassette, signé par les lords dont Morton énumère, avec complaisance, les noms dans sa déclaration. Mais, comme ce procès-verbal n'existe pas et n'a jamais existé, n'étant mentionné dans aucun des nombreux débats officiels qui ont eu lieu sur ces événements, en Écosse et en Angleterre, et que l'affirmation isolée et privée d'un faussaire notoire tel que Morton ne suffit nullement pour affirmer la réalité d'un fait aussi important pour la cause dont dépendait tout son avenir, nous ne pouvons accorder aucune créance à cette déclaration.

Il y a plus, d'autres circonstances mettent directement en suspicion la véracité de la déclaration de Morton, arrivant si étrangement sur le tard.

J'admets volontiers que M. Henderson a prouvé que l'indication des mémoires de Jacques Melvil, prétendant que Dalgleish, le porteur de la cassette, n'avait été fait prisonnier des lords révoltés que plusieurs mois après le 21 juin 1567, — donnée à laquelle j'avais ajouté foi dans le premier de mes articles, dans cette *Revue*, — est erronée, et que Dalgleish peut réellement être tombé au pouvoir de ses ennemis le 19 juin; mais il reste un fait dont M. Henderson (*préface*, p. XVIII) a essayé en vain d'affaiblir l'importance : c'est que, dans l'interrogatoire que Dalgleish avait à subir devant le conseil privé d'Écosse, le 26 juin, il n'a point été interrogé au sujet de la cassette, et que lui-même n'y a pas fait la moindre allusion. M. Henderson demande : « Quelle information Dalgleish pouvait-il donner sur le contenu de la cassette, puisqu'il l'avait portée fermée? » Nous répondons : Ce qu'il fallait prouver, c'était la complicité de Dalgleish avec Bothwell, et elle aurait été bien démontrée par le fait que ce domestique avait servi de receleur d'un objet d'une importance capitale pour son maître, et qui était en rapport avec le meurtre de Darnley; il fallait, en outre, prouver que la cassette provenait réellement de Bothwell, et, pour cela même, le constater par les aveux de Dalgleish. Rien de tout cela ne fut fait. Au contraire, aussi longtemps que Dalgleish vit, il n'est pas officiellement question de la cassette et de son contenu; on n'en parle que quand il est mort et qu'il ne peut protester.

Dans la séance du 8 décembre 1568 de la commission de Westminster, Morton avait affirmé sous serment que la cassette et son contenu étaient bien les mêmes qui avaient été retrouvés sur Dalgleish. Ainsi le dit le procès-verbal officiel, mais il ne mentionne aucune déclaration *écrite* de Morton, ni le nom d'aucun témoin qu'il aurait cité.

Ces faits suffisent pour enlever toute autorité à la *déclaration*, même si elle est copiée sur un document authentique.

Mais, Morton eût-il dit la vérité dans sa déclaration, qu'est-ce que cela prouverait? On nous dit que les seigneurs qui avaient examiné la cassette et qui *tous* appartenaient aux chefs de la conspiration victorieuse avaient vu les mêmes documents que l'on retirait de la cassette à Westminster. Aucun d'eux n'assistait à cette réunion, à l'exception de Morton même. De plus, les séances ne furent pas publiques, et leurs procès-verbaux ne furent communiqués à personne. Morton, auquel la cassette avait été rendue *immédiatement* après l'inspection (*immediatlie yerefter delyverit agene in my hands and custodie,* selon la déclaration), avait donc pu en extraire des pièces ou y faire mettre tout ce qui lui plaisait. Il ne faut pas oublier que, le 16 septembre 1568, il avait remis la cassette à Murray, auteur principal de l'infâme *Livre des articles;* celui-ci eut donc tout le loisir d'ajouter encore aux documents contenus dans la cassette des falsifications dans le goût dudit *Livre*.

La déclaration dont M. Henderson fait tant de cas n'a par conséquent aucune valeur probante et ne change en rien l'état de la question, tel qu'il était avant lui.

D'autre part, notre auteur se garde bien de parler de toutes les variations que, dans la forme comme dans le fond, les prétendues lettres de Marie Stuart avaient subies depuis le mois de juin 1567, jusqu'aux conférences de Westminster, variations qui suffiraient à elles seules pour mettre en suspicion l'authenticité de ces documents (voir *Revue historique*, t. XXXIV, p. 228-234). J'ajouterai à la longue liste de ces étonnantes métamorphoses le fait que les lords séditieux ont commencé par raconter confidentiellement, en juin 1567, que la fameuse cassette contenait la correspondance que Marie aurait entretenue avec *la France*, et que cette correspondance révélait des intrigues terribles contre la reine d'Angleterre; bref, des choses absolument différentes de celles qu'on a plus tard extraites de la cassette (Drury à Cecil, 25, 29 juin 1567; *Calendar of state papers*, 1566-68, nos 1345, 1361). M. Henderson, pas plus que d'autres de mes contradicteurs, n'a pu réfuter la preuve que j'ai donnée du fait, qu'en octobre 1568, aux conférences d'York, les commissaires anglais ont encore eu sous les yeux de prétendus originaux des lettres de la cassette, en langue écossaise (*ibid.*, p. 238 et suiv.), tandis qu'à Westminster, la langue originale de ces lettres était le français. Il n'a pas expliqué pourquoi ces *originaux* français n'ont jamais paru, sauf de notre temps, et encore seulement pour quelques lettres de peu d'importance, tandis que, à l'époque de Marie Stuart même, on n'en a publié que des traductions en anglais, en écossais, en latin, et une retraduction en langue française; et pourquoi l'édition française de la *Detectio Mariae Reginae*, pamphlet officieux que G. Buchanan avait composé sur l'ordre du gouvernement anglais (Chalmers, t. III, p. 345), ne donne pas le texte soi-disant original, mais seulement une traduction faite d'après le latin[1].

1. M. Skelton (*Blackwood's Magazine*, nr. DCCCXC, p. 793) insiste avec rai-

M. Henderson croit encore à l'authenticité du prétendu contrat de mariage entre Marie et Bothwell, du 5 avril 1567 (p. 106), qui se trouvait également dans la cassette, quoique M. Hosack eût prouvé, jusqu'à l'évidence (t. I, p. 283), qu'il était en contradiction avec toutes les dates véritables.

M. Henderson n'est pas plus heureux quand il s'attaque directement à MM. Hosack et Skelton et à moi. Nous avions insisté sur le fait que Cecil lui-même, le ministre dirigeant de la reine Élisabeth et l'adversaire le plus acharné de la reine d'Écosse, avait déclaré, dans le texte officiel des procès-verbaux des conférences de Westminster et de Hampton-Court, que *tous* les écrits montrés en cette occasion par les lords écossais avaient été examinés par les commissaires anglais, sans choix ni ordre; que, selon les paroles de Cecil, au contraire, les écrits gisant tous ensemble sur le bureau, sans distinction, furent montrés les uns après les autres, *plutôt en tas* que suivant un classement, comme il eût pu se faire si le temps l'avait permis. Ce témoignage, écrasant pour la manière dont ces commissaires ont rempli leurs devoirs les plus élémentaires, est d'autant plus grave qu'il provient d'un homme d'État qui avait un immense intérêt à ce que les écrits en question fussent considérés comme indubitablement authentiques. M. Henderson répond à cela (p. 38) que la note officielle de Cecil se rapporte seulement et exclusivement à des papiers de moindre importance présentés le 15 décembre. Mais, dans sa hâte de contredire ses prédécesseurs, il oublie un seul mot, très petit, mais fort important : le mot *tous* (*all these foresaid writings*), se rapportant à *l'ensemble des pièces dont il avait été question*. Une telle argumentation me paraît plus habile que solide.

Aussi M. Henderson garde-t-il un prudent silence sur les faits que j'ai énumérés aux pages 253-256 de mon premier article. La reine Élisabeth fit dire aux commissaires écossais, après les conférences, qu'ils n'avaient rien avancé ou montré contre la reine, leur dame, qui fût suffisant pour inspirer à la reine d'Angleterre une mauvaise opinion de la reine d'Écosse. M. de Fénelon, ambassadeur de France à Londres, dit expressément qu'Élisabeth ne croit rien de tout ce qui a été avancé contre la reine d'Écosse, et l'envoyé de Toscane, d'accord avec Fénelon, prétend que tout le monde reconnaît comme étant hors de doute que la reine d'Écosse est entièrement innocente de la mort de Darnley, et que les vrais coupables sont ses accusateurs. Cecil avoue lui même, dans des

son sur le fait très curieux que les compositions originales des anciens poètes écossais fourmillent de phrases traduites littéralement du français; probablement à cause de l'étroite union qui existait alors entre l'Écosse et la France, et qui amenait des milliers d'Écossais en France, et des milliers de Français en Écosse. Cette circonstance explique suffisamment les quelques tournures françaises qui se rencontrent dans la version écossaise des lettres de la cassette, et qui ont fait croire à plusieurs historiens, contrairement à notre conviction, que la version française, et non pas la version écossaise, représentait le texte original de ces prétendus documents.

notes qu'il rédigeait exclusivement à titre d'aide-mémoire, que les accusations élevées contre Marie, de ce chef, n'étaient qu'un simple bruit (*fame*) qui disparaîtrait avec le temps. La comtesse de Lennox, mère du malheureux Darnley, commença, avec la prétendue meurtrière de son fils, une correspondance des plus amicales, *après* les conférences où la cassette avait été montrée. M. Henderson ne dit rien de ces faits; ils prouvent cependant qu'aucune personne bien informée ne croyait alors à l'authenticité des lettres de la cassette. Il a bien soin de ne point toucher non plus au *Livre des articles,* avec ses calomnies et mensonges manifestes, dont personne aujourd'hui n'oserait prendre la défense, et qui avait pourtant été présenté par les mêmes Murray et Morton, et accepté sans contradiction par les mêmes commissaires anglais, comme témoignage contre Marie Stuart.

Il est facile, en effet, de réfuter ses adversaires devant des lecteurs mal renseignés, quand on leur tait soigneusement les arguments principaux de ses contradicteurs.

Pour finir, quelques exemples seulement de la manière dont M. Henderson voudrait sauver l'authenticité de la seconde et grande lettre de Glasgow, celle dont même M. Bresslau avait dû reconnaître la fausseté. On était à peu près unanime à déclarer que la forme et le style de cet écrit témoignaient déjà qu'il n'avait pu être rédigé par Marie Stuart. A la fin de la lettre, entre autres, se lisait la phrase : « Souvenez-vous du comte Bothwell, » absurdité complète dans une lettre adressée par Marie Stuart à Bothwell même. M. Henderson trouve ces mots très naturels : « Ils appartiennent, dit-il, à des notes écrites, probablement, sur le *verso* de la lettre, afin d'aider la mémoire du messager. » Vous enverrez donc un messager, directement et exclusivement, à un individu pour lui porter une lettre, et, sur cette lettre elle-même, à côté de l'adresse, vous ajouterez une note spéciale lui recommandant de ne pas oublier cet individu. C'est un comble!

D'accord avec beaucoup d'autres auteurs, j'avais dit : « La gaucherie du style, la faiblesse de la composition sont dignes de la brutalité et de la férocité du fond. » Pour réfuter cet argument, M. Henderson cherche à expliquer que plusieurs des expressions qui se trouvent dans la lettre, dignes tout au plus d'une fille des rues, n'étaient pas aussi terribles qu'on le disait. Si la reine est censée avoir écrit : « Que le *diable* nous délivre des deux races menteuses auxquelles nous sommes liées » [par le mariage], M. Henderson nous dit que c'est évidemment une exagération du traducteur écossais, et que le texte français, perdu, avait dû porter : « Que le *bon Dieu* nous délivre. » Ne pas accepter une explication aussi ingénieuse, ce serait se montrer bien difficile.

Au milieu de la lettre, soi-disant écrite par Marie à son amant Bothwell, elle raconte, comme une chose toute naturelle, qu'au château de Calendar, elle s'était appuyée sur le propriétaire lord Livingstone, pour se réchauffer contre le feu, et que le lord lui avait dit : « Allez toujours visiter ces gens [Darnley et son père], mais vous ne leur ferez jamais

autant de plaisir que vous avez aujourd'hui causé de douleur à quelqu'un que vous avez quitté » [Bothwell]. On avait trouvé que la pose de la reine était aussi indécente que ces paroles d'un sujet contenant une allusion manifeste aux relations adultères de la souveraine. M. Henderson, au contraire, croit tout cela tout naturel et se moque agréablement de ceux qui y trouveraient à redire (p. 75). Seulement, il use du même stratagème qui lui a déjà servi plusieurs fois : il se tait soigneusement sur le reste du passage qui montrerait l'impossibilité de sa manière de juger la question. Marie, cette princesse élevée dans toutes les élégances de la cour des Valois, est censée continuer : « Je lui demandai de quoi il parlait. *Il jeta ses bras autour de mon corps* et dit : « Quelqu'un de ceux que « vous avez quittés aujourd'hui. » Je demande sérieusement à M. Henderson : pourquoi a-t-il omis ces mots qui démontrent jusqu'à l'évidence que jamais une reine, que jamais une femme quelconque, qui n'avait pas entièrement perdu le sentiment de pudeur et de respect pour elle-même, n'a pu écrire une lettre pareille, surtout à son amant ?

Mais tout cela n'a pas empêché une certaine presse, en Angleterre et en Allemagne, de crier par-dessus les toits que le livre de M. Henderson avait apporté les preuves irréfutables de l'authenticité de toutes les lettres de la cassette. Il faut bien en rabattre, comme nous venons de le voir.

M. PHILIPPSON.

A Student's history of England, by S.-R. GARDINER. Vol. II, 1509-1689. Londres, Longmans, 1891. In-8°, XXVI et 361-666 pages.

C'est la suite du volume que nous avons récemment annoncé (XLV, 150). Bien que la pagination du tome II continue celle du tome I, il forme un tout complet avec sa préface, sa table des matières, ses tableaux généalogiques et son index. Plus encore que dans le précédent, s'il est possible, l'auteur s'y trouve à l'aise. Le XVIe et le XVIIe siècle, ce dernier surtout, lui sont particulièrement familiers ; aussi a-t-il exposé, avec une clarté et une précision dignes de tout éloge, la fondation du despotisme royal par les Tudors et la ruine de ce système politique sous les Stuarts. Ses jugements sont nets, modérés et impartiaux ; les querelles des anciens partis ne troublent pas sa sincérité d'historien. Quant à l'illustration, elle est aussi remarquable que dans le premier volume. Il convient de signaler les portraits. Si quelques-uns, comme celui de Cromwell, par exemple, sont un peu plus mous, il en est d'admirables comme celui de Thomas More (p. 387) ou celui de Henri VIII (p. 403), qu'on ne saurait oublier. Nous n'attendrons plus longtemps la fin de cet excellent manuel.

C. B.

Le Jus italicum. — La transformation juridique de la propriété foncière dans le droit intermédiaire, par Robert Beudant, docteur en droit, licencié ès lettres. Paris, Larose et Forcel, éditeurs, 1889. 1 volume grand in-8°.

Les thèses de doctorat présentées à la Faculté de droit de Paris prennent depuis quelques années une véritable importance. Elles n'ont plus le caractère scolaire qu'elles ont gardé trop longtemps; ce sont, pour la plupart, des études pénétrantes, originales et neuves. Il en est, particulièrement parmi celles portant sur des sujets d'histoire, qui peuvent être regardées comme des travaux définitifs, très dignes à ce titre d'attirer l'attention des historiens de profession. Nous signalerons tout spécialement à ce point de vue une double étude de M. Robert Beudant sur le *Jus italicum* et sur les transformations de la propriété foncière pendant la Révolution.

Le célèbre mémoire de Savigny sur le Jus italicum date de 1814. S'il a condamné d'une façon définitive les doctrines proposées jusque-là, s'il a présenté un système nouveau qui depuis n'a pas été sérieusement contesté, il n'a pas cependant dit le dernier mot sur ce sujet. Historiens, romanistes et épigraphistes ont continué les recherches; en France, Dureau de la Malle, Giraud, Revillout, Beaudouin, etc., en Allemagne, Zumpt, Mommsen, Heisterbergk ont tour à tour discuté, rectifié ou complété, sinon les vues générales de Savigny, au moins les détails du système. Le moment a été bien choisi pour résumer les recherches et grouper les découvertes faites depuis 1814, afin de marquer où en est aujourd'hui la science historique à cet égard, et quels points restent encore incertains. Très au courant des travaux publiés, soit en France, soit à l'étranger, M. Beudant a su présenter un tableau très vivant du développement de cette institution fort obscure. Son œuvre est riche en informations et en vues bien déduites; nous signalerons spécialement les développements sur les transformations du système d'impôts dans les provinces et en Italie, puis sur les traces qu'a laissées le *Jus italicum* dans l'ancienne France où il fut invoqué, jusqu'au XVIIIe siècle, comme un privilège encore existant, comme une arme contre les prétentions des seigneurs et de la couronne.

L'étude sur la transformation de la propriété foncière pendant la Révolution est d'un intérêt plus actuel; c'est l'histoire des droits féodaux et de leur abolition. Leurs origines multiples dans leur infinie variété, les mécontentements qu'ils ne pouvaient manquer de soulever dès que disparut leur raison d'être avec le gouvernement seigneurial, les doléances au nom de la justice et les protestations au nom des intérêts économiques du pays, les premières idées de réforme au XVIIe siècle, les tentatives plus directes de Turgot et de Boncerf, enfin l'explosion de 1789, et les efforts de la Constituante dans l'œuvre difficile d'une liquidation qu'elle voulait opérer par les procédés juridiques : toute cette histoire est tracée avec abondance et clarté. Des faits peu connus

cités à propos, des citations heureuses permettent de suivre dans ses évolutions le grand mouvement qui commence dès le XIIe siècle et ne devait finir qu'avec le XVIIIe. Les travaux récents de MM. Taine, Doniol, Flach et Chenon avaient appelé déjà l'attention sur cette partie de l'histoire contemporaine; M. Beudant l'a reprise, en éclairant davantage les événements par les transformations du droit : de ce point de vue jaillissent des aperçus pleins d'enseignements.

Deux parties sont surtout intéressantes. C'est d'abord l'analyse, qui n'avait pas été faite jusqu'ici à ce point de vue, des cahiers des États généraux : l'auteur signale l'origine directe, dans ces cahiers, de la distinction que la Constituante s'efforça de réaliser entre les droits à abolir et ceux à déclarer seulement rachetables. C'est ensuite l'exposé de tous les embarras où les décrets improvisés du 4 août mirent la Constituante, quand elle voulut passer des idées générales à l'application; ces embarras expliquent pourquoi la réforme tarda tout d'abord, bien qu'elle fût impatiemment attendue, pourquoi aussi la Législative et la Convention, abandonnant les voies régulières où la Constituante avait voulu se maintenir, brusquèrent le dénouement et procédèrent par des moyens violents.

Dans son ensemble, cet intéressant travail est de beaucoup le plus complet qui ait été écrit sur ce sujet.

Die Begründung des Deutschen Reiches durch Wilhelm I, vornehmlich nach den preussischen Staatsacten, von Heinrich VON SYBEL. — Vol. I à V. München und Leipzig, R. Oldenbourg, 1889-1890. In-8°, XIV-428, 545, 414, 446 et 464 pages.

M. de Sybel devait tôt ou tard être tenté de retracer les phases de la fondation de l'empire allemand par Guillaume Ier; il a, comme député ou comme maître de la jeunesse allemande, joué un rôle dans ces événements; plusieurs de ses travaux antérieurs, notamment sa publication de *la Prusse à la diète,* l'avaient préparé à en être l'historien. Il nous donne aujourd'hui les cinq premiers volumes de ce nouvel ouvrage; ils contiennent, avec une belle et rapide introduction sur le saint-empire et la Confédération germanique, le récit détaillé des événements extérieurs et intérieurs qui sont survenus de 1848 à la fin de 1866, et qui ont trait à la formation de l'unité allemande. Nul ne s'étonnera que M. de S. ait apporté dans la composition et la rédaction de ces volumes les qualités qui lui sont habituelles : une grande maîtrise du sujet, une lucidité d'exposition, une brièveté et une précision de style peu communes. On sera plutôt surpris qu'ayant eu le libre usage des archives de l'état prussien, il ne fournisse guère aucune révélation nouvelle, sauf peut-être dans le récit qu'il fait de la réunion des princes allemands à Francfort, au mois d'août 1863 et dans celui de la fameuse entrevue de

Biarritz. Serait-ce que les archives ont conservé des secrets pour lui? ou plutôt qu'elles n'en contiennent point, et que tout l'essentiel est déjà connu du public? Cette seconde hypothèse est la plus vraisemblable; nous serions assez porté à croire que notre histoire contemporaine, se faisant au grand jour, sous un contrôle de publicité et de discussion incessant, et surtout par des moyens d'action morale sur les masses, ne donnera que fort peu de prise aux chercheurs de l'avenir.

En revanche, l'ouvrage présente un intérêt tout particulier du fait des opinions que professe l'auteur. Ces opinions, M. de S. ne les cache pas, tout au contraire. « Je suis, » dit-il dans une courte préface, « Prussien et national-libéral. » Cette double qualité ne le rend pas partial, — il a trop de conscience scientifique pour cela; tous les faits sont exactement et complètement rapportés, — mais elle pèse quelque peu sur certains des jugements qu'il formule, ou, dans d'autres cas, l'empêche de dire toute sa pensée. Comme Prussien, en effet, M. de S. est naturellement porté à justifier ce qui existe..... pour le plus grand bien de la Prusse, et la tendance est sensible, alors même qu'il n'a encore traité que les préliminaires du sujet. Comme national-libéral, d'autre part, il est condamné à oublier ou à atténuer tous les sacrifices qu'a dû subir l'idée libérale, pour ne se souvenir que des satisfactions procurées à l'idée nationale; être national-libéral, c'est avoir été libéral, et demeurer bismarckien. A ce dernier point de vue, la publication a même un caractère tout à fait piquant : écrite à une époque où il était de règle à Berlin de chanter sans réserves les louanges du chancelier, elle n'a paru qu'après que l'astre s'est éclipsé dans les circonstances que l'on sait. Écrivain officieux au début de son entreprise, l'auteur est ainsi tombé bien malgré lui au rang d'opposant du jour.

En tant que Prussien, M. de S. fait preuve cependant d'une certaine indépendance; il reconnaît (I, 3) qu' « il n'est pas aisé de dire à quelle époque une nation allemande a commencé à voir et à agir comme être politique collectif »; il admet pleinement (I, 22) que, dans ses luttes contre l'Autriche, Frédéric II « n'était nullement guidé par des préoccupations nationales ni par le désir de donner une meilleure constitution au peuple allemand, mais uniquement... par l'intérêt prussien, » et, tout en contenant l'expression de son sentiment, comme il convient à un loyal sujet des Hohenzollern, il ne cache pas complètement son dépit des faiblesses répétées de Frédéric-Guillaume IV à l'égard de l'Autriche (I, 257, 307; II, 82, 186, etc.). Il se range même assez volontiers à l'opinion que ce souverain avait de lui-même, lorsqu'il disait, en 1849, à quelqu'un qui lui conseillait l'énergie : « Si vous aviez pu faire vos propositions à Frédéric le Grand, il eût été votre homme, mais moi, je ne suis pas un grand souverain. »

Par contre, M. de S. ne fait pas une part assez large à la France, comme facteur de l'unité allemande. Il ne s'agit pas seulement ici de l'action morale que la France a exercée sur l'éclosion du sentiment national germanique, action que reconnaissait récemment Guillaume II

dans un de ses innombrables discours : nul doute, par exemple, que les idées révolutionnaires ont notablement précipité cette éclosion, et que, sans Iéna et les excès napoléoniens qui ont suivi, la Prusse n'eût pas senti aussi vite la décadence profonde où elle était tombée, et n'eût pas songé à réparer si courageusement ses maux; nul doute encore que 1840, 1848, 1859, 1870 sont autant de dates où la politique française a eu pour premier résultat d'éveiller la conscience germanique endormie. Mais il y a plus; à deux reprises, la France a très directement servi les intérêts prussiens et s'est très maladroitement méprise sur les siens propres. Que dire, par exemple, de la première mission de M. de Persigny à Berlin en 1849? L'émissaire du prince-président avait pour mandat d'affirmer à la Prusse la sympathie qu'elle inspirait à la France, le plaisir avec lequel on la verrait s'affranchir de la domination autrichienne en Allemagne, et d'annoncer dès lors l'intention du cabinet de Paris d'aider les Italiens à en faire autant de leur côté. Que dire encore de l'absurde opposition que fit la France en 1863 au projet de confédération arrêté par les princes allemands à Francfort, en dehors de la Prusse et contre elle? Hanté par les anciennes traditions qui lui faisaient redouter avant tout la prépondérance de l'Autriche dans l'Europe centrale, Napoléon III prêta son concours à la Prusse pour rejeter les propositions de la cour de Vienne, et perdit ainsi la dernière occasion qui devait s'offrir de maintenir l'Autriche en Allemagne, et de neutraliser pour de longues années la confédération germanique, en y perpétuant la rivalité des Habsbourg et des Hohenzollern. Politique aussi habile en son genre que celle où s'était consumé Frédéric-Guillaume IV durant la fin de son règne, en s'entêtant, lui Prussien, à faire l'unité *avec* l'Autriche.

Comme national-libéral, M. de S. est un peu embarrassé pour juger l'œuvre révolutionnaire du Parlement de Francfort en 1848. La constitution allemande qui fut esquissée à cette époque a plus d'une analogie avec celle que les libéraux de 1867 auraient voulu obtenir de M. de Bismarck après Sadowa; mais en célébrer les mérites, ce serait renier les institutions actuelles de l'empire. Aussi, dès que M. de S. voit apparaître dans la constitution provisoire du 28 juin 1848 les principes politiques auxquels M. de Bismarck déclara plus tard la guerre, il les soumet à une critique serrée. Critique fondée sur des motifs historiques et politiques? Non pas, bien que l'auteur soit un historien; mais critique juridique, exclusivement juridique, et basée sur les considérations mêmes qui ont servi par la suite à infirmer dans la pratique les promesses inscrites soit dans la constitution prussienne de 1850, soit dans la constitution allemande de 1867-1871. Il reproche, par exemple, à l'acte du 28 juin de n'avoir pas stipulé expressément si l'exécutif serait obligé de se plier à toutes les volontés du législatif, même en cas de désaccord entre les deux pouvoirs; il regrette encore l'absence d'une loi concernant les conditions et les formes de la responsabilité ministérielle, et de règles précises sur la limite des droits budgétaires du Parlement. « Comme on le voit, »

ajoute-t-il (I, 184), « des dispositions comme des oublis de cette loi pouvait sortir aussi bien la monarchie absolue du vicaire de l'empire que sa dépendance absolue à l'égard d'une assemblée nationale omnipotente. » On en pourrait dire autant de la constitution coutumière des Anglais et de bon nombre de constitutions écrites, comme celles de la Belgique ou de l'Italie, pour ne citer que celles-là. Ces objections de M. de S. ne prouvent qu'une chose, à savoir combien il est difficile à un national-libéral de comprendre que les règles fondamentales d'un gouvernement libre sont affaire de pratique et de mœurs, et non point de dispositions législatives.

Il y avait une critique plus topique à formuler contre les essais constituants du Parlement de Francfort; cette critique, M. de S. la présente, l'indique même à diverses reprises, mais nulle part il ne lui donne le relief nécessaire. L'œuvre du Parlement de Francfort était mort-née, parce qu'elle était totalement étrangère aux ressorts politiques existant alors en Allemagne. L'assemblée travaillait dans le vide, essayant de concilier des aspirations souvent contradictoires de la population, mais ne disposant d'aucune force matérielle pour assurer l'exécution de ses décisions. Frédéric-Guillaume IV, chez qui le mysticisme et l'indécision n'excluaient point toujours la finesse, eut un mot bien significatif lorsqu'il se rencontra à Cologne avec le vicaire de l'empire et les délégués du Parlement; il embrassa le premier avec effusion, complimenta chaleureusement les seconds sur les magnifiques débats auxquels ils se livraient, puis continua d'un ton doux : « Mais n'oubliez pas qu'il y a encore des princes en Allemagne, et que je suis l'un d'entre eux. » Le Parlement l'avait complètement oublié en effet : il dissertait, il proclamait, il édictait, sans paraître se douter que trois douzaines de souverains de toutes grandeurs continuaient à régner sur les états allemands, et étaient tous intéressés à ruiner son œuvre en sourdine. Ce n'était même point sur le sable qu'il bâtissait, mais en l'air, et sans piliers d'appui.

M. de S. a néanmoins une grande admiration pour le Parlement de Francfort, et c'est dans un chapitre intitulé « la Catastrophe » qu'il relate l'avortement des espérances nationalistes de 1848. Le mot n'est pas trop fort, et le sentiment est juste. Si le Parlement de Francfort est tombé de haut, il a du moins marqué la voie que l'on devait suivre bientôt pour atteindre le but. Il a constaté par lui-même que rien ne se ferait en Allemagne *avec* l'Autriche; d'où il était aisé de conclure que, si quelque chose se faisait, ce serait *contre* l'Autriche. Son exemple, éclairé par les lamentables négociations où se traîna l'Allemagne pendant les douze années suivantes, prouva aux politiques avisés qu'une force morale d'origine révolutionnaire serait seule capable de donner à la Prusse assez d'autorité pour rallier le peuple autour de son drapeau, et imposer silence aux résistances intéressées des petits princes allemands. La politique prussienne de 1849 à 1863 avait été trop étroitement conservatrice pour être fructueuse; un puissant réaliste, que ses adversaires ont souvent

qualifié d'« opportuniste (*sic*) le plus dépourvu de principes de tous les temps » (II, 147), M. de Bismarck, s'est chargé de la ramener au niveau qui convient en ce siècle, lorsque l'on prétend à bouleverser l'Europe.

M. de S. rapporte à cet égard un fait des plus concluants (II, 539). Parmi les motifs allégués en 1863 par M. de Bismarck pour expliquer le refus absolu de la Prusse d'adhérer au projet de constitution élaboré à Francfort, sous l'inspiration de l'Autriche, se trouvait celui-ci : le projet ne prévoit pas la création d'une représentation nationale issue d'élections directes. L'argument était au moins étrange dans la bouche du ministre qui était alors en guerre ouverte avec les Chambres prussiennes. Lord John Russel, enclin, comme le sont toujours ses compatriotes, à donner des consultations aux autres peuples, se permit de le faire observer à Berlin : « Si, disait-il, vous demandez un cens électoral élevé, vous vous aliénerez tous les libéraux ; si le cens doit être minime ou s'il n'y en a point, vous aurez des élections qui rouvriront la porte à la révolution, comme en 1848. » M. de Bismarck prit la peine de répondre au ministre anglais par une dépêche du 8 octobre : « Nous ne nous appuyons pas, dit-il, sur des considérations abstraites, mais sur les intérêts pratiques de la Prusse, qui sont identiques à ceux de la majeure partie de la nation allemande ; ce ne sont pas les gouvernements allemands qui ont des intérêts communs avec nous, mais bien le peuple allemand ; la Prusse a besoin d'un contrepoids contre la politique dynastique des gouvernements ; elle ne peut le trouver que dans la représentation nationale ; quant au mode de suffrage, le cens le plus minime offrirait encore de meilleures garanties contre les empiétements révolutionnaires que bien des lois électorales locales, de meilleures notamment que la loi prussienne. »

Cet incident caractérise merveilleusement l'ère nouvelle qui s'ouvrait pour la politique prussienne. Tout un programme y est contenu, et ce programme est simple : utiliser la révolution pour agrandir la Prusse. M. de S., après avoir relaté la partie diplomatique et militaire de l'entreprise, ne tardera pas à nous montrer l'œuvre de construction intérieure ; il nous dira alors comment et à quel prix M. de Bismarck a su contenir les forces qu'il a mises en jeu aussitôt après avoir réalisé l'unité, et s'il estime durable l'organisation donnée à l'Allemagne en 1867-1871.

André Lebon.

Kleines Urkundenbuch zur neueren Verfassungsgeschichte, publié par le Dr J. Jastrow. 1 vol. in-12 (VI-132 p.). Berlin, Gærtner, 1889.

En publiant ce petit livre, M. Jastrow, « Docent » d'histoire à l'Université de Berlin et bien connu par les *Jahresberichte für Geschichtswissenschaft* qu'il dirige depuis 1878, a voulu mettre quelques textes choisis de lois, de traités et de mémoires officiels à la disposition de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire constitutionnelle de l'Allemagne et de la

Prusse. Il s'est proposé, avant tout, comme il le dit dans son avant-propos, d'exciter les jeunes travailleurs, par la lecture de ces extraits, à prendre connaissance de tout le reste, et aussi d'éviter à quelques-uns, pour des textes de première importance, des recherches parfois fort longues dans de volumineuses collections : si, en effet, on peut à la rigueur étudier dans des recueils faciles à trouver les lois fondamentales de l'ancien empire d'Allemagne, il n'en est pas de même pour l'histoire de la confédération germanique depuis 1815 et pour celle de la Prusse depuis les origines. Aussi, dans le livre de M. J., les actes concernant l'Allemagne en général sont-ils tous du XIXe siècle, tandis que pour la Prusse il s'en trouve des quatre siècles précédents.

Le *Kleines Urkundenbuch* se divise en deux parties. La première donne un aperçu de l'histoire constitutionnelle de l'Allemagne, depuis 1806 jusqu'à nos jours, en trois chapitres intitulés : la dissolution de l'ancien empire de 1806; l'époque de la confédération germanique depuis 1815; le nouvel empire allemand depuis 1871. Dans cette dernière section, quelques actes sont cités in extenso, notamment la constitution du 16 avril 1871. Parmi les textes les plus intéressants, dont quelques-uns sont en français, je signalerai l'acte de la confédération germanique (Deutsche Bundesakte) du 8 juin 1815, la constitution impériale éphémère du 28 mars 1849 et un mémoire curieux de Bismarck, au mois de mars 1858, où il insiste sur la nécessité de résister plus énergiquement à la politique de l'Autriche dans la confédération, et de chercher à identifier les intérêts de la Prusse avec ceux de toute l'Allemagne.

La seconde partie concerne l'histoire constitutionnelle de la Prusse à l'époque de la formation territoriale, sous le gouvernement despotique et sous la monarchie actuelle. Les extraits sont bien choisis et marquent nettement les différentes étapes de cette histoire. Toutefois on peut s'étonner de voir cité, p. 78-80, le traité de Labiau du 10 novembre 1656, entre le roi de Suède et le Grand Électeur, au lieu du traité de Wehlau (de septembre 1657) qui vint consacrer définitivement, par l'adhésion du roi de Pologne, ce que le traité de Labiau n'avait établi que d'une manière fort douteuse, à savoir la *souveraineté* de l'Électeur de Brandebourg comme duc de Prusse. Peut-être aussi se serait-on attendu à trouver, après l'acte qui a établi cette souveraineté, celui qui a eu pour conséquence l'érection de la Prusse en royaume, c'est-à-dire le traité du 16 novembre 1700, entre Frédéric III et l'Empereur Léopold. Malgré ces omissions, on peut dire que M. J. a réuni les actes constitutionnels essentiels de l'histoire de Prusse. Parmi les plus importants est l'Instruction de Frédéric-Guillaume Ier du 20 décembre 1722, qui établit le *General Directorium* et crée la bureaucratie prussienne avec son organisation et sa discipline presque militaires; cette instruction, qui aurait mérité d'être donnée tout entière, est malheureusement fort écourtée. En revanche, la constitution de l'état prussien du 31 janvier 1850, que la restauration de l'empire germanique a fortement modifiée, est citée *in extenso*.

En somme, en dehors de quelques lacunes regrettables, le livre de M. J. nous donne une vue d'ensemble fort satisfaisante, et rendra, j'en suis persuadé, de grands services, non seulement aux étudiants auxquels il le destine trop modestement, mais encore aux historiens qui n'ont pas à leur portée les grandes collections modernes des lois et des traités de l'Allemagne.

A. WADDINGTON.

The defense of Charleston Harbor, including Fort Sumter and the Adjacent Islands, 1863-1865, by John JOHNSON, formerly Major of Engineers in the Service of the Confederate States. With original papers in appendix, full official reports, maps, and illustrations. Charleston, S. C. Walker, Evans and Cogswell C°, 1890. In-8°.

La guerre est évidemment devenue de nos jours une sorte d'opération scientifique, un problème dont l'ensemble de nos connaissances exactes et les ressources de l'industrie fournissent les éléments. Les adeptes en cette matière s'empressent, après la victoire ou au lendemain de la défaite, d'étudier les moyens employés de part et d'autre, non pas tant pour mieux réussir plus tard qu'afin de se rendre compte du *modus operandi* en tous ses détails et ses enseignements techniques. C'est à cette conception de l'art de la guerre que nous devons plusieurs curieuses publications admirables à certains égards et dont le traité descriptif et critique, publié par le grand état-major allemand, est jusqu'ici le modèle achevé.

L'idée, cependant, remonte plus haut que la guerre franco-allemande, plus haut que Plewna, sinon que Sébastopol. Et, quant à la création des ressources et le moyen de les employer scientifiquement en rase campagne ou dans les sièges, c'est peut-être lors de la guerre de Sécession qu'on trouve l'effort le plus curieux et le plus inattendu. C'est là l'idée qui se dégage du livre que vient de livrer à la publicité M. le pasteur protestant John Johnson, autrefois major du génie dans l'armée confédérée et qui a été un des principaux acteurs dans le siège le plus important de cette guerre. Mais on trouve aussi dans cet ouvrage une partie historique d'un grand intérêt et qui n'est pas uniquement rétrospective, car elle montre ce que peut faire un peuple décidé envers et contre tous à lutter jusqu'à la dernière extrémité. Ne serait-ce qu'à ce titre, le livre aurait droit à une mention dans la *Revue historique;* mais il a encore d'autres mérites.

Le lecteur n'a sans doute pas oublié que les États du Sud, après être sortis de la Confédération, s'emparèrent du fort Sumter, qui défendait les approches de Charleston, et s'y maintinrent depuis 1863 jusqu'en 1865, malgré les attaques formidables de la marine des États du Nord, dont les ressources étaient presque illimitées. C'est cette lutte de tous

les instants, étudiée au point de vue de l'histoire et de la science militaires, qui se trouve décrite et analysée dans l'ouvrage du révérend John Johnson.

Disons tout d'abord que la caractéristique de ce siège et de ces combats fut l'innovation des éléments suivants : les vaisseaux cuirassés, le fusil se chargeant par la culasse et un ordre particulier d'obstructions sub-marines au moyen de torpilles actives et passives. A peu de choses près, ce sont les principes et les engins qui ont joué depuis et qui joueront dans les guerres, sur terre comme sur mer, le rôle le plus considérable.

Il faut lire ce livre pour se rendre bien compte de l'ingéniosité et de la persévérance déployées par les confédérés dans la Caroline du Sud, afin de surmonter des obstacles sans cesse renaissants et qui, malgré la puissance d'un adversaire tout aussi ingénieux et bien autrement puissant, ne rendirent jamais le fort Sumter. La forteresse fut réduite au silence et démolie de fond en comble. Les confédérés la reconstruisirent et la réarmèrent sous le feu incessant et terrible de la flotte ennemie, qui en fit encore un monceau de ruines, mais sans obtenir que ses défenseurs amenassent leur pavillon. Et, cependant, la Caroline était un pays essentiellement agriculteur, ayant à peine quelques usines, mal outillée et sans pouvoir, à cause du blocus, faire venir des ressources de l'étranger. Dans ce port de Charleston, jusqu'alors exclusivement approprié à l'emmagasinage ou à l'expédition de balles de coton, on réussit à construire des canonnières cuirassées, des murailles blindées et des canons rayés en nombre et de qualité supérieure. C'est dans la création de ces ressources et leur emploi que gît l'intérêt de cet épisode de la grande guerre américaine et dans les descriptions claires, précises, impartiales et mouvementées de ces efforts que se trouve le principal mérite du livre.

C'est un volume in-8° de 276 pages de texte et 177 pages d'appendices composés d'importants documents. Des portraits, des cartes, des planches, en grand nombre et bien gravées, servent à l'intelligence de cet ouvrage, excellemment écrit et rempli d'enseignements pour le patriote comme pour l'homme de guerre. Une seconde édition est déjà sous presse.

H. H.

HERMAN HUEFFER. **Die Kabinetsregierung in Preussen und Johann Wilhelm Lombard**. Ein Beitrag zur Geschichte des preussischen Staates, vornehmlich in den Jahren 1797 bis 1810. Leipzig, Duncker et Humblot, 1891. XXVIII-579 p.

M. Herman Hüffer est bien connu du monde savant et mérite de l'être également du grand public. Chercheur infatigable et heureux, il a répandu un jour nouveau sur bien des épisodes de l'histoire d'Europe pendant l'époque de la Révolution; et les résultats acquis par un labeur

aussi intrépide qu'intelligent, il les présente sous une forme correcte, attrayante et même élégante, avec une haute impartialité et un respect inaltérable de la vérité, malheureusement bien rares chez ceux qui s'occupent aujourd'hui de l'histoire moderne et contemporaine. Un grand nombre d'idées et de faits qu'il avait mis en avant dans ses différents ouvrages relatifs à l'histoire générale pendant les guerres de la première république, et dont l'exactitude avait d'abord été vivement contestée, ont fini par s'imposer à tous les historiens.

Ces occupations ont tout naturellement conduit M. Hüffer à étudier de plus près la politique de la Prusse durant la période dont nous venons de parler, et spécialement dans les neuf premières années du règne de Frédéric-Guillaume III. Cette politique, faible et hésitante, a amené des résultats tellement malheureux pour la Prusse et pour l'Allemagne entière qu'elle a encouru le blâme universel. Mais à qui en était la faute? On sait que les nations aiment, dans leurs revers, à choisir un bouc émissaire qu'elles chargent volontiers de la responsabilité de toutes ou de presque toutes les fautes commises. Ainsi, l'opinion publique en Prusse fut heureuse de rencontrer, après les terribles défaites de 1806 et de 1807, dans l'entourage immédiat du roi un homme, sorti d'une condition modeste, appartenant à une race étrangère, très influent auprès du monarque, quoique sa position officielle fût subalterne, Jean-Guillaume Lombard. Il devint l'objet de la haine et du mépris de la nation entière, en sorte qu'il ne put échapper qu'à grand'peine aux effets les plus funestes de la fureur populaire. Non seulement le vulgaire le détestait, mais encore les contemporains les plus haut placés et les mieux renseignés l'attaquaient avec indignation : ils le dépeignent comme un vaniteux, un ignorant, un débauché, dépourvu de tout principe moral, se vendant sans vergogne à la France, c'est-à-dire à l'ennemi.

Ce verdict semblait trop général et trop bien appuyé pour ne pas être définitif. Mais les papiers intimes de Lombard, livrés à M. Hüffer en 1881 par la bru et par le petit-fils de l'ancien secrétaire du cabinet royal, déterminèrent le savant professeur de Bonn à reviser ce procès. Il n'était pas homme à se contenter des matériaux qu'un heureux hasard venait de mettre à sa disposition : il y ajouta encore les actes de la communauté des réformés français à Berlin, des pièces tirées des différentes archives publiques de la même ville, ainsi que des dépôts de Brême et de la Haye, enfin les nombreux documents appartenant à la succession du marquis de Lucchesini, ancien diplomate au service de la Prusse.

A l'aide de tous ces papiers, M. Hüffer put composer une biographie complète et hautement intéressante de Lombard sur des bases nouvelles et authentiques ; disons tout de suite que c'est une œuvre définitive, que personne ne voudra ni ne pourra refaire. Est-ce à dire que, comme tant d'autres biographes, notre auteur se laisse aller à disculper entièrement son héros et à faire de lui un modèle de vertu et de mérite ? Nullement. Lombard, tel qu'il apparait dans ce livre, est un littérateur spirituel, maniant avec élégance la langue française qui, pour lui, descendant des huguenots réfugiés, était encore la langue maternelle, mais dépourvu

de tout talent supérieur et sérieux; politique de troisième rang, fait pour exécuter avec intelligence les ordres qui lui étaient donnés, mais dépourvu de toute idée originale, de toute initiative personnelle et incapable de donner des conseils utiles; caractère bienveillant, mais faible, excellent père de famille et entouré d'amis, sans qu'il eût renoncé aux amours faciles et aux plaisirs illégitimes. Bref, c'était un subalterne intelligent et habile auquel, pour son malheur, un monarque faible et indécis avait assigné un rôle important, principal, bien au-dessus de ses forces. C'était encore un vrai enfant de l'époque du rationalisme superficiel (*Aufklærungszeit*), dont il eut les vertus et les vices, mais les vertus plus encore que les vices. Comme rédacteur de documents officiels ou comme chargé de missions diplomatiques secondaires, il aurait rendu des services notables; comme un des conseillers les plus influents du souverain, il échoua misérablement, moins par sa faute que par celle des événements qui l'avaient mis à une place trop difficile à remplir pour ses capacités intellectuelles et pour sa fermeté morale. Là où un jugement sûr et pondéré, une décision nette et énergique auraient été nécessaires, Lombard ne trouve que des tirades littéraires qui cachent mal une faiblesse extrême dans le raisonnement et dans les résolutions. (Voir des exemples frappants dans Hüffer, p. 96 et suiv., 129 et suiv.) Ami fidèle et dévoué, le secrétaire cherchait, par tous les moyens, à maintenir son ancien protecteur, M. de Haugwitz, au ministère des affaires étrangères; mais ce n'était possible que par le sacrifice continuel des opinions de Haugwitz devant la terrible irrésolution et la faiblesse du roi. Car le résultat le plus important de cette partie du livre de M. Hüffer est le même que celui qui ressort des ouvrages de Ranke sur Hardenberg, de Max Lehmann sur Scharnhorst, de Bailleu sur les relations politiques de la France et de la Prusse de 1797 à 1807, et de tant d'autres : c'est-à-dire que Frédéric-Guillaume III est presque exclusivement responsable du rôle que son pays a joué en Europe durant la première période de son règne. Le roi cherche avant tout à garder « l'isolement avec honneur » (Hüffer, p. 137), en d'autres termes, la neutralité perpétuelle, à une époque où la grandeur des luttes et des intérêts qui étaient en jeu imposait à chaque grande puissance le devoir de se ranger de l'un ou de l'autre côté et de défendre avec énergie le parti que l'on avait choisi. Si au printemps 1804 le roi remplaça Haugwitz par Hardenberg, ce fut exclusivement parce que son ancien ministre le poussait vers une alliance avec l'Autriche et avec la Russie, tandis que Frédéric-Guillaume III attendait du nouveau conseiller qu'il continuât la politique de la paix à tout prix (*ibid.*). L'isolement se fit, en effet, autour de la Prusse; cependant le résultat final ne fut pas l'*honneur*, mais les désastres de Jéna et de Prenzlau.

Les reproches sanglants qu'on a si souvent élevés contre Lombard : de s'être fait prendre avec intention par les Français après la bataille de Valmy, de s'être laissé corrompre par l'or de Napoléon, d'avoir ruiné sa santé par une débauche éhontée, M. Hüffer prouve à l'évidence que ce sont là des calomnies peu méritées par l'infortuné secrétaire, qui a

toujours été aimé et estimé par tous ceux qui l'avaient approché et surtout par sa propre famille.

L'ouvrage de M. Hüffer serait déjà bien intéressant s'il s'était borné à retracer ainsi la destinée de Lombard. Mais l'auteur élargit son cadre et, en prenant pour point de départ la position officielle de son héros comme secrétaire du *cabinet du roi*, il fait, pour la première fois, l'historique complet de cette dernière institution qui a eu une si grande importance pour la Prusse en établissant un pouvoir occulte et irresponsable à côté du monarque aux dépens des ministres, dont le rôle est diminué jusqu'à celui de simples commis. C'est une véritable histoire constitutionnelle de l'absolutisme royal en Prusse que M. Hüffer nous donne dans ces chapitres extrêmement intéressants, et il le fait en s'appuyant d'une foule de documents inédits. Ceux qui ont touché eux-mêmes à cette époque de l'histoire de Prusse sauront seuls apprécier à sa véritable importance la somme de renseignements nouveaux et fort curieux que l'auteur a réunis pour cette partie de son ouvrage et dont les principaux se trouvent imprimés dans les trente appendices qui terminent le volume.

M. Hüffer a peut-être accordé une trop grande place aux événements généraux, surtout à une époque où Lombard avait déjà dû abandonner la vie publique (1807-1810). L'auteur y répète trop souvent, nous semble-t-il, des faits que d'autres ont suffisamment établis et racontés et pour lesquels il n'apporte rien de bien nouveau. Je crois qu'en rétrécissant cette partie de son livre, il aurait pu réduire considérablement le volume sans nuire aux parties essentielles de l'ouvrage. Mais il y a une digression que je ne voudrais voir disparaître à aucun prix et qui est d'autant plus importante qu'elle est écrite de main de maître : c'est le chapitre qui contient l'historique complet de la littérature politique, fort développée, dans l'Allemagne du nord pendant les années 1807 à 1810 (p. 339 à 391). L'auteur y fait preuve, non seulement d'une connaissance approfondie de son sujet, mais aussi de la sûreté et de la délicatesse de son jugement littéraire : qualités que nous avons, d'ailleurs, pu déjà apprécier dans d'autres de ses publications.

L'ouvrage de M. Hüffer nous semble un des plus importants qui aient paru pendant l'an 1890.

M. Philippson.

A. Unzer. **Convention von Klein-Schnellendorf** (9 oct. 1741). In-8°, 140 p. Frankfurt am Main, Reitz et Kœhler, 1889.

C'est ici une thèse de doctorat, et, bien qu'elle soit courte et son sujet restreint (il s'agit d'une période de quatre à cinq mois au plus), on trouve à la lire un intérêt réel. Il y a pour cela deux raisons : d'abord l'auteur a fouillé les archives de Vienne et de Dresde et en a retiré quelques documents inédits assez importants ; ensuite il est curieux de voir comment un Allemand dans une Université prussienne a pu juger un des actes qui ont été le plus reprochés à Frédéric le Grand.

Je rappelle brièvement les faits : Frédéric II, maître de la plus grande partie de la Silésie après Mollwitz, pensa qu'il n'avait pas avantage à continuer la guerre; d'autre part, il ne voulait pas laisser écraser complètement l'Autriche par la France, la Bavière et la Saxe; il se décida donc, à l'insu de ses alliés qui n'avaient rien fait pour mériter cette trahison, à négocier avec Marie-Thérèse et à conclure, le 9 octobre 1741, la convention secrète de Klein-Schnellendorf. Il avait montré une grande duplicité en signant cette convention; il en montra une plus grande encore en la rompant, un mois après, sans motif suffisant et en reprenant les armes contre l'Autriche. Tels sont les événements que M. U. s'est proposé d'exposer en détail et d'expliquer.

L'étude de M. U. comprend six petits chapitres. Dans le premier, il nous met au courant de la situation de Marie-Thérèse en juillet-août 1741, alors qu'elle se voit menacée ou attaquée de toutes parts et qu'elle envoie Wasner négocier à Francfort-sur-le-Mein avec l'Électeur de Bavière, et l'Anglais Robinson négocier à Breslau avec Frédéric II. La reine de Hongrie aimerait mieux s'entendre avec Charles-Albert qu'avec le conquérant de la Silésie; mais l'Électeur de Bavière veut le titre impérial et plusieurs provinces : mieux vaut encore s'accommoder avec la Prusse. Le second chapitre nous renseigne sur les négociations que lord Hyndford, après l'échec de Robinson dans deux missions successives, est chargé de conduire près de Neisse, en Silésie, entre Frédéric et le maréchal autrichien Neipperg. Il est intéressant de voir avec quelle adresse le roi de Prusse arrive à duper l'agent français, Valori, sur la portée de ces négociations, et comment il n'hésite pas pour cela à tromper même un de ses principaux ministres, le comte de Podewils. M. U. s'arrête au moment où la convention va être signée, et dans deux chapitres suivants expose la politique générale de la cour de Vienne et de Frédéric II jusqu'à la veille de leur accord secret. Cette disposition du sujet entraîne des répétitions et des redites; toutefois certains détails sont donnés, certaines intrigues diplomatiques peu claires sont débrouillées, notamment les négociations d'Ignaz von Koch à Francfort, parallèles à celles de Hyndford à Neisse. M. U. exagère quand il attribue à la plupart des ministres prussiens le désir de voir le roi s'allier à Marie-Thérèse contre « l'ennemi héréditaire de l'Allemagne, contre la France » (gegen den deutschen Erbfeind Frankreich, p. 50); le prince d'Anhalt et quelques autres pouvaient être de cet avis, mais Podewils, comme Frédéric lui-même, ne considérait que fort peu l'intérêt général de l'Allemagne quand il pouvait être contraire à celui de la Prusse. En revanche, il est certain que Frédéric II ne voulait pas prolonger la guerre; il se plaignait que l'Électeur de Bavière fût trop lent à agir, mais au fond il en était enchanté, puisqu'il avait les mains garnies. Ce qui acheva de le décider à traiter avec l'Autriche, ce fut l'ambition de l'Électeur de Saxe : il craignait de voir trop s'agrandir un voisin jaloux et incommode. M. U. se croit obligé de déclarer que ces divers motifs ne suffisent pas à expliquer entièrement la conduite de Frédéric; il lui en suppose d'autres que jamais il ne révéla; pour nous qui n'avons plus d'illusions sur les scrupules et la loyauté du

roi de Prusse, les motifs précédents suffisent parfaitement à expliquer sinon à justifier la convention de Klein-Schnellendorf.

Le chapitre v qui traite de la convention même est des plus instructifs : on s'y rend compte de la merveilleuse habileté politique de Frédéric II qui, moyennant une simple promesse de neutralité, se faisait céder toute la basse Silésie jusqu'à la Neisse; encore la convention ne devait-elle engager le roi que si le secret en était rigoureusement gardé, et, quant à la paix définitive qu'on devait régler avant le mois de décembre, elle était plus que problématique. La convention n'était donc qu'une trêve qui permettait aux troupes prussiennes de prendre tranquillement leurs quartiers d'hiver dans les territoires conquis, et à Marie-Thérèse d'opposer l'armée de Neipperg aux Franco-Bavarois en Bohême : double avantage pour la Prusse. La façon dont Frédéric sut abuser les agents français et saxon, Valori et Bülow, est une des plus belles preuves de son talent diplomatique; au moment même où se signait la convention, au château de Klein-Schnellendorf, Valori écrivait au comte de Tœring, ministre de Bavière, que le roi de Prusse ne traiterait jamais sans ses alliés; Bülow ne cessait d'expédier à Dresde des dépêches aussi rassurantes, et le ministre saxon Brühl en arriva à être si convaincu de la loyauté prussienne qu'il refusa d'ajouter foi aux lettres de Bünau qui lui annonçait de Vienne la conclusion d'un traité austro-prussien. Quant au reproche d'indiscrétion fait plus tard par Frédéric à la cour de Vienne, M. U. a montré, avec une impartialité dont il faut lui savoir grand gré, que le roi cherchait un prétexte de rupture, et que Marie-Thérèse n'eut de ce chef aucun tort (p. 89-94). Dans un dernier chapitre, M. U. a raconté les négociations engagées par l'Autriche pour une paix définitive, et là encore il n'a pas voilé la duplicité dont Frédéric fit preuve.

Dans un appendice assez considérable se trouvent vingt documents inédits des Archives de Vienne et de Dresde. Là surtout se dénote chez l'auteur un peu d'inexpérience, car à côté de pièces fort intéressantes comme certains mémoires de Robinson ou certaines dépêches de Marie-Thérèse, il cite des documents sans aucun intérêt, parfois même des documents difficiles à comprendre, parce qu'il les a mal déchiffrés (cf. p. 109). J'exprimerai aussi le regret que M. U. n'ait pas songé à rendre son travail définitif en fouillant les Archives du Record-Office, fort importantes sans doute à consulter pour une négociation conduite par des agents anglais.

Malgré ces critiques, l'étude de M. U. n'en reste pas moins fort bonne et fort utile. M. U. connaît bien ce qu'on appelle en Allemagne « la littérature de son sujet »; il écrit d'autre part d'une manière concise et claire, et enfin il fait preuve d'une impartialité particulièrement méritoire, étant donné qu'il est Allemand et qu'il parle de Frédéric le Grand.

A. Waddington.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** 1890, nov.-déc. T. LI, 6e livr. — Ch. DE GRANDMAISON. Gaignières; ses correspondants et ses collections de portraits. 1er article. — H.-F. DELABORDE. Recherches critiques sur les premiers seigneurs de Joinville (prouve qu'ils n'ont jamais possédé le comté de Joigny). — P.-M. PERRET. Le renouvellement par Charles VIII du traité du 9 janvier 1478 entre la France et Venise, 1484 (publie le texte du traité ou « Ratificatio pacis, » qui est en latin). — MORANVILLÉ. Le texté latin de la chonique abrégée de Guillaume de Nangis (contenu dans le ms. latin 6184 de la Bibl. nat., qui contient le texte original de cette chronique; le texte donné par le ms. du Vatican n'est qu'un remaniement. Cet original a dû être composé peu après l'avènement de Philippe le Bel). — A. D'HERBOMEZ. Une lettre de Louis XI à Sixte IV relative aux affaires d'Espagne, tirée de la bibliothèque de Saint-Marc de Venise (cette lettre avait pour but d'obtenir du pape les dispenses nécessaires pour le mariage d'Alphonse de Portugal avec Jeanne de Castille, fille d'Henri IV; Louis XI était anxieux d'empêcher l'Aragon, avec lequel il était en guerre, de s'annexer la Castille, en lui opposant l'union de la Castille avec le Portugal. On sait qu'il échoua). = Bibliographie. *Pirenne.* La Rijmchronik van Vlaenderen et ses sources (excellent). — *Brandi.* Die Reichenauer Urkundenfælschungen (excellente étude de diplomatique). — *Marcks.* Die politisch-kirchliche Wirksamkeit des Erzbischofs Agobard von Lyon (bon).

2. — **La Révolution française.** 1891, 14 février. — AULARD. Le culte de la Raison. Les préliminaires; la séance du 17 brumaire an II (l'idée de s'attaquer au dogme catholique naquit en avril-déc. 1793 quand on croyait voir dans la religion l'âme même de la coalition; la tentative pour abolir le culte chrétien fut « préparée et favorisée par les outrages au sanctuaire que la défense nationale rendit nécessaires »); suite le 14 mars (Hébert, pas plus que Chaumette, n'a cherché à faire triompher l'athéisme). — KUSCINSKI. Les Conventionnels en exil (leur nom). — CHARAVAY. La défense nationale dans le Nord, de 1792 à 1802 (à propos de l'ouvrage récent publié par MM. Foucart et Finot). — Les sources de l'histoire de la Révolution (dresse la liste des documents publiés dans la *Revue de la Révolution,* qui a paru de 1883 à 1889 et qui n'existe plus). — Réimpressions : Du fanatisme et des cultes, par le conventionnel Baudin, des Ardennes; fin. — 14 mars. J. GROS. La Révolution à Dolomieu, Isère. — CHARAVAY. Les élections aux États généraux par le bailliage d'Amiens. — Réimpressions : « Sur

les factions et les partis, les conspirations et les conjurations, et sur celles à l'ordre du jour, » an V, par J.-N. PACHE.

3. — **Archives historiques, artistiques et littéraires.** 1891, 1er mars. — S. LUCE. Du Guesclin et les ducs de Berry et de Bourgogne à propos d'une relique de la Passion. — État au 28 février 1891 de la collection des inventaires-sommaires des archives départementales, communales et hospitalières antérieures à 1790; fin le 1er avril. — Épitaphes de l'abbaye du Bec, XIIIe-XVIIe s. — Les conventionnels régicides après la Révolution; suite le 1er avril. = 1er avril. Le commencement de l'année à Laon au XVIe siècle (pense que l'année commençait, non le jour même de Pâques, mais le samedi saint, après la bénédiction du cierge pascal).

4. — **Bulletin critique.** 1891, n° 6. — *L'abbé L. Gayet.* Le grand schisme d'Occident (la critique des sources a été tout à fait négligée par l'auteur; ses discussions présentent néanmoins de l'intérêt; ainsi il paraît bien avoir raison de montrer que l'élection d'Urbain VI fut primitivement viciée). = N° 7. *Mgr Hébrard.* Histoire de sainte Jeanne de France, duchesse d'Orléans et de Berry, 1464-1505 (biographie exacte et attachante).

5. — **Revue critique d'histoire et de littérature.** 1891, n° 5. — *Neumann.* Der rœmische Staat und die allgemeine Kirche bis auf Diocletian (remarquable). — *Lalore.* Cartulaire de l'abbaye de Montiéramey (contient 452 pièces allant de 837 à 1393; détails personnels fournis par l'auteur de l'article sur l'abbé Lalore et son œuvre). — *Henry.* François Bosquet, intendant de Guyenne et de Languedoc, évêque de Lodève et de Montpellier, 1605-1676 (beaucoup de conscience et de soin). = N° 6. *Wendell.* History of Egypt (bon ouvrage de vulgarisation). — *Schürer.* Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi (cet ouvrage fixe la véritable base du judaïsme ancien dont l'histoire n'est pas encore écrite; c'est un livre admirable). — *Bain.* Christina queen of Sweden (étude sagace, mais partiale; très favorable à la reine Christine, l'auteur n'a pas su néanmoins résoudre l'énigme qu'elle a posée devant l'histoire). — *Marchand.* Étude sur l'administration de Lebret en Provence, 1687-1704 (bon). — *Fr. von der Wengen.* Karl Graf von Wied, k. preuss. Generallieutenant, 1734-1763 (lourd et pédantesque, mais consciencieux). — *Lélu.* Histoire de la colonie anglaise du Cap de Bonne-Espérance (bon abrégé). = N° 7. *Hude.* Commentarii critici ad Thucydidem pertinentes (utiles collations pour les livres VII et VIII). — *Gelzer.* Georgii Cypri descriptio orbis romani (très important; cette description a été composée vers l'an 600; à l'ouvrage de ce George s'ajoutent une liste d'évêchés grecs composée au IXe s. par un certain Basilius, et une autre, composée vers l'an 900 par l'empereur Léon VI le Philosophe). — Geschichte der Moralstreitigkeiten in der römisch-katholischen Kirche (important pour la connaissance des discussions théologiques et morales depuis trois siècles). — *Bersier.* Quelques pages

de l'histoire des Huguenots (quatre discours ou conférences sur Coligny et la Révocation). = N° 9. *Th. Reinach*. Mithridate Eupator, roi de Pont (remarquable). = N° 10. *Kenyon*. Aristotle on the Constitution of Athens (texte et analyse de l'œuvre d'Aristote avec l'indication des sources). — *Ramsay*. The historical geography of Asia Minor (esquisse excellente d'une histoire de la géographie ancienne de l'Asie-Mineure que l'auteur est seul en état de retracer complètement). — *A. Babeau*. La vie militaire sous l'ancien régime. Les officiers (très intéressant). = N° 11. *Jullien*. L'Égypte; souvenirs bibliques et chrétiens (œuvre d'édification). — *Cucuel*. Éléments de paléographie grecque (bonne adaptation de la Paléographie de Gardthausen). — *Mortet*. Maurice de Sully évêque de Paris, 1160-1196 (très bonne étude sur son administration épiscopale). — *H. Hüffer*. Die Kabinetsregierung in Preussen und J. W. Lombard (excellent comme fond et remarquablement écrit). = N° 12. *Sittl*. Die Gebærden der Griechen und Rœmer (l'auteur a réuni une masse énorme de matériaux sur les gestes ou la mimique des Grecs et des Romains; mais il a négligé les renseignements fournis par les pierres gravées et les terres cuites, et surtout renoncé à présenter ses observations dans un ordre quelconque). — *Miklosich* et *Müller*. Acta et diplomata graeca medii aevi. T. VI (ce vol. contient l'ensemble des documents conservés au monastère de Patmos; ils vont du XIe au XIXe s., mais renferment surtout des actes des XIe-XIVe s.)—*Hauréau*. Notices et extraits de quelques mss. de la Bibliothèque nationale (notes très précieuses pour la bibliographie savante du moyen âge). — *Vignols*. Jean-Paul Vigneu (détails curieux sur la chambre de commerce de Nantes, 1730-1746). = N° 13. *Sohm*. Die Entstehung des deutschen Stædtewesens (analyse intéressante de cette brochure remarquable; objections à la théorie si fortement enchaînée de l'auteur). — *Kotelmann*. Gesundheitspflege im Mittelalter (utile compilation). — *Pradel*. Un marchand de Paris au XVIe siècle (Simon Lecomte; notices sur ses principaux correspondants).

6. — Journal des Savants. 1891, mars. — P. Janet. Œuvres du cardinal de Retz; 2e art. — J. Girard. Un empereur byzantin au Xe s. (Nicéphore Phocas); 2e art. — Hauréau. Catalogue général des mss. des bibliothèques, t. XIV. — Berthelot. Sur divers traités techniques du moyen âge, tels que les *Compositiones ad tingenda*, la *Mappae clavicula*, etc., et sur la relation de ces traités avec les ouvrages analogues des artisans et des alchimistes de l'antiquité.

7. — Mélanges d'archéologie et d'histoire (École française de Rome). 10e année, fasc. 4-5. Déc. 1890. — Paul Fabre. La perception du cens apostolique dans l'Italie centrale en 1291 (publie le résumé des opérations faites « per magistrum Lanfrancum de Scano, canonicum Pergamensem, collectorem censuum, » avec l'indication de ce qu'elles ont produit et de ce qu'elles ont coûté). — Id. Le polyptyque du chanoine Benoît à la Vallicelliane (publie : 1° la cérémonie d'installation

d'un cardinal; 2° les *Laudes* qu'on chantait à Rome aux jours de fête). — Edm. Le Blant. De quelques statues cachées par les anciens. — Audollent. Mission épigraphique en Algérie de MM. Audollent et Letaille, oct. 1889 à févr. 1890 (publie 196 inscr. ou fragments d'inscr.). — Duchesne. Le dossier du Donatisme (1° documents utilisés par S. Optat, évêque catholique de Milève, 370; 2° documents de S. Augustin; 3° pièces produites par les délégués catholiques à la conférence de 411. Ces trois dossiers sont identiques. Quant aux lettres de Constantin, qui forment l'appendice au recueil de S. Optat, il n'y a aucune raison pour en nier l'authenticité. Le recueil entier de S. Optat, avec les lettres de l'empereur, a été formé sans doute pour défendre la cause des catholiques, vers 321-347, à un moment où ceux-ci, privés de l'appui extérieur du gouvernement, étaient réduits à leurs propres forces).

8. — **Revue archéologique.** 1890, nov.-déc. — S. Reinach. Tête en bronze de dieu cornu découverte à Lezoux, Puy-de-Dôme, et appartenant au musée de Saint-Germain. — Le Pontois. Explorations du tumulus de Cruguel, commune de Guidel, Morbihan. — A. Engel. Les barques votives d'Alcolée. — Dumesnil. Note sur la forme des chiffres usuels (ingénieuse hypothèse pour expliquer la forme de ces chiffres d'après le système et la graphie supposée des Pythagoriciens). — Maignan. Notes archéologiques (sur divers objets trouvés en France). — Deloche. Étude sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne. — Schweisthal. Notes archéologiques sur le mont Sipyle (1° le sanctuaire de Cybèle Plasténé; 2° le trône de Pélops et l'image de Niobé; 3° une cité éolienne). — Cagnat. Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine.

9. — **Revue de l'histoire des religions.** 12e année. T. XXIII, n° 1. — Courdaveaux. Tertullien (de la part capitale qui revient à Tertullien dans l'invention du dogme de la Trinité et des divergences qu'offrent ses idées avec la doctrine catholique). — S. Lévi. Le bouddhisme et les Grecs. — Monseur. Travaux récents sur la mythologie scandinave.

10. — **Nouvelle revue historique de droit.** 1891, n° 1. — Tardif. Les *Leges Wisigothorum* (extrait du t. II de l'*Histoire des sources du droit français*, qui va paraître). — O. de Meulenaere. Jehan Boutillier; esquisse biographique (redresse beaucoup d'erreurs dans la biographie du célèbre jurisconsulte. Il naquit à Pernes en Artois vers 1340; il fut lieutenant du bailli de Tournai, Tournaisis, Mortagne, Saint-Amand et ses dépendances, de 1386 à 1395; enfin il est mort entre le 16 septembre 1395 et le 24 janvier suivant. Quant au titre de son livre, il faut entendre que « Somme rurale » signifie « Somme civile et coutumière »). — L. de Valroger. Étude sur l'institution des consuls de la mer au moyen âge (à Pise, en Sardaigne, à Florence, Gênes, Venise, dans les États pontificaux, dans le royaume des Deux-Siciles, à Messine; 1er art.). — M. Fournier. Les bibliothèques de

l'université et des collèges d'Avignon pour les étudiants en droit (bibliothèques de l'université d'Avignon et des collèges d'Annecy, de Saint-Michel, du Roure et de Sénanque). — DARESTE, HAUSSOULLIER et REINACH. Introduction au recueil d'inscriptions juridiques grecques.

11. — Revue générale du droit. 1891, janv.-févr. — APPLETON. Les sources des Institutes de Justinien; 1er article. — VIGNEAUX. Essai sur l'histoire de la *Praefectura urbis* à Rome; suite.

12. — Revue maritime et coloniale. 1891, janvier. — SERRE. Les marines de guerre de l'antiquité et du moyen âge. 2e partie, livre IV, chap. I : mâtures et voiles (discussion précise et très instructive que les littérateurs non plus que les archéologues ne devront négliger). — REVEILLIÈRE. Les îles Vierges (rapide résumé historique, depuis la découverte jusqu'en 1847). = Février. CHABAUD-ARNAULT. Études historiques sur la marine militaire de France; suite : la guerre navale industrielle sous le ministère de Jérôme de Pontchartrain. Duguay-Trouin, Forbin, Saint-Pol, Cassard; suite en mars.

13. — Annales de l'Enseignement supérieur de Grenoble. T. III, n° 1. — Ed. BEAUDOUIN. Le culte des empereurs dans la Gaule narbonnaise; 1er art. (article approfondi. L'auteur montre qu'il faut distinguer avec soin : 1° le culte rendu à certains empereurs adorés de leur vivant comme des dieux; 2° le culte des *Divi*, c'est-à-dire des empereurs qui, après leur mort, ont reçu du sénat l'apothéose; 3° le culte de Rome et d'Auguste. Sur le premier point, il confirme par des recherches nouvelles que le culte personnel rendu à l'empereur vivant n'a guère appartenu, dans les provinces d'Occident, qu'à Auguste lui-même ou aux princes de sa famille; en Narbonnaise, il n'y en a pas un seul exemple qui soit postérieur à l'époque de Tibère. L'auteur passe plus vite sur le second point, parce qu'il a été mis en pleine lumière par des travaux antérieurs; il étudie seulement comment était organisé le culte des *Divi* et les flamines qui en étaient chargés).— CROZALS. Les Mémoires de Saint-Simon (montre dans quel esprit de sincérité et avec quelle conscience d'historien, quel art littéraire, Saint-Simon a composé ses Mémoires).

14. — Annales de la faculté des lettres de Bordeaux. 1890, n° 4. — BLADÉ. La Vasconie cispyrénéenne jusqu'à la mort de Dagobert Ier; fin.

15. — Le Correspondant. 1891, 25 janv. — Mémoires du prince de Talleyrand. L'entrevue d'Erfurth (ce récit très remarquable est le passage le plus important des Mémoires. On y voit Talleyrand travaillant à affermir la paix, même aux dépens des projets de Napoléon, et préoccupé de l'alliance autrichienne). — Les Mémoires du vicomte A. de Melun (très curieux fragments des souvenirs de ce grand homme de bien sur Mme Swetchine, la sœur Rosalie, etc.). = 10 février. Duc DE BROGLIE. Préface des Mémoires de Talleyrand (explique pour-

quoi ils ne paraissent qu'en 1891 ; relève la sagesse de la conduite de Talleyrand à Vienne). — Biré. V. Hugo après 1830. L'Assemblée constituante (toute la conduite de V. Hugo, son fougueux bonapartisme en 1848-49 ont été dictés par son désir de devenir ministre). = 25 février. Vicomte de Meaux. Les écoles aux États-Unis. — Thureau-Dangin. Un livre sur M. Foisset (analyse d'un ouvrage de M. Boissard, intéressant pour l'histoire de la société contemporaine). — Froment. Saint-Marc-Girardin pédagogue (très intéressant et bon à lire dans les moments où l'on est disposé à s'enorgueillir des progrès faits par la pédagogie dans notre temps. On oublie trop ce qu'a été la génération de 1820 à 1840). —P. Bertrand. Richelieu évêque (d'après l'ouvrage de l'abbé L. Lacroix; il fut un évêque administrateur et pacificateur).

16. — Revue des Deux-Mondes. 1891, 15 février. — A. Rambaud. Empereurs et impératrices d'Orient. II : l'impératrice byzantine (montre comment les femmes faisaient ou défaisaient les empereurs, comment un empereur pouvait faire une impératrice). = 1er mars. Duc de Broglie. Fin de la guerre de la succession d'Autriche; 4e art. : prise de Berg-op-Zoom; convocation d'un congrès à Aix-la-Chapelle. — Valbert. L'alliance franco-russe sous le premier empire. = 15 mars. Bardoux. La jeunesse de La Fayette; fin le 1er avril (La Fayette en Amérique et jusqu'en 1789). = 1er avril. J. Darmesteter. Les prophètes d'Israël et leur nouvel historien (grand éloge du tome III de l'*Histoire d'Israël;* la nouveauté du livre de M. Renan est d'avoir fait du prophétisme le centre d'intérêt de l'histoire d'Israël). — Comte H. Delaborde. L'Académie des beaux-arts depuis la seconde république jusqu'à la fin du second empire.

17. — Académie des inscriptions et belles-lettres. *Séances.* 1891, 23 janvier. — Duchesne. Le texte des actes de sainte Perpétue et de sainte Félicité (le texte grec de ces Actes, qu'on a récemment découvert, est une traduction du latin). = 30 janvier. Luce. Du Guesclin et les ducs de Berry et de Bourgogne, à propos d'une relique de la Passion (d'après un acte de 1376). — N. Valois. Un ouvrage inédit d'Honoré Bonet, prieur de Salon (écrit en 1394 et très intéressant pour l'histoire du grand schisme. Il est intitulé : *Somnium super materia scismatis*). = 6 février. J. Havet. La date des couronnements des rois Hugues Capet et Robert le Pieux (voy. *Rev. hist.*, XLV, 290). = 13 fév. Haussoullier. Étude sur la constitution d'Athènes par Aristote (l'auteur prépare une édition et une traduction de ce texte important). — Oppert. D'un texte cunéiforme portant le nom de Gotarzès, roi des Parthes, avec la double date « de l'an 161, ce qui est l'an 225 » (ce texte confirme l'hypothèse de M. Oppert que le point de départ des deux ères mentionnées par l'inscription doit être fixé aux années 117 et 181 av. J.-C.). = 27 février. An. de Barthélemy. La numismatique gauloise de l'Armorique. — S. Luce. L'hôtel de Bertrand Du Guesclin à Paris (situé rue de la Verrerie; le connétable le posséda de 1372 à

1380). = 6 mars. ARBOIS DE JUBAINVILLE. Le chemin suivi par les Gaulois en Italie (il ne faut pas corriger Tite-Live lorsqu'il dit que les Gaulois arrivèrent « par Turin et par les Alpes juliennes » ; il y a là une absurdité, mais elle a été commise par l'écrivain romain combinant maladroitement deux témoignages contradictoires). — F. DE MÉLY. Note sur des vêtements épiscopaux conservés à l'hospice de Lisieux (ils ont appartenu, non pas, comme on l'a dit, à saint Thomas de Cantorbéry, mais à saint Thomas de Canteloup, évêque de Hereford, 1275-1282). = 20 mars. HEUZEY. Les monuments chaldéens de Tello (reconstitue, d'après les inscriptions, la série chronologique des rois qui ont gouverné cette cité). — Abbé DOUAIS. La correspondance du baron de Fourquevaux, 1548-1574 (importante pour l'histoire du Languedoc et pour celle des relations de la France avec l'Italie et l'Espagne).

18. — Société des Antiquaires de France. *Séances.* 1891, 18 février. — M. H. OMONT signale un nouveau manuscrit de la *Notitia Dignitatum*. Ce manuscrit, conservé à Cheltenham dans la bibliothèque du feu baronnet Sir Thomas Phillipps, est la plus ancienne copie connue de ce document, car elle date de 427. — 25 mars. M. BABELON lit un mémoire sur Demonicus, roi de Citium, dans l'île de Cypre; c'est à tort qu'on a voulu lire le nom de ce prince sur les monnaies à légendes cypriotes. Les monnaies à légendes grecques indiquent qu'il avait une origine athénienne. Il a régné à Citium entre 394 et 385 sous la suzeraineté d'Evagoras Ier, roi de Salamine. Son père se nommait Hipponicus d'après Socrate, et M. Babelon établit que c'était le même qu'Hipponicus IV de la famille de Callias.

19. — Société de l'histoire du protestantisme français. *Bulletin.* 1891, n° 2. — WEISS. Un poète inconnu : Germain Colin et la Réforme à Angers, 1535-1545. — PRADEL. Lettres du pasteur Rouffignac et de quelques réfugiés de Mauvezin; 2e art., 1687-1688 (sur la question de savoir « s'il faut sortir de Babylone ou y rester »). — Autobiographie d'une victime de la Révocation : Jacques Cabrit, pasteur du Refuge, 1669-1751; 4e art. : l'aumônier des mousquetaires à Varsovie, 1700-1702. — LOBS. Encore un pasteur du Désert mort sur l'échafaud révolutionnaire : Pierre Ribes, 1754-1794. = N° 3. J. PANNIER. La loi du 15 déc. 1790 sur la restitution des biens des religionnaires fugitifs. Son véritable promoteur : M. de Marsanne, descendant de réfugiés; 1er art. — DARDIER. Une lettre inédite de Paul Rabaut à Paul Moultou, 1755. — Une lettre attribuée à Arnaud Sorbin (reproduit le texte publié en 1872 par Ebeling, avec une traduction en français). — MARCKS. Catherine de Médicis et l'assassinat du duc François de Guise (étude sur la lettre précédente et sur son authenticité; la solution de cette énigme aurait pour conséquence de prouver ou d'infirmer la complicité de Catherine dans l'attentat commis par Poltrot de Méré).

20. — Bulletin d'histoire ecclésiastique. 1891. — Chanoine GUICHARD. Les maisons de propagations de la foi, d'après l'ouvrage

récent de M. H. de Terrebasse. — Abbé FILLET. Histoire religieuse de Saint-Martin-en-Vercors; suite. — Abbé LAGIER. La révolution dans les Terres-Froides (Isère), ou les cantons de Virieu et de Châbons, de 1785 à nos jours.

21. — **Revue de Champagne et de Brie.** 1890, déc. — Abbé BRIFFAUT. Histoire de la vallée de l'Amance, ancien doyenné de Pierrefaitte, comprenant quarante villages. — ROSEROT. Répertoire historique de la Haute-Marne. Bibliographie; chap. II : monographies des communes, hameaux et écarts, etc. = 1891, janv.-févr. PIMODAN. La première étape de Jeanne d'Arc (sérieuse étude de topographie historique sous une forme un peu romanesque). — JADART. Les dames de la Charité à Rethel en 1643. — V. LEBLOND. Une liste des abbés de Rebais-en-Brie. — Abbé BRIFFAUT. Histoire de la vallée de l'Amance. — A. D. Blason populaire de la Haute-Marne.

22. — **Revue historique et archéologique du Maine.** T. XXIX, 2e livr. — G. FLEURY. La tour Orbrindelle et le Mont-Barbet, au Mans. — Comte DE BEAUCHESNE. Le château de la Roche-Talbot et ses seigneurs. — Dom PIOLIN. Le théâtre chrétien dans le Maine, au cours du moyen âge; suite.

23. — **Revue de Saintonge et d'Aunis.** 1891, 1er janv. — Inscriptions romaines dans les murs de l'hôpital de Saintes. — Inscriptions romaines de Saintes d'après les mss. — DANGIBAUD. La renaissance en Saintonge. — Dr KEMMERER. Les « Campani », milice de l'île de Ré (maintient que ces Champenois sont une milice de l'île de Ré).

24. — **Revue de l'Agenais.** 1891, 31 janv. et 28 févr. — LAUZUN. Les couvents de la ville d'Agen avant 1789. Chap. V : les Carmélites; suite. — COMMUNAY. Mémoire de M. d'Orgemont sur les manufactures et le commerce de l'Agenais et du Condomois, 1762; suite. — THOLIN. La ville d'Agen pendant les guerres de religion du XVIe siècle; suite : la reine Marguerite à Agen, 1585.

25. — **Revue de Gascogne.** 1891, mars. — BLADÉ. Géographie historique de la Vasconie espagnole jusqu'à la fin de la domination romaine. — Chan. DUBORD. L'archidiaconé du Corrensaguet, diocèse d'Auch, aux XIVe et XVe siècles; chap. IV : archiprêtré de Miramont. = Avril. Abbé TAUZIN. Les sénéchaux anglais en Guyenne, 1137-1453; 1er art. (l'auteur n'ajoute guère à ce qu'a dit depuis longtemps M. Brissaud dans ses *Anglais en Guyenne;* le sujet ne peut être traité avec l'ampleur qu'il mérite qu'à condition de fouiller dans les archives, ce que l'auteur n'a pas fait). — Abbé BREUILS. Églises et paroisses d'Armagnac, Eauzan, Gabardan et Albret, d'après une enquête de 1546; suite.

26. — **Revue africaine.** 1890, 4e tr. — TAUXIER. Récits de l'histoire d'Afrique; le comte Romanus (sorte de roman historique de la fin du IVe s.). — BOURJADE. Notes chronologiques pour servir à l'histoire de

l'occupation française dans la région d'Aumale. 1845-1887; suite. — MERCIER. Les inscriptions de Sfaks (relevées sur les murs de la ville; elles datent de 1306, 1619, 1646 et 1748). — FAGNAN. Une chronique inconnue d'Ibn-El-Khatib.

---

27. — Messager des sciences historiques de Belgique. 1890, 4e livr. — JOS. DESTRÉE. Le psautier de Guy de Dampierre, XIIIe siècle (écrit et enluminé entre 1280 et 1290). — P. CLAEYS. Le bourreau de Gand; 2e art.; application de la torture (textes du XVIIe et du XVIIIe s.). — P. BERGMANS. Analectes belgiques : J.-Fr. de Los Rios, libraire anversois établi à Lyon; suite. — GALLET-MIRY. L'administration provinciale en Flandre sous les périodes espagnole et autrichienne. Les États de Flandre. Chap. I : les États de Flandre jusqu'en 1754 (1° évolution de l'ancien pouvoir provincial en Flandre; 2° composition des États).

28. — Revue de Belgique. 1890, n° 12. — A. GITTÉE. A propos du Folklore des anciens. = 1891, n° 1. Ch. RAHLENBECK. Les derniers rhétoriciens de Tournai (expose d'après des documents d'archives les tendances hétérodoxes des chambres de rhétorique au XVIe s.). — Ad. PRINS. La représentation des intérêts (rappelle l'organisation des communes belges au moyen âge et l'influence qu'elles avaient su acquérir).

29. — Revue générale de Belgique. 1891, n° 1. — Frédéric DE BERNHARDT. Le cardinal Newman (s'occupe surtout de l'influence qu'exerça Newman sur l'église anglicane pendant la première partie de sa carrière). — E. DE GROOTE. Mœurs politiques du Japon (exposé des principales lois politiques récemment promulguées). — G. KURTH. Les préliminaires de la Révolution (d'après l'ouvrage de M. Sepet).

30. — Le Muséon. 1891, n° 1. — TERRIEN DE LACOUPERIE. L'ère des Arsacides en 248 av. J.-C. (travail fait d'après les inscriptions cunéiformes). — A. WIEDEMANN. Observations sur quelques stèles funéraires égyptiennes (les Égyptiens paraissent avoir été incapables de se former des idées abstraites; leurs croyances ne quittent jamais le domaine de la matière). — A. VAN HOONACKER. Zorobabel et le second temple (études critiques sur la première partie du livre d'Esdras). — V. BRANTS. Jehan Richardot; notes d'après des documents inédits sur les origines de la légation des Pays-Bas à Rome et de la nonciature du Saint-Siège à Bruxelles (J. Richardot fut le premier ambassadeur des Pays-Bas à Rome. B. nous donne des correspondances très curieuses de ce personnage, tirées des archives). — J.-B. STIERNET. L'évolution de la critique. = Comptes-rendus : *Schrader*. Atlas de géographie moderne (indique une profonde rénovation de la cartographie française). — *Maspero*. Lectures historiques. Égypte et Assyrie (c'est une peinture complète de la civilisation de ces deux pays).

31. — Revue de l'instruction publique de Belgique. 1891, n° 1. — J.-P. WALTZING. La critique des textes et l'épigraphie (les inscrip-

tions, une fois débarrassées des nombreuses falsifications introduites, à dessein ou volontairement, par les éditeurs précédents, devraient être un utile auxiliaire pour corriger le texte des auteurs classiques). = Comptes-rendus : *F. Nève*. La renaissance des lettres et l'essor de l'érudition ancienne en Belgique (beaucoup de renseignements sur Érasme, Busleiden, Thomas Morus, Guy Morillon, Nicolas Cleynaerts, Gramaye, etc.). — *R. Sohm*. Die Entstehung des deutschen Stædtewesens (le droit urbain dérive du droit du marché. La ville est un marché permanent : le signe qui l'indique est le *Weichbild*, ou croix du marché, qu'elle possède à titre perpétuel). — *Beloch*. Campanien, Geschichte und Topographie des antiken Neapel und seiner Umgebung (indispensable à tous ceux qui s'occupent de la géographie ancienne de l'Italie).

32. — Précis historiques. 1890. — Baesten. Un diplomate belge au xvie siècle, J.-B. de Taxis (d'après l'ouvrage de Rübsam). — Id. L'Ommeganck de Bruxelles en 1615, d'après les tableaux de Denis van Alsloot (détails intéressants sur les fêtes et réjouissances bruxelloises au xviie siècle). — Chérot. Jansenius et le P. Rapin, controverses contemporaines (discute longuement le livre d'Alph. van den Peereboom sur Jansenius et défend l'ouvrage du P. Rapin). — Baesten. Biographie de D. de Haerne (homme politique belge, ancien constituant, 1804-1890). — Cosquin. L'Église chrétienne primitive et la haute société romaine (reprend la thèse de Rossi : l'étude des catacombes montre que, dès les premiers temps, le christianisme s'est répandu dans toutes les classes de la société romaine). — Cruise. Note sur le *Codex Paulanus* de l'Imitation de Jésus-Christ. — Sommervogel. Le véritable auteur des *Monita secreta* (cet auteur est Jérôme Zahorowski). — Van Spilbeek. Les martyrs de Tongerloo au xvie siècle. = 1891, n° 1. Biographie de Ch. Ruelens (savant conservateur de la bibliothèque royale de Bruxelles, 1820-1890). = N° 2. Biographie de P. de Decker (ancien ministre belge, 1811-1891). — E. Cosquin. Les livres saints et les découvertes modernes.

33. — Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. XXII, n° 3. — Reusens. Documents relatifs à l'histoire de l'université de Louvain (ces documents ont trait aux collèges ou maisons d'études des ordres religieux et consistent en extraits d'anciens historiens et en biographies des présidents et professeurs qui ont enseigné dans ces établissements; cet article est spécialement destiné aux Augustins et aux Carmes). — Cauchie. Documents sur le règne de Charles-Quint (ce sont : des lettres de Marguerite d'Autriche aux papes Léon IX et Clément VII; une consulte énumérant les conditions auxquelles Marie de Hongrie permet au nonce Vorstius de travailler à la réunion d'un concile; des lettres de Pighius à Paul III. Toutes ces pièces présentent un vif intérêt pour l'histoire des Pays-Bas). — Schoolmeesters. Les origines de la ville de Maeseyck (documents des xiiie, xive et xve siècles).

34. — Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique. 1891, n° 1. — A. Henne. Un chapitre de l'histoire des finances communales (étude comparative, très intéressante, sur les recettes et les dépenses des grandes communes belges au XVIIIe et au XIXe siècle).

35. — Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie. XXIX, n°s 5 et 6. — H. Schuermans. Invasion des Chauques en 176 (de nombreuses villas romaines furent détruites en Hesbaye, et dans aucune on ne retrouve de monnaies postérieures au règne de Marc-Aurèle. S. attribue l'anéantissement de ces villas à une invasion des Chauques qui se serait produite vers 176. Cette opinion a été combattue par Kempeneers et Vanderkindere; S. réfute leurs arguments). — Van Neuss. Le pseudo-tumulus de Jesseren (c'est un tertre qu'on a confondu avec les tumulus romains de Tongres et de la Hesbaye, à cause d'une grande ressemblance extérieure). — Commission royale des monuments. Procès-verbaux des séances des mois de mai et juin 1890.

36. — Bulletin de la Société royale belge de géographie. 1890, n° 6. — A. Couvreur. La Turquie d'Europe et les États des Balkans (considérations importantes au point de vue de l'histoire contemporaine). — N. Ghennadieff. La Macédoine (la meilleure solution de la question d'Orient serait de créer une confédération comprenant la Roumanie, la Serbie, la Bulgarie et la Grèce). — Keïta-Goh. Coup d'œil sur la physionomie des Japonais (intéressante étude ethnographique). — A. Harou. Une excursion en Campine (notes intéressantes pour l'histoire locale).

37. — Revue belge de numismatique. 1891, n° 1. — J. Rouvier. Points divers de l'histoire métallique des Pays-Bas. — Description des jetons intéressant les Pays-Bas, dont les coins sont conservés à l'hôtel des monnaies de Paris (cette description porte sur 90 jetons datant tous du règne de Louis XIV). — S. de Chestret de Haneffe. Notice sur P.-J. Jacoby, graveur liégeois du XVIIIe siècle (Jacoby vécut de 1708 à 1788; il a gravé des monnaies et des médailles très remarquables, mais il est peu connu hors de son pays). — L. Naveau. Cinq décorations inédites de la Révolution liégeoise, 1789-1794. = Comptes-rendus. *J. Evans*. The coins of the ancient Britons (c'est un supplément au magistral ouvrage publié en 1864). — *W. Tiesenhausen*. Monnaies orientales (l'auteur passe en revue des pièces arsacides et sassanides, divers spécimens du numéraire de l'Inde et notamment une série importante de monnaies modernes des Khans chinois de Kêshgar). — *G. Vallier*. Numismatique du parlement de Grenoble. — *E. Babelon*. Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale. Les rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène (magistral).

38. — Annales du cercle archéologique du pays de Waes. 1891, n° 1. — Chronique de Lokeren (cette chronique inédite retrace

les événements qui se sont accomplis en Flandre depuis 1542 jusqu'à 1815. Elle n'en présente guère qu'un intérêt local).

39. — **Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.** 1889, n° 1-2. — E. Feys. Les députés de la Flandre à Madrid en 1572 (cette députation était chargée spécialement de réclamer la suppression des impôts inconstitutionnels du duc d'Albe. Le roi les reçut favorablement et suspendit la levée des impôts. Cet article est accompagné de plusieurs documents inédits). — U.-J. Witteryck. Contes populaires, superstitions, coutumes religieuses de la Flandre. — Le même. Collection de proverbes westflamands. — E. Feys. Pourquoi l'église de Sainte-Walburge à Furnes ne fut pas démolie pendant la Révolution (les habitants de Furnes écrivirent au ministre que leur ville n'avait d'autre eau potable que celle des citernes et que celles-ci étaient surtout alimentées par les eaux recueillies sur les vastes toits de la collégiale).

40. — **Het Belfort.** 1891, n° 1. — G. Van den Gheyn. L'église Saint-Jacques à Gand. — J. van Mierlo. L'astronomie chez les Chaldéens (d'après l'ouvrage de Strassmayer : *Astronomisches aus Babylon*. — F. Depotter. Les lépreux au moyen âge (intéressant).

41. — **Bulletin du cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines.** 1890, n° 1. — De Raadt. Nicolas Oudart et son jeton. — Van Boxmeer. Les halles et le palais du grand conseil à Malines. — Cordemans. Bibliographie des coutumiers de Malines. — De Raadt. Broechem et ses seigneurs.

42. — **Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.** 1890, 1re livr. — A. de Ryckel. Histoire de la bonne ville de Waremme (solide monographie très intéressante au point de vue historique et archéologique ; elle est suivie d'un curieux glossaire toponymique). — J. Habets. Note sur un monument romain trouvé à Berg près de Tongres (il s'agit d'un autel gallo-romain du IIe siècle de l'ère chrétienne trouvé dans l'église de Berg. On a souvent trouvé en Belgique de ces autels païens cachés sous les autels chrétiens ; nos pères voulaient marquer ainsi le triomphe du christianisme sur le paganisme). — L. La Haye. Étude sur l'abbaye de Waulsort de l'ordre de Saint-Benoît (va depuis les origines, au xe siècle, jusqu'à la Révolution française). = 2e livr. P. Daniels. A propos du *Mareolt* d'une charte de 741 (le Mareolt de la charte de 741 de l'abbaye de Saint-Trond n'est pas le Meerhout actuel situé en plein pagus Toxandriæ, mais bien l'ancien lieu dit Meerhout, situé sur le territoire de Donck, en plein pagus Hasbaniæ). — Histoire de la paroisse de Visé (monographie très complète, faite d'après les archives).

43. — **Bulletin de l'Institut archéologique liégeois.** 1890. XIX. — Schuermans. Grès cérames à armoiries liégeoises. — J. Daris. La vierge de Dom Rupert. — Paul de Noüe. Grand record de Theux de

l'an 1431. — E. Poswick. Histoire du comté de Fallais (c'était une importante seigneurie du Condroz. Travail fait d'après les archives).

---

44. — Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Alterthumskunde. Jahrg. II, 1890. — H. Witte. Les rapports entre la Lorraine et la Bourgogne au xve s. (art. très détaillé sur la soumission de la Lorraine à la domination du Téméraire). — Graf. Les éléments germaniques du patois messin. — Lempfrid. La ci-devant chapelle de l'ordre teutonique à Hundlingen (publie trois chartes du xve s.). — Richard. Deux lettres de privilèges et de franchises accordées aux Juifs de l'évêché de Metz, 1422 et 1603. — Wolfram. Documents d'archives (1° catalogue des diplômes des rois et empereurs allemands qui se trouvent aux archives de Metz, 709-1400 ; 2° catalogue des bulles qui se trouvent aux mêmes archives, suite, 1130-1328 ; 3° diplômes inédits d'empereurs aux archives lorraines, 1215-1356). — Eberhard. Les voies romaines de Metz à Trèves. — Winkelmann. Histoire des rapports politiques de la Lorraine avec l'empire d'Allemagne au xvie s. (des négociations engagées par la Lorraine avec la diète de Ratisbonne en 1532 ; elles aboutirent au traité de Nuremberg en 1542. D'après les documents des archives de Vienne). — Wolfram. La question de la Lorraine à la diète de Nuremberg et à Spire (addition à l'article précédent). — Witte. Histoire de la nationalité allemande dans la Lorraine (cherche à déterminer la ligne de démarcation des deux langues. De 1415 à la fin du xve s., la chancellerie de l'évêché de Metz fit rédiger en allemand les actes pour la partie nord-est de la Lorraine et en français pour la partie nord-ouest. Pendant tout le moyen âge et jusqu'au temps de la guerre de Trente ans, l'allemand s'étendait vers l'ouest bien plus loin qu'aujourd'hui). — Benoit. Les premières années de la guerre de Trente ans dans la vallée de la Sarre, 1633-1640. — Wichmann. La charte de donation de l'évêque de Metz, Adalbéron Ier, au monastère de Saint-Arnulf de Metz, 944-945 (il y en a aux archives de Metz deux exemplaires dont l'un est authentique et l'autre faux). — O.-A. Hoffmann. Antonia, femme de Drusus, et le buste de « Clytia » (ce buste est celui d'Antonia, représentée par l'artiste comme une plante brisée, à cause de la mort de son mari). — — Sauerland. Un travail archéologique à Metz il y a 368 ans (notice sur une inscription romaine trouvée en 1522 à Saint-Privat, et sur l'interprétation fausse qu'en donnèrent alors ceux qui l'avaient trouvée). — Hoffmann. Est-ce un autel de Rome et d'Auguste qu'on a trouvé à Metz ? (en 1881 ; essai pour reconstituer les fragments). — Fridrici. Description d'une riche collection de monnaies gauloises et romaines recueillies par M. l'abbé Merciol dans les environs de Morville-lès-Vic.

---

45. — Historisches Jahrbuch. Bd. XII, Heft 1, 1891. — Schmitz. Le vicariat d'Arles (étudie d'abord quels étaient les privilèges du patriarche ou primat au ve s.; puis cherche si l'évêque d'Arles en a joui;

montre que le décret du pape Zosime en faveur de l'évêque Patrocle lui conférait réellement les droits du patriarche, mais que c'était sans l'aveu des autres évêques de Gaule et malgré la résistance de quelques-uns. Les privilèges dont jouissait l'évêque d'Arles avaient donc bien le caractère d'un vicariat institué par le pape). — Falk. Comment l'électeur palatin Frédéric III voulut introduire le calvinisme dans le comté de Spanheim, 1565. — Ernsing. Dietrich Kœldes, sa vie et ses œuvres, 1453-1515. — Paulus. Le voyage de Luther à Rome (Luther fut envoyé à Rome en oct. 1511, non par Staupitz, mais, au contraire, par les monastères augustins qui avaient alors de graves différends avec ce vicaire général; le chargé d'affaires de Staupitz fut Jean de Malines). — Rattinger. Sur Dietrich de Nieheim. = Bibliographie. *Krumbacher*. Geschichte der byzantinischen Literatur, 527-1453 (excellent; le critique salue avec joie « ce nouveau fruit de la science spécifiquement allemande »). — Publications relatives à l'histoire des universités au moyen âge. — *Bagwell*. Ireland under the Tudors, with a succinct account of the earlier history. 3 vol. (ouvrage estimable malgré deux grands défauts : il est fait exclusivement à l'aide de sources anglaises et il manque d'impartialité). — *Rauschen*. Die Legende Karls des Grossen im 11 u. 12 Jahrh. (long et intéressant article sur cette étude remarquable).

46. — Deutsche Revue. 1890, nov. — Vie du général de Roon; suite (oct. 1864 à janv. 1866. Publie des lettres de l'empereur Guillaume Ier, du prince Bismarck, du général de Manteuffel et du comte de Roon, relatives à la politique intérieure et extérieure de la Prusse). — Biermer. Maladies populaires de l'imagination (rapports de la superstition avec la folie, considérant surtout les croisades d'enfants, les courses expiatoires des Flagellants, la danse de saint-gui, la lycanthropie, la zoanthropie, la démonomanie, la sorcellerie). — La Révolution française et son influence sur la genèse de l'État moderne.

47. — Deutsche Rundschau. 1890, nov. — Souvenirs du temps français (1° souvenirs d'un conscrit mayençais au 134e régiment de ligne en 1813; 2° récit de la bataille de Leipzig par un étudiant à Leipzig. Ce dernier est mort en 1868; l'autre dix ans plus tard). = Déc. La chute de Robespierre. = 1891. Janv. Muenz. Crispi; ses écrits et ses discours. = Fév. Schwenke. Les années d'étudiant de Guillaume de Humboldt, avec des lettres inédites. = Avril. O. Seeck. La conversion de Constantin le Grand (c'est la victoire du pont Milvius qui décida de sa conversion; s'il a retardé jusqu'à ses derniers moments de recevoir le baptême, c'est qu'il était convaincu dès longtemps que le baptême effaçait toutes les souillures du péché).

48. — Germania. Jahrg. XXXV, Heft 3, 1890. — Grimme. Les minnesinger suisses (additions aux biographies, composées par Bartsch, des poètes lyriques du moyen âge appartenant à la Suisse). — F. Liebrecht. Contributions aux folk-lore. — Ehrismann. Publications relatives à la philologie germanique parues en 1886.

49. — Schau in's Land. Fribourg en B. Jahrg. XVI, Heft 1, 1890. — E. M. Le général impérial Lazarus de Schwendi, 1522-1584 (sa biographie; part qu'il prit aux campagnes de Charles-Quint, de Ferdinand Ier et de Maximilien II). — Poinsignon. Statuts des villages d'Au et de Sölden dans la Forêt-Noire en 1596.

50. — Archiv für Anthropologie. Bd. XIX, Heft 1-2, 1890. — Montelius. Relations entre la Scandinavie et l'Europe occidentale avant Jésus-Christ (d'après les trouvailles faites dans les pays scandinaves; cherche à prouver que de telles relations existaient déjà deux mille ans av. J.-C.). — Mehlis. Objets trouvés dans un cimetière franc à Obrigheim (près de Worms; détails intéressants sur la situation sociale et la condition matérielle de la population alémannique-franque). — Von Luschan. La tribu des Tachtadschy et autres débris de l'ancienne population de la Lycie (pour une grande partie de l'Asie Mineure, il faut admettre l'existence d'une population primitive unique qui s'est maintenue jusqu'à aujourd'hui en Arménie par masses compactes, mais qu'on peut signaler aussi dans d'autres provinces, sous les Turcs comme les Grecs. Les Tachtadschy sont du nombre). — Von Erckert. Craniographie des peuples du Caucase; suite. — Hammeran. Tumuli près de Francfort-sur-le-Mein (la population qui éleva les tumuli trouvés en Allemagne précéda les émigrations germaniques; elle a d'étroits rapports avec les constructions sur pilotis; elle était fort peu nombreuse). — Hœrnes. Histoire des études préhistoriques en Autriche; suite. — Buschan. Publications récentes sur l'archéologie en Italie. = Heft 3. E. Herrmann. Chants et coutumes de mariage en Carinthie. — M. de Zmigrodzki. La « Suastika » (considère cet ornement, qu'on rencontre souvent sur des instruments préhistoriques, surtout sur des objets trouvés à Hissarlik par Schliemann, comme le symbole de la divinité suprême adorée par les Ariens; rapproche cet ornement du méandre, de la croix chrétienne, et tire d'intéressantes conclusions). — Hommel. Recherches récentes sur la plus ancienne population de l'Asie Mineure (fait l'éloge des travaux de Petersen-Luschan et de Pauli. Suppose que l'Asie Mineure et la Grèce furent occupées d'abord par une population non arienne ni sémitique, à laquelle se rattachent les Rhètes, les Étrusques, les Ligures et les Ibères).

51. — Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirthschaft im deutschen Reiche. Jahrg. XV, Heft 1, 1891. — Hœniger. Le chiffre de la population des villes allemandes au moyen âge (attaque les travaux de Bücher, Hegel et Jastrow. Nuremberg, en 1449, comptait, non 20,000 hab., mais au moins 30,000; Francfort-sur-le-Mein, en 1400, non 10,000, mais entre 14 et 16,000).

52. — Jahrbuch für Nationalœkonomie und Statistik. Bd. XXI, Heft 6, 1890. — Bauer. Nicolas Barbon, 1640-1698 (sa biographie; analyse de ses écrits encore inconnus en partie; expose leur importance pour l'histoire de l'économie nationale. C'est le point de départ du courant libre-échangiste qui emporta toutes les barrières avec Hume, les

physiocrates et Adam Smith. C'est un précurseur des idées modernes sur la valeur de l'argent).

53. — Staats-und wissenschaftliche Forschungen. Bd. X, Heft 3, 1890. — Pringsheim. Le développement économique de la république des Pays-Bas au XVIIe et au XVIIIe s. (d'après de nombreux documents inédits. Organisation et progrès du commerce, histoire de l'industrie, organisation du travail, situation des ouvriers, tentatives de réforme sociale et leurs rapports avec les mouvements révolutionnaires du XVIIe s.).

54. — Untersuchungen zur deutschen Staats-und Rechtsgeschichte. Heft 34, 1890. — Stutz. Les chapitres du *Speculum saxonicum* relatifs aux degrés de parenté et leur importance pour l'ordre de succession dans le droit privé de Saxe. = Heft 35, 1891. E. baron de Schwind. Origines des fiefs libres héréditaires dans les pays rhénans et dans l'Allemagne du Nord au moyen âge.

55. — Zeitschrift für deutsches Alterthum. Bd. XXXV, Heft 1, 1891. — Zimmer. Études celtiques. 3e art. (montre l'influence des légendes de l'Allemagne du Nord sur la plus ancienne forme des légendes héroïques d'Irlande. Origine des légendes de Finn et d'Ossian. L'auteur expose d'une manière approfondie l'histoire d'Irlande au temps des incursions des Vikings scandinaves. Finn mac Cumaill (ou Fingal), le célèbre héros irlandais et écossais, est identique au celtique Ketill Hviti ou Caittil Find, chef des Vikings scandinaves qui fut, en 857, battu et anéanti près de Munster par Amlaib, autre roi des Vikings d'Irlande. Plus les Vikings établis dans l'Irlande méridionale s'assimilèrent les Irlandais, plus Fingal-Finn fut considéré comme un héros irlandais. C'est à lui que les Irlandais attribuèrent, dans la première moitié du Xe s., tout ce qu'ils se rappelaient des actes des Scandinaves payens. Au Xe s., d'anciennes légendes irlandaises, qui remontaient au IIe ou au IIIe s. après J.-C., se rattachèrent à lui et il devint le représentant de la légende héroïque de tous les Gaels. Détails sur les légendes de Saint-Patrick et sur l'origine des plus anciennes lois irlandaises). — Mommsen. Heriman (ce nom, cité par le chroniqueur Jean de Girone, est identique avec celui des « arimanni » lombards).

56. — Zeitschrift für deutsche Kulturgeschichte. Neue Folge. Bd. I, Heft 2. — Meyer. La chronique du chevalier Michel d'Ehenheim; suite du texte. — P. Cassel. Noms de lieux et de pays allemands (étymologie des noms où « furt » entre en composition). — Henne am Rhyn. Les communautés évangéliques avant la Réforme (reproduit les hypothèses fantaisistes de L. Keller, qu'il suit pas à pas). — L. von Beckh-Widmannstoetter. Lettres de la duchesse Marie-Anne-Christine de Bavière, dauphine de France (trouvées dans les archives de famille des princes Portia. Née en 1660, épouse du Grand Dauphin, elle fut la grand'mère de Louis XV. Publie trente-une lettres, des années 1678-1685, à la comtesse Marie de Portia,

qui avait été préceptrice de la dauphine. Ces lettres témoignent de la hauteur de ses sentiments et de son caractère; elles touchent souvent aussi à la politique). — Biedermann. Sur l'ère de splendeur de la cour de Saxe-Pologne (extraits des comptes du ministre comte de Flemming, de l'an 1722; ils montrent le luxe énorme qu'on déployait alors à la cour de Suède).

57. — Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft. Jahrg. XLVI, Heft 4, 1890. — Feilbogen. Smith et Hume (expose pourquoi Hume est resté si loin en arrière de Smith dans la fondation de l'économie politique). — Ehrenberg. Un projet de politique sociale et financière au xvie s. (dressé par Holzschuher, patricien de Nuremberg, qui proposait une sorte d'emprunt forcé dans un but social et politique; il ne fut pas mis à exécution).

58. — Jahrbuch des k. deutschen archæologischen Instituts. Bd. V, 1890, Heft 3. — Wernicke. Un buste de Platon à Cambridge. — Gilli. Le vaisseau en bas-relief de Salerne (publié dans le *Jahrbuch* en 1889; intéressant pour la construction des vaisseaux dans l'antiquité).

59. — Mittheilungen des k. deutschen archæologischen Instituts. *Rœmische Abtheilung.* Bd. V, Heft 1, 1890. — Wissowa. Une parodie d'une scène d'école (décrit un bas-relief romain de la collection Tyskiewicz). — Studniczka. La prétendue statue d'Aristote au palais Spada (n'est pas authentique). — Mau. Inscriptions de gladiateurs à Pompei (66 inscr. avec excursus). = Heft 2. Th. Mommsen. Une nouvelle collection d'inscriptions du xve s. (analyse le ms. de la Bibliothèque royale de Stuttgart, Hist. quart. n° 316; important pour les inscriptions de Rome). — Mau. Les fouilles à Pompei, 1888-1890. = *Athenische Abtheilung.* Bd. XV, Heft 1, 1890. E. Szanto. Histoire de Thasos (note différents changements survenus dans les institutions de cette île, 411-407, d'après les inscr. publiées par Miller dans la *Rev. archéol.*). — Schliemann. Deux inscriptions grecques d'Ilion. — Kontoléon. Inscription de l'île de Nisyros. = Heft 2. Judeich. La ville de Jasos dans le golfe de Mendelia (description minutieuse des ruines. Pense que Jasos a été détruite en 404 et qu'en 394 une nouvelle ville a été construite sur l'île qui se trouve dans le port de l'ancienne ville; elle dura jusqu'à la fin de la période romaine. Publie 4 inscr.). — Mordtmann. Inscriptions d'Asie Mineure (1° corrige une inscr. publiée par Dorigny dans la *Rev. archéol.*, vol. XXXIV, p. 106; 2° corrige l'inscription du *C. I. Gr.*, IV, 9266). — Meier. Un bas-relief avec représentation de gladiateurs dans le musée de Trieste. — W. Doerpfeld. Métrologie; suite (sur les mesures d'Égine et de l'Attique; le stade grec). — Schliemann. 6 inscriptions d'Ilion. — Wilhelm. Un décret en l'honneur du poète Amphis (complète, à l'aide d'un nouveau fragment, l'inscr. publiée par Koumanoudis dans l'Ἀθηναῖον, II, p. 131). — Thumb. Inscription de Mégare (de l'époque de l'empire romain). — Wolters. Une pierre tombale de l'Attique ancienne. — Des fouilles récentes en Grèce et en Asie Mineure. =

Heft 3. Szanto. L'alphabet grec (à l'origine, il n'y en eut qu'un pour les peuples de l'ouest et de l'est; quand on chercha à représenter par un signe unique les quatre lettres doubles κσ, πσ, φσ et χσ, il y eut une différence entre ces deux groupes de peuple sur la signification des signes χ et ψ). — Judeich. Inscriptions de Carie (33 textes avec interprétation et commentaire). — Wilhelm. 47 inscriptions de Thessalie. — Kontoléon. 7 inscriptions de l'Asie Mineure. — Des récentes découvertes archéologiques en Grèce et en Asie Mineure.

60. — Hermes. Bd. XXV, Heft 3-4, 1890. — Boissevain. Un fragment mal placé de Dion Cassius (le fragment de Dion publié par Ursinus sous le n° 77 a été jusqu'ici rapporté au temps de l'empereur Septime Sévère et attribué au ch. 9 du 75e livre. Il faut, au contraire, le rapporter à la guerre parthique de Trajan et au général Severus qui la conduisit). — Rubensohn. Chronologie du règne de l'empereur Alexandre Sévère (recherches sur les données contradictoires fournies par le « Chronographe de 354 » et par le « Liber generationis. » Ce dernier a été composé avant oct. 235 et contient la liste des empereurs qui avait formé une partie de la chronique perdue d'Hippolyte. La mort d'Alexandre Sévère est du 18 ou 19 mars). — O. Hirschfeld. Histoire de la guerre en Pannonie et en Dalmatie sous Auguste (d'après les écrivains et les inscriptions). — Id. La disposition annalistique de l'œuvre de Tacite (dans les dernières parties de son œuvre, Tacite a souvent interrompu la forme annalistique du récit et réuni en une seule année les événements de plusieurs. Recherche l'année où naquirent les petits-fils de Tibère, les jumeaux Germanicus et Tibère, dont parle Tacite, *Ann.*, II, 84 ; ils sont nés en l'an 20). — L. Herbst. Le document cité par Thucydide, V, 47 (il est identique avec l'inscr. publiée par Koumanoudis dans le tome V de l'Ἀθηναῖον, p. 333. Kirchhoff, après avoir comparé le texte de cette inscription avec celui de Thucydide, en avait conclu que, dans ce dernier, le document était tout à fait altéré. L'auteur montre, au contraire, que tous les changements apportés par Thucydide sont, sans exception, des corrections au texte de l'inscription, de manière à lui donner la forme de son propre style. Recherches sur le contenu du traité de paix dont témoigne cette inscr.). — Maas. Callimaque et Cyrène (dans la littérature mythologique de la Grèce et surtout dans Callimaque, les légendes relatives aux dieux des différents peuples et villes et le culte de ces divinités ont été souvent confondus). — C. Robert. Notes archéologiques. 4e art. (parle du combat d'Oinoa entre les Spartiates et les Athéniens, et en particulier de la peinture, dont parle Pausanias, qui représentait ce combat dans la Στοὰ ποικίλη d'Athènes. Ce combat eut lieu entre 463 et 460). — Busolt. Fragment d'un décret attique (commente l'inscr. du *C. I. A.*, I, p. 220, n° 542, et *C. I. A.*, IV, p. 124). — Passow. De la prescription des crimes contre la vie dans le droit grec (la prescription n'a jamais existé pour de tels crimes). — Dessau. Un fragment ignoré du *De viris illustribus* de Cornélius Népos (dans saint Augustin, *Contra Julianum*,

IV, ch. XLIII).—TRAUTWEIN. Les mémoires de Dikaios, source d'Hérodote (commente le passage d'Hérodote VIII, 65. Pour la campagne de Xerxès contre la Grèce, Hérodote a utilisé les mémoires de Dikaios, qui fut témoin oculaire des événements et qui était l'ami du roi de Sparte Démarate. Certaines anecdotes, racontées par Hérodote et que Wecklein a traitées de fictions, méritent toute créance). — BUSOLT. Le décret relatif aux trésoriers d'Athènes, ou Ταμίαι (interprète et complète l'inscr. du *C. I. A.*, IV, 179. A. B.). — B. KEIL. Inventaire des ustensiles en argent conservés dans le sanctuaire d'Amphiaraos à Oropos (commente l'inscr. n° 26 au tome VIII de l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική). — VIERECK. Le sénatusconsulte du sénat romain pour la ville de Tabae en Phrygie (de l'an 81 av. J.-C. Commente l'inscr. publiée par Doublet dans le *Bull. de corr. hellén.*, XIII, 503). — HOLZAPFEL. Sur le passage de *Cicero ad Att.*, IV, 16 (Mommsen avait émis l'opinion que, dans les mss., la lettre *ad Att.*, IV, 16-18, avait été composée de quelques lettres différentes formant par confusion autant de chapitres. L'auteur propose une reconstitution différente).

61. — Philologus. Bd. XLVIII. Nouv. série, Bd. II, Heft 4, 1889. — TUEMPEL. Διόνυσος Ἁλιεύς (recherches sur le culte de Dionysos considéré comme souverain de la mer; le point de départ de cette étude est un oracle que nous a transmis Philochore. Cette divinité de la mer était honorée à Tirynthe avant sa destruction ; il faut sans doute chercher en Thrace l'origine première de ce culte). — E. MEYER. Le nom du dieu Baal-Zephon (signifie « le possesseur de Zéphon, » mais ce dernier mot n'est pas clair). — SWOBODA. Haliaia (ce nom a désigné l'assemblée du peuple à Argos; il se trouve dans une inscr. du *Bull. de corr. hell.*, IX, 352, n° 4). — MAUE. Par qui étaient nommés les *Praefecti fabrum* municipaux? (maintient, contre J. Schmidt et J. Jung, qu'ils étaient nommés par l'empereur). = Bd. XLIX (III). Heft 1, 1890. W. SCHMID. Comment a été composé et publié l'ouvrage de Thucydide (1° la langue de Thucydide a subi l'influence de Gorgias; donc il remania la première partie de son ouvrage pendant son séjour à Athènes en 404, et c'est à ce moment aussi qu'il composa la seconde; 2° l'œuvre de Thucydide a été remaniée et publiée par Cratippe après 387). — O.-E. SCHMIDT. Le premier livre des lettres de Cicéron à Brutus (cherche à reconstituer le recueil perdu, à l'aide des citations de Cicéron et des fragments conservés). — HOLZAPFEL. Les origines du calendrier julien. — TUEMPEL. Lesbiaca. 2e art. (culte d'Aphrodite honorée à Lesbos sous le nom de Chryseis-Apriate). — G.-F. UNGER. La bataille de Mantinée (fut livrée en août 363 ; recherches chronologiques approfondies sur les événements politiques et militaires qui se rattachent à cette bataille). — L. HERBST. Les travaux récents sur Thucydide; fin. — MANITIUS. Eutrope au moyen âge.

62. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. Bd. CXLI, Heft 7. — G.-F. UNGER. Le commencement du printemps

dans l'antiquité; suite (à peu d'exceptions près, c'est l'équinoxe qui, dans la littérature romaine en général, est considéré comme le commencement du printemps). = Heft 8-9. H. Mueller-Struebing. Les dernières productions et la mort de Cratinus le Vieux (sa dernière pièce est les Σερίφιοι, de l'an 410. Intéressant pour l'histoire intérieure d'Athènes pendant la guerre du Péloponèse et sur les tendances politiques de ses pièces ainsi que de celles d'Aristophane). — Habel. Schliemann et Bœtticher (leurs disputes scientifiques; Schliemann avait raison). — F. Olck. Les dates du calendrier dans le « De agricultura » de Caton (cherche à les utiliser pour la chronologie romaine). — Petsch. La seconde campagne de Jules César en Bretagne (contre les hypothèses présentées par J. Lange dans cette même revue, 1889, p. 187; il est injuste d'attaquer la véridicité de César). — O. Seeck. Études sur l'histoire de Dioclétien et de Constantin; suite (les *Scriptores historiae augustae* ont été composés au ve s.). = Heft 10. Soltau. L'année intercalaire des Romains depuis 190 av. J.-C. — Schjœtt. Sur l'histoire de l'armée romaine (commente le passage de Tite-Live, VIII, 8). = Heft 12. Susemihl. Origine des théogonies orphiques (critique et complète les recherches de O. Gruppe sur ce sujet).

63. — Archiv für katholisches Kirchenrecht. 1890, Heft 5. — Blumenstock. Deux œuvres canoniques inédites du P. Thomassin, de l'Oratoire (dans les mss. n° 4285, f. fr. des Nouv. acq., et nos 12454, 12455, f. lat. de la Bibl. nat., Paris). — Id. Publications récentes sur l'histoire du roi ecclésiastique en Pologne. = 1891, Heft 1. C.-A. Geiger. Le suicide en droit allemand depuis le haut moyen âge jusqu'à nos jours.

64. — Jahrbücher für protestantische Theologie. Jahrg. XVII, Heft 1, 1890. — F. Gœbbes. L'Église et l'État de 284 à 324 (le récit du martyre de la légion thébaine et du supplice de plusieurs parents de Dioclétien est sans valeur historique. Des raisons qui ont déterminé Dioclétien à poursuivre les Chrétiens). — Stœlten. Les légendes de l'apôtre Philippe (de très bonne heure on a confondu l'évangéliste Philippe avec l'apôtre Philippe. Essaie d'expliquer l'origine des légendes relatives à la prédication de Philippe en Parthie, en Grèce et ailleurs).

65. — Der Katholik. 1891, janvier. — Bellesheim. L'origine du Common prayer book et le procès intenté à King, évêque de Lincoln (parle avec éloges du livre de Gasquet et Bishop intitulé *Edward VI and the book of Common prayer*, 1890. La liturgie de l'église anglicane reposa jusqu'en 1550 sur des bases catholiques, mais fut ensuite de plus en plus modifiée par l'esprit luthérien et calviniste). = Février. Deppe. Les idées de Leibnitz sur l'étude des sciences dans les monastères (expose les efforts de Leibnitz pour fonder une congrégation de savants avec une constitution monacale). — Falk. Georg Vicelius (d'abord partisan de Luther, puis revenu à l'église catholique, mort en 1573; sa vie et ses écrits). — F. Jean de Capistrano en Allemagne, 1452-1454 (d'après les

sources contemporaines déjà publiées). — ZIMMERMANN. Histoire des catholiques anglais sous Jacques Ier. = Comptes-rendus : *Kraus*. Die christlichen Inschriften der Rheinlande. I (excellent ; additions et corrections par F. Falk).

66. — Theologische Studien und Kritiken. Jahrg., 1891, Heft 2. — SCHMOLLER. Le péché et les sacrifices dans l'ancienne religion hébraïque. — BECKER. Rapports du comte de Zinzendorf avec le catholicisme (contre A. Ritschl, selon lequel la théologie du comte était plus voisine du catholicisme que du protestantisme ; montre que l'auteur n'a aucunement subi l'influence des idées catholiques). — RŒHRICHT. Correspondance des papes avec les souverains orientaux à l'époque des Croisades (parle d'un grand nombre de lettres papales adressées aux sultans de l'Asie Mineure, de la Syrie et de l'Égypte, et aux khans des Mongols). — ENDERS. Trois lettres inédites de Luther (à Œlhafen, patricien de Nuremberg, 1539).

67. — Zeitschrift für katholische Theologie. 1891, Quartalheft 2. — F. PROBST. L'abbé Duchesne et les trois plus anciens sacramentaires romains (combat l'opinion de l'abbé D. qui, dans ses *Origines du culte chrétien,* avait émis l'idée qu'il n'existe pas de sacramentaire romain avant le VIIe s.). — STENTRUP. S. J. La question sociale et le christianisme (à l'époque actuelle). — MICHAEL. S. J. Sur l'histoire juridique de l'Inquisition de C. Henner (observations et additions bibliographiques).

68. — Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie. Jahrg. XXXIV, Heft 2, 1891. — HILGENFELD. Les écrits canoniques du Nouveau Testament (contre les idées ultra-conservatrices du livre de Th. Zahn). — ID. Les défenseurs les plus récents du Décret des Apôtres (les rapports des apôtres et de la primitive communauté de Jérusalem avec la direction représentée par Paul sont exposés dans Paul, *Ad Galat.*, 2, 1-10, tout autrement que dans les *Acta apost.*, 15, 1-31. Ritschl, Steck, Sommer, Vœlter et A.-H. Franke ont accordé le plus de créance à ce dernier passage ; l'auteur donne la préférence au premier). — HILGENFELD. L'auteur du traité « De aleatoribus. » = Comptes-rendus : *Neumann*. Der römische Staat und die allgemeine Kirche bis auf Diocletian. Bd. I (Gœrres fait l'éloge du livre et lui adresse quelques critiques). — *Usener*. Der heilige Theodosios. Schriften des Theodoros und Kyrillos (remarquable). — *Treu*. Maximi Planudis epistulae (important).

69. — K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Gœttingen. Abhandlungen. Bd. XXXVI, 1890. — G. HOFFMANN. De quelques inscriptions phéniciennes (1° inscr. du Pirée, *Rev. arch.*, 1888, p. 5 ; 2° inscr. de Ma'sûb, *ibid.*, 1885, p. 380 ; 3° inscr. d'Eschmounazar, *Corp. inscr. semit.*, n° 3 ; 4° inscr. de Tebnêt, *Rev. arch.*, 1887, p. 2 ; 5° inscr. de Sidon, *Corp. inscr. semit.*, n° 4). — ERMAN. La langue du papyrus de Westcar (ce papyrus appartient à l'époque de la domination de Hyksos. Addition importante à l'histoire et à la grammaire de l'ancienne langue égyptienne). — KIELHORN. Table pour les années dites de Jupiter dans le calendrier hindou, d'après les règles du Sourya-Siddhânta

et du Jyotistattva. — WUESTENFELD. L'imâm El-Schâfiî, ses disciples et ses partisans jusqu'au commencement du xe s. (biographie détaillée de Schafiî, 767-820; histoire des sectes musulmanes fondées par lui; biographie de soixante-six de ses disciples; détails sur leurs écrits).

70.—K. Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften. Abhandlungen der philologisch-historischen Classe. Bd. XII, n° 1, 1890. — ZARNCKE. Un procès du xve s. à l'université de Leipzig (l'étudiant-clerc Nicolas Winter fut en 1443 exclu de l'université de Leipzig pour refus de payer une légère amende. Bien que ce jugement fût parfaitement légal, le condamné refusa de s'y soumettre et en appela, 1443-1451, au tribunal épiscopal de Mersebourg, à la Vehme de Westphalie, au concile de Bâle et au tribunal aulique de Saxe. Tous confirmèrent le jugement de première instance. Cet intéressant exposé montre dans quel désordre et dans quelle incertitude était l'administration judiciaire en Allemagne vers le milieu du xve s.).

71. — Preussische Akademie der Wissenschaften. Sitzungsberichte. Stück 50, 1890. — Eb. SCHRADER. La date des inscriptions dites arsacides de Babylone (dans le 3e vol. de la *Zeits. f. Assyriol.*, Strassmaier a publié une série d'inscriptions en langue et en écriture babyloniennes qui, dans les données chronologiques, contiennent le nom d'Arsacès. Expose les hypothèses qui ont été émises sur l'existence d'une ère arsacide, mais conclut que ce n'est pas clair). = Stück 51-52. BRUECKNER. Rapport sur une mission, subventionnée par l'Académie, pour l'étude des mss. intéressant l'ancienne littérature polonaise.

72. — Allgæuer Geschichtsfreund. Jahrg. III, n° 8, 1890. — ULRICH. Fouilles sur le Lindenberg près Kempten (elles ont donné des restes importants de l'ancien Campodunum).

73. — Schriften des Vereins für Geschichte des Bodensees und seiner Umgebung. Heft 19, 1890. — MOLL. Le chroniqueur Hermannus Contractus, 1013-1054 (biographie). — ECKHARD. Les origines du monastère de Reichenau. — Comte ZEPPELIN. Qui est l'auteur des *Gesta Caroli* appelé le moine de Saint-Gall? (c'est Notker Balbulus; Zeumer était déjà arrivé en 1886 au même résultat). — SAMBETH. Le chapitre rural d'Ailingen-Theuringen dans le ci-devant diocèse de Constance; suite (texte et statuts; remarques sur les conférences tenues au moyen âge et à l'époque postérieure sur les formules d'investiture, la compétence et les revenus du doyen, du chambrier, etc.). — WENINGER. Sur l'histoire de l'école municipale de Lindau au xvie s. — LUNGLMAYR. Origine et étymologie des noms de lieu (lois générales qui président à leur formation; étymologie de noms de localités voisines du lac de Constance). — BEYERLE. Antiquités romaines récemment trouvées à Constance. — Comte ZEPPELIN. Catalogue des chartes conservées dans les archives du château de Langenstein; suite, 1446-1499.

74. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Nouvelle série. Bd. VI, Heft 1, 1891. — H. WITTE. Sur l'histoire des guerres de

Charles le Téméraire dans le Haut-Rhin (ses rapports avec Sigismond d'Autriche, l'empereur Frédéric III, Louis XI et les Confédérés suisses, 1468-1474, d'après des documents inédits). — G. Wolfram. Un ms. de la chronique strasbourgeoise de Königshofen (à Cheltenham; ce ms. est apparenté de près à ceux que Hegel range dans la classe A; il a été écrit vers 1404; un petit nombre d'additions seulement dépassent l'année 1390). — Huffschmid. La limite orientale du Lobdengau dans l'Odenwald (cherche à prouver que les moines de Lorsch et les évêques de Worms ont fait fabriquer une série de chartes fausses pour étendre leurs possessions territoriales; ces chartes fausses ont conduit à des notions erronées sur la limite de divers districts). — O. Winckelmann. Nouvelles additions à la biographie de Th. Murner (publie cinq lettres de Murner au conseil municipal de Strasbourg en 1530; elles sont relatives à la pension qui fut accordée à Murner en 1526, puis retirée en 1530). — Fritz. Les compagnons cordonniers du haut Rhin en 1407 (d'après des documents inédits des archives de Strasbourg. Des mesures prises par les villes contre leurs agitations. Ils voulaient former une vaste coalition pour imposer aux maîtres des conditions meilleures; leur tentative échoua complètement et amena la dissolution des « Brüdertschaften » d'ouvriers tolérées avant 1407). — Hartfelder. Sur l'histoire des savants de Heidelberg au xve et au xvie s. (contributions à la biographie de Peter Luder, Mathias de Kemnat, Jean de Dalberg dit Camerarius, Jean Vigilius, Pallas Spangel, Jodocus, Gallus de Ruffach, Otmar Luscinius, Jean Herbst). — Waldner. Biographie de Jean Hoffmeister (prieur des Augustins de Colmar et provincial des Augustins dans la région rhénane et en Souabe, depuis 1546 vicaire général de toutes les provinces de l'ordre en Allemagne, mort en 1547; publie quatre lettres de lui de 1545-1546). — Adam. Histoire des États provinciaux du margraviat de Bade (fin du xvie s.). — Hollænder. Une lettre du connétable de Montmorency à la ville de Strasbourg, 19 août 1552. — Les archives locales dans les districts de Weinheim, Mannheim, Ueberlingen et du couvent de Villingen.

75. — Westdeustche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. Jahrg. IX, Heft 4, 1890. — G. von Rœssler. Les bains des forteresses frontières; suite (ces bains montrent que d'importants établissements civils s'étaient formés près de ces forteresses. Le fait que, d'ordinaire, ce sont les fondations seules de ces bains, et non celles des maisons d'habitation, qui se sont conservées, s'explique par la solidité des murs des thermes). — Patsch. Sur l'histoire des légions XIII-XX (contre les hypothèses de Mommsen dans son histoire des légions d'Auguste; ces légions ont existé depuis l'an 6 apr. J.-C.). — Riese. Les Suebi (contre le mémoire publié par Kossinna dans cette *Zeitschrift*, p. 199 et suiv. L'auteur maintient les hypothèses qu'il avait présentées auparavant dans le *Rhein. Mus.*, N. F., Bd. XLIV, p. 331 et suiv.). — Keussen. La ville de Cologne considérée comme patronne de son université; 1er art. (depuis la fondation de l'université en 1388 jusqu'à la fin du

moyen âge. Montre la part prise par la ville à sa fondation; ses règlements administratifs; détails sur les honoraires des professeurs, sur la fondation de prébendes ecclésiastiques pour eux, sur l'administration des fondations testamentaires. Le tout fondé sur un grand nombre de documents inédits).

76. — Württembergische Vierteljahrshefte für Landesgeschichte. Jahrg. XIII, 1890, Heft 1-2. — Bach. Fouilles et découvertes en Wurtemberg en 1878-1887 (important pour les époques préhistorique et romaine). — Funk. Histoire du diocèse de Rottenburg, 1811-1817. — Gradmann. Origines de l'église de Notre-Dame à Reutlingen (avec des détails sur l'ancienne histoire de la ville impériale de Reutlingen). — Bossert. Villages abandonnés dans la partie septentrionale du Wurtemberg. — Id. Les ministériaux des Hohenstaufen en Souabe et en Franconie (important pour l'histoire des possessions de la famille de Staufen). — Id. Chartes du monastère de Frauenthal; suite, 1474-1753. — Eubel. Histoire du monastère franciscain de Schwäbisch-Gmünd. — Thuma. Histoire des seigneuries de Vollmaringen et Gœttelfingen (de 907 jusqu'à nos jours). — Schilling. Catalogue de chartes inédites relatives à l'histoire du monastère de Kirchberg et du village d'Entingen près Horb, 1316-1616.

77. — Archiv für Geschichte und Alterthumskunde von Oberfranken. Bd. XVII, Heft 3, 1889. — Beudiner. Les comptes pour la construction de l'église Sainte-Marie-Madeleine à Bayreuth, 1436-1467 (texte; introduction qui en fait ressortir l'intérêt pour l'histoire des mœurs). — Seyler. Les cimetières de Hummelgau dans la haute Franconie (rapproche les objets qu'on y a trouvés d'autres du même genre trouvés ailleurs et détermine les époques auxquelles ils appartiennent. L'auteur croit avoir trouvé des traces de l'établissement successif des Boïens, Tectosages, Marcomans et Slaves dans la vallée supérieure du Mein). — Fouilles dans les environs de Bayreuth (les objets qu'on y a trouvés sont de l'époque slave).

78. — Zeitschrift des Vereins für Hessische Geschichte und Landeskunde. Bd. XIV, Cassel, 1889. — W. Arnold. L'abbaye d'Hersfeld à l'époque carolingienne. — Heidenhain. La politique du landgrave de Hesse Philippe le Généreux, 1556-1560 (d'après des documents inédits des archives de Marbourg. La haine passionnée et la défiance du landgrave à l'égard de l'Espagne et de l'Autriche le décidèrent à rechercher l'alliance de la France; dans la guerre entre l'Espagne et la France, il se rangea toujours du côté de cette dernière et s'efforça d'empêcher tout rapprochement de Henri II avec l'empereur Ferdinand et le roi Philippe II. Les levées de mercenaires faites par la France en Allemagne, et contre lesquelles le parti impérial protesta vivement, il les favorisa de tout son pouvoir. En 1559, il intervint en faveur de la France pour qu'elle gardât les Trois évêchés. Sa politique n'était pas égoïste; mais il était convaincu que la France était le seul et le meil-

leur soutien du protestantisme en Allemagne. D'autre part, il intervint maintes fois en faveur des Vaudois et des huguenots de France. Quand les chefs de la maison de Guise s'emparèrent du gouvernement en 1559 et que la politique française devint essentiellement catholique, il fut obligé de briser avec elle). — Ruebsam. La chronique d'Apollon de Vilbel (l'auteur fut successivement doyen, prévôt et abbé dans différents monastères bénédictins, à Fulda, à Limbourg, en Palatinat, etc. On n'a de sa chronique qu'un fragment sur la fin du xve s. et jusque vers 1530. Publie ce texte avec une étude sur les sources). — Charles de Stamford. Le 1er bataillon du 2e régiment d'infanterie hessoise à Francfort-sur-le Mein en sept. 1848 (bataillon qui prit une part importante à la répression du mouvement révolutionnaire). = Bd. XV, 1890. Heldmann. Les seigneurs et avoués de Keseberg (près de Frankenberg, dans la province de Hesse-Nassau. Tableau généalogique de cette famille du xiie au xive s.; analyse soixante-quatre chartes de 850 à 1412). — Brunner. Sur l'histoire de la guerre de Trente ans (publie deux lettres du landgrave de Hesse, en 1631, sur les négociations des princes évangéliques à Francfort en août 1631). — Id. Notes d'un pasteur hessois sur la guerre de Sept ans (opérations autour de Cassel, 1757-1762). — Kleinschmidt. Le roi Jérôme de Westphalie et le chapitre des chanoinesses de Homberg (ce chapitre fut depuis 1806 le centre du complot machiné contre le roi par le baron de Dœrnberg et ses partisans. Détails sur l'insurrection de 1809 et sur les mesures prises contre le chapitre par le gouvernement de Westphalie).

79. — Zeitschrift des Bergischen Geschichtsvereins. Bd. XXV, Heft 1-2, 1890. — W. Harless. Le comté et les comtes de Hückeswagen (leur généalogie jusqu'à la fin du xive s. Histoire du Hückeswagen jusqu'en 1816 d'après des documents inédits. Publie douze pièces de 1409 à 1589). — G. von Below. Histoire économique du Rhin inférieur (publie trois actes : 1° règlement des finances dans le duché de Berg en 1426 ; 2° estimation du fief de Kreutzan en 1606 ; 3° liste des revenus domaniaux et des impôts dans les duchés et comtés de Juliers, Clèves, Berg, la Mark, Ravensberg et Ravenstein en 1629). — Wachter. Récit du conseiller impérial Dr Ulrich Zasius sur la prise de l'île de Djerba, dans le golfe de Gabès, par les Turcs, 1560.

80. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte und Landeskunde von Osnabrück. Bd. XV, 1890. — Hartmann. Les anciennes murailles et fortifications du cercle d'Osnabrück ; suite (intéressant pour l'histoire militaire des Romains dans le pays). — Stueve. Comptes de la ville d'Osnabrück, xiiie-xive s.; suite. — H. Forst. Le monastère de Malgarten du xve s. à sa suppression en 1803. — Philippi. Liste des premiers évêques d'Osnabrück (772-1110 ; l'établissement de cette liste offre beaucoup d'incertitudes). — Stueve. Lettres du bourgmestre d'Osnabrück G. Schepeler au sujet du congrès de Munster en 1647 (relatives surtout aux efforts de la ville pour garder ses privilèges de ville d'empire). — Schuchhardt. Fouilles à la « Wittekindsburg » près Rulle

(elles aboutirent à la découverte d'importants restes de murs qui ont été construits, soit par les Romains, soit par les Francs ou les Saxons sur le modèle romain). — HARTMANN et PHILIPPI. Monnaies romaines trouvées à Lashorst (elles vont de Vespasien à Septime Sévère). — FORST. Jean IV, évêque d'Osnabrück, et ses négociations avec la reine d'Angleterre Élisabeth, 1560 (d'après les *Beiträge zur englischen Geschichte* d'Ernest Bekker).

81. — Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen. Jahrg. 1890. — Th. VON SICKEL. Les origines du monastère de Heeslingen dans la province de Hanovre (deux diplômes en racontent la fondation : l'un est du temps d'Otton Ier ; il y manque la confirmation impériale ; l'autre de 986, sous Otton III, reproduit le premier). — BURGHARD. La contre-réforme dans l'Eichsfeld, 1574-79 (d'après des actes inédits des archives de Marbourg et du Vatican. L'Eichsfeld comprend les possessions thuringiennes de l'archevêché de Mayence ; il est ici question surtout de Duderstadt et de Heiligenstadt. Expose les efforts des princes protestants pour empêcher les procédés violents de l'archevêque contre ses sujets protestants). — GERLAND. Des mesures prises contre les incendies à Hildesheim au XIVe et au XVe siècle). — UHLHORN. Les Cisterciens dans la Basse-Saxe (travaux de défrichement et mise en valeur du pays). — BODEMANN. La princesse Sophie-Dorothée de Hanovre (1° détails sur l'intrigue amoureuse qu'elle noua en 1682 avec le marquis de Lassay ; 2° instructions pour le commandant du château d'Ahlden, relatives au traitement auquel devait être soumise la princesse prisonnière). — ID. Lettres de et à Leibnitz (22 pièces de 1691 à 1716 ; elles montrent l'indigne traitement infligé à Leibnitz en Hanovre, et qui lui rendit très difficiles ses travaux historiques). — ID. Le mariage de la princesse Sophie-Hedwige de Brunswick-Wolfenbüttel en 1577 et sa correspondance avec son père, le duc Jules, 1577-1585 (intéressant pour l'histoire des mœurs). — ID. La guerre de Trente ans en Basse-Saxe (publie une lettre du duc Guillaume de Brunswick-Lunebourg, 27 oct. 1635, qui traite des opérations militaires et du cantonnement en Basse-Saxe des troupes suédoises). — JANICKE. De la part prise par le prof. Dahlmann à la constitution hanovrienne de 1833. 1er article.

82. — Baltische Studien. Jahrg. XL, 1890. — VOGT. Additions à la correspondance du réformateur Joh. Bugenhagen. — HANNCKE. La guerre de Trente ans en Poméranie d'après le récit de Cosmus de Simmern (extraits de la chronique encore inédite de ce Cosmus, qui était contemporain des événements ; ils se rapportent aux années 1626-1628. Important pour l'histoire des campagnes de Wallenstein). — RUDEL. La situation de la Poméranie depuis le début de la guerre de Trente ans jusqu'au débarquement de Gustave-Adolphe, 1618-1630 (d'après des documents inédits des archives de Stettin. Raconte en détail le séjour des armées impériales en Poméranie et les négociations conduites avec

la cour impériale et les princes allemands; montre les lourdes charges que la guerre fit peser dans le pays). — Bluemcke. La Poméranie pendant la guerre du Nord, 1563-1570 (récit très détaillé de 340 p., d'après de nombreux documents inédits).

83. — Forschungen zur Brandenburgischen und Preussischen Geschichte. Bd. III, 2e Hælfte, 1890. — Liesegang. Les institutions municipales de Magdebourg et de Salzwedel (important pour l'histoire des origines de ces institutions). — Sello. Les statues dites de Roland dans les villes de l'Allemagne du Nord (critique vivement le mémoire publié par Béringuier sur ce sujet. A l'origine, ces statues indiquaient que le marché était ouvert; elles étaient identiques à ces croix de marché qui, dans l'Allemagne du Sud, tenaient la place des statues de Roland. Elles représentaient un chevalier quelconque; c'est l'imagination populaire qui, plus tard, y vit Roland, le paladin de Charlemagne). — Paczkowski. L'Électeur de Brandebourg et Christian-Louis de Kalckstein; suite (procès de haute trahison intenté à ce dernier; son supplice en 1671). — G.-E. von Natzmer. Charles Dubislav de Natzmer, un ami de jeunesse du roi Frédéric II (sa biographie; publie des lettres inédites qui sont importantes aussi pour l'histoire de la jeunesse du roi Frédéric II). — Koser. La bataille de Mollwitz, 1741 (récit détaillé, d'après toutes les sources contemporaines. Publie une lettre du général de Mœllendorff). — Schneider. Les papiers du capitaine saxon J. Gottlieb Tielke (contemporain du roi Frédéric II de Prusse; il écrivit, en 1775, des *Beiträge zur Geschichte der Kriege von* 1756-1763; il était en correspondance avec beaucoup d'officiers autrichiens et prussiens, avec le duc Charles-Ferdinand de Brunswick et d'autres personnages éminents. Publie des extraits de cette correspondance, importants pour l'histoire de la guerre de Sept ans). — Bornhak. La réforme des finances prussiennes en 1810. — Sello. La *Chronica marchionum Brandeburgensium* (réfute les critiques adressées par Holder-Egger à l'édition qu'il a donnée de cette chronique dans le tome I des *Forschungen*). — Arnheim. La Prusse et la Suède au début de la guerre de Sept ans (juge sévèrement la duplicité du chancelier Köpken, qui était alors à la tête du gouvernement suédois).

84. — Preussische Jahrbücher. Bd. LXVI, Heft 5, 1890. — G. Krueger. Un voyage en terre sainte au IVe s. (celui de Sylvia d'Aquitaine).

85. — Schriften des physikalisch-œkonomischen Gesellschaft zu Kœnigsberg-i-Pr. Jahrg. XXX, 1890. — O. Tischler. Vases de métal romains trouvés dans des tombeaux du nord de l'Europe (sont du commencement du IIIe s. après J.-C. L'influence romaine, qui se fit sentir à cette époque dans les provinces baltiques, était venue sans doute de la mer Noire. On ne se contentait pas d'importer les produits artistiques des Romains; la technique romaine pénétra aussi à cette époque dans l'Europe septentrionale et produisit un singulier mélange

de style classique et barbare). — Id. Accroissement de la collection archéologique de la Société (signale des objets appartenant aux premiers siècles du christianisme).

---

86. — K. Akademie der Wissenschaften (Vienne). Philosophisch-historische Classe. Sitzungsberichte. Bd. CXIX, 1889. — S. Brandt. Sur les interpolations dualistes et les adresses à l'empereur Constantin qui se trouvent dans les « Institutiones » de Lactance; 2e partie (ces adresses sont l'œuvre d'un rhéteur qui vivait sans doute à Trèves vers la fin du IVe s.; elles ont été interpolées dans l'œuvre de Lactance; c'est au même faussaire qu'on doit les additions dualistes). — F. Mueller. Les langues équatoriales dans l'Afrique centrale (ces langues appartiennent à un tronc commun et indépendant). — R. Heinzel. La légende des héros chez les Ostrogoths (l'auteur étudie les modifications que l'histoire des rois Ermanaric et Théodoric a subies dans la légende des Ostrogoths et dans la légende allemande du moyen âge). — Gelcich. Deux lettres sur le tour du monde par Magellan (tirées des archives de Raguse. La première est une traduction italienne du rapport adressé, le 6 sept. 1522, par Jean-Sébastien de Elcano à Charles-Quint sur les résultats de l'expédition de Magellan; le texte diffère notablement des versions jusqu'ici connues. La seconde est datée du 21 déc. 1521 et jusqu'ici inconnue). — G. Buehler. Le poème « Sukritasamkirtana » du poète Arisimha (analyse de ce poème, avec des exemples du texte; le poème est important pour l'histoire de la dynastie des Châudâs et des Chaulukyas, qui régna dans le Goujarat). — Von Rockinger. Les mss. du Miroir de Souabe; suite. = Bd. CXX, 1889. Miklosich. De l'influence exercée par la langue turque sur la grammaire des langues du sud-est de l'Europe. — Von Kremer. Études sur l'histoire comparée de la civilisation (surtout d'après les sources arabes : 1° des différents peuples qui tiennent pour sacrés le pain et le sel; 2° importance symbolique et usage du sang humain; 3° dieux et démons dans les croyances populaires des Arabes; 4° superstitions chez différents peuples : sorts, signification des songes, prédiction de l'avenir, etc.). — S. Brandt. Recherches sur Lactance. 3e art. (biographie très détaillée de Lactance). — Von Hartel. Études patristiques; chap. Ier (commente de nombreux passages des écrits de Tertullien « de spectaculis » et « de idolatria »). — Gomperz. L'apologie de la médecine, discours d'un sophiste grec du Ve s. av. J.-C. (édition critique du traité pseudo-hippocratique Περὶ τέχνης, avec une traduction et un commentaire très détaillé; intéressant pour l'histoire des idées). = Bd. CXXI, 1890. Von Hartel. Études patristiques; chap. II-IV (commente les traités de Tertullien « de testimonio animae », « Scorpiace », « ad nationes », « de oratione », « de baptismo », « de pudicitia », « de jejunio », « de anima »). — Buedinger. Catulle et le patriciat romain (sur la biographie de Catulle; chronologie de ses poèmes; notes sur les patriciens nommés dans ces poèmes et sur ses rapports personnels avec l'aristocratie, notamment avec César. Appendice sur

l'expédition de César en Bretagne). — Hugo Schmidt. Le voyage de Christophe Colomb à Tunis (Colomb a sans doute alors confondu un cap quelconque de la côte nord de Tunis, peut-être le cap Blanc, avec le cap Carthago). — Kukula. L'édition des œuvres de saint Augustin donnée par les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur (l'origine de cette édition se rattache à l'histoire du jansénisme et aux luttes entre la Société de Jésus et les Bénédictins de Saint-Maur, partisans de Jansénius. D'après des sources inédites de la Bibliothèque nationale). — Manitius. Sur l'histoire des poètes chrétiens au moyen âge primitif. 2e art. (montre comment ont été cultivés et imités au moyen âge Sédulius, Fortunatus, Dracontius et autres). — Tomaschek. Le périple de Néarque, de l'Indus à l'Euphrate (commentaire très détaillé dressé à l'aide des notions géographiques les plus récentes). — Schenkl. Bibliotheca patrum latinorum britannica. I (rapport sur les résultats des recherches faites dans les bibliothèques anglaises sur les mss. des Pères de l'Église latine et des écrivains ecclésiastiques, et aussi sur ceux des classiques latins et grecs. Décrit 390 mss., dont il n'existe pas de catalogues, ou seulement des catalogues insuffisants). — Krall. Études sur l'histoire ancienne de l'Égypte; suite (sur la situation du pays de Pount, qu'on a identifié jusqu'ici avec la côte africaine des Somalis et avec la partie sud-ouest de l'Arabie; montre qu'il faut, au contraire, l'identifier avec la côte où se trouvent Souakim et Massaoua, qui était alors un lieu d'échanges avec la Nubie, l'Abyssinie et l'Éthiopie. Les habitants du pays de Pount étaient des Hamites; près d'eux se trouvaient aussi des Nègres. Nombreuses indications sur l'histoire de la civilisation et du commerce égyptiens).

87. — Archæologisch-epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich-Ungarn. Jahrg. XIII, Heft 1, 1890. — Klement. Sculptures antiques de Dalmatie (de Spalato et de Salona). — Riegl. La personnification des mois dans l'iconographie romaine postérieure. — Kalinka et Swoboda. Rapport sur un voyage dans les pays de la Drave et de la Save (publie des inscriptions inédites; compare un grand nombre d'inscriptions déjà publiées avec les originaux. Belgrade a fourni le plus gros contingent d'antiquités). — Schœn. Antiquités romaines à Winzendorf près de Wiener-Neustadt (1° Mithræum; 2° autel votif avec inscription d'un « strator » de la 10e légion). — Kubitschek. L'ère dite de Sylla dans l'Asie proconsulaire (la première année de cette ère correspond aux trois premiers quarts de l'an 84 av. J.-C. et à autant de parties à peu près de l'an 670 de la ville, d'après le calcul de Varron. Cette première année a été notablement écourtée afin que les années suivantes pussent coïncider avec les années du calendrier). — Inscription grecque de Tomi. — Hula. Trouvailles épigraphiques à Spalato (revise des inscriptions latines déjà publiées ailleurs). — Bormann. Inscriptions romaines retrouvées ou trouvées pour la première fois (dix textes épigraphiques, neuf inscriptions sur briques). — Kubitschek. Supputation des années et commencement de l'année dans la Macé-

doine romaine (l'une des deux ères usitées dans la Macédoine romaine a sans doute commencé à l'automne de 146, la seconde à l'automne de l'année 32-31 av. J.-C. Le commencement de l'année macédonienne tombe sur les ides d'octobre). — Rizzi. Inscriptions trouvées à Pola. — Drexler. Le dieu Kakasbos (le nom de ce dieu se trouve sur une gemme dite gnostique du musée de Cassel).

88. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung. Bd. XII, Heft 1. — Bretholz. Études sur les « livres de traditions » de saint Emmeran à Ratisbonne. — Erben. Les anciens diplômes d'immunité pour Werden et Corvei (étude de diplomatique). — O. Redlich. Vienne, de 1276 à 1278, et les privilèges accordés à la ville par l'empereur Rodolphe. — Th. Lindner. Charles IV et les Wittelsbach (défend la politique de l'empereur; montre qu'à tout le moins les torts ont été égaux des deux côtés). — Zwiedineck-Suedenhorst. Le combat de Saint-Michael et les opérations militaires de l'archiduc Jean en Styrie, 1809 (publie un assez grand nombre de documents inédits). — Scheffer-Boichorst. Un diplôme inédit de Frédéric Ier et une campagne, inconnue jusqu'ici, de l'empereur dans le royaume de Bourgogne, 1167-1168. — Thommen. Trois lettres de Jean Bugenhagen. = Bibliographie. Travaux publiés à l'occasion du 8e centenaire de l'entrée des Wettiniens dans le gouvernement de la Misnie, 1089. — *Richter* et *Kohl*. Annalen des deutschen Reiches im Zeitalter der Ottonen und Salier. Bd. I (bon recueil des sources pour l'histoire d'Allemagne d'Henri Ier à Henri III). — *Manitius*. Deutsche Geschichte unter den sæchsischen und Salischen Kaisern (abrégé fait pour le grand public. Cet ouvrage et le précédent se complètent heureusement l'un l'autre). — *Simonsfeld*. Beiträge zur pæpstlichen Kanzleiwesen im Mittelalter und zur deutschen Geschichte im xiv Jahrh. (étude critique sur le ms. 275 du collège espagnol à Bologne et sur le ms. A. IV, no 30, de la Bibl. Marciana à Venise). — Dr Joh. Bugenhagens Briefwechsel.

89. — Wiener Studien. Jahrg. XII, Heft 1, 1890. — Sittl. Sur l'authenticité des différents fragments et citations qui nous sont parvenus sous le nom d'Hésiode (en signale un grand nombre qu'il tient pour non authentiques). — Simon. Les antiquités du droit grec (étudie à l'aide des inscriptions de Crète, de Corcyre, de l'Italie méridionale, de l'Attique, des colonies attiques, d'Amorgos, de Théra, de la Thrace, de la Béotie et de Phocis, la question de savoir quel nombre de témoins on exigeait dans ces États pour les actes juridiques). — Wessely. Description des papyrus grecs au British museum (texte et commentaire; suite de cette publication importante pour l'histoire des finances, du commerce et de la comptabilité en Grèce et à Rome). — Jung. Les rapports juridiques et l'organisation des cités alpines au temps de l'empire romain). = Heft 2. Kohm. Critique et commentaire du rhéteur Antiphon. — Vari. Nova fragmenta orphica (d'après les commentaires de Proclus sur la République de Platon, publiés par Schœll). — Patsch. Nicolas de

Damas (c'était un Grec, non un Juif). — WESSELY. De l'emploi de l'encre d'or dans l'antiquité (donne trente-sept recettes employées dans l'antiquité et au moyen âge pour préparer cette encre; celles du moyen âge remontent à l'antiquité). — BRANDES. Études sur la poésie chrétienne latine (1° publie l'*Obitus Baebiani*, qu'il attribue à Paulin de Nole; 2° sur le poète Rusticius Helpidius et sur l'écrivain du même nom; 3° deux poèmes attribués à Victorinus et le *Carmen adversus Marcionitas* du ms. du Vat. Reg. 582).

90. — Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes. Bd. IV, Heft 4, 1890. — KUEHNERT. Un chapitre du Chou-li-tsing-iun (composé en Chine de 1713 à 1738 sous la direction des missionnaires catholiques appartenant au collège astronomique de l'empereur; il est encore aujourd'hui la base du calendrier impérial officiel en Chine. Texte, traduction et commentaire du premier chapitre, qui montre d'une manière intéressante comment les Chinois pratiquaient la science). — F. MUELLER. Histoire de l'écriture arménienne (l'ancienne écriture arménienne, qui notait seulement les consonnes, comprenait vingt-deux signes empruntés à l'alphabet syrien. Mesrop y ajouta sept notations de consonnes; mais cet ancien système fut bouleversé par l'introduction de sept signes de voyelles imités des Grecs). — MEISSNER. La série « ana ittisu » des tablettes d'argile babyloniennes (ces inscriptions cunéiformes contiennent des extraits d'un livre de l'antique droit babylonien). — G. BUEHLER. Sur l'histoire primitive de la secte de Jaïna (les inscriptions trouvées par Führer sur le mont Kankâlî Tila permettent d'apporter des conclusions nouvelles sur l'authenticité des traditions et doctrines actuelles des sectes Jaïna). — FRÆNKEL. Explication de noms propres et inscriptions sémitiques.

91. — Zeitschrift für die œsterreichischen Gymnasien. 1890, Heft 7. — ROHRMOSER. Thèbes délivrée de l'oligarchie en 379 av. J.-C. (ce qu'il faut croire des récits contradictoires de Xénophon et de Plutarque. Celui-ci a copié un récit basé sur celui de Xénophon; les divergences et les additions qui se trouvent dans Plutarque ont pour cause les efforts tentés par Plutarque pour faire disparaître les lacunes et les invraisemblances de Xénophon et pour présenter l'événement avec une pompe théâtrale; le récit de Plutarque a donc peu de valeur personnelle). — Heft 8 et 9. ENGELBRECHT. Critique et commentaire des lettres d'Appollinaire Sidoine, de Faustus de Riez et de Ruricius; suite et fin. — OBERDICK. Le nom sémitique de la reine Zénobie (Bathsabai, c'est-à-dire fille de la splendeur du ciel; critique les hypothèses de Vogüé). = Heft 10. SCHMIDTMAYER. Le discours de l'empereur Claude sur le *Jus honorum* des Gaulois (compare l'inscription de Lyon avec Tacite, *Annales*, XI, 24, et note les changements dus à Tacite).

92. — Mittheilungen des historischen Vereins für Steiermark. Heft 38, 1890. — Dr A. GASPARITZ. L'abbaye cistercienne de Reun au XIIe s. — Dr LUSCHIN VON EBENGREUTH. Sur les expressions « langes

Geld » et « Kippergeld » en Styrie (notes sur la monnaie autrichienne au XVIIe s.). — Dr TAUBER. Description des monnaies de Styrie, surtout des « Kippermünzen », 1617-1623. — Joh. SCHMUTZ. Histoire de la localité et paroisse de Saint-Étienne de Leoben; 1re partie. — Jos. WASTLER. L'église protestante de Scharfenau à Sachsenfeld. — J. VON ZAHN. La confrérie des peintres de Graz contre le peintre national J. Miessl, 1733-1738. — PICHLER. Histoire primitive de Gleichenberg et de ses environs.

93. — Académie des sciences de Cracovie. *Bulletin international.* Comptes-rendus des séances de l'année 1890; nov. — *Dembinski.* Rome et l'Europe à la veille de la troisième période du concile de Trente (important travail, écrit en polonais, sur la politique de Paul IV; l'auteur s'efforce de prouver que le pape n'était nullement hostile au concile et qu'il y songeait avant que la pensée de l'assemblée se fût fait jour en France. Jugement modéré sur Philippe II, qui n'est pas le tyran sombre et cruel peint par l'histoire traditionnelle. Critique de l'ouvrage de M. de Ruble sur le traité de Cateau-Cambrésis; l'auteur français, s'appuyant surtout sur les documents français, n'a pas su s'orienter dans le dédale de l'élection de Paul IV). — *Ketrynski.* Les chartes polonaises du XIIe s. (excellente étude de diplomatique polonaise accompagnée de fac-similés photographiques). — *Birkenmajer.* Tables des syzygies calculées à Cracovie pour les années 1379 et 1380; contribution à l'histoire de l'astronomie en Pologne au XIVe s. (d'après les données fournies par un ms. de la Biblioth. jagellonienne à Cracovie). = 1891, janv. Bibliothèque des écrivains polonais du XVIe s. (n°s 9, l'*OEconomia* de Jean Seclucianus, intéressante pour l'histoire des rapports de la Pologne avec la cour de Prusse; n° 11, la « Conversation d'un Polonais avec un Lithuanien, » publiée par M. Korzeniowski; elle se rapporte aux débats que souleva en son temps l'affaire de l'union entre la Pologne et la Lithuanie). — *Milewski.* Rapports entre l'or et l'argent (en polonais. Quelques indications historiques; mais l'auteur traite surtout de l'époque contemporaine). = Févr. *Ulanowski.* Histoire de la fondation et de la dotation du couvent des religieuses de l'ordre de Saint-Benoît à Staniatki.

---

94. — Jahresbericht der Felliner litterarischen Gesellschaft. Dorpat, 1890. — SERAPHIM. Matériaux pour l'histoire de la Courlande sous le duc Frédéric (après l'invasion des Suédois dans la Courlande, duché vassal de la Pologne, en 1621, le duc s'efforça de faire prévaloir sa neutralité entre les Suédois et les Polonais. C'est dans ce but que Otton de Grotthuss fut en 1626 envoyé à la cour de Pologne à Varsovie. Publie le rapport de son ambassade; il est important pour faire connaître la situation de la cour de Pologne). — Th. VON RIECKHOFF. Le poème de Timann Brakel sur les invasions des Russes en Livonie depuis 1558. — WALDMANN. Voyage d'un ambassadeur de la Hanse en Russie en 1603 (extrait de la relation dernièrement publiée par Schlecker dans les *Hansische Geschichtsblætter;* commente les parties relatives à la Livonie). —

Amelung. Registrum Fellinense. I (liste bibliographique des sources littéraires relatives à l'histoire de Fellin, commanderie de l'Ordre teutonique, 1208-1560; avec un catalogue des actes relatifs à l'histoire de cette commanderie).

---

95. — The english historical review. 1891, janv. — Macaulay. La capture d'un concile général, 1241 (raconte par le menu cet événement, en utilisant surtout l'histoire diplomatique de Frédéric II, par Huillard-Bréholles). — Miss Bateson. Visite de monastères par l'archevêque Warham en 1511 (analyse le registre original de cette visite, conservé à la bibliothèque du palais Lambeth; il témoigne de la profonde décadence de l'esprit monastique, mais ne justifie nullement le sombre tableau esquissé par Froude au tome II de son histoire d'Angleterre). — Le P. J.-H. Pollen. S. J. Le Dr Nicholas Sander (biographie d'un savant théologien anglais, qui fut employé par le cardinal Hosius aux travaux du concile de Trente, et qui le suivit après dans diverses ambassades. Il est l'auteur d'une histoire du schisme d'Angleterre en latin, qui parut à Cologne en 1585, et qui jouit encore d'une grande autorité). — Weyman. La parenté d'O. Cromwell (Cromwell et son cousin germain Hampden pouvaient montrer sur les bancs de la chambre des communes dix-sept membres qui leur étaient apparentés de près; le nombre ne cessa de s'accroître; en 1647, ils pouvaient disposer de 23 voix, qui furent toujours fidèles au protecteur). — Dunlop. La colonisation anglaise des pays de Leix et d'Offaly en Irlande (dirigée contre les O'More et contre les O'Conor, en 1563 et pendant toute la seconde moitié du xvie s.). — Colonel A. Parnell. Swift et les mémoires du capitaine Carleton (Swift, qui a composé les Mémoires du capitaine Creichton, est aussi l'auteur des Mémoires de Carleton, qui parurent en 1728 sous la forme d'une autobiographie rédigée par Carleton même. Étude ingénieuse et très convaincante). — Brown. Le testament de Thomaso Giunti, de Venise, 27 juillet 1564 (intéressant pour l'histoire de la grande famille des libraires et imprimeurs de Venise, Florence et Lyon). — Hickson. Tunbridge Wells en 1659. = Comptes-rendus. *Wilson*. The state : elements of historical and practical politics (mal écrit mais remarquable). — *Morrison*. The Jews under roman rule (bon). — *Viollet*. Histoire des institutions politiques et administratives de la France (très remarquable). — *Rhys* et *Evans*. The text of the Brut from the Red book of Hergest (traduction galloise de Dares Phrygius, de l'*Historia regum Britanniae* de Geofroi, de Brut y Tywyssogyon ou Chronique des princes de Galles, 680-1282, de Brut de Sayson ou Chronique des Saxons, 800-1382). — *Walpole*. The life of lord John Russell (remarquable).

96. — The Academy. 1890, 13 déc. — *Hatch*. The influence of greek ideas and usages upon the Christian church (remarquable et contestable à la fois). = 20 déc. Colonel *Malleson*. The Indian mutiny of 1857 (excellent). = 27 déc. *Froude*. Lord Beaconsfield (biographie

ande valeur littéraire). — Rôles d'une cour de manoir au comté lk (se rapportent au manoir de Stanhoe, 1403-1634). — *Glaser*. ler Geschichte Arabiens (à l'aide de nombreuses inscriptions, et déchiffrées récemment, de l'Arabie méridionale, l'auteur a cette contrée, avant Mahomet, une histoire toute différente de on enseigne d'ordinaire; la partie la plus importante de son celle où il cherche à prouver que le royaume de Ma'in précède Saba). = 1891, 3 janv. *Mackintosh*. Scotland from the earliest the present century (consciencieux, mais sans portée). = *Hamilton*. Calendar of state papers. Domestic papers of the Charles I, 1644-1645. — *Hug* et *Stead*. Switzerland (bonne tra- d'un bon résumé). — *Neilson*. Trial by combat (bon). — . Monograph of Gainsborough parish registers (ces registres cent en 1564). — *Boase*. Collectanea Cornubiensia (fournit une nasse de détails généalogiques). = 17 janv. *Shaw*. Minutes of ichester presbyterian classis (la préface expose d'une façon able comment le Long-Parlement adopta le système presbyté- st-à-dire écossais, pour l'organisation de l'Église d'Angleterre). *et* et *Bishop*. Edward VI and the book of common prayer t). — *Hale*. Mexico (sans valeur). — *Prasek*. Medien und das s Kyaxares (ouvrage très consciencieux; l'auteur a mis à profit récentes inscriptions cunéiformes. M. Sayce exprime de nom- issentiments avec l'auteur). = 24 janv. *Seton-Karr*. The mar- Cornwallis (cette biographie n'est, à vrai dire, qu'un tableau me du revenu foncier appliqué dans l'Inde anglaise). — *A. Moore*. ory of the reformation in England and in the Continent (très nt). — *R. Charry*. Lectures on the growth of criminal law in communities (cherche surtout à montrer l'étroite ressemblance e entre les institutions primitives de races très différentes, au e la loi pénale). = 14 févr. *Browne*. Nelson (louable esquisse; a fait grand usage, un plus grand usage qu'il ne le dit, du livre ral Jurien de la Gravière, « la meilleure biographie de Nelson, elle soit écrite en français, soit dit à notre honte »). — Corres- e of princess Lieven and earl Grey; vol. III, 1834-1841. — Aristotle on the Constitution of Athens (il n'est pas certain traité soit réellement l'œuvre d'Aristote; il peut aussi bien composé par un membre quelconque de l'école péripatéticienne; est à peine digne d'Aristote. Le texte a été édité d'une manière isfaisante; le commentaire historique a plus de valeur). = *Dom Doreau*. Henri VIII et les martyrs de la Chartreuse de (savant et émouvant). = 7 mars. Political and social letters of 1721-1771 (sœur de l'amiral Byng fusillé en 1756, cette dame longue correspondance où il y a beaucoup de détails intéres- = 14 mars. *General sir Edw. Hamley*. The war in the Crimea nt résumé par un des meilleurs écrivains militaires qu'il y ait is Napoléon Ier). — *Reich*. Græco-roman institutions treated

from anti-evolutionist points of view (original et suggestif). = 21 mars. *Hunter*. The earl of Mayo (bonne monographie). — *Airy*. Essex papers, 1672-1679; vol. I (important pour l'histoire de l'Irlande, dont Essex fut alors lieutenant général).

97. — The Athenæum. 1890, 29 nov. — *Sir Edw. Hamley*. The war in the Crimea (très bon résumé de la guerre par un ancien officier d'état-major). = 6 déc. *Reid*. The life, letters and friendships of Richard Monckton Milnes, first lord Houghton (souvenirs politiques et littéraires intéressants sur des personnages de ce siècle). = 13 déc. *Campbell* et *Rankin*. The church of Scotland (bon; les efforts accomplis par les auteurs pour rattacher l'Église actuelle d'Écosse à celle du moyen âge, pourtant si différente, ont eu, du moins, ce résultat de rendre les auteurs sympathiques à l'ancienne Église catholique). — *Seton-Karr*. The marquess Cornwallis (instructif). — *Dodge*. Alexander the Great (1er vol. d'une histoire générale de la guerre par un colonel de l'armée des États-Unis; ce qui concerne Alexandre est traité avec intelligence; l'illustration est détestable). — *Gibbs*. The Corporation records of St Albans. — Inscriptions romaines trouvées à Chester. = 20 déc. *Browne*. Nelson, as told by himself, his comrades and his friends (compilation faite sans aucune critique). — *Ferguson*. A cursory relation of all the antiquities and familyes in Cumberland, by Edm. Sandford, circa 1675 (pas de recherches critiques ni documentaires; l'auteur ne rapporte que ce qu'il a appris de mémoire; ses préoccupations et ses ignorances témoignent de la pauvreté d'esprit des gens de son pays en son temps). = 27 déc. *Stocks* et *Bragg*. Market Harborough parish records to A. D. 1530 (recueil fort intéressant qui remonte jusqu'au XIIIe s.). — *Osborn*. Political and social letters of a lady of the XVIIIth. century. 1721-1771 (intéressant; cette lady Osborn était sœur de l'amiral Byng). — Lettres inédites de sir Richard Steele. 1714-1720. = 1891. 13 janv. *Harris* et *Gifford*. The acts of the martyrdom of Perpetua and Felicitas; the original greek text now first edited (il est rien moins que certain que ce texte grec soit l'original; la question devra être reprise à fond quand les éditeurs donneront le texte latin). — *Selway*. A Mid-Lothian village (Corstorphine, ou Torphyn's Cross). = 10 janv. *Foster*. Pedigrees recorded at the heralds' visitations of the county of Northumberland. — *Id*. Of the counties of Cumberland and Westmoreland. — *Ferguson*. An account of the most considerable estates and families in the county of Cumberland, by John Denton (on a bien fait d'imprimer ces notes rédigées par un laborieux généalogiste qui vivait sous Jacques Ier). = 17 janv. *Moore*. Lectures and papers on the history of the Reformation in England and on the Continent (fragments de notes prises pour l'enseignement scolaire; intéressant mais superficiel).— *Worsley*. The dawn of the English reformation, its friends and foes (érudit, agréable à lire, mais d'une philosophie par trop accommodante). — *Beckett*. The english reformation of the XVI cent. (exposé passablement éclectique des principes de la Réforme anglaise). — *Guillemard*. The life of Ferdinand Magellan.

1480-1521 (très intéressant). — *Mahaffy*. The greek world under roman sway, from Polybius to Plutarch (ouvrage très inégal; beaucoup d'erreurs de détail; les chapitres relatifs aux parties les plus orientales du monde grec sont les plus fautives). — *Clinch*. Marylebone and St Pancras; their history, celebrities, buildings and institutions (très bonne monographie). = 24 janv. *Evans*. History of Hendon (cette localité méritait qu'on en fît l'histoire, mais l'entreprise ne devait pas être tentée par un homme qui ne comprend pas le latin). — *Fletcher*. Gustavus-Adolphus (bon). = 31 janv. *H.-F. Brown*. The venetian printing press (s'est proposé surtout de retracer les changements dans les lois relatives à la propriété littéraire et à la censure à Venise). = 7 févr. *Popham*. The correspondance of William Augustus Miles on the French revolution, 1789-1817 (très intéressant). — *Hatch*. The influence of Greek ideas and usages upon the christian church (montre sous l'influence de quelles idées se sont produits les changements si profonds que l'on remarque entre le Sermon sur la Montagne et le Symbole de Nicée). = 14 févr. *Hug* et *Stead*. Switzerland (confus; faible au point de vue historique; plus faible encore au point de vue littéraire). = 28 févr. *Wheatley*. London, past and present (ajoute beaucoup au manuel de Londres par P. Cunningham, mais n'a pas encore donné le guide de Londres dans le passé, comme dans le présent, dont on aurait grand besoin). — *Corbett*. Sir Francis Drake (trop d'enthousiasme, mais connaît bien les sources). = 7 mars. *Keary*. The Vikings in Western Christendom, 789-888 (remarquable; beaucoup de science et de critique). = 14 mars. *Ramsay*. The historical geography of Asia Minor (très remarquable). = 21 mars. William Hunnis, gentilhomme de la chapelle royale (sous Élisabeth). = 28 mars. *Bellesheim*. History of the catholic church in Scotland; trad. p. *O.-H. Blair* (traduction un peu fantaisiste, et qu'on pourrait mieux appeler une adaptation du gros ouvrage de Bellesheim, lequel n'est d'ailleurs qu'une compilation consciencieuse, mais sans valeur originale. On attendait mieux d'un bénédictin écossais).

98. — The contemporary review. 1891, février. — Freeman. Anciennes dotations de l'Église (l'État a le droit absolu d'agir comme il l'entend à l'égard des biens-fonds de l'Église). — Lord Edm. Fitz-Maurice. Lord John Russell. = Mars. Le tsar et les Juifs. — R. Heath. Les anabaptistes anglais. — Forbes. La bataille de Balaclava.

99. — The nineteenth Century. 1891, mars. — Em. Lawless. Fragments de chroniques irlandaises; Gérald le Grand; suite et fin. — Knowles. Lord Elgin et les marbres du Parthénon (ces marbres ont été honnêtement achetés par lord Elgin, et il n'y a pas à revenir sur la légalité d'une affaire que les Chambres ont formellement approuvée en son temps; depuis, le British Museum les a conservés avec un soin aussi éclairé que pieux. Par quel remords de conscience l'Angleterre pourrait-elle donc jamais être amenée à devoir les restituer à leur lieu d'origine?). = Avril. Wilson. Histoire de Bianca Capello.

100. — The Antiquary. 1891, janvier. — St John Hope. La masse de la Chambre des Communes. — Haverfield. Notes sur la Bretagne à l'époque des Romains. — Halbheir. L'archéologie grecque en 1890. — Palmer. Les confesseurs du roi. — Kerry. Le registre et cartulaire de la compagnie des merciers d'York récemment découvert. — Page. Liste des inventaires des biens d'Église dressée sous Édouard VI.

101. — The Scottish review. 1891. Janv. — Rhys. Les peuples de l'Écosse ancienne.

102. — Edinburgh review. N° 353. 1891, janv. — L'histoire d'Angleterre de M. Lecky (analyse des septième et huitième volumes qui sont consacrés exclusivement aux affaires d'Irlande de 1793 à 1800). — John Locke (d'après le livre du professeur Fraser; a trop sacrifié le réformateur au philosophe, quoique Locke soit « un penseur politique de premier ordre et le vrai représentant intellectuel de la grande révolution de 1689 »). — L'occupation française en Égypte (de 1798 à 1801, principalement, d'après l'histoire du cheik Abderrahman El Gabarty, que l'on s'occupe de traduire en ce moment au Caire). — Lettres et journal de lady Mary Coke (publication privée de lord Home ; amusant et instructif pour l'histoire des mœurs anglaises au XVIIIe s.; lady Mary, fille du duc d'Argyll, est morte en 1811).

103. — Quarterly review. N° 343. 1891, janvier. — Le parlement Grattan (à propos des deux derniers volumes de Lecky). — Döllinger et la papauté (courte biographie de Döllinger mis en parallèle du cardinal Newman; analyse de ses études d'histoire qui viennent d'être traduites en anglais).

104. — Blackwood's Magazine. N° 903. 1891, janvier. — Lord Beaconsfield (d'après sa biographie par M. Froude).

105. — Asiatic quarterly review. 1891, janv. — Un document inédit relatif à la Perse sous Louis XIII. — Bellew. Le passé et le présent de l'Afghanistan.

106. — The Reliquary. 1891, janvier. — Alfred Wallis. Journal d'un bourgeois de Londres. — Cooper Morley. Les foires dans la vieille Angleterre. — Chr. Wordsworth. Les archives paroissiales de Glaton, comté de Rutland.

---

107. — The Nation. 1890, 20 nov. — *Adams*. History of the United States of America during the first administration of James Madison (remarquable; important en particulier pour l'histoire des négociations qui précédèrent la guerre de 1812). = 27 nov. *Browne*. George Calvert and Cecilius Calvert, barons Baltimore of Baltimore (bonnes biographies qui inaugurent une série de « Makers of America »). — *Bruce*. Life of general Oglethorpe (fait partie de la même collection. Amusant). = 11 déc. *Hamley*. The war in the Crimea (bon récit de cette guerre, écrit à un point de vue essentiellement anglais). — *Brunner*. The sources of the law of England, translated by W. Hostie (dites-

table traduction de l'excellent article publié par Brunner dans l'Encyclopédie de Holtzendorff; les indications bibliographiques ajoutées à la traduction témoignent d'une complète ignorance des travaux publiés depuis 1882). = 1891, 1er janvier. *Nicolay* et *Hay*. Abraham Lincoln. 10 vol. (une des productions littéraires les plus remarquables de notre génération). = 15 janv. *A.-M. Reeves*. The finding of Wineland the Good (l'auteur a résumé excellemment les renseignements fournis par des documents scandinaves sur la colonie de Vineland et sur la découverte de l'Amérique par les Islandais).

108. — Smithsonian institution. Annaal report for the year ending june 30, 1887; 2e partie. Washington, 1889. — Otis. T. Mason. Berceaux des Aborigènes américains (avec de nombreux dessins). — Porter. Notes sur la déformation artificielle des enfants chez les peuples sauvages et civilisés. — Otis. T. Mason. La bête de somme humaine (des moyens employés par les différents peuples pour transporter les fardeaux; avec de nombreux dessins). — Robert E. C. Stearns. Ethnoconchyliologie; étude sur la monnaie primitive. — William T. Hornaday. L'extermination des bisons en Amérique (curieux chapitre de l'histoire de la conquête du sol vierge par les Américains; avec de nombreux et intéressants dessins et une carte. Important).

---

109. — Rivista storica italiana. 1890, oct.-déc. — C. Cipolla. L'institut historique d'Italie et ses publications. — Ferrai. Henri VII de Luxembourg et la république de Venise (ses négociations avec la république avant et après son couronnement. Comment l'empereur comprenait les idées gibelines, et pourquoi Dante a parlé si durement de Venise dans une lettre à Guido da Polenta). = Comptes-rendus : *Gayet*. Le grand schisme d'Occident (intéressant, mais la thèse de l'auteur est insoutenable). — *Professione*. Giulio Alberoni, 1708-1714 (beaucoup de faits nouveaux). — *Fabris* et *Zanelli*. Storia della brigata Aosta, 1690-1890 (bon). — *Roberti*. Il cittadino Ranza (curieuse biographie d'un patriote piémontais partisan de la Révolution française, et qui mena, de 1790 à 1801, la vie la plus agitée). — *Massarani*. Cesare Correnti nella vita e nelle opere. = Anno VIII, fasc. 1. Raulich. La chronique Valison et son auteur (cette chronique est ainsi appelée du nom du ms. où elle est conservée. Elle a été publiée par Muratori au tome XVI de ses *Scriptores*. C'est une compilation d'annales milanaises dont il n'a pas su découvrir l'auteur. Cet auteur est Marliani, évêque de Tortone, puis de Plaisance (1476); il a formé un récit continu de l'histoire milanaise jusqu'en 1402 à l'aide de chroniques antérieures copiées souvent à la lettre, mais, à ce qu'il semble, sur de bons mss. Le texte fourni par le « Valison » devra être consulté pour établir celui des chroniques primitives). — C. Merkel. Adélaïde de Savoie, électrice de Bavière; contribution à l'étude des mœurs au xviie s.; 1er art. = Comptes-rendus. *Emina*. La donna in Roma antica (bon). — *L. Maury*. Les postes romaines (travail soigné). — *Manfrin*. Gli Ebrei sotto la

dominazione romana (excellent). — *Calligaris*. Saggio di studi su Paolo Diacono (important pour les sources de l'*Historia Longobardorum*). — *Desimoni*. Di alcuni recenti giudizii intorno alla patria de Cristoforo Colombo. — *Filippi*. Il convegno in Savona tra Luigi XII e Ferdinando il Cattolico (recherches très consciencieuses). — *Panisse-Passis*. Les comtes de Tende de la maison de Savoie (excellent). — *Filippi*. Statuti dell' arte degli Speziali in Savona del 1592. — *Frizzone*. Arte italiana del rinascimento (recueil d'études critiques avec trente planches en phototypie). — *Milanesi*. Les correspondants de Michel-Ange. I : Sebastiano del Piombo; trad. par le Dr *A. Le Pileur*. — *P. de Nolhac* et *A. Solerti*. Il viaggio in Italia di Enrico III re di Francia e le feste a Venezia, Ferrara, Montova e Torino (très intéressant). — *Vogel*. Marco da Gagliano. Zur Geschichte des Florentinischen Musiklebens, 1570-1680 (l'auteur revendique, pour ce musicien toscan, la première place, attribuée d'ordinaire à Jacopo Peri et à Giulio Caccini, auteurs de *Daphné*, le premier opéra en musique). — *Dejob*. Mme de Staël et l'Italie, avec une bibliographie de l'influence française en Italie de 1796 à 1814 (travail approfondi, bien pensé et bien conduit, dont les Français et les Italiens devront être également reconnaissants à son auteur). — *Malamani*. Giustina Renier Michiel; i suoi amici, il suo tempo. — *Tosti*. Storia della badia di Montecassino; vol. III et IV (fin de cette œuvre remarquable par les recherches de l'auteur, qui resteront, et aussi par ses idées de patriote néo-guelfe resté fidèle aux espérances chimériques et irréalisées de 1848). — *Villari*. Saggi storici e critici (remarquables études sur la commune de Rome au moyen âge, Savonarole, Donatello, etc.). — *Caprin*. Lagune di Grado. — *Buonanno*. Analecta Cremonensia. — *Giani*. Memorie storiche di S. Felice sul Panaro. — *P. Campello della Spina*. Il castello di Campello; memorie storiche e biografiche (beaucoup trop de faits, d'assertions fausses, de divagations inutiles). — *Gallo*. Storia della città di Alassio. — *Perosa*. Bulgaro (Borgovercelli) e il suo circondario.

110. — Archivio storico italiano. 6e série, tome VI. 1890, 6a disp. — Novati. Donato degli Albanzani à la cour d'Este; nouvelles recherches (publie un certain nombre de documents relatifs à l'ami de Pétrarque et de Boccace, tirés des archives de l'État à Modène, 1388-1411). — Claretta. L'empereur Joseph II à Turin en juin 1769 (publie des lettres et poésies du temps). — Ridolfi. Giovanna Tornabuoni et Ginevra de' Benci dans le chœur de S. Maria Novella à Florence. — Cipolla. Pour la légende du roi Théodoric à Vérone (relève quelques passages de chroniques où l'on attribue à Théodoric la construction des célèbres arènes romaines de Vérone). — Sanesi. Le général Bonaparte à Florence, 29 juin 1796 (publie une lettre qui fournit, sur ce bref séjour, quelques renseignements inédits). = Comptes-rendus : *Gotti*. Storia del palazzo vecchio in Firenze (bon). — Registri di lettere di Ferrante Gonzaga.

111. — Archivio storico lombardo. 1890, 31 déc. Anno XVII,

fasc. 4. — Ghinzoni. Le château de Carimate. — Cian. Lettres d'Andrea Alciato à Pietro Bembo. L'Alciato et Paul Jove. — Pedrazzoli. La marquise Isabelle d'Este-Gonzague en séjour sur le lac de Garde avec sa cour (documents sur les fêtes qui y furent célébrées en 1514). — Bazzi. Un procès de sorcellerie (à Cassano d'Adda en janv. 1520; cinq femmes y furent impliquées; trois furent mises à mort). — G. de Castro. Les souvenirs autobiographiques inédits du marquis Benigno Bossi (ils s'arrêtent à l'année 1830). — E.-M. Jean de Valladolid aux cours de Mantoue et de Milan, 1458-1473. — Frati. Une lettre de la duchesse Bonne de Savoie au pape Sixte IV (elle lui annonce la mort de son mari, G.-M. Sforza, assassiné au moment où il entrait à l'église de Saint-Étienne, 26 déc. 1476). — Papaleoni. Nouveaux documents sur l'architecte de Brescia L. Beretta.

112. — Archivio della R. Società romana di storia patria. Vol. XIII, fasc. 3-4. — Savignoni. Le journal d'Antonio di Pietro dello Schiavo; étude préliminaire à la nouvelle édition (cet Antonio di Pietro mourut sans doute peu après 1424; la date de sa naissance peut remonter vers 1360. Muratori publia le texte de son journal d'après de mauvaises copies; ce nouvel éditeur a retrouvé le ms. autographe. En appendice : notes sur la famille Dello Schiavo). — Celani. L'arrivée de Borso d'Este à Rome en 1471 (publie un long récit en prose italienne de son entrée à Rome par « Francesco Ariosto Peregrino, jurisconsulto, » grand-père du poète). — B. Pecci. Contribution à l'histoire des Humanistes dans le Latium : Antonio Valsco, Giovanni Sulpizio, Novidio Fracco, Martino Filetico. — Mariani. Les archives historiques de Cori; études préparatoires au cartulaire de Rome. = Bibliographie : *Bresciano*. Saggio di una bibliografia degli statuti de Roma e comuni. — *Hülsen* et *Lindner*. Die Alliaschlacht (bonne étude topographique et historique; l'Allia doit être identifié avec le ruisseau appelé aujourd'hui Bettina, qui se jette dans le Tibre entre le Malpasso et la Santa Colomba).

113. — Archivio storico per le provincie napoletane. Anno XV, fasc. 4. — N. Barone. Notices historiques tirées des registres *Curiae* de la chancellerie aragonaise; fin 1499-1501. — Del Giudice. Riccardo Filangieri au temps de Frédéric II, de Conrad et de Manfred; 1er art. — Savini. La domination épiscopale à Teramo et l'organisation municipale de cette ville sous ce régime. — G. de Petra. Inscriptions latines découvertes à Naples. Additions.

114. — Archivio veneto. Anno XX, fasc. 79-80. — Table générale de l'*Archivio veneto;* suite et fin. — Actes de la *R. Deputazione veneta di storia patria*. Année 1889-1890.

115. — R. Istituto veneto di scienze, lettere ed arti. *Atti.* 7e série, tome I, 1890. — Occioni Bonaffons. Insurrections populaires à Rovigno en Istrie, 1752-1796. = Tome II, disp. 1. C. Cipolla. Notes sur l'histoire d'Asti, de la chute de l'empire romain au commencement du xe siècle; fin.

116. — R. Deputazione veneta di storia patria. *Miscellanea.* Vol. XI, 1890. — F. Stefani. La pierre milliaire de Sambruson et les voies consulaires Annia et Æmilia à Venise. — Picenardi. Les archives du grand prieuré de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem à Venise. — Moschetti. Venise et l'élection de Clément XIII. — Calligaris. Études critiques sur Paul Diacre.

117. — Società di archeologia e belle arti per la provincia di Torino. *Atti.* Vol. V, fasc. 4. — Ferrero. Tombes romaines découvertes à Moncalieri et à Trofarello. — Claretta. La construction de la citadelle de Turin, 1564-73. — Id. Les marbres à inscriptions de Turin et de ses faubourgs depuis les bas temps jusqu'au milieu du xviiie s.; suite. — Leone. De quelques objets antiques découverts à Pezzana dans le pays de Verceil.

118. — Archivio storico siciliano. Anno XV, 1891, fasc. 3-4. — Boglino. L'ambassade d'Enrico Chiaramonte et de fra Paolo de' Lapi auprès du roi Martin et de la reine Marie, concernant la soumission à l'obéissance royale des villes de Palerme et de Monreale, 1397. — Giuffrè. L'épidémie d'influenza de 1557 à Palerme et les propositions pour l'assainissement de la ville faites en 1558 par Ingrassia. — Millunzi. Le maître mosaïste Pietro Oddo et les restaurations du dôme de Monreale au xvie siècle. — Siragusa. Les entreprises angevines en Sicile en 1338-1341.

119. — Accademia pontaniana (Naples). *Atti.* Vol. XX. — E. Amabile. Du caractère de fra Tommaso Campanella. — G. Faraglia. Comment le pape Clément XII accueillit à Rome le comte Giulio Visconti Borromeo Arese, dernier vice-roi de Naples.

120. — R. Deputazioni di storia patria per le provincie modenesi e parmensi. *Atti e Memorie.* 3e série, vol. VI, 1re partie. — Salvioli. L'immunité et les justices ecclésiastiques en Italie. — Ceretti. Le comte Ludovico II Pico, avec des documents inédits.

121. — R. Deputazione di storia patria per le provincie de Romagna. *Atti e Memorie.* 3e série, vol. VIII, fasc. 3-6. 1890, mai-déc. — Rubbiani. Les tombes d'Accursio, d'Odofredo et de Rolandino de' Romanzi à Bologne (études historiques et projet de restauration). — Giorzi. Rodrigo Borgia, plus tard Alexandre VI, étudiant à Bologne (neveu du pape Calixte III, Rodrigue ne languit pas dans les études sérieuses : alors que les statuts imposaient un cours de cinq années pour les études de droit canonique, le futur pape obtint de passer son examen final après seize mois seulement de présence à Bologne. A peine docteur, il fut nommé cardinal, au grand scandale des cardinaux honnêtes comme Bessarion, Estouteville ou Capranica. On peut dire que la fortune ne cessa de gâter, c'est le mot, le futur Alexandre VI). — Malagola. Les archives gouvernementales de la république de Saint-Marin. — Bagli. Contribution aux études bibliographiques sur l'histoire romagnole.

122. — Commentari dell' ateneo di Brescia. Anno 1890. — L. Fè d'Ostia. Histoire de Brescia en 1796; suite.— Lodrini. Si l'opuscule *Quaestio de aqua et terra* doit être attribué à Dante. — Cestaro. La constitution politique d'une commune du moyen âge : la république de Saint-Marin. — Gio. Livi. Introduction à un recueil de lettres de P. Paoli. — Glissenti. Les Juifs de Brescia pendant la domination vénitienne. — Cazzago. Histoire populaire de Brescia; suite : la période communale.

123. — Accademia dei Lincei. 1890, 2e semestre. Vol. VI, fasc. 10. — Siragusa. L'épître « Immemor haud vestri » et l'épitaphe de Robert d'Anjou par Pétrarque, d'après le ms. Strozzi 141. = Fasc. 12. Gamurrini. Un dépôt des monnaies en *aes grave* découvert près de Montefalco en Ombrie. — Zannoni. Écrits inédits de Lorenzo Valla.

124. — Giornale ligustico. Anno XVII, fasc. 11-12. — Davari. Frédéric Gonzague et la famille Paléologue du Montferrat, 1515-1533; suite au fasc. suiv. (raconte, d'après des documents non utilisés jusqu'ici, le double mariage contracté par le 5e marquis et 1er duc de Mantoue, F. Gonzague, avec les princesses Marie et Marguerite Paléologue; nouveaux détails sur la versatilité de Clément VII). = Anno XVIII, fasc. 1-2. Janv.-fév. 1891. Sabbadini. Vie de Guarino de Vérone (analyse la correspondance, encore inédite, de cet humaniste distingué, 1374-1402). — Staglieno. Vincenzo Colombo, pirate du xve s. (raconte comment il fut pris en 1492 et mis à mort; analyse le testament qu'il rédigea avant de mourir. Ce Colomb, né à Godano, petit pays de la Rivière du Levant, n'avait aucun lien de parenté avec la famille du grand navigateur).

125. — Studi e Documenti di storia e diritto. Anno XI, fasc. 4. — Sanguineti. Nouvelles recherches sur la vraie nature et notion de la juridiction ecclésiastique ordinaire et déléguée. 1er art. — Talamo. Les origines du christianisme et les doctrines stoïciennes; suite (l'ascétisme stoïcien et la pénitence chrétienne; les biens de la fortune et les biens de l'âme dans la morale des deux croyances). — Scialoja. Dissensiones dominorum; suite du texte. = A part : Statuts et régestes de l'Œuvre de Notre-Dame d'Orvieto; suite.

---

126. — Bollettino storico della Svizzera italiana. Anno XII, 1890. Mai-juin. — Les châteaux de Bellinzona sous la domination des Sforza; suite. — Les seigneurs de Saxe et les comtes de Mesocco. — Voyage de l'abbé Botelli en Suisse par le mont Cenis; suite. — Les soldats de Lugano dans la première moitié du xve s. — Documents relatifs à la Suisse, tirés des archives de Milan (sur l'évêque de Coire, 1396 et 1465). = Oct.-nov. T. di Liebenau. La famille Beroldingen; fin. — Documents du xive siècle tirés des archives notariales de Milan; fin.

---

127. — De Gids. 1890. — De Beaufort. Olivier Cromwell (sa biographie, d'après Picton et Harrisson). — Van den Berg. De Bataviasche

Decemberbeweging van 1795 (histoire du mouvement révolutionnaire à Batavia pendant cette année). — Fruin. Een nieuwe medeelinger voor Gutenberg (traite de la découverte de l'abbé Requin à Avignon; estime qu'elle prouve, non l'existence d'une imprimerie, mais seulement les efforts tentés pour réaliser l'idée d'imprimer des livres). — Van Manen. De brief wesseling van Plinius en Trajanus (nie l'authenticité, place la falsification au IIe s.). — Andreae. Uit het oude Frankenland (expose les théories de Fustel de Coulanges, qu'il combat). — Oud-Holland 1890. De Roever. Kiliaen van Rensselaer (raconte la fondation de la colonie Rensselaerswyk dans l'Amérique du Nord).

128. — Verslagen en Mededeelingen Kon. Akademie. 1890. — Van Riemsdyk. De Registers van Gerard Alewynsz (étude sur la chancellerie des comtes de Hollande au XIVe siècle).

129. — Economist. 1890. — Van Assendelft de Coningk. De Middele euwsche wereldbeschouwing (à propos du livre de von Eicken, *Geschichte und System der mittelalterlichen Weltanschauung*).

130. — Tydspiegel. 1890. — Slothouwer. De veldtocht van 1708 in de Zuidelyke Nederl. (publie des documents inédits provenant d'archives particulières de familles hollandaises).

---

131. — Boletin de la real Academia de la historia. Octobre 1890. T. XVII, fasc. IV. — Manuel Danvila. Cortes de Madrid, de 1655 à 1658 et de 1660 à 1664 (suite de documents inédits). — August Strindberg. Relations de la Suède avec l'Espagne et le Portugal jusqu'à la fin du XVIIe s. (étude assez brève rédigée en français. La partie relative aux XVIe et XVIIe s. demanderait à être développée). — Fidel Fita. Les Cortes de Barcelone en 1327. Un opuscule technique sur la défense des forteresses, attribué au roi D. Alfonse le Sage (publication de documents en latin, parmi lesquels se trouve l'opuscule en question). — Dans les *Noticias*, indication bibliographique de deux ouvrages sur l'Inquisition et d'un volume sur Reccarède et l'Unité catholique. Notes sur une inscription latine et sur une inscription arabe.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Edmond de Pressensé est mort le mercredi 8 avril. Au milieu des multiples occupations que lui imposèrent, d'abord, ses fonctions de pasteur de l'église libre évangélique de Paris de 1847 à 1870, puis celles de député à l'Assemblée nationale et de sénateur, M. de Pressensé a trouvé le temps, tout en écrivant d'innombrables articles de journaux et de revues, de composer des œuvres de longue haleine, auxquelles il a dû, en janvier 1890, son élection à l'Académie des sciences morales et politiques. La plus importante de ces œuvres est l'*Histoire des trois premiers siècles de l'Église chrétienne* en six volumes, parus de 1858 à 1877. Il avait récemment entrepris une révision générale de cet ouvrage et l'avait conduite jusqu'au troisième volume. Le premier volume de cette nouvelle édition est un livre presque nouveau servant d'introduction à l'œuvre entière et intitulé *l'Ancien monde et le christianisme.* — En 1864 il avait, un des premiers, abordé l'histoire des relations de l'Église et de l'État au temps de la Révolution et de l'Empire dans un volume remarquable : *l'Église et la Révolution française,* dont il a donné une édition refondue en 1889. Ses livres sur *Jésus-Christ, son temps, sa vie, son œuvre* (1866), sur le *Concile du Vatican* (1872), sur la *Liberté religieuse en Europe depuis 1870* (1874), ses *Études contemporaines* (1889) sont à la fois des livres d'histoire et des livres de polémique religieuse ou politique. M. de Pressensé était avant tout un homme d'action, et un homme d'action dont la parole était l'arme. Tous ses ouvrages, écrits avec chaleur et éclat, sont des actes consacrés à défendre les convictions auxquelles il avait voué sa vie, le christianisme évangélique, la liberté religieuse, la séparation de l'Église et de l'État, et partout on y retrouve les qualités et les entraînements de l'orateur. Mais, si la critique y relève des inexactitudes, on y sent partout la recherche consciencieuse et l'amour passionné de la vérité, une grande largeur de cœur et de pensée et le sens intense de la vie. M. de Pressensé aura été une des figures les plus remarquables et les plus attachantes du protestantisme contemporain.

— L'Académie française a décerné le grand prix Gobert à M. A. Chuquet pour ses deux derniers volumes sur *les Guerres de la Révolution* et le second prix à M. Alf. Baudrillart pour son histoire de *Philippe V et la cour de France.* Sur le prix Thérouanne, 2,000 fr. ont été attribués à M. J. Lair pour sa biographie de *Nicolas Foucquet,* et 1,500 fr. à M. Luchaire pour les *Communes françaises à l'époque des Capétiens directs.*

— M. Émile Molinier, à qui l'on doit déjà un *Dictionnaire des émailleurs* (1885), vient de donner chez Hachette (Bibliothèque des merveilles) un charmant volume sur l'*Émaillerie*. Il suit l'histoire de cette industrie depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, mais il s'occupe surtout de l'émaillerie en Europe au moyen âge et à la renaissance. Ce livre, remarquablement illustré, dissimule, sous une forme claire et agréable, une science aussi étendue qu'originale. Il ne résume pas seulement ce qu'on sait; il corrige plus d'une erreur et met en relief des aperçus nouveaux dont les historiens de l'art devront tenir compte.

— Nous rendrons compte dans la prochaine livraison du remarquable ouvrage de M. G. Cavaignac sur la *Formation de la Prusse contemporaine* (Hachette). Il y étudie la formation de l'État prussien, son organisation sociale au xviiie s., sa décadence sous Frédéric-Guillaume II et Frédéric-Guillaume III, sa réorganisation par Stein.

— MM. Lafon et Ribaud, libraires à Pau, ont entrepris la réimpression de la célèbre *Histoire de Béarn* par Pierre de Marca. L'ouvrage formera deux volumes, et sera mis en vente au prix de 20 fr.

— M. Louis de la Pijardière a commencé de publier, aux frais du département de l'Hérault, les *Procès-verbaux des séances de l'assemblée administrative de l'Hérault pendant la Révolution* (Montpellier, impr. Bœhm). Cette assemblée est ce qu'on appelait alors le « Conseil de département, » ou « Conseil général, » distinct du « Directoire, » lequel se composait seulement de huit membres pris parmi les trente-six citoyens élus constituant le « Conseil général. »

— La Société nationale d'agriculture de France a attribué, au concours de 1889, le prix Léonce de Lavergne à l'*Histoire du desséchement des lacs et marais en France avant 1789* par M. le comte de Dienne (Paris, H. Champion et Guillaumin, 1891, 570 pages in-8° avec cartes et tableaux); elle a entendu honorer l'économiste qui a essayé, dans des pages éloquentes, de provoquer la reprise des travaux auxquels la France avait dû, aux xviie et xviiie siècles, une véritable fortune agricole. Mais, ce qui fait l'autorité de ce travail, c'est qu'il est absolument neuf et qu'il pourra servir de guide, par les nombreux documents qu'il relate, à ceux qui voudront étudier la question sous ses diverses faces, agricole, économique, etc. Voici le plan du livre : Préliminaire. I. La Société générale de desséchement des marais et lacs de France. II et III. Desséchement de l'Ouest : le golfe du Poitou, marais de Saintonge, marais du Poitou, marais de Normandie, marais de Picardie, marais du Vexin français. IV et V. Desséchement du Midi : les marais de Languedoc, les marais de Provence. VI. Desséchement du Centre : le lac de Salièves. VII. Desséchement de l'Est : marais du Dauphiné, Bourgouin. VIII. Le droit des marais : législation spéciale, statuts particuliers, contentieux des marais. Appendice. Pièces justificatives, du plus haut intérêt et

toutes inédites, provenant des collections particulières des familles des dessicateurs, aussi bien que des dépôts publics de la France et de la Hollande. Vocabulaire donnant l'explication de certains termes restés en usage dans les pays de desséchement et peu usités ailleurs. Tableaux établissant les rapports de parenté existant entre les familles des dessicateurs Hæufft, de Strada, de la Croix, de Fabrice, de Beringhen, d'Herwarth, etc. Une table alphabétique des noms cités dans l'ouvrage termine ce livre de la plus solide et de la plus consciencieuse érudition.

Livres nouveaux. — Documents. — *A. d'Hauterive.* Lettres d'un chef de brigade, 33e de ligne. 1793-1805. Baudouin. — *Brun-Durand.* Censier de l'évêché de Die; documents du XIIIe siècle en langue vulgaire. Lyon, Brun (Bulletin de l'Académie delphinale, 4e série, tome III). — *Charpin-Feugerolles.* Remontrance des habitants de Lyon adressée au roi au sujet d'une taxe de 6,250 livres tournois imposée par la ville. Lyon (Mémoires de l'Académie des sciences de Lyon, vol. XXVII de la classe des lettres). — *Le Coq* et *Gabbin.* Documents authentiques pour servir à l'histoire de la constitution civile du clergé dans le département de la Mayenne. Laval, Chailland. — *Doniol.* Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique. Tome IV. Picard. — *Mavidal* et *Laurent.* Archives parlementaires. 1re série, tome XXXIV (du 1er oct. au 10 nov. 1791). 2e série, tomes LXXIII-LXXVI (du 23 déc. 1831 au 26 mars 1832). P. Dupont. — Acta sanctorum Hiberniae, auctore *J. P. Marchione Bothx.* Lille, Desclée, De Brouwer et Cie. — *Duval.* État de la généralité d'Alençon sous Louis XIV. Alençon, Loyer-Fontaine. — *Monceaux.* Documents sur la Révolution dans le département de l'Yonne. Le Chevalier.

Histoire générale. — *Bourgain.* Études sur les biens ecclésiastiques avant la Révolution. Vivès. — *Tissandier.* Souvenirs et récits d'un aérostatier militaire de l'armée de la Loire. 1870-71. Dreyfous.

Histoire locale. — *Nonus.* Histoire du département du Finistère. Guérin. — *Foucart* et *Finot.* La défense nationale dans le Nord de 1791 à 1802. Tome I. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq. — *Roquet.* Recherches historiques sur Laigné-en-Belin et le comté de Belin et Vaux. Le Mans, Monnoyer (Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, tome XXXII).

Biographies. — *Vicomte de Burey.* Les archives héraldiques d'Évreux. Évreux, Hérissey. — *Général Bordone.* Garibaldi. 1807-1881. Flammarion.

Angleterre. — M. S.-R. Gardiner a pris la direction de l'*English historical review* à la place de M. Creighton, nommé évêque de Peterbourgh.

— Le directeur des archives de l'État (P. Record office) vient de publier le catalogue des « Ancient deeds » conservés aux archives. C'est une collection formée de pièces non classées qui proviennent des fonds les plus divers et qui intéressent tout particulièrement l'histoire de la propriété foncière en Angleterre.

— Sir George Sitwell va publier, à très petit nombre, les lettres de Henri VIII à la reine Anne, et l'histoire politique de sir William Sacheverell, le premier « leader » whig de la Chambre des Communes.

— M. Jeayes, du British Museum, doit publier, par souscription, le

catalogue descriptif des chartes conservées chez lord Fitzharding, au château de Berkeley; il contiendra des milliers d'actes commençant au XIIe siècle; les plus anciens en date seront publiés intégralement.

— Le troisième et dernier volume de l'*Histoire de la grande guerre civile,* par M. S.-R. GARDINER, est sous presse; il ira jusqu'à la mort de Charles Ier.

— Le Rév. BRIDGETT a publié, chez Burns et Oates, *The life and writings of sir Thomas More,* où il a utilisé des documents inédits.

— M. Walter RYE a publié un *Calendar of the feet of fines for Cambridgeshire* de la septième année de Richard Ier à la fin du règne de Richard III; il compose le tome XXVI des publications in-8° de la Cambridge antiquarian Society.

Alsace-Lorraine. — Le savant professeur de théologie, M. Édouard REUSS, vient de mourir à Strasbourg, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Il avait commencé d'enseigner à la faculté de théologie de sa ville natale en 1829, et il y a peu d'années qu'il avait cessé d'y professer. Pendant ce demi-siècle d'enseignement, il a formé de nombreux élèves qui ont gardé le souvenir, non seulement de sa science profonde, mais encore de son caractère à un si haut degré respectable. On le vénérait autant qu'on l'admirait. Il a publié de remarquables études critiques sur les livres saints, qui sont venues pour ainsi dire se résumer et se condenser dans une traduction de la Bible avec commentaires. Ce grand travail, qui a été l'œuvre de toute sa vie, contient les derniers résultats du travail critique qui a exercé une si profonde influence sur la science théologique contemporaine.

Allemagne. — Le 26 décembre 1890, est mort subitement l'archéologue bien connu, Henri SCHLIEMANN; il s'était soumis à une opération chirurgicale aux oreilles, à Halle, et, se croyant guéri, s'était mis en route pour Athènes en traversant l'Italie; le mal le reprit à Naples et l'enleva. Il était né le 6 janvier 1822, dans le village mecklembourgeois de Neu-Buckow. Fils d'un pauvre pasteur de campagne, il ne reçut qu'une médiocre instruction primaire, et à quatorze ans il entra comme apprenti chez un petit commerçant de Fürstenberg où il vendit des harengs, de l'eau-de-vie, du sucre, de l'huile, etc., tout en balayant le magasin et en surveillant la distillerie d'eau-de-vie. Malade après avoir soulevé un tonneau trop lourd, il cracha le sang, et dut chercher un autre métier. A Hambourg, il en fut réduit à se faire matelot sur un navire, à destination de Vénézuela, qui fit naufrage sur la côte hollandaise (nov. 1841). Échappé, non sans peine, au naufrage, Schliemann entra au service d'un marchand d'Amsterdam. Là, sa prodigieuse mémoire lui permit, en peu de temps, d'apprendre le hollandais, l'anglais, l'espagnol, le portugais, l'italien et le russe. Il fut chargé de la correspondance et de la comptabilité dans une grande maison de commerce qui l'envoya, en 1846, à Pétersbourg. Dès l'année suivante, il s'y établissait à son compte, et

fondait bientôt une succursale à Moscou (1852). En douze ans, le commerce de l'indigo, du thé, des couleurs le rendit plusieurs fois millionnaire, et, en 1863, il se retira enfin des affaires. Il fit alors de grands voyages, et, en 1870, il inaugura ses grands travaux archéologiques par des fouilles à Troie-Hissarlik. Enfant, la lecture des poèmes homériques lui avait déjà inspiré, paraît-il, le désir de retrouver le site de l'ancienne Troie; c'est à cette recherche qu'il consacra dès lors toute sa vie. Il exposa les résultats de ses fouilles troyennes en 1870-73 dans ses *Trojanische Alterthümer* (1874), auxquels les érudits, surtout allemands, firent un accueil peu favorable, qu'expliquent assez les erreurs qu'il commit dans son récit, de mauvaises reproductions et beaucoup d'hypothèses hasardées. Des difficultés avec le gouvernement turc l'empêchèrent de continuer ses travaux; alors, il entreprit de fouiller la vieille forteresse royale de Mycènes; les précieuses trouvailles qu'il y fit ont absolument changé les idées sur l'histoire primitive et sur l'histoire de l'art en Grèce. En 1877, il publia son « Mycènes » qui marquait un progrès considérable sur le précédent ouvrage en ce qui concerne tant la composition que les illustrations. Cette publication lui gagna une bonne partie du monde savant. Puis vinrent, 1877-79, de nouvelles fouilles à Troie, d'où son livre « Ilios, » pour lequel Rudolf Virchow écrivit une préface (1881). En 1880-81, il explora à Orchomène un grand tumulus, dit la chambre du trésor de Minyas, et fit en Troade un nouveau voyage; ces deux explorations ont été décrites dans deux ouvrages : *Orchomenos* et *Reise in der Troas* (1881). Il retourna encore une fois à Troie, après s'être assuré la collaboration d'un savant autorisé, le Dr W. Dœrpfeld. En 1882, il réussit à dégager la demeure royale de Troie-Hissarlik; de là le livre *Troja* écrit par Schliemann avec Dœrpfeld (1884) et qui parut aussi en français, à Paris, augmenté de résultats nouveaux, sous le titre : *Ilios, ville et patrie des Troyens* (1885). Les fouilles à Tirynthe, en 1884, mirent au jour un palais, admirablement conservé, de l'époque héroïque; il le décrivit dans son *Tiryns* (1885). Dans les années suivantes, il entreprit un double voyage en Égypte, et il négocia vainement pour obtenir l'autorisation de fouiller en Crète la colline fortifiée de l'antique Gnossos. Cependant E. Bœtticher, capitaine dans l'artillerie prussienne en inactivité, avait attaqué vivement les écrits de Schliemann; il prétendait qu'Hissarlik n'était ni une ville, ni une forteresse, mais une nécropole, et que Schliemann s'était rendu coupable de grosses erreurs sur l'état vrai des choses. Schliemann fit alors venir, à ses frais, à Troie, le capitaine Bœtticher et deux représentants des académies de Berlin et de Vienne (déc. 1889); un rapport sur les recherches instituées à Troie justifia Schliemann et Dœrpfeld d'une manière éclatante. Non content de cela, il organisa au printemps de 1890 de nouvelles fouilles sur la colline d'Hissarlik et dans ses environs; elles furent de nouveau couronnées de succès. Il est mort avant d'avoir pu mener à bonne fin la grande œuvre de sa vie. La masse principale des objets

trouvés à Troie, et ce qu'il appela le « Trésor de Priam, » a été donnée par Schliemann au musée national de Berlin; le reste, demeuré jusqu'ici en la possession de Schliemann, doit y être réuni, conformément à la lettre de son testament. Une autre partie des fouilles de Schliemann a été léguée au musée de Constantinople. Les fouilles d'Orchomène, de Mycènes et de Tirynthe font l'ornement du musée d'Athènes. Les résultats scientifiques de toutes les fouilles opérées par Schliemann ont été exposés d'une façon fort instructive, et de nature à intéresser le grand public, par le Dr Carl Schuchhardt, directeur du musée de Hanovre (*Schliemann's Ausgrabungen*. Leipzig, Brockhaus, 1890, 371 p.).

— La carte archéologique du grand duché de Hesse, en deux feuilles imprimées en couleur, qui avait paru dans l'*Archiv für Hessische Geschichte*, vient d'être publiée à part, accompagnée d'un texte détaillé.

— Le *Germanisches Nationalmuseum* de Nuremberg a publié un catalogue des sculptures originales du moyen âge appartenant au Musée.

Livres nouveaux. — Antiquité. — *Th. von Dydynski*. Beiträge zur handschriftlichen Ueberlieferung der Justinianischen Rechtsquellen. I. Berlin, Puttkammer. — *Büdinger*. Die römischen Spiele und der Patriziat. Leipzig, Freytag. — *Belser*. Zur diokletianischen Christenverfolgung. Tubingue, Fues. — *Brugsch*. Thesaurus inscriptionum aegyptiacarum. 6e partie. Leipzig, Hinrichs. — *Burger*. 60 Jahre aus der ælteren Geschichte Roms. 418-358. Amsterdam, Müller.

Histoire générale. — *J. F. von Schulte*. Die Summe des Stephanus Tornacensis über das Decretum Gratiani. Giessen, Roth. — *Brandenburg*. König Sigmund und Kurfürst Friedrich I von Brandenburg. Berlin, Mayer et Müller. — *H. von Holst*. Verfassungsgeschichte der Vereinigten Staaten von America. Bd. IV, 2e Hælfte. Berlin, Springer. — *O. Lorenz*. Die Geschichtswissenschaft in Hauptrichtungen und Aufgaben, kritisch erörtet. 2er Theil : L. von Ranke. Berlin, Besser. — *Quetsch*. Geschichte des Verkehrwesens aus Mittelrhein. Fribourg-en-Brisgau, Herder. — *Albrecht*. Tito Vespasiano Strozza. Ein Beitrag zur Geschichte des Humanismus in Ferrara. Leipzig, Teubner. — *Langer*. Sklaverei in Europa wæhrend der letzteren Jahrhunderte des Mittelalters. Leipzig, Fock. — *Trefftz*. Kursachsen und Frankreich, 1552-1557. Ibid. — *Hetzel*. Die Humanisirung des Krieges, 1789-1889. Francfort-sur-l'Oder, Trowitzsch. — *Kallsen*. Die deutschen Stædte im Mittelalter. Halle, Waisenhaus. — *Mollat*. Lesebuch zur Geschichte der deutschen Staatswissenschaft. Leipzig, Robolsky.

Autriche-Hongrie. — Franz von Miklosich, l'éminent slavisant, vient de mourir à Vienne à l'âge de soixante-dix-huit ans. Il était un des quatre membres étrangers de l'Académie des sciences de Berlin pour la classe de philosophie et d'histoire, et chevalier de l'Ordre pour le mérite. Cette double distinction témoigne de l'estime où l'on tenait sa science. Son œuvre capitale est une *Vergleichende Grammatik der slavischen Sprachen*, en 4 vol., parue de 1852 à 1874. En 1874, il publia un *Etymologisches Wörterbuch der slavischen Sprachen*, fruit de quarante années de travaux. Des écrits de moindre importance se rapportent à la langue et à la littérature de l'ancien slovène. On connaît surtout de

lui : *Ueber die Mundarten und Wendungen der Zigeuner Europas* et *Die Blutrache bei den Slawen*. Professeur de langues slaves à l'Université de Vienne dès 1849, il dut quitter sa chaire après avoir accompli ses soixante-dix ans (1883), mais ne cessa de travailler jusque dans les derniers temps de sa vie. Depuis 1862, il appartenait à la Chambre des seigneurs, où il vota toujours avec les Allemands constitutionnels, et, en dépit de son origine slave, il insista sur la nécessité où se trouve l'Autriche de maintenir son caractère d'État allemand.

LIVRES NOUVEAUX. *Andrian*. Der Höhencultus asiatischer und europæischer Völker. Vienne, Konegen. — *Beer*. Heilige Höhen der alten Griechen und Römer. Ibid. — *Koch* et *Wille*. Regesten der Pfalzgrafen am Rhein, 1214-1400. 5e livr. Innsbruck, Wagner. — Betrachtungen über die operationen der französischen Ost, West und Nordarmee im Monate Jäner 1871. Vienne, Seidel. — *Wickenhauser*. Molda oder Beiträge zur Geschichte der Moldau und Bukowina. Czernovitz, Pardini. — Fontes rerum austriacarum. Diplomataria et acta. Bd. XLV, 2e Hælfte. Leipzig, Freytag.

Belgique. — Le livre de M. le chanoine J. DARIS (*Histoire du diocèse et de la principauté de Liège depuis leur origine jusqu'au XIIIe siècle*), dont nous avons annoncé l'apparition dans notre précédente livraison, a donné lieu récemment à une série d'incidents curieux. Dans la préface de son livre, M. Daris avait traité de « faussaire » M. Frère-Orban, ministre d'État, qui, dans un discours prononcé à Liège dans un grand banquet politique, avait cité et commenté quelques lignes relatives à la répression de l'hérésie, tirées d'un livre précédent de M. Daris, sur la principauté de Liège au XVIe siècle. M. Frère-Orban attaqua M. le chanoine Daris devant le tribunal de Liège, qui rendit (le 15 novembre 1890) un jugement longuement motivé, condamnant M. Daris « à titre de dommages-intérêts envers le demandeur à insérer à la suite de la préface de son ouvrage, et ce dans les mêmes caractères que celui-ci, les motifs et le dispositif du présent jugement, » et à 100 fr. de dommages-intérêts « pour chaque exemplaire de l'ouvrage contenant ladite préface, trouvé dans le commerce, et dans lequel le jugement ne serait pas reproduit. » M. Daris s'est exécuté et tous les exemplaires de son livre contiennent sa première préface, un supplément à cette préface, le texte du jugement du tribunal de Liège et une nouvelle préface.

Les considérants de ce jugement touchent à des questions qui intéressent les historiens et ceux qui se croient calomniés par eux. C'est pourquoi nous croyons devoir en donner les extraits suivants :

« Attendu, en ce qui concerne le défendeur Daris, que la position éminente qu'il occupe dans le clergé liégeois, sa qualité de professeur d'histoire au séminaire de Liège, devaient le rendre d'autant plus prudent et l'obligeaient à n'admettre dans un ouvrage destiné à passer à la postérité que des faits et des assertions dont la sincérité et l'exactitude avaient été rigoureusement vérifiées ;

« Qu'il devait d'autant plus en agir ainsi qu'il parlait d'un homme éminent, ayant occupé en Belgique les plus hautes positions politiques

et dont la vie appartient, sans contestation possible, à l'histoire de la Belgique ;

« Attendu qu'il s'agit, non d'imputations écrites dans les feuilles dont la durée est passagère, destinées à tomber dans l'oubli, mais bien d'accusations de faux, de mauvaise foi, insérées dans un ouvrage d'histoire destiné, dans la pensée de son auteur, à l'instruction du clergé, à vivre dans les bibliothèques ;

« Que dès lors on ne peut penser à une réparation éphémère, fugitive, par la voie des journaux, ni à une simple allocation de dommages-intérêts ;

« Attendu qu'il faut donc chercher ailleurs un mode de réparation efficace, adéquat à la faute commise par le demandeur et qui réprime sérieusement le mal qui résulterait de celle-ci ;

« Attendu que, s'il ne peut être question de suppression, soit par destruction matérielle, soit par simple annulation des écrits incriminés, ce qui constituerait une véritable censure, il peut cependant être permis de recourir aux moyens qui mettront un terme aux mauvais effets qu'ils espéraient produire, etc. »

— M. Ernest Mahaim, docteur en droit, a publié, sous le titre de : *Études sur l'association professionnelle,* sa dissertation inaugurale pour l'obtention du diplôme de docteur spécial en droit public et administratif à l'Université de Liège (Liège, Vaillant, 267 p.). M. Mahaim y étudie successivement les collèges d'artisans romains, les corporations du moyen âge et de l'ancien régime, les syndicats professionnels en France, les Trade-Unions en Angleterre, les associations professionnelles en Allemagne et en Autriche et les unions professionnelles en Belgique. M. Mahaim est élève de M. Émile de Laveleye. Son livre constitue un brillant début et sera apprécié par les historiens autant que par les économistes.

— La quatrième édition, revue et considérablement augmentée, de l'ouvrage célèbre de M. Émile de Laveleye, *De la propriété et de ses formes primitives,* contient, en plus des autres éditions, des études spéciales empruntées à la traduction allemande par M. Karl Bücher, professeur à l'Université de Bâle, ainsi que des corrections et des additions réunies par l'auteur pendant plus de trente ans. Presque tous les chapitres ont été remaniés et complétés, ce qui a augmenté d'un tiers environ l'étendue du livre (Paris, Félix Alcan, xxxi-562 p.).

— M. J. de Potter continue la publication de son grand ouvrage consacré à l'histoire et aux monuments de la ville de Gand (*Gent van den oudsten tijd tot heden*). La 11e livraison, comprenant les 296 premières pages du tome VI, contient, entre autres choses, la description du célèbre marché du vendredi, le *forum* gantois, et l'énumération des principaux événements historiques dont cette place fut témoin (Gand, Ad. Hoste).

— M. Louis TIERENTEYN, avocat à Gand, vient de publier son mémoire couronné par l'Académie royale de Bruxelles : *Histoire des origines, des développements et du rôle des officiers fiscaux près les conseils de justice dans les anciens Pays-Bas, depuis le XVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe* (Bruxelles, Hayez, 276 p.).

— Mgr NAMÈCHE, ancien recteur magnifique de l'Université de Louvain, fait paraître coup sur coup les derniers volumes de son *Grand Cours d'histoire nationale*. Le tome XXVII contient la fin du règne de Marie-Thérèse, celui de Joseph II, la révolution brabançonne, la restauration autrichienne et la conquête de la Belgique par la France (Louvain, Ch. Fonteyn, 430 p.).

— M. Ch. LAURENT, premier avocat général à la Cour d'appel de Bruxelles, a rendu un précieux service aux travailleurs en publiant un important *Supplément* (140 p.) à l'ouvrage de feu Louis Galesloot, *Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas. Règne de Charles-Quint* (1506-1555).

— Le tome IV (1re livraison) des œuvres en prose (*Verzamelde Prozaschriften*) de M. Julius VUYLSTEKE comprend trois intéressantes dissertations faites d'après des pièces inédites des archives de Gand. Ce sont : Renseignements généalogiques sur les Artevelde au XIVe siècle, les Maisons historiques du marché du vendredi à Gand, et le Dragon du beffroi gantois (Gand, Hoste, 208 p.).

— Sous le titre de : *Dendermondsche drukpers* (l'Imprimerie à Termonde), M. J. BROECKAERT a fait l'histoire des imprimeurs et de l'imprimerie dans cette ville depuis 1707. Comme dans beaucoup de villes secondaires de la Belgique, telles que Bouillon, Stavelot, Arlon, Tirlemont, Lierre, Wavu, Ostende, Saint-Trond, Diest, etc., l'imprimerie ne s'introduisit à Termonde qu'au siècle dernier (Termonde, Du Caju, 210 p.).

— M. le chanoine REUSENS, professeur à l'Université catholique de Louvain, a publié des *Éléments de paléographie et de diplomatique du moyen âge* (Louvain, Ch. Peeters, 118 p. gr. in-4°).

— Les américanistes liront avec intérêt la dissertation de M. A. DE CEULENEER, professeur à l'Université de Gand, intitulée : *Type d'Indien du Nouveau-Monde représenté sur un bronze antique du Louvre*, nouvelle contribution à l'interprétation d'un fragment de Cornélius Népos (extrait des *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, t. XLV. Bruxelles, Hayez, 34 p. et 3 pl.).

LIVRES NOUVEAUX. — *V. Brants*. Jehan Richardot. Note d'après des documents inédits sur les origines de la légation des Pays-Bas et de la nonciature du Saint-Siège à Bruxelles. Louvain, J.-B. Istas, 25 p. — *Abbé S. Balau*. Soixante-dix ans d'histoire contemporaine de la Belgique (1815-1884). Louvain, Ch. Peeters, 4e édit., 455 p. — *Dom Bernard, O. S. B.* Geschiedenis der Benedictijner abdij van Affligem. Gand, Siffer, 382 p. — *Baron Kervyn de Volkaersbeke*. La lutte de l'Irlande. Bruges, Desclée, 386 p.

Italie. — M. Francesco Carta, le nouveau directeur de la R. Biblioteca Estense (Modène), fait appel à tous les bibliothécaires et archivistes de l'Italie et de l'étranger pour constituer, dans la bibliothèque dont Muratori fut le directeur, un *Archivio Muratoriano* comprenant les biographies, imprimées et manuscrites, de Muratori, sa correspondance, la bibliographie de ses œuvres et la liste des écrits relatifs à Muratori.

— Le 3e fasc. des *Codici Ashburnhamiani-Laurenziani*, catalogués par Cesare Paoli, contient la description des mss. 81-146. La plupart contiennent des œuvres de mathématiques, de philosophie et de médecine. Parmi les histoires, plusieurs sont relatives à Vérone. Le n° 98 contient un traité encyclopédique en forme de dialogue entre un « Dux Normanorum et Andegavensium comes » et un « Philosophus », sans nom d'auteur, mais qu'il faut attribuer à Guillaume de Conches (cf. *Hist. litt. de la Fr.*, XII, 164).

— Sous les auspices de la *R. Deputazione di storia patria* de Turin, on publie les *Indices chronologici ad Antiquitates italicas medii aevi et ad opera minora L.-A. Muratori*, rédigés par MM. Battaglino et G. Calligaris. Trois fascicules ont déjà paru; ils contiennent : 1° la table des *Scriptores* (nos 1-277), 2° celle des *Leges* (278-384), 3° celle des *Diplomata*, en cours d'impression (385-3883).

— L'édition des œuvres latines de Giordano Bruno, publiée aux frais du gouvernement italien, est terminée. Les cinq derniers volumes ont été publiés par MM. Tocco et Vitelli. Le dernier vol., qui contient les œuvres inédites, est traité avec un soin et une critique exemplaires.

— M. le professeur P. Villari, aujourd'hui Ministre de l'instruction publique, a réuni en un volume (Bologne, Zanichelli, in-16) des *Saggi storici e critici* publiés à divers intervalles. Ce sont : « l'Italie, la civilisation latine et la civilisation germanique, » remarquable synthèse historique et philosophique du développement des deux civilisations et de leurs contrastes et rapports réciproques au moyen âge et à l'époque moderne; « la Commune de Rome au moyen âge; » « Rimini et les Malatesta; » deux articles critiques sur des sujets relatifs à Savonarola; un compte-rendu du livre de M. Falletti : *Assedio di Firenze;* « Donatello et ses œuvres, » excellent essai de critique artistique; enfin, deux écrits politiques relatifs à l'Angleterre et à l'Amérique.

— M. Ariodante Fabretti a publié, avec ses propres caractères, à Turin, le 3e vol. de ses *Cronache della città di Perugia*, qui contient les écrivains du xvie s. et qui sert d'appendice au tome XVI de l'*Archivio storico italiano* (1re série).

— Les *Iscrizioni delle chiese e altri edifizi di Milano*, réunies par M. V. Forcella et publiées par la Société d'histoire lombarde, en sont déjà au 6e vol. Avec le tome V ont été terminées les inscriptions des églises; celles des cimetières ont commencé avec le tome VI.

Livres nouveaux. — Documents. — *Mazzatinti*. Inventari dei mss. delle biblioteche d'Italia. Fasc. I. Forlì, Bordandini.

Histoire générale. — *Général Genova di Reval.* Dal 1847 al 1855. La spedizione di Crimea; ricordi di un commissario militare del Re. Milan, Dumolard. — Storia genealogica delle famiglie illustri italiane. Gênes, impr. des Sourds-Muets. — *Vecchij.* Storia della marina militare. Turin, Rosenberg. — *Ghetti.* Saggio di epigrafia nazionale. Rome, Lœscher. — *B. Pons.* Martino Lutero riformatore. Florence, tip. Claudiana. — *Albicini.* Politica e storia. Ibid. — *Ambrosoli.* Numismatica. Milan, Hœpli.

Histoire locale. — *Varaldo.* Serie dei potestà di Savona su documenti degli archivi di Savona e di Genova, 1529-1606. Savone, Bertolotto. — *Bonari.* I conventi ed i cappucini bresciani; memorie storiche. Milan, Crespi. — *V. di Giovanni.* La topografia antica di Palermo dal secolo x al xv. Palerme, tip. del boccone del povero. — *Mortillaro.* Légendes historiques siciliennes du xiiie au xixe siècle, traduites en français. Palerme, tip. dello statuto.

Pays-Bas. — M. le baron Sloet van de Beele, historien gueldrois, qui s'occupait surtout de l'histoire de sa province natale, est mort à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Son meilleur ouvrage est le *Oorkondenboek van Gelre en Zutphen,* recueil où sont réunies les chartes et les notices des anciennes chroniques, se rapportant à l'histoire de la Gueldre avant la bataille de Wœringen (1288). Malgré de fréquentes négligences, le livre est d'une grande importance pour la connaissance de l'antiquité gueldroise. En outre, M. Sloet a publié une grande quantité d'études sur l'histoire politique et sociale de la Gueldre. Ses derniers livres se rapportent au *folklore.*

— M. A. Pierson a commencé une série d'études sur les origines de la civilisation moderne sous le titre de *Geestelyke Voorouders.* Ont paru déjà les études sur Israël et une partie de celles sur la Grèce. L'auteur, qui est peut-être le premier styliste de la Hollande, décrit d'une manière très attrayante l'histoire des civilisations israélite et grecque. Quant à la première, il accepte les résultats de la critique moderne; quant à la seconde, il se place au point de vue esthétique et traite surtout des poèmes épiques et des historiens.

— Le dernier supplément aux *Annales de la typographie néerlandaise* de feu M. Campbell a paru. Nous appelons l'attention sur l'article consacré à un Donat latin inconnu.

— M. Van der Linde, de Wiesbaden, a publié un livre sur Michel Servet. L'auteur attaque avec véhémence le caractère de Calvin et les calvinistes. A propos de ce livre, M. Fruin a montré dans le *Nederlandsche Spectator* (n° 49) que la lettre française, qui semble prouver que Calvin a pris part à la condamnation de Servet, est une traduction fautive d'une lettre en latin, et que celle-ci prouve le contraire.

— M. Kræmer a publié un livre attrayant sur *Marie II Stuart,* femme de Guillaume III d'Angleterre. Le caractère de cette aimable princesse y est développé avec beaucoup de talent, ainsi que la vie à la cour de Charles II. L'auteur a employé les sources avec soin. Cependant le rôle politique, joué par la reine et ses relations avec les partis poli-

tiques de l'Angleterre, est négligé, ce qui diminue sensiblement la valeur du livre.

— M. Sillem a publié une bonne biographie de Dirk van Hogendorp, dont nous avons annoncé les Mémoires il y a quelque temps. Il montre que la politique coloniale libérale, qu'on a suivie dans les Indes néerlandaises depuis une quarantaine d'années, date des rapports rédigés par cet éminent organisateur, qui fut dans ses dernières années un des serviteurs favoris de Napoléon Ier.

— Nous avons à signaler un nouveau livre, tiré des papiers de feu M. Jorissen; il est intitulé : *Historische Studien* et contient plusieurs études relatives à l'histoire contemporaine : sur Metternich, sur Guizot, sur la reine Victoria et le prince Albert. Ces articles sont écrits avec une verve remarquable, d'un style un peu oratoire, mais en général attrayant.

— La dissertation de M. Wilde sur la correspondance de Pline et de Trajan a soulevé une vive discussion entre l'auteur et M. le prof. Van Manen, de Leyde, sur l'authenticité de cette correspondance; ce dernier y voit une falsification du IIe siècle, mais néanmoins importante pour l'histoire du christianisme naissant.

— Dans la Revue, *de Gids*, M. Blok a décrit l'organisation des archives dans les Pays-Bas.

— Vers la fin de l'année, quelques *Annuaires* et *Almanachs* ont paru en Hollande. Comme il s'y trouve des études sur l'histoire locale, nous appelons l'attention des historiens sur ces recueils périodiques, qui contiennent souvent des articles très remarquables.

— La grande histoire de la ville d'Amsterdam, par M. Ter Gouw, ne sera pas continuée de la même façon. Le grand âge de l'auteur l'empêche de la conduire au delà de 1578, lorsque la ville se fut jointe enfin aux ennemis des Espagnols. On assure que l'archiviste d'Amsterdam, M. de Roever, en donnera une suite moins détaillée. Cet auteur a publié dans ces derniers temps plusieurs études sur l'histoire de la ville.

— M. van Herwerden, d'Utrecht, donnera une édition critique du livre d'Aristote sur la constitution d'Athènes, récemment découvert.

— Une commission sera formée pour examiner les restes de l'ancien château de Leyde, dont la restauration a été cause de découvertes intéressantes au point de vue archéologique. M. Knuttel, architecte de Leyde, a publié un mémoire sur la restauration déjà commencée, dans lequel il défend sa méthode, désapprouvée par le gouvernement néerlandais.

— Le gouvernement autrichien a cédé au gouvernement néerlandais une série de documents, provenant de l'ancien Conseil d'État à Bruxelles, emportés à Vienne en 1793, et se rapportant aux provinces de Brabant septentrional, de Limbourg et de Zélande. M. Blok avait signalé ces documents au gouvernement néerlandais lors de son voyage scientifique

de 1888. Les documents sont au nombre d'environ 700 et comprennent surtout des diplômes et des chartes depuis le XIIIe siècle.

— M. PIJPER a publié, chez Nyhoff, à la Haye, un livre très remarquable sur l'histoire de la pénitence et de la confession dans l'église chrétienne. Nous reviendrons sur cette intéressante publication, véritable encyclopédie sur la matière.

— A Heumen, près de Nimègue, un monument a été érigé à la mémoire des frères Louis et Henri de Nassau, morts à la bataille de Movkerhesde en 1574. Notre collaborateur, M. BLOK, a publié le discours qu'il a prononcé à cette occasion; il traite de la place que cette bataille doit prendre dans l'histoire du soulèvement des Pays-Bas contre l'Espagne.

— Des Œuvres complètes de Chrétien Huygens le troisième volume a paru; il contient une foule de lettres des années 1660 et 1661 et un supplément aux volumes précédents. Ces lettres jettent une vive lumière sur l'histoire de l'invention des pendules, que l'on attribue faussement à Galilée. En tout cas, Huygens, les lettres le prouvent, n'eut aucune connaissance de cette prétendue invention du savant italien.

— M. PRINGSHEIM, de Bresslau, a donné dans les *Forschungen* de Schmoller une étude remarquable sur l'histoire économique de la République des Pays-Bas; étude surtout fondée sur des renseignements statistiques puisés dans les archives des principales villes de la Hollande et se rapportant au commerce et à l'industrie.

— La Société pour l'édition des sources de l'ancien droit hollandais a publié la première livraison des coutumes de la ville de Nimègue. Les rapports, récemment publiés, prouvent que la Société se trouve en bonne condition; elle commencera la publication des anciens statuts des gildes dans les villes néerlandaises. Le dernier volume des rapports contient une étude remarquable de M. GRATAMA sur l'ancien droit de la petite ville de Coesviden en Drente et plusieurs autres keures et coutumes.

— M. VAN RHEDE VAN DER KLODT a réuni en un beau volume des études généalogiques sur les gouverneurs généraux des Indes néerlandaises depuis 1610 jusqu'à nos jours; ces études manquent un peu de critique, mais sont néanmoins très utiles.

— M. BROM, de Groningue, publiera dans quelques semaines la première livraison, chez Nyhoff, à la Haye, d'un *Bullarium Trajectense* qui contiendra les Regestes et les bulles pontificales pour le diocèse d'Utrecht jusqu'au grand schisme. Le texte sera en latin.

— M. MULLER, d'Utrecht, a publié le premier volume des *Regesta* pour son grand cartulaire de l'évêché d'Utrecht.

Russie. — M. BILBASSOF a publié le tome I d'une histoire de Catherine II. Ce volume s'arrête à l'avènement au trône de celle qui devait être la grande Catherine. La publication du tome II vient d'être retar-

dée par ordre supérieur, et peut-être pour longtemps, sous le prétexte que la description détaillée de l'assassinat de Pierre III et l'exposé des raisons qui ont amené l'avènement au trône de Catherine « produiraient une mauvaise impression sur le peuple russe. » Le tsar lui-même avait déjà, dit-on, fortement atténué les passages du tome I relatifs aux amours de la grande duchesse Catherine.

Suisse. — Mme L. Hug, de Zurich, a fait paraître, dans la collection intitulée : *The Story of the nations* (tome XXVI, *Switzerland*, Londres, Fisher Unwin), un volume d'histoire suisse composé avec beaucoup de soin et tout à fait approprié, ce nous semble, aux besoins des lecteurs étrangers auxquels il s'adresse.

— M. le Dr J. Strickler vient de publier un résumé à la fois concis et précis de l'histoire politique de la Suisse, depuis les commencements de la Confédération jusqu'à nos jours : *Schweizerisches Verfassungsbüchlein oder Grundzüge der Geschichte der eidg. Bünde und der Bundesverfassung* (Berne, Wyss, 176 p. in-8o).

— M. le Dr A. Bernoulli vient de publier, sur les origines de la Confédération suisse, une brochure de 44 p. in-8° qui forme la 69e « Feuille du jour de l'an » de la Société d'utilité publique de Bâle : *Die Entstehung des ewigen Bundes der Eidgenossen* (Bâle, impr. Baur). L'emploi qu'il y fait, p. 18-21, de la tradition et la façon dont il s'y prend pour en atténuer les invraisemblances feront peut-être sourire plus d'un lecteur; on ne saurait cependant lui contester le mérite d'avoir établi, sur certains points, un synchronisme plus précis entre l'histoire des contrées suisses et l'histoire générale de l'Empire.

— M. Georges de Wyss vient de publier, dans l'*Indicateur d'histoire suisse* (1891, no 1), le discours qu'il a prononcé, le 24 septembre dernier, à l'ouverture de la séance annuelle de la Société générale d'histoire suisse, et dans lequel il montre, en excellents termes, qu'on ne saurait essayer de combiner l'histoire avec la légende sans risquer de les compromettre gravement l'une et l'autre. L'histoire est affaire de science; la légende, œuvre de poésie : les mélanger indûment, c'est enlever à la première sa certitude scientifique, en même temps qu'on dépouille la seconde de ce qui en fait le charme, c'est-à-dire de sa valeur idéale.

— La Société d'histoire de Bâle a commencé, il y a déjà quelque temps, la publication d'un *Urkundenbuch der Stadt Basel*, rédigé par MM. R. Wackernagel et R. Thommen. Le tome I (Bâle, Detloff, XV, 434 et 18 p. in-4o), qui va jusqu'à l'an 1267, renferme 495 documents et est orné de 146 sceaux.

— Feu M. le prof. S. Vœgelin († 1888) avait entrepris, il y a quelques années, de donner une nouvelle édition, revue et augmentée, de l'ouvrage de son grand-père sur « le vieux Zürich » (1829). Un premier volume, publié de 1878 à 1883, comprenait la description archéologique de la ville, tandis que le tome II, pour lequel M. Vœgelin s'était assuré le

concours d'un certain nombre de ses collègues, devait rappeler, dans une série de dissertations indépendantes les unes des autres, les principales époques de l'histoire de Zurich, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du xve siècle. C'est cette dernière partie de l'entreprise que la librairie Orell et Füssli vient d'achever, en publiant, en un beau volume de VIII et 788 p. in-8° (*Das alte Zürich*. Bd. II : *Beiträge zur Geschichte der Stadt Zürich und ihrer Nachbargemeinden*), les neuf monographies dont voici les titres : I. Histoire géologique du sol de Zurich (A. Heim). — II. Zurich aux temps préhistoriques (J. Heierli). — III. Zurich à l'époque romaine (S. Vœgelin). — IV. Histoire constitutionnelle de la ville de Zurich jusqu'à l'an 1336 (Fréd. de Wyss). — V. Zurich au XIIIe siècle (G. de Wyss). — VI. Zurich au XIVe siècle (G. Meyer von Knonau). — VII. Zurich au XVe siècle (H. Zeller-Werdmüller). — VIII. Développement architectural de la ville de Zurich (S. Vœgelin et A. Nüscheler). — IX. Promenade historique dans les communes voisines de Zurich (A. Nüscheler).

— M. le prof. G. Tobler vient de publier une intéressante dissertation sur J.-J. Bodmer considéré comme historien : *J.-J. Bodmer als Geschichtschreiber* (Zurich, Orell et Füssli, 49 p. in-4°).

— M. Ed. Haug, de Schaffouse, vient de publier la première partie de la correspondance de Jean-Georges Müller avec son frère, le célèbre historien Jean de Müller : *Briefwechsel der Brüder Joh.-Georg. Müller und Johann von Müller* (Frauenfeld, Huber, un vol. in-8° de XII, 218 et 57 p.). La *Revue* aura sans doute l'occasion d'y revenir lorsque l'ouvrage sera terminé.

— Le travail intéressant de M. Kohler : *la Conquête du Tessin par les Suisses*, contient une notice (Rev. histor., mars-avril 1891, p. 311, n. 2) sur *la Chronique publiée par Balthazar comme une suite de celle d'Aegidius Tschudi, qui n'est probablement pas en entier de cet historien*. Qu'il me soit permis de renvoyer M. Kohler à mon travail sur la chronique de Brennwald (*Jahrbuch für schwezerische Geschichte*, XII, 1887). Il y trouvera la remarque, p. 162, que la soi-disant continuation de Tschudi n'est, pour la plus grande partie, qu'une copie des chroniques de *Brennwald* et de *Silbereisen* et que la chronique de Brennwald a été une des sources de la chronique d'Anshelm. Alfred Stern.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE[1].

(Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.)

Beurlier. Essai sur le culte rendu aux empereurs romains. Thorin, 357 p. — Id. De divinis honoribus quos acceperunt Alexander et successores ejus. 146 p. — Bourgain. Études sur les biens ecclésiastiques avant la Révolution. Vivès, 402 p. — Cauchie. La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai. 1re partie : 1075-1092. Thorin, 124 p. — Cavaignac. La formation de la Prusse contemporaine, 1806-1808. Hachette, viii-510 p. — Cuq. Les institutions juridiques des Romains, envisagées dans leurs rapports avec l'état social et avec les progrès de la jurisprudence. L'ancien droit. Plon et Chevalier-Marescq, 1er fasc., xxxv-320 p. — Delfour. Histoire du lycée de Pau, 1622-1878. Pau, impr. Garet, xxvi-479 p. — Foucart et J. Finot. La défense nationale dans le Nord, 1792-1802. Tome I. Lille, Lefebvre-Ducrocq, xv-674 p. — Cadier. Essai sur l'administration du royaume de Sicile sous Charles Ier et Charles II d'Anjou. Thorin, viii-388 p. — Jadart. Mémoires de J. Maillefer, marchand bourgeois de Reims, 1611-1684. Picard, xvi-368 p. — Labroue. Le livre de vie ; les seigneurs et les capitaines de Périgord-Blanc au xiveS. Bordeaux, Gounouilhou, x-457 p. in-4°. — Alf. de Ridder. Les droits de Charles-Quint au duché de Bourgogne. Thorin, 160 p. — Baron A. de Ruble. La première jeunesse de Marie Stuart. Paul, Huart et Guillaumin, 320 p. — Scheibert. La guerre franco-allemande de 1870-71 ; traduit par Jæglé. Hinrichsen, 620 p. Prix : 12 fr. — Tatistcheff. Alexandre Ier et Napoléon, d'après leur correspondance inédite, 1801-1812. Perrin, xii-640 p. — Wiesener. Le régent, l'abbé Dubois et les Anglais, d'après les sources britanniques. Hachette, xii-518 p.

O. Franke. Das Rote-Buch von Weimar. Gotha, Perthes, 168 p. Prix : 4 m. — Henner Beiträge zur Organisation und Competanz der pæpstlichen Ketzergerichte. Leipzig, Duncker et Humblot, xii-382 p. Prix : 8 m. 80. — L. von Hirschfeld. Friedrich-Franz II Grossherzog von Mecklenburg-Schwerin und seine Vorgænger. 2 vol. Ibid., viii-416 p. et vi-394 p. Prix : 15 m. 60. — Schulthess. Papst Sylvester II (Gerbert) als Lehrer und Staatsmann. Hambourg (programme). 55 p. in-4°. — Votsch. Ulrich von Hutten. Hanovre, Hahn, x-73 p. — O. Weber. Der Friede von Utrecht, 1710-1713. Gotha, Perthes, xv-485 p.

Freeman. The history of Sicily from the earliest times. 2 vol. Oxford, Clarendon press. xxxviii-609 p. et xx-583 p. — Dr W. Hunter. The earl of Mayo. Ibid. (Rulers of India), 206 p. — Keary. The Vikings in western Christendom, 789-888. Fisher Unwin, xiv-510 p. — Rhys. Studies in the Arthurian legend. Oxford, Clarendon press. viii-411 p.

Antolini. Manoscritti relativi alla storia di Ferrara. Ferrare, Tip. argentina, 52 p. — Ferrai. Lorenzino de' Medici e la società cortigiana del cinquecento. Milan, Hœpli, xvi-485 p. in-16. Prix : 5 l.

1. Les livres dont le format et le lieu de publication ne sont pas indiqués sont en in-8° et publiés à Paris ou (pour les livres anglais) à Londres.

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

UNE

FAMINE EN GUYENNE

(1747-1748).

Dans son étude sur le fermier général Bouret[1], M. P. Clément, rencontrant sur son chemin les épithètes injurieuses que le marquis d'Argenson n'a pas épargnées à ce personnage, non plus qu'à son ami et protecteur le contrôleur général Machault d'Arnouville, et qu'il leur a surtout prodiguées à propos de prétendues manœuvres sur les blés[2], exprime le regret que l'absence de documents ne nous permette pas de convaincre ici d'Argenson d'erreur et que nous en soyons réduits à ne connaître l'intervention du plus éminent des ministres de Louis XV dans cette grave question des subsistances que par quelques phrases d'un homme habituellement médisant, aigri et jaloux.

Les documents sont rares, en effet, mais non pas cependant au point qu'il faille entièrement renoncer à contrôler, d'après les pièces authentiques, ces racontars populaires dont d'Argenson s'est fait l'écho. C'est ainsi que le riche dépôt des Archives départementales de la Gironde nous a permis de reconstituer l'histoire, très discutée au siècle dernier, un peu oubliée du nôtre[3], d'un

1. P. Clément et Lemoine, *M. de Silhouette, Bouret, et les fermiers généraux*.

2. Journal et Mémoires du marquis d'Argenson, 13 août 1752 : « Bouret a promis à Machault de lui faire faire une affaire de quarante millions... Bouret a brillé déjà par ce monopole du blé; sous prétexte d'avoir secouru la Provence, il a ensuite pillé la Guyenne et a pensé être pendu à Bordeaux... » — 27 août 1752 : « Je commence à croire ce que j'ai cru le plus tard que j'ai pu, que Machault prétend faire ressource au roi par gain sur les blés, poussé à cela par les financiers qui l'entourent, par Bouret et les amis de la marquise; on lui déguise le monopole en bien public, » etc., etc.

3. Le premier historien bordelais qui ait parlé de cet épisode est Jean-Martin de la Colonie, auteur d'une *Histoire curieuse et remarquable de la ville et province de Bordeaux*, parue en 1760. Il écrivait donc très peu de temps après

événement important auquel Machault et son homme de confiance Bouret, furent mêlés de très près et à propos duquel ils ont été très calomniés : la famine qui sévit en Guyenne en 1748. Leur rôle, cependant, n'y eut rien que d'honorable, et l'on peut voir par cet exemple dans quelle suspicion il faut tenir les attaques si vives et si fréquentes dirigées contre les contrôleurs généraux à propos des blés. Leurs opérations pouvaient n'être pas toujours très bien combinées, mais elles n'avaient, en réalité, d'autre objet que le bien des populations; leurs efforts, loin de provoquer la cherté, tendaient au contraire à la combattre; et il fallait au peuple un singulier aveuglement pour accuser de ses souffrances, — d'ailleurs très sensiblement exagérées, — roi, ministres, intendants, négociants, au lieu de s'en prendre à ses propres exigences, à ses terreurs irréfléchies, aux vieux préjugés dont il était précisément le gardien et le défenseur obstiné. En 1748, comme plus tard, le fameux *pacte de famine*, — on peut se servir de ce terme, car, si le mot n'était pas encore trouvé, l'idée était déjà née dans les esprits, — n'avait d'existence que dans l'imagination malade des populations.

I.

Les disettes étaient fréquentes sous l'ancien régime, et, si quelque chose doit nous surprendre, c'est qu'elles n'aient pas été plus graves et plus fréquentes encore. L'agriculture, accablée sous le poids d'impôts répartis avec une flagrante iniquité, était inerte et languissante, les campagnes incultes ou mal cultivées, désertées de toute la population un peu aisée et un peu active que la crainte de la taille et de la collecte rejetait vers les villes franches ou abonnées. Pour achever de décourager la production des grains, l'exportation en était presque toujours interdite, et, pour peu que l'année fût abondante, le laboureur risquait d'être

l'événement, auquel il a été probablement mêlé, soit lui-même, soit un de ses proches, Jean-François-Aymard-Martin de la Colonie, conseiller au Parlement de Bordeaux. Aussi l'impartialité lui fait-elle entièrement défaut, et son récit n'est qu'un long réquisitoire contre l'intendant et contre la Compagnie de négociants qui lui avait prêté son concours. Ces préventions n'ont pas encore complètement disparu de l'*Histoire de Bordeaux* de O'Reilly. M. Communay, dans une *Étude sur les grands négociants bordelais au XVIII*e *siècle* (Bordeaux, 1888), a rendu justice à ceux-ci, mais il n'a traité qu'une partie de la question, les démêlés des négociants avec la jurade de Bordeaux.

embarrassé d'une denrée sans débit et sans valeur qu'il était réduit à faire consommer à ses bestiaux et qu'il cessait bientôt de cultiver, n'y trouvant aucun profit. L'importation des grains n'était pas défendue ; elle était même encouragée, tous les règlements sur la police des céréales ayant pour objet d'empêcher la cherté et de défendre l'intérêt du consommateur contre celui du producteur ; mais, en fait, elle était bien difficile, sinon impossible, au commerce particulier, à cause des faibles ressources dont disposait ce commerce, mal vu, haï des populations, suspect aux tribunaux et pratiqué le plus souvent par d'obscurs et infimes négociants sans relations et sans crédit. Quant à la circulation des grains à l'intérieur du royaume, elle était entravée par tout un formidable arsenal de règlements de police, autorisations à demander, déclarations à faire, et plus encore par les préjugés populaires, nettement hostiles à toute exportation de grains. Se hasardait-on cependant dans cette périlleuse entreprise, il ne fallait pas trop acheter sous peine de passer pour accapareur, ne pas trop différer de vendre sous peine d'encourir les mêmes soupçons ; ne pas vendre hors des marchés publics pour ne pas s'exposer à la sévérité des ordonnances ; ne pas espérer enfin pouvoir faire sortir ses grains des pays de destination à quelque prix qu'ils vinssent à y tomber. Paralysé par la loi, par les défiances du public, par les mille et mille vexations des tyranneaux de village, le commerce particulier était incapable de toute opération un peu vaste et un peu suivie. Il ne fallait pas compter sur lui pour faire entre les diverses parties du royaume cette péréquation et cette stabilité de prix que la liberté aurait naturellement procurées. Le grain était en somme prisonnier dans les cantons qui l'avaient produit, tour à tour d'un bon marché excessif ou d'une cherté exagérée. Le premier mal était peut-être plus grave, mais l'opinion n'était attentive qu'au second.

Dans les provinces où la culture du blé n'était pas très répandue, il suffisait par conséquent d'une récolte un peu au-dessous de la moyenne pour créer des embarras sérieux et faire naître les plus grandes inquiétudes. Le midi de la France était dans ce cas. En vain de nombreux règlements avaient-ils défendu toute nouvelle plantation de vigne sans autorisation. Nulle puissance humaine ne pouvait faire que le paysan s'abstînt d'une culture plus lucrative pour s'obstiner à produire une denrée de débit incertain et exposée à de brusques soubresauts de valeur comme

le blé. Le champ tendait de plus en plus à disparaître au profit de la vigne, en Guyenne notamment. La culture du blé s'y était naturellement restreinte aux seuls besoins de la consommation locale. Si donc une récolte était mauvaise ou si, ce qui produisait exactement le même résultat, elle passait pour l'être, l'alarme se répandait immédiatement dans toute la province : Bordeaux criait famine; les marchés se dégarnissaient; tout détenteur de blé ne pensait qu'à le conserver, soit comme ressource suprême pour lui et les siens, soit en vue des prix exorbitants que la prolongation de la crise semblait ne pouvoir manquer d'amener; et l'alimentation de tout un peuple se trouvait livrée à la merci du hasard.

C'est ce qui arriva en 1747, avec cette circonstance aggravante que l'état de guerre avec l'Angleterre rendait les arrivages par mer plus incertains que jamais, et que le peu d'excédent dont les provinces voisines de la Guyenne auraient pu disposer en sa faveur était nécessaire à nos armées d'Italie et des Pays-Bas. Il ne fallait pas compter davantage sur les secours pécuniaires que le gouvernement joignait assez souvent en pareil cas aux grains qu'il fournissait lui-même; car la guerre épuisait toutes ses ressources. La Guyenne ne pouvait être soulagée que par le zèle de ses négociants, et l'on sait combien les vices de la législation avaient pris à tâche, à l'avance, de les décourager, en Guyenne peut-être plus encore que partout ailleurs; car, comme des baisses excessives y succédaient toujours et subitement à des chertés exagérées, quiconque y amenait du blé risquait de voir sa marchandise perdre du jour au lendemain moitié ou plus de sa valeur, sans aucune espérance d'éviter cette perte par une réexportation; si le blé, en effet, pouvait encore entrer à Bordeaux, il n'en pouvait jamais sortir, à cause de la mauvaise volonté des jurats et de la population, et c'était un fait connu de tous que cette ville était une espèce de « cul-de-sac » d'où il n'y avait aucun moyen de retirer les grains qu'on y avait une fois amenés. Aussi montrait-on toujours très peu d'empressement à se lancer dans une aussi dangereuse spéculation, et il était fort à craindre qu'on en montrât moins que jamais dans les circonstances présentes.

Cependant, la nécessité de tirer des secours de l'extérieur semblait tout à fait urgente. La grêle avait ravagé le Périgord et l'Entre-Deux-Mers, la récolte était très compromise aussi dans le haut pays; plus le moment de la moisson approcha, plus le bruit se répandit que le rendement ne dépasserait pas les deux cinquièmes

d'une année commune[1]. La lugubre nouvelle fut bientôt connue de toute la province, et, aussitôt, à la confiance générale, succédèrent l'alarme et l'épouvante. Les marchés se vidèrent rapidement, grâce à l'affluence des acheteurs et à l'abstention des vendeurs; chacun tint son blé en réserve; toute circulation, tout commerce furent interrompus; le peu de grain qui descendait encore par la Garonne ou la Dordogne était arrêté par les riverains, à quelque prix que ce fût, pillé même à l'occasion, et c'est à peine si quelques barques pouvaient parvenir jusqu'à Bordeaux, où leur chargement était enlevé sur-le-champ par une population éperdue[2]. M. de Tourny, intendant de la province, qui ne l'était pas moins, écrivait lettres sur lettres aux ministres et aux intendants des provinces voisines, arrêtait de sa propre autorité, pour les faire débiter à Bordeaux, 47,000 boisseaux de froment et de seigle qui remontaient la Garonne à destination de l'armée de Provence, concluait avec un des plus importants négociants de Bordeaux, Beaujon, des marchés pour fournir 40,000 boisseaux de froment, 25,000 de seigle, 15,000 de fèves (3 et 10 août 1747), et, en attendant ce secours, pressait d'autres négociants de Bordeaux d'acheter partout, beaucoup et à tout prix : « Je ne sais pas ce que nous deviendrons, » écrivait-il à Machault le 26 août[3], « si vous ne nous secourez avec la plus grande promptitude. »

Si, au moment où M. de Tourny exprimait ainsi ses angoisses, il avait su ce que l'on pensait à Versailles et ce qui venait de s'y décider, son désespoir, déjà grand, n'aurait plus connu de bornes. Suffisamment instruit, en effet, par l'exemple des années précédentes, de la facilité avec laquelle l'alarme se répandait en Guyenne sans raison suffisante, Machault considérait la situation d'un œil plus calme, et, sans nier qu'il y eût des mesures à prendre, il ne croyait pas que la pénurie fût aussi grande et les besoins aussi pressants que l'intendant s'efforçait de les lui représenter. Il regrettait le trop de précipitation des achats ordonnés par M. de Tourny et le trop de publicité qui leur était donné; il savait que l'inquiétude montrée par le représentant de l'autorité royale aurait nécessairement pour résultat de rendre le mal encore plus grand qu'il n'était en réalité et achèverait de produire ce resser-

1. Tourny à Machault, 9 juin, 22 juillet 1747. Archives de la Gironde, c. 1373.
2. Id., 8 août.
3. C. 1373.

rement des grains qu'il fallait, au contraire, combattre à to prix; il craignait surtout que la famine ne se répandît dans tc le reste du royaume. La récolte de 1747 était, en général, médioc dans toute la France, et, si les achats exagérés que l'intendant Bordeaux voulait faire partout répandaient l'inquiétude et fi saient croire à l'existence d'une disette universelle, les plus grav complications étaient à redouter. Déjà le mal commençait à montrer; il avait suffi des bruits colportés sur la situation de Guyenne pour produire dans les généralités de Limoges, de Rochelle, de Montauban, d'Auch, de Montpellier, une hau menaçante; et, tandis que M. de Tourny envoyait à Machault pressants plaidoyers pour la libre circulation de province à pr vince, les intendants des provinces voisines, qui n'avaient pas c superflu, suppliaient le gouvernement de l'interdire. Et c'était l en effet, le seul moyen de prévenir la contagion de la disette. Dar l'état d'impuissance où se trouvait alors le commerce, la moindr circonstance suffisait pour l'arrêter; il ne fallait pas compter vo les marchés du Languedoc garnis tant que les détenteurs de b y conserveraient l'espérance de le vendre plus cher en Guyenne et tel était le bizarre résultat des entraves mises au commerce d grains qu'en restreindre la circulation était quelquefois le seul pr cédé pour l'empêcher de cesser absolument.

Machault était d'autant plus disposé à recourir à cette métho que, tout en jugeant la disette de la Guyenne peu dangereuse elle-même, il en redoutait extrêmement le contre-coup pour l provinces du centre et du nord, réservées, les unes à l'approv sionnement toujours difficile de Paris, les autres au ravitailleme de nos armées. C'étaient la Bretagne, le Poitou et l'Aunis, et c trois provinces-là seulement, qu'il destinait à secourir Bordeau encore fallait-il que la subsistance de leurs habitants ne fût p compromise et que la disette ne s'étendît point jusqu'à elles. l conséquence, il annula les achats précipités que M. de Tour avait fait faire, recommanda aux intendants des provinces lin trophes de la Guyenne de ne point se laisser dégarnir au profit celle-ci, et un arrêt du conseil du 21 août interdit absolument sortie des grains des généralités de la Rochelle, de Poitiers et Rennes. Cette interdiction ne devait pas être sans exceptic puisque ces trois provinces étaient précisément celles dont Macha entendait diriger les grains sur Bordeaux; mais il attachait a raison une importance extrême à ce que cette interdiction

prononcée pour arrêter le mouvement de hausse qui déjà s'y manifestait, à ce que l'extraction des grains y fût faite par un seul acquéreur pour empêcher une concurrence qui aurait certainement augmenté les exigences des vendeurs, et surtout, point capital, à ce qu'elle fût conduite avec un secret rigoureux, chose évidemment impossible si elle était confiée à plusieurs personnes. De la sorte, Bordeaux pourrait être ravitaillé sans que le blé doublât ou triplât de valeur dans les provinces maritimes. Puis Machault envoya à Bordeaux son ami préféré, Bouret, l'homme le plus au fait du commerce des blés qu'il y eût alors en France, pour calmer M. de Tourny, s'entendre avec lui sur les moyens de faire venir des ports de l'ouest la quantité de grains nécessaire et examiner par lui-même la véritable étendue des besoins de la Guyenne.

Bouret se mit en route en toute hâte et fut bientôt arrivé à Bordeaux. L'accueil qu'il y reçut ne ressembla en rien à celui qu'il avait trouvé quelques mois auparavant en Provence. L'arrêt du 21 août venait d'être connu et causait un désappointement général. Les négociants dont les achats avaient été contremandés s'imaginaient perdre avec eux une occasion de gain. M. de Tourny « enrageoit[1] » d'être obligé de renoncer à toute espérance du côté de Montauban et de Toulouse, et il était peu flatté de quelques reproches que Machault venait d'adresser « à la vivacité de ses craintes et à la précipitation de ses mesures[2]. » Jurats et Parlement dissimulaient mal leurs défiances ; le peuple ne dissimulait pas du tout les siennes. Tous étaient convaincus que le but du contrôleur général était de se réserver le monopole de l'importation des grains dans la province afin d'en tirer pour le roi, pour lui-même, et pour son associé, d'odieux profits. Si les achats des particuliers étaient interdits, c'était pour laisser l'agent du ministre seul maître des prix ; si la sortie des grains des provinces continentales était défendue, c'était pour épargner aux blés de Bouret une concurrence dangereuse ; l'arrêt du 21 août n'avait été rendu que pour favoriser un exécrable monopole. Aux yeux du peuple de Bordeaux, dès le premier jour, Bouret fut l'homme chargé de faire durer ses souffrances sous prétexte de les soulager, de lui vendre à des prix de monopole juste la quantité de blé

1. Tourny à Le Nain, intendant du Languedoc, 17 sept. 1747, c. 1378.
2. Machault à Tourny, 24 août, c. 1373.

nécessaire pour ne pas mourir, et de faire servir à ce criminel trafic des grains avariés et gâtés qu'il passait pour avoir en Bretagne et dont il n'aurait pu trouver ailleurs le débit[1]. Déjà le bruit s'était répandu que les grains du munitionnaire général, auxquels on voulait trouver une odeur suspecte, appartenaient à Bouret et qu'il en avait bien d'autres de même catégorie dont il lui importait de se débarrasser. Et ce n'étaient pas seulement les esprits grossiers et incultes qui ajoutaient foi aveuglément à toutes les calomnies débitées sur le compte de Bouret et de Machault; les personnages les plus haut placés en subissaient eux-mêmes l'influence ou du moins se croyaient obligés de paraître penser comme le peuple. Le procureur général du Parlement, Duvigier, osa écrire au contrôleur général une lettre où étaient exprimés de la façon la plus claire les soupçons conçus sur la mission de Bouret, et M. de Tourny lui-même insinuait que l'arrêt du 21 août était bien regrettable; que c'était une chose excellente de faire fournir les grains par un entrepreneur chargé des ordres du roi et qu'il avait « beaucoup d'espérance dans l'imagination de M. Bouret, » mais que cet entrepreneur ne devrait pas être seul à avoir le droit de faire passer les grains de province à province[2]. La croyance à quelque manœuvre suspecte perçait même sous la plume de ce représentant de l'autorité, et, si un fonctionnaire comme M. de Tourny osait s'émanciper jusqu'à tenir un pareil langage, on imagine facilement jusqu'où le commun de la population devait porter la hardiesse.

Cependant, la moindre réflexion aurait suffi pour dissiper les préjugés répandus à Bordeaux contre le ministre et contre son homme de confiance, si l'on n'avait eu affaire malheureusement à des esprits obstinément décidés à refuser de voir l'évidence; ce qui se passa dans les délibérations tenues chez le premier président Leberthon par Bouret, l'intendant et les jurats, était de nature à détruire tout soupçon de monopole. Lorsqu'il fut certain, par les déclarations du fermier général, que la rétractation de l'arrêt du 21 août serait impossible à obtenir, — c'était le procédé que les diverses autorités bordelaises eussent de beaucoup préféré, — Bouret offrit, et on accepta unanimement, de faire un traité avec le sieur Ribes, négociant de Toulouse, qu'il présenta simple-

1. Lettre anonyme écrite de Nantes à Bordeaux, 9 sept. 1747, c. 1401.
2. Tourny à Machault, 28 août 1747, c. 1373; 2 sept., c. 1374.

ment comme prête-nom, pour tirer de Bretagne, dans le délai de quatre mois, 100,000 boisseaux de seigle et 200,000 de froment. Ribes devait être chargé de l'achat et du transport, mais non de la vente, qui serait faite par la municipalité de Bordeaux, au prix fixé par elle-même, pour le compte de la ville et de la province[1]; il n'aurait droit qu'au remboursement intégral de ses frais avec une prime de quinze sols par boisseau de froment et douze sols par boisseau de seigle pour ses soins, avances et commission. Ribes, ou, si l'on veut, Bouret, n'avait donc aucun avantage à ce que le grain restât cher en Guyenne; son rôle dans l'opération devait être simplement celui d'un commissionnaire, d'un intermédiaire, et non celui d'un négociant; s'il avait même quelque intérêt personnel dans l'affaire, c'était uniquement que la vente fût faite à bas prix afin que la rentrée de ses avances s'opérât plus promptement et qu'il pût, avec le moindre capital possible, se procurer le plus grand nombre possible des primes stipulées par le traité. Qu'il y eût gain ou perte sur la vente des grains ainsi introduits, cela importait aux contribuables, mais était indifférent à leur commissionnaire; chose essentielle que le public s'obstina toujours à méconnaître et qui aurait dû dès le premier jour imposer silence aux détracteurs de l'opération.

Mais les événements qui suivirent se chargèrent de fournir une justification plus éclatante encore des projets de Machault et de Bouret. A peine, en effet, le traité avec Ribes venait-il d'être signé (9 septembre 1747) qu'il fut accueilli dans Bordeaux avec une réprobation universelle. On disait qu'il était bien fâcheux et bien dangereux qu'une opération de cette importance reposât sur un seul homme, et encore sur un étranger; que, si elle était confiée à des négociants de la ville, on serait beaucoup plus sûr d'avoir de meilleur grain et d'en avoir davantage; qu'ils seraient plus dévoués aux intérêts de leur pays et que, d'ailleurs, opérant sous les yeux du Parlement et de l'intendant, ils seraient excités à redoubler d'attention et d'efforts; qu'il était juste aussi de ne pas priver les négociants bordelais de la part légitime de profit qu'ils pourraient y trouver. Pour d'autres motifs, M. de Tourny partageait absolument cette manière de voir : il savait que Bouret

1. Il fut convenu que, s'il y avait perte, l'intendant ferait la répartition de cette perte entre la ville et le reste de la généralité au prorata de ce que chacune aurait reçu.

avait trouvé ses alarmes très exagérées, qu'il pensait pouvoir traiter la Guyenne comme il avait traité la Provence, où un sixième à peine de la quantité demandée avait suffi pour rétablir l'abondance, et qu'il estimait à 150,000 boisseaux, 200,000 tout au plus, la quantité de grains nécessaire à importer en Guyenne; or, M. de Tourny, subissant l'influence des propos alarmistes tenus autour de lui, jugeait que tout était perdu si l'on n'en recevait pas au moins 600,000; il craignait donc que, si l'approvisionnement reposait uniquement sur un agent de Bouret, il ne fût pas aussi grand ni aussi rapide qu'il avait le tort de le croire indispensable. Enfin Bouret lui-même, dégoûté des propos qu'il entendait et désireux de les faire cesser, admettait volontiers l'idée d'une modification au traité et consentait aisément à substituer ou à associer au sieur Ribes quelques négociants bordelais. A la vérité, le secret, si essentiel en pareille matière, était plus aisé à garder avec un seul acheteur qu'avec plusieurs : mais l'objet principal étant d'éviter que la concurrence des acheteurs produisît la hausse en Bretagne, on pouvait espérer que plusieurs négociants associés et agissant de concert conduiraient leurs achats avec assez de prudence pour prévenir cette hausse, et il semblait en somme assez indifférent que cet acquéreur unique qui serait admis en Bretagne fût un individu ou une compagnie. Tout le monde se trouvant ainsi d'accord, la revision du traité du 9 septembre n'offrait aucune difficulté. De concert avec Bouret, Leberthon, le procureur général et les jurats, M. de Tourny convoqua chez lui, le 13 septembre, vingt-cinq des négociants les plus accrédités de la ville et leur annonça qu'il dépendait d'eux de se substituer à Ribes ou de s'associer avec lui pour l'approvisionnement de la ville et de la généralité; que, s'ils acceptaient, ils pourraient compter sur la protection du contrôleur général pour leurs achats, sur celle du secrétaire d'État de la marine pour l'escorte de leurs cargaisons; que le gouvernement consentirait à leur faire pour six mois une avance de 300,000 livres sans intérêts; qu'il était, en un mot, en leur pouvoir d'assurer le bien et la tranquillité de leur pays.

Parmi ces vingt-cinq négociants, il s'en trouvait plus d'un qui, les jours précédents, s'était fait remarquer par la vivacité de ses plaintes et l'acrimonie de ses propos contre le prétendu monopole de Bouret. Mais quand ils furent mis ainsi au pied du mur; quand ils envisagèrent de près les innombrables difficultés

et les minces profits de l'entreprise, les avances indispensables pour faire d'aussi énormes achats, les périls de la traversée, la possibilité des retards, l'impatience et les mauvaises dispositions du peuple de Bordeaux, la terrible responsabilité qu'ils accepteraient et que l'émeute menacerait à chaque instant de rendre effective; quand ils songèrent à tout cela, ils se regardèrent, fort embarrassés, n'osant pas exprimer un refus et bien décidés cependant à ne pas accepter; et ils rendirent ainsi involontairement à la combinaison du contrôleur général un hommage qui, pour être silencieux, n'en était pas moins éloquent. Rien ne put les faire se départir de cette attitude, ni les pressantes sollicitations de l'intendant, ni la honte intérieure qu'ils ressentaient, et ils sortirent de chez M. de Tourny sans avoir donné la moindre suite à ces propositions qu'ils s'indignaient la veille de ne pas s'être vu adresser.

Il était cependant indispensable d'aboutir, sous peine d'entendre répéter partout que c'était l'administration qui avait manœuvré pour écarter les négociants de l'entreprise de Ribes, afin de ne laisser porter aucune atteinte au monopole de celui-ci. A force de supplications et de promesses, M. de Tourny parvint le lendemain à déterminer huit négociants, les plus hardis et les plus dévoués au bien public, à affronter cette opération, si enviée lorsqu'elle semblait fermée à tous, si redoutée maintenant qu'elle était accessible à chacun. MM. Beaujon, Legris, Flock, Vignes, Jarreau, Delmestre, Treilhet et Le Chevalier vainquirent leurs répugnances et consentirent à constituer une société pour la fourniture des 300,000 boisseaux de grain. Pour ne pas laisser à leurs bonnes dispositions le temps de s'évanouir, M. de Tourny leur fit signer le traité dès le 15 septembre. La Société s'engageait à acheter, dans le délai de quatre mois après le 1er octobre, et à faire venir en Guyenne[1] 200,000 boisseaux de froment et 100,000 de seigle; elle aurait droit, outre le remboursement de ses frais dans le délai d'un mois après livraison, à une commission de quinze sols par boisseau de froment, douze sols par boisseau de seigle; si ses avances n'étaient pas remboursées le 1er avril 1748, elle en recevrait, en outre, l'intérêt à 1/2 0/0 par mois jusqu'au 10 août,

1. Il semble que le délai obligatoire de quatre mois s'appliquait à l'achat, mais non au transport. Ce fut seulement à la fin de mars 1748 que les 300,000 boisseaux convenus achevèrent d'être amenés en Guyenne; mais les achats furent à peu de chose près terminés au 31 janvier, terme du délai stipulé.

date au delà de laquelle le paiement n'en pourrait être retardé sous aucun prétexte. Le gouvernement lui consentait une avance de 300,000 livres pour six mois sans intérêt. Le grain devait être garanti bon à l'embarquement; les pertes et avaries qui pourraient survenir pendant la traversée seraient couvertes par des assurances. Les conditions de vente restaient exactement les mêmes que dans la convention du 9 septembre, et, si en fait la Compagnie se chargea plus tard de la vente des grains, ce fut sur la demande expresse de la jurade et pour le compte de celle-ci. Sauf la substitution de huit personnes à une seule, ce qui ne pouvait qu'accélérer les opérations en augmentant la quantité de capitaux disponibles, le traité du 15 septembre ne différait pas de celui du 9.

Bouret n'avait plus rien à faire à Bordeaux et risquait à tout instant d'y être insulté, sinon pis; il quitta volontiers cette ville ingrate et, peu vindicatif, ce fut encore pour travailler en sa faveur; il passa par Poitiers et prêcha si bien l'intendant de cette ville qu'il le détermina, malgré ses répugnances et malgré les ordres de Machault, à laisser sortir un peu de grain pour la Guyenne par le port de Marans; singulier procédé de la part d'un homme qui eût voulu, comme on le répétait partout, faire le vide à Bordeaux pour y vendre son grain plus cher. En même temps, comme l'avenir semblait maintenant assuré, Machault laissa exécuter les marchés faits un peu à la légère par divers négociants bordelais dès les premiers jours du mois d'août; Le Nain se laissa aussi fléchir et permit la sortie de 10,000 setiers du Languedoc; Beaujon, qui avait déjà acheté en Bretagne une forte partie des 65,000 boisseaux stipulés par ses conventions particulières des 3 et 10 août, consentit, avec un désintéressement au-dessus de tout éloge, à mettre cette quantité dans la nouvelle entreprise des 300,000 boisseaux au prix coûtant, tandis qu'il aurait pu, en se la réservant pour son compte, en tirer un bénéfice considérable. Du grain commença ainsi à arriver sur les quais de Bordeaux dès les derniers jours de septembre, c'est-à-dire bien avant que la convention du 15 ait pu commencer à être exécutée; le calme renaquit un instant dans les esprits et les Bordelais purent à leur aise faire fi des grains du munitionnaire général (les 47,000 boisseaux que l'intendant avait pris sur lui d'arrêter), ressource extrême dont ils n'auraient usé qu'à la veille de mourir littéralement de faim, et qu'ils jugeaient bons tout au plus pour des paysans

ou pour des soldats. « Même bons, » écrivait M. de Tourny, « ils exciteroient les plaintes et les murmures, non seulement du peuple, mais encore de ceux qui sont au-dessus de lui[1]. »

Malheureusement, ce répit devait être de courte durée. Après l'arrivée de ces différentes cargaisons, les apports diminuèrent sensiblement. Il fallait s'y attendre; il n'était pas possible qu'une opération aussi vaste que celle que l'on entreprenait en Bretagne fût faite avec la promptitude que M. de Tourny avait espérée. Non pas que la Compagnie mît trop de lenteur dans ses achats; au contraire, pressée sans cesse par M. de Tourny, elle ne péchait que par trop de précipitation; et c'était cette précipitation même qui faisait manquer le but. Au lieu de faire faire tous ses achats par un seul commissionnaire, comme Machault l'avait instamment recommandé, — il avait désigné pour cet office un homme de confiance, le sieur Navarre, receveur des fermes à Hennebont, — elle avait constitué des agents dans tous les marchés de la province avec ordre d'acheter par grande quantité et sans délai, et ainsi se trouvèrent inutiles toutes les précautions prises pour empêcher la hausse en Bretagne. Le peuple ne tarda pas dans cette province à redouter la disette, les subdélégués et l'intendant à redouter les effets des alarmes populaires. Aussi tout le monde était-il d'accord pour opposer aux achats des négociants bordelais tous les obstacles imaginables. On élevait des doutes, sincères ou simulés, sur la qualité de leurs commissionnaires; on les chicanait sur l'authenticité de leurs passeports; les subdélégués et les officiers de police leur suscitaient mille tracasseries; on ne négligeait rien pour les empêcher de trouver les embarcations et le personnel nécessaires pour le transport. Navarre eut longtemps à Hennebont des barques toutes chargées à destination de Bordeaux, sans pouvoir les faire partir faute d'équipage. Un jour, à Dinan, l'enlèvement d'une cargaison de blé qui devait être envoyée en Guyenne fut l'occasion d'une sédition populaire[2]. L'inquiétude devint telle en Bretagne que l'intendant de Viarme ne voyait plus qu'un moyen d'éviter les derniers malheurs : interdire absolument, au moins pour quelque temps, toute exportation de grains hors de sa province. C'est le parti qu'il proposa à Machault, et celui-ci ne fut pas éloigné de s'y rendre. Puis il fallait aussi compter

1. Tourny à Machault, 23 sept., c. 1374.
2. Navarre à Tourny, 23 oct., 20 nov. 1747, c. 1378.

avec les périls de la traversée, soit du fait de la mer elle-même, soit du fait des Anglais; des escortes étaient indispensables, et elles ne furent pas toujours prêtes à temps, les vents furent souvent contraires. Toutes ces difficultés firent qu'au 31 décembre 1747, bien qu'il y eût déjà 230,000 boisseaux d'achetés sur les 300,000, 46,000 seulement avaient pu arriver jusqu'aux quais de Bordeaux[1].

Ces retards persistants accablaient de chagrin M. de Tourny et le plongeaient dans un désespoir qui paraissait trop au dehors et qui aggravait le mal en le faisant croire plus grand qu'il n'était. Plus on lui représentait de Versailles que l'exagération de ses alarmes ne pouvait aboutir qu'à augmenter le danger, plus il se persuadait ne pas devoir compter sur l'assistance du ministre et plus il multipliait autour de lui les démarches d'un homme qui n'a plus rien à ménager. Des barques furent longtemps arrêtées à la Rochelle et à l'île d'Aix sans pouvoir affronter, à cause du mauvais temps, l'entrée difficile de la Gironde. M. de Tourny, qui se mourait d'impatience en les attendant, se décida, après quelques hésitations, à leur faire remonter la Seudre et à faire transporter leurs chargements à dos de mulet jusqu'à Royan[2]. Des actes de cette nature accréditaient l'opinion déjà trop répandue qu'on était au moment d'expirer d'inanition. On eut quelque peine à empêcher M. de Tourny de faire quelque folle tentative pour implorer l'assistance des Anglais, « ennemis généreux[3]. » A défaut des Anglais, qui n'étaient déjà sans doute que trop bien informés de la situation critique de la Guyenne, M. de Tourny s'adressa, avec persévérance, mais sans succès, au Portugal, à l'Espagne, à la Pologne, à la Touraine, à l'Orléanais; il pensait surtout aux généralités d'Auch, de Montauban et au Languedoc. L'impossibilité de tirer quelques secours de ces provinces, qui, d'après lui, ne devaient faire qu'un avec la Guyenne, et partager fraternellement avec elle abondance ou disette, l'exaspérait véritablement; c'était pour lui le supplice de Tantale. En dépit des instructions ministérielles et des dispositions bien connues de leurs intendants, il revenait perpétuellement à la charge. Attendrir ses collègues n'était pas, en effet, absolument impossible; mais

1. Tourny à Machault, 31 déc. 1747, c. 1374.
2. Tourny à Machault, 9 janvier 1748, c. 1401.
3. Id., 6 nov. 1747, c. 1374.

c'étaient les populations elles-mêmes qu'il eût fallu convertir à la libre sortie des grains, et pour cela toute l'éloquence de M. de Tourny eût été en pure perte. Dès l'origine et même avec la défense de sortie, la seule nouvelle de la disette en Guyenne avait suffi pour la faire naître aussi en Languedoc. Le 20 septembre, le blé valait à Toulouse 15 livres le setier de 135 livres, soit près du double des prix moyens pour la France entière, qui étaient de 15 livres 9 sous le setier de Paris ou setier de 240 livres, d'après les calculs de Quesnay[1]. Le 30 novembre, à Toulouse, au marché aux grains, deux ou trois petits marchands achetaient pour leur commerce; quelques femmes de la plus vile populace, dont le regard haineux ne perd pas un seul de leurs mouvements, s'écrient tout à coup qu'ils accaparent le blé; le peuple s'attroupe, menaçant; les capitouls font arrêter les marchands; loin de calmer la foule, cet acte ne fait que l'enhardir; on se porte en masse, des femmes surtout, vers les greniers du voisinage; les capitouls et le guet, qui se sentent débordés, se retirent, non sans avoir fort à faire pour empêcher leurs prisonniers d'être mis en pièces; les greniers sont pillés; robes et jupons, à défaut de sacs, servent à l'enlèvement du butin; seule, l'arrivée de la nuit peut dissiper ces malheureuses[2]. Avec un peuple ainsi disposé, il eût fallu, pour satisfaire M. de Tourny, affronter autant de batailles sanglantes qu'un convoi de blé aurait dû traverser de villes et de villages jusqu'aux confins de la généralité. Rien que pour lui faire passer 4,000 boisseaux de fèves, Ribes eut d'innombrables obstacles à surmonter de la part des subdélégués et des officiers municipaux. Et il en était ainsi partout; le commandant de l'île d'Oléron, auquel M. de Tourny avait aussi exposé sa détresse, lui répondait qu'il serait lapidé par le peuple s'il laissait sortir des grains[3]. Seul, Lescalopier, intendant de Montauban, ne fut pas insensible aux supplications de son infortuné collègue et consentit à lui faire une petite charité. Mais les 1,250 boisseaux qu'il laissa partir de Moissac pour Bordeaux, s'ils étaient peu pour M. de Tourny, étaient beaucoup pour lui, car ils étaient pris sur son nécessaire; c'étaient vraiment, comme il les appelait, « les deniers de la

1. Article « grains » dans l'*Encyclopédie*, 1757. Lettre de Ribes à Tourny, oct. 1747, c. 1378.

2. Ribes à Tourny, 19 déc. 1747, c. 1378. Journal et Mémoires du marquis d'Argenson, 17 déc. 1747.

3. 4 janvier 1748, c. 1380.

veuve[1], » et des aumônes de cette sorte ne pouvaient pas être renouvelées. Loin d'être en mesure d'aider les autres, il aurait eu plutôt besoin qu'on l'aidât lui-même. Ce n'était décidément pas sur ses voisins que M. de Tourny pouvait compter.

Restait donc uniquement la Bretagne, la Bretagne qui continuait, bien malgré elle, à se dégarnir au profit de la Guyenne et qui eût fourni davantage, plus vite et avec moins de résistance, si les négociants bordelais avaient mis plus de secret et de calme dans leurs opérations. Ils persistaient à acheter sans relâche et sans mesure, mais ils ne pouvaient faire l'impossible, et les arrivages ne se faisaient pas aussi vite que l'impatience de leurs compatriotes l'eût exigé. Vers le milieu de février, la Compagnie avait déjà acheté 162,000 boisseaux de froment sur les 200,000 et 128,000 de seigle au lieu des 100,000 convenus, M. de Tourny ayant poussé encore plus vivement les achats sur ce grain dont les Bordelais ne voulaient pas, mais qui était très demandé pour le peuple des campagnes. De ces grains, on avait reçu un peu plus du tiers, 58,376 boisseaux de froment, 52,671 de seigle, et on attendait sous peu de jours 36,000 boisseaux de froment et 16,000 de seigle qui étaient en route et dont l'approche était signalée[2]. Si l'on avait tenu compte des obstacles de tout genre que rencontrait l'expédition des grains vers la Guyenne, on aurait dû convenir que la Compagnie avait fait tout ce qu'il était en son pouvoir de faire et l'on aurait attendu patiemment l'achèvement de ses opérations, qui ne tarda guère. C'est vers la fin de mars qu'arriva en Guyenne la 491e et dernière des barques chargées des grains de la Compagnie; et c'est bien plus tôt encore, vers la fin de février, que la Compagnie eut achevé ses achats et même dépassé un peu les 300,000 boisseaux qu'elle s'était engagée à fournir. Machault, qui avait, un peu à contre-cœur, accordé aux instances de M. de Tourny de ne pas interrompre les achats de la Compagnie malgré les plaintes des Bretons, attendait ce moment avec impatience et comptait bien en profiter pour rétablir en Bretagne la tranquillité qui en était bannie de plus en plus.

Mais tel n'était pas du tout le point de vue auquel on se plaçait à Bordeaux. Acheter encore, acheter toujours, acheter à tout prix, tel y était le cri général, et, pour qu'on achetât davantage et

1. Lescalopier à Tourny, 9 janv. 1748, c. 1380.
2. Tourny à Machault, 13 fév. 1748, c. 1404.

plus vite, chacun souhaitait que la Compagnie ne fût plus seule à en être chargée. Les 300,000 boisseaux qu'elle avait fournis ou qu'elle devait fournir semblaient à tous déplorablement insuffisants. Les plus modérés, qui n'allaient pas jusqu'à lui reprocher des manœuvres criminelles pour faire durer la pénurie, lui reprochaient tout au moins de ne pas se faire une idée juste de la grandeur et de l'urgence des besoins. Écho de ces récriminations, M. de Tourny comparait les arrivages de grains de la Compagnie « à quelques tonneaux d'eau portés au secours d'une maison que « le feu attaque de tous côtés ; ils suspendent l'action des flammes « contre les endroits où ils sont jetés, mais n'en garantissent aucu- « nement les autres, et les personnes qui prennent intérêt à la mai- « son demeurent dans la crainte la plus grande que le progrès de « l'incendie n'aille au point de lui faire un mal sans remède[1]. » Il était convaincu que, si les secours n'arrivaient pas plus vite, c'était parce qu'en haut lieu on taxait ses craintes d'exagération, et il répétait sans cesse au contrôleur général que le mal de son département ne consistait pas dans la peur, mais dans la réalité de la disette. La conclusion de toutes ses lettres, c'était que la disette cesserait bientôt s'il était permis à d'autres négociants qu'à ceux de la Compagnie de faire des achats en Bretagne.

Voudriez-vous, lui écrivait-il le 8 mars[2], me permettre de dire à l'oreille à quelques autres négociants des plus forts, mais en petit nombre et séparément, qu'ils peuvent, sous main, faire des achats en Bretagne, et qu'ils ne trouveront pas d'obstacles aux embarquements? J'entends parler tous les jours de gens de cette province-là qui ne demanderoient pas mieux que d'envoyer icy des grains, et j'ai quelquefois le désagrément de m'apercevoir que, sur ce qu'on dit que ces grains ne viennent pas parce que M. l'intendant en a fait la deffence, on se méprend d'intendant, on croit que c'est moi, et la haine de cette deffence passe sur mon compte d'une bouche à une autre..... On est persuadé icy que, si les Bretons pouvoient nous envoyer leurs grains, il nous en viendroit de différentes mains des quantités considérables qui soulageroient beaucoup nos besoins. Ce seroit vous proposer la révocation de l'arrêt du 21 août. Je n'oserai le faire quoique j'aie bien du penchant à croire que dans les circonstances présentes il y auroit plus à espérer qu'à craindre de cette révocation[3].

1. Tourny à Machault, 23 mars, c. 1404.
2. C. 1401.
3. Tourny à Machault, 11 mars, c. 1404.

Ce que M. Tourny demandait, avec la timidité naturelle à un fonctionnaire qui sent qu'il s'aventure sur un terrain dangereux, et en se réservant une retraite pour pouvoir dire, le cas échéant, qu'il ne l'avait pas demandé, le Parlement de Bordeaux le réclamait avec moins de ménagement. Une lettre qu'il écrivit au roi le 24 février[1], où la situation de la province était dépeinte sous les couleurs les plus noires et où les insinuations les plus malveillantes n'étaient pas épargnées à la Compagnie, demandait la liberté de sortie des provinces maritimes et la suppression de ce privilège exclusif « duquel, contre l'intention de Votre Majesté, nous achèverions d'être les victimes. » Ces instances furent écoutées, soit lassitude, soit désir de prouver aux malintentionnés l'absurdité de leurs soupçons et le peu de fondement de leurs plaintes; Machault autorisa la libre sortie et révoqua l'arrêt du 21 août (22 mars 1748).

Ainsi disparut ce privilège exclusif que la rumeur publique accusait de tout le mal. Après avoir obtenu d'abord que quelques-uns de ces négociants fussent substitués à un seul, la Guyenne obtenait maintenant que tous fussent substitués à quelques-uns. Tous ses vœux étaient exaucés, toutes ses idées suivies; sans doute, l'abondance allait renaître, les négociants rivaliser de zèle pour le soulagement de leur patrie et la liberté faire oublier les maux que l'on devait au plus odieux des monopoles.

C'étaient là de bien belles espérances; d'autant plus amère fut la déception qui les suivit. Dès que la Bretagne connut la révocation de l'arrêt du 21 août, le grain y doubla de prix sur-le-champ; la disette, depuis longtemps menaçante, s'y déclara tout à fait; les subdélégués écrivirent à l'intendant, et l'intendant au contrôleur général, des lettres désolées, et les négociants bordelais, sur lesquels on comptait tant, convaincus bien vite de l'impossibilité d'acheter dans une province ainsi disposée, durent venir confesser assez piteusement au premier président et à l'intendant que, dans l'état où étaient les choses, ils ne pourraient presque point tirer de grains de la Bretagne. On eut beau les garantir contre tout risque de perte; on eut beau, dans un bureau solennel tenu le 13 avril en présence de l'intendant, des jurats et de commissaires du Parlement, leur proposer un marché exactement semblable à celui de la Compagnie, s'ils ne voulaient pas

1. C. 1401.

affronter les chances d'une vente à leurs risques et périls, rien ne put vaincre leurs répugnances à se lancer dans une pareille entreprise[1]. Après avoir réclamé la libre sortie avec tant d'insistance, être obligés de reconnaître que l'on serait encore plus mal avec cette libre sortie qu'avec le privilège exclusif de la Compagnie, le coup était rude. Le Parlement s'en tira, comme à l'ordinaire, en rejetant la faute sur autrui, et, au lieu d'accuser sa légèreté et son imprévoyance, attribua tout le mal à des manœuvres criminelles[2] :

Nous espérions encore, Sire, que nos négociants pourroient nous procurer une plus grande quantité de grains tirés des trois provinces dont S. M. a eu la bonté de permettre la sortie, mais des achapts subits qu'on nous assure avoir été faits sur les lieux, surtout dans les parties qui nous avoisinent, avant même que cette liberté n'y fût connue, et un enchainement de circonstances que nous n'avons encore pu développer, ont rendu nos espérances vaines; les ordres envoyés par nos négociants sont la plupart revenus sans effet, et, quand nous serions parvenus à ranimer leur zèle par les motifs les plus intéressans et à déterminer leurs opérations, malgré l'augmentation des risques, vers les parties les plus éloignées de la Bretagne, ce que nous pourrions recevoir par cette voye sera toujours dans le genre de ses secours trop modiques, trop lents et trop incertains dont nous venons de parler.

Pourquoi donc tant d'aigreur contre la Compagnie, puisque l'on devait se reconnaître absolument incapable de faire mieux qu'elle, et même de faire aussi bien?

Au fond, l'on pouvait aisément se passer des apports des négociants particuliers, car les arrivages de la Compagnie, qui avaient été précisément plus forts en mars qu'à aucun autre moment, auraient suffi largement pour la subsistance de la province, comme l'avenir le démontra d'une façon péremptoire. Mais on restait convaincu qu'on allait manquer, et la situation était grave, parce qu'on la croyait telle; elle l'était surtout dans les campagnes les plus reculées, là où le grain de la Compagnie ne pouvait pas

1. Il y en eut cependant quelques-uns qui firent venir de Bretagne, du Quercy, du Poitou des grains pour le compte de la ville, mais en petit nombre et pour une faible quantité. Les importations des particuliers n'eurent guère lieu qu'après la paix et furent alors inutiles.

2. Lettre du Parlement au roi, 27 avril 1748, c. 1401.

pénétrer, et où le grain récolté sur place ne sortait pas des greniers où il était caché. Les petites villes de l'intérieur des terres se barricadaient et se fermaient aux gens de la campagne venus pour s'y approvisionner; ceux-ci, de leur côté, parlaient de prendre le grain de force. Le 13 avril, il s'en fallut de peu que Sainte-Foy, où la Dordogne avait toujours amené une certaine quantité de grains, ne subît un siège en règle. Le 23 mars, M. de Tourny écrivait au contrôleur général[1] :

Ce qui vient de grains par la mer entretient Bordeaux et quelques environs, comme ce qui descend de fèves par la Garonne empêche de mourir de faim les habitants des bords de cette rivière qui en peuvent avoir; mais que d'autres, dans ces mêmes bords et en plus grand nombre, à deux lieues dans les terres qui ne se nourrissent que de son, en regrettant de n'y pouvoir joindre l'herbe qu'ont flétrie les dernières gelées; pâles, défaits, exténués, ils languissent pour périr bientôt, et tels par compassion s'emploient aujourd'hui à les secourir, qui seront peut-être avant un mois ou six semaines dans un état à peu près semblable par le même défaut de subsistances, à moins que des moyens extraordinaires n'en fournissent à la province.

La nécessité d'amener cette conclusion peut faire légitimement soupçonner un peu d'exagération dans le tableau qui précède; mais, la part faite à l'exagération, il n'en reste pas moins vrai que le danger était réel, non pas parce que le grain manquait, mais parce qu'on agissait comme s'il allait manquer. Ce n'était pas dans ces circonstances qu'un homme comme M. de Tourny pouvait se relâcher sur l'article des approvisionnements.

Sans se laisser donc décourager par l'échec misérable de la dernière combinaison arrachée par les instances des Bordelais aux répugnances trop justifiées du contrôleur général, il ne perdit pas un instant pour se retourner d'un autre côté. Or, comme on ne pouvait espérer du grain que de la Bretagne, et qu'on ne pouvait plus compter pour cela sur le commerce particulier, il ne restait plus qu'une ressource, la Compagnie, cette Compagnie dont on disait tant de mal, mais qu'on était bien heureux de trouver là quand on en avait besoin. M. de Tourny ne désespéra pas d'obtenir de son patriotisme qu'elle consentît, aux mêmes conditions, à un supplément de fourniture. Négociation difficile entre toutes; si dévoués au bien public que fussent les huit commerçants qui la

1. C. 1404.

composaient, ils ne pouvaient pas rester insensibles à toutes les calomnies dont ils étaient l'objet, à toutes les avanies dont ils étaient journellement accablés. Leur vie même n'était pas en sûreté; maintes fois ils avaient exprimé à l'intendant tous leurs regrets d'avoir accepté une mission aussi scabreuse, et ils étaient sincères, à n'en pas douter, lorsqu'ils déclaraient à qui voulait les entendre qu'ils voudraient en être sortis, non seulement sans aucun profit, mais encore en donnant du leur une forte somme; et c'était à ces hommes vilipendés, aigris, qu'il fallait demander de continuer une opération où la haine de toute une ville était la seule chose qu'ils eussent gagnée. M. de Tourny l'entreprit, et ce qui n'est pas moins à son honneur qu'à celui des associés, il réussit. Il finit par obtenir d'eux qu'ils consentissent à dépasser de 100 à 110,000 boisseaux de seigle, et de 15 à 20,000 boisseaux de blé, aux mêmes conditions, les approvisionnements qu'ils avaient déjà procurés (13 avril 1748). Beaujon voulut même bien se rendre de sa personne en Bretagne pour accélérer les envois. Il y alla, en effet, après être passé par Paris, où le contrôleur général lui donna d'utiles instructions sur la manière de se conduire en Bretagne. Mais il était écrit que dans toute cette affaire Machault verrait toujours juste, et que toujours ses vues seraient traversées par l'impatience et l'imprudence des Bordelais. En arrivant en Bretagne, Beaujon, sur les conseils de Machault, publia partout que les achats pour la Guyenne étaient entièrement terminés, donna à son voyage un autre prétexte, et confia à Navarre le soin de faire seul, et sous le nom du munitionnaire général, les nouveaux achats convenus. La tranquillité commençait ainsi à se rétablir lorsqu'arriva un courrier de Bordeaux apportant aux anciens commissionnaires de la Compagnie l'ordre d'acheter tout de suite et à tout prix. Du coup fut détruit le bon effet des paroles de Beaujon, et la situation devint même pire que par le passé. Cette dernière fausse manœuvre acheva de mécontenter le contrôleur général, qui ne put s'empêcher d'adresser à M. de Tourny quelques reproches sur son manque de circonspection.

Tandis qu'on compromettait ainsi les choses comme à plaisir pour vouloir aller trop vite, le désespoir achevait de s'emparer des habitants de la Guyenne et de leur malheureux intendant. A mesure que l'épreuve se prolongeait, tout ce qu'il avait encore conservé de fermeté d'âme l'abandonnait visiblement. Très alar-

mistes depuis longtemps, ses lettres deviennent, vers la fin d'avril, absolument déchirantes.

Il y a peut-être actuellement dans ma généralité, écrit-il le 20 avril[1], plus de 10,000 personnes qui ont moins l'air de personnes vivantes que de squelettes ambulans, leur nourriture n'étant presque, depuis du temps, que de son et d'herbes, encore le son leur manque-t-il souvent...; mon cœur crève de douleur et de désespoir, les larmes me tombent des yeux en vous l'écrivant, tant je suis touché pour ces malheureux; je voudrois que mon sang pût faire germer du grain, je le tirerois jusqu'à la dernière goutte...

Le 27 avril, même cri de détresse; le 30, Machault est averti que Bordeaux n'a plus que pour huit ou dix jours de subsistance; le 4 mai, M. de Tourny a reçu la sinistre nouvelle que, dans une paroisse de l'intérieur de la généralité, quatre personnes sont mortes de faim; il déclare que la moitié de la population va périr si des grains ne sont pas envoyés en toute hâte. En attendant, comme il descendait par la Garonne 1,400 ou 1,500 barils de farine originaire du Quercy, à destination de nos colonies et de nos équipages de l'Inde, M. de Tourny prend sur lui de les retenir de force à Bordeaux, malgré les ordres formels du contrôleur général; et pour bien lui signifier que pour rien au monde il ne consentira à s'en défaire, il lui envoie le 5 mai, par courrier extraordinaire, une dernière lettre, où la situation de la Guyenne est décrite en ces termes pathétiques[2] :

La mort, conduite par la famine, se promène dans toutes les paroisses du Médoc, du Blayois, du Bourgèz, du Cubzaguès, de l'Entre-Deux-Mers et autres cantons du Bourdelois : elle emporte continuellement des habitants, et est prête d'entrer dans Bordeaux, où ses ravages, précédés de toutes sortes de désordres, seroient bien plus grands; pouvois-je refuser aux clameurs du public un moien ou plutôt une ressource pour l'éloigner, pendant quelque temps, de cette capitale ?... Je regarde, Monsieur, le rembarquement des farines que l'on voudroit faire exécuter avant l'arrivée de subsistances suffisantes comme si propre à rendre l'horreur du peuple celui qui l'ordonneroit, et si capable d'ouvrir dans cette ville le chemin aux plus affreux désordres, que j'aimerois mieux perdre le fruit de tous mes travaux par une honnête retraite que de m'exposer à l'un et d'être témoin de l'autre.

1. C. 1403.
2. C. 1403.

C'était une ressource suprême; celle-ci épuisée, il semblait que l'on touchât au moment affreux tant de fois prédit par l'intendant depuis plusieurs mois; la mort, la mort horrible par la faim, allait être le sort réservé à des milliers de malheureux si les secours n'arrivaient pas.

Ils arrivèrent; ils arrivèrent même en grande quantité, car les dernières lettres de M. de Tourny auraient attendri les cœurs les plus durs, et intendants, ministres, rivalisèrent d'empressement à faire passer, coûte que coûte, des subsistances à cette population qui allait périr; mais quelque chose arriva avant eux, qui les rendit entièrement inutiles et même nuisibles; c'est à savoir la nouvelle des préliminaires de la paix d'Aix-la-Chapelle, cette nouvelle que la Guyenne attendait avec une impatience aussi vive que la France agonisante attendait autrefois la paix d'Utrecht[1]. Le jour où ce bienheureux courrier arriva à franc étrier dans la ville de Bordeaux, criant partout la grande nouvelle, les boutiques des boulangers étaient quasi assiégées par un grand nombre de personnes attendant le moment où le pain serait tiré du four pour en avoir. « A peine, de tout ce monde, en resta-t-il la dixième partie. Le reste s'en fut, courant comme des fous, dansant, chantant, s'embrassant, criant : la paix est faite! et oubliant qu'il avoit besoin de pain[2]. »

Le lendemain et le surlendemain, le débit des boulangeries tomba à presque rien. L'explication de ce mystère n'était pas difficile; M. de Tourny la donna avec une franchise qui l'honore, car elle dut coûter pas mal à son amour-propre.

Il est vrai, écrit-il à Machault[3], que le besoin n'estoit pas aussi réel qu'il le paroissoit : l'inquiétude où l'on estoit d'en manquer bientôt par les obstacles qu'il y avoit du côté de la mer pour recevoir du grain faisoit que chacun, quoique fourni de pain pour plusieurs jours, s'efforçoit d'en avoir matin et soir, de plus en plus; la confiance résultante de la bonne nouvelle a fait découvrir que, dans des maisons d'artisans et de bourgeois, il s'estoit, petit à petit, amené et caché jusqu'à quinze et vingt gros pains de seize livres.

Et le total des pains ainsi recélés au mépris des ordonnances

1. Nul doute que les nouvelles pessimistes venant de Bordeaux n'aient été pour quelque chose dans la précipitation fâcheuse avec laquelle fut conclu ce traité.

2. Tourny à Machault, 14 mai, c. 1403.

3. Id.

montait « à des quantités surprenantes. » De même, dans toute la généralité, l'annonce de la paix fit immédiatement circuler beaucoup de grain que les accapareurs ou que les gens timides tenaient caché, et la Guyenne aurait pu se suffire à elle-même au moment précis où y affluaient, de tous les points de l'horizon, les énormes quantités de grains que les supplications de M. de Tourny avaient obtenues de ses collègues dans les derniers temps de la disette, ou dont la crainte des Anglais avait jusqu'alors retardé l'envoi. Il en venait 40,000 boisseaux de la généralité d'Auch, 20,000 de celle de Montauban, 12 à 15,000 du Limousin, 50,000 du Languedoc, 45,000 de Bretagne pour le compte de la Compagnie, sans compter ce qui devait en venir encore, 35,000 de la même province pour le compte de différents particuliers, 22,000 d'Angleterre, en attendant 38 ou 40,000 autres, 15 à 18,000 des ports du nord, et, pour achever ce déluge de grains qui se précipitait sur la Guyenne, 60,000 boisseaux que Machault venait, à grand'peine, de faire acheter dans le Palatinat aux frais du roi, et qui arrivaient, partie par mer, partie par la Saône, le Rhône et le canal du Midi. Dès les premiers jours de juillet, Bordeaux regorgeait tellement de grain qu'on ne savait où le mettre[1], et cependant les arrivages continuaient sans interruption. M. de Tourny, qui avait supplié le contrôleur général d'attendre quelques mois pour juger entre les appréciations de Bouret et les siennes, ne devait pas se rappeler cette phrase sans un certain embarras.

Son grand souci était maintenant d'éloigner cette invasion redoutable de céréales, qui déterminait une baisse énorme, et par conséquent une perte des plus sensibles sur les grains de la Compagnie d'approvisionnement, achetés en Bretagne aux cours les plus élevés, et vendus en Guyenne aux cours les plus bas. C'étaient surtout les grains du Palatinat qu'il aurait sincèrement souhaité de voir engloutis au fond de la mer ou des fleuves qui les amenaient. Les boulangers de Bordeaux et les marchands de grains du haut pays, qui redoutaient leur concurrence, avaient adroitement colporté les bruits les plus fâcheux relativement à leur qualité, et comme la crédulité populaire à l'égard de tout ce qui venait du gouvernement, surtout en fait de grains, était sans bornes, les Bordelais étaient convaincus à l'avance de leur défectuosité. L'intendant en était venu à redouter une sédition s'ils

1. Tourny à Machault, 2 juillet, c. 1402.

paraissaient sur les quais de la ville, et en effet on pouvait tout craindre des mauvaises dispositions du peuple et de l'esprit d'opposition du Parlement. Il s'efforça donc d'obtenir du contrôleur général qu'il en changeât la destination : négociation difficile, après qu'on avait réclamé l'envoi de ce secours, jusqu'à en devenir importun. C'était vraiment abuser du droit qu'a tout homme de changer d'avis. Machault reprocha assez rudement à M. de Tourny d'avoir autrefois exigé du roi, par les instances les plus vives, plus qu'il n'était nécessaire, et d'avoir ainsi causé au Trésor public une forte perte. Il consentit toutefois à ce que les blés qui arrivaient par le Rhône restassent en Languedoc; mais ceux qui venaient par mer durent suivre leur destination, et, comme il était facile de le prévoir, ils restèrent à Bordeaux sans aucun débit, et finirent, pour la plupart, par se gâter sans avoir servi à rien.

II.

Bien que M. de Tourny ne fût pas insensible, tant s'en faut, à ces observations trop justifiées de son supérieur hiérarchique, il n'aurait pas eu à se plaindre s'il n'avait eu affaire qu'à la mauvaise humeur passagère et aux reproches sans aigreur du contrôleur général. Malheureusement pour lui, il rencontrait d'un autre côté des difficultés autrement grandes et redoutables, et il put se convaincre que les tracas causés à son administration par la disette ne devaient pas prendre fin avec la disette elle-même. A peine avait-il cessé de trembler pour la subsistance quotidienne de sa généralité que surgit un nouveau et importun trouble-fête, le Parlement.

Quand bien même cette auguste Compagnie n'aurait pas eu contre le traité du 15 septembre 1747 le plus irrémissible des griefs, à savoir d'avoir été conclu sans sa participation[1]; quand bien même elle eût consenti à oublier que la haute main, dans toute cette affaire, avait appartenu à l'intendant, dont elle était jalouse, dont elle craignait l'initiative féconde et le dévouement au bien public; quand elle eût pardonné tout cela, il eût suffi des préventions, justes ou injustes, répandues dans le public contre

1. Elle était en vacances le 15 sept. Mais le premier président et quelques conseillers avaient pris part, officieusement, à la délibération préparatoire et avaient été informés de la signature du traité.

les opérations de la Compagnie d'approvisionnement, pour que le Parlement ne manquât pas une si belle occasion d'affirmer sa puissance et d'augmenter sa popularité de mauvais aloi, en affichant un zèle extrême pour rechercher et punir les prétendues malversations et monopoles pratiqués au détriment des populations. Le silence, — silence d'ailleurs tout relatif, — dans lequel il était resté depuis le commencement de la disette commençait à lui peser, et il cherchait quelque manière de rentrer en scène avec éclat. C'était, il est vrai, chose assez difficile. Attaquer, au bout de huit mois, comme entachées d'abus et de fraude, des conventions qu'on avait implicitement approuvées, qu'on avait même proposées spontanément à d'autres négociants, était un procédé au moins étrange de la part de magistrats. Mais rien ne pouvait arrêter « les esprits inquiets et brouillons » qui, dans le Parlement de Bordeaux comme dans les autres, menaient à leur gré la jeunesse turbulente des enquêtes et, dans les assemblées des Chambres, disposaient régulièrement de la majorité. On tenait à trouver un prétexte quelconque pour décrier la Compagnie, compromettre l'intendant, faire même porter les soupçons beaucoup plus haut encore, et, comme quand on veut absolument trouver, on finit toujours par y parvenir, le Parlement trouva[1].

On sait que la Compagnie n'était point chargée de la vente en vertu de son traité; mais, en fait, et sur la demande des jurats eux-mêmes, elle avait consenti à se charger aussi de ce soin pour le compte de la province et au prix qui lui était indiqué chaque semaine et dans chaque endroit par les jurats, de concert avec l'intendant. A Saint-André-de-Cubzac, ces fonctions de débitant avaient été confiées par Beaujon à un certain Milhet, contrôleur des actes dans cette petite ville, et vraisemblablement en butte, de la part de la population, à cette haine qui alors s'attaquait indistinctement à tous les financiers, grands et petits. Vers la fin d'avril 1748, le bruit se répandit avec une certaine persistance qu'il se faisait à Saint-André-de-Cubzac de très mauvais pain. Le Parlement était aux aguets : tenir une assemblée des Chambres, y ménager une scène à effet en mettant sous les yeux de la vénérable assemblée un morceau de pain qui était, en effet, de très mauvaise qualité, et décréter d'assigner pour être ouï le maire de Saint-André-de-Cubzac, fut l'affaire de peu de temps. En pur-

1. Tourny à Saint-Florentin, 1er juin, c. 1399.

geant son décret, cet officier municipal eut soin de déclarer, entre autres choses, avec toutes sortes d'insinuations perfides, que, *l'année précédente*, au mois de mars, il était arrivé à Milhet quarante-neuf tonneaux de seigle avarié, appartenant à Beaujon, et qu'une petite partie seulement en avait été jetée à la rivière; que pareil fait s'était renouvelé en septembre; et qu'enfin, récemment, Milhet avait encore reçu de mauvais seigle et l'avait débité en recommandant de le mêler à d'autre grain. On tenait enfin le prétexte tant désiré. Séance tenante (15 mai 1748), toutes les Chambres assemblées renvoyèrent le maire de l'accusation, décrétèrent Milhet d'ajournement personnel, sans conclusions du ministère public, et même, chose plus grave, après qu'il eut refusé formellement d'en donner; et il y eut même un grand nombre de voix pour décréter pareillement Beaujon.

Ce qu'il y avait de vrai au fond de ces racontars ridicules se réduisait à d'infimes proportions, et surtout n'impliquait en aucune façon qu'on se fût livré à ces manœuvres coupables que le Parlement voulait découvrir à toute force, pour pouvoir s'immiscer à connaître des opérations de la Compagnie. En mars 1747, il était en effet arrivé à Milhet quarante-neuf tonneaux de seigle, mais sur lesquels cinquante-trois boisseaux seulement s'étaient trouvés avariés, et ces cinquante-trois boisseaux avaient été jetés à la Dordogne. Six mois plus tard, quelque peu de grain ayant été gâté par les chaleurs de l'été, on l'avait réservé pour la volaille; un paysan s'étant avisé d'en faire du pain, et ayant montré partout ce pain, qui, en effet, laissait tout à désirer, l'intendant avait aussitôt fait jeter à l'eau tout le grain avarié pour empêcher pareil emploi. Puis, au mois d'avril 1748, c'est-à-dire dans le moment le plus pressant de la disette, sur une cargaison de seigle à destination de Saint-André-de-Cubzac, quelques sacs se trouvèrent un peu mouillés. Milhet voulait les détruire; sur les instantes prières des habitants, qui craignaient de manquer, il s'était cependant décidé à les leur livrer, en leur recommandant vivement de mélanger ce grain avec d'autre dans la mouture; les acheteurs étaient prévenus, et cette catégorie de seigle ne fut vendue que sept livres le boisseau, tandis que l'autre se vendait dix livres[1]. Des trois faits incriminés, aucun donc ne présentait la moindre importance; les deux premiers étaient déjà anciens,

1. Mémoire sur ce qui concerne le sieur Milhet, c. 1399.

et rien ne démontrait mieux leur insignifiance que le silence même gardé jusque-là sur cette affaire; le troisième n'avait rien que d'honorable pour Milhet. Mais le Parlement excellait à donner des couleurs odieuses aux choses les plus simples et les plus innocentes. Du grain avait-il été à l'eau? C'était pour affamer le peuple et empêcher la baisse. Ne l'avait-il pas été? Les monopoleurs n'hésitaient pas à vendre du grain capable de donner des maladies mortelles plutôt que de perdre la moindre chose, et, pour forcer le peuple à le prendre, ne lui vendaient que celui-là. Opérait-on un mélange de deux qualités différentes? C'est que la Compagnie, pour écouler plus sûrement son grain gâté, ne consentait à en vendre du bon qu'à condition qu'on lui en achetât une égale quantité de mauvais. C'est ainsi que fut présentée l'affaire Milhet dans les procédures entamées aussitôt et poursuivies par les enquêtes et les requêtes avec une passion que ni les efforts de l'intendant ni l'influence plus modérée de la Grand'Chambre et du premier président ne réussirent à calmer. On arracha par l'intimidation ou on obtint de la haine des habitants des dépositions conformes à ce que l'on voulait; il y eut des témoins pour venir affirmer que le pain débité à Saint-André-de-Cubzac était « noir, puant et dégoûtant, ressemblant à de la boue plutôt qu'à toute autre matière, qu'il n'y avoit que la crainte de la mort qui pût engager à en manger, que même un chien affamé en avoit refusé[1]; » puis, quand tout fut prêt, quand l'attention publique eut été suffisamment excitée, on obligea par surprise l'avocat général Dudon, à défaut du procureur général qui s'y refusait, à prendre des conclusions dans l'esprit de l'arrêt que l'on voulait rendre, et, le 15 juin, le Parlement lança un arrêt retentissant, portant que cinq commissaires de la cour[2] se transporteraient dans toutes les parties du ressort pour s'enquérir des malversations, resserrements, monopoles commis sur les grains depuis 1747, poursuivre les auteurs ou fauteurs de fraudes, inspecter les greniers, en vérifier la qualité et le contenu; que la voie des monitoires serait employée; il y était parlé « de coupables spéculations se commettant à l'ombre de la protection d'hommes puissants; » en un mot, rien n'y était oublié de ce qui pouvait mettre le feu aux quatre coins de la généralité et détruire « l'esprit de doci-

1. Extrait de la procédure contre Milhet, c. 1399.
2. Un de ces cinq commissaires fut le conseiller La Colonie (cf. note 3, p. 25[illegible] 1).

lité, de soumission et de confiance qui est nécessaire pour retenir le peuple dans son devoir[1]. » Puis, trois jours après, partait de Bordeaux, adressé au chancelier, un long mémoire où le Parlement revendiquait pour lui seul le droit de connaître des opérations de la Compagnie et les appréciait de la manière suivante[2] :

L'établissement de cette Compagnie n'a abouty qu'à luy faire gagner des sommes immenses, qu'à conduire la province au point de calamité qu'elle a éprouvé par la manière dont les négociants associés ont dirigé les envoys de grains dans une saison où la mer estoit libre par l'absence des escadres et des corsaires anglois[3], qu'à jetter dans l'esprit des autres négociants, qui eussent pu faire venir des grains des pays dont la sortie n'estoit pas interdite et même des pays étrangers, des incertitudes qui les ont entièrement rebutés, qu'à arrêter même, par des obstacles sans nombre, la vente de ceux qui sont arrivés pour faciliter celle des bleds corrompus qu'ils débitoient eux-mêmes.

Telle était l'impartialité, telles étaient les lumières que les justiciables pouvaient alors rencontrer dans la magistrature, — cette magistrature qu'on veut trop souvent nous représenter comme une des gloires de l'ancienne France, — lorsque ses passions mesquines et ses intérêts égoïstes entraient en jeu. Accuser la Compagnie d'avoir entretenu la cherté d'une manière factice n'était pas seulement une iniquité, c'était de plus un défi au bon sens ; on sait qu'elle était commissionnaire, et non marchande, et que le prix de vente ne lui importait en rien. Voulait-on dire que la commission de quinze sols par boisseau de froment et de douze sols par boisseau de seigle était trop élevée ? Mais c'étaient précisément ces conditions que le Parlement, les jurats et l'intendant, d'un commun accord, avaient offertes à quiconque voudrait faire venir des grains en dehors de la Compagnie, sans trouver presque un seul amateur. C'était d'ailleurs un fait évident, pour quiconque ne se laissait pas aveugler par l'esprit de parti, que le grain, grâce à la Compagnie, s'était toujours maintenu à Bordeaux moins cher que dans les parties de la Guyenne où ses

1. Tourny à Machault, 29 juin, c. 1399.
2. Mémoire du Parlement au chancelier, 18 juin, c. 1399.
3. Il résulte au contraire d'une lettre des jurats au contrôleur général (8 mai 1748) que deux navires avaient été capturés par les Anglais, et qu'il avait été perdu en tout pendant la traversée 8,388 boisseaux de froment et 1,540 de seigle (c. 1381).

envois n'avaient pu pénétrer ; que, si la subsistance de la Guyenne n'avait pas été assurée par un arrangement de cette sorte et avait été abandonnée au commerce particulier, celui-ci, en le supposant même à la hauteur de sa tâche, n'eût pas empêché le prix du grain de doubler ou même de tripler par rapport à une année moyenne, tandis qu'avec la Compagnie la hausse avait été à peine sensible[1]. Quant à la qualité, le Parlement ne disait pas que sur le total énorme de 440,000 boisseaux, 1,300 à peine (ceux de Saint-André-de-Cubzac) avaient éprouvé quelques légères avaries, que jamais le pain n'avait été aussi bon que pendant cette année 1747-48, qu'en temps ordinaire il laissait beaucoup plus à désirer, certains marchands ne se faisant pas faute de vendre des blés au moins suspects et trouvant facilement des boulangers pour les prendre, car ils partageaient avec eux le profit qui en résultait[2].

Cependant, si dénuée de raison que fût cette attaque du Parlement, elle n'en était pas moins dangereuse, et M. de Tourny en concevait de grandes inquiétudes. Il aurait vivement souhaité ne pas être obligé de recourir à des mesures de rigueur ; mais il dut bientôt renoncer à cette espérance ; les progrès du mal étaient trop grands pour qu'il pût se guérir de lui-même. Les bruits les plus sinistres étaient répandus avec une perfidie et acceptés avec une facilité de plus en plus grande ; d'horribles forfaits avaient été commis ; on avait acheté le silence du premier président et de l'archevêque et la complaisance de l'intendant ; le contrôleur général était de connivence et le roi avait sa part dans les profits. Parmi les plus acharnés à dévoiler ces mystères d'iniquité, on remarquait surtout MM. de Blanc, sous-doyen de la Grand'-

1. Il fut importé par la Compagnie 432,973 boisseaux, environ moitié froment et moitié seigle, qui furent vendus 3,692,689 l. soit en moyenne 16 l. 12 s. le double boisseau, blé et seigle. Les calculs de Quesnay établissent, en 1756, le prix moyen de la même quantité (1 setier de Paris, qui équivalait à 2 boisseaux de Bordeaux) à 13 l. 10 s. froment et seigle réunis, et il est à remarquer que Quesnay se plaint de l'insuffisance de ce prix pour la rémunération du laboureur. Au printemps de 1747, le blé s'était vendu à Bordeaux 9 l., 10 l. et même 12 l. le boisseau, et le seigle presque aussi cher. En août 1747, lorsque commença la terreur de la famine, le blé monta jusqu'à 13 l. 15 s. le boisseau. En décembre 1748, il valut encore 11 à 12 l. Les importations de la compagnie produisirent donc cet important résultat que le blé fut plutôt moins cher pendant l'année 1747-1748 qu'il ne l'avait été l'année précédente, et qu'il ne le fut après.

2. Tourny au chancelier, 22 juin, c. 1399.

Chambre, de Blanc de Monvoisin, son fils, conseiller à la deuxième des enquêtes, et de Grissac, son gendre, conseiller de la Grand'-Chambre. Le portrait de ce dernier a été tracé par M. de Tourny et de main de maître :

On ne peut refuser à celuy-cy, écrit l'intendant au chancelier le 25 juin 1748[1], d'avoir beaucoup d'esprit, mais esprit pétri d'une bile noire, qu'il porte jusque sur sa physionomie : il ne dit, il ne fait rien qui ne s'en sente; trouver à blâmer est pour luy un plaisir, et le plus grand c'est d'avoir à s'élever contre quelque chose qui luy est supérieur; il croit montrer une force, un courage qui luy doit faire honneur; il y emploie avec ostentation le talent de la parole qu'il a reçu de la nature; c'est par ses discours vuides de sens, mais colorés de nuances de vertus et de grands sentimens qu'il est venu à bout d'en imposer à la jeunesse des enquêtes.

Ces trois personnages avaient eu l'art d'entraîner dans leur parti, en leur persuadant qu'il s'agissait du bien public, deux hommes plus éclairés et d'esprit moins chagrin, le président de la Tresne et l'avocat général Dudon. Les enquêtes et les requêtes suivaient avec joie, trop heureuses de mettre l'administration dans l'embarras; la Grand'Chambre se laissait entraîner par esprit de corps et par peur de se séparer du reste de la Compagnie.

En conséquence, et sur la demande de M. de Tourny, le Conseil d'État rendit, le 28 juin, un arrêt qui cassait la procédure commencée contre Milhet et attribuait exclusivement au sieur intendant et commissaire départi en la généralité de Guyenne la connaissance de tout ce qui pouvait concerner les grains de la Compagnie d'approvisionnement; puis, le 30 juin, un autre arrêt cassa celui que le Parlement avait rendu le 15. De plus, les cinq magistrats que M. de Tourny avait désignés comme les chefs de la cabale furent mandés par-devant le roi à Fontainebleau pour y venir rendre compte de leur conduite.

Il était grand temps, en effet, que l'on s'occupât de faire rentrer le Parlement dans le devoir. Enivrée des applaudissements populaires qui avaient accueilli ses démarches inconsidérées, cette Compagnie ne gardait plus aucune mesure. Il ne tint pas à elle que la disette ne continuât au sein même d'une abondance excessive, car elle faisait bien tout ce qui était en son pouvoir de faire pour raviver des terreurs encore incomplètement disparues. Vers

le milieu de juin, quelques barques ayant essuyé un coup de vent à l'entrée de la Gironde, du grain se trouva avarié, la perte fut juridiquement constatée, et les jurats firent jeter à la rivière le grain qui avait souffert. Aussitôt des commissaires du Parlement informent, menacent, disent et se font dire que le grain ainsi sacrifié était bon, que c'est pour empêcher la baisse qu'on l'a jeté à l'eau, qu'on veut continuer à affamer le peuple, et la ville de Bordeaux recommence à trembler pour sa subsistance[1]. Quinze jours après, des voix perfides ont semé parmi le peuple le bruit que le prix du pain baissera de trois deniers par livre le dimanche 30 juin; les 27, 28, 29, personne n'achète; le jour indiqué, une foule énorme de journaliers de la campagne, attirés par l'appât de cette baisse, achète son pain de toute la semaine; les boulangeries, prises d'assaut, sont rapidement dégarnies; les derniers arrivants ne trouvent plus rien et se répandent à travers la ville frémissants, dans une attitude menaçante, et l'invective à la bouche; le premier président vient à passer: le peuple s'attroupe autour de sa chaise, lui demandant du pain, lui criant qu'il meurt de faim pendant qu'on jette du blé dans la rivière. Le Parlement, qui se réunit sur l'heure, cite devant lui les jurats, qu'il morigène rudement, et les bayles de la corporation des boulangers, qu'il fait mettre en prison, apparemment pour activer leur travail; puis il les relâche le lendemain, sans plus de motif qu'il n'en a eu pour les incarcérer la veille. En vérité, le Parlement pouvait être fier de son œuvre; il avait réussi à rendre suspects intendant, jurats, négociants, boulangers, à mettre en péril l'ordre public et à faire crier famine dans un temps « où l'arrivée continuelle de grains sur les quais de Bordeaux mettait en peine pour trouver à les loger[2]. »

C'est dans ces circonstances critiques qu'arrivèrent à Bordeaux les deux arrêts du Conseil, suivis plus tard de deux lettres du chancelier (19 juillet et 18 décembre 1748), qui tançaient vertement le Parlement pour ses écarts de conduite et interdisaient formellement pour l'avenir que toute question concernant les grains fût portée devant toutes les Chambres assemblées. Le Parlement se tut; les cours souveraines n'étaient pas encore assez hardies, en 1748, pour braver ouvertement les arrêts du Conseil,

1. Lettre du chancelier au Parlement, 19 juillet, c. 1399. — Tourny à Machault et au chancelier, 2 juillet, c. 1402.

2. Tourny à Machault, 2 juillet, c. 1402.

comme elles le firent plus tard, lorsque la déplorable faiblesse du gouvernement de Louis XV eut été dévoilée par les événements. Mais la vivacité des propos par lesquels il se dédommagea, en particulier, du silence qui lui était imposé en public, montrait à quel point les esprits y étaient montés et quelle formidable opposition le pouvoir était près de rencontrer dans la partie la plus nombreuse et la plus active des Parlements. On répéta avec insistance qu'on avait découvert des forfaits inouïs; que les arrêts du Conseil étaient l'effet des intrigues des monopoleurs qui se sentaient perdus, et que la protection accordée au crime par le ministre et par le Conseil démontrait évidemment leur complicité. Ce fut l'opinion courante à Bordeaux au siècle dernier; c'est dans cet esprit que La Colonie a raconté toute cette histoire; c'est de ce prix que la population bordelaise paya les négociants dévoués et les administrateurs pleins de zèle qui avaient compromis leur patrimoine et sacrifié leur repos pour lui épargner les horreurs de la famine. Quant à MM. de Blanc, de Grissac et Dudon (on avait rayé de la liste M. de la Tresne, sur la demande de l'intendant), M. de Tourny, toujours conciliant, même à l'excès, avait eu soin de faire mettre à leur punition de très longs délais dans l'espérance que, le temps aidant, ils se calmeraient, feraient oublier leur incartade et fourniraient à l'administration quelque prétexte pour ne pas laisser exécuter un ordre dont elle redoutait extrêmement les suites. Loin de là, ils répétèrent partout qu'ils étaient heureux et fiers d'être frappés pour avoir défendu le bien du peuple, que rien ne pouvait leur arriver de plus flatteur, et qu'ils sauraient bien confondre le crime et faire connaître tous les scandales dont la Guyenne avait été le théâtre. Il fallut donc les laisser aller à la cour; ils n'y dévoilèrent rien, et pour cause, et s'y entendirent signifier les ordres qui les exilaient dans différentes villes du royaume. Ce ne fut pas pour longtemps; toujours timide et bienveillante, même dans la répression, l'autorité révoqua bientôt leurs lettres de cachet, et, dès le mois de janvier 1749, tous reparurent sur leurs sièges de magistrats avec l'auréole du martyre et le prestige de l'innocence persécutée.

III.

Il était fort heureux que le Parlement eût pris le parti de la soumission, car son intervention tracassière eût singulièrement

compliqué l'opération difficile que M. de Tourny avait encore à mener à bon port, la liquidation du compte de la Compagnie. Celle-ci avait entièrement rempli son traité, et même au delà, car c'étaient 442,901[1] boisseaux (216,638 de froment, 226,263 de seigle) qu'elle avait amenés en Guyenne. Les frais d'achat, de transport, d'assurance, la commission des négociants, l'intérêt convenu de leurs avances, qui se montaient au 1er avril 1748 à plus de 1,200,000 livres, tandis que leur traité ne les obligeait pas à en faire plus de 600,000[2], faisaient un total de 4,672,979 livres 17 sous 1 denier; le prix des premières cargaisons avait suffi ou à peu près pour couvrir les frais, mais la baisse survenue depuis le mois de mai 1748 avait causé une forte perte sur les dernières; la vente des grains n'avait produit en tout que 3,692,689 livres 11 sous 7 deniers et la Compagnie restait ainsi créancière de la généralité pour la somme respectable de 980,290 livres 6 sous 10 deniers, réduite un peu plus tard à 874,418 livres par le produit de la vente de 4,599 boisseaux de froment et de 37,735 de seigle qui restaient encore à vendre[3]. Telle était la somme qu'il s'agissait de faire payer par la province à ses prétendus exploiteurs. Or, si l'impôt royal ne parvenait à être levé en Guyenne qu'avec une peine extrême, la difficulté devait être singulièrement plus grande encore pour y ajouter un supplément aussi impopulaire et aussi odieux; et M. de Tourny ne pensait pas sans épouvante au concert universel de plaintes et de récriminations qui allait certainement accueillir cette grosse note à payer. Mais il ne fallait pas songer à se soustraire à cette dure nécessité. Outre que la bonne foi la plus élémentaire imposait de tenir scrupuleusement la parole donnée, dans les circonstances que l'on sait, aux huit négociants (et il faut reconnaître que M. de Tourny fit tout ce qu'il pouvait pour qu'elle fût tenue plus tôt et plus complètement), quelle ressource trouver dans le cas, toujours à craindre, d'une nouvelle disette, si les associés ne recevaient pas l'intégralité de ce qui leur était dû? Aussi, dès le mois de juillet 1748, avant même que le chiffre exact de la perte fût encore connu, mais lorsqu'il était déjà malheureusement certain qu'il serait

1. On sait que sur cette quantité il y avait eu 9,928 boisseaux pris par les Anglais ou perdus.

2. Articles de contestation décidés par l'intendant, c. 1381.

3. Compte des huit négociants, 21 août 1749, c. 1377. — Tourny à Machault, 23 sept. 1752, c. 1378.

considérable, M. de Tourny s'était inquiété des moyens d'y faire face. La *caisse des maisons démolies sur l'esplanade du Château-Trompette*[1] pouvait se charger d'une partie de ce déficit; mais il n'y avait pas moyen de ne pas demander le reste à l'impôt. M. de Tourny estima que la perte devait être supportée un tiers par la ville de Bordeaux et deux tiers par le reste de la généralité. Cette proportion pouvait être équitable, bien qu'elle paraisse au premier abord trop favorable à la ville, et il y aurait mauvaise grâce à chercher chicane à l'intendant sur cet acte de son administration. Il n'en est pas malheureusement de même des voies et moyens auxquels il se décida pour procéder à la levée de cette somme. Reculant d'effroi à la pensée des orages qu'il allait provoquer si certains contribuables au verbe haut et au caractère peu endurant, comme les membres du Parlement, par exemple, voyaient leur cote d'imposition grossie d'un supplément en faveur de ces négociants si détestés, il résolut d'avoir recours à une taxe additionnelle, non pas à la capitation ou au dixième, impôts généraux, du moins théoriquement, mais bien à la taille, impôt roturier, qui épargnait clergé et noblesse, et par conséquent la noblesse de robe, de beaucoup la plus redoutée. Rendons justice d'ailleurs à M. de Tourny; l'iniquité criante de cette décision ne lui échappa point un seul instant, car il avait l'âme généreuse et l'esprit droit, mais il était administrateur, et de tout temps les administrateurs n'ont pas aimé aller au-devant des difficultés.

Il auroit peut-être été plus juste, écrivoit-il à l'intendant des finances d'Ormesson, le 10 octobre 1748[2], en parlant de cette taxe supplémentaire, qu'elle se fût étendue sur les privilégiés comme sur les taillables; mais après y avoir réfléchi, j'ai trouvé préférable le parti de l'ordonner au marc la livre (de la taille) pour éviter différents inconvénients.

La France en était là, quarante ans avant la Révolution. Si jamais impôt dut être universel, c'était assurément celui qui avait pour cause une fourniture de grains, dont les privilégiés comme les taillables avaient évidemment profité. Mais tel était l'acharnement mis par eux à la défense de leurs exemptions fiscales, telle

1. Cette caisse était destinée à recevoir les fonds provenant d'un octroi municipal établi en 1677 pour indemniser les propriétaires de maisons qui avaient été démolies pour former l'esplanade du Château-Trompette.

2. C. 1402.

était leur répugnance à supporter les charges publiques, qu'il ne fallait pas songer à leur en demander leur part et que l'administration royale aimait mieux avouer son impuissance que de s'attaquer à si forte partie. De pareils faits en disent long sur la situation des choses et des esprits. En nous montrant quelle difficile entreprise c'était que de plier ces volontés orgueilleuses et rebelles au joug de la loi commune, ils nous permettent d'apprécier dans toute sa valeur l'œuvre des hommes qui, comme Machault allait bientôt commencer à le faire, ont lutté pour procurer à la France l'inestimable bienfait de l'égalité devant l'impôt.

Selon le désir exprimé par M. de Tourny, un arrêt du Conseil du 8 octobre 1748 attribua à la ville de Bordeaux un tiers de la perte subie sur les grains de la Compagnie d'approvisionnement, deux tiers au reste de la généralité, et imposa par provision une somme de 175,000 livres à lever pendant l'année 1749 au marc la livre de la taille dans les cinq élections de la généralité. Il en fut de même pour 1750 et 1751. La ville de Bordeaux, qui ne payait point de tailles, put payer sa dette au moyen de la *caisse des maisons démolies*, qui fournit à la Compagnie 75,000 livres pendant chacune des années 1749, 1750, 1751 et 1752. 825,000 livres furent ainsi payées, sans trop de peine, en un temps relativement restreint, quoique singulièrement plus long que les délais stipulés primitivement. Mais il s'en fallait encore d'environ 50,000 livres que la Compagnie fût entièrement remboursée, et les difficultés qu'elle rencontra pour la fixation d'abord, puis pour la rentrée de ce reliquat de compte, forment une incroyable odyssée.

La vente de ses grains ayant été faite pour le compte de la jurade de Bordeaux, celle-ci était naturellement appelée à prendre connaissance des comptes de la Compagnie et à en vérifier l'exactitude. C'était la seule part que le traité de septembre 1747 lui laissât dans l'administration de la Compagnie : l'événement prouva que c'était encore beaucoup trop. Le 21 août 1749, la Compagnie remit son compte pourvu de toutes les pièces justificatives, factures des achats, énumération des frais accessoires, polices d'assurances, comptes du produit de la vente des grains, parfaitement en règle et dûment certifié. C'était là que l'attendait la municipalité bordelaise, heureuse, elle aussi, de lui faire sentir le poids de sa puissance et de satisfaire contre elle de vieilles et de basses rancunes.

En 1740, quatre-vingt-dix-neuf des meilleurs négociants de Bordeaux avaient envoyé au Conseil un mémoire contre un récent arrêt du Parlement, qui, dans l'intérêt égoïste des propriétaires de vignes des environs de Bordeaux, défendait à tous les habitants de cette ville d'acheter du vin dans le haut pays. La jurade, furieuse de cette opposition aussi légitime que mesurée, prit aussitôt une délibération secrète, d'après laquelle tous les signataires du mémoire en question devaient être à jamais exclus de toutes les fonctions ou honneurs municipaux, de toutes les faveurs dont la ville pouvait disposer, et frappés impitoyablement pour la moindre contravention dont ils pourraient se rendre coupables; bref, qu'ils seraient traités en parias ou peu s'en faut. Chaque nouveau jurat entrant en charge devait être tenu de signer cette délibération. Elle ne fut que trop fidèlement exécutée pendant de longues années, et les malheureux signataires de la protestation purent s'apercevoir, aux passe-droits dont ils furent victimes, de l'existence d'une véritable conspiration contre eux, contre leurs intérêts, contre leur honneur. Ces haines n'avaient nullement désarmé au bout de dix ans, et l'affaire des grains leur fournissait une magnifique occasion de se satisfaire : cinq des membres de la Compagnie, Beaujon, Vignes, Delmestre, Treilhet et Le Chevalier, figuraient, en effet, parmi les signataires du mémoire de 1740[1].

Le moyen de vengeance employé par les jurats fut bien simple; au lieu de vérifier et d'approuver le compte de la Compagnie, les jurats l'enfouirent au plus profond des cartons de leur hôtel de ville et se promirent bien de ne plus l'en tirer. Effectivement, réclamations, pétitions, requêtes restèrent sans réponse; les semaines, puis les mois, se passèrent, et l'on arriva vers le milieu de l'année 1750 sans que la question eût fait un seul pas vers la solution.

M. de Tourny, qui pressait vivement les jurats de rendre justice à la Compagnie, finit cependant par obtenir d'eux qu'ils formulassent leurs objections contre le compte des négociants; mais, pour avoir été ainsi retardé, ce travail n'en était pas devenu meilleur. Les jurats n'avaient trouvé à opposer au mémoire de la Compagnie que les plus misérables chicanes; ils lui reprochaient d'avoir intrigué pour forcer la ville à prendre la fourniture sup-

plémentaire du 13 avril; ils contestaient quelques-uns de ses comptes d'assurance; ils prétendaient lui faire subir la perte des bâtiments pris ou naufragés; ils insistaient surtout pour que la Compagnie présentât toute sa correspondance avec ses commissionnaires de Bretagne, comme si elle n'avait pas déjà présenté ses factures et toutes les pièces nécessaires; enfin, d'un bout à l'autre des quinze articles de contestation qu'avaient imaginés les jurats, ce n'était que « l'ouvrage de l'humeur et d'une envie de nuire gratuitement aux commissionnaires[1]. » Ceux-ci n'eurent pas de peine, dans un mémoire qu'ils adressèrent à l'intendant, à détruire toutes les objections qui leur étaient adressées, et, la lumière étant ainsi faite, M. de Tourny crut devoir convoquer les jurats à l'intendance pour débattre avec eux les points en litige et les amener, sans plus de délai, à la solution qui s'imposait.

Ce n'était pas la première fois qu'il convoquait les jurats chez lui, et, précisément pendant la disette de 1747-1748, le cas s'était fréquemment présenté. La lettre que M. de Tourny adressa aux jurats le 8 août 1750 ne contenait enfin rien d'insolite pas plus pour la forme que pour le fond. Quelle ne fut donc pas sa surprise lorsqu'il apprit que les jurats refusaient de se rendre à sa convocation, soutenant qu'ils n'étaient pas tenus de répondre à cet appel! La vérité était que la jurade redoutait extrêmement cette délibération contradictoire avec l'intendant, ne se faisant au fond aucune illusion sur la valeur des misérables prétextes qu'elle avait invoqués, et qu'elle était prête à tout pour l'éluder. A peine donc eut-elle reçu la lettre de l'intendant qu'elle lui envoya en députation deux de ses membres pour lui déclarer qu'avant d'en délibérer avec lui il fallait que le mémoire des négociants eût été remis à l'hôtel de ville, qu'elle en eût pris connaissance et qu'elle en eût elle-même délibéré. Réponse, que les choses auraient pu en effet prendre cette voie, mais que les négociants ayant préféré s'adresser tout de suite à l'autorité principale, il était sans difficulté que celle-ci demandât à la jurade les éclaircissements et explications nécessaires. Nouvelle députation des deux mêmes jurats, qui viennent faire entendre à l'intendant qu'ils ne sont pas obligés de venir et qu'ils ne viendront pas. Le lendemain matin cependant, la jurade se ravisa, et, à l'heure dite, elle fut présente

1. Mémoire de l'intendant sur l'affaire de la Compagnie d'approvisionnement, 1er juillet 1751, c. 1399.

au rendez-vous. Mais, pour ce qu'elle comptait y faire, elle eût mieux fait de persister dans sa première résolution. L'entrevue a été trop bien décrite par M. de Tourny lui-même pour que nous ne lui laissions pas la parole[1].

Assemblés avec moy, dans mon cabinet, autour d'une table sur laquelle étoient les papiers de l'affaire, je l'entame sans la moindre mention de ce qui s'étoit passé; je leur parle de quelques-unes des difficultés dont se plaignoient les commissionnaires et sur lesquelles je désirois les entendre. Je leur explique en gros une partie du mémoire, et le leur présente pour que l'un d'entre eux prenne la peine d'en faire la lecture.

Tous restent immobiles et se taisent, à l'exception du sous-maire, qui me dit qu'il prendroit le mémoire si je voulois, mais que ce ne seroit pas pour le lire alors : qu'il l'emporteroit, que les jurats l'examineroient à l'hôtel de ville et y feroient leur réponse par écrit; qu'ils devoient s'accorder entre eux pour ne porter qu'une voix; qu'ils ne vouloient rien délibérer devant moy.

J'eus beau leur représenter tout l'extraordinaire qu'il y avoit dans cette conduite : qu'il étoit question de mettre fin à l'affaire la plus considérable que la ville eût eue depuis longtemps, que, s'il s'y rencontroit des questions ou importantes ou épineuses, il falloit qu'ils m'aidassent de leurs lumières et profitassent des miennes pour que nous opérassions de concert la justice due à la ville et aux commissionnaires : que cela ne se pourroit bien faire qu'en examinant et discutant ensemble les différents objets : que cette discussion étoit tout ce dont il s'agissoit actuellement et non de délibérer et de prendre un parti, etc.

Continuation de silence de la part de tous les jurats qui ne fut encore rompu que par le sous-maire pour me répéter, à peu près, la même chose. Le complot étoit tellement formé que, dans les discours que je tins, ayant parlé de quelque chose qui concernoit le commerce, et ayant adressé la parole à un jurat négociant pour sçavoir ce qui en étoit, la première interpellation n'eut pour réponse qu'une inclination de tête et de corps et la seconde qu'il n'avoit rien à dire, que c'étoit au sous-maire à parler.

Il me fallut, Monsieur, tout le flegme que je m'étois recommandé dès le commencement de la séance et toute l'envie dont je m'étois en même temps rempli qu'elle finit sans quelque éclat, pour chercher dans différents propos d'amitiés, de justice, de décence de raison et de bien

1. Tourny à Machault, 11 août 1750, c. 1378. Cité par Communay.

public à faire sortir ces jurats d'un système si bizarrement formé et qui n'avoit point encore eu d'exemple.

Nous étions en place avant cinq heures et un quart et six heures sonnèrent que je n'avois encore rien gagné ; ce fut alors que, ne voiant plus rien à espérer si quelque crainte ne s'en mêloit, et ayant prononcé les paroles suivantes avec ce ton froid, lent et réfléchi qui est plus imposant que tout autre : « Messieurs, si nous nous levons dans cette situation sans avoir pu seulement vous faire lire le mémoire pour lequel je vous ay assemblés, vous sentez l'éclat qui s'en suivra, vous devez envisager toutes les conséquences qu'il peut avoir ; vous ne pouvez vous flatter d'être approuvés ny par le conseil ny par le public. » — Le sous-maire, prenant le mémoire sur la table comme par manière d'acquit, et se tournant du côté des jurats, leur dit d'un ton incertain et indécis : « Y a-t-il, Messieurs, quelqu'un de vous qui veuille lire ce mémoire ? » — Un d'eux se leva, le reçut de sa main et se mit à le lire.

Les choses étant par là un peu rentrées dans l'ordre, j'en profitai pour raisonner sur chaque article de même que si de rien n'étoit, discutant ce qui pourroit être bon, ce qui pouvoit être douteux, ce qui pouvoit ne point valoir, soit dans les difficultés des jurats soit dans les plaintes des commissionnaires ; le sous-maire tint par ci par là quelques propos sur les miens, mais des plus courts, et qui, au lieu d'aller à la discussion de l'affaire, tendoient à l'éloigner, comme ne s'en agissant pas alors, et aucun jurat n'ouvrit la bouche.

Cependant, comme la séance une fois commencée telle, Monsieur, que je viens d'avoir l'honneur de vous en rendre compte, mon principal objet avoit été qu'elle pût finir de façon que je ne fusse pas obligé de paroître mécontent et offensé, et de m'exprimer conséquemment, je parus prendre la complaisance qu'ils avoient eue de lire le mémoire et de m'écouter au fur et à mesure de sa lecture pour le sujet de la séance remplie. Cette lecture finie, je ne rappelai rien de ce que j'avois tant à blâmer de leur part, et je leur remis simplement le mémoire, pour qu'avec ce qui pouvoit être porté au soutien par les commissionnaires ils l'examinassent à l'hôtel de ville et m'en rendissent compte un autre jour ; de manière que la séparation se fit sans qu'il y eût aucune trace extérieure d'altercation.

Malheureusement elle finissait aussi sans qu'il y eût aucun résultat acquis, et la jurade ne se départit nullement de son abstention systématique. En vain M. de Tourny essaya-t-il, un mois après, de ramener les jurats à de meilleurs sentiments par une lettre éloquente qui met admirablement en opposition le

dévouement qu'avait montré la Compagnie et l'ingratitude dont on la payait[1] :

C'est beaucoup trop, Messieurs, que l'esprit de défiance et de contradiction agite quand le mal se fait sentir, sans qu'on y fasse succéder celuy de critique et d'ingratitude, quand le mal est passé; si l'on patiente sur le premier, à raison du péril qui menace, on ne doit point épargner le blâme au second qui n'a point de pareille excuse.

Des hommes qui, pour secourir leur patrie, font un prêt de la plus grande partie de leur fortune et affrontent les périls d'une matière aussi délicate que celle de s'obliger à fournir de grains tout un peuple, devaient être infiniment soutenus pendant le cours de l'entreprise et récompensés de la façon la plus flatteuse après qu'ils l'ont conduite à bien.

Il leur a été fait, dirés-vous, un traitement avantageux ? Quels citoyens, autres qu'eux, dans la nombreuse assemblée qui se tint chez moi le 13 septembre, voulurent se charger de l'entreprise au même prix, malgré toutes mes invitations pour les y engager ! Leur a-t-on, d'ailleurs, tenu les conditions qu'on leur promit et sous lesquelles ils s'engagèrent? N'étoit-il pas, dès lors, malheureusement trop visible pour eux comme pour nous qu'on ne les pourroit tenir?...

Ils ne s'étoient obligés par leur traité qu'à faire 600,000 l. de fonds d'avance; ils ont été contraints par la nature de la chose d'en faire 1,200,000 de permanentes et jusqu'à 16 et 1,700,000 de momentanées, dans les situations pressées, indépendamment de 300,000 l. prêtées par le Roy ! Ils devoient être payés de leurs livraisons à fur et à mesure, et au plus tard le 10 août 1748, de tout ce qui pourroit se trouver arriéré jusque-là. Cependant, le premier à-compte qu'ils aient reçu sur leurs fonds d'avance de 1,200,000 l. n'a été donné que dans le mois de janvier 1749, et il leur reste dû une fort grande partie, qui, malgré les dispositions favorables du Conseil et tous les soins que je me suis donnés, ne sera soldée que dans deux années. Songez que de choses pouvoient arriver qui auroient différé bien davantage la libération de la ville et de la province !

N'avez-vous pas vu, Messieurs, leur honneur compromis par la difficulté d'extraire les grains de la Bretagne, par le risque d'en dérober le transport à l'ennemy et par le manque de vents favorables ! N'y a-t-il pas eu des moments où leurs familles ont craint pour leurs maisons ou pour leurs personnes ? Et l'on dira ces négociants bien récompensés par le droit de commission convenu avec

1. C. 1378.

patrie devroient être traités bien différemment pour animer les autres dans les besoins à venir; rien ne pourra les y porter que le triomphe de la justice que Votre Grandeur fera rendre; c'est sous vos ordres, Monsieur, et par votre autorité que nous avons agi, c'est votre justice et votre protection qui sont nos seuls apuis; nous en connaissons toute la puissance et nous en réclamons respectueusement l'une et l'autre, pour nous réhabiliter dans le même état où nous étions avant cette entreprise qui nous a fait perdre notre tranquillité, que nous ne recouvrerons que lorsqu'elle sera entièrement finie.

M. de Tourny était digne de répondre à cet appel fait à son équité, et il n'eut pas de peine à obtenir un arrêt du Conseil (17 août 1751) qui le constituait seul juge des contestations existant entre la Compagnie d'approvisionnement et la jurade de Bordeaux, sauf appel au Conseil. C'était un premier pas de fait vers la solution; mais celle-ci n'en était pas moins bien éloignée encore. En effet, cet homme, dont la jurade dénonçait le caractère hautain et despotique, et qui ne péchait en réalité que par une complaisance excessive, voulut encore attendre, pour prononcer son jugement, que les jurats eussent remis leurs pièces et mémoires afin d'écarter tout soupçon de partialité[1]. C'était se condamner à attendre longtemps. Enfin, comme la jurade s'obstinait à ne rien remettre, M. de Tourny rendit sa sentence le 9 août 1752. Elle déclarait la Compagnie créancière d'un reliquat de 49,218 livres 2 deniers, et cette somme, jointe à celle de 8,527 livres 6 sous 8 deniers que la ville de Bordeaux se trouvait avoir payée au delà de sa part[2], constituait un total de 57,945 livres 6 sous 10 deniers restant à lever sur les cinq élections de la généralité.

La jurade n'avait plus qu'un moyen de persécution à employer contre les négociants, et elle se garda bien de le laisser échapper. Le 29 août, elle interjeta appel du jugement de M. de Tourny, sans même prendre la peine d'informer celui-ci de sa démarche et sans produire aucune pièce à l'appui de cet appel. On aura peine à le croire; les lenteurs administratives étaient telles sous l'ancien régime, la protection accordée aux agents de l'administra-

1. Tourny à Courteille, intendant des finances, 28 mars, 6 mai 1752, c. 1377.

2. Tourny à Machault, 23 septembre 1752, c. 1378. La perte totale était de 874,418 livres; la part de la province, de 582,945 livres 6 sous 10 deniers; celle de Bordeaux, de 291,472 livres 13 sous 4 deniers. Or, Bordeaux, ayant payé 300,000 livres, avait une petite différence à recouvrer. La province avait jusqu'alors payé 525,000 livres.

tion si peu efficace, la puissance de l'intrigue si grande que quatre années s'écoulèrent encore avant que la jurade fût déboutée de cet appel sans raison. Ce ne fut pas, en effet, avant le 27 août 1756 que fut rendu l'arrêt qui termina définitivement cette affaire en confirmant purement et simplement la sentence de l'intendant. Les négociants eussent eu le temps d'être ruinés, si un arrêt du Conseil du 22 mai 1753 n'avait ordonné, avant la décision suprême, l'exécution par provision du jugement dont était appel et l'imposition sur les cinq élections de la généralité de 57,945 livres 6 deniers 10 sous qui furent en effet levés en 1754, plus les intérêts depuis le 9 août 1752.

Si la Compagnie n'eut donc pas à souffrir de perte d'argent (à supposer toutefois qu'elle ne perdît rien en recevant, en 1754, des sommes solennellement promises pour le 10 août 1748 au plus tard), aucun arrêt du Conseil ne pouvait lui rendre un bien plus précieux encore, l'estime de ses compatriotes, moins que cela même, la possibilité de vivre au milieu d'eux. Longtemps ils se virent montrés du doigt comme les ennemis publics. Un d'entre eux au moins, le plus marquant de tous, Beaujon, ne put y tenir; il quitta sa patrie, qu'il aimait cependant, et vint se fixer à Paris; terrible exemple à l'adresse de ceux qui pourraient être tentés plus tard d'imiter son dévouement.

IV.

Tels furent ces profits scandaleux que la Compagnie de négociants aurait trouvés dans le malheur de ses compatriotes; tel fut le prix dont elle aurait payé la complicité de l'intendant et la faveur du gouvernement. A eux, leur fortune mise en péril et une effroyable impopularité; à M. de Tourny, des tracas incessants qui se prolongèrent pendant plusieurs années, et les blâmes du gouvernement dont il dépendait; au ministre, de graves préoccupations et des pertes d'argent sensibles; voilà ce que rapporta à tous cette famine de 1748, qu'on les accusait d'avoir créée, tout au moins d'avoir prolongée à plaisir.

Mais il ne suffit pas, pour être équitable envers eux, de mettre en pleine lumière leur intégrité; il convient aussi, et surtout, d'insister sur leur dévouement, sur la haute idée qu'ils se font de leurs devoirs envers le public. M. de Tourny est passionné pour les intérêts de sa généralité; il n'hésite pas, pour se prêter aux désirs

de ses administrés, à compromettre son crédit personnel à Versailles; son tort unique est de pousser les précautions jusqu'à l'abus; s'il manque le but, c'est pour avoir trop voulu le dépasser. Loin d'être indifférent par profession aux plaintes et aux maux de sa province, comme les intendants sont généralement, et bien à tort, accusés de l'être; loin de songer à faire sa cour à Versailles en taisant la misère publique et en ne tenant que des discours agréables, il est toujours porté à exagérer le mal dans l'espérance que le remède viendra ainsi plus vite. Le ministre, qui a la réputation d'être un homme dur, ne l'est pas en réalité plus que M. de Tourny lui-même; il voit seulement les choses de plus haut, ayant à veiller sur tout un royaume, non sur une seule province, et combine mieux ses mesures. Le fermier général Bouret prodigue ses soins et ses démarches en faveur d'une ville envers laquelle il aurait le droit d'être au moins indifférent. Que sont, au contraire, ces autorités locales, Parlement, jurade, auxquelles, par un effet bizarre de l'aveuglement public, allait la popularité refusée à des hommes comme Machault et Tourny? Des hommes imbus des idées les plus fausses et les plus étroites, asservis au peuple dont ils partagent ou dont ils flattent les préjugés, systématiquement et bassement jaloux de toute autorité qui n'est pas la leur, condamnant le lendemain ce qu'ils ont approuvé la veille, toujours prêts à empêcher le bien par routine ou par humeur, véritables auteurs des disettes par les entraves et les vexations sans nombre dont ils ont coutume d'accabler les négociants. C'était à eux que les populations auraient dû s'en prendre de leurs souffrances et non pas à la nature, qui fournissait assez pour leur subsistance, ni à l'autorité supérieure, qui se multipliait, on a vu avec quel zèle, pour empêcher les famines, y réussissait à peu près, et y eût réussi bien davantage si ses intentions n'avaient pas été systématiquement suspectées et ses projets continuellement traversés.

Ces souffrances elles-mêmes étaient-elles aussi grandes qu'on se plaisait à le dire et qu'on est encore maintenant porté à le croire? Nous n'avons certes pas la pensée de contester que la misère publique fût atroce sous l'ancien régime, surtout dans les campagnes, dont le gouvernement n'avait pas peur; trop de documents le prouvent, malheureusement, d'une manière certaine, même en mettant de côté les tirades suspectes du marquis d'Argenson, les remontrances des Parlements, les discours d'évêques,

auxquels il appartient d'apitoyer les âmes pour les exciter à la charité, et les rapports d'intendants, presque toujours conçus dans l'idée de préparer ou d'amener quelque invite relativement à un moins imposé. Mais il s'agit de s'entendre sur l'intensité et l'universalité de ces maux, dont il serait aussi contraire à la vérité historique d'exagérer l'étendue que de nier l'existence. On parle souvent de ce fameux morceau de pain de fougère qu'en 1739, année de famine, le duc d'Orléans jeta sur la table du Conseil royal en s'écriant : « Sire, voilà de quoi vos sujets se nourrissent ! » On voit, dans le journal de d'Argenson, que les hommes sont réduits à manger de l'herbe comme des moutons et crèvent comme des mouches[1]. On lit, dans un mémoire du Parlement de Rouen au roi, que les paysans sont obligés, pour ne pas mourir de faim, de se former des nourritures qui font horreur à l'humanité[2]. Il n'est pas inutile, pour avoir une idée plus exacte du véritable état des choses, de rapprocher de ces descriptions lamentables ce qui se passa, pendant une des disettes les plus graves du XVIIIe siècle, dans une des provinces de France où le blé était ordinairement le plus rare et le plus cher. On est forcé de convenir que les pains d'herbe ou de fougère, à supposer qu'ils aient jamais existé, auraient été mal venus à se hasarder dans une ville où, en pleine famine, le riz était méprisé[3], le seigle dédaigneusement refusé, le blé de Bretagne à peine accepté et avec d'extrêmes répugnances, et où la population menaçait de s'insurger si on la nourrissait avec des blés du Palatinat.

M. MARION.

1. D'Argenson, 22 déc. 1751.
2. 9 mai 1752.
3. Bouret avait été chargé de faire parvenir de grandes quantités de ce grain en Guyenne aux frais du trésor royal, et s'était acquitté de cette mission avec beaucoup de zèle, plus de zèle qu'il n'était nécessaire, car les Bordelais ne voulaient pas de riz, prétendant qu'il donnait la dysenterie et la peste, comme cela se voit dans le Levant (Bouret à Tourny, 27 mars 1748, c. 1375).

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LES FRÈRES FORMONT

ET

LES RELATIONS DU GRAND ÉLECTEUR AVEC LA COUR DE FRANCE.

I.

M. Charles Joret, dans une brochure publiée il y a quelques mois, a fait le premier connaître deux correspondants du Grand Électeur à Paris : Pierre Formont et son fils. Des documents, tirés des *Mélanges Colbert*, des Archives nationales et de la correspondance de Spanheim, lui ont permis de mettre en lumière le rôle de ces deux banquiers, jusqu'alors presque inconnus, et leurs relations avec Frédéric-Guillaume pendant les années 1680 à 1683. Il a fait voir en Pierre Formont l'auxiliaire actif et dévoué de Colbert; le grand fournisseur des bâtiments royaux; le marchand, dont les relations commerciales s'étendaient, non seulement sur toute l'Europe, mais jusqu'à la côte de Guinée et jusqu'aux Indes occidentales; le banquier qui payait aux souverains étrangers les subsides de Louis XIV. Il a fait voir son fils aîné choisi par l'Électeur comme agent intime à la cour de France. Mais le rôle de la famille Formont a été plus étendu encore. La correspondance diplomatique des années 1668 à 1680, que je viens d'étudier aux Archives royales de Berlin, nous les montre, dès la paix d'Aix-la-Chapelle, en rapports fréquents avec l'Électeur et ses ministres : elle permet de compléter — et de rectifier sur un point important — l'étude de M. Joret.

La famille Formont se composait de cinq frères : Pierre, l'aîné, et Nicolas, tous deux à Paris; Louis (?), établi à Rouen; Jean et Daniel établis à Dantzig; et nous connaissons les noms de deux fils de Pierre Formont, Pierre et Jean. M. Joret fait de Nicolas le fils aîné de Pierre; c'est une erreur qu'il était aisé de commettre avec des documents incomplets. Ceux que M. Joret a consultés ne nomment qu'une fois ou deux Nicolas Formont; ils parlent longuement, au contrai-

du fils aîné de Pierre, qui devint en 1683, par rescrit électoral, le commissaire de Frédéric-Guillaume à Paris : M. Joret a confondu en une seule personne ce fils aîné et Nicolas, sans remarquer que les passages où Nicolas est nommé ne le désignent point comme le fils de Pierre, et qu'aucun des documents qui parlent du fils aîné de Pierre ne l'appelle Nicolas. Une lettre à Colbert, citée en appendice par M. Joret, est signée simplement : Formont fils, et, dans le rescrit électoral, le prénom est omis. Seule, une note ajoute au bas de la page : « Il s'agit évidemment du fils de Pierre, Nicolas. » Au contraire, dans les documents antérieurs à 1680, non seulement ce dernier nom est souvent suivi de l'indication précise : le frère de Pierre, mais celui-ci, dans ses lettres, parle de son frère Nicolas, et nous trouvons une pièce où Nicolas lui-même reconnait avoir reçu « de monsieur Pierre Formont, son frère, cinq mille écus pour le compte de M. de Meinders[1]. » Il n'y a donc point deux Formont, mais trois, qui sont entrés en relations avec la cour électorale. Spanheim nous fait connaître le rôle du fils aîné de Pierre; c'est celui de Pierre lui-même et de son frère que mettent en lumière les documents antérieurs.

II.

La famille Formont resta toujours, semble-t-il, très unie, et c'est probablement ce qui fit sa fortune. Pierre Formont, l'aîné, marchand-banquier à Paris, « à Saint-Martin, » en était le véritable chef et le principal soutien. Agent dévoué de Colbert, qui lui prouva plus d'une fois sa confiance, il fait profiter ses frères de son influence, prend en main leurs intérêts, leur ménage de bonnes affaires. Nicolas semble avoir été d'abord son associé; du moins Meinders, pendant son séjour à Paris, en 1667 et 1668, se fait adresser ses lettres à « Pierre et Nicolas Formont, à Saint-Martin. » Mais il se crée bientôt, à côté de son frère, avec son aide, une position indépendante, et, un an plus tard, il a ses affaires particulières, quelquefois ses correspondants particuliers. Les Formont de Dantzig, dont la situation était assurée, puisque l'un d'eux, Jean, était consul de France, restent aussi en rapports fréquents avec Pierre. En 1670, par exemple, celui-ci les fait charger d'achats de marchandises pour la marine royale, et s'entremet auprès de Meinders pour hâter la conclusion des marchés[2]; l'année d'avant,

1. *Acta des Königl. Geheimen Staats-Archives.* Frankreich. Conv. 16. B. 1. Ce reçu est signé par Nicolas et daté du 18 juillet 1670.

2. *Kön. Geh. Staats-Archiv.* Frankreich. Conv. 16. B. 1. Lettre de Pierre Formont à Meinders. Paris, 16 mai 1670.

Blumenthal, envoyé de Frédéric-Guillaume à Paris, lui signalait déjà cette intimité : « Pierre Formont, écrivait-il, est avec ses frères de Dantzig en relations étroites[1]. » D'ailleurs, une importante lettre de Pierre Formont à Meinders précise la nature de ces relations avec ses proches, et il faut en citer le passage essentiel. Il y promet d'aider Nicolas à bien servir l'Électeur, et il ajoute : « Si à l'avenir il est de besoing de luy fournir quelque somme pour le mesme service, je seray tousjours prest de vous obéir, mais sans lui faire cognoistre d'où proviendra le fond du paiement que je luy feray, estant sujet au secret inviolable si fort recommandé pour toutes les affaires de nostre cour ; pourquoy il m'a esté ordonné d'establir de mes proches pour commis, naturels françois, dans les villes d'Amsterdam et Hambourg, qui sont les principalles pour les remises et paiements pour tout le Nord. J'ay donc mis deux miens beaux-frères, Pierre du Pré à Amsterdam, et François du Pré à Hambourg, qui y font les affaires du Roy sur les ordres qui me sont donnez. Mes frères et d'autres y servent aussi dans l'occasion[2]..... » Ces « autres, » ce sont sans doute les correspondants que nous voyons intervenir, avec François du Pré, dans le transport des lettres ou le paiement des subsides, comme Christian Frantz à Berlin, Andreas Escher ou Joachim Eckholtz à Leipzig.

Un premier service que rendent en commun à l'Électeur les frères Formont et leurs correspondants, c'est celui d'expédier ses rescrits et les relations de ses envoyés à la cour de France. C'est seulement en 1667, semble-t-il, qu'ils commencent à se charger de cette expédition. Auparavant, les rescrits de Frédéric-Guillaume étaient adressés à Jean Beck, résident électoral à Paris depuis 1657. Mais cela causait, paraît-il, des retards ; aussi Meinders, à son départ pour la France, en novembre 1667, écrit-il au bas d'un brouillon : « Pendant mon séjour à Paris, adresser mes lettres à M. Beck. » Puis il réfléchit sans doute, barre le nom de Beck, et met, comme nous l'avons vu : « A Pierre et Nicolas Formont[3]. » Un an après, Blumenthal, qui part à son tour pour Paris, en octobre 1668, rappelle à Frédéric-Guillaume qu'à sa précédente ambassade il recevait en retard les rescrits électo-

1. *Kön. Geh. Staats-Archiv.* Frankreich. Conv. 15. D. Blumenthal. Relation 27. Paris, 1er mars 1669. « Pierre Formont, welcher mit denjenigen Brüdern, so er zu Dantzig hatt, in grosser Gemeinschaft lebet. »

2. Lettre déjà citée du 16 mai 1670.

3. *Kön. Geh. Staats-Archiv.* Frankreich. Conv. 15. C. Au bas du brouillon d'un rescrit électoral à Podewels, daté du 22 novembre 1667, qu'il venait d'écrire, Meinders avait mis la note suivante : « Fiat rescriptum an die ministros im Haag mit uns fleissig zu correspondiren, so lang wir zu Paris sein werden, und die Briefe an H. Beck (barré), Pierre et Nicolas Formont zu St Martin zu addressiren. »

raux, parce qu'ils étaient envoyés à Beck, et prie qu'on les fasse adresser à Formont par Christian Frantz, marchand à Berlin[1]. C'est la voie que suit désormais la correspondance électorale. De Berlin, Christian Frantz envoie les lettres à Pierre ou à Nicolas Formont; de Paris, Nicolas Formont les expédie à Berlin par Hambourg; quand l'Électeur est à Kœnigsberg, comme à la fin de l'année 1668, il les envoie directement à ses frères de Dantzig qui les font parvenir à destination, et elles arrivent ainsi, nous dit Blumenthal, quatre ou cinq jours plus tôt qu'en passant par Berlin[2].

Les Formont, — Pierre et Nicolas, — se chargeaient aussi des transports d'argent. Le paiement des subsides était assez compliqué. Colbert aurait pu les faire remettre au commissaire de l'Électeur à Paris, Jean Beck; mais il ne semble pas que Frédéric-Guillaume ait jamais eu très grande confiance en son dévouement et surtout en son savoir-faire. Puis l'argent était payé en monnaie française; il fallait encore le transformer en lettres de change sur des maisons allemandes, et payer un fort intérêt pour recevoir souvent, à la fin, non de bonnes rixdales ou de bons ducats, mais de la monnaie dite de change, qui n'avait point cours en Brandebourg, et dont on se débarrassait à perte. Avec les Formont, tout devenait plus facile. Pierre, — qui joue ici le principal rôle, — recevait l'argent sous forme d'assignations, « sur des receptes et fermiers et souvent dans les provinces[3], » ce qu'un autre n'aurait pu faire et ce qui rendait service à Colbert. En Allemagne, il avait des correspondants un peu partout, ses frères à Dantzig, son beau-frère à Hambourg, Joachim Eckholtz à Leipzig; l'un d'eux recevait ses lettres de change et les acquittait contre un intérêt modéré. C'est ainsi qu'en janvier 1669 il fit payer à l'électeur, par ses frères de Dantzig, 25,000 thalers[4], et que, quatre mois plus tard, il lui envoya, par le même moyen, 200,000 thalers[5]. C'est ainsi qu'en 1670 il se chargea du paiement des subsides stipulés par l'alliance secrète; et c'est précisément ce paiement, dont les Archives de Berlin nous retracent les péripéties, qui le mit en relations plus intimes avec les ministres de l'Électeur[6].

1. *Kön. Geh. Staats-Archiv.* Frank. C. 15. D. Blumenthal. Rel. 1. Sparenberg, 5/15 octobre 1668.
2. *Ibid.* Relation 15. Paris, 4/14 décembre 1668.
3. Lettre déjà citée du 16 mai 1670.
4. Blumenthal. Rel. 20. Paris, 1/11 janvier 1669.
5. Blumenthal. Rel. 39. Paris, 11/21 mai 1669.
6. Les actes relatifs au paiement de ces subsides et à leur emploi ont été conservés aux Archives de Berlin dans deux dossiers : correspondance de Meinders relative aux subsides français, du 25 janvier 1670 au 6 février 1672 (69 lettres), et : Acta betr. Rechungslegung über die von Frankreich nach dem

En vertu du traité signé par Vaubrun le 4 janvier 1670 et antidaté du 31 décembre 1669[1], il était dû à l'Électeur 100,000 livres à l'échange des ratifications qui eut lieu le 10 février 1670; 100,000 livres six mois après, c'est-à-dire le 10 août; puis la même somme au 10 février de chaque année jusqu'en 1674, et 120,000 livres de 1675 à 1679. Le traité promettait le paiement à Paris, à Leipzig ou à Hambourg; mais Daniel et Jean Formont avaient entre les mains des fonds disponibles, sans doute une somme avancée par Colbert pour des achats qui n'avaient point été faits : Meinders accepta de Vaubrun une lettre de change sur Dantzig. Il fit pourtant une réserve, celle que tout serait payé « en bons risdalers ou ducats[2]. » Or, les frères Formont ne pouvaient fournir que de la monnaie de change, « qui consiste, écrivaient-ils, en dix-huit gros de Kœnigsberg, Dantzig, Thorn, Elbing, et vieux Polonois[3]. » L'Électeur aurait ainsi perdu 12 à 13 0/0. Meinders écrit aussitôt à Lionne; il rappelle le texte du traité et fait une proposition nouvelle : « Le meilleur expédient, dit-il, seroit de remettre ces deniers à Hambourg, d'où nous les pouvons faire transporter commodément ailleurs, ou bien de les mettre entre les mains de M. Nicolas Formont, qui a receu l'année passée la moitié de la somme qui fut payée alors, et nous l'a fait rendre exactement icy[4]. » En réponse, Colbert donne de nouveaux ordres pour faire effectuer le paiement partie à Dantzig, partie à Hambourg, partie à Leipzig[5]. De temps en temps, le 10 mai, le 30 mai, Daniel Formont écrit à Berlin qu'il s'occupe de réunir de la monnaie courante[6]. Enfin, en juin, du Pré de Hambourg se déclare prêt à verser 10,000 thalers[7]. Un courrier spécial, Conrard Heinrich Mumperow, part en grand secret avec une instruction de Meinders : « Il se fera passer pour un marchand allant acheter à Hambourg, au compte de l'électeur, des épices et des victuailles; il ne délivrera de reçu que contre argent; il mettra les thalers dans une cassette, sur laquelle il s'asseoira, qu'il prendra

Vertrage von 1669 gezahlten Subsidien und ihre Verwendung (58 pièces). Frankreich. Conv. 16. B. 1 et 2.

1. Droysen n'a pas eu connaissance de ce détail et date la signature du 31 décembre 1669. Le traité fut antidaté, « pour ne point datter de deux années differentes, à cause des deux stiles. » Lettre de Vaubrun à Lionne. Berlin, 5 janvier 1670. *Archives du Min. des aff. étr.* Brandebourg. T. VI.

2. Lettre de Meinders à Lionne. 27 mars 1670. Conv. 16. B. 1.

3. Lettre à Meinders, de Dantzig. 1er mars 1670. Ibid.

4. Lettre déjà citée du 27 mars 1670. Ibid.

5. Lettre de du Pré à Meinders. Hambourg, 13 mai 1670. Lettre déjà citée, de Pierre Formont, du 16 mai 1670. Ibid.

6. Lettres à Meinders. Ibid.

7. Lettre de du Pré à Meinders. Hambourg, 23 mai 1670. Ibid.

avec lui chaque fois qu'il descendra de voiture, et qu'il rapportera en toute hâte avec l'aide de Dieu[1]. » Mumperow toucha, en effet, le 10 juin, les 10,000 thalers promis; mais ce n'était pas même le tiers du terme, et un mois se passe encore! Le 18 juillet, Pierre Formont, pour rendre service à son frère Nicolas, lui verse en compte 5,000 écus[2]; au milieu d'août, Mumperow repart pour Hambourg avec une instruction semblable à la première, et y touche 5,000 ducats[3], et ce n'est qu'en septembre, en foire de Leipzig, que le marchand Joachim Eckholtz acquitte une lettre de change de du Pré qui paie le reliquat du premier terme[4]. Le second était échu déjà depuis plus d'un mois.

Jusqu'ici, Pierre Formont n'avait guère fait qu'exécuter les ordres de Colbert; une fois seulement, il avait fait à son frère une avance de fonds. Après l'échéance du second terme, et pour empêcher, autant que possible, les mêmes retards de se renouveler, il s'entremet plus activement. Dès le mois de juin 1670, il fait ses offres de service par l'intermédiaire de son beau-frère du Pré. « Il serait à propos, » écrit celui-ci à Meinders, « que vous prissiez la peine d'en escrire un mot à Monsr Pierre Formont, affin qu'il en parle à monsieur de Lionne pour le faire resoudre, et affin que Monseig^r Colbert en reçoive l'ordre du Roy dans le conseil pour estre donné audit Sr Formont. Voilà comment on peut haster les choses par l'entremise dudit Sr Formont... Ledit S^r a trouvé plus à propos que j'eusse l'honneur de vous avertir de ces particularités que de risquer de vous l'escrire de delà, ce que vous approuverez sans doute[5]... » C'est donc un service personnel

1. Autogr. s. d. « Das Gelt hat er in ein Chatul, so ich ihm mitgeben will, zu packen, und bei der geschwinden Post in Gottes Nahmen solches zu überbringen ; auf die Chatul soll er sich allemahl setzen, und wenn er vom Wagen absteiget solche jedes mahl mitnehmen und sie aufs fleissigste und sorgfältigste bewahren. » Lettres de Mumperow à Meinders du 8 juin, et de du Pré à Meinders du 10 juin 1670. Ibid.

2. Reçu signé de Nicolas, déjà cité, et lettre de Nicolas Formont à Meinders. Paris, 18 juillet 1670. Ibid.

3. Ibid. Lettre de du Pré à Meinders. Hambourg, 29 juillet 1670. « Vous pouvez envoyer icy en quinze jours, et je ne manqueray de payer à vos ordres et en la manière précédente 5,000 ducats. » Nouvelle instruction pour Mumperow datée du 16 août 1670.

4. Ibid. Même lettre. « Je pourray vous donner pour le reste des billets de M. Formont ma lettre de change sur Leipzick payable en foire par le sieur Jochum Eckolt. » Dans une lettre du 10 mars 1671, du Pré parle d'un nouveau paiement qui sera fait « par le mesme marchand qui satisfist aux 12/m R. de l'année passée. » Eckholtz avait donc payé le reliquat, soit 12,000 th., à la seconde foire de Leipzig, c'est-à-dire en septembre.

5. Ibid. Du Pré à Meinders. Hambourg, 17 juin 1670.

et secret que Pierre Formont s'offrait de rendre, et l'Électeur n'eut garde de le refuser; mais il ne produisit pas tout d'abord l'effet espéré. Le 5 décembre, Pierre n'a pas encore reçu l'ordre de paiement; il écrit alors directement à Meinders : « J'estime, lui dit-il, qu'il seroit bien à propos que vous prissiez la peine de m'escrire une lettre de plainte et d'estonnement meslée de quelque deffiance de mes sollicitations, pour m'en servir suivant le besoing à montrer[1]. » L'entente est donc complète, et pourtant le retard se prolonge encore. Mais, en février 1671, Pierre promet à son frère de lui avancer « dans douze ou quinze jours » dix mille écus; le 20 mars, il les lui remet, et il annonce à Meinders que les 23,000 thalers restant seront payés par Eckholtz à Leipzig, en foire de Pâques[2].

Cependant, il s'occupait aussi du troisième terme, échu en février, et, pour agir plus directement sur Lionne, qui devait donner l'ordre de paiement, il conseillait à Meinders d'écrire au secrétaire de ce ministre, Pachau. C'est, ajoutait-il, « mon inthime ami, qui est un très galant homme, avec lequel je suis de bonne intelligence[3]. » Meinders ne manqua pas d'écrire aussitôt la lettre indiquée, en assurant Pachau de la « reconnaissance » de l'Électeur, et, comme Pierre Formont avait préparé le terrain, Pachau promit de penser à l'affaire et « d'en mettre un bon article sur l'agenda de son patron, pour la rapporter au premier conseil qu'il jugerait à propos[4]. » Si, malgré tant d'efforts, le troisième terme ne fut acquitté qu'à moitié[5] et seulement à la foire de Pâques, en 1672, le second, du moins, l'avait été entièrement : un reçu signé par Meinders le 12 juin 1671 donne quittance de « 100,000 livres tournois, ou 33,333 écus et 20 sols, dont 10,000 payés à Paris à Nicolas Formont et le reste payé à Leipzig par le sieur Eckholtz[6]. » Entre temps, Frédéric-Guillaume avait, comme il est naturel, témoigné sa reconnaissance à Pachau et à Formont. Celui-ci avait accepté « comme une grâce et marque d'honneur un riche portrait[7] de son Altesse électorale; » mais il avait lui-même envoyé à

1. Ibid. Pierre Formont à Meinders. Paris, 5 décembre 1670.

2. Ibid. Lettre de Nicolas Formont à Meinders. Paris, 23 février 1671. Pierre Formont à Meinders. Paris, 28 mars 1671.

3. Pierre Formont à Meinders. Lettre déjà citée du 28 mars 1671.

4. Ibid. Meinders à Pachau. Berlin, 13 avril 1671. Pierre Formont à Meinders. Paris, 17 juillet 1671.

5. Voir le mémoire remis à Saint-Géran le 9 janvier 1672, et le reçu de la lettre de change signé par Meinders le 2 janvier. Ibid.

6. Ibid. Brouillon de reçu écrit par Meinders.

7. Ibid. Du Pré à Meinders. Hambourg, 10 mars 1671. Pierre Formont à Meinders. Paris, 5 juin 1671. Le compte général, dressé par Meinders, indique que ce portrait coûta 680 th. Frank. Conv. 16. B. 2.

Meinders, pour le remercier d'avoir fait agréer ses services, un échantillon des poires de son jardin de Passy[1].

En même temps et même avant que Pierre Formont entrât ainsi en relations directes avec Meinders, son frère Nicolas était devenu le véritable commissaire de Frédéric-Guillaume à Paris. Il n'en portait pas le titre, laissé à Jean Beck, qui continuait d'envoyer à Berlin ses relations hebdomadaires sur les petits événements de la cour et de la ville; mais, hors cela, il s'acquittait de presque tous les devoirs qu'assignait à son neveu, en 1683, le rescrit électoral cité par M. Joret. Si Beck écrit les relations, c'est Nicolas qui les expédie, qui en paie le port, qui y joint « les livres, traittez, tailles douces et autres pièces curieuses en matière d'architecture civile et militaire, de fortification, peinture, sculpture et science qui se publient à Paris. » A partir de 1670, sa situation devient même à peu près officielle, puisqu'elle est connue de son frère qui promet de l'aider et que Meinders, en écrivant à Lionne, lui recommande « Nicolas Formont, qui fait depuis quelques années les affaires de ces quartiers en cette ville et qui a de la discrétion et de bonnes correspondances en Allemagne[2]. »

Nicolas Formont faisait donc « les affaires » de l'Électeur à Paris, c'est-à-dire qu'une partie de l'argent des subsides était laissée entre ses mains et qu'il en disposait selon les ordres de Meinders. Dès 1668 et 1669, il se charge des achats de Pelnitz, alors à Paris, puis de Blumenthal, qui l'y remplace : complaisance mal récompensée, car nous le voyons, plus tard, réclamer en vain le prix de diverses fournitures livrées à Pelnitz (une garde d'épée, du papier doré, des essences et fleurs d'orange) et se plaindre que Blumenthal lui doive encore 1,226 thalers. « Il en uze très mal en mon endroit, » écrit-il à Meinders; « il a bien pris soin de faire tenir 300 livres à un certain M. Betaut qui lui envoye des nouvelles, et il oublie de m'envoyer ce que j'ay payé pour luy. » Meinders parle de la chose aux deux débiteurs, mais il raye, sur le compte de Nicolas, les deux articles et met en marge : « Ceci ne regarde pas S. A. E.[3]. » — Dès 1669 aussi, Nicolas Formont s'acquitte de commissions confidentielles : Blumenthal lui remet l'argent d'un subside qu'il s'engage à faire payer, à Hambourg, en thalers et en ducats « sans que son frère en sache rien; » on ne voit pas le motif de cette précaution, mais l'Électeur, semble-t-il, y

1. Frankreich. C. 16. B. 2. Pierre Formont à Meinders. Paris, 4 décembre 1671.
2. Ibid. Meinders à Lionne. Sans date. La lettre est certainement de mai 1670.
3. Ibid. Nicolas Formont à Meinders. Paris, 13 juin 1670 et 20 mars 1671. Voir aussi le compte général cité plus haut.

tenait beaucoup[1]. Enfin, c'est Nicolas qui règle les dépenses de Beck lui-même, le résident électoral; en mars 1671, par exemple, il rembourse des essences que Beck avait envoyées à Meinders; en novembre, il lui remet 855 thalers[2].

Mais les plus grosses dépenses, les plus intéressantes aussi, sont celles de l'Électeur lui-même. Frédéric-Guillaume faisait à Paris de nombreux achats : c'est là surtout qu'il se fournissait de meubles pour ses appartements, de livres pour sa bibliothèque, de plantes pour son jardin, de vêtements pour la garde-robe de l'Électrice. On trouve dans les Archives de Berlin le compte exact de ces achats pendant les trois années 1670 à 1672[3]. Ils ne montent guère qu'à 6 ou 7,000 thalers tout au plus; mais ils sont très variés. C'est d'abord un ameublement de 15,000 livres. Ce sont des livres, dont le choix indique bien les mêmes préoccupations que le rescrit de 1683 : une série d'ouvrages techniques sur l'architecture, la perspective, la coupe des pierres, la gravure, la peinture; deux volumes sur les victoires de Louis XIV; le traité de la comédie par le prince de Conti; des gravures, qui sont toutes des plans de villes fortes, sauf une tentation de saint Antoine. Ce sont des fleurs et des plants d'arbres fruitiers pour le jardin du château. Puis des gants de chamois, des essences, des eaux de fleur d'orange, des pommades; enfin, des robes et des dentelles commandées par Nicolas à une couturière de Paris, Mme Léger, et envoyées à Mlle de Wangenheim, dame d'honneur de l'Électrice.

III.

En 1672, l'Électeur prit le parti de la Hollande contre la France et ses relations avec Paris furent, naturellement, interrompues. Mais il n'oublia pas les frères Formont qui, après la paix de Vossem, en 167[illegible]3, et pendant les négociations de Meinders à Paris, en 1679, lui rendirent de nouveaux services. — En juillet 1673, Colbert demande s'il doit faire payer à l'agent Beck les 100,000 thalers promis par le traité. Mais Meinders le déconseille à l'Électeur : « Je ne saurois proposer mieux, lui écrit-il, que Pierre Formont, qui a déjà rendu à Votre Altesse d'assidus et fidèles services, qui est de la religion et dispose de beaucoup de moyens et de crédit[4]. » Et c'est, en effet, à Pierre

1. Frankreich. Conv. 15. D. Mission de Blumenthal. Rescrits électoraux des 5/15 et 15/25 février. Relation de Blumenthal du 1er mars 1669.

2. Frank. Conv. 16. B. 1. Nicolas Formont à Meinders. Paris, 6 mars et 23 novembre 1671.

3. Frankreich. Conv. 16. B. 2.

4. *Urkunden und Actenstücke z. Geschichte des Grossen Kurfürsten*, t. XIII,

Formont que le subside est payé. — En juin 1679, pendant les pénibles négociations qui aboutirent à la paix de Saint-Germain, nous voyons Pierre Formont en confidence avec Meinders; il l'informe que le roi envoie de grosses sommes en Prusse à Akakia, qui les fait passer au général suédois Henri Horn[1]. — Enfin, après la signature de l'alliance d'octobre 1679, comme Louis XIV et l'Électeur veulent la tenir entièrement secrète, même pour l'ambassadeur de France à Berlin, Rébenac de Feuquières, Meinders écrit à Frédéric-Guillaume d'en adresser la ratification à Ilgen, alors à Paris, « sous le couvert de Nicolas Formont[2]. » C'était encore une preuve de grande confiance.

Pourtant, dès cette époque, les services des frères Formont deviennent moins indispensables à Frédéric-Guillaume. Pendant les négociations de 1679, il a, à Paris, outre Meinders, deux serviteurs dévoués : Ilgen, qui a ses entrées chez les ministres et qui est au courant de tout; d'Espence, qui connaît toutes les dames de la cour, leur distribue des fourrures de zibeline et cherche à gagner la Montespan elle-même en achetant la gouvernante de ses enfants[3]. En même temps, Frédéric-Guillaume s'était ménagé de précieuses intelligences dans l'entourage de Pomponne. Il s'était attaché le premier commis du ministre, M. de Tourmont; puis M. de Tourmont lui avait fait accepter, comme correspondant et comme agent, pour remplacer Beck malade et vieilli, son propre beau-frère, M. de Plémont, qui vivait avec lui et pouvait se procurer sans peine, par son entremise, d'utiles renseignements[4]. En quittant Paris, Meinders laissait à Plémont une

p. 553. Relation de Meinders. Viset, 1/11 juillet 1673. Dans un rescrit du 2 août 1673, Frédéric-Guillaume déclare son intention d'envoyer un présent à Pierre Formont, pour le remercier de ses bons offices. *Ibid.*, p. 556.

1. Frankreich. Conv. 18. B. Mission de Meinders à Paris. Relation du 2 juin 1679.

2. Ibid. Relation du 24 octobre 1679.

3. Frankreich. Conv. 18. B. Seconde mission de Meinders à Paris. Rescrit électoral du 8 août 1679 : « Wir erwarthen auch mit ehistem ein schön Zimmer Zobeln aus Preussen, so wir euch umb unter die bewusthe Damen zu distribuiren, zuschicken wollen. » Voir aussi : Rep. 63, n. 57, une lettre de d'Espence à Meinders, du 6 mai 1679 : « ... Je vous prie de vous souvenir des sobles (transcription littérale du mot allemand : Zobeln), car toutes les femmes sont déchesnées après, tant elles ont envie d'en avoir. »

4. Ibid. Relation de Meinders du 19/29 juin 1679 : « Schliesslich muss ich des H. Pompone prem. commissen Tourmonts Willfährigkeit und bey allen Dingen geleistete guta officia hoch rühmen, und werden E. Ch. D. verhoffentlich gnädigst zufrieden sein, dass demselben eine Verehrung und discretion gegeben werde. » Rescrit électoral. Potsdam, 8 août 1679. « Des H. Pompone premier commis Tourmont habet unsertwegen ihr drey hundert Louis d'or inspecie auszuzahlen. » Relation de Meinders du 1er/11 août : Tourmont propose

instruction spéciale : il le chargeait de presser l'évacuation de Wesel, d'obtenir des concessions ou des arrangements au sujet des contributions dues encore par le pays de Clèves ; il lui confiait enfin, sous la garantie de Tourmont, le soin de réclamer le paiement des subsides et de les toucher[1]. Il y réussit mal, paraît-il ; car, en avril 1680, à l'arrivée de Spanheim, qu'il fut chargé de recevoir et d'introduire à la cour, le second terme, échu depuis janvier, n'était pas encore payé.

De 1680 à 1683, la famille Formont joue de nouveau un rôle important, qui a été bien étudié par M. Joret. M. de Plémont disparaît[2]. C'est Pierre Formont qui touche, pour le compte de l'Électeur, le second terme des subsides, ainsi que les deux suivants ; et, en 1683, c'est son fils aîné qui devient le commissaire de Frédéric-Guillaume à Paris. Mais la prospérité de la famille touchait à sa fin. A partir de 1684, Spanheim ne nous parle plus de Nicolas, et nous ne savons ce qu'il devint. Pierre lui-même mourut en 1685, et la révocation de l'Édit de Nantes chassa de France sa veuve et ses deux fils, Pierre et Jean. Ils se réfugièrent sans doute dans les États de Frédéric-Guillaume. Faut-il, avec M. Joret, reconnaître ces deux fils de Pierre dans deux colons du district de Gramzow (Ukermark), qu'une liste de 1697 nomme, sans désignation de résidence, Pierre Fromon et Jean Fromont ? La similitude des prénoms y engage fort et l'orthographe différente des deux noms n'est point une preuve contraire, puisque l'on trouve, à cette époque, dans un même acte, le même nom écrit de trois manières. Mais les colons de l'Ukermark étaient des laboureurs :

son beau-frère pour tenir la correspondance après le départ de Meinders, « und weill die affairen von Brandenburg meistentheils in Pompone expedition lauffen, so würde er darin desto besser reussiren, auch von allem, was passiret, E. Ch. D. desto gewissern Bericht abstatten können. » Rescrit électoral du 12/22 août. Il accepte les services de Plémont.

1. Ibid. Relation de Meinders du 17/27 octobre 1679. « Dem von Plémont hab ich Nahmens E. Ch. D. eine solche instruction als der beyschluss zeiget interimsweise und zu E. Ch. D. gnädigster confirmation zugestellet. Er ist ein sehr geschickter aufwertiger Man, des von Tourmonts Schwager und wohnet mit demselben in einem Hause, dannenhero 333 Rt., welche E. Ch. D. ihm versprochen, sehr woll werden angewant sein, und hab ich ihm solche auf ein Jahr gezahlet... Die sollicitation der subsidien hab ich auch nebst dem secretario Ilgen dem von Plémont, welcher ein reicher wollgesessener Man ist, aufgetragen, und hat für denselben sein Schwager, der von Tourmont, beygehende schriftliche caution und versicherung mir zugesandt. » La lettre de Tourmont, datée du 17 octobre, est jointe à la relation. L'instruction à Plémont n'est pas datée.

2. Dès le commencement de décembre 1679, après la retraite de Pompone, son protecteur, il avait cessé de s'occuper des subsides. Frank., Conv. 19. Lettre de d'Espence à Fuchs. Paris, 8 décembre 1679. Rescrit de l'Électeur à d'Espence. Potsdam, 9/19 décembre 1679.

est-il bien vraisemblable que deux banquiers, même ruinés, se soient faits laboureurs et n'aient point préféré s'établir en ville?

En tous cas, il y a, aujourd'hui encore, des Formont en Allemagne, et M. le Dr Beringuier, dans la revue *la Colonie française*, nous donne la généalogie de deux familles de ce nom. L'une, établie à Braunsberg, dans le district de Ruppin (c'est-à-dire tout près de Gramzow), était représentée en 1865 par un ouvrier, Jean-Frédéric Fourmont, et remonte à un cultivateur du nom de Jean Fourmont, dont le registre de la paroisse n'indique ni l'origine ni la date de naissance, mais qui eut un fils en 1754. Ce Jean Fourmont pourrait être, à la rigueur, un petit-fils de Pierre; il aurait alors quitté Gramzow pour Braunsberg. Mais tout, ici, est hypothèse. M. Beringuier ne nous dit-il pas que tous les réfugiés de Braunsberg étaient d'origine wallonne? Ne nous y montre-t-il pas, dès 1687, une Élisabeth Fourmont? Tous ces Fourmont peuvent très bien n'avoir aucun rapport avec les descendants de Pierre et, d'autre part, le nom de ceux-ci peut être devenu méconnaissable, s'être transformé en « Formon » ou en « Frimon, » voire même en « Fromme, » par analogie de son nom avec le mot allemand. Ne voit-on pas le nom de Dollé devenir tour à tour Dolé, Dolet, Dollet, Daulède, d'Aulède; celui de Garnier s'écrire tantôt Granier ou Grenier, tantôt Garnieux et jusqu'à Jornieux; et celui de Haran se traduire en Hering[1]? Les fils de Pierre, sûrs de la bienveillance et des secours de l'Électeur, ont dû se réfugier en Brandebourg, s'ils n'ont pas préféré Hambourg ou la Hollande, où ils avaient des parents : c'est à peu près tout ce que nous pouvons dire, et la famille Formont, après vingt ans d'une brillante fortune, s'éteint pour nous obscurément[2].

G. Pagès.

1. Tous ces exemples sont tirés de Muret : *Geschichte der französischen Kolonie in Brandenburg-Preussen;* Berlin, 1885; et de Tollin : *Geschichte der französischen Colonie von Magdeburg.* Les Forman, les Frimon et les Fromme sont assez nombreux parmi les réfugiés.

2. J'ai trouvé, depuis la mise en pages de cet article, quelques pièces nouvelles relatives à la famille Formont. C'est d'abord une lettre de l'Électeur à Pierre Formont, en allemand, la seule que je connaisse. Elle est datée du 8 mars 1680 (ancien style), à Cologne, sur la Sprée. L'Électeur y envoie à Pierre un plein pouvoir pour toucher l'argent des subsides, lui promet de reconnaître ses services et de lui prouver sa reconnaissance. (Frankreich, Conv. 20. A.)— Ce sont ensuite trois autres pouvoirs semblables au précédent : le premier, du 2/12 juin 1681, adressé de nouveau à Formont; le second, du 16/26 décembre, à Spanheim et à Formont, « conjointement ou séparément; » le dernier, du 20/30 mars 1682, à Spanheim seul, pour le cas où Formont viendrait à mourir. (Frank., Conv. 21.) Le 21 avril, Spanheim communique à Pierre ce dernier pouvoir, « qui, comme je le souhaite et espère, » ajoute-t-il, « n'aura pas lieu

L'INTERVENTION DE L'ÉTAT

ET L'INSTRUCTION PRIMAIRE EN PROVENCE

SOUS LA RÉGENCE[1].

On sait que l'État intervint pour la première fois d'une manière efficace en faveur de l'instruction primaire afin d'assurer les résultats de la Révocation de l'Édit de Nantes. La déclaration du 13 décembre 1698 enjoignit à « tous pères, mères, tuteurs et autres personnes chargées de l'éducation des enfants, et nommément de ceux

de longtemps. Je crois que ce n'est que l'occasion dernière de votre maladie qui leur en fit venir la pensée. » En réalité, c'était peut-être Spanheim lui-même qui avait inspiré cette pensée : dans une lettre du 9 février, il s'était plaint à Meinders, bien qu'avec ménagements, que Formont fît tout en dehors de lui et quelquefois à son insu. (Frank., Conv. 30. A.) — Pourtant Pierre Formont ne cessa pas d'être le banquier de l'Électeur. Le 9/19 juillet 1684, celui-ci écrit à Spanheim qu'il apprend que Formont s'affaiblit de jour en jour, de sorte qu'on peut craindre pour sa vie. Il recommande à Spanheim de veiller à ce que les sommes que Pierre pourrait avoir entre les mains au moment de sa mort lui soient fidèlement remises; il accepterait volontiers les services des héritiers de Pierre, s'ils avaient à la cour le même crédit que leur père. Spanheim répond, en date du 7 août : « Il est vray que ledit sieur Pierre Formont, depuis quelque temps, se trouve incommodé, même avec peu d'espérance qu'il en relève, et a remis le soin de ses affaires à ses fils, particulièrement au second, qui estoit cy-devant associé avec luy dans le négoce et signoit conjointement avec luy; que, depuis ce temps-là, ledit Formont fils a pris tout le soin de la recepte et remise de l'argent de Vostre Altesse Électorale... Je ne puis d'ailleurs dire autre chose, suivant toutes les informations que je n'ay pas manqué d'en prendre, sinon qu'on tient les affaires dudit Pierre Formont en très bon état, et sans le moindre embarras; que ses fils me témoignèrent depuis l'indisposition du père, et, au cas de mort, qu'ils prendroient à honneur que Vostre Altesse Électorale voulust leur continuer la commission. » Remarquons que ce fils, qui « estoit cy-devant associé » de Pierre, et le remplace maintenant, n'est point celui qui fut un moment commissaire de l'Électeur à Paris et qui est désigné dans toutes les pièces comme l'aîné. — Enfin, une instruction de l'Électeur à Spanheim, du 20 décembre 1684, lui recommande de solliciter le paiement des subsides et de veiller à l'exactitude et à la fidélité de Formont et de son fils. La mort seule mit donc fin aux services que Pierre Formont, depuis vingt ans au moins, rendait à Frédéric-Guillaume. (Frank., Conv. 23.)

1. Mémoire lu à la Sorbonne, au Congrès des Sociétés savantes de 1890.

dont les pères et mères ont fait profession de la religion prétendue réformée, de les envoyer aux écoles et au catéchisme jusqu'à l'âge de quatorze ans... » Le roi voulut provoquer en outre l'établissement de maîtres et de maîtresses d'école dans les paroisses où il n'y en avait pas. Il prescrivit à cet effet aux communautés de s'imposer de 150 livres et de 100 francs par an pour subvenir à leur subsistance. C'était le principe de la dépense obligatoire pour l'instruction mise à la charge des communes.

Mais, sous l'ancien régime, il était plus facile d'édicter des lois générales que de les faire exécuter. Les autorités agissaient souvent parallèlement, sans s'accorder entre elles, se partageant la responsabilité et ne répondant souvent que par l'inertie ou l'indifférence aux injonctions du pouvoir central. La déclaration de 1698 produisit des résultats différents selon les dispositions des autorités locales et des populations, selon que l'opinion était plus ou moins favorable au développement de l'instruction, selon la générosité des municipalités et des habitants, le zèle du clergé, la sollicitude des intendants. A diverses reprises, le pouvoir central fut obligé de stimuler les uns et les autres par des circulaires destinées à rappeler l'esprit et la lettre de la loi, ainsi qu'à prescrire des enquêtes sur son exécution. Telles furent celles qui furent envoyées, en 1716, aux intendants et aux évêques par les Conseils, qui, comme on sait, avaient remplacé momentanément les secrétaires d'État. Le cardinal de Noailles et l'archevêque de Bordeaux expliquent, dans une lettre adressée aux intendants le 29 août 1716, les motifs qui faisaient agir le gouvernement de la régence dans cette occasion :

Le Conseil de conscience, disaient-ils, a écrit à Messieurs les archevêques et évêques, par ordre de M. le régent, pour les prier de lui envoyer des mémoires de tout ce qu'on pourroit faire pour entretenir et pour étendre les écoles catholiques établies du temps du feu roi. Comme il est également important pour la religion et pour l'État de veiller à l'instruction de tous les enfants, et d'élever par ce moyen ceux des nouveaux convertis dans les principes de la religion catholique, le Conseil vous prie de conférer sur ce point avec Messieurs les archevêques et évêques de votre département et de lui marquer exactement les lieux de chaque diocèse où il y a déjà des maîtres et des maîtresses d'école, ceux où il seroit encore nécessaire d'en établir et les rétributions qu'il faudroit tirer pour donner à ces écoles tout le fruit que l'on en doit espérer...

Le duc d'Antin écrivait de son côté, au nom du Conseil du Dedans :

Nous avons demandé à Messieurs les évêques un état au juste des lieux où il y a des maîtres et des maîtresses d'école. Comme cela vous

regarde aussi bien qu'eux, nous vous prions de concerter ensemble sur ce point, et surtout sur ce qu'il faut, lieu par lieu, pour en établir où vous le jugerez nécessaire; mais vous savez l'état des finances dans cette première convalescence de l'État. Nous nous en rapporterons à votre sagesse et à votre discrétion sur ce que vous jugerez à propos de leur donner dans le compte que nous en rendrons à M. le régent.

L'intendant de Provence fut un de ceux qui reçurent cette circulaire. C'était alors Cardin Le Bret, qui avait succédé à son père, non seulement dans les fonctions d'intendant, mais dans celles de premier président du Parlement d'Aix. Administrateur exact, il s'empressa de demander aux évêques de ce qu'on appelait son département les éclaircissements et les rapports que réclamaient les conseils.

Les réponses qu'ils lui envoyèrent furent aussi diverses et aussi inégales que l'étendue des circonscriptions de leurs diocèses.

Il m'est arrivé avec ces prélats, écrivit Le Bret au régent, ce qui m'est plus d'une fois arrivé avec tous ceux à qui j'ai demandé des éclaircissemens. Chacun d'eux a pensé différemment, et plusieurs ont répondu à leur pensée plutôt qu'à ma demande. D'autres ont mandé simplement qu'ils avoient envoyé leurs états au Conseil de conscience ou à celui de Dedans du royaume. Quelques-uns se sont contentés de répondre en général que les curés faisoient le catéchisme et qu'il y avoit des maîtres et des maîtresses dans les paroisses dont les habitants avoient les moyens de les payer, de sorte qu'ils ne m'ont rien appris que je ne susse déjà par l'examen que je fais des dépenses des communautés.

Pour en savoir davantage, ajoute Le Bret, il faudrait du temps, écrire de nouveau à Messieurs les évêques et tirer d'eux des réponses positives.

Toutes vagues et peu satisfaisantes qu'étaient la plupart de leurs réponses, elles n'en constituent pas moins un intéressant et curieux témoignage de l'état de l'instruction primaire en Provence après la mort de Louis XIV. Comme le dit l'intendant, plusieurs évêques avaient envoyé directement leurs réponses à Paris; Fleury, l'évêque de Fréjus, était du nombre; mais la plupart firent parvenir des mémoires plus ou moins détaillés à Le Bret, qui les classa pour en adresser un résumé général au régent. Ces pièces ont été conservées dans les papiers de cet administrateur, qui se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque nationale[1]; elles présentent au point de vue historique un intérêt réel.

Les évêques et les populations ne sentaient pas partout de même l'utilité et l'importance de l'instruction. Les premiers y voyaient surtout, comme l'avait fait Louis XIV, un moyen d'influence religieuse;

1. Fonds français, 8908.

s voulaient la répandre pour faire pénétrer partout la doctrine ıtholique, surtout parmi les anciens protestants, que l'on qualifiait ɜ nouveaux convertis, et qui, la plupart du temps, n'étaient con-ɜrtis qu'en apparence. L'évêque d'Apt le constate avec tristesse :

Nous nous flattions, écrit-il, que, la paix étant faite, et ces gens-là se ›yant hors de l'espérance, qu'ils avoient sans fondement conçue, de y voir compris pour le rétablissement de leurs temples et la tolérance ɜ leur religion, ils reviendroient de bonne foi dans le sein de l'Église. Iais cette ombre de schisme, que nous voyons avec douleur paroître ans le royaume, fait émouvoir nos plus flatteurs désirs en raffermis-ant ces malheureux dévoyés dans leur obstination à l'erreur.

Il y avait trente paroisses dans le diocèse d'Apt, et l'on y comp-ait jusqu'à dix-huit cents religionnaires mal convertis. Plusieurs aroisses de l'archevêché d'Aix en contenaient aussi un grand nombre. a persécution n'avait pu modifier leurs convictions, si elle les avait rcés à les dissimuler, et les protestants, en Provence comme dans reste de la France, étaient restés si nombreux qu'au milieu du VIIIe siècle un publiciste évaluait leur nombre, dans tout le royaume, à plus de trois millions[1], » chiffre évidemment exagéré, mais ıi, même réduit des deux tiers, attesterait encore combien la con-ainte et la persécution sont vaines lorsqu'elles s'attaquent aux oyances religieuses.

La plupart des paroisses du diocèse d'Aix, qui contenaient des ›uveaux catholiques, étaient pourvues de maîtres et de maîtresses école; mais, dans le diocèse d'Apt, sur sept communes presque ɜclusivement composées de protestants, deux seulement avaient des ɜoles. « Il en faudroit partout, » dit l'évêque; « mais, comme la lupart ne sont pas en état de contribuer à cette dépense, on ne voit as comment on pourroit y suppléer. » L'évêque, en conséquence, ɜ résigne au *statu quo* et se borne à demander des secours pour la econstruction d'une maison claustrale et d'une église de village.

Tous les évêques ne se résignaient pas aussi facilement. Le soin e l'éducation chrétienne les préoccupait aussi bien pour les enfants es catholiques que pour ceux des nouveaux convertis.

Il n'est guère de diocèse dans le royaume, écrivait l'évêque de Mar-ille Belzunce, où les maîtres et les maîtresses d'école soient plus ›cessaires. Le plus grand nombre des paroisses se trouve sur le bord la mer. Les enfans commencent, dès leurs plus tendres années, à ɜ employés à la pêche et à faire de longs voyages sur mer, et, lors-

[1] *Mémoire théologique et politique au sujet des mariages clandestins des ›testants de France*, 1755, in-8°, p. 7.

qu'ils ont pris ce train de vie sans être instruits, ils passent le reste de leur vie dans une ignorance affreuse et ne savent pas même les premiers principes de notre sainte religion : ce qui est la source malheureusement du débordement des mœurs et du nombre considérable des personnes de ce diocèse qu'on a la douleur d'apprendre souvent avoir renoncé à la foi de Jésus-Christ à la persuasion des Infidèles avec qui ils se trouvent dans le Levant.

Dans le diocèse de Digne, tous les villages entretenaient des maîtres d'école, les uns pour six mois d'hiver, les autres pour toute l'année, moyennant une rétribution de 75 francs. Une note, non signée, mais sans doute émanée de l'évêché, ne leur est point favorable :

Il est très certain, dit-elle, que les parents, sous le prétexte que leurs enfants doivent apprendre la doctrine chrétienne dans ces écoles, ne les envoient pas au catéchisme; que les laïques qui sont chargés de l'instruction ne s'y appliquent point, et qu'il en résulte plus de mal que de bien, d'autant plus qu'on détourne les jeunes gens de village de la culture des terres, que ceux qui apprennent à lire et à écrire en deviennent orgueilleux, paresseux et libertins.

Ce langage était, il faut le reconnaître, une exception dans le clergé. Celui-ci voyait, avec peine au contraire, diminuer son contrôle sur le choix des maîtres, nommés par les consuls, quelquefois avec le concours des pères de famille[1].

Aussi l'évêque de Marseille aurait-il voulu que la nomination des maîtres et des maîtresses d'école fût soumise à la sanction des évêques, et que ceux-ci pussent les révoquer lorsque « leur conduite peu régulière ou leur négligence dans leur emploi le demanderoit. » — « Cette précaution, inutile ailleurs, » disait-il, « peut être nécessaire en Provence. » Mais ce défaut d'autorité n'empêchait pas les évêques soucieux de leurs devoirs de susciter l'établissement d'écoles, pour la création et l'entretien desquelles le concours des habitants et l'appui des intendants leur étaient nécessaires.

Nous en avons la preuve dans une lettre de l'évêque de Sisteron, écrite en 1718 à Le Bret. L'évêque avait voulu relever l'instruction dans le bourg de Lurs, dont il était à la fois le seigneur temporel et spirituel.

Quand j'arrivai dans ce diocèse, écrit-il, on avait peine à trouver dans ce lieu, qui est une des paroisses les plus considérables, une personne qui sût signer pour être témoin dans un acte, outre la grande ignorance qui y régnait, aussi bien qu'un extrême libertinage dans

1 Mireur, *Documents sur l'instruction primaire en Provence*. *Revue des sociétés savantes*, VIIe série, t. III, p. [illegible].

enfants, faute d'un maître d'école ou pour n'y en avoir point de capable. Je tâchai d'y apporter un remède convenable, et la communauté, sur mes instances, y concourut de son côté par les salaires de 100 livres qu'elle donnoit pour avoir un maître d'école capable de cet emploi. Depuis quelques années, elle a réduit ces salaires à 60 livres par an... Cette réduction des salaires devoit être suppléée par une rétribution de trois ou quatre sols par mois de la part des écoliers; mais, comme une grande partie sont pauvres, ils ne viennent plus à l'école, ne pouvant donner trois ou quatre sols par mois. Il serait nécessaire, Monsieur, pour rétablir cette école, que vous eussiez la bonté d'écrire aux consuls de cette communauté de donner cent livres audit maître d'école, leur faisant entendre que, s'ils y manquent, vous les y obligerez par une ordonnance juridique. La communauté de Manne donne 50 livres, celle de Peyrins, bien moindre et plus pauvre que celle de Lurs, donne 100 livres, et plusieurs autres communautés où on aime la vertu. On ne la néglige ici que parce que les principaux habitans qui gouvernent cette communauté se trouvent aujourd'hui sans enfants, et que, mesurant les choses sur leur intérêt particulier, se soucient fort peu du soin des pauvres. Et c'est à quoi je vous prie de vouloir remédier.

L'intendant est tout disposé par ses fonctions à prendre en mains les intérêts des faibles et des pauvres, surtout quand il y est sollicité par un évêque; mais l'inscription d'office d'une allocation de 100 francs ne dépend pas de lui seul; il faut que l'autorité ministérielle intervienne pour la prescrire, et Le Bret écrira à Paris à Le Pelletier des Forts pour la demander[1].

Comme nous l'avons vu dans la lettre de l'évêque de Sisteron, les habitants ne sentaient pas toujours les avantages de l'instruction et se décidaient parfois avec peine à faire les sacrifices nécessaires pour la procurer à leurs enfants et surtout aux enfants des pauvres. Les paysans de la partie montagneuse du diocèse de Grasse, ne sachant ni lire ni écrire, souhaitent que leurs enfants « restent de même et les envoient dès leur bas âge garder les bestiaux. » Souvent aussi, les communautés ne peuvent se procurer les ressources nécessaires pour subvenir à l'entretien des écoles. « Il n'y a que cinq endroits où il y en ait et en aucune des maîtresses, » dit-on dans le diocèse de Glandève. « Ce qu'on ne sauroit attribuer qu'à la pauvreté des lieux. Il seroit d'une utilité très avantageuse au public d'en établir. » En revanche, l'évêque de Marseille estime que dans son diocèse « la plupart des communautés sont en état de faire une dépense aussi nécessaire. » Il considère en outre que les 150 francs et les 100 francs alloués aux maîtres et aux maîtresses sont insuffisants, et qu'il faut

1. Lettres des 14 et 27 janvier 1718. Bibl. nat., fonds français, 8912.

leur accorder à chacun 50 livres en plus si l'on veut qu'ils n'exigent rien de leurs élèves et « qu'ils ne s'occupent pas à d'autres emplois incompatibles avec les leurs, comme il n'arrive que trop souvent. »

Mais combien de communautés donnaient-elles aux maîtres et aux maîtresses les allocations réglementaires? Bien rares étaient celles qui en dépassaient le chiffre, comme Rognes, qui allouait 200 livres; la moyenne variait de 50 à 120 livres; on trouve des minimum de 30 francs, mais en petit nombre. Ces allocations souvent précaires étaient-elles toujours acquittées régulièrement? « Les communautés paient assez mal, » dit l'évêque de Vence, en parlant de son diocèse; « aussi les postes restent-ils souvent vacants des six mois entiers. » Dans quelques villages du diocèse de Grasse, un vicaire faisait le catéchisme et donnait des leçons à quelques enfants, moyennant 8 à 10 sols par mois. Il y avait aussi ailleurs, surtout dans les villes, des maîtres particuliers qui se faisaient payer de 10 à 20 sols pour le même laps de temps.

Les communautés votaient encore assez volontiers des fonds pour des maîtres; mais elles ne sentaient pas la nécessité de faire des sacrifices pour établir des écoles de filles. Partout celles-ci étaient moins nombreuses que les écoles de garçons. Dans certaines régions, les populations y étaient même opposées. A Cipière, comme à Magagnosc, dans le diocèse de Grasse, « on souhaite que les filles ne sachent ni lire ni écrire; » à Saint-Cesari, « l'usage est qu'elles ne sachent ni lire ni écrire. » L'évêque de Grasse voudrait pourtant lutter contre cet usage. « J'estime, » écrivait-il à l'intendant, « qu'il seroit très utile que les filles et femmes sussent lire et écrire aussi bien que les hommes; mais j'ai trouvé tant de préventions contre ce bien public que tout ce que j'ai pu faire a été de procurer que la communauté de Grasse payât tous les ans 300 livres à deux sœurs des écoles chrétiennes qui instruisent très bien près de deux cents filles. Cet établissement est si utile à mon diocèse que j'aurois une obligation très particulière à M. l'intendant si, selon l'article 9 de la déclaration de 1698, il vouloit bien joindre nos deux avis pour leur procurer des lettres patentes qui seroient expédiées sans frais. »

Dans d'autres diocèses, il y avait dans les localités importantes des maîtresses d'école, qui recevaient des subventions municipales variant de 24 à 100 livres. Dans le diocèse de Vence, « les filles sont instruites ou dans les familles ou par quelques dévotes, qui le font par charité, ou si elles prennent quelque chose ce sera quelques mesures de blé dans le cours de l'année. » A Vence comme à Antibes, deux filles dévotes enseignaient les filles. A Digne, la maîtresse d'école était payée sur le produit de fondations particulières.

A Marseille, où les écoles gratuites étaient regardées comme insuffisantes, la paroisse de la cathédrale, qui était une des plus pauvres, contenait trois écoles charitables pour les filles régies par les sœurs des écoles chrétiennes fondées par le Père Bassé, minime. Chacune de ces écoles recevait cent enfants. Dans la paroisse Saint-Martin, qui renfermait près de 40,000 âmes, il n'y avait qu'une seule maîtresse d'école gratuite, à laquelle « une personne de piété » donnait annuellement 150 livres. La municipalité indemnisait l'école de filles de la paroisse des Accoules. Mais, dans la paroisse Saint-Ferréol, dans celle de Saint-Laurent, qui était très pauvre et qu'habitaient surtout des gens de mer, dans les succursales et dans le faubourg Saint-Lazare, les écoles gratuites faisaient complètement défaut.

Il est à remarquer que dans les villes la plupart des classes de filles étaient tenues par des religieuses. Il y en avait une à Cannes, deux à Grasse, comme nous l'avons vu, trois à Marseille comme à Aix. Elles étaient nommées par les consuls et recevaient d'eux une allocation de 150 francs. « Les trois sœurs d'Aix, » dit-on, « instruisent quatre cents enfants, parmi lesquelles des filles de famille, dont les parents ont plus de confiance dans les religieuses que dans les autres maîtresses. »

Quant aux garçons, les villes s'occupaient de leur instruction d'une manière relativement libérale. Presque partout, les consuls entretenaient des maîtres qui enseignaient soit la lecture de l'écriture, soit l'arithmétique, soit le latin. A Cannes, trois maîtres avaient été fondés par le prince de Conti, seigneur de la ville, à cause de son abbaye de Lérios. Le premier de ces maîtres apprenait l'abécédaire, le second l'arithmétique, le troisième le latin. Le maître d'arithmétique recevait 200 livres par an, tandis que celui de latin n'en avait que 120. A Vence, un seul maître, à 40 écus par an, apprenait à lire, écrire et chiffrer; deux maîtres, à 50 écus, enseignaient le latin. La ville de Digne payait 90 livres au maître qui enseignait la lecture et la doctrine chrétienne, et 60 livres à deux maîtres écrivains, qui montraient l'arithmétique[1].

La plupart des villes contenaient, en outre, des collèges où l'on enseignait les humanités, la rhétorique et même la philosophie. Les régents recevaient de la municipalité des traitements, qu'on pourrait plutôt qualifier de subvention. Ainsi Digne donnait 150 francs au régent de rhétorique, 60 à ceux de quatrième, de cinquième et de

1. D'après M. Mireur, à Draguignan, en 1690, sur 234 mariages, 67 hommes et 18 femmes avaient signé; en 1790, sur 220, 101 hommes et 40 femmes. (*Documents sur l'instruction primaire en Provence.*)

sixième. Le cours de philosophie était fait par les Trinitaires, qui étaient rétribués par leurs élèves. A Grasse, où les consuls dépensaient 650 livres pour le collège, l'évêque avait trouvé bon d'ajouter aux professeurs un maître écrivain, qui, avec ses deux enfants, apprenait l'écriture et l'arithmétique à cent élèves. « Je le paie, » disait l'évêque, « et je connois le fruit de cet établissement; je le perdrai pour être nommé par mes successeurs. »

Il ne saurait rentrer dans le cadre de cette étude, qui s'applique surtout à l'enseignement primaire, de nous étendre sur le collège de Marseille, dirigé par les Oratoriens, sur l'université d'Aix et sur le collège fondé dans cette ville par les Jésuites, qui étaient au nombre de trente, et qui trouvaient leur dotation de 3,000 livres bien insuffisante[1]. Nous avons voulu seulement indiquer les efforts qui furent faits en 1716 pour mettre l'instruction chrétienne et primaire à la portée de tous et montrer d'une manière sommaire quel était le nombre et la situation des écoles à cette époque dans la plupart des diocèses de Provence. Tous les évêques, notamment ceux de Fréjus et d'Arles, ne répondirent point à l'intendant, à moins cependant que leurs lettres n'aient été égarées. Mais le résultat fut en grande partie résumé dans un état dressé par Le Bret, qui y fit inscrire par ordre alphabétique les noms des paroisses de six diocèses de Provence qui avaient des maîtres d'école et de celles qui en étaient dépourvues : état malheureusement incomplet, mais qui permet de donner, en y joignant les réponses des évêques de Toulon et de Vence, un état approximatif de la quantité et de la répartition des écoles dans la plus grande partie de la Provence.

Comme dans le reste de la France, l'instruction primaire était inégalement répartie en Provence selon les régions. Le diocèse d'Aix comptait, sur 68 communautés d'habitants, 24 communautés dépourvues de maîtres d'école. Celui de Toulon renfermait 24 paroisses. « Toutes, » dit-on, « ont des maîtres, dont la plupart ne sont payés qu'aux dépens des particuliers. » Dans celui de Riez, 34 paroisses en sont dotées sur 54; dans celui de Vence, 16 sur 20. On dit vaguement que toutes celles du diocèse de Digne ont des maîtres; mais, dans le diocèse de Marseille, il n'y a que 12 localités sur 27 qui soient munies d'écoles publiques; dans celui de Glandève, que 5 sur 32. En résumé, l'on peut dire que, dans les huit diocèses de la Provence, sur lesquels nous avons des données quelque peu précises, les deux

1. Voir *Mémoire sur l'état présent du collège des Jésuites d'Aix en* 1723, dans la collection Le Bret, fonds français, reg. 8916.

tiers environ des communautés d'habitants étaient pourvus de maîtres d'école pour la plupart rémunérés par les communautés.

Les circulaires de 1716 améliorèrent-elles cet état de choses? Bien que celle du Conseil du Dedans, établissant un principe nouveau et fécond, ait promis des subventions de l'État, en cas d'insuffisance des ressources locales, il est permis de croire qu'elles eurent sur les progrès de l'instruction les effets que produisent d'ordinaire les circulaires ministérielles lorsqu'elles rencontrent sur beaucoup de points l'indifférence des fonctionnaires et l'inertie des populations. Il est plus aisé de décréter l'instruction obligatoire que de la rendre universelle. Le zèle religieux essayait en vain de stimuler les municipalités pour la création et l'entretien des écoles. Il fallait bientôt recourir à de nouvelles circulaires, aussi peu suivies que les précédentes. « Son Altesse Royale, » écrivait, le 5 février 1720, La Vrillière, en parlant du régent, « ayant appris que les intentions du roi sur l'instruction des enfants des nouveaux convertis étaient fort négligées, m'a ordonné de vous écrire que son intention est que, dans toute l'étendue de votre département, vous teniez la main à ce que les instructions publiques se fassent régulièrement par ceux qui en sont chargés et que les pères, mères, tuteurs et curateurs y envoient leurs enfants et leurs pupilles sous les peines y portées. » Que fit l'intendant Le Bret de cette circulaire? Il la classa dans ses papiers, comme il avait classé les précédentes, en attendant que la déclaration de 1724, corroborant celle de 1698, vînt essayer de donner à l'enseignement primaire une impulsion nouvelle et plus sérieuse.

Est-ce à dire pour cela que tant d'efforts soient demeurés stériles? La déclaration de 1698 fit surgir un assez grand nombre d'écoles en Provence comme ailleurs; elle en fit entretenir beaucoup d'autres aux dépens des communautés. Cette déclaration, comme celle de 1724, comme les circulaires de 1716 et de 1720, prouve du moins que le pouvoir central éprouvait le noble souci d'élever les âmes et les esprits en cherchant à répandre dans toutes les provinces de France les bienfaits de l'instruction religieuse et de l'enseignement primaire.

Albert Babeau.

---

sixième. Le cours de philosophie était fait par les Trinitaires, qui étaient rétribués par leurs élèves. A Grasse, où les consuls dépensaient 650 livres pour le collège, l'évêque avait trouvé bon d'ajouter aux professeurs un maître écrivain, qui, avec ses deux enfants, apprenait l'écriture et l'arithmétique à cent élèves. « Je le paie, » disait l'évêque, « et je connois le fruit de cet établissement; je le perdrai pour être nommé par mes successeurs. »

Il ne saurait rentrer dans le cadre de cette étude, qui s'applique surtout à l'enseignement primaire, de nous étendre sur le collège de Marseille, dirigé par les Oratoriens, sur l'université d'Aix et sur le collège fondé dans cette ville par les Jésuites, qui étaient au nombre de trente, et qui trouvaient leur dotation de 3,000 livres bien insuffisante[1]. Nous avons voulu seulement indiquer les efforts qui furent faits en 1716 pour mettre l'instruction chrétienne et primaire à la portée de tous et montrer d'une manière sommaire quel était le nombre et la situation des écoles à cette époque dans la plupart des diocèses de Provence. Tous les évêques, notamment ceux de Fréjus et [illegible] ne répondirent point à l'intendant, à moins cependant que leurs lettres n'aient été égarées. Mais le résultat fut en grande partie consigné dans un état dressé par Le Bret, qui y fit inscrire par ordre alphabétique les noms des paroisses de six diocèses de Provence [illegible] des maîtres d'école et de celles qui en étaient dépourvues. [illegible] heureusement incomplet, mais qui permet de donner, en [illegible] les réponses des évêques de Toulon et de Vence, un [illegible] matif de la quantité et de la répartition des écoles [illegible] grande partie de la Provence.

Comme dans le reste de la France, l'instruction [illegible] inégalement répartie en Provence selon les régions. [illegible] comptait, sur 68 communautés d'habitants, 24 comm[illegible] vues de maîtres d'école. Celui de Toulon renferm[illegible] « Toutes, » dit-on, « ont des maîtres, dont la plu[illegible] qu'aux dépens des particuliers. » Dans celui de [illegible] en sont dotées sur 54; dans celui de Vence, 16 su[illegible] ment que toutes celles du diocèse de Digne ont [illegible] dans le diocèse de Marseille, il n'y a que 12 loca[illegible] munies d'écoles publiques; dans celui de Gla[illegible] En résumé, l'on peut dire que, dans les huit di[illegible] sur lesquels nous avons des données quelque [illegible]

1. Voir *Mémoire sur l'état présent du collège* [illegible] dans la collection Le Bret, fonds fr[illegible]

LA MUNICIPALITÉ PARISIENNE ET LA RÉVOLUTION

PÉRIODE CONSTITUTIONNELLE.

I.

Le centenaire de la Révolution française a donné une vive impulsion aux recherches historiques sur la grande crise nationale que Michelet, ce poète, a appelée « l'ère véritable de la naissance du Peuple. » On a nommé des commissions, on a publié des livres de tout format et de toute couleur ; on a même ouvert des musées. Le plus haut magistrat de la République a pris sous son patronage direct la *Société de l'Histoire de la Révolution,* fondée et présidée par son père, Hippolyte Carnot. Le ministère de l'Instruction publique a joint à sa Collection des documents inédits sur l'Histoire de France une série relative à cette tragique période. La Ville de Paris, de son côté, a chargé une commission spéciale, composée dans l'esprit le plus large, de provoquer des publications et des réimpressions intéressant l'histoire de Paris depuis le 14 juillet 1789 jusqu'au Consulat. M. Chassin a déjà donné quatre volumes sur les *Élections et les cahiers de Paris ;* M. Monin a étudié l'*État de Paris en 89 ;* M. Étienne Charavay a reconstitué la liste des membres de l'assemblée électorale parisienne, du 18 novembre 1790 au 15 juin 1791 ; M. Aulard s'est chargé de l'historique de la *Société des Jacobins,* et son premier volume a paru.

Nous avons nous-même publié récemment une étude documentaire et analytique sur les trois premières *Assemblées municipales de Paris,* à partir du 14 juillet 89 jusqu'à l'installation de la Commune insurrectionnelle du 10 août 92. C'est un sujet à peu près neuf, car les procès-verbaux de ces assemblées sont ou bien très peu connus ou complètement inédits ; les histoires générales nous laissent à cet égard dans une ignorance presque complète, et bien des gens s'imaginent qu'il n'y a pas eu de *Commune* à Paris avant la chute de la Royauté. Il nous a semblé intéressant de condenser en quelques pages, pour les lecteurs de la *Revue*, la substance des documents de première main qu'il nous a été possible de réunir [1].

1. *Le Personnel municipal de Paris pendant la Révolution* (période constitutionnelle). 1 vol. gr. in-8° de 686 p. Paris, Quantin, 1890.

II.

L'archevêque de Toulouse, le galant et frivole Loménie de Brienne, avait en vain essayé, sous les auspices de l'abbé de Vermond et de Marie-Antoinette, d'obtenir du Parlement, par l'intimidation et la violence, l'enregistrement des édits fiscaux destinés à combler le déficit ou à en ajourner l'échéance. Les parlementaires, exilés à Troyes, continuèrent, après leur rappel, à redire le mot de l'abbé Sabathier : « Ce ne sont pas des *états de finances* qu'il nous faut, ce sont des *États généraux.* » L'Édit du roi, donné en novembre 1787 et portant création d'emprunts graduels et successifs pendant cinq ans, contenait dans son préambule l'engagement formel de réunir les États avant l'expiration de cinq années. Mais la fermentation du royaume abrégea le délai. Malgré l'exil du duc d'Orléans, malgré l'enlèvement de Fréteau, de Sabathier, malgré l'arrestation et l'emprisonnement de Goislard de Montsabert et de d'Éprémesnil (5 mai 1788), suivis du lit de justice du 8, qui rétablissait la *cour plénière* pour l'enregistrement des impôts et des lois, il fallut céder devant l'immense agitation qui s'étendit des Parlements au peuple et trouva sa formule dans les assemblées de Grenoble, de Vizille et de Romans (juin-septembre)[1]. Un arrêt du Conseil d'État, en date du 8 août 1788, sans déterminer encore le lieu où les États généraux seraient tenus, annonça « que leur assemblée était fixée au 1er mai prochain. » Quelques jours après, Loménie de Brienne tombait brusquement, malgré les pleurs de la reine, et les sceaux passaient de Lamoignon à Barentin. Le peuple brûla en effigie, sur le Pont-Neuf, les deux disgraciés, ainsi que M. Dubois, commandant de la garde de Paris, que M. Taine[2] qualifie de *lieutenant de police.* Parmi les manifestants, le témoin oculaire Quénard[3] vit « le premier bonnet rouge porté par un homme en tablier de travail, mais en bas de soie blancs, que le désordre d'un sale pantalon laissait apercevoir. » L'avènement de Necker fut, à bref délai, suivi de la réinstallation du Parlement à la Grand'Chambre et la période électorale s'ouvrit.

On pourrait croire qu'en prenant ce grand parti : la convocation des États généraux (qui ne s'étaient pas réunis depuis 1614), la cour

1. Le comité du Centenaire de la ville de Romans a publié, en 1888, une magnifique édition des *Procès-verbaux des assemblées générales et des états provinciaux du Dauphiné tenus à Romans en* 1788, avec une introduction de M. André Lebon.

2. *La Révolution*, t. I, p. 34.

3. Chassin, t. I, p. 7 des *Élections et cahiers de Paris.*

avait mûrement réfléchi sur la forme de la convocation des trois ordres. Point du tout. Chose étonnante, l'Édit du roi, daté du 5 juillet 1788, avouait qu'à cet égard « rien ne constatait d'une façon positive la forme, non plus que le nombre et la qualité des électeurs et des élus; » Louis XVI demandait « avant toute détermination *le vœu de ses sujets.* » Il invitait « tous les savants et personnes instruites de son royaume, et particulièrement ceux qui composent l'Académie des inscriptions et belles-lettres de sa bonne ville de Paris, » à adresser des consultations au garde des sceaux.

Quant à l'incroyable confusion qui régnait dans les formes de la convocation des États, elle a été constatée par le gouvernement lui-même dans « l'arrêt du Conseil, en date du 5 octobre 1788, pour la convocation d'une assemblée de Notables au 5 novembre prochain. » On peut y lire : « Que les élections du Tiers état avaient été concentrées dans les villes principales du royaume, connues alors sous le nom de bonnes villes, en sorte que les autres villes de France, en très grand nombre et dont plusieurs sont devenues considérables, n'eurent aucun représentant; que les habitants des campagnes, excepté dans un petit nombre de districts, ne paraissent pas avoir été appelés à concourir par les suffrages à l'élection des députés aux États généraux; *que les municipalités des villes furent principalement chargées d'élections du Tiers état;* mais, dans la plus grande partie du royaume, les membres de ces municipalités, choisis autrefois par la commune, doivent aujourd'hui l'exercice de leurs fonctions à la propriété d'un office acquis à prix d'argent; que l'ordre du Tiers état fut presque entièrement composé de personnes qualifiées nobles dans les procès-verbaux de la dernière tenue en 1614... » Il est impossible de reconnaître plus naïvement qu'aux derniers États le privilège et l'arbitraire avaient seuls présidé à la désignation des députés, et que la représentation du Tiers était purement fictive ou plutôt nulle. L'Édit explique ensuite que la proportionnalité n'existait pas davantage dans le mode d'élection des députés du clergé et de la noblesse. Mais il faudrait entrer sur ce point dans des développements infinis qui excéderaient le cadre de cette étude. Nous croyons devoir nous borner à ce qui concerne Paris.

Il résulte d'une consultation signée en décembre 1788 par un certain nombre d'avocats au Parlement, notamment par Target, Canuel, Blonde, Lacretelle et Godard, que, depuis 1576, époque à laquelle les officiers municipaux avaient été autorisés à convoquer tous les habitants des faubourgs et de la ville, Paris n'avait eu aux États généraux qu'une représentation dérisoire, à savoir : en 1586, six députés ecclésiastiques, un gentilhomme, le prévôt des marchands et un éc

vin; en 1588, trois ecclésiastiques, un gentilhomme et trois députés pour le Tiers état, y compris ceux de la prévôté; en 1614, sept ecclésiastiques, un gentilhomme et sept députés du Tiers état, tant pour Paris que pour la prévôté. Encore est-il essentiel de remarquer avec le *Mémoire de 108 habitants de Paris* (parmi lesquels on relève les noms de La Fayette, Bailly, La Harpe, Saint-Lambert, Garat, Artaud, Piscatory, Mirabeau, Hébert, Morellet, Bernardin de Saint-Pierre, etc.) que les députés de Paris avaient été nommés, « non par des électeurs que les habitants de la ville eussent choisis, mais par ses seuls officiers municipaux, assistés des notables qu'ils avaient jugé à propos d'appeler à leur assemblée, de sorte que la Ville de Paris n'a pas été représentée et qu'on ne lui a donné qu'un petit nombre de députés, infiniment disproportionné à son étendue, à sa population et à sa richesse. » C'est en vertu de textes fort obscurs, notamment d'une lettre de Henri III de l'an 1576, que la prévôté des marchands prétendait avoir le droit de faire nommer les députés de Paris aux États généraux par ce qu'on appelait les *Assemblées de l'Hôtel de Ville* où n'étaient convoqués qu'un certain nombre des officiers des cours souveraines, les gardes de la marchandise, dix personnes par quartier, au choix du quartinier, et, bien entendu, le Corps de Ville, c'est-à-dire le prévôt des marchands, les échevins et les conseillers de Ville. C'est ce nombre infime d'électeurs qui, en 1560, n'avait nommé que deux députés « à un grand peuple, car celui de Paris méritait déjà ce nom. » Ainsi, jusqu'en 1789, le mode de nomination des députés de la capitale et la composition du corps électoral juraient, non seulement avec le droit naturel, mais avec le droit commun du royaume, car les lettres de convocation adressées par le roi aux baillis et sénéchaux, de 1560 à 1614, prescrivaient d'assembler *tous ceux* qui composaient les trois ordres de l'État. Dès lors, les habitants de Paris étaient bien fondés à dire « qu'ils n'avaient aucun parti à prendre sur le différend des officiers du Châtelet et des officiers de l'Hôtel de Ville. » La polémique entre le prévôt des marchands et le prévôt de Paris, qui se prolongea depuis le mois de décembre 1788 jusqu'au 28 mars 1789, et sur laquelle M. Chassin a publié dans son premier volume de très nombreuses pièces, ne nous paraît plus présenter qu'un médiocre intérêt, d'autant que cette polémique n'était pas nouvelle et s'était produite à chaque tenue d'États généraux. Peu importe qui devait être chargé de convoquer les électeurs : ce qui importait, c'était le nombre et le mode de nomination de ces électeurs parisiens. Louis XVI, par son règlement du 28 mars 1789, condamna les prétentions du corps de Ville et l'assimila, en ce qui touchait la convocation des habitants, la rédaction des cahiers et la nomination des

députés, à tous les bailliages secondaires. En conséquence, les trois cents électeurs attribués au tiers état de la ville et faubourgs, et au choix desquels le prévôt des marchands et les échevins devaient continuer de *présider*, eurent à se rendre ensuite à l'Assemblée générale de la prévôté « pour concourir à la rédaction du cahier et à l'élection des députés chargés de représenter aux États généraux le tiers état de la ville et faubourgs. » Le corps de Ville s'inclina, par délibération du 1er avril 1789, mais le prévôt des marchands, Le Peletier de Morfontaine, donna sa démission et fut remplacé, le 21 avril, par M. de Flesselles, conseiller d'État, en vertu d'un acte royal (car, depuis 1692, les élections municipales avaient été abolies et les offices municipaux n'étaient plus que des charges honorifiques et vénales).

Non seulement le peuple ne s'émut pas de ce conflit entre fonctionnaires de l'Hôtel de Ville et du Châtelet, mais il trouva qu'on avait perdu en débats irritants et inutiles un temps précieux [1]. Il protesta contre l'élection à deux degrés et l'interposition « entre le peuple et ses députés d'un corps intermédiaire, qu'on appelle ÉLECTEURS. » Il critiqua les dispositions du règlement du 13 avril 1789, qui répartissait en soixante arrondissements ou districts le corps électoral, et s'indigna surtout des restrictions apportées au droit de suffrage, car l'article 13 du règlement n'attribuait le droit de voter dans les assemblées de quartiers qu'aux citoyens de vingt-cinq ans au moins qui justifiaient d'un grade dans une faculté, d'un titre d'office, d'une commission ou emploi, de lettres de maîtrise, ou enfin d'une capitation de six livres en principal. Enfin, les membres des assemblées primaires ne pouvaient choisir leurs représentants à l'Assemblée générale que parmi les citoyens domiciliés dans le quartier.

Les opérations électorales ne s'ouvrirent à Paris que le 21 avril (ordonnance du prévôt de Paris en date du 15). L'aspect de la capitale était singulier. On eût dit qu'une insurrection allait éclater et que le gouvernement prenait des mesures de défense. Partout les troupes et les patrouilles sillonnaient les rues; l'artillerie des régiments suisses était consignée; les régiments des gardes-suisses et des gardes-françaises attendaient sous les armes, tandis que les crieurs publics annonçaient les nouvelles de la province et que les citoyens se rendaient dans les églises des districts où se tenaient les assemblées électorales. Mais les électeurs, protégés et surveillés par la troupe, ne se laissèrent pas intimider par cet appareil militaire. D'ailleurs, comme le règlement frappait d'ostracisme les faubourgs populaires, et que 25,000 Parisiens environ jouissaient seuls du droit de

1. V. notamment les brochures de la Bibl. nat., Lb39 1572, 1505.

vote, tandis que 150,000 se trouvaient écartés du scrutin, les assemblées primaires furent assez calmes. Montjoie, un des plus violents adversaires de la Révolution, se trouve sur ce point d'accord avec Bailly. « La plus grande partie de ces assemblées, » dit l'*Ami du Roi*, « se trouva fort bien composée. On n'y vit guère que l'élite du Tiers état. C'est une vérité qui est attestée par tous les procès-verbaux. En parcourant les noms qui y sont écrits, je vois des membres des trois Académies, des avocats aux Conseils, au Parlement, des procureurs, des notaires, de riches négociants, des artisans, des artistes, qui, par leur fortune et la considération dont ils jouissaient dans la société, ne pouvaient être déplacés dans quelque assemblée que ce fût... » Chose curieuse ! Ce fut cette aristocratie bourgeoise qui fit presque partout litière des règlements et se signala par un esprit d'indépendance caractérisé. La plupart des assemblées de district refusèrent d'admettre les présidents imposés par le roi et n'acceptèrent que ceux qui voulurent bien présider comme élus et non « en qualité de gens du roi. » On nomma ensuite les commissaires pour la rédaction des cahiers et les scrutateurs pour recevoir les suffrages des votants. Les opérations se terminèrent par la nomination des électeurs qui prêtaient serment de remplir en conscience les fonctions qui leur étaient attribuées et recevaient les cahiers approuvés par l'assemblée. Plusieurs districts, comme celui de la paroisse Saint-Étienne-du-Mont, nommèrent des électeurs suppléants pour le cas où l'Assemblée de l'Hôtel de Ville n'atteindrait pas le chiffre de trois cents électeurs, fixé par le règlement pour la totalité du tiers état de Paris.

Il résulte d'une pièce fort curieuse, intitulée : *la Remontrance des électeurs de Sainte-Élisabeth à MM. les électeurs des autres districts*, qu'il se glissa dans ces opérations électorales des assemblées primaires de Paris plusieurs irrégularités très graves. Alors qu'il ne devait être nommé que cent quarante-sept électeurs, car le nombre des votants pour l'ensemble des districts n'avait pas dépassé onze mille sept cent six, le nombre des électeurs désignés atteignit le chiffre de quatre cent sept. « Les votants du district Saint-Roch, » lit-on dans la *Remontrance*, « au nombre de quatre cent cinquante-deux, ont nommé vingt électeurs, ce qui donne un pour cent; ceux de Saint-Magloire, au nombre de soixante-dix-sept, en ont fait huit, ce qui donne un sur neuf; soixante-trois réunis à Saint-Joseph en ont choisi treize, ce qui fait un sur cinq; ainsi de plusieurs autres. » En résumé, si l'on eût fait droit à la *Remontrance* du district Sainte-Élisabeth, le quotient commun des soixante districts eût réduit les électeurs au chiffre de trois cent quatre, mais le Tiers état, dans sa première assemblée, arrêta que tous les électeurs et suppléants

seraient conservés. On ne voulait pas recommencer les élections parisiennes quelques heures avant l'ouverture des États généraux, et, d'ailleurs, le gouvernement et le Bureau de Ville avaient-ils protesté contre la destitution des présidents officiels? En résumé, les électeurs nommés par les districts dans des proportions fort inégales, au point de vue du nombre des votants et du nombre des élus, s'élevaient au chiffre de quatre cent sept, y compris les deux électeurs choisis par l'Université. Si l'on voulait en faire le classement au point de vue des professions, on y relèverait cent soixante-dix hommes de loi, dont quatre-vingt-quinze avocats et quarante-deux notaires, cent trente-sept négociants, marchands et artisans, trente-deux fonctionnaires, dont onze municipaux, vingt-trois médecins, chirurgiens et pharmaciens, quinze hommes de lettres et professeurs, treize artistes, douze académiciens et cinq militaires. Cette prépondérance des hommes de loi ne manqua pas de soulever de vives protestations, et, comme les avocats se révoltèrent contre ces récriminations, il y eut échange de brochures plus que vives entre les défenseurs de la Basoche et ceux du Commerce. Quoi qu'il en soit, les électeurs nommés par le tiers état étaient presque tous des hommes distingués par leurs lumières ou leur rang dans la société. Les Académies se trouvaient représentées par Bailly, Marmontel, Gaillard, Suard, Camus, de la Lande, Darcet, Périer l'aîné, Thouin, Dusaulx, Robin, de la Reynie; l'art, par Bélanger, Jallier de Saval, Hermant, Bridel, Tonnelier, Gaucher; la médecine, par Baignières, Guillotin, Beauvais de Préau, Pinel, Philip; l'Université, par Lefèvre de Gineau, Vauvilliers, Berthelot, Guéroult; les fonctionnaires, par Moreau de Saint-Méry, Thouvenel, Le Hoc, Vigée, Anson; les procureurs, par Réal, Cavaignac, Berthereau, Le Fèvre de Corbinière, etc.; le notariat, par quarante-deux électeurs, au nombre desquels Andelle, Bancal des Issarts, Duclos du Fresnoy, Quatremère, Tiron, Trudon, Bevière; le barreau, par une centaine de noms connus : Sanson, le bâtonnier, Agier, Bigot de Préameneu, Blonde, Ollivier Descloseaux, Duport-Dutertre, Ganilh, Garran de Coulon, d'Hermand de Cléry, Étienne de la Rivière, Legrand de Saint-René, Mitouflet de Beauvais, Pons de Verdun, Target, Thilorier, Thorillon, Thuriot de la Rosière et tant d'autres avocats qui devaient jouer un rôle dans l'histoire. Parmi les cent trente-sept bourgeois ou négociants, on remarque les imprimeurs Baudoin, Stoupe et Panckoucke, le banquier Le Coulteux de la Noraye, l'entrepreneur de papiers peints Réveillon, les brasseurs Aclocque et Santerre, l'horloger Le Roi, les orfèvres Lemoine, Magimel, Minier.

C'est le 26 avril 1789 que l'*Assemblée des électeurs de la ville de Paris* se réunit en assemblée plénière des trois ordres dans la grande

salle de l'archevêché. Après la prestation du serment commun, chaque ordre se retira dans la salle qui lui était affectée. Le Tiers resta dans la grande salle de l'Archevêché et constitua son bureau, qui fut composé de Target, président, Camus, vice-président, Bailly, secrétaire, trois académiciens, et Guillotin, vice-secrétaire. L'émeute des 27 et 28 avril, bien que la victime et l'objet en eût été l'électeur Réveillon, n'interrompit pas les travaux de l'Assemblée, et, après la vérification des cahiers, elle procéda, le 11 mai, à l'élection des députés.

Bailly fut nommé, le premier, par 173 voix sur 317, et, dans la séance du 19 mai, on nomma le vingtième et dernier, qui fut l'abbé Siéyès, ainsi que les vingt suppléants. Leurs noms appartiennent à l'histoire de France plus qu'à l'histoire municipale. Il fallut d'ailleurs recommencer, le 22, l'élection des suppléants, car les scrutateurs, accablés de fatigue et qui avaient passé la nuit, s'étaient trompés dans leurs relevés.

Les élections achevées, il semblait que les électeurs dussent se dissoudre, leur mandat étant rempli, mais, dès le 10 mai, leur assemblée avait déclaré « nécessaire qu'elle se continuât pendant toute la tenue des États généraux prochains pour correspondre avec ses députés. » Thuriot de la Rosière, Bancal des Issarts et Le Chien, dit Raimond, avaient été chargés « de choisir un lieu convenable » pour tenir les séances ultérieures. Les commissaires s'adressèrent à Flesselles, le nouveau prévôt des marchands, et lui demandèrent de mettre à la disposition des électeurs une salle de l'Hôtel de Ville. Le prévôt, après avoir pris les ordres du roi et du garde des sceaux Barentin, leur refusa cette faveur (27 mai). Thuriot de la Rosière proposa de se transporter à l'Hôtel de Ville et « de prendre possession d'un local, » mais Dusaulx décida ses collègues à ne pas employer ce procédé révolutionnaire. C'est seulement le 25 juin, après le serment du Jeu-de-Paume, que les électeurs se rendirent en la salle du *Musée*, rue Dauphine, qui était alors louée par un traiteur. Une noce s'y trouvait; elle leur céda la place, après que les convives, hommes, femmes et enfants, eurent *embrassé* les électeurs. On était plein d'expansion et de *sensibilité* en ce temps-là. Deux jours après, le Bureau de la Ville, après avoir pris les ordres du ministre de Paris, consentait à installer l'*Assemblée des électeurs* à l'Hôtel de Ville, et le procureur du roi et de la Ville, Éthis de Corny, donnait même une clé de son bureau particulier « pour procurer aux officiers des électeurs un lieu de calme et de silence propre à la rédaction de leurs arrêtés. » La députation de douze électeurs qui vint remercier les magistrats municipaux de leurs dispositions hospitalières dit, dans sa harangue, qu'elle n'attendait pas moins du prévôt des marchands, « un magis-

[illegible]-verbal, « dont l'affabilité est égale à son zèle pour [illegible] » C'est de M. de Flesselles qu'il s'agit. De même [illegible] nationale, beaucoup de députés du clergé et de la [illegible] étaient réunis à leurs collègues du Tiers état, ce qui, des [illegible], avait déterminé la réunion des trois ordres; de même aux [illegible] du Tiers étaient venus se joindre, à la même date, plusieurs [illegible] privilégiés. Le clergé donna l'exemple dans la personne des [illegible] Bertolio, Truffer, Le Masson et Moreau. D'autres vinrent [illegible] rejoindre leurs collègues installés à l'Hôtel de Ville et notamment MM. de Laleu, vicaire de Saint-Eustache, M. Marchais, citoyen noble, l'abbé Fauchet, le marquis de la Salle, l'abbé La Grenée, prieur de Saint-Victor, l'abbé Lefebvre, chapelain de Sainte-Marie-l'Égyptienne, l'abbé de Mazière, vicaire de Sainte-Opportune. Le 14 juillet, dix-sept nobles et vingt-cinq ecclésiastiques étaient réunis aux quatre cent sept bourgeois élus par les districts. Circonstance à noter, ce sont même quelques-uns de ces privilégiés qui montrèrent le plus vif enthousiasme pour la Révolution. Bertolio et Fauchet furent les plus ardents à réclamer, le 4 juillet, la grâce des gardes-françaises enfermés à l'Abbaye pour avoir fraternisé avec le peuple. Cela ne les empêchait pas d'appeler Louis XVI « le meilleur et le plus chéri des Rois ! »

Nous n'insisterons pas sur le rôle des électeurs, suffisamment indiqué par les histoires générales qui ont longuement raconté la journée du 14 juillet[1]. Ce sont eux qui, par arrêté du 13, avaient créé une milice parisienne de 48,000 hommes, divisée en seize légions qui correspondaient aux seize quartiers. Ce sont eux qui, le même jour, avaient nommé un *Comité permanent* où figurait tout l'ancien bureau de Ville et dont la présidence fut confiée à Flesselles, le prévôt des marchands. Mais la trahison prouvée de Flesselles et le premier coup de canon tiré par la Bastille tuèrent la popularité des électeurs. Malgré l'héroïsme de Thuriot de la Rosière, de l'abbé Fauchet, d'Ethis de Corny, le procureur du Roi et de la Ville, du marquis de la Salle, commandant général de la milice, rien ne put empêcher le massacre de M. de Launey et du malheureux Flesselles. Si les représailles populaires ne furent pas plus sanglantes, c'est que Moreau de Saint-Méry, président des électeurs, et quelques-uns de ses collègues, restèrent

1. Le procès-verbal des séances de l'*Assemblée des électeurs* réunis à Paris le 14 juillet 1789 a été rédigé, depuis le 26 avril jusqu'au 21 mai 1789, par Bailly, et, depuis le 22 mai jusqu'au 30 juillet 1789, par Duveyrier, avocat, secrétaire de l'Assemblée des électeurs et député suppléant. Ce recueil comprend trois vol. in-12. Paris, Baudoin, 1790. Une deuxième édition abrégée en a été donnée par Duveyrier fils en 1828. Paris, Aimé André, 1 vol. in-8°.

en permanence pendant la nuit du 14 au 15, et donnèrent jusqu'à 3,000 ordres ! Le lendemain, une administration nouvelle put s'organiser. Bailly pleura d'attendrissement lorsqu'on le nomma *maire de Paris*. Il est vrai que l'archevêque de Paris avait posé sur sa tête une couronne de fleurs qui venait déjà de servir pour Lally-Tolendal. La Fayette fut en même temps nommé commandant général de la milice bourgeoise, en présence de quatre-vingts députés de l'Assemblée nationale qui s'associèrent en quelque sorte à l'Assemblée des électeurs. Mais l'autorité des électeurs était bien incertaine, car le peuple arrêta Soulès, le nouveau commandant de la Bastille, et La Fayette en personne dut intervenir pour l'arracher aux mains de Danton, capitaine au district des Cordeliers. L'électeur Deleutre, membre du Comité des subsistances, fut traîné, le 16 juillet, de corps de garde en corps de garde et interrogé comme suspect. La réception faite le lendemain au roi à l'Hôtel de Ville fournit un prétexte aux phrases creuses de Bailly, mais cette cérémonie ne fut, en réalité, qu'une longue humiliation pour le monarque, qui monta le grand escalier de l'Hôtel de Ville sous la voûte d'acier maçonnique des épées entrelacées et dut mettre à son chapeau la cocarde municipale, comme le duc Charles avait autrefois reçu d'Étienne Marcel le chaperon rouge et bleu[1].

Les électeurs sentaient bien qu'ils ne constituaient pas une municipalité régulière ; ils risquaient même d'être chassés à leur tour de la maison de Ville comme Soulès avait été chassé de la Bastille. Il suffisait de l'audace d'une patrouille révolutionnaire. Aussi décidèrent-ils, le 18 juillet, que les soixante districts seraient convoqués et assemblés dans la forme du règlement d'avril 1789, mais sans distinction d'ordres, pour nommer chacun des députés qui formeraient le corps municipal et auraient à se prononcer sur la légalité des pouvoirs de La Fayette et de Bailly, car ils ne se contentaient pas de la sanction royale. Il y eut d'abord une première élection de députés par les districts pour former un *Comité provisoire*, à raison d'un député par district (19 juillet). Ce Comité, dont la composition est assez aristocratique, confirma les pouvoirs du maire et du commandant général. Bailly et La Fayette n'en restaient pas moins impuissants, et, le 22, ils ne purent sauver ni Foullon ni Bertier. La Fayette, découragé, voulut donner sa démission, et il ne put retenir ses larmes. Pourquoi la Révolution ne réussit-elle pas de suite à briser la monarchie ? C'est que, dès le 23 juillet, Bailly mit les districts en demeure

1. C'est la scène que M. Jean-Paul Laurens a reproduite dans son remarquable tableau du Salon de 1891.

trat. [illegible] ...ont deux députés par district, afin
la cho[illegible] ...ie régulière. Le 25, les cent vingt
qu'a [illegible] ...e et maintenaient en fonctions les
nobles[illegible] ...ar les électeurs. Mirabeau n'en accusa
le 27 [illegible] ...oir s'éterniser à l'Hôtel de Ville et les
élec[illegible] ...ers sans délégation, sans confiance, et
élect[illegible] ...moment où leur mission d'électeurs a
abbés [illegible] ...menés, les électeurs se hâtèrent de tenir
ensu[illegible] ...avoir reçu la visite de Necker, et de
mer[illegible] ...ngt. Le dernier acte des électeurs de 89
nob[illegible] ...Necker et à Bailly. Les cent vingt avaient
de [illegible] ...titre d'*Assemblée des représentants de la*
tie[illegible] ...s rênes de l'administration, » comme dit
dis[illegible] ...sans partage entre les mains de nouveaux
re[illegible]
n[illegible]
e[illegible]

III.

...*soire* s'installait à l'Hôtel de Ville dans des cir-
...difficiles. La misère du peuple et l'insuffisance
...ments occasionnaient les désordres les plus graves.
...maire, Châtel, venait d'être assassiné et les officiers
...forcés de vendre le pain à deux sols; tous les
...erceptés; il fallut quatre cents hommes et deux
...our délivrer, à Vernon, deux électeurs qu'on avait
...ville pour réunir des grains destinés à la capitale.
...provisoire ne se découragea pas. Elle réorganisa tous
...ministratifs : comité des passeports, comité d'adminis-
...es travaux publics, comité de police; et, comme ces
...ment de l'Assemblée de la commune une grande partie
...res, on se décida, dès le 1er août, à faire nommer par
...un troisième député, et à en désigner d'avance un
...serait convoqué, le cas échéant. Les soixante membres
...rendirent le 5 août à l'Hôtel de Ville.
...ne provisoire a siégé du 25 juillet 1789 au 8 octobre 1790[1].

[1] ...*cès-verbal des séances de l'Assemblée des représentants de la* ...*ris* forme un recueil en neuf volumes. Paris, 1789. On n'en con-
...ou quatre exemplaires. La Bibliothèque nationale possède aussi,
...période, une série de registres *manuscrits* contenant les procès-ver-
...conseil de Ville et du Bureau de Ville, à partir du 8 octobre 1789 jus-
...novembre 1791. Cette précieuse collection, destinée probablement à
...qui s'arrête à l'élection de Petion comme maire de Paris, permet
...à un point de vue nouveau l'histoire municipale de Paris pendant la
...constitutionnelle de la Révolution.

Les documents qui permettent de juger son œuvre administrative et de se rendre un compte exact de son action politique étaient restés jusqu'ici à peu près ignorés. Nous en avons récemment publié des extraits importants, en attendant que la Ville de Paris donne une réimpression complète des procès-verbaux de l'Assemblée générale (réimpression déjà décidée et confiée à M. Faucou, conservateur adjoint du musée et de la bibliothèque Carnavalet). On ne peut ici qu'appeler l'attention du public sérieux sur cette contribution nouvelle à l'histoire de Paris, citer quelques faits essentiels et fournir quelques indications générales.

Après l'abolition des institutions séculaires de la Ville, c'est-à-dire de la prévôté des marchands, de l'échevinage et de la juridiction du Bureau (15 août 1789), l'Assemblée de la commune nomma seize commissaires pour jeter les bases d'un plan de municipalité. Le travail des commissaires était rédigé dès le 20 août et l'exposé des motifs fut présenté par Brissot de Warville. Ce projet comprend dix-huit titres; il divisait Paris en soixante districts, confiait à la municipalité « l'entière direction des gardes nationales parisiennes, » fixait à trois cents le nombre des représentants de Paris à faire élire par les districts pour une durée de cinq années, déterminait les attributions du Bureau de Ville et du Conseil de Ville, et remettait aux électeurs des districts le soin de nommer le commandant général de la garde nationale. L'administration municipale devait être répartie en huit départements et se compléter par l'institution d'un tribunal contentieux. Au-dessous, se trouvait l'organisation des districts ayant chacun un comité annuellement élu. Le maire devait être élu pour deux ans par « la généralité des citoyens assemblés en districts, » sur la présentation de trois membres du Conseil de Ville faite au scrutin par l'Assemblée générale de la commune, trois jours avant le scrutin. Mais Bailly, préludant aux accès d'autorité qui n'allaient pas tarder à le brouiller avec la Commune, voulut, de son côté, constituer une municipalité provisoire, à cause de l'urgence, et, par lettre du 30 août 1789, proposa aux districts d'élire vingt officiers pour former le Bureau de la Ville, diriger les départements municipaux et constituer le tribunal contentieux. Le maire, impatient du contrôle, exprimait cette opinion « que le pouvoir législatif ne doit point arrêter le pouvoir exécutif dans sa marche; que ce pouvoir doit être un, et que, si une partie peut être distribuée entre différents coopérateurs, il faut établir dans le chef *une supériorité* qui conserve cette unité. » La Commune ne méconnaissait pas l'urgence d'organiser l'administration municipale, mais elle n'entendait pas laisser l'exécutif, c'est-à-dire Bailly, se substituer à l'Assemblée générale. Elle arrêta avec

le maire, le même jour, 30 août, que les districts seraient invités, conformément au plan de municipalité qui leur avait été adressé, à nommer, *dans la huitaine*, chacun cinq députés, ces trois cents élus devant choisir immédiatement le Conseil de Ville et organiser les différents départements. En même temps, les districts seraient appelés à désigner leurs officiers de district et leurs comités. Les cent vingt représentants actuels de la Commune continueraient leurs fonctions jusqu'au dépouillement des élections, ainsi que les soixante représentants élus le 5 août.

La nouvelle assemblée des trois cents représentants se réunit, le 18 septembre 1789, dans la grand'salle de l'Hôtel de Ville et Bailly fit prêter serment aux élus. On constata que la majorité des districts leur avait donné le pouvoir d'administrer la Commune et de travailler à la rédaction du plan de municipalité. Mais il était difficile d'accomplir cette tâche avec calme au milieu des émeutes et des troubles de la rue. De la Salle, le premier commandant de la milice, venait de se constituer prisonnier pour sauver sa tête. Durocher, le commandant de la maréchaussée de Chaillot, avait été massacré le 10 août. Deux commissaires de l'Assemblée, MM. Frondeur et Defresne, avaient failli périr, le 28 du même mois, en essayant de réprimer les désordres de la Halle. Aussi La Fayette et la Commune provisoire essayèrent-ils tout d'abord de constituer une force organisée dont les cadres furent fournis par les sergents des gardes-françaises, promus lieutenants et sous-lieutenants de la garde nationale. Le roi mit 6,000 fusils à la disposition du commandant en chef, et M. de Rulhière, ci-devant commandant de la garde de Paris, forma une garde nationale à cheval de « 600 maîtres. » Mais des documents précis constatent qu'au mois d'octobre 1789 l'organisation de la garde nationale laissait encore beaucoup à désirer, et que les actes d'indiscipline, de la part des officiers eux-mêmes, étaient fréquents. La Commune avait commencé l'élection des chefs des départements municipaux et déjà mis M. de Vauvilliers à la tête du département des subsistances quand les événements du 5 octobre vinrent brusquement interrompre les scrutins. L'Hôtel de Ville envahi faillit être incendié : la caisse municipale fut mise au pillage. Cependant, la garde nationale réussit à faire évacuer les bâtiments. L'émeute de Versailles ne doit pas faire oublier celle de Paris.

Si l'on fait abstraction des désordres presque quotidiens qui agitaient la capitale pour s'attacher à l'élaboration d'un régime municipal dont chacun comprenait la nécessité, on constate qu'après avoir chargé les districts de nommer les soixante administrateurs « dans le nombre de leurs cinq députés, » l'Assemblée générale choisit tous

les chefs des huit départements ou plutôt ceux des subsistances et de la police (car les soixante administrateurs, pour plus de célérité, furent chargés de désigner les six autres chefs de départements). Il y eut ensuite une singulière scission, plusieurs membres ayant proposé alors « de se retirer à l'archevêché pour y travailler à l'examen du plan de municipalité. » Mais la majorité décida qu'elle resterait à l'Hôtel de Ville, et elle nomma La Martinière pour remplir les fonctions de procureur-syndic de la Commune (15 octobre) ; Duport-Dutertre et Mitouflet de Beauvais lui furent adjoints en qualité de substituts.

Ainsi constituée, la partie exécutive de la Commune fit preuve d'une grande énergie après l'assassinat du boulanger Denis François (21 octobre) et obtint de l'Assemblée nationale la proclamation de la loi martiale. C'est à cette époque que Marat s'enfuit, après avoir fait des excuses à M. de Joly, secrétaire de la Commune, que l'*Ami du peuple* avait odieusement calomnié. Un *Comité des recherches* fut institué pour réprimer et punir les agitateurs. Brissot et Condorcet en faisaient partie. Mirabeau, dans la première séance que tint l'Assemblée nationale à Paris (salle de l'archevêché), prononça une superbe harangue où il constatait la nécessité de *conduire le désordre pour le retenir* et proposait de voter des félicitations à Bailly et à La Fayette.

La Commune provisoire avait hâte de terminer ses travaux, car l'autorité lui échappait et de nombreux districts déclaraient ne reconnaître comme loi municipale que ce qui serait arrêté *par la majorité des districts*. Depuis le 3 novembre, les séances étaient publiques : le peuple pouvait donc exercer une pression directe sur ses représentants. Ils n'osaient rien faire sans recourir au *referendum :* c'est ainsi qu'ils consultèrent les soixante districts, en décembre, sur l'étendue à donner au département de Paris. Après avoir entendu le rapport de Condorcet, la Commune exprima ses préférences dans le sens de la création d'un département de dix-huit lieues de diamètre, avec Paris pour centre administratif. Mais cette docilité ne faisait qu'encourager l'audace des districts, dont les délégués se réunissaient à l'archevêché depuis le 28 juillet 89 et formaient « une espèce de Commune, » suivant l'expression de Godard. La réunion de l'archevêché, par ses sommations incessantes, paralysait l'initiative de la Commune légale et hâtait sa dissolution. Loin de soutenir ses collègues, Bailly cessait presque de paraître à l'Hôtel de Ville et faisait cause commune avec les *assemblées partielles*. Le 13 mars 1790, il vint déclarer à la Commune que « la volonté de la pluralité des districts était pour lui *une loi*. » Il le prouva en présentant, le 23, une

députation « de la majorité des sections à l'Assemblée nationale, » et dans son discours les qualifia de « *Commune* formée par la majorité des sections. » Que venaient demander ces délégués ? Ceci : la permanence des districts. Cette attitude révolutionnaire de la part du maire de Paris est faite pour étonner et n'a pas été mise en relief par les historiens. On se représente généralement Bailly comme un modéré solennel, comme l'homme de la légalité et le type du bon bourgeois libéral : l'histoire de la Commune provisoire démontre, au contraire, qu'il fut le partisan très déterminé de la *permanence des districts*, c'est-à-dire l'ennemi du régime représentatif, dans l'ordre municipal. Il a été victime de sa propre théorie, et pour n'avoir pas su faire cause commune avec l'assemblée régulière de la Commune, pour avoir frayé la voie à l'assemblée illégale de l'archevêché, il perdait tout droit de protester plus tard contre le mouvement révolutionnaire d'où sortit la Commune du 10 août. Sa conduite, quoi qu'on en dise, fut même plus incorrecte que celle de Petion, et il ne fit pas moins de sacrifices que lui au désir de conserver sa popularité à tout prix. Son hostilité avouée contre la Commune provisoire décida, le 9 avril 1790, les deux cent quarante représentants de Paris à donner leur démission motivée, en expliquant par l'organe de Godard « que l'Assemblée était dépouillée de l'autorité qui lui avait été confiée ; qu'elle était placée entre la défiance, le soupçon et l'envie ; calomniée dans les papiers publics, outragée par les députations, méconnue par une assemblée qui s'était élevée à côté d'elle, contre le vœu des décrets de l'Assemblée nationale, et *cependant présidée* par le chef légal de la municipalité. » Persistant dans son attitude énergique et indignée, la Commune provisoire décida, le lendemain, « qu'à compter de ce jour le nom de M. le maire ne serait plus apposé, à titre d'honneur, au bas des procès-verbaux et arrêtés de l'Assemblée. » Les districts, surpris de cette brusque résolution, reculèrent et prièrent la Commune de ne pas quitter son poste. Mais elle persista dans le désir « d'abdiquer ses fonctions » et envoya une adresse vigoureuse en ce sens à l'Assemblée nationale (10 avril). Le conflit avec Bailly prit immédiatement un caractère aigu à l'occasion du scandale dénoncé par M. de Menou (13 mai), qui avait accusé de corruption « M. le maire et le Bureau de la Ville » à propos de l'achat des biens ecclésiastiques par la municipalité. Mandé à l'Assemblée générale, Bailly prit la plus hautaine attitude et quitta brusquement la salle, laissant M. de Joly échanger avec l'abbé Fauchet les explications les plus vives. Le président de l'Assemblée traita ouvertement Bailly de *despote usurpateur*, parce qu'il refusait d'obéir aux convocations que le Conseil général lui avait adressées. Ainsi, la dis-

cussion ne portait plus sur l'honneur du maire et du Bureau de la Ville qui « ne pouvait être l'objet d'un soupçon offensant, » mais sur les droits de l'assemblée municipale et sur la prééminence du corps représentatif et délibérant à l'endroit de l'exécutif. Il est curieux de remarquer que les Cordeliers et leur chef Danton s'associèrent au blâme infligé à Bailly et félicitèrent l'Assemblée générale d'avoir avisé les sections des faits dénoncés par M. de Menou et « invité M. le Maire à se mieux concilier pour la paix publique avec une assemblée dont il est le membre et le chef, et à mieux vivre avec ses égaux. » Bailly n'accepta pas une aussi dure leçon, et, lors de la fête de la Fédération, il trouva encore moyen de blesser la Commune provisoire en donnant l'ordre au colonel des gardes de la Ville de ne pas escorter l'assemblée municipale plus loin que le boulevard du Temple, ce qui eut pour résultat de l'abandonner au milieu de la foule qui rompit le cortège des membres de la Commune. La Fayette fut au contraire plein d'égards pour eux, et, dans leur séance du 23 juillet, ils prodiguèrent les applaudissements au commandant général, lorsqu'il vint les remercier de l'accueil fait par la capitale aux fédérés.

Bien que, le 3 août 1790, la Commune provisoire eût félicité Bailly pour la forme, à propos de sa réélection comme maire de Paris, elle témoigna son ressentiment au chef de la municipalité, le 18 septembre, quand Fauchet opposa la déférence de La Fayette « à l'aveugle orgueil de Bailly, » qui avait refusé de prêter, en assemblée générale, le serment de « n'avoir rien reçu à raison des fonctions de mandataire de la Commune, à l'exception du remboursement des dépenses justifiées. » Le 6 octobre, elle le dénonça à l'Assemblée nationale comme ayant ordonné l'arrestation arbitraire de plusieurs citoyens.

Cependant l'Assemblée nationale avait commencé, dès le 27 avril 1790, la discussion « sur le plan de municipalité convenable à la Ville de Paris. Le rapport de Démeunier présente un vif intérêt, en ce qu'il montre ce que pensaient les Constituants du régime auquel il convient de soumettre la capitale. Il développe cette opinion que ce régime doit être exceptionnel, *attendu l'immense population de Paris ;* que la *forme* des élections ordonnée pour le reste du royaume était *impraticable* à Paris. « Vous avez senti, dit le rapporteur, qu'il fallait contenir dans les bornes de son pouvoir une municipalité si imposante et, en lui donnant l'activité dont elle a besoin pour maintenir la tranquillité de sa nombreuse population, lui ôter les moyens d'abuser de sa force. » Il engage la capitale à s'abstenir de tous désordres, maintenant que la liberté est établie : « Aujourd'hui

qu'on ne peut plus avoir de doutes raisonnables sur cette liberté, il faut qu'elle songe à ses nombreux enfants et qu'elle craigne de les précipiter dans la misère. Après une secousse si forte, après les convulsions qui viennent de l'agiter, elle a besoin de calme et de repos ; si l'agitation se prolonge, elle perdra ses richesses ; son commerce disparaîtra et ses ateliers s'anéantiront ; les gens aisés, les hommes paisibles, les étrangers fuiront cette cité orageuse où un zèle malentendu produit une confusion inévitable, et, ce qui serait un grand malheur pour le genre humain, on la verrait un jour regretter sa servitude et maudire sa liberté ! »

En conséquence, le Comité de constitution proposait d'approuver le plan suivant qui avait été *adopté* par les députés de Paris : « Le corps municipal offre dans le plan un maire et quarante-huit officiers municipaux, parmi lesquels seize, sous le nom d'administrateurs, composent le Bureau, et les trente-deux autres le Conseil municipal. Nous demandons quatre-vingt-seize notables. Le Conseil général de la Commune serait donc de cent quarante-quatre personnes ou de cent quarante-cinq, en y comprenant le maire. Ce nombre, auquel on s'est arrêté, après bien des combinaisons, ne paraît ni trop petit ni trop considérable, et on a suivi exactement les proportions établies pour toutes les municipalités. » Quant à l'administration active, confiée au Bureau de la Ville, elle était répartie en cinq départements : 1° Subsistances ; 2° Police ; 3° Domaine et finances ; 4° Établissements publics ; 5° Travaux publics. Telles étaient les grandes lignes du décret sur la municipalité, dont le dernier article fut voté le 21 mai 1790. La nouvelle réglementation municipale n'eut pas l'heur de plaire à Marat, qui, dans l'*Ami du peuple*, déclama furieusement contre la substitution des quarante-huit districts aux soixante districts de 1789, contre la distinction des citoyens actifs et non actifs, laquelle, d'après lui, enlevait aux quatre-vingt-dix-neuf centièmes des habitants de Paris le droit de suffrage, tout en permettant aux présidents de districts de regarder comme citoyens actifs ceux qui auraient un uniforme, c'est-à-dire les gardes nationaux.

Les 11, 12, 13 août 1790, les sections s'assemblèrent pour nommer les membres de la municipalité définitive. Le 6 septembre, l'Assemblée nationale décréta que, dans le délai de huit jours, les quarante-huit sections, conformément aux articles 15, 16, 17 du titre II du décret sur la municipalité, exerceraient leur droit d'admission ou de *réjection* des cent quarante-quatre élus. Seul, Danton, élu par la section du Théâtre-Français, fut rejeté par la majorité des sections, quarante-deux contre cinq (9 septembre). Le 17 du même

mois, la section du Théâtre-Français nomma à sa place Jean-Philippe Garran de Coulon, avocat au Parlement et député suppléant à l'Assemblée nationale. Dès le 2 août, les commissaires des sections avaient procédé au dépouillement des scrutins relatifs à l'élection du maire de Paris. La majorité obtenue par Bailly fut énorme, puisque sur 14,010 suffrages exprimés il fut réélu maire par 12,550 voix. Celui qui venait après lui, M. d'Ormesson, ancien contrôleur général, ne réunit que 547 suffrages. Danton figure dans le relevé avec 49 voix et Louis-Philippe-Joseph d'Orléans avec 14! Le Conseil de Ville proclama immédiatement Bailly. Le lendemain, M. Boullemer de la Martinière fut confirmé par 6,875 suffrages dans ses fonctions de procureur de la Commune; le 7, Cahier de Gerville fut confirmé comme premier substitut par 2,964 voix, et, le 10 août, Duport-Dutertre, par 2,332 voix, obtint le titre de second substitut du procureur de la Commune. Il fallut trois tours de scrutins pour nommer les quarante-huit officiers municipaux. Le dépouillement du troisième tour eut lieu le 6 octobre 1790, et la Commune constitutionnelle, définitivement constituée après ces laborieuses opérations, prêta serment et tint sa première séance dans la salle des gouverneurs à l'Hôtel de Ville.

IV.

L'élection de la *Commune définitive* marque évidemment un pas en avant dans la voie démocratique et révolutionnaire[1]. La composition de la *Commune provisoire* qui l'avait précédée n'était guère moins que l'Assemblée des électeurs l'image exacte des sentiments et de l'esprit de l'élite du tiers état, fortifié par l'adhésion volontaire de quelques représentants de la noblesse et du clergé. Ce sont toujours les avocats, les académiciens, les magistrats, les hauts fonctionnaires, les médecins, les notaires qui entrent à l'Hôtel de Ville. Il nous suffira de citer, pour les académiciens, les noms de la Harpe, Vauvilliers, Dusaulx, de la Bastide, Ameilhon, Suard, Thouin, Périer, Lavoisier, Vandermonde, Broussonet, Cousin, Condorcet, de Jussieu;

1. Le fonds des manuscrits français de la Bibliothèque nationale contient plusieurs registres d'un intérêt de premier ordre sur la Commune définitive (nos 11698 à 11707). Nous les avons analysés et nous en avons publié de nombreux extraits. Ils s'arrêtent au 18 novembre 1791, date de l'installation de Petion en qualité de maire de Paris. Nous avons publié aussi une grande partie de la correspondance inédite de Bailly avec Necker et La Fayette. (V. la *Revue de la Révol.*, nos des 14 juillet et 14 sept. 1890.)

pour les avocats aux Conseils ou au Parlement, Garran de Coulon, de la Vigne, Brousse des Faucherets, Cahier de Gerville, Brissot de Warville, Agier, Darrimajou, Desmousseaux, d'Augy, Canuel, Bigot de Préameneu, de la Cretelle, Godard, de Joly, Thuriot de la Rosière, Étienne de la Rivière, de la Martinière, Duport-Dutertre, Bureau du Colombier, Champion de Villeneuve, Lablée et tant d'autres; pour les procureurs au Châtelet, Réal, Lambert de Sainte-Croix, Thorillon; pour les magistrats et membres des compagnies souveraines, Puissant, de Montauban, Lourdet de Santerre, Billeheu de la Bretèche, de Montaleau, Try, de Langlard, Boivin de Blancmur, Brierre de Surgy, de Vergennes, de Maissemy, Amelot de Chaillou, Huguet de Sémonville; pour les gentilshommes, le marquis de Saisseval, le comte d'Espagnac, le comte de Miromesnil, Moreau de Saint-Méry, Davous, de la Chesnaye; pour les militaires, de Moreton-Chabrillan, de la Fère, Guillotte, de Lépidor; pour les fonctionnaires, Le Roulx de la Ville, Langlois, de la Boulaye, Poujard; pour la haute finance, Le Couteulx de la Noraye, de Vaudichon, Trévilliers, Trudon des Ormes, Georges d'Épinay; pour la médecine, la chirurgie et la pharmacie, Quinquet, de Machy, Pia de Grandchamp, Guignard, Peyrilhe, Crohare, Des Essarts, Baignères, Chappon, de Beauchêne; pour le clergé, les abbés Fauchet, Mulot, Bertolio, de Moy, de Montmorency, Des Bois, Poupart; pour les architectes, Quatremère de Quincy, Jallier de Saval, Quin, Cellerier, Gisors, Lenormand. Beaumarchais, cet irrégulier qui contribua tant, mais d'une manière inconsciente, au mouvement révolutionnaire, se rattachait aussi par ses goûts et ses intrigues au monde aristocratique. C'est à peine si quelques noms menaçants se détachent sur ce fond constitutionnel : Danton, Manuel, Bonneville, Léonard Bourdon ! Si, au contraire, on jette les yeux sur la liste de la Commune constitutionnelle, on constate aussitôt que la majorité appartient au commerce et aux « hommes de loi » de second ordre. Les académiciens disparaissent presque. Il ne reste que Vauvilliers, qui rompra dès le début de 1791 avec la Commune, Cousin, Dacier et Brongniart. Sans doute, la masse est encore modérée. Champion de Villeneuve, Desmousseaux, Jean-Jacques Le Roux, Perron, feront même preuve dans les troubles civils d'une louable énergie; mais la confiance ira s'affaiblissant tous les jours et quand viendra l'assaut des révolutionnaires proprement dits, cette nouvelle Commune cédera sans résistance l'Hôtel de Ville à l'audace obscure des violents. Ce Bailly, qui accepte un traitement de 72,000 livres et réclame prétentieusement de la *vaisselle de terre*, se dépensera en phrases creuses, appellera Louis XVI le *meill*

des rois; mais, à partir de la mort de Mirabeau (2 avril 1791), il ne défend même plus la légalité constitutionnelle. C'est un personnage en baudruche qui s'affaisse brusquement, tandis que La Fayette découragé offre tous les jours sa démission. Le Conseil général de la Commune sortit brisé de la séance du 21 au 26 juin 1791 qui suivit la fuite du roi; personne ne croyait plus à la bonne foi de Louis XVI qui, à la veille de son départ, faisait écrire à la Commune par son ministre de l'Intérieur pour affirmer sa volonté « d'appliquer la Constitution. » Bailly devient même ridicule quand, à l'occasion de la proclamation solennelle de la Constitution, il parle, le 18 septembre 1791, « de l'accord intime de la Nation et de son roi. » Les coups de fusil du 17 juillet avaient tué définitivement la popularité du héros du Jeu de Paume. Son bras levé retombe pour jamais. Le 19 septembre, il écrit au Conseil général qu'il regarde sa carrière « comme finie » et ne consent à retirer sa démission qu'à la condition de prendre sa retraite définitive en novembre, lors du renouvellement partiel de la municipalité. Le 8 octobre, c'est le tour de La Fayette, qui abdique le commandement de la garde nationale. Le tirage au sort du 6 novembre élimine soixante-douze membres au Conseil général et décapite l'administration municipale. Vauvilliers, Brierre de Surgy, Gravier de Vergennes, Davous, de Vaudichon et plusieurs autres donnent spontanément leurs démissions. Le 16 novembre, les commissaires chargés de dépouiller les procès-verbaux relatifs à l'élection du maire constatent que, sur 10,632 suffrages, Petion en a obtenu 6,728, et que La Fayette, grâce à l'hostilité de la cour, n'en a réuni que 3,000.

Petion entre donc à la mairie. Il y porte encore plus d'emphase, plus de prétention, une personnalité plus creuse que celle de son prédécesseur, une impuissance plus irrémédiable. Tandis qu'il pérore et pontifie, un autre agit et fait mouvoir tous les ressorts de la Révolution. C'est Danton, l'énergique substitut du procureur de la Commune depuis décembre 91. Frappé d'ostracisme par les sections, il était déjà rentré en grâce auprès des électeurs en février 91 et avait été nommé membre du Conseil du département où il restait isolé, attendant son heure, appuyé sur les Cordeliers, sur Marat et sur Desmoulins. Compromis dans l'affaire du Champ de Mars, il reparut après la clôture de la Constituante. Les nouveaux scrutins lui envoyèrent, à la Commune, des auxiliaires ardents, notamment Panis et Sergent. Dès lors, il règne, et Petion n'est là que pour le décor, *ad pompam.* Comme tout se précipite sous cette main puissante! Robespierre a beau jurer comme accusateur public, le 15 février 92,

« de maintenir de tout son pouvoir la Constitution; » Danton, lui-même, dans son curieux discours d'installation comme substitut du procureur de la Commune (20 janvier 92), a beau « appeler à grand cris la mort sur le premier qui lèverait un bras sacrilège sur cette Constitution, fût-ce son ami, fût-ce *son propre fils*, » le vent emporte tous les serments officiels. Dès le 10 mars, la Commune décrète la publicité de ses séances et les tribunes lui font la loi. Collot d'Herbois vient, le 7 avril, présenter à la municipalité les quarante soldats de Châteauvieux et Petion les couvre de fleurs en les appelant *soldats de la liberté dont ils ont été les martyrs*. Le Directoire du département est dénoncé à la Législative par la Commune (28 mars), et Barnave, découragé, gagne sa province. Petion, lui, ne voit rien et continue ses parades. Il baptise les enfants avec l'abbé Fauchet! Louis XVI traverse comme un somnambule ces temps tragiques, et, après la démission de Dumouriez, reste seul en face du peuple et de la Commune. Le 20 juin prouve que la monarchie est perdue, que Petion n'est rien et que Danton est le maître. Santerre, Panis, Sergent exécutent ses ordres et tout ce que peuvent les Aclocque et les Mandat, avec quelques bourgeois de la garde nationale, c'est d'éviter au souverain les suprêmes violences. Un timide essai de réaction, l'intervention avortée de La Fayette, la suspension de Petion et de Manuel ne font qu'exalter la Révolution. Un instant, la Législative hésite et prête contre la *République* le serment de *Lamourette* (7 juillet). Mais, dans la séance du 13, elle courbe la tête devant Paris et lui rend son maire. A la Fédération du 14 juillet, la grande ville crie tout entière *vive Petion!* tandis que le triste Louis XVI se traîne au Champ de Mars par les rues détournées.

Il restait à donner le coup de grâce à la Royauté. Le Conseil général de la Commune se déclare en permanence et organise la *correspondance des sections*. Les fédérés, accourus de la province, ont aussi leur *Comité central* (14 juillet). Le 28, sur quarante-huit sections, quarante-sept avaient déjà voté la déchéance du roi; le 31, la section Mauconseil « déclare qu'elle ne reconnaît plus Louis pour roi des Français, » et convoque, de sa propre autorité, les autres sections pour demander, par voie d'adresse, au Corps législatif « s'il veut enfin sauver la patrie. » Paris, menacé d'une subversion totale par le manifeste de Brunswick, si le château est forcé ou insulté, relève le défi et tourne en grondant autour des Tuileries. La reine n'ose plus coucher au rez-de-chaussée. Les Marseillais sont arrivés le 30. A l'Hôtel de Ville, Danton élabore avec les délégués des sections l'adresse de déchéance que Petion lui-même porte à l'Assemblée le 3 août.

maire refuse d'obéir au Département et au décret d'annulation des arrêtés de la section Mauconseil. Le 6, le *Moniteur* porte ceci : « Les assemblées des quarante-huit sections sont permanentes. » L'Assemblée législative, qui vient d'absoudre La Fayette (8 août), est pour ainsi dire prisonnière. Robespierre et Chabot tonnent aux Jacobins et les députés de la droite courent risque de la vie. Petion se lave les mains de ce qui va se passer, car, dit-il, la garde nationale est composée de *citoyens* et forme un corps « délibérant » depuis la permanence des sections. D'ailleurs, on se défie du maire et les chefs du mouvement le consignent à l'Hôtel de Ville, d'où les objurgations de Mandat réussissent à grand'peine à le faire sortir pour l'amener un moment aux Tuileries (nuit du 9 au 10 août).

C'est alors que se forme la Commune révolutionnaire, en vertu d'un simple arrêté de la section des Quinze-Vingts, pris à cinq heures du soir et qui réclamait « la nomination de trois commissaires par section pour se *réunir à la Commune* et aviser aux moyens prompts de sauver la chose publique. » Vers minuit, des émissaires portèrent cet arrêté aux autres sections, et, bien que beaucoup d'entre elles, à cette heure tardive, ne fussent constituées que par quelques personnes, elles nommèrent presque toutes les trois commissaires. Ils se rendirent à l'Hôtel de Ville, pourtant bien gardé par les soins de Mandat, mais ils purent passer parce qu'ils étaient sans armes et que, la permanence des sections étant légalement consacrée, elles avaient le droit d'envoyer, de nuit et de jour, des commissaires à la Commune. D'ailleurs, qui eût remarqué ces citoyens, pour la plupart obscurs? Ni Robespierre, ni Desmoulins, ni Marat ne figuraient au nombre des délégués présents dans cette nuit terrible. Danton n'y vint qu'un moment, très tard. A trois heures du matin, dix-huit sections étaient représentées. Huguenin prit la présidence, assisté de Tallien. A côté, dans la salle dite du Trône, siégeait la Commune légale, sous la présidence de Cousin, professeur au Collège de France. Jean-Jacques Leroux, Desmousseaux, menacés par les tribunes, se firent donner mission par le président d'aller informer l'Assemblée législative de l'état de Paris. Alors, sous cette terrible pression d'un peuple surchauffé, les officiers municipaux se retirèrent un à un et quelques autres allèrent se joindre à l'Assemblée insurrectionnelle qui siégeait dans la salle voisine. Royer-Collard, secrétaire-greffier, emporta chez lui le dernier procès-verbal et ne le rendit jamais. La Commune légale avait vécu et la monarchie allait mourir.

Telle est, résumée à grands traits, l'histoire des trois premières assemblées municipales de Paris pendant la période constitutionnelle

de la Révolution. Si ce triple essai d'organisation municipale a échoué, ce n'est pas la faute des hommes, qui étaient, en majorité, sages et modérés. Il ne faut en accuser que des circonstances extraordinaires, l'absence de toute direction de la part du Pouvoir exécutif, les folles provocations de la cour, rendues plus folles encore par l'insuffisance de ses moyens d'action, l'inertie de Louis XVI, les menaces de l'étranger et des émigrés, l'opposition ouverte de la reine, qui portèrent jusqu'à la fureur l'exaltation du peuple. Mais il n'était pas indifférent de prouver, par l'étude et la reproduction des procès-verbaux des trois assemblées qui ont précédé la Commune insurrectionnelle du 10 août, qu'elles méritent de prendre leur place, et une place assez grande, — dussent s'en étonner les esprits superficiels ou prévenus — dans l'histoire générale de notre pays.

Paul Robiquet.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Nécrologie. — Les études historiques ont éprouvé une perte sensible par la mort de M. Chéruel, le plus aimable, le plus modeste, le plus laborieux et le plus consciencieux des travailleurs. Il a été un professeur exemplaire d'abord dans l'enseignement secondaire, puis à l'École normale supérieure, et ses devoirs de professeur ne l'ont pas empêché de devenir un érudit et de produire des œuvres nombreuses qui ont toutes une valeur réelle. Alors qu'il enseignait l'histoire au lycée de Rouen, il eut la sagesse de commencer par étudier la province où il vivait. De ces études sortirent ses ouvrages sur *Rouen sous la domination anglaise au XVe siècle* (1840), et sur *Rouen pendant l'époque communale* (1844, 2 vol. in-8°). Il eut alors la bonne fortune de mettre la main sur les Mémoires d'Olivier d'Ormesson et consacra sa thèse de doctorat à l'administration de Louis XIV d'après ces Mémoires. Cette thèse devait fixer l'objet de ses travaux pour tout le reste de sa vie : le XVIIe siècle et l'administration monarchique. (Son étude sur Marie Stuart et Catherine de Médicis, parue en 1858, n'était que le développement en français de sa thèse latine : de Maria Stuarta et Henrico III.) Il avait deux ans auparavant pris part au concours ouvert par l'Académie des sciences morales et politiques pour une *Histoire de l'administration monarchique, de Philippe-Auguste à Louis XIV;* concours où M. Dareste avait obtenu le prix. En 1855, il publia son ouvrage en deux volumes et, cette même année, il donnait son *Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes de la France*, qui forme aussi deux volumes. — Ces deux ouvrages sont loin d'être irréprochables et il ne faut les considérer que comme une sorte d'enquête générale et préliminaire qui précède l'exécution d'œuvres plus approfondies et plus mûries. Pendant les années qui suivirent, il se prépara en effet lentement au grand ouvrage qui restera son principal titre d'honneur et qui a éclairé d'une pleine lumière la période agitée et brillante qui s'étend de 1643 à 1661 : *l'Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV et sous le ministère de*

Mazarin (7 vol. in-8°, 1879-1883). De 1855 à 1864, M. Chéruel n'avait manifesté son activité que par des éditions, très importantes, il est vrai; de 1856 à 1858, les vingt volumes des *Mémoires de Saint-Simon*; en 1858 et 1859, les quatre vol. des *Mémoires de Mlle de Montpensier*; en 1860 et 1862, les deux gros vol. des *Mémoires d'Olivier et d'André d'Ormesson*. En 1864, il publiait deux vol. très importants de documents commentés sur Nic. Fouquet, et, en 1872, il commençait un travail dont le VIe vol. venait de paraître quand la mort est venue le surprendre : la publication de la *Correspondance de Mazarin*. Il avait mis à cette besogne considérable un dévouement de tous les instants, et il la laisse si avancée que ceux qui achèveront l'édition n'auront que peu à ajouter à ses manuscrits. On peut dire que le vrai Mazarin n'a été connu que par les travaux de M. Chéruel, et nos lecteurs n'ont pas oublié le remarquable article sur les Carnets de Mazarin, qui a paru dans le tome IV de notre recueil. Il avait été un des premiers à encourager notre entreprise; notre premier numéro en 1876 contenait un article sur Saint-Simon et l'abbé Dubois, qui, avec la *Notice*, de la même année, *sur la vie et sur les mémoires du duc de Saint-Simon*, et avec son travail de 1865, sur *Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV*, sont les premiers essais d'un examen critique des célèbres Mémoires. La *Revue historique* devait un souvenir particulièrement reconnaissant à l'homme excellent et au consciencieux historien qui nous laisse comme modèle, non seulement les ouvrages où il a montré un esprit si judicieux et si impartial et où il a mis en lumière tant de faits nouveaux et de vues intéressantes, mais sa vie elle-même, tout entière vouée à l'enseignement et à la science, sans autre ambition que celle du devoir modestement, simplement accompli.

Inauguration de l'Université de Lausanne. — Le canton de Vaud n'a pas voulu rester en arrière du canton de Genève. Il a transformé, grâce au legs généreux reçu de M. Gabriel de Rumine, son Académie en Université, et il a convié les représentants de toutes les Universités d'Europe à prendre part aux fêtes célébrées les 18, 19 et 20 mai dernier pour l'inauguration de cette Université, dont l'enseignement est organisé, mais dont les bâtiments restent encore à construire. Ces fêtes ont été ce qu'on pouvait attendre dans un pays aussi hospitalier que la Suisse et dans une ville aussi pittoresque que Lausanne : une joie pour les yeux et pour le cœur. Le corps, on peut le croire, n'a pas été non plus oublié; mais ces fêtes n'ont pas été de banales réjouissances; elles ont eu une haute portée morale. Dans les nombreux banquets donnés pendant ces trois jours à Lausanne et à Mon-

treux, banquets de professeurs et banquets d'étudiants, on a prononcé des paroles dont l'impression restera durable dans l'esprit de ceux qui les ont entendues; soit que M. Ruffy ou M. Ruchonnet rendissent hommage au peuple vaudois, ce peuple de paysans qui sacrifie des millions pour une création scientifique qui honorera le pays, mais dont la majorité des citoyens ne profitera qu'indirectement; soit que M. Van Hamel comparât la Suisse et la Hollande, les deux plus petits pays de l'Europe, représentant tous deux les idées de liberté politique, de liberté de la pensée et d'indépendance nationale; soit que M. Planchon, au nom de la France, rappelât l'hospitalité accordée par la Suisse aux proscrits de nos guerres civiles; soit que M. Secrétan, dans un magnifique langage, définît le caractère de chacun des pays représentés aux fêtes et parlât avec une égale sympathie des Universités allemandes, qui sont « les sources où la science s'abreuve, » et de la pensée française, « nécessaire à l'équilibre du monde; » soit que M. Brouardel fût prié par les Italiens de parler en même temps au nom de l'Italie et au nom de la France; soit que M. Monod fût invité par M. Tobler à associer les professeurs allemands aux professeurs français dans le toast porté à la Suisse, « qui a enseigné au monde qu'une nation n'est formée ni par la race ni par la langue, mais par la communion des traditions, des sentiments et des volontés, et que le patriotisme doit être une source de fierté et de vertu sans devenir jamais une barrière ni une menace; » soit que M. Liebreich parlât avec éloquence des services rendus par la Révolution française à la liberté européenne; soit enfin que les étudiants de toutes les nations confondissent leurs toasts sans qu'aucun écho des rivalités politiques vînt troubler la bonne harmonie et l'exubérante gaieté de cette grande manifestation de fraternité scientifique.

Les étrangers qui ont pris part à ces fêtes en sont revenus avec deux sentiments très vifs : une admiration reconnaissante pour cette petite Suisse si ardente au travail intellectuel et si utile à l'Europe comme centre international et asile de liberté et de paix; l'impression très nette de l'unité de la vie scientifique, de la fraternité qui associe tous les savants du monde dans la recherche désintéressée de la vérité, malgré les causes profondes d'hostilité qui séparent encore les peuples. Les Français éprouvaient un plaisir particulier à voir défiler dans le cortège des délégués les quatre-vingt-trois professeurs et les cent quatre-vingts étudiants qui représentaient les Universités françaises, ces Universités qui n'ont pas encore le droit de porter légalement le nom d'Universités, mais qui étaient heureuses de voir à leur tête le chef intelligent et énergique qui a déjà tant fait pour leur

constitution définitive et qui attend avec impatience du bon vouloir du Parlement l'heure où il pourra mettre le sceau à son œuvre en rendant leur nom traditionnel à nos groupes de Facultés[1].

L'Université de Lausanne a derrière elle un passé illustre. Au XVIe siècle, l'Académie, qui n'était qu'une école de théologie, a eu pour professeurs des hommes supérieurs, Viret, Gessner, Curione, Cordier, Bèze, H. Estienne, Hotman, Ramus, J. de Serres, etc., parmi lesquels les étrangers et en particulier les Français étaient en grand nombre. Si dans les deux siècles suivants elle a jeté moins d'éclat, elle n'a pas cessé cependant de se développer, et, au XIXe siècle, elle a peu à peu organisé chez elle l'enseignement des cinq facultés : théologie, lettres, sciences, droit et médecine. Les noms de Vinet, de Rambert et de Secrétan suffiraient à l'illustrer. Elle a continué à se montrer hospitalière aux étrangers ; la France lui a donné entre autres Charles Comte, Sainte-Beuve, Émile Souvestre, Pascal Duprat, etc.; l'Italie, Melegari ; la Pologne, Mickiewicz. Aujourd'hui encore, parmi les hommes éminents qui forment le personnel de la nouvelle Université, nous trouvons plusieurs noms étrangers : la Russie y est représentée par M. Herzen, la France par M. Renard, l'Allemagne par MM. Gœrgens, Stilling, etc. La largeur d'esprit avec laquelle Lausanne, comme toutes les Universités suisses, recrute son personnel enseignant, le système d'équivalence et de réciprocité établi entre son Université et les Universités allemandes[2], la situation incomparable de la ville, sa qualité de ville fédérale, son site merveilleux, l'excellence de son climat, la proximité des cantons suisses, de la France et de l'Italie, destinent la nouvelle Université à un rapide développement. Elle contribuera pour sa part à conserver à la Suisse un rôle actif dans la vie intellectuelle de l'Europe. Ce rôle a été défini avec

1. Nous verrions sans regret le projet de M. Liard, actuellement à l'étude au Sénat, élargi sur un point et le titre d'Université accordé à tous les groupes de Facultés, quel que fût leur nombre, et partout où il y a des conseils généraux de Facultés. On ferait disparaître ainsi le principal obstacle parlementaire auquel se heurte la loi ; on éviterait aux villes la tentation de créer des Facultés inutiles ou nuisibles ; on enlèverait aux professeurs des Facultés privées du titre universitaire le sentiment qu'ils appartiennent à un degré inférieur de l'enseignement et le désir de quitter leur résidence. Le gouvernement aurait toujours la liberté de concentrer dans certaines Universités des ressources plus abondantes, des professeurs et des étudiants plus nombreux.

2. La France aurait tout intérêt à entrer largement dans cette voie. Elle y gagnerait beaucoup d'étudiants. Les questions fiscales qui l'ont arrêtée jusqu'ici sont bien secondaires, et d'ailleurs, même financièrement, ce serait tout gain pour elle.

une rare élévation de pensée et de langage par M. le recteur Maurer à la séance solennelle d'inauguration. Il consiste à maintenir l'équilibre entre la raison pure et la raison pratique, entre l'observation et la spéculation, entre la réflexion et l'instinct, entre la nature et l'esprit, comme à servir de lien entre les peuples. Les noms de Haller, de Rousseau, de Mme de Staël nous disent assez hautement dans quel sens l'esprit suisse a agi sur le monde. L'Université de Lausanne jouera, nous n'en doutons pas, un rôle brillant et utile dans le haut enseignement européen. G. M.

Moyen age. — Documents. — La *Revue historique* a longuement parlé dans un de ses précédents numéros du très remarquable ouvrage de M. A. Coville, *les Cabochiens et l'ordonnance de 1413*. Le texte même de cet acte célèbre, si souvent cité et si peu lu, vient de paraître par les soins du même érudit dans la *Collection de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire*[1]. Ce document, fort étendu, avait déjà été imprimé plusieurs fois depuis 1588 et dans les recueils de Fontanon, Secousse et Isambert. Le nouvel éditeur donne la leçon d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale, jadis conservé à Blois, dans la librairie d'Orléans, leçon le plus souvent infiniment supérieure à celle des éditions précédentes. Dans les notes, concises, mais nombreuses, on trouve les principales variantes des différents manuscrits, des rapprochements entre certains articles ou dispositions similaires des ordonnances antérieures; le volume se clôt par une table des noms propres et des principales matières. L'ordonnance cabochienne est en somme un code administratif et politique; elle ne fut jamais appliquée, elle paraît même n'avoir jamais été mise à contribution pour la rédaction des ordonnances subséquentes; ce n'en est pas moins un curieux monument, marquant fidèlement les désirs et les aspirations de la classe éclairée au xve siècle. Le plus souvent elle procède par voie de défense; elle interdit la continuation de pratiques réputées à bon droit fâcheuses. Les exigences de nos ancêtres nous paraissent aujourd'hui bien modérées : empêcher les concussions et défendre les contribuables contre les excès des gens de guerre et de justice, c'est là à nos yeux le devoir élémentaire de tout gouvernement. La prétention parut excessive au xve siècle, et l'ordonnance cabochienne fut abolie sans avoir été mise en vigueur l'année même où elle avait été promulguée.

La *Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne,* par Guillaume Gruel, jadis éditée par Th. Godefroy,

1. L'*Ordonnance cabochienne* (26-27 mai 1413). Paris, Picard, in-8°, xii-204 pages.

n'avait encore été l'objet d'aucun travail critique. L'édition que M. A. Le Vavasseur vient d'en donner pour la Société de l'histoire de France[1] sera accueillie avec faveur. Sans vouloir apprécier le caractère même et la moralité du connétable de Richemont, on doit reconnaître que ce personnage énigmatique joua un rôle des plus importants sous le règne de Charles VII, principalement lors des négociations qui suivirent le congrès d'Arras. Il est donc essentiel de savoir exactement ce que vaut la biographie de ce prince par Guillaume Gruel. Le nouvel éditeur donne des renseignements tout nouveaux sur la personnalité de cet auteur obscur; il montre comment ce simple écuyer breton, d'une famille vassale de celle des Montauban, put, par ses relations personnelles, être assez bien renseigné, sinon sur les négociations politiques, du moins sur les faits de guerre; son attachement à Richemont l'a au surplus rendu extrêmement circonspect, et il ne dit rien ou presque rien de toutes les intrigues auxquelles se trouva mêlé son héros. Pour l'histoire militaire, principalement pour les opérations en Normandie et en Bretagne, l'ouvrage de Guillaume Gruel n'en reste pas moins une source des plus précieuses. M. Le Vavasseur a connu six manuscrits complets ou partiels de la chronique, et le texte établi par lui est à tous égards infiniment supérieur à celui des éditions précédentes; des notes nombreuses, géographiques et historiques, une table copieuse, enfin une introduction étendue complètent ce volume, qui fait honneur au jeune éditeur et à la Société de l'histoire de France.

Non moins intéressant est le tome IV de la *Correspondance de Louis XI*, publiée dans la même collection par M. J. Vaesen[2]; il comprend quatre années du règne, 1469 à 1472; les lettres réunies par l'éditeur, pour la plupart inédites jusqu'à lui, permettront de préciser les notions reçues jusqu'à ce jour sur ce prince, l'un des plus actifs qui aient régné en France. Il faut remonter jusqu'à Charles V ou descendre jusqu'à Henri IV pour trouver chez un roi pareil souci de ses affaires. Sans doute, Louis XI descend quelquefois par trop dans le dernier détail, il examine personnellement les affaires les plus menues comme les plus importantes; mais, à tout prendre, en dépit de ses défauts, de ses manies autoritaires et soupçonneuses, il remplit son métier de souverain; il sait généralement choisir ses agents et se faire obéir d'eux. On pourra discuter la valeur de ses idées en matière de politique extérieure, mais, en ce qui touche l'administration intérieure du royaume, ce justicier impitoyable para

1. Paris, Loones, 1890, in-8°, xc-394 p.
2. *Lettres de Louis XI*, t. IV. Paris, Loones, 1890, in-8°, 376 p.

avoir rendu de grands services au pays. Ajoutons que quelques-unes de ces lettres, évidemment dictées par le roi lui-même, sont de véritables modèles de style net et précis; on sent que l'auteur conçoit clairement ce qu'il veut dire, et, pour marquer ses volontés, il sait trouver le terme propre; parfois même l'expression devient pittoresque; à la nouvelle de la mort de son frère : « Je me suis fort esbay, » dit-il, « et m'en suis signé depuis la teste jusques aux piez. » La publication de M. Vaesen comptera une dizaine de volumes; dès maintenant elle prend place parmi les plus importantes qui aient paru sur l'histoire du XVe siècle; l'éditeur n'a épargné ni temps ni recherches pour dater ces courtes lettres, identifier tous les lieux, tous les personnages cités; ses notes, très précises et étendues, nous font bien connaître le personnel politique, que Louis XI savait si bien employer.

Dans le bulletin de mars, nous annoncions le tome Ier des *Chroniques de Jean d'Auton*, publiées par M. de Maulde La Clavière[1]. Le jeune et infatigable éditeur vient de donner au public le tome II; encore un et l'ouvrage sera terminé. En parlant du premier volume, nous regrettions la disposition défectueuse des notes, leur abondance et leur longueur à certaines pages, leur rareté à d'autres. Ce défaut paraît encore beaucoup plus frappant dans le tome II. M. de Maulde prend le soin (p. 188) de nous apprendre que le fabuleux Arion était de Méthymne et qu'il inventa le dithyrambe, que Pittacus, l'un des sept sages, naquit vers l'an 650 avant J.-C., enfin que Sapho était de Mytilène; mais ailleurs il laissera sans explication une foule de noms de lieux et de personnes beaucoup plus intéressants pour nous. D'autres fois, au lieu de notes brèves et précises, nous trouvons de longues pièces qui occupent quatre et cinq pages en petit texte et dont la place était toute marquée à l'appendice; très souvent encore, on ne voit pas bien à quel passage du texte se rattache telle note de longueur démesurée (voir par ex. p. 6 à 7). Enfin, dans sa hâte, l'éditeur a oublié de compléter certains renvois; on trouve des notes ainsi conçues : cf. Guichardin; Le Glay, *Négociations*..... (*sic*). Espérons que le prochain volume, qui doit renfermer la notice préliminaire, sera préparé et exécuté avec plus de maturité. Mieux vaut publier un texte historique sans aucun éclaircissement que l'annoter de façon aussi inégale et aussi fantaisiste.

Ouvrages divers. — Si pour composer un ouvrage d'érudition on a souvent grand'peine à connaître tous les travaux imprimés sur le sujet, la recherche des sources et des documents manuscrits est encore

1. Paris, Loones, 1891, in-8°, 404 p.

plus laborieuse. Non seulement les anciennes archives renferment des fonds si singulièrement constitués que l'historien doit demander au chartrier des anciens rois de Navarre des documents sur certaines seigneuries bretonnes, mais encore les hasards des révolutions, les décisions incohérentes des pouvoirs publics ont si bien dispersé les archives de l'histoire de France que la connaissance exacte du lieu où chaque fonds est conservé devient une part importante de la science bibliographique. Aussi le volume dont MM. Ch.-V. Langlois et H. Stein viennent de publier la première partie sera-t-il accueilli avec reconnaissance par tous ceux qui s'occupent de l'histoire de France[1]. Les auteurs n'ont pas voulu faire un ouvrage didactique; chaque dépôt français ou étranger, renfermant des documents sur notre histoire, est l'objet d'une courte notice, indiquant l'état actuel des collections, les inventaires et catalogues publiés ou manuscrits, enfin les principaux travaux dont les éléments ont été puisés dans ce même dépôt. L'ouvrage comportera trois parties : I. Archives en France; II. Archives à l'étranger; III. Bibliothèques. Le premier fascicule renferme environ la moitié de la première partie. En tête on trouve une longue notice, pleine de renseignements de toute nature sur les Archives nationales; les auteurs ont dû être brefs, mais si le lecteur ne trouve pas dans ce court exposé tous les développements historiques que lui fournira par exemple l'ouvrage de Bordier, par contre il y relèvera maint renseignement technique que ce dernier ne pouvait donner, et pour cause : le nombre total des liasses, cartons ou volumes de chaque série, l'indication des inventaires manuscrits dont l'administration, devenue plus libérale, autorise aujourd'hui dans bien des cas la communication, celle enfin des inventaires en cours d'exécution.

Pour les archives départementales, MM. Langlois et Stein ont pris comme point de départ les deux volumes publiés en 1847 et 1848 sous le titre de *Tableau des fonds* et de *Table des cartulaires;* ils ont pu par suite ménager l'espace et donner beaucoup de détails supplémentaires sur les dons et réintégrations opérés depuis quarante ans, sur les inventaires imprimés et manuscrits, enfin sur les ouvrages composés à l'aide des documents empruntés à chaque dépôt. La plupart de ces notices nous ont paru bien faites et suffisamment étendues; les erreurs sont rares, les omissions facilement réparables; il eût été au surplus impossible de citer tous les ouvrages renfermant des pièces empruntées aux dépôts des départements; on devra, pour compléter ces premières indications, recourir aux mémoires des sociétés

1. *Les Archives de l'histoire de France.* Paris, Picard, in-8°, XVII-304 p.

locales, dont le ministère de l'instruction publique fait imprimer actuellement la table. L'ouvrage de MM. Langlois et Stein est donc appelé à rendre de grands services; le second fascicule, qui renfermera la fin des archives et les bibliothèques de France et de l'étranger, ne sera pas moins utile que le premier. Les auteurs promettent d'y joindre une table des noms et des matières; ils devront la faire à la fois très complète et très méthodique, car c'est là que le lecteur cherchera le tableau des sources manuscrites de l'histoire de France signalées jusqu'à présent. A. M.

Histoire religieuse. — M. Imbart de la Tour, maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux, a consacré sa thèse française de doctorat ès lettres à une des questions les plus importantes de l'histoire de France au moyen âge : *les Élections épiscopales du IXe au XIIe siècle* (Hachette). Le sous-titre indique l'idée maîtresse du livre : *Étude sur la décadence du principe électif.* M. I. de la Tour étudie la double évolution par laquelle le droit d'élection des évêques exercé par le clergé et par le peuple est entravé, puis détruit par l'ingérence de la royauté et des seigneurs, ensuite rétabli un instant par le souverain pontificat pour être transféré presque immédiatement aux chapitres. Il commence par analyser avec précision et avec un sens historique très délié ce qu'était l'élection épiscopale au IXe s., lorsque les formes canoniques étaient respectées, et ce qu'il faut entendre dans la réalité par l'expression « a clero et populo. » Rien ne ressemblait moins à un vote régulier d'électeurs désignés et attitrés que ces présentations de candidats faites tantôt par une faction populaire ou cléricale, tantôt par une suggestion royale, très souvent par le métropolitain ou les évêques comprovinciaux, quelquefois par un accord unanime de toutes les sympathies du clergé et du peuple en faveur d'un clerc renommé pour ses vertus. Le clergé exerçait presque toujours la principale influence dans ces élections et les évêques exerçaient sur elles un contrôle très efficace; aussi la Constituante commit-elle une singulière erreur historique quand elle crut rétablir l'ancienne constitution de l'Église en confiant au suffrage universel le choix des évêques. La liberté des élections se trouva bientôt compromise et attaquée de tous les côtés; par l'action de la royauté carolingienne, qui se considère comme investie d'une sorte d'autorité religieuse sur l'Église, et en outre comme la patronne de tous les évêchés [1], et qui exige des évêques un serment d'hommage

1. M. I. de la Tour me paraît exagérer la différence entre les droits que s'arrogeaient les rois mérovingiens sur les évêchés, où il voit une pure violence, et ceux que prétendaient les carolingiens, qui viennent d'après lui de ce que leur royauté a un caractère religieux et existe *Dei Gratia*.

analogue à celui des vassaux; par l'action des métropolitains, qui tendent à créer à leur profit une féodalité ecclésiastique; par l'action enfin de la papauté, que sa primauté de juridiction rendait juge de tous les conflits en matière d'élections épiscopales et gardienne de l'observation des règles canoniques, et qui devait tendre à se substituer à l'ingérence abusive des rois et des métropolitains. M. Imbart de la Tour a, dans un excellent chapitre, réduit à ses justes limites, c'est-à-dire à très peu de chose, l'influence exercée par les fausses décrétales sur l'accroissement des droits du saint-siège. — Le livre II est peut-être le plus important de l'ouvrage. Il nous montre l'Église envahie par la féodalité; il étudie province par province l'ingérence des seigneurs dans les élections et établit que cette ingérence a pour origine le droit de protection des seigneurs sur des églises qui font partie de leur domaine. Le droit d'élection du roi a d'autres origines, mais prend de plus en plus un caractère féodal; l'investiture des évêchés est faite comme l'investiture d'un fief; très peu d'églises restent libres; la plupart deviennent des objets de vente, de donation, d'échange, d'héritage; la simonie passe à l'état de pratique universelle, et la papauté, incapable d'arrêter la décadence de l'épiscopat, tend, malgré son affaiblissement au xe siècle, à s'immiscer directement dans les élections pour sauver les églises d'une sécularisation complète. Pour rendre à l'Église l'ordre et la liberté, pour y rétablir la discipline, la papauté, quand elle reprit dans la seconde moitié du xie siècle pleine conscience de ses droits et de sa mission, ne pouvait compter que sur elle-même. Elle fut naturellement amenée à se faire juge de toutes les élections, protectrice de tous les évêchés, pour y détruire la simonie. Mais M. Imbart de la Tour a démontré avec beaucoup de force que Grégoire VII et ses successeurs ne furent point les créateurs d'une politique nouvelle, ne cherchèrent point à usurper le droit d'élection. Ils cherchèrent à rétablir le principe électif au contraire, et ils obtinrent peu à peu du roi de France et de la plupart des seigneurs l'abandon du droit d'investiture. Si leur intervention dans les élections devient de plus en plus fréquente, c'est que le pouvoir métropolitain est en pleine décadence et que le *self-government* de l'Église, toujours très précaire et interrompu d'ailleurs par deux siècles de féodalité, doit céder la place à la monarchie pontificale, représentée par les légats et les primats. Il n'y a eu là aucun plan d'ambition politique, mais une nécessité imposée par le souci de la liberté et de la dignité de l'Église. Le rétablissement du principe électif ne devait pas d'ailleurs ramener les anciennes formes pour le choix des évêques; il profita uniquement aux chapitres des cathédrales, qui s'étaient transformés, avaient reçu dans leur sein les

représentants des monastères et même des puissances féodales, et constituaient ainsi un corps électoral restreint, mais composé d'éléments assez variés. La royauté, désormais étroitement unie au clergé par la communauté des intérêts, vit sans inquiétude cette transformation, et abandonna sans regret les formes anciennes de l'investiture, sûre de conserver sur les nominations d'évêques une influence prépondérante. — Nous ne pouvons qu'indiquer sommairement les grandes lignes du beau travail de M. Imbart de la Tour, qui a su traiter avec aisance et clarté ce vaste sujet, en faire ressortir des idées générales, l'animer par une sympathie communicative pour l'Église du moyen âge et pour les grands hommes qui l'ont réformée. Le dernier chapitre est un peu bref. Il aurait fallu qu'il fût précédé de quelques explications sur la révolution opérée du XIe au XIIe siècle dans les chapitres quand ils passèrent de la vie conventuelle à la vie séparée des prébendiers. Il aurait été utile aussi de signaler l'influence que la transformation survenue au milieu du XIe siècle dans les élections pontificales eut sur la transformation des élections pontificales. Mais M. Imbart de la Tour a dû négliger plus d'un détail dans la masse énorme de faits qu'il a réunis et coordonnés. On s'étonne de l'art avec lequel il s'en est rendu maître et a su donner une unité à son œuvre sans que cette unité soit jamais factice.

La thèse latine de M. Imbart de la Tour était consacrée à la formation des paroisses rurales à l'époque mérovingienne. Elle n'a pas été mise dans le commerce ni distribuée en dehors de la Faculté des lettres. Nous en parlerons quand elle reparaîtra en français, corrigée et développée. G. M.

Lors de la querelle des investitures, les diocèses de Cambrai et de Liège, alors terre d'Empire, se trouvaient dans une situation toute particulière. Nulle part peut-être ailleurs les chefs de l'Église ne se montrèrent plus dévoués aux intérêts de l'État, et nulle part aussi, sauf en Italie, la papauté n'eut à vaincre de plus grands obstacles pour faire triompher ses projets de réforme. Et pourtant, plus heureuse que beaucoup d'autres, cette région fut gouvernée durant plus de cent ans par des prélats actifs, soigneux des intérêts de leurs églises, dont tout le crime aux yeux des papes fut leur dévouement à la cause impériale. Sans doute quelques abbayes avaient besoin de réforme, mais cette réforme, si tant est qu'elle fût bien nécessaire, valait-elle les flots de sang qu'on versa pour en assurer le succès? D'autre part, la foi était peut-être plus vive que partout ailleurs dans cette contrée de l'Europe, l'hérésie y restait inconnue et la querelle portait uniquement sur des points de discipline et d'organisation intérieure. Le travail fort intéressant et bien documenté de M. A.

Cauchie[1] prouve une fois de plus que, quoi qu'en aient dit les auteurs ultramontains de tous les temps, l'existence même de l'Église n'était pas en jeu au XIe siècle; il s'agissait seulement de la suprématie romaine. La dissertation est au surplus fort intéressante; l'auteur a fort habilement mis en œuvre les renseignements assez abondants que fournissaient les chroniqueurs du pays, beaucoup plus nombreux et surtout moins secs que leurs contemporains de France. On y trouvera un curieux tableau de la lutte entre les deux pouvoirs dans les vallées de la Meuse et de l'Escaut, des vues modérées et presque toujours justes sur le rôle des empereurs, des évêques et des papes. On doit signaler principalement le chapitre III sur les écrits de polémique de Sigebert de Gembloux; MM. Giesebrecht et Scheffer-Boichorst avaient rejeté l'attribution au grand historien des *Dicta cujusdam de discordia pape et regis;* M. Cauchie, reprenant la question, essaie de démontrer que l'ouvrage est bien de Sigebert et que le texte le plus authentique est en somme celui du manuscrit de Bruxelles. La démonstration n'est peut-être pas absolument définitive, mais il faudra tenir compte à l'avenir des arguments de M. Cauchie. Les idées exprimées dans le manuscrit de Bruxelles sont bien, à vrai dire, celles qu'a toujours soutenues Sigebert, grand défenseur de l'Empire et partisan de Guibert de Ravenne, et les erreurs relevées par les critiques précédents ne sont pas beaucoup plus fortes que celles qui déparent la chronique universelle, à tout prendre l'un des meilleurs ouvrages historiques du moyen âge. Nous recommanderons également dans le travail de M. Cauchie le tableau de la situation morale et politique des diocèses de Cambrai et de Liège, qui forme l'introduction; c'est un excellent morceau d'histoire, très sobre et impartial.

Histoire générale. — Les érudits qui s'occupent de l'histoire des institutions politiques du XIIIe siècle trouveront grand profit à lire l'*Essai sur l'administration du royaume de Naples sous Charles Ier et Charles II d'Anjou,* de Léon Cadier[2]. Le livre, œuvre posthume du jeune et regretté savant, se divise en deux parties; la première renferme un aperçu général sur l'administration du royaume jusqu'à la délivrance de Charles II; la seconde une excellente étude sur la constitution et le fonctionnement de la grande cour. Cadier appelle

1. *La Querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai.* Première partie. Paris, Thorin, 1890, in-8°, XCII-124 p. (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres de la conférence d'histoire.)

2. Paris, Thorin, 1891, in-8°. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 59.)

ainsi, avec les textes administratifs du temps, l'organe politique qui, en Italie, correspondait à la *curia regis*, au conseil royal des Capétiens. Dans cette *magna curia* siégeaient les conseillers politiques du prince et les grands officiers de la couronne. Après quelques pages sobres, mais excellentes, sur le fonctionnement même de l'institution, Cadier étudie, d'après les registres angevins et divers formulaires conservés à Rome, à Marseille et à Paris, les attributions de chacun des grands officiers : connétable, amiral, logothète et protonotaire, chambrier, chancelier, grand sénéchal et maréchaux. Chacun de ces paragraphes abonde en remarques excellentes; l'auteur montre comment, sous les deux premiers princes de la maison d'Anjou, tant vaut l'homme, tant vaut la fonction. Il n'y a point de premier ministre; le rôle, mais non le titre, appartient tantôt à l'un, tantôt à l'autre des grands officiers, suivant l'habileté, l'influence personnelle du titulaire de la charge. Comme particulièrement curieux, on peut citer l'article consacré à l'amiral, bonne étude sur l'organisation de la marine au XIIIe siècle; en France on n'a pas de renseignements aussi précis et aussi abondants avant le milieu du XIVe s.; celui du grand sénéchal, très curieux pour l'histoire de la vie matérielle, enfin quelques pages relatives au logothète; cette dernière fonction, empruntée à Byzance par les empereurs de la maison de Souabe, avait été conservée par les princes d'Anjou.

La première partie du volume de L. Cadier présente un intérêt plus général; c'est, sous le titre modeste d'*Essai*, une étude historique, très nouvelle et très intéressante, sur la politique des princes de la maison d'Anjou dans l'Italie méridionale. On y voit comment le règne de Charles Ier se divise en trois périodes : avant la tentative de Conradin, il essaie de se concilier ses nouveaux sujets; de la mort de Conradin aux Vêpres siciliennes, Charles procède à des dépossessions violentes, prend des mesures rigoureuses pour franciser son royaume; enfin, dans les années 1282-1285, instruit par l'expérience, il change de méthode, réforme l'administration publique, et par ces sages mesures conserve à son fils ses États de terre ferme. Cette politique de réconciliation et d'apaisement est continuée par les régents et encouragée par la papauté durant la captivité de Charles II.

L'étude de L. Cadier jette un nouveau jour sur la politique de Charles Ier d'Anjou, et prouve que ce prince fut en somme beaucoup plus adroit, beaucoup plus sagace qu'on ne le suppose d'ordinaire. L'auteur a-t-il réussi à rendre le personnage sympathique? on ne saurait l'affirmer. C'était un ambitieux sans beaucoup de scrupules. Il y a sans doute quelque ridicule à célébrer aujourd'hui pompeusement l'anniversaire des Vêpres siciliennes, massacre sauvage, dû en grande

partie aux excitations des agents aragonais; jamais la Sicile n'a pu et ne pourra avoir un gouvernement vraiment national. Mais, il ne faut pas l'oublier, beaucoup des griefs, cause directe et prétexte de cette horrible boucherie, étaient fondés; les Français étaient impopulaires en Sicile, comme les chevaliers de Simon de Montfort dans le midi de la France, et pour les mêmes causes. On ne dépossède pas impunément dans un pays tous les propriétaires du sol sans risquer de voir éclater quelque jour une explosion. L. Cadier, esprit ferme pourtant et judicieux, semble n'avoir pas suffisamment résisté au désir de faire l'apologie de son héros; toutefois, il faut le reconnaître, il n'a pas cherché à l'amnistier entièrement; il vante ses qualités militaires, son activité administrative, mais il n'oublie pas qu'il fut aussi le meurtrier de Conradin de Souabe, et l'assassinat de cet enfant restera une honte éternelle pour le prince qui l'a ordonné et pour la papauté qui l'a permis.

Le *Livre de vie*, manuscrit conservé aux archives de Bergerac, renferme la liste, dressée par ordre des jurats, de tous les excès et crimes commis dans les environs de cette ville par les gens de guerre, de février 1379 à juin 1382. Ce n'est pas une chronique à proprement parler, mais l'estimation des dommages supportés par les habitants de la ville, dommages dont ils espéraient bien se faire indemniser quelque jour. Le *Livre de vie* a été publié tout récemment *in extenso;* tandis que s'en préparait l'édition, M. Labroue étudiait ce même document et écrivait la biographie de tous les personnages qui s'y trouvent mentionnés; ce sont ces recherches qu'il nous donne aujourd'hui [1]. L'ouvrage se divise en deux parties : une première sur le document lui-même, une seconde sur les personnages qui y figurent. La première est la plus intéressante, malgré quelques phrases téméraires [2]; on peut y signaler un exposé très net de ce qu'on appelait alors les *patis*, accords conclus entre les gens de guerre et les habitants, ceux-ci donnant aux autres de l'argent et des denrées, et achetant ainsi le droit d'aller et de venir sans risquer d'être arrêtés, dévalisés et maltraités. Ces accords étaient interdits par les officiers du roi de France, mais le gouvernement central, incapable de protéger efficacement les habitants inoffensifs, ne pouvait guère empêcher ces contrats illicites avec des bandes de brigands. La seconde partie de l'ouvrage, de beaucoup la plus étendue, est aussi

1. *Le Livre de vie. Les seigneurs et les capitaines du Périgord blanc au XIVe siècle.* Bordeaux, Gounouilhou, petit in-4°, x-457 p.

2. P. 21, l'auteur dit que le dialecte employé par les scribes du XIVe siècle tient du grec (!), du latin, du français et du patois; c'est trop de trois.

la moins nouvelle; c'est un résumé de ce que l'auteur a pu trouver dans les différents ouvrages imprimés sur les plus célèbres routiers du XIVe siècle; les seuls renseignements ajoutés par lui de ci, de là, sont empruntés aux registres des jurats de Bergerac et au *Livre de vie* lui-même. Toutefois on trouvera dans l'ouvrage de M. Labroue des notices plus complètes que celles de ses devanciers sur les Séguin de Badefol, les Mussidan et autres malfaiteurs publics, auxquels l'incurie du gouvernement royal permit si longtemps de vivre aux dépens du beau pays de France.

Sous ce titre : *le Saint-Siège et les Juifs, le Ghetto à Rome*[1], M. E. Rodocanachi vient d'écrire l'histoire des relations de la papauté avec la communauté juive de Rome. A cet égard, la politique du saint-siège a beaucoup varié avec les temps. Tant que dura le moyen âge, les souverains pontifes, qui s'honoraient en protestant énergiquement contre les abominables persécutions infligées aux Israélites dans la plupart des pays chrétiens, tolérèrent à Rome l'existence d'une colonie juive assez nombreuse; il ne faudrait pas sans doute s'exagérer le bien-être dont jouissaient, dans la capitale du monde catholique, ces malheureux parias; si, moins exaltés, moins mystiques que leurs coreligionnaires de Germanie, de France, d'Angleterre ou d'Espagne, les Romains ne jugent pas nécessaire de massacrer de temps à autre les malheureux descendants d'Abraham, si le pouvoir pontifical leur accorde une protection d'ordinaire efficace, la position de ces déshérités n'en reste pas moins assez précaire; on ne leur épargne ni injures, ni mauvais traitements; on les pressure à intervalles réguliers, on les réduit à exercer les métiers les plus infimes. Toutefois, jusqu'au XVe siècle, c'est à Rome que les Juifs jouissent de la plus grande tranquillité; sous le pontificat d'Eugène IV, la situation s'aggrave tout à coup; le premier, ce pape décide l'internement de la race maudite dans un quartier spécial; cette bulle n'est pas, il est vrai, mise à exécution, mais peu après, sous Paul II, on impose aux Hébreux l'obligation de jouer un rôle humiliant dans les cérémonies du carnaval, réglées à nouveau par ce pontife. Enfin, au milieu du XVIe siècle, en 1555, le pape Paul IV crée le Ghetto, y fait la même année renfermer tous les Juifs, leur interdit toutes les professions libérales, y compris la médecine si longtemps pratiquée par eux avec succès, en un mot les met au ban de la société. Malgré quelques adoucissements temporaires, le Ghetto n'a définitivement disparu qu'au milieu du XIXe siècle.

Pour subsister et se perpétuer dans de pareilles conditions, il fal-

1. Paris, Didot, in-8°, XI-339 p., planches.

[illegible] melite. A[illegible] par des [illegible]
[illegible] par les [illegible] populace. [illegible] parvi[illegible]
[illegible] sse par milliers dans des [illegible]
[illegible] chaque année, des conver[illegible]
[illegible] leurs rangs ; loin de s'[illegible]
[illegible] Juifs de Rome s'accroît de [illegible]
[illegible] merce et l'agio, on les re[illegible]
[illegible] avec une persévérance [illegible]
[illegible] créanciers les chrétiens, [illegible]
[illegible] ars pires ennemis. Rien de [illegible]
[illegible] piété de Rome, qui, cre[illegible]
[illegible] ar avoir pour principaux de[illegible]
[illegible] de cette banque de chari[illegible]
[illegible] Le livre de M. Rodocanachi est [illegible]
[illegible] quelles basses et ridicules [illegible]
[illegible] spirituel : on oblige les Juifs [illegible]
[illegible] des catéchumènes, on les f[illegible]
[illegible] crile contre leur religion, de[illegible]
[illegible] bâton punit à la fois ceux qui [illegible]
[illegible] eilles durant cette pieuse homé[illegible]
[illegible] malheureux ni marques de [illegible]
[illegible] : le seul bien qu'on leur laisse, c'[illegible]
[illegible] elle politique ont naturellement [illegible]
[illegible] nnes années de vie libre et [illegible]
[illegible] rassemblent les descendants des [illegible]
[illegible] IV

[illegible] M. A. Franklin, vient de s'[illegible]
[illegible] ns le premier, intitulé *Vie* [illegible]
[illegible] ns détails de la vie m[illegible]
[illegible] dans le volume précédent
[illegible] le la [illegible] manier, servi[illegible]
[illegible] et [illegible]
[illegible] s curieux [illegible]
[illegible]

souverains les plus puissants se contentent d'un luxe relatif, les règles de la propreté et de l'hygiène sont mieux observées, la chère est plus délicate et surtout mieux servie, l'usage du linge est devenu à peu près universel, et chacun, même dans les classes les plus pauvres, a son couvert et son assiette. Dans le second chapitre sur l'heure des repas, M. Franklin montre comment cette habitude de dîner tard, laquelle fait aujourd'hui le désespoir des directeurs de théâtre, s'établit dès le XVIIIe siècle; de vingt ans en vingt ans, le moment du dîner est retardé d'une heure, si bien qu'on en arrive à supprimer le souper, devenu inutile. Peut-être, à cet égard, les anciennes habitudes étaient-elles plus hygiéniques. — Le second volume a pour titre : *les Médicaments*[1]; l'auteur y donne nombre de renseignements puisés aux meilleures sources; la pharmacie ancienne, legs de l'antiquité, du moyen âge et de l'Orient, était beaucoup plus compliquée que celle de nos jours, et mille substances étaient en usage dont les effets devaient être nuls, sinon nuisibles. On ne saurait faire un grave reproche aux anciens médecins de leur goût pour certains médicaments violents, tels que l'antimoine; aujourd'hui encore, on suit la mode pour la médecine comme pour l'habillement. Mais les plus sceptiques croyaient gravement aux vertus secrètes de certaines plantes, de certaines pierres, à celles des nombres et traitaient l'estomac de leurs malades comme de vulgaires creusets à expériences chimiques. En somme la thérapeutique, en dépit des efforts et des recherches de quelques médecins plus éclairés, était dans l'enfance, et la science médicale restait au niveau de ces *grandes sciences du moyen âge* que certains écrivains, doués de plus d'imagination que de savoir, essaient parfois de réhabiliter. Les chapitres consacrés par M. Franklin à l'histoire des médicaments, aux eaux minérales très fréquentées dès le XVIe s., aux préparations pharmaceutiques, abondent en renseignements curieux, puisés d'ordinaire dans des livres peu connus et encore moins lus de nos jours. On doit savoir gré à l'auteur d'avoir dépouillé ces ouvrages de forme et de contenu également rébarbatifs. Il n'y a pas de faits insignifiants pour qui veut savoir comment vivaient, mangeaient et se soignaient les gens d'autrefois, et tous ces menus détails, présentés avec humour, jettent un jour très vif sur les habitudes et les goûts de nos ancêtres durant les trois derniers siècles.

Histoire locale. — L'*Histoire de l'abbaye de Saint-Pierre d'Hasnon*[2], par M. l'abbé J. Dewez, n'est pas dénuée de tout intérêt. La première partie, jusqu'à la restauration de la maison par Baudouin,

1. Plon, 1891, in-18, 270 p.
2. Lille, imprimerie salésienne, in-4°, 580 et XVI p., planches.

comte de Flandre, au XIe siècle, n'est guère, toutefois, qu'un résumé des travaux antérieurs; l'auteur ne renvoie pas aux sources directes, mais le plus souvent aux ouvrages de ses prédécesseurs. Ce premier monastère était double, c'est-à-dire qu'il renfermait, suivant l'usage de ces temps reculés, une communauté d'hommes et une communauté de femmes; cette dernière eut un instant pour abbesse, au IXe siècle, Ermentrude, fille de Charles le Chauve. Peu après, ce premier établissement était détruit par les Normands, en même temps que toutes les abbayes de la vallée de la Scarpe. Au XIe siècle, à la suite d'une apparition miraculeuse, Baudouin, comte de Flandre, tuteur de Philippe Ier, restaure l'ancien monastère, et y fait rétablir la discipline par Malbodius, abbé de Saint-Amand. La suite des annales d'Hasnon est dès lors assez bien connue; elle présente en somme peu d'intérêt pour l'historien; c'est toujours la même série monotone de donations et de querelles intérieures, d'abbés bons ou mauvais administrateurs. M. l'abbé Dewez donne pêle-mêle toutes les notes recueillies par lui sans trop chercher à critiquer les témoignages. Les épitaphes qu'il rapporte d'après Oudegherst, par exemple (p. 126 et suiv. et *passim*), sont-elles bien authentiques? La chose nous paraît douteuse pour plusieurs. Quoi qu'il en soit, c'est pour la période moderne, le XVIIe et le XVIIIe siècle, que l'auteur a réuni le plus de renseignements; mais les faits rapportés sont bien menus et peuvent intéresser surtout les habitants d'Hasnon. Le récit au surplus est long, plein de digressions, le plus souvent peu utiles; l'auteur ne laisse échapper aucune occasion d'exprimer son opinion sur des faits généraux parfaitement étrangers au sujet qu'il traite, et ces opinions paraissent parfois singulières. Que M. l'abbé Dewez regrette la destruction des abbayes en 1790, c'est son droit, et dans une certaine mesure c'est pour lui un devoir. De là à faire de la Révolution l'œuvre des francs-maçons et des Juifs, à prétendre que la France était plus riche et plus heureuse il y a cent ans que de nos jours, ou qu'au XIe siècle il se commettait moins de crimes qu'aujourd'hui, il y a loin. Les moines d'Hasnon ont rendu de grands services au pays, en desséchant les marais et en fertilisant le sol, mais ils en ont été largement payés, et quand les ordres religieux furent supprimés, il y a cent ans, depuis déjà longtemps beaucoup de croyants sincères les regardaient comme une branche morte de l'arbre religieux et en réclamaient la suppression.

Les *Mémoires de Jean Maillefer*, bourgeois et marchand de Reims, publiés par M. H. Jadart [1], ne laissent pas d'offrir un certain intérêt.

1. Paris, Picard, in-8°, XXXI-375 p.

Maillefer avait de l'instruction, et dans sa longue vie (1641-1684), il avait beaucoup vu, beaucoup lu et beaucoup réfléchi. Grand voyageur, il avait parcouru une partie de l'Europe et de la France, et ses idées s'étaient quelque peu modifiées. Le style de ces mémoires n'est pas des meilleurs, et il semble que l'auteur n'avait pas tiré grand profit de la lecture quotidienne de Montaigne, auteur qui faisait ses délices et qu'il cite sans cesse, mais on y trouve des remarques sensées sur les principaux événements du temps, un bon sens un peu vulgaire, en un mot des qualités plus solides que brillantes. M. Jadart publie à la fois l'*Histoire de ma vie,* écrite en 1667, le journal tenu par Maillefer de 1669 à 1684, enfin, sous le titre d'*Œuvres morales,* des dialogues entre un père et son fils sur la conduite dans la vie, le commerce, la tenue des livres, etc.; cette partie de la publication aurait gagné à être raccourcie. Exécuté avec un soin minutieux, le nouveau volume de M. Jadart sera utilement consulté par les historiens de plus en plus nombreux qui désirent connaître la vie morale et matérielle de la bourgeoisie française d'autrefois.

Vers 1680, cette bourgeoisie occupe déjà la première place dans les provinces; cent ans plus tard, elle devra livrer une rude bataille pour conserver la suprématie. Le tableau de cette lutte forme le principal intérêt de livres comme celui de M. Moreau, *Tonnerre pendant la Révolution*[1]. L'auteur a surtout utilisé les documents conservés à la bibliothèque et aux archives communales de cette ville; les autres dépôts de Paris et des départements auraient pu sans doute lui fournir bien des renseignements nouveaux; toutefois, le tableau qu'il trace de Tonnerre pendant les dix dernières années du XVIIIe s. paraît suffisamment exact et complet. Dans cette ville, comme dans tout le département de l'Yonne, la Révolution fut moins sanglante qu'on ne le suppose. Il y eut sans doute des arrestations plus ou moins justifiables, des échauffourées, mais point de proscriptions en masse; les deux partis se disputèrent avec ardeur, mais sans en venir aux dernières extrémités, l'exercice du pouvoir. On aurait tort au surplus de juger du reste de la France d'après cet exemple isolé. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de M. Moreau est intéressant et doit être signalé à tous ceux qui étudient l'histoire de la Révolution en province.

Le Comité des travaux historiques a entrepris, il y a déjà bien des années, la publication des mémoires sur les généralités du royaume, rédigés à la fin du XVIIe siècle par ordre de Louis XIV; le premier volume, renfermant la généralité de Paris, a seul paru. Depuis, plu-

1. Paris, Lechevalier, 1890, in-8°, 305 p.

sieurs autres mémoires de la même série ont été publiés en province, entre autres celui de M. de Bernage sur la généralité de Limoges, édité par les soins de M. A. Leroux. M. L. Duval, archiviste de l'Orne, vient de faire paraître de son côté celui de M. de Pommereu sur la généralité d'Alençon[1]. Ce mémoire n'est pas des meilleurs, la partie historique en est très inexacte, par contre la partie de statistique et d'administration n'est pas sans intérêt. L'auteur, administrateur éprouvé, connaissait bien sa circonscription et fournit beaucoup de renseignements sur l'état du commerce, de l'industrie et de l'agriculture dans cette région de la Normandie. On retrouve d'ailleurs dans le mémoire de M. de Pommereu les mêmes défauts que dans ceux des autres intendants; l'auteur ne dit pas tout, il atténue les ombres du tableau, il laisse de côté, soit oubli, soit négligence voulue, bien des faits qui auraient pu nous intéresser. L'introduction de M. Duval ajoute beaucoup à l'utilité de la publication; on y trouve, sous une forme succincte, l'histoire de la généralité d'Alençon au XVIIe siècle. Créée définitivement par Richelieu en 1636, malgré l'opposition de la Cour des aides et de la Chambre des comptes, cette circonscription fut troublée comme toute la Normandie durant la fin du règne de Louis XIII et la minorité de Louis XIV. Un peu plus tard, la Révocation de l'Édit de Nantes l'appauvrit étrangement, les protestants étant assez nombreux et très actifs dans cette partie de la France. Enfin, dès la fin du XVIIe siècle, le gouvernement central n'a plus qu'une préoccupation : trouver de l'argent à tout prix; créer de nouveaux impôts, sous forme ouverte ou détournée, accroître le rendement des anciennes taxes, pour la plupart mal établies et difficiles à percevoir, tel est le seul objet que se propose l'administrateur. La misère s'accroît, la famine reparaît à intervalles réguliers. Le tableau en somme n'est pas gai et il semble exact; on peut y renvoyer les publicistes qui affectent de mépriser leur temps et qui regrettent l'ancien régime, ils y trouveront matière à de sages réflexions.

Le bénédictin D. Fonteneau, mort en 1780, avait été chargé, par le chapitre général de la congrégation de Saint-Maur, de rassembler les éléments d'une histoire générale du Poitou. Trente ans durant il parcourut la province, dépouillant les archives civiles et ecclésiastiques, copiant et annotant les titres; quatre-vingt-sept gros volumes, fruit de ce long et opiniâtre travail, sont aujourd'hui déposés à la bibliothèque de Poitiers. Plus tard, D. Fonteneau fut attaché par Bertin et Moreau au Cabinet des titres et transcrivit pour le compte

1. *État de la généralité d'Alençon sous Louis XIV*. Alençon, Loyer-Fontaine, 1890, in-4°, XCVI-429 p.

du roi une bonne partie des actes intéressant l'Aunis. Sous ce titre, *les Amitiés et les épreuves de D. Fonteneau*[1], M. DE LA MARSONNIÈRE, président de la Société des antiquaires de l'Ouest, nous donne, d'après les papiers personnels du savant bénédictin, quelques détails curieux sur les démêlés de celui-ci avec les moines de Saint-Cyprien, sur ses relations avec Bertin et Moreau, enfin sur les persécutions dont il fut l'objet en sa qualité de janséniste. Le mémoire est intéressant et prouve en quelle estime la haute société provinciale d'alors tenait un simple érudit tel que D. Fonteneau; on pourra y trouver également de quoi compléter sur quelques points l'histoire du Cabinet des chartes, écrite par MM. L. Delisle et X. Charmes.

Niort et la région qui forme aujourd'hui les Deux-Sèvres ne connurent qu'assez tard l'imprimerie, à la fin du XVIe siècle; du moins M. H. CLOUZOT n'a trouvé aucune mention de livres imprimés dans ce pays avant 1594[2]. Les livres sortis des presses niortaises jusque vers la fin du XVIIe siècle n'en sont pas moins extrêmement rares, la plupart des imprimeurs ayant professé la religion réformée, et les ouvrages publiés par eux ayant été rigoureusement surveillés, beaucoup même poursuivis et détruits sous Louis XIV. M. Clouzot nous donne quelques détails intéressants sur ces premiers imprimeurs, dont le plus célèbre fut Thomas Portau, auquel on doit une édition de Marot, parue en 1596, encore aujourd'hui recherchée des bibliophiles. L'opuscule se termine par une courte histoire de l'imprimerie et de la librairie dans le département des Deux-Sèvres depuis 1789 jusqu'à nos jours.

Le nouveau travail de M. L. GUIBERT, *la Commune de Saint-Léonard-de-Noblat au XIIIe siècle*[3], est une importante contribution à l'histoire du mouvement communal dans le centre de la France. Le succès des communes dans cette partie du royaume fut encore plus éphémère que dans le nord. C'est au XIVe siècle que succombent les grandes municipalités de la Picardie et de l'Ile-de-France; dès le milieu du XIIIe, l'existence de leurs congénères en Limousin est bien compromise. Le fait s'explique par l'histoire politique du pays. Ayant à lutter constamment contre la féodalité ecclésiastique et laïque du Limousin, les rois d'Angleterre, ducs d'Aquitaine, avaient travaillé avec énergie et persévérance à se concilier la faveur des communautés urbaines. Aussi, tant que le fils de Jean Sans-Terre,

1. Poitiers, Blais, Roy et Cie, 1890, in-8°, 142 p.
2. *Notes pour servir à l'histoire de l'imprimerie à Niort et dans les Deux-Sèvres*. Niort, L. Clouzot, in-8°, III-165 p.
3. Limoges, Ducourtieux; Paris, Picard, in-8°, 243 p.

Henri III, exerce une certaine influence en Limousin, la commune de Saint-Léonard, dont les titres sont pourtant bien précaires, — jamais elle n'a obtenu de son suzerain, l'évêque de Limoges, la moindre charte de liberté, — cette commune, disons-nous, peut lutter avec avantage contre les officiers épiscopaux. Mais, en 1259, le traité de Paris enlève définitivement aux souverains anglais la majeure partie du Limousin; l'évêque alors travaille à regagner le terrain perdu. Les circonstances paraissent favorables; depuis longtemps, les chefs de l'église de Limoges ont fait preuve de dévouement à la couronne capétienne; nul doute que la cour du roi, le parlement, ne jugera en leur faveur contre ces bourgeois révoltés. La lutte dura trente ans, au milieu des péripéties les plus inattendues. L'évêque avait très adroitement reconstitué son domaine direct à Saint-Léonard en rachetant peu à peu les fiefs et les droits utiles aliénés par ses prédécesseurs. A la suite de plusieurs différents assez violents, il obtint un ordre d'enquête du parlement. M. Guibert a publié des fragments des dépositions reçues par les commissaires enquêteurs, textes du plus haut intérêt pour l'histoire des mœurs et de l'administration au XIIIe siècle. Le parlement semblait pencher du côté de la commune; le conseil politique de la couronne fit prévaloir une autre solution; profitant de l'occasion, Philippe le Bel se résolut à entrer en ligne et fit alléguer par son procureur les droits supérieurs de la royauté; c'est en somme la fable de l'huître et des deux plaideurs. Les conseillers de la commune ne virent pas le danger; l'évêque, plus avisé, comprit que son intérêt lui commandait de se mettre avec le plus fort et offrit d'entrer en pariage avec la couronne pour la cité de Limoges et la ville de Saint-Léonard-de-Noblat. Dès lors, la commune était perdue; on lui retire le droit de justice; la résistance opiniâtre des consuls, résistance peut-être favorisée par certains agents royaux, ne peut que sauver quelques débris de l'ancienne indépendance, certains droits de police, la garde des murailles, etc. Dans l'histoire de cette longue lutte, il y a plus d'un point obscur; M. Guibert a eu le mérite d'en éclaircir plusieurs à l'aide de documents inédits; c'est un des meilleurs travaux parus dans ces dernières années sur l'histoire communale.

L'histoire du lycée de Pau, par M. Delfour[1], comprend également celle des anciens établissements d'instruction secondaire de cette ville. Le premier collège de Pau fut fondé sous Louis XIII, en 1622, et confié par ce prince aux Pères Jésuites; c'était, dans la pensée du prince

1. *Histoire du lycée de Pau*, par J. Delfour, avec une introduction et des notes par V. Lespy. Pau, Garet, 1890, in-8°, XXVII-479 p.

un moyen de favoriser le rétablissement du catholicisme en Béarn. Les Jésuites occupèrent le nouvel établissement jusqu'à la suppression de l'ordre en 1763. Leur succession fut ardemment disputée; pendant plusieurs années, on hésita entre les Barnabites et les Bénédictins; pour trancher le différend, on eut recours à une corporation laïque dite les Éducateurs de Saint-Denis; mais les nouveaux maîtres ne plurent point et, dès 1775, on leur substituait des Bénédictins, qui eux-mêmes furent expulsés à la Révolution. On remplaça l'ancien collège par une école centrale, puis celle-ci par un lycée dont les classes s'ouvrirent en 1808. L'ouvrage de M. J. Delfour ne manque pas de valeur; il est destiné surtout aux habitants de Pau; mais tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'enseignement en France y trouveront des faits à noter. Signalons entre autres les chapitres XV à XVII, qui renferment l'histoire de l'Université de Pau, rétablie au début du XVIIIe siècle, malgré la résistance de la ville de Bordeaux, et définitivement supprimée en 1790.

De tous les décrets rendus par l'Assemblée nationale de 1789, le plus imprudent fut sans contredit la constitution civile du clergé; essayer de régler par un acte législatif la question des rapports de l'Église et de l'État, au milieu de pareille agitation politique, c'était le comble de la maladresse. C'était enlever au nouveau régime l'appui du clergé des campagnes encore si influent il y a cent ans, entrer en lutte avec l'esprit ultramontain, étonnamment développé en France depuis la persécution des Jansénistes. L'*Histoire du clergé dans le département des Pyrénées-Orientales pendant la Révolution française*, de M. l'abbé Ph. Torreilles[1], montre combien désastreuses furent les conséquences de ce funeste décret. La confiscation des biens du clergé, la dispersion des communautés religieuses, tombées dans le plus profond discrédit, ne touchaient que peu les masses de la population; nombre de citoyens, en acquérant les biens nationaux, étaient par le fait tenus de soutenir le nouvel ordre de choses, et il y avait beau temps que les Bénédictins de Cuxa ou d'Arles-sur-Tech n'exerçaient plus aucune influence. Mais la population rurale trouvait dur d'être privée des sacrements, de voir l'église déserte et abandonnée. La majorité des prêtres, habitués depuis longtemps à une exacte discipline, refusaient d'obéir à une constitution qualifiée de schismatique, non acceptée par le saint-siège; ceux qui se soumettaient, peu nombreux, parfois peu dignes, les plus sincères et les plus méritants calomniés et méprisés, ne pouvaient suffire à leur tâche et refusaient d'aller exercer leur ministère hors des villes, dans

1. Perpignan, Latrobe, 1890, in-8°, xx-620 p.

des bourgades perdues, au milieu des montagnes, où ils se trouveraient exposés à toutes les avanies. De là les troubles, les misères que M. l'abbé Torreilles nous raconte d'après les pièces officielles des archives départementales. On ne saurait demander à l'auteur d'être absolument impartial; telle mesure qu'il juge monstrueuse et sacrilège sera par l'historien non croyant qualifiée simplement de faute politique. L'auteur n'en a pas moins mis en œuvre une masse énorme de documents inédits, jeté un jour nouveau sur les suites de la Révolution dans ce département frontière, marqué assez exactement les différentes phases de la lutte entre les deux pouvoirs. Toutefois ses conclusions seront difficilement admises; on eut, semble-t-il, autant de peine à faire accepter le concordat que la constitution civile, et le recrutement, l'installation du nouveau clergé rencontra des difficultés d'un autre ordre, mais presqu'aussi grandes que celle du clergé assermenté. Quoi qu'il en soit, le livre de M. l'abbé Torreilles mérite d'être lu; on y verra à quels embarras, à quels périls s'expose le pouvoir laïque quand il prétend s'immiscer dans les choses religieuses et régler le for intérieur. L'entreprise de la Constituante fut peut-être plus près de réussir que ne le dit l'auteur, mais au prix de quelles violences, de quelles iniquités !

Sous le titre de *Tableau historique du département des Hautes-Alpes*, M. J. Roman avait publié, il y a environ trois ans, la monographie des seigneuries, abbayes et communes de cette région. Le second et dernier volume de l'ouvrage vient de paraître[1]; il renferme l'inventaire et l'analyse des chartes du moyen âge relatifs au haut Dauphiné (564-1500). La rareté des documents diplomatiques anciens relatifs aux territoires de Briançon, Gap et Embrun explique pourquoi M. Roman peut affirmer dans sa préface avoir réuni la majeure partie des textes existants sur cette partie de la France. Les abbayes de cette région, peu anciennes et peu riches, n'ont presque rien fourni et la plupart des actes analysés sont des titres civils et féodaux, provenant des archives des souverains du Dauphiné. On ne saurait critiquer dans le détail un recueil de ce genre; tous les érudits savent de quelle utilité sont de pareils travaux, et il faut avoir exécuté semblable besogne pour savoir combien elle est difficile et parfois rebutante. Les actes analysés par M. Roman sont rangés dans l'ordre chronologique rigoureux et numérotés pour chaque année de un à tant. Une table des noms de lieux et des principaux noms de personnes termine et complète le volume. A. Molinier.

Temps modernes. — Documents. — Les *Trois lettres du P. Pacifique*

1. Paris, Picard, 1890, in-4° à 2 colonnes, x-390 p.

de Provins, réimprimées par les soins du P. Apollinaire de Valence (Rome, archives des Capucins, in-12), ne sont pas seulement intéressantes pour l'histoire de l'ordre des Capucins auquel appartiennent l'auteur et les éditeurs de ces documents. On y trouvera également, contés avec une naïveté et une sincérité profondes, une foule de détails curieux sur l'état de l'Orient et de la Perse au XVIIe siècle. Le P. Pacifique, en effet, après un premier voyage en Orient, dans lequel il poussa jusqu'au Caire et à Damas, en 1622, revint à deux reprises, en 1623 et en 1626, dans ces contrées. C'est au cours de ce dernier voyage qu'après avoir fondé les missions de Saïd, d'Alep et de l'île de Chypre, il poussa jusqu'en Perse, où il remit au souverain les portraits du roi, de la reine et de la reine mère. Il fut admirablement reçu par ce prince, qui lui offrit des banquets où « le Roy fit tant boire ces Turcs nouveaux venus qu'ils voyoient plus de lampes qu'il n'y en avoit » et le chargea, à la suite d'une dernière audience, d'une lettre et de messages secrets pour Louis XIII. En revenant, le P. Pacifique passa à Majorque, où il fut surtout frappé du culte rendu à Raymond Lulle, considéré comme un saint et un martyr. Des notices biographiques et bibliographiques sur le P. Pacifique, sur le P. Gilles de Loches, un des amis de Peiresc, et le P. Juste de Beauvais, qui traduisit en arabe l'Instruction du chrétien de Richelieu, une lettre curieuse du P. Archange des Fossés, parent de l'ambassadeur Cesy, accompagnent la relation et les lettres du P. Pacifique. Parmi ces dernières, nous signalerons particulièrement celle qui est relative à la mort du sultan Osman en 1621. Les PP. Capucins ont édité ces documents avec grand soin.

M. Eugène Asse, auquel on doit déjà, dans la Bibliothèque des mémoires de la librairie Jouaust, une édition très soignée des *Mémoires de Mme de la Fayette* (in-12), nous donne, avec une égale conscience, dans la même collection, les *Mémoires de la duchesse de Brancas* (in-12), ou plutôt le seul fragment qui subsiste de ces mémoires. Il les a complétés par la correspondance de la duchesse de Châteauroux en réunissant ce qui en avait déjà été publié par les Goncourt, par Faur dans la vie privée de Richelieu, avec les quelques lettres qui se trouvent dans les correspondances de Mme du Deffand, du maréchal de Noailles, de Frédéric II et dans Soulavie. Il n'indique pas la provenance des lettres 7 et 26, ce qui laisserait supposer qu'elles sont inédites. Son introduction est charmante, encore qu'un tableau généalogique de la famille des Brancas l'eût rendue bien plus claire. On aurait désiré aussi qu'en citant les extraits relatifs à Mme de Châteauroux des mémoires relatifs à l'histoire de Perse, il eût au moins tenté de déterminer qui en était l'auteur. Personne mieux que lui n'en eût été capable.

C'est une excellente idée qu'a eue M. Émile Gigas de publier son *Choix de la correspondance inédite de Pierre Bayle* (1670-1706) (in-8°. Copenhague, Gad et Paris, Firmin-Didot). Son recueil est extrait de la Bibliothèque royale de Copenhague, où il est arrivé avec les manuscrits du comte Otto Thott, mort en 1785, qui lui-même les avait acquis de M. Du Puy. Ce dernier semble avoir été chargé par la famille même de Bayle, probablement par un parent de son cousin de Bruguière, qui avait hérité des papiers du philosophe, d'un projet de publication qui n'aboutit pas. Tel qu'il est, le livre de M. Gigas comprend vingt-quatre lettres de Bayle et un plus grand nombre d'autres à lui adressées. Ses correspondants sont : Jacques Abbadie, Pierre Allix, Amelot de la Houssaye, Charles Ancillon, Jean Anisson, Adrien Baillet, Henri Basnage de Beauval, Jacob Bayle, son frère, Isaac Beausobre, le voyageur François Bernier (six lettres), Samuel Chappuzeau, J.-R. Chouet, Isaac Claude, David Constant de Rebecque, Henri Desmarets, Charles Drelincourt, J.-B. Dubos (douze lettres), Jacques Garrel, Jean Graverol, d'Harmonville, Gédéon Huet, Jollyvet, Daniel Larroque (seize lettres), Jean Le Clerc (neuf lettres), Étienne Le Moyne, J. Lenfant, Levassor, l'historien de Louis XIII, Malebranche (cinq lettres), V. Minutoli (douze lettres), Ét. Morin, l'abbé Nicaise (cinq lettres), Jean d'Oulès, Adrian Paets, Denis Papin (une lettre), Charles Perrault (une lettre), Pierre Poiret, l'ami d'Antoinette Bourignon, Jacques du Rondel (quarante-quatre lettres), Jean Rou, Santeuil (une lettre), Frédéric Spanheim, J. Spon (une lettre), François Turretini et l'abbé de Ville. Il suffit de parcourir cette liste de noms pour voir toute l'importance d'une pareille publication. Ce ne sont pas seulement les réfugiés qui y figurent, c'est tout ce monde de libres esprits qui continua au XVIIe siècle les traditions d'érudition un peu lourde, disons le mot, un peu pédante, du XVIe siècle, mais qui prépara par la hardiesse de sa critique et son dévouement à ses idées le grand mouvement philosophique du siècle suivant. Ils étaient bien de leur temps cependant ces hommes dont J. Bayle nous dépeint en ses lettres l'intérieur familial, qui avouaient ne s'être jamais plu à la campagne sinon avec « une troupe de bons amis ou avec quantité de livres » (p. 12), ou que choquait la liberté des mœurs nouvelles, comme l'abbé Dubos l'écrivait en 1696 : « Depuis huit ou dix ans, il y a bien des choses de changées ; ce n'a pas toujours esté en bien. Il semble que les femmes aient oublié qu'elles sont d'un autre sexe que les hommes, tant elles cherchent à en prendre les manières, et tant elles se sont familiarisées avec eux. Ces respects et ces déférences que leurs mères exigeoient des hommes les gesneroient trop ; on vit avec elles sans façons, comme d'ami à ami. Aux jeux, à l'Opéra, aux parties de promenades, elles payent aussi exac-

tement leur écot et leur contingent que les hommes et tiendroient à injure que l'on voulût, hors quelques raisons particulières, payer pour elles » (p. 283). Mais ce n'est pas seulement des détails sur l'histoire des mœurs que l'on rencontrera dans ce curieux volume, nous y signalerons aussi des renseignements sur l'histoire politique, notamment sur les batailles de Senef (p. 12) et de Staffarde (p. 535), sur la sortie des protestants de France (lettres d'Ancillon) et leur séjour dans l'Allemagne occidentale (lettres de Lenfant) ; nous y signalerons surtout des détails sur l'histoire littéraire, sur Rabelais (p. 39), Molière (p. 72), les doctrines des Jésuites sur le régicide (p. 112), La Fontaine (p. 224), Thomas Corneille et Longepierre (p. 244), la querelle des anciens et des modernes (p. 248), La Bruyère (p. 273), sur une curieuse accusation de plagiat contre Puffendorff (p. 413), et enfin sur le père Bouhours, désolé, disait Minutoli, de la faillite de Mme Cramoisy, « parce qu'elle est son amie intime, qu'il y alloit très souvent prendre de bons petits repas avec de ses camarades, et plût à Dieu qu'il n'y fît pas autre chose » (p. 532). M. Gigas a publié ces documents avec grand soin, les accompagnant d'une introduction et d'une table des noms cités, et, si ses notes sont parfois un peu sèches, il n'en faut pas moins le remercier de ce volume et souhaiter qu'il nous donne le plus tôt possible le nouveau recueil des lettres de savants qui sera la suite naturelle de celui-ci.

Les *Lettres d'un cadet de Gascogne sous Louis XIV, François de Sarraméa*, que publie M. François Abbadie, forment le vingt et unième fascicule des Archives historiques de la Gascogne (Paris, Champion, et Auch, Cocharaux, in-8°). Elles sont éditées avec beaucoup de soin et les curieux trouveront, dans les notes plus encore que dans le texte, des renseignements très précis sur les familles de la région pyrénéenne. Un index au reste rend les recherches très faciles. Au point de vue de l'histoire générale, en revanche, ces lettres sont, il faut l'avouer, d'un intérêt médiocre. François de Sarraméa, entré à seize ans comme sous-lieutenant au régiment de Languedoc, y obtint une compagnie et y servit cinquante années durant. Ses lettres sont simples, écrites avec une netteté militaire, mais sans éclat. On peut se faire, en les lisant, une idée de ce qu'était la vie d'un officier subalterne, alors qu'il avait plus de noblesse et de courage que d'écus. Sarraméa était sans cesse à court d'argent et il n'était pas le seul. « On est icy, écrivait-il, d'une misère qui fait trembler » (p. 59). Les nécessités de l'équipement et de la vie en campagne, les accidents de la guerre, les difficultés du recrutement avec des hommes qui désertaient sans cesse une fois engagés (p. 31), le payement irrégulier de la solde, voilà ce qui rendait si difficile la situation des offi-

ciers pauvres et ce que l'on retrouve dans les lettres de Sarraméa. On y retrouvera aussi des sentiments excellents. Sarraméa était un modeste qui faisait son devoir sans phrases et qui, au milieu des difficultés et des dangers, n'en a pas moins, presque dans chacune de ses lettres, un retour touchant vers sa famille et vers le pays natal.

Des *Lettres du chevalier de Boufflers à la comtesse de Sabran* que publie M. Paul Prat (Plon, in-8°), le plus grand nombre a été écrit antérieurement au départ de Boufflers comme gouverneur du Sénégal ; la seconde partie comprend, en même temps qu'une lettre adressée au prince Henry de Prusse, la correspondance échangée avec Mme de Sabran pendant l'émigration. Une dernière lettre enfin a été écrite à Mme de Staël le 27 décembre 1808. Sauf quelques détails sur Voltaire, sur La Clochetterie et la guerre contre l'Angleterre, sur la condition des émigrés, on y trouvera peu de détails pour l'histoire générale. Il faut y signaler cependant ce que dit Boufflers de l'ardeur des troupes. « Il y a une volonté dans mon régiment qui m'a touché jusqu'aux larmes » (p. 101) ; il est vrai qu'il s'est plaint plus haut de la mauvaise organisation. « Les troupes seront décimées par l'ineptie de ceux qui les conduisent » (p. 85). On prendra plaisir par contre à en goûter la gentillesse un peu mignarde. Il donne à Mme de Sabran des conseils sur la peinture et aussi sur la traduction des poètes latins. Parfois même il termine une lettre en cette langue (p. 23). Il était pourtant bien français celui qui savait si gracieusement dire : « Mourir n'est rien, se battre est assez joli, mais s'ennuyer est affreux » (p. 4).

Les *Nouveaux cahiers de doléances paroissiales* (Archives révolutionnaires de la Creuse) publiés par M. Fernand Autorde (Guéret, Amiault, in-8°), forment une suite intéressante aux cahiers et autres documents révolutionnaires déjà publiés par M. Duval en 1873 et 1875. Dans les sept cahiers (Lourdoueix-Saint-Pierre, Saint-Martin-Château, Saint-Vaury, Pontarion, la Pouge, Royère et la Royère), on trouvera bien des demandes communes ; tous sont unanimes notamment à désirer la réforme de l'impôt et l'égalité dans son assiette et son paiement ; mais un seul est vraiment curieux par le nombre et la précision de ses vœux, c'est celui de Lourdoueix-Saint-Pierre. C'est un véritable programme de gouvernement parlementaire avec des assemblées périodiques où le doublement du tiers serait admis, des ministres responsables, la liberté individuelle garantie et des états provinciaux. Il est très hostile au clergé et à la papauté, et il désirerait voir fixer le nombre des banquiers et « interdire le cours et l'agiotage des effets publics » (page 6). Certaines des réformes qu'il demande, notamment celles des frais de justice et de procédure

(p. 11-12), et des charges de notaires, attendent encore d'être accomplies. Il faut signaler dans les cahiers de Saint-Vaury l'assimilation du clergé secondaire au tiers état (p. 19) et la présence d'un nom de femme, Courtignoux, veuve, parmi les signataires.

M. J. Gallay est trop modeste quand il dit que son livre, *Un inventaire sous la Terreur* (Paris, Chamerot, in-4°), « n'offrira d'intérêt qu'aux curieux des choses de la musique, aux collectionneurs et aux fidèles de la confrérie de sainte Cécile. » Sa publication, avec introduction et notes de l' « état des instruments de musique saisis chez les émigrés et condamnés et mis en réserve pour la nation par la commission temporaire des arts depuis son établissement, par Bruni, » n'est pas seulement intéressante pour l'histoire de la musique; elle démontre que les choses de l'art préoccupèrent la Révolution plus qu'on ne le croit, cette Révolution à laquelle on doit, M. Gallay le rappelle dans un appendice, la création du Conservatoire. Elle est en même temps un document curieux sur la société française avant la Révolution. Une époque se peint dans sa musique comme dans ses autres productions, et, pour qui sait lire entre les lignes de ce simple inventaire d'instruments, dont beaucoup sont aujourd'hui délaissés, c'est tout un monde léger, spirituel et charmant qui revit dans l'énumération de ces clavecins, où Mozart a peut-être posé ses mains, de ces musettes et de ces vielles qui ont redit les grêles airs du Devin de village et des Indes galantes à celles que peignirent Fragonard ou Watteau. Bien qu'il se réfère un peu trop à Potier de Courcy et qu'il ne sache pas toujours bien où trouver les renseignements sur les propriétaires des instruments séquestrés, M. Gallay s'est acquitté de sa tâche d'éditeur avec grand soin et son volume est édité avec un luxe de bon goût en la matière.

Les *Mémoires politiques et militaires du général Tercier* (1770-1816), publiés par M. C. de la Chanonie (Plon, in-8°), compteront parmi les documents les plus intéressants qui ont vu le jour dans ces dernières années sur la chouannerie et l'émigration. Claude-Augustin de Tercier, né à Philippeville le 8 novembre 1752, mort le 23 février 1823, était le neveu de Tercier, premier commis des Affaires étrangères, qui dirigea un moment la correspondance secrète de Louis XV. Entré au service en 1770, il servit pendant la guerre d'Amérique, connut aux Antilles la future impératrice Joséphine, dont plus tard il put apprécier la bonté, et émigra dès 1791. Après avoir servi d'abord à l'armée des princes, il se trouva à Quiberon, d'où il se sauva par son sang-froid, rejoignit Georges en Bretagne, puis passa dans l'Anjou et le Maine, où il commanda en chef en 1798 et 1799, après la mort de Rochecotte. Mis pour la seconde fois au Temple

lors de l'affaire de Moreau et de Pichegru (1804), il resta en surveillance à Amiens, où il se maria en 1807, jusqu'à la Restauration. Après avoir rejoint le duc de Bourbon en 1815, il fut fait maréchal de camp en 1816. Très honnête homme, très brave soldat, ayant dans les choses de la guerre beaucoup d'expérience et de bon sens, Tercier était, au demeurant, un esprit assez étroit, même assez borné. On voit par là dans quelle mesure il est permis d'accepter le jugement qu'il porte sur l'émigration et sur ses compagnons d'armes. Il est d'une dureté extrême, surtout pour Puisaye, Bourmont et Malartic. Mais, si son témoignage doit être critiqué, on devra cependant en tenir compte, car ces mémoires, d'une lecture très agréable, portent le cachet, sinon de la grande perspicacité, du moins de la sincérité et de la loyauté complètes de leur auteur.

Histoire de France, XVIe-XVIIIe siècle. — Si M. Léon Marlet ne surfaisait pas trop son héros qui, sauf dans son expédition en Navarre, fut plutôt un partisan très hardi et très brave qu'un véritable capitaine; s'il n'attribuait pas à Catherine de Médicis un sentiment de crainte et de rancune tenace à l'égard du meurtrier involontaire de Henri II que je ne m'explique guère chez cette femme sceptique et froide, d'ailleurs toute sa vie dédaignée par son mari; s'il avait divisé son travail en chapitres et s'il l'avait muni de tables, j'aurais des éloges à faire à son dernier livre *le Comte de Montgomery* (Picard, in-8°). On pourrait lui demander de supprimer quelques passages qui évoquent un peu trop les souvenirs du drame romantique, mais il est naturel d'avoir les défauts de ses qualités, et ce serait mauvaise grâce que de reprocher à M. Marlet les écarts d'un style clair, rapide, animé, jamais ennuyeux, d'autant que ses qualités d'écrivain ne nuisent pas à la connaissance sérieuse qu'il a des sources et de la plupart des personnages du temps.

En rendant compte ici même de Philippe V et Louis XIV, première partie de l'excellent ouvrage de M. Alfred Baudrillart, *Philippe V et la cour de France*[1], nous disions qu'après la mort de Louis XIV « les dissentiments allaient s'accentuer jusqu'à amener la guerre entre les deux puissances pour revenir enfin à cette situation naturelle que devait consacrer le Pacte de famille, à savoir l'indépendance absolue des deux nations dans une alliance étroite que commandaient à la fois la communauté des intérêts et la noblesse réciproque des sentiments. » C'est l'exposé de ces *dissentiments*, de la guerre qu'ils amènent et des débuts de la réconciliation que l'on trouvera dans le tome II de M. Baudrillart, *Philippe V et le duc*

1. Cf. *Revue*, t. XLIII, p. 111.

d'Orléans (Didot, in-8°). Revenant en arrière pour étudier les origines de la rivalité qui devait séparer le régent de son parent le roi d'Espagne et se transformer, chez ce dernier, en une véritable haine, l'auteur commence par examiner successivement les trois points suivants : Le régent a-t-il tenté de se substituer à Philippe V sur le trône d'Espagne ? A-t-il tenté de l'empoisonner ? Les renonciations réciproques des deux princes étaient-elles valables ? M. Baudrillart fait la lumière sur le premier point avec une clarté saisissante. Le duc d'Orléans n'a pensé à se substituer à Philippe V qu'au cas où celui-ci aurait été forcé d'abandonner son trône et, s'il a songé à utiliser les bonnes dispositions des ennemis, il n'a rien fait pour les provoquer. Il a encore moins songé à l'empoisonner, et cette création de l'imagination malade du roi d'Espagne n'a servi qu'à fournir à M. Baudrillart l'occasion de raconter avec beaucoup d'humour l'étonnante odyssée du cordelier Le Marchand. L'auteur a traité d'une autre manière la question des renonciations, à la fois historiquement et juridiquement, en concluant à leur entière et absolue validité, aussi bien qu'à leur entière et absolue nécessité. C'est un avis que l'on ne partagera pleinement qu'à condition de se mettre, comme il l'a fait, en dehors du droit divin pur, suivant lequel l'« oint du seigneur, » celui que Dieu lui-même a désigné pour gouverner un peuple, n'a pas plus le droit de se soustraire à cette mission qu'on n'a le droit de la lui dénier. Invoquer, comme le fait M. Baudrillart, pour justifier l'ordre de succession établi en Espagne et en France, le droit civil et le droit canonique (p. 178), c'est invoquer un autre droit que les vieilles théories de la monarchie absolue dans lesquelles avait été nourri Philippe V, et c'est ce qui explique au moins en partie les hésitations de ce prince sur la légitimité de ses renonciations. M. Baudrillart s'étonne que « ce chrétien scrupuleux » ne reculât pas d'horreur « devant les calamités qu'un mot imprudent de sa part pouvait suffire à déchaîner » (p. 206) ; c'est parce que Philippe V était chrétien et scrupuleux qu'il ne pouvait oublier que l'ordre de succession au trône vient de Dieu et de Dieu seul, qu'il est en dehors et au-dessus des conventions humaines et qu'elles ne peuvent rien contre lui. Ces sentiments s'unissaient certainement dans son cœur à l'ambition et à la haine du régent pour lui faire désirer de régner en France ; ils dominent les faits que M. Baudrillart expose ensuite avec autant de sûreté de méthode et de talent d'exposition que dans la première partie de son livre. Là encore, il fait sur les événements et leurs causes une pleine lumière. Il montre que les premiers torts vinrent de Philippe V, que, si le régent commit la faute d'employer pour amener la chute d'Albéroni des procédés tels que la conspiration de

Saint-Aignan, il fut forcé de négocier l'alliance anglaise pour empêcher une nouvelle coalition dirigée contre la France et dont l'Espagne eût été l'âme; il montre en outre que, dans cette alliance, le duc d'Orléans eut toujours soin de ménager à Philippe V toutes les facilités d'entrée et qu'il désirait encore sincèrement la paix et l'union quand la guerre de 1719, la chute d'Albéroni et l'accession de l'Espagne à la quadruple alliance eurent rendu possibles et même nécessaires l'une et l'autre. Ce fut avec joie qu'il reçut les ouvertures du roi d'Espagne relativement aux mariages de Louis XV avec l'infante, et du prince des Asturies avec Mlle de Montpensier, et plus tard à celui de don Carlos avec Mlle de Beaujolais; dans des sentiments de loyauté et de sympathie qu'il négocia avec la cour de Madrid les préliminaires du congrès de Cambrai. Le régent sort donc justifié et grandi de ce livre, remarquable à tant d'égards. Si M. Baudrillart n'apporte pas, dans cette seconde partie, des documents inédits aussi nombreux et aussi précieux que dans la première, sa récolte a néanmoins été des plus abondantes, et il l'a mise en œuvre avec une sûreté de jugement, un esprit critique, un talent d'écrivain supérieur encore à ce qu'on connaissait de lui. Le jugement qu'il porte sur la régence et sa politique paraît définitif; on ne peut que s'associer aux éloges qu'il donne à Philippe d'Orléans, comme à ceux qu'il donne à Dubois. Avec lui, on rangera ce dernier, « sinon parmi les plus grands, du moins parmi les plus habiles de nos ministres » (p. 538); on reconnaîtra qu'il sut concilier « les trois intérêts dont un homme d'État dans sa situation eut la garde, quoiqu'à des degrés différents : celui du prince, celui du royaume et celui de l'Europe » (p. 262).

Ce jugement sur Dubois est au fond le même que celui que porte M. Louis Wiesener dans *le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais* (Hachette, in-8°), mais ce dernier auteur a bien moins motivé ses affirmations, il a bien moins saisi l'unité de la politique extérieure de la France sous la régence que ne l'avait fait M. Baudrillart. C'est que son livre, dont ce n'est du reste que le premier volume, qui s'arrête au commencement de 1717, au traité de la Haye, a été presque exclusivement composé à l'aide des sources britanniques. Or il est impossible de comprendre la diplomatie de la régence si l'on n'a présent à l'esprit l'ensemble de l'échiquier politique européen à cette date et les dépêches anglaises ne suffisent pas à elles seules pour en donner une idée. Si M. Wiesener s'était informé ailleurs qu'à Londres, il aurait à la fois mieux compris la totalité de son sujet et évité un certain nombre d'erreurs de détail. A défaut des archives françaises et espagnoles, où se trouvent cependant tout autant que dans les archives anglaises les renseignements nécessaires à la parfaite intel-

ligence du temps, il aurait dû se tenir au courant des publications récentes sur son sujet et notamment consulter le travail de M. O. Weber sur la quadruple alliance dont M. Baudrillart a tiré si bon parti. Son livre n'en est pas moins intéressant et digne d'être consulté. Il confirme la nécessité de l'entente franco-anglaise après 1715 et le bon jugement de ceux qui employèrent leur habileté à la conclure; il montre, par des détails très curieux sur le parti jacobite, qu'elle était aussi désirée en Angleterre qu'en France, et il donne aussi l'explication de la défaveur qu'elle a rencontrée jusqu'ici auprès des historiens. Elle n'a pas eu seulement contre elle les adversaires intérieurs du régent, le parti de l'ancienne cour; elle a été conclue en dehors des règles ordinaires de la diplomatie, on pourrait presque dire subrepticement. La façon dont cette politique a été inaugurée et pratiquée a caché ce qu'elle avait de véritablement grand et de fécond. C'est là l'origine de procédés diplomatiques qui vont être mis en usage pendant tout le XVIIIe siècle. Avant le secret du roi, il y a eu beaucoup d'autres *secrets;* il y a eu, on peut le dire, le *secret du régent*.

Le livre de M. l'abbé A. Angot, sur l'*Instruction populaire dans le département de la Mayenne avant 1790* (Paris, Picard, et Laval, Goupil, in-8°), présente tous les renseignements que l'auteur a pu réunir dans les archives communales, dans celles des fabriques, des châteaux et des particuliers patiemment explorées, sur les écoles de chaque commune du département rangée selon l'ordre alphabétique. C'est un travail très grand, fait avec beaucoup de conscience et de netteté. Dans une longue introduction, l'auteur a lui-même résumé les résultats généraux de cette soigneuse enquête. On y voit que le bas Maine possédait avant la Révolution 321 écoles, dont 180 de garçons et 141 de filles, écoles fondées aux trois cinquièmes par le clergé et toutes, d'ailleurs, placées sous son influence. La position des instituteurs laïques paraît avoir été quelquefois peu enviable (p. XLV) et l'enseignement, une fois que l'élève savait lire et écrire, se bornait à peu près exclusivement aux choses religieuses. Les châtiments corporels étaient en honneur (p. LIII), et M. l'abbé Angot paraît avoir gardé à la férule une certaine tendresse. Je ne puis en cela être de son avis, pas plus que quand il oublie de signaler les lacunes de l'enseignement primaire sous l'ancien régime et qu'il entremêle ses constatations d'allusions de polémique contemporaine; mais il faut reconnaître qu'il a pleinement raison de regretter la large initiative privée qui s'exerçait autrefois en matière d'enseignement et dans bien d'autres branches de l'activité humaine. L'affaiblissement de cette initiative est d'ailleurs un fait dans lequel la Révolution n'a qu'une responsabilité limitée. Elle et les gouvernements qui ont suivi n'ont

fait que reprendre en ce sens les errements de la centralisation monarchique. La préface de dom Piolin renferme d'intéressants renseignements sur les petites écoles jansénistes.

Les *Études sur les biens ecclésiastiques avant la Révolution*, par M. L. Bourgain (Vivès, in-8°), sont à la fois un livre de polémique contre les partisans de la séparation des Églises et de l'État et un livre d'histoire. Il serait même plus exact de dire que l'histoire n'y sert qu'à la polémique et à une polémique qui manque à son premier devoir, le respect de ses adversaires. Que sert d'appeler Michel de l'Hôpital « l'homme moins de la tolérance que du protestantisme » (p. 56), de dire que le constituant Chapelier faisait « ses délices des mauvais lieux au point qu'il y perdra la raison » (p. 76), et de croire accabler ceux qui ne pensent pas comme vous sous l'épithète de « cerveaux positivistes » (p. 354) ? Il ne nous en coûte nullement, quant à nous, de reconnaître que l'œuvre de M. Bourgain témoigne de recherches très sérieuses et qu'elle est écrite avec clarté. Il aurait pu par contre condenser davantage la partie relative à la régale, qui a trop les allures d'une réfutation dirigée contre les travaux du P. Desjardins, et reporter son développement sur la question des chartes fausses, rejetée trop dédaigneusement dans une note (p. 13). La thèse qu'il soutient est que, l'Église étant propriétaire de ses biens et ayant payé une part considérable d'impôts sous l'ancien régime, les mesures de l'Assemblée constituante ont été une atteinte formelle au droit de propriété privée, atteinte qui serait consommée par la séparation de l'Église et de l'État. Sur le premier point, on peut répondre que les éléments manquent pour résoudre nettement la question, les textes mêmes que cite M. Bourgain paraissant aussi favorables aux prétentions de l'État qu'à celles de l'Église (p. 35). Quant au second, il est hors de doute que, si l'Église a payé une quote-part des impositions dans l'ancien régime, cette quote-part n'était pas comparable à celle qui pesait sur les non-privilégiés. De deux choses l'une, d'ailleurs, ou l'Église, sous l'ancien régime, n'était pas mieux traitée que sous le droit moderne et alors pourquoi le regretter et désirer son retour? ou elle était privilégiée et alors les mesures de la Constituante se justifient d'elles-mêmes. Cela posé, on ne peut se refuser à reconnaître les services importants qu'elle a rendus, bien que soutenir qu'on lui doit la conservation de la science profane (p. 358) ce soit oublier que plus d'un chef-d'œuvre de l'antiquité classique a disparu, gratté sur son parchemin par des moines barbares, pour y être remplacé par quelques médiocres gloses sur un scolastique inconnu.

Époque révolutionnaire. — M. le vicomte de Broc a donné un

Le nouveau volume de M. Duquet sur la *Guerre de 1870-1871* (Charpentier) contient seulement l'histoire des événements qui se sont passés du 20 septembre au 20 octobre 1870. Il est intitulé : *Paris, Chevilly et Bagneux*, et le récit des deux affaires qui eurent ces villages pour centres est la meilleure partie du volume. Le reste est consacré à l'histoire de l'occupation du département de Seine-et-Oise par les Allemands et à la peinture de Paris assiégé. On doit rendre hommage à la conscience avec laquelle M. Duquet a consulté tous les témoignages que nous possédons sur cette douloureuse époque et à l'impartialité avec laquelle il distribue l'éloge et le blâme, le blâme surtout. Mais on éprouve une certaine fatigue à le suivre à travers les milliers d'anecdotes qu'il a recueillies et qui ont presque toutes pour but de mettre en lumière l'incapacité, la sottise et le charlatanisme de ceux qui ont alors joué un rôle. Le jugement dernier qui résulte de la lecture de ces pages me paraît excessif dans le sens de la sévérité, et M. Duquet, qui prétend suivre la méthode de Taine et de Chuquet, me paraît oublier à chaque ligne cette méthode pour intervenir dans le récit et se livrer à des appréciations véhémentes qui sentent plus le pamphlet que l'histoire. Ses trois premiers volumes étaient à cet égard bien supérieurs aux deux derniers, où règne un ton d'ironie et d'aigreur qui nuisent à leur autorité. Il en arrive à traiter de traîtres d'ardents patriotes comme M. Charton parce qu'ils n'ont pas cru possible d'organiser en France la guerre de guérillas, ni de ravager le département de Seine-et-Oise comme Montmorency ravagea jadis la Provence, pour faire le désert devant les Prussiens. C'est ne tenir compte ni des temps ni des lieux, et, en tous cas, admettre comme incontesté un point de vue très discutable. M. Duquet, qui se trouvait du reste à Versailles à la fin de septembre 1870, et non au coin des bois à faire le coup de feu, était mieux placé que personne pour comprendre la différence à faire entre les vils spéculateurs qui se faisaient les pourvoyeurs de l'armée ennemie et les administrateurs qui ont cherché à épargner à la population civile des souffrances inutiles à leurs yeux.

Quelle que soit, du reste, l'opinion qu'on ait sur les services rendus en 1870 par les corps de francs-tireurs, on ne doit pas marchander l'admiration et la sympathie à ceux qui ont cru sérieuse-

de Rouger; p. 190, Miollis au lieu de Miolis; p. 236, Lanchère et non Lauchère; p. 246, note, Chézy n'est-il pas surfait? p. 342, Malzieu et non Malgieu; p. 383, on remarquera le peu de part que donnent les documents à Bonaparte dans la prise de Toulon. On est étonné de ne pas trouver dans la liste bibliographique le Recueil des actes du comité de salut public p. p. M. Aulard.

ment à la possibilité d'arrêter l'invasion par la guerre de guérillas et qui ont exposé et sacrifié leur vie dans les embuscades et les coups de main. Parmi les francs-tireurs qui ont causé de sérieux embarras aux Allemands, il faut mettre au premier rang les francs-tireurs réunis qui opérèrent en Bourgogne d'octobre 1870 à février 1871, et qui, du reste, furent surtout utiles lorsqu'ils firent partie de l'armée de Garibaldi. M. Dormoys, qui fut un des plus ardents parmi ces francs-tireurs, s'est fait leur historien. Aux trois volumes déjà parus de ses *Souvenirs d'avant-garde* (Sauvaitre), il vient d'en joindre trois nouveaux : *la Première bataille de Dijon le 30 octobre 1870*, l'*Attaque de Dijon à la baïonnette le 26 novembre 1870*, la *Capture de huit cents moutons le 16 janvier 1871*. Avec la *Double surprise de Chambœuf*, la *Surprise de Châtillon* et la *Prise du drapeau du 61e allemand le 23 janvier 1871*, nous avons une histoire presque complète de la campagne de Bourgogne, des combats héroïques dont la Côte-d'Or a été le théâtre. Cette histoire est de l'histoire vivante, palpitante, où l'on sent encore l'odeur de la poudre et du sang; mais, si elle est écrite par un témoin oculaire, par un combattant encore vibrant des émotions de la lutte, elle l'est aussi par un esprit critique qui a étudié tous les récits français et étrangers, comparé les témoignages et serré la vérité d'aussi près qu'il était possible. Ses petits volumes, d'un format minuscule, donnent une note à part dans la riche littérature de la guerre franco-allemande et méritent une attention spéciale. G. M.

Histoire maritime et coloniale. — *La Piraterie sur l'Atlantique au XVIIIe siècle* de M. Léon Vignols (Rennes, Oberthur, in-8°) comprend deux parties, consacrées l'une aux pirates barbaresques, l'autre aux forbans des Antilles. La première est beaucoup trop longue. Bien que l'auteur ait glané quelques renseignements intéressants dans les archives de la Chambre de commerce et dans celles de l'Administration de la Marine à Nantes, les documents lui ont fait défaut, et les détails qu'il donne sur l'organisation de la piraterie algérienne, en dépassant le cadre indiqué par son titre, n'ajoutent pas grand'chose à ce qu'on savait déjà. C'est qu'en somme les corsaires algériens infestaient surtout la Méditerranée et que les Saletins ont laissé peu de traces de leurs déprédations. La seconde partie est beaucoup plus neuve. M. Vignols y a groupé d'une façon très intéressante les détails fournis par ceux qui avaient écrit avant lui sur le sujet en les complétant par des recherches personnelles. C'est ainsi qu'il montre (pp. 96 et suiv.) le parti qu'on aurait pu tirer de ces forbans pour coloniser Madagascar dès la première moitié du XVIIIe siècle, et qu'il a tiré des archives de la Loire-Inférieure le curieux récit de l'affaire

Dulaien (p. 103 et suiv.). En somme, s'il avait donné à son travail un titre qui en indiquât mieux le contenu, et s'il s'était résigné à sacrifier une grande partie des détails déjà connus sur la piraterie algérienne, on aurait peu de critiques à adresser à ce livre. Il reste une œuvre consciencieuse, et la seconde partie est l'ébauche d'une véritable histoire des flibustiers des Antilles que M. Léon Vignols, il nous le montre, serait très capable d'écrire et qu'il faut souhaiter qu'il nous donne.

Georges Roux, l'armateur marseillais dont M. Adrien Artaud écrit, avec plus d'enthousiasme que de critique, la biographie (Champion, in-8°), naquit probablement dans l'île de Tino, en Levant, vers 1703. Bien qu'il ait été à deux reprises, en 1744 et en 1764, échevin de Marseille, bien qu'il ait été fait plus tard conseiller d'État, ce n'est pas à ses fonctions publiques qu'il a dû sa notoriété, c'est à son éclatante fortune commerciale terminée par une ruine à peu près complète. Intelligent, audacieux, plus passionné pour le bien public qu'on ne pourrait l'attendre d'un commerçant, Georges Roux fonda la prospérité de la Martinique et faillit faire celle d'une partie de la Provence par l'établissement à la fois industriel et agricole de Brue. Mais les guerres de la succession d'Autriche et de Sept ans avaient commencé d'ébranler sa fortune; la perte de ses vaisseaux *le Superbe* et *la Modeste*, puis le long et dispendieux procès qu'il soutint contre le courtier Verdilhon l'achevèrent. Quand il mourut, le 12 mars 1792, il était presque dans la misère, après avoir possédé un instant environ trente millions. M. A. Artaud a écrit sa biographie avec soin, mais sous une forme qui n'est pas toujours aussi claire et aussi scientifique qu'on pourrait le désirer. Il y a notamment le récit d'une visite de Georges Roux à Brue (p. 159 et suiv.), qui est plus ridicule que vraisemblable et plus artificiel que vivant. Il y a des erreurs d'appréciation, notamment dans l'opinion exagérée que M. Artaud se fait du Dauphin, fils de Louis XV. Il semble aussi que l'auteur se soit un peu abusé sur son héros. Les opérations de Roux furent souvent plus audacieuses que prudentes, et la vanité ne laissait pas que d'avoir entrée dans cet esprit, parfois cependant si large et si ouvert. Il tint à marier sa fille à un Glandevès, et ce fut pour voir son gendre l'abandonner au moment critique (v. p. 342). M. Artaud n'aurait pas dû négliger non plus de consulter aux Archives des affaires étrangères la correspondance de la Chambre de commerce et de l'intendant de Marseille. Mais, ces réserves faites, il n'en reste pas moins que la vie de Roux est un chapitre intéressant de l'histoire du commerce au XVIIIe siècle, et qu'on y trouvera sur le funeste résultat des mesures prohibitives à l'égard des échanges (p. 59, 119, etc.), comme sur

l'effort des corsaires français pendant la guerre de Sept ans (p. 217 et suiv.), des renseignements curieux et souvent précis.

M. l'abbé J. Loridan a donné, dans ses *Voyages des astronomes français à la recherche de la figure de la terre et de ses dimensions* (Lille, Desclée, De Brouwer et Cie, in-8°), un résumé bien fait de l'histoire de la mesure du méridien par les savants de notre pays. C'est aux relations de Picard, de Maupertuis, de La Caille, de La Condamine, de Delambre, de Méchain, d'Arago, de Biot et du général Perrier qu'il a emprunté les éléments de son travail, mais il a su grouper les extraits nombreux qu'il en a faits avec beaucoup de clarté et d'agrément. S'il avait apporté plus de soin dans la transcription des noms propres (Bergopson, p. 17. — Castillon, p. Castellon, p. 158, etc.), et s'il n'attribuait pas à la Révolution tout entière un mot et une opinion qui ne sont que de Marat (p. 145), on ne pourrait que recommander ce livre comme un bon essai de vulgarisation de l'histoire des sciences.

M. Alexis Faure étudie depuis longtemps l'histoire de nos établissements dans l'Extrême-Orient. La première partie de son travail, *les Origines de l'empire français en Indo-Chine*, paraît dans la *Revue de géographie*. Il en donne en volume la seconde partie sous le titre de : *les Français en Cochinchine au XVIIIe siècle; Mgr Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran* (Challamel, in-8°). C'est une bien curieuse figure que celle de ce prélat. Né à Origny-en-Thierrache le 2 novembre 1741, il entra dans les missions étrangères et s'embarqua à Lorient contre la volonté de ses parents en novembre 1765. Arrivé à Macao, il se décida à évangéliser la Cochinchine où il devint rapidement le coadjuteur de Mgr Piguel, auquel il succéda en 1770 comme vicaire apostolique avec le titre d'évêque d'Adran. Ce fut vers 1775 qu'il conçut le projet d'affermir et de développer le christianisme en Indo-Chine en soutenant contre les Tay-Son le petit-fils de Vo-Vuong, descendant de la dynastie légitime des Nguyen. Dans la pensée de l'éminent évêque, la politique devait servir à la religion; l'une et l'autre aux intérêts de la France. Forcé de reculer devant l'insurrection, le roi, conseillé par Pigneau de Behaine, se décida à demander secours à Louis XVI. L'évêque d'Adran avec le fils du monarque cochinchinois partirent pour Paris, où ils arrivèrent en février 1787. Malgré la détresse financière et les intrigues de cour, ils obtinrent la signature du traité du 27 novembre 1787 et repartirent un mois après. Mais, après avoir signé le traité, le roi de France et Montmorin hésitèrent à l'accomplir; ils laissèrent toute liberté de l'exécuter à Conway, qui commandait nos établissements dans la mer des Indes, et celui-ci abandonna l'évêque d'Adran. Ce dernier ne se

découragea pas; avec l'aide d'un petit groupe de Français courageux, Olivier de Puymanel, Dayot[1], etc., il réorganisa l'armée et le gouvernement cochinchinois, et quand il mourut, le 9 octobre 1799, au siège de Quinhon, la partie était gagnée contre les Tay-Son. M. Faure a raconté cette vie avec beaucoup de soin et dans un légitime sentiment d'admiration pour l'évêque d'Adran, mais son livre eût gagné à être allégé du grand nombre de documents in extenso qui alourdissent le récit. De plus, il eût peut-être été moins sévère pour Louis XVI et Montmorin s'il avait considéré la gravité des difficultés intérieures et extérieures dans lesquelles ils se débattaient à la veille de la Révolution. Telle qu'elle est, son œuvre n'en reste pas moins intéressante; elle contribuera à faire connaître le grand évêque d'Adran; elle montrera ce que peuvent produire, malgré les obstacles, la ferme volonté d'un homme et le dévouement à une cause.

Histoire littéraire. — M. l'abbé Lacroix a écrit sa thèse latine sur le traité de Lamothe Le Vayer, l'Institution du Dauphin, *Quid de instituendo principe sensuerit Vayerius* (Letouzey et Ané, in-8°). Après avoir résumé la vie et l'ouvrage de son auteur pour lequel il est peut-être trop sévère, M. l'abbé Lacroix le compare aux écrivains du même genre. Ses lectures, qu'il nous permette de le lui dire, n'ont pas été assez étendues. Il aurait dû étudier plus à fond toutes les écoles d'éducateurs de princes qui ont fleuri au XVIe et au XVIIe siècle, et qui, on peut le dire, reconnaissent pour maître et pour inspirateur Machiavel. Le livre si curieux de Ferrari sur l'Histoire de la raison d'État lui eût fourni à cet égard d'utiles indications. Mais sa comparaison de l'œuvre de Le Vayer avec le testament politique de Richelieu est intéressante et les conclusions en sont curieuses. En somme, cette thèse latine, développée et remaniée, pourrait faire en français un très bon livre. L. F.

Le volume de M. Arvède Barine sur *Bernardin de Saint-Pierre* est un des meilleurs qui aient paru dans la Collection des *Grands écrivains français* (Hachette). Il est écrit de la plume la plus alerte et la plus spirituelle, avec une connaissance très précise des moindres détails de la vie et des œuvres de Bernardin, et avec une grande habileté critique à dégager la vérité des récits trop complaisants de Mme de Saint-Pierre et d'Aimé Martin. La tournure d'esprit ironique habituelle à M. A. Barine a trouvé ample matière à s'exercer à l'occasion de ce naïf aventurier, fondateur de colonies et législateur du pays d'Utopie, de ce philanthrope hanté du délire de la persécution, de cet homme fier obligé de vivre de sollicitations et d'aumônes, de ce Don

1. On retrouvera les noms de la plupart d'entre eux aux pièces justificatives.

Quichotte des causes finales, qui a failli ridiculiser à jamais sa Dulcinée la Providence par la manière dont il l'a défendue. M. A. Barine n'a dissimulé ni les défauts de caractère de Bernardin ni les lacunes de son esprit; mais sa sévérité ne fait que donner plus d'autorité à l'hommage qu'il rend au génie descriptif de l'auteur du Voyage à l'Ile-de-France, des Études de la Nature, de Paul et Virginie. Il a remarqué avec raison que l'on a dépouillé Bernardin d'une partie de la gloire qui lui revient en faveur de J.-J. Rousseau et que Chateaubriand et Lamartine lui doivent beaucoup. On pourrait joindre à ces deux noms d'autres encore, sans compter celui de G. Sand. La description pittoresque date vraiment de B. de Saint-Pierre. Celle de Rousseau reste générale et littéraire. Bernardin le premier a donné à sa description la précision technique tout en lui conservant un tour poétique. Il est réaliste et peintre. Pierre Loti est de sa descendance.

Le volume de M. D'HAUSSONVILLE sur *Mme de la Fayette* (Hachette, Coll. des grands écrivains) ne renferme pas seulement une biographie attachante d'une des femmes les plus séduisantes de notre siècle et une appréciation fine et mesurée de ses œuvres; elle apporte à l'histoire littéraire de véritables révélations. C'en est une et non des moins piquantes que de nous apprendre que M. de la Fayette a survécu de trois ans à La Rochefoucauld, et que Mme de la Fayette n'a jamais été une jeune veuve; c'en est une aussi que les fragments de correspondance qui ont permis à M. d'Haussonville de donner un portrait si fidèle de Mme de la Fayette dans sa jeunesse et de retracer ses relations avec Ménage, Huet et Segrais; c'en est une enfin et la plus précieuse de toutes que ces pensées inscrites par Mme de la Fayette sur un exemplaire des Maximes et dignes d'un si redoutable voisinage. M. d'Haussonville a analysé avec autant de délicatesse que de vérité la nature de l'amitié ou plutôt de l'amour qui unissait La Rochefoucauld et Mme de la Fayette, et réfuté les conclusions excessives qu'on avait voulu tirer des lettres publiées par M. Perrero. Son livre est instructif et il est charmant; ce charme est fait de la modestie avec laquelle l'auteur présente ses découvertes, de la bonne grâce avec laquelle il réfute ceux qu'il contredit, de la justesse exquise et l'absence de toute exagération avec lesquelles il juge un talent qui fut tout de mesure, de naturel, de finesse, de sentiment profond et contenu.

La Collection des *Classiques populaires* édités par Lecène et Oudin s'est augmentée de trois volumes nouveaux : *Dante*, par E. ROD; *Ronsard*, par G. BIZOS; *Saint-Simon*, par J. DE CROZALS. On sait le plan excellent de ces volumes qui joignent à une étude biographique une analyse entremêlée de citations des œuvres les plus importantes

d'un écrivain. Cette forme est la seule sous laquelle on puisse espérer donner à la majorité des jeunes garçons une idée un peu complète des principaux auteurs français ou étrangers ; et ils apprendront ainsi bien mieux à les connaître qu'en lisant les critiques littéraires les plus développées ou les plus délicates. Celles-ci viendront à leur heure quand l'esprit et le goût seront plus formés et que l'on aura lu les œuvres elles-mêmes. Le livre de M. Rod donne une analyse fidèle, complète et émue de la Divine Comédie, et il fournira à d'autres qu'aux écoliers l'occasion de faire connaissance avec l'ensemble de ce poème incomparable où survit l'âme même du moyen âge. M. de Crozals a très habilement mêlé à la vie de Saint-Simon les passages les plus saillants des Mémoires, et, s'il n'a pu se défendre d'un peu de partialité pour son héros, nous le lui pardonnons volontiers. Ronsard était plus difficile à rendre attrayant, car il y a chez lui bien du fatras et de la monotonie. M. Bizos a su cependant faire ressortir les côtés intéressants de son œuvre. Nous voudrions que chacun des volumes de cette excellente collection nous donnât en une page pour chaque auteur une courte bibliographie, contenant l'indication de la meilleure édition et de la plus facile à se procurer, de la meilleure traduction s'il s'agit d'écrivains non français, enfin des principales études et critiques littéraires dont ses œuvres ont été l'objet.

C'est avec une vive satisfaction que nous voyons, grâce à la maison Plon, la charmante *Bibliothèque elzévirienne* reprendre ses publications. Elle a fait paraître coup sur coup les tomes VIII et X de l'édition de *Branthôme*, commencée autrefois par Mérimée, continuée aujourd'hui par M. L. Lacour. Le tome VIII comprend le discours sur les duels et le tome X les sept premiers discours du Recueil des dames. M. Petit de Julleville a publié les *Tragédies de Monchrestien* avec une notice où il incline à penser, contrairement à M. Funck-Brentano, que le poète fut protestant. M. Paul Cottin nous donne toute la partie inédite des Rapports du lieutenant de police *René d'Argenson*, avec une excellente préface sur le rôle de la police et sur les lettres de cachet à la fin du règne de Louis XIV. M. A. Chenevière s'est fait l'excellent éditeur des *Œuvres poétiques de Bertaut*. Enfin, M. Monvel a eu la bonne fortune de mettre la main sur le manuscrit autographe du *Neveu de Rameau ;* et il nous en offre pour la première fois le texte certain. M. Thoinan y a joint une vie de J.-F. Rameau très utile pour goûter pleinement la géniale fantaisie de Diderot.

G. M.

Histoire étrangère.— L'étude de M. Alfred de Ridder sur *les Droits de Charles-Quint au duché de Bourgogne* forme le 3e fascicule d'un recueil de travaux publié par les membres de la Conférence d'histoire

de l'Université de Louvain sous la direction de M. le professeur Ch. Moeller (Louvain et Paris, 1890, in-8°). La question dont M. de Ridder a essayé de donner la solution a été débattue depuis le jour, on peut le dire, où elle fut posée par la mort sans enfants mâles de Charles le Téméraire. Pour M. de Ridder, cette situation ne changeait rien à la situation du duché de Bourgogne; il revenait légitimement à Marie de Bourgogne, la fille du Téméraire, d'où il suit que « Charles-Quint, en revendiquant la Bourgogne, ne faisait que réclamer un bien injustement enlevé à son aïeul et sur lequel il avait des droits incontestables. » Ces droits ne me paraissent pas si incontestables qu'à l'auteur, qui a d'ailleurs soutenu très habilement une thèse qu'il étudie en juriste plutôt qu'en historien. Sans entrer, en effet, dans les discussions très obscures, très subtiles de droit féodal, et de droit féodal international, que soulèvent les différentes prétentions au duché de Bourgogne, il est d'abord permis de penser qu'on ne peut porter un jugement impartial sur la conduite des partis en envisageant leurs prétentions au seul point de vue du droit pur; il faut, de toute nécessité, tenir compte des conditions historiques dans lesquelles se sont trouvés les prétendants et, en particulier, de la situation particulière faite à la France et à ses rois par le développement colossal de la maison d'Autriche, développement dangereux, non seulement par la puissance qu'il mettait aux mains de Charles-Quint, mais encore par la situation géographique de ses possessions enserrant la France entre elles. Nos rois pouvaient très bien croire à la légitimité de leurs prétentions, très justifiables en elles-mêmes, et dans ces conditions la raison d'État, cette raison d'État supérieure qui s'impose quand il s'agit pour un pays d'être ou de ne pas être, devait fatalement faire pencher la balance contrairement aux droits discutables de Charles-Quint. Ils sont discutables en effet, même en admettant avec M. de Ridder que l'acte de Jean II concédant le duché à Philippe le Hardi ne contient rien de contraire aux prétentions de Marie de Bourgogne, et ils le sont pour deux raisons : la première, c'est qu'à Madrid Charles-Quint ne demandait pas simplement à rentrer dans la jouissance d'un fief expressément réuni à la couronne; il demandait la cession pure et simple en toute souveraineté d'une province de France; il prétendait en somme appliquer le droit privé en matière politique, il suivait une conduite que M. de Ridder n'hésiterait certes pas à blâmer, celle que suivit plus tard Louis XIV dans l'affaire de la Dévolution. La seconde, c'est qu'il ne faut pas oublier que les ducs de Bourgogne, dont Charles-Quint se disait l'héritier, avaient été depuis plusieurs générations les ennemis implacables de leurs suzerains, ce qui était une singulière manière de comprendre

les devoirs imposés au vassal par le droit féodal, ce même droit féodal si souvent invoqué par M. de Ridder, qui oublie trop qu'il permettait, ordonnait même la confiscation par le suzerain outragé des fiefs du vassal infidèle, et l'on sait si les ducs de Bourgogne se mirent souvent dans ce cas.

Les *Deux gentilshommes poètes de la cour de Henry VIII* que nous présente M. Edmond Bapst dans un livre très étudié (Plon, in-8°), où la connaissance approfondie des documents s'unit à un talent d'exposition un peu froid, mais clair et précis, sont Georges Boleyn, vicomte de Rochford, et Henry Howard, comte de Surrey. Le premier était le frère des deux sœurs Mary et Anne Boleyn, qui toutes deux furent successivement aimées de Henry VIII et dont la seconde fut la cause occasionnelle du schisme d'Angleterre. Le second était le cousin germain de ces deux favorites, comme il l'était aussi de Catherine Howard, qui succéda à Anne de Clèves sur le trône de Henry VIII. Tous deux étaient bien de leur temps et de leur pays; menant de front les plaisirs et les affaires avec la brutalité tapageuse qui caractérise l'Angleterre du XVIe siècle, ils eurent la même vie agitée et la même fin tragique. Mais Rochford est plutôt un diplomate, Surrey plutôt un soldat. Avec un orgueil plus violent, mais avec une moins âpre ambition que le premier, le dernier est en somme le plus sympathique des deux, et la postérité gardera un peu pour lui les sentiments de la populace de Londres, qui trouvait en le voyant conduire à la Tour que c'était pitié d'y mettre un aussi beau cavalier (p. 352). Leurs figures revivent dans le livre de M. E. Bapst, tracées d'un dessin un peu maigre, mais net, comme y revit aussi leur oncle et père, le duc de Norfolk, ce modèle de courtisan prêt à toutes les besognes pour désarmer les soupçons, mais qui cependant ne sauva sa tête que grâce à la mort de Henry VIII; comme y revit surtout ce prince, qui porta la casuistique dans la débauche, l'humour dans la cruauté et retrouva des forces à son lit de mort pour envoyer Surrey à l'échafaud; politique avisé et profondément anglais avec cela et dont le règne fut en somme profitable à son pays. Si M. Bapst avait fait saillir ces personnages sur le fond vivant et coloré de la cour de Londres à cette époque, son travail serait excellent; il n'en reste pas moins un livre des plus méritoires, un de ceux qu'il faudra consulter sur l'Angleterre au XVIe siècle[1].

1. M. Bapst aurait pu rappeler à propos des vers de Rochford, cités p. 144, le fameux sonnet de Ronsard: « Quand vous serez bien vieille..., etc., » qui en est la reproduction presque exacte. Le poète français n'aurait-il pas connu les vers de Rochford lors de son voyage en Écosse? Les deux poètes se sont-ils souvenus de la VIIIe élégie de Tibulle (liv. I) ou n'y a-t-il là qu'une rencontre for-

Le volume de M. le baron Alphonse DE RUBLE, sur *la Première jeunesse de Marie Stuart* (Paris, Émile Paul, Huard et Guillemin, 1891, in-8°), dépasse un peu les promesses de son titre puisqu'il mène cette princesse jusqu'à son veuvage et son retour en Écosse. Ce n'est pas nous qui nous en plaindrons. M. de Ruble connaît bien le XVIe siècle et il a su tirer des comptes et d'autres pièces inédites les éléments d'un intéressant tableau de la vie de cour sous Henri II et son successeur, tableau dont la lecture eût été plus agréable encore si l'auteur, dominant mieux son sujet, n'eût pas inséré tels quels dans son texte de trop nombreux fragments de documents qui se retrouvent en entier aux pièces justificatives. On ne peut guère non plus admettre que Rabelais, « en nous racontant une journée du jeune Gargantua, nous fait connaître le règlement de vie d'un prince » (p. 107). La réalité pouvait ressembler par certains côtés au roman; elle devait peu s'en rapprocher dans l'ensemble, surtout à la cour italianisée des Valois. Les superstitions, les futilités, la débauche précoce tenaient dans l'éducation des princes du XVIe siècle une place qu'elles n'ont pas dans les plans si rationnels, si humains du grand penseur. Ni le sens politique, ni la largeur tolérante de l'esprit, ni la profonde honnêteté de l'âme ne manquent au héros rêvé par Rabelais; il n'en est pas ainsi de la plupart des princes de son temps. Marie Stuart, en particulier, a été presque aussi dépourvue de sens moral que de sens politique, et elle a besoin des qualités qu'elle montra en prison et sur l'échafaud pour protéger sa mémoire. M. de Ruble a été trop indulgent pour elle ou plutôt les documents trop rares et trop vagues ne lui ont pas permis de retrouver dans l'enfant et la jeune femme les origines de la maîtresse du meurtrier de Darnley. Sous ces réserves, on trouvera dans son dernier livre les consciencieuses recherches auxquelles il nous a habitués, des détails très curieux sur les premières années, non seulement de la reine d'Écosse, mais de tous les enfants de Henri II et de Catherine de Médicis.

L'étude de M. Charles QUESNEL sur *le Cardinal Frédéric Borromée* (Lille, Desclée, de Brouwer et Cie, in-8°) est un ouvrage posthume publié par un ami de l'auteur, Alexandre Piedagnel, qui se plaît à espérer « qu'il obtiendra un succès prompt et durable auprès des érudits de bon aloi. » On ne peut dans ces conditions juger avec sévérité un livre que son auteur aurait peut-être amélioré. Tel qu'il est, composé sans critique et manquant de références, il ne rachète pas la pauvreté du fonds par la valeur de la forme. Les

tuite? C'est un petit problème littéraire intéressant à élucider pour un lettré comme M. Bapst.

archives italiennes et les travaux de l'érudition contemporaine, qu'il semble que M. Quesnel ait peu connus, devraient fournir des renseignements plus abondants et plus précis sur l'Ambrosienne et sur son fondateur. Les chapitres v et vi, qui sont consacrés à la célèbre bibliothèque et à l'Académie des beaux-arts, sont cependant les plus intéressants du livre. Il faut signaler aussi la courte étude sur le petit traité de Frédéric Borromée : De la faveur des princes (p. 123), sorte de réfutation du livre de Castiglione et de tous les ouvrages similaires, si nombreux à l'époque. L. Farges.

Le problème de la formation de la puissance prussienne n'est pas seulement d'un intérêt presque personnel pour tous les Français ; il offre encore ceci de particulièrement attirant, qu'appartenant par tous ses éléments à l'histoire tout à fait moderne, on peut espérer le pénétrer d'une manière complète et par suite le résoudre. Ce n'est pas cependant qu'il n'offre d'assez sérieuses difficultés ; la principale consiste à déterminer la part qui revient à chacun des souverains ou des ministres prussiens et celle qui revient aux influences étrangères dans la constitution sociale, politique, administrative et militaire de la Prusse actuelle. Quelques-uns ont cru qu'elle avait déjà reçu de Frédéric-Guillaume Ier et de Frédéric II une forme irrévocable ; d'autres ont fait du ministère de Stein l'époque décisive dans l'organisation intérieure de l'État prussien. Les historiens allemands ont prétendu que la Prusse avait accompli par elle-même, en partie au xviiie siècle, en partie au xixe, et sans secousses ni bouleversements, les changements sociaux que la Révolution a réalisés en France par des moyens violents et en accumulant les ruines ; d'autres ont fait remonter soit à Napoléon, soit à l'influence des idées françaises le principal mérite dans cette rénovation. M. Godefroy Cavaignac a trouvé que ces questions méritaient un examen approfondi, et que cet examen était aujourd'hui rendu possible, grâce aux nombreux documents et ouvrages publiés en Allemagne sur la période de l'histoire prussienne qui s'étend de 1763 à 1815. — Il nous donne aujourd'hui un premier volume comme résultat de ses recherches, intitulé : *la Formation de la Prusse contemporaine. Les origines. Le ministère de Stein* (Hachette).

L'œuvre de M. Cavaignac est remarquable. Elle repose sur une connaissance étendue et profonde des documents et de toute la littérature du sujet ; elle témoigne de plus d'un esprit vigoureux, qui pense et qui sait tirer des idées générales personnelles de la masse des petits faits. Ce n'est pas à dire qu'il ait toujours su se mouvoir à l'aise dans cette masse de petits faits, et l'on ne s'étonnera pas qu'il y ait en plus d'un endroit de ce volume de 500 pages des obscurités

et même des contradictions, au moins apparentes[1]. Ces obscurités et ces apparentes contradictions viennent de l'impartialité même que M. Cavaignac a apportée à ses recherches, de ses efforts pour mettre en lumière tous les côtés de la vérité, pour rendre justice aux souverains prussiens et à Stein, tout en montrant combien leurs efforts ont été incomplets et à quelques égards impuissants jusqu'au jour où les leçons du malheur sont venues imposer à la Prusse des réformes toujours différées. Il a cherché à faire comprendre comment la Prusse a pu devenir en Allemagne le type du pays monarchique, le refuge de l'idée d'État et de l'idée nationale, le centre du mouvement intellectuel sans que pourtant l'État fût arrivé à se constituer sur des bases normales et solides ni à se dégager des traditions du moyen âge, malgré la décadence qui a frappé à la fin du XVIIIe siècle toutes ses institutions et malgré la culture tout à fait rudimentaire de la masse de sa population.

L'idée principale du livre de M. Cavaignac, celle qui en fait la valeur et qu'il me paraît avoir fortement établie, est celle-ci : malgré les efforts énergiques par lesquels le Grand Électeur réussit à imposer son pouvoir monarchique à l'oligarchie aristocratique des diverses provinces, et à donner une certaine unité à un État purement féodal; malgré l'établissement sous Frédéric-Guillaume Ier et Frédéric II d'une véritable administration monarchique centralisée, et la constitution d'un État bureaucratique et militaire par l'organisation des cercles et l'annihilation des États provinciaux, une chose s'opposait à la transformation de la Prusse en État moderne : c'était l'organisation sociale d'un pays où la bourgeoisie n'existait pas, où l'indépendance municipale était nulle et où les classes rurales, dépourvues de toute espèce de droit, étaient soumises à un véritable esclavage, attachées à la glèbe sans être assurées de conserver héréditairement les mêmes tenures et les mêmes redevances. De là, en dépit des réformes administratives, en dépit des mesures prises au XVIIIe siècle pour assurer l'hérédité des tenures sur le domaine royal et pour maintenir dans les domaines seigneuriaux l'équilibre entre les terres des tenanciers et celles des propriétaires, une prépondérance de l'oligarchie rurale qui rendait toujours menaçante une réaction aristocratique, et précaire l'organisation monarchique. En effet, la réaction aristocratique se produisit à la fin du règne de Frédéric II et sous le règne de

1. P. 103, « Frédéric II... n'a fait quoi que ce fût pour la culture intellectuelle de la Prusse. » — P. 179, « Frédéric II a encouragé les tendances nouvelles (l'*Aufklærung*) par tous les moyens dont il disposait. Berlin était devenu le centre du mouvement intellectuel de l'Allemagne. »

Frédéric-Guillaume II. Heureusement pour la Prusse, les idées de la Révolution française firent naître un courant puissant d'idées d'émancipation sociale; et, de 1799 à 1806, la réforme du servage fut presque réalisée sur le domaine royal et tentée, mais sans succès, sur les domaines seigneuriaux. C'est alors, sous la pression des victoires de Napoléon, que la direction des affaires passa aux hommes qui représentaient les idées nouvelles : Hardenberg, Stein, Scharnhorst; et que pendant une année Stein, à la tête du ministère prussien, poursuivit la triple réforme agraire, militaire et administrative.

M. Cavaignac a consacré les chapitres XII à XVI de son ouvrage à l'œuvre de Stein, et par une analyse pénétrante et rigoureuse, tout en rendant un complet hommage au caractère de Stein, il a montré ce que cette œuvre eut d'incomplet et d'insuffisant; ce que ses idées mêmes avaient de flottant. Stein était encore imbu sur quelques points de préjugés aristocratiques; il redoutait ce qui pouvait paraître une imitation de la France et rêvait une décentralisation administrative unie à un système de représentation provinciale et nationale inspiré de l'Angleterre. Il a bénéficié d'idées plus radicales que les siennes et directement inspirées par la Révolution française, idées émises par Schœn et Hardenberg et en partie réalisées par celui-ci. — Au point de vue agraire, Stein a achevé la transformation des serfs du domaine en propriétaires; il a proclamé la liberté de tous les serfs, mais sans assurer leur condition ni fixer le cadastre; au point de vue militaire, il a ouvert théoriquement le corps d'officiers à toutes les classes, il a supprimé les mercenaires, mais n'a pas réussi à former une armée nationale. C'est la nécessité d'avoir des contingents peu nombreux qui a obligé la Prusse à établir le service presque universel et très court et lui a indiqué la voie où Scharnhorst devait trouver les formules nouvelles de son organisation militaire. Les projets d'administration générale, de représentation nationale n'aboutirent qu'à peu de choses; sur un seul point, Stein fut un novateur heureux et hardi : il dota les villes d'une partie de la Prusse d'une large autonomie municipale. Il est vrai que depuis lors tous les efforts du gouvernement prussien ont tendu à restreindre cette autonomie.

Cette courte analyse aura suffi à mettre en lumière ce qu'il y a d'essentiel dans le livre de M. Cavaignac : la Prusse avait en elle des germes de vie et d'avenir, et ses souverains du XVIIe et du XVIIIe siècle avaient vu avec netteté dans quel sens devait se développer l'organisation politique du pays; mais ces germes étaient stérilisés, ces efforts frappés d'impuissance par le maintien d'un état social purement oligarchique. De là la décadence profonde de la Prusse à la fin du XVIIIe siècle; l'oligarchie ayant repris son ascendant et l'armée

n'étant plus qu'une machine sans âme, le gouvernement monarchique lui-même étant réduit à la forme mesquine et impuissante du gouvernement de cabinet de Frédéric-Guillaume II et Frédéric-Guillaume III. Il fallut le grand ébranlement de la Révolution pour mettre en liberté et vivifier les germes d'avenir qui étaient dans l'État prussien. Stein a collaboré à ce résultat, mais ni ses vues n'ont été aussi nettes ni son intervention aussi efficace qu'on l'a dit. L'œuvre se serait faite sans lui; même ce qu'il a rêvé reste encore bien en arrière de ce que la France a accompli.

Cette vue de l'histoire de Prusse de 1640 à 1808 est profonde, originale, et, somme toute, vraie. Il est permis toutefois de se demander si elle fait bien équitablement les parts, si en particulier elle rend tout à fait justice à Stein. Reprocher à la Prusse de n'avoir pas créé d'un coup un état social semblable à celui de la France en 1789, c'est oublier que l'état social de la Prusse en 1789 était celui de la France du XIIIe siècle; et qu'il est déjà bien étonnant qu'elle ait en moins d'un siècle, de Frédéric II à Frédéric-Guillaume III, réalisé ce que la France a fait en cinq siècles. Si la transformation a été moins radicale, si les réformateurs ont tâtonné et hésité avant de détruire le régime oligarchique et patrimonial, ont-ils eu tort? N'ont-ils pas senti qu'il y avait là une force à utiliser, et la puissance de la Prusse au XIXe siècle ne vient-elle pas précisément de ce que son administration et surtout son armée ont profité des vieux cadres féodaux et surtout du maintien des traditions aristocratiques? Stein avait-il tort de ne pas vouloir du nivellement radical, de la centralisation écrasante et de la logique excessive de l'organisation française? N'avait-il pas raison de vouloir laisser une place à l'initiative individuelle, à l'autonomie municipale, même aux traditions aristocratiques? S'il n'a pas fait autant qu'on l'imagine quelquefois, n'a-t-il pas pourtant accompli une œuvre importante dans son court ministère d'une année? N'est-ce pas beaucoup d'avoir proclamé l'abolition du servage, le principe de l'armée nationale, celui d'une représentation nationale; d'avoir donné la liberté aux villes et mis le gouvernement ministériel à la place du gouvernement de cabinet? Sans doute, Schœn, le philosophe humanitaire, Hardenberg, idéologue et bel esprit, parlent et écrivent plus clairement que Stein et sont plus intelligibles pour nous; mais Stein, grand propriétaire, fonctionnaire dévoué à son métier, à son roi et à sa patrie, aussi respectueux des traditions qu'amoureux des réformes; politique réaliste et pratique, ne représente-t-il pas bien mieux l'esprit qui a fait la Prusse et l'Allemagne d'aujourd'hui, et n'est-ce pas avec raison qu'il incarne aux yeux des Allemands des réformes qu'il n'a pas toutes accomplies, qu'il n'a pas

même toutes voulues, mais qui étaient conformes à son âme et à son génie ?

Mme Michelet, après nous avoir donné le *Journal* de jeunesse de MICHELET, ces pages si sincères, si fraîches et si profondes, qui donnent la clef de l'œuvre entière du maître, et qui, écrites sans aucune idée de publicité, se trouvent être un de ses plus beaux livres, a voulu nous faire connaître d'autres notes personnelles, moins intimes sans doute, mais où l'on saisit aussi sa pensée sous sa forme première, son esprit dans sa fleur. Ce sont ses notes de voyage. Elle nous promet pour plus tard les voyages en Angleterre, dans les Flandres, la Lombardie. Elle nous donne aujourd'hui le voyage à *Rome*, que fit Michelet pendant l'hiver de 1830 (Flammarion). Il était alors professeur de Mlle de Berry, âgée de dix ans, enfant d'une précocité extraordinaire, comme le prouvent les lettres que cite Mme Michelet dans sa préface, et de qui son maître conserva jusqu'à sa mort un souvenir attendri. Pour elle, il prenait des notes où ses souvenirs de l'antiquité se mêlaient aux impressions reçues de la nature et des monuments, souvenirs d'autant plus vivants, impressions d'autant plus fortes qu'il était en pleine composition de son *Histoire romaine*, destinée à paraître en 1831. Les lettres adressées à Mlle de Berry n'ont pas été conservées, mais nous avons les notes, ce qui vaut peut-être mieux. Elles sont courtes, 300 pages à peine, mais combien pleines de choses ! Jamais la puissance d'expression et d'évocation du grand magicien, du *résurrectionniste*, ne s'est mieux manifestée que dans ce journal de voyage écrit sans préoccupation de littérature ni de publicité. Le style a déjà le relief, l'imprévu, la concision pittoresque des œuvres de la maturité ; on y trouve déjà ces cadences originales qui modèlent d'une façon si surprenante le mouvement de la phrase sur celui de la pensée[1]. La Rome papale de 1830 apparaît dans ces pages en traits inoubliables, enfouie sous la poussière accumulée des siècles, que la pioche des archéologues n'a pas encore soulevée, entourée et envahie par les déserts fiévreux des

1. Nous regrettons un peu que Mme Michelet ait cru devoir nous donner en quelques endroits la pensée de Michelet, non plus dans son premier jet, mais telle qu'il l'a remaniée dans le volume de la *Renaissance*. Les plus belles pages du livre sont prises au chapitre de la Renaissance sur Michel-Ange. Cela a plusieurs inconvénients : d'abord de nous priver de la comparaison si intéressante que nous pourrions faire entre le germe premier d'une idée et son entier développement, puis de nous faire relire en deux livres différents les mêmes pages, ce qui a l'air d'une répétition ; enfin de frapper d'avance d'inexactitude et d'incertitude l'emploi que nous pouvons faire pour juger l'homme et l'écrivain d'un écrit que nous ne possédons pas sous une forme sans retouches.

Maremmes, dormant d'un lourd sommeil entrecoupé par les visions de gloire de son passé, avec son Colisée revêtu de verdure et de mousse, son Forum où les monuments antiques sont plus d'à moitié engloutis dans les herbages du Campo-Vaccino, ses Catacombes qu'on devine plus qu'on ne les connait encore. Aucun livre, aucun tableau ne vous fera sentir au même point la poésie de cette ville incomparable, aujourd'hui à jamais disparue, qui conservait dans le sanctuaire de sa solitude et de ses ruines l'âme des deux choses les plus grandioses qu'ait vues le monde : l'Empire et l'Église. Vous retrouvez cette âme dans ce livre : toute la philosophie de l'histoire de Rome, tuée par l'esclavage et pourtant léguant à l'avenir la notion du droit et de l'égalité des hommes, et celle de l'histoire de l'Italie du moyen âge, depuis les martyrs du Colisée jusqu'aux splendeurs et aux désastres de la Renaissance. — A côté de Rome, nous trouvons dans ce livre des chapitres exquis sur les Alpes, Pise, Florence, Bologne. Un ardent amour de l'Italie circule à travers ces pages écrites au temps de la servitude. Puissent-elles contribuer à faire sentir à notre sœur d'au delà les Alpes combien elle fut aimée de nous, combien elle l'est encore! Tous nos enfants liront ce livre d'un grand ami de l'Italie, et nos professeurs y trouveront des chapitres entiers à lire et à commenter avec leurs élèves pour leur faire comprendre le rôle et l'esprit de Rome dans l'antiquité et au moyen âge[1]. Ajoutons que le volume

1. Qu'il me soit permis, à ce sujet, d'élever une respectueuse protestation contre les plaintes exprimées par Mme Michelet dans sa préface au sujet du prétendu oubli dans lequel seraient tombées les œuvres de son mari, et dont elle rend l'Université responsable. Je ne crois pas qu'il y ait un seul professeur d'histoire qui ne s'en soit nourri et qui ne fasse un devoir à ses élèves de lire le Précis d'histoire moderne, l'Histoire romaine, Jeanne d'Arc et maint autre fragment de l'histoire de France. Les divers volumes d'extraits publiés par les soins de Mme Michelet se trouvent dans toutes les bibliothèques des lycées, et je pourrais citer des classes où les Extraits historiques recueillis et annotés par M. Seignobos servent de livres de lecture et de commentaire pour les conférences nouvellement instituées. Mme Michelet voudrait plus; elle voudrait que le Précis et les Abrégés de l'histoire de France fussent adoptés et même imposés comme manuels dans les classes. Ce vœu est impossible à réaliser, non seulement parce que fort heureusement il n'y a plus de livres imposés dans l'Université, mais aussi parce que les livres de Michelet ne se prêtent pas à la fonction de manuels. Ce sont d'admirables livres de lecture; on y trouve l'âme des faits, mais personne n'aura l'idée de s'en servir pour apprendre les faits eux-mêmes. Le Précis ne répond plus du tout aux exigences de notre enseignement historique. La moitié au moins de ce que nos professeurs de seconde et de rhétorique doivent enseigner à leurs élèves ne s'y trouve pas. Dans ce Précis, 214 pages sont consacrées à la période qui s'étend de 1454 à 1610, 18 à l'époque de Louis XIII, 35, dont 18 pages de pure chronologie, au règne de Louis XIV, 38, dont 14 de chronologie, aux

se termine par les admirables portraits des empereurs dont les lecteurs de la *Revue* ont eu jadis la primeur (II, 151)[1].

M. Melchior DE VOGÜÉ et M. R. MILLET sont tous deux de la famille de Michelet; pour eux, l'histoire et la géographie ne sont pas des magasins de noms, de faits et de chiffres, mais des sources vives d'idées et d'images. Comme lui, ils savent voir et faire voir les pays et les hommes; comme lui, ils savent ressusciter les hommes du passé, faire surgir devant nos yeux les contrées les plus lointaines. Les *Spectacles contemporains* (A. Colin) de M. de Vogüé nous transportent au Vatican, à Berlin, au lit de mort de l'empereur Guillaume Ier, dans les sables du Turkestan, rendus par les Russes à la vie civilisée, à la cour de Pétersbourg au moment où les bombes nihilistes tuent Alexandre II et les réformes constitutionnelles de Loris-Mélikof, enfin au cœur du continent noir. L'imagination de poète et de prophète de

règnes de Louis XV et de Louis XVI. Ces 83 dernières pages, si écourtées, ont été rédigées avec une hâte évidente. Les Abrégés d'histoire de France ne peuvent pas davantage servir de manuels; d'abord parce que dans les classes, ce n'est pas seulement l'histoire de France, mais aussi celle de l'Europe que l'on enseigne; ensuite parce que les faits sont présentés d'une manière trop incomplète. Michelet a fait l'histoire des hommes et celle des idées; il n'a pas fait celle des institutions; or aujourd'hui nous donnons une très large place dans nos cours à cette histoire des institutions. De plus, à partir du XVIe siècle, Michelet n'a plus voulu écrire une histoire de France complète. Comme il nous l'a dit bien souvent, il a voulu avant tout mettre en lumière certains points de vue négligés des autres historiens, et il a laissé de côté ce qui se trouve partout. Mais c'est précisément ce qui se trouve partout que les enfants ont besoin d'apprendre, et ils ne peuvent l'apprendre ni dans la grande histoire ni dans les abrégés de Michelet. Voilà pourquoi les livres de Michelet ne peuvent pas devenir des livres de classe, sans que pour cela l'Université puisse être accusée d'être infidèle à sa mission éducatrice, ni le gouvernement de la République d'être moins soucieux des intérêts de la France que celui de la Restauration. Je ne suis pas suspect d'une admiration aveugle et servile pour les programmes universitaires, ni disposé à approuver d'avance tout ce que fait l'administration de l'instruction publique; et d'autre part l'on sait le culte que j'ai gardé à la mémoire de Michelet et mon admiration pour les services rendus par Mme Michelet à la gloire de son mari; aussi ai-je le droit de dire au nom de l'Université que si elle ne se sert pas des livres de Michelet comme livres de classe, c'est qu'ils ne répondent pas aux besoins actuels de l'enseignement; mais que d'autre part elle y voit toujours les œuvres les plus propres à faire comprendre et aimer l'histoire, à faire comprendre et aimer la France. Elle n'a pas besoin qu'on l'invite à revenir à Michelet, car elle ne l'a jamais délaissé.

1. Une revue catholique, le *Correspondant*, a vu dans ce volume un « Michelet catholique et royaliste. » Rien n'est plus inexact. On est frappé au contraire, en le lisant, combien Michelet a peu changé avec les années. Même alors qu'il se croit encore catholique, il n'a guère qu'une vague religiosité chrétienne, et la papauté ne lui inspire ni sympathie ni vénération; alors qu'il se croit royaliste, il est avant tout patriote et libéral.

M. de Vogüé l'entraîne parfois à grandir les événements ou les hommes, à s'éprendre de rêves dont la réalisation paraît douteuse à des esprits plus timides. Il nous semble avoir ajouté à la figure, remarquable d'ailleurs, et respectable, de Guillaume I une auréole de majesté et de poésie qu'elle ne comporte pas ; ses espérances pour la France africaine sont des rêves encore bien éloignés de nous ; et l'on peut se demander si l'Église catholique a une vitalité assez profonde pour jouer le rôle social qu'il assigne. Mais, en ce temps d'ironie et de bassesse intellectuelle, on est heureux de voir qu'un grand écrivain à l'âme généreuse, enthousiaste, à l'intelligence large, pénétrante et hardie, a su conquérir l'admiration publique et exercer une action assez profonde pour être regardé comme un chef d'école, je dirais presque un chef de secte s'il avait une doctrine assez précise pour prétendre à former des disciples. Mais, si vague que soit son influence, elle est anoblissante, et chacune des œuvres de M. de Vogüé est une consolation et une cause d'espérance pour ceux que désole et indigne la déchéance morale de la France littéraire d'aujourd'hui.

M. R. Millet, qui avait déjà fait un voyage de découvertes dans la France provinciale et y avait trouvé beaucoup de choses inconnues, vient de donner un des livres les plus substantiels et les plus brillants qu'on puisse lire dans ses *Souvenirs des Balkans : De Salonique à Belgrade et du Danube à l'Adriatique* (Hachette). C'est en peintre et en historien qu'il nous parle de la péninsule des Balkans, où il a séjourné plusieurs années. Ses descriptions ne sont pas seulement étincelantes de couleur comme les ciels et les étoffes de l'Orient, elles ont le mouvement de la vie, elles nous montrent, avec les pays et les costumes, les réalités de l'existence des populations qui l'habitent ; elles nous donnent une idée claire et vivante de la situation ethnographique et économique des pays orientaux. Le chapitre sur les religions, le plus remarquable du volume, est dans sa brièveté l'étude la plus complète qui existe sur cette question, la plus grave peut-être de toutes, pour l'avenir des nations balkaniques. Enfin, le dernier chapitre est une véritable philosophie de l'histoire de l'empire ottoman. M. Millet allie l'esprit le plus judicieux et le plus souple à un grand éclat d'imagination et de style ; son livre, savant et pittoresque à la fois, le met au rang de nos meilleurs écrivains.

Ouvrages d'enseignement. — On peut déjà se faire une idée nette de ce que sera l'*Atlas d'histoire et de géographie* de M. Vidal de la Blache (Colin) d'après les sept livraisons qui ont paru. Cet Atlas, qui contiendra 137 cartes et 248 cartons, sera certainement l'atlas le plus complet qui existe dans les mêmes conditions de bonne exé-

cution et de bon marché. Le prix de l'atlas complet sera de 30 francs, et soit pour la typographie, soit pour la coloration, les cartes laissent bien peu à désirer. Les teintes, très discrètes, sont aussi très nettes et parlent à l'œil sans le choquer ni nuire à la lecture des noms. Chaque planche est accompagnée d'une courte notice qui fait ressortir le but particulier, historique, politique, économique ou spécialement géographique de chaque carte et carton. Ce qui rend en effet cet atlas particulièrement instructif, c'est qu'il fait saisir par les yeux d'une manière précise et rapide tout un ensemble de connaissances. La grande carte de l'empire perse (p. 4-5), qui contient aussi l'indication des colonies grecques, est accompagnée de cartons qui nous montrent l'Asie au temps de l'empire assyrien, au temps de l'empire des Mèdes et des Chaldéens, l'Egypte au XIIe s. av. J.-C., enfin l'itinéraire de l'expédition des Dix mille. Pour la Grèce, nous avons d'abord (p. 6-7) une carte d'ensemble de la Grèce d'Europe et d'Asie, puis (p. 8-9) le bassin de la Méditerranée du VIe au Ve av. J.-C., et en cartons le monde d'Homère, d'Hérodote, d'Ératosthènes et de Ptolémée, le périple d'Hannon et le plan de Carthage; à la page 9, une carte de la guerre du Péloponèse et une carte de l'empire athénien à la même époque; à la page 10, la carte du royaume de Macédoine et des plans d'Athènes, des environs d'Athènes, de Troie, des environs de Troie, des fouilles de Délos et d'Olympie; les pages 12 et 13 sont consacrées à l'empire d'Alexandre avec deux cartons, l'un pour le démembrement de l'empire et un autre pour les États formés du démembrement au IIe s. Les colonies grecques y sont soigneusement indiquées, comme sur la carte du bassin méditerranéen et sur celle de l'empire perse, pour qu'on ait toujours présents devant les yeux les divers centres de la civilisation et du commerce helléniques. C'est véritablement toute l'évolution de l'histoire grecque rendue visible en cinq planches. Pour la géographie moderne, l'atlas Vidal de la Blache fournit sous forme graphique des renseignements sur lesquels la plupart des atlas sont muets. C'est le cas par exemple pour la page 76, consacrée à l'organisation militaire de la France et aux principales places fortes d'Europe; pour la page 93, qui nous représente en détail les principales régions industrielles de l'Europe. Pour chaque pays, à la carte physique et à la carte politique sont joints des cartons qui fournissent une série de renseignements complémentaires du plus grand intérêt : s'il y a lieu, un croquis du planisphère où le pays qu'on étudie, teinté seul, apparait avec sa dimension relative et où sont indiqués ses colonies et, au besoin, ses principaux centres d'immigration; puis d'autres cartons indiquant les produits du sol, les industries, la distribution des races et des

religions, etc., ou donnant des plans de ville ou le détail d'une région. Un système graphique ingénieux de cercles et demi-cercles coloriés et divisés en segments proportionnels, ou de rectangles accolés et de dimensions variées, résume les chiffres de la production agricole et industrielle, du commerce ou de la répartition des races. Il suffit d'examiner avec soin une de ces cartes pour se rendre compte de la méthode et de la compétence avec lesquelles elles ont été dressées et pour sentir que leur auteur n'est pas seulement un géographe, mais aussi un érudit et un historien.

Nous nous bornons à annoncer brièvement l'apparition d'une *Histoire de l'Europe et en particulier de la France de 395 à 1270* pour la classe de troisième, par MM. Bémont et Monod (Alcan). Y ayant une part de collaboration, il ne nous appartient pas de la juger; mais cette part est assez faible pour qu'il nous soit permis de dire que ce volume se distingue à plusieurs égards des ouvrages du même genre. Il nous paraît plus précis, plus concis et cependant plus complet, et, de plus, il a une unité que d'ordinaire on n'a pas cherché à donner aux manuels historiques. Les événements ne sont pas simplement juxtaposés dans leur ordre chronologique, ils sont groupés de façon à mettre en lumière les grands faits qui dominent toute cette période : l'organisation du régime féodal sur les ruines de l'empire romain, la conquête de l'Europe par le christianisme et de l'Orient par l'islamisme, la lutte du sacerdoce et de l'empire allemand, la constitution des États européens. Le rôle et l'organisation de l'Église catholique ont été traités avec plus de développement qu'on ne l'a fait jusqu'ici dans les livres de classe. De même que le plan du volume entier tend à la démonstration des idées exprimées dans la conclusion, chaque chapitre forme un ensemble composé d'après un plan dont le sommaire rend apparentes les divisions principales. — La librairie Alcan met en même temps en vente une nouvelle édition de l'*Histoire de France*, de MM. Bondois, Bougier et Monod, pour les classes de huitième et septième. Le fond du texte ancien a été conservé, mais en supprimant beaucoup de détails et de faits qui ont paru inutiles pour des enfants de huit à dix ans et en développant au contraire certains récits. Ces volumes, comme celui de troisième, se trouvent en complète harmonie avec les programmes de 1890.

G. Monod.

CORRESPONDANCE.

LETTRE DE M. R. DE MAULDE.

Cher Monsieur,

A la fin de l'année dernière, j'ai communiqué à l'Académie des inscriptions un dossier de pièces authentiques, inédites, et, à mon avis, propres à jeter un jour intéressant sur les événements de 1500, d'où est sorti en germe le canton suisse du Tessin. Cette communication ensuite a été publiée et bien accueillie par vous dans la *Revue* du 1er janvier. En arrivant d'un voyage, je trouve un nouveau fascicule où, cette fois, M. Kohler attaque ma communication avec une âpreté assez sensible. M. Kohler croit voir à ma publication des conclusions politiques; en quoi il a tort assurément.

Pour présenter ce dossier de pièces, j'ai dû très sommairement rappeler les événements antérieurs et postérieurs à 1500 : M. Kohler prend en tout la contre-partie de ce résumé, trouvant inutiles les détails donnés, utiles ceux que j'ai abrégés, m'accusant d'ignorer ceux que j'ai cru devoir passer sous silence. C'est son droit, et comme, tout en s'insurgeant contre mon unique proposition que les Suisses n'avaient en 1500 aucun droit sur Bellinzona, il l'admet, je n'insisterai pas. De même, pour les événements de 1501-1503, il conclut comme moi.

Notre seul différend réel consiste en ce que M. Kohler préconise comme autorité unique les *Recès fédéraux* et refuse toute créance aux documents que j'ai produits. Ces documents ne sont autres que la correspondance officielle des capitaines et agents français. « Les capitaines ont pu se tromper, » dit M. Kohler. — Certes oui; mais les Suisses aussi.

Or, contrairement à ce qu'allègue M. Kohler, je trouve dans les *Recès fédéraux* même la confirmation des renseignements français. J'ai dit, sur la foi de ces renseignements, que des Suisses, revenant de Novare, déclarèrent Bellinzona terre suisse. D'après les *Recès*, cette déclaration eut lieu le 14 avril, date qui confirme absolument mon dire. Mais M. Kohler exhume et s'approprie une excuse qui fut un instant formulée, et qu'on n'osa pas sérieusement soutenir : « En prenant Bellinzona sous leur domination, dit-il, les Cantons ne commirent pas à l'égard de Louis XII un acte d'hostilité qui eût été, en somme, contraire à leur traité d'alliance avec lui. Au moment où ils y entrèrent, ils considéraient la place comme appartenant à Ludovic Sforza, en faveur duquel elle s'était déclarée. » Il en conclut que les Suisses avaient conquis Bellinzona pour leur compte, par le fait même de leur entrée en Lombardie, avant le 14 avril. — Certes, la réponse est facile. Les soldats suisses

étaient des mercenaires au service de la France, — ou de Ludovic, — et c'était précisément leur manque de foi majeur de s'approprier personnellement un territoire conquis pour le compte de la France et aux frais de la France.

Enfin je n'abuserai pas de votre hospitalité en cherchant à répondre au paquet de minces critiques que m'envoie M. Kohler comme la flèche du Parthe. Je conviens (s'il le désire) que j'ai eu tort d'écrire « les procès-verbaux des *Recès fédéraux* » au lieu de « les procès-verbaux contenus dans le Recueil des *Recès fédéraux;* » de dire « Jacques d'Asnières » au lieu de « Jacques d'Asnières, secrétaire du roi; » d'écrire « Henri de Saxe » plutôt que « Henri de Sax » (M. Kohler suppose aussitôt que j'ai cru parler d'un prince de la maison de Saxe, en Allemagne), etc. J'ai voulu seulement marquer notre différend sérieux, et le public appréciera. Et je profite de la circonstance pour protester de la pureté parfaite de mes intentions, ayant eu la pensée de faire connaître quelques pièces intéressantes, mais nullement celle de porter atteinte au patriotisme de M. Kohler, ni de nier son extrême et particulière compétence dans les matières helvético-françaises, matières où je suis convaincu qu'il m'est absolument supérieur.

Veuillez agréer, etc.

R. DE MAULDE[1].

1. Nous ne croyons pas utile de rouvrir une discussion dont les éléments sont sous les yeux de nos lecteurs. A eux de relire l'article de M. Kohler et de juger si la lettre de M. de Maulde détruit son argumentation. Le patriotisme suisse de M. Kohler, pas plus que le patriotisme français de M. de Maulde, ne sont en cause. Il s'agit de critique historique et non de politique. — [*Note de la Rédaction.*]

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

L'évolution politique dans les diverses races humaines, par Ch. Letourneau. Paris, Lecrosnier, 1890, 1 vol. in-8°, XXIII-561 pages.

L'évolution juridique dans les diverses races humaines, par Ch. Letourneau. Paris, Lecrosnier, 1891, 1 vol. in-8°, XXII-540 pages.

Quand apparaît un de ces livres faciles où M. Letourneau résume l'histoire de l'humanité, sous une forme à chaque trimestre nouvelle, j'éprouve, ayant l'esprit mal fait, un sentiment de défiance. J'ai reproché à Herbert Spencer lui-même, ce penseur ingénieux et hardi, d'avoir trop souvent travaillé de seconde main. (Voyez certaines parties du gros recueil de notes publié sous le titre de *Descriptive sociology*.) M. Letourneau me permettra, j'en suis sûr, de lui dire qu'il travaille, lui aussi, plus ordinairement encore, de seconde main. Je crains qu'il ne donne aux jeunes sociologistes trop de confiance et trop d'assurance. Il leur fera croire que la sociologie, cette belle science, se laisse aborder par tout audacieux et ressemble à une femme de mœurs faciles. Aussi, chaque fois que la *Revue historique* m'envoie un nouvel in-8°, signé Letourneau, je me promets de mettre en garde ceux qui ne sont pas du métier; je les engagerai à se défier de ces voyages autour du monde en quatre-vingts jours; je conseillerai à cet écrivain fécond de consacrer plus de temps à ses lectures, et, s'il insiste, je lui communiquerai les jolis articles du *Dagblad* où Johannes Steenstrup le plaisanta si finement. Voilà les méchants propos que je murmure intérieurement, tout en coupant le livre. Mais, je l'avouerai ingénument, une fois le livre coupé tout entier, ma colère est tombée. Tout cela est si facile! Ces résumés, par à peu près et au pied levé, sont si agréables! L'auteur montre tant d'honnêteté dans les citations et les renvois! A peu de distance de conclusions à mes yeux très fausses, il y a des mots si justes; celui-ci, par exemple : « Pour comprendre les phases dernières de la civilisation, il les faut rattacher aux phases antérieures, même les plus lointaines; » cet autre : « Bien des fois déjà, au cours de cette enquête, j'ai eu à signaler l'extraordinaire lenteur avec laquelle se modifient la conception et la pratique de la justice, mais l'observation est surtout vraie pour les codes fixés par l'écriture. » Et, somme toute, cette sociologie, même très superficielle, reste si ornée de vérités que, lecture faite, je suis à moitié réconcilié avec le plus fécond des anthropologistes; et alors, après avoir tout d'abord songé aux jeunes, aux inexpérimentés qui ne seront pas initiés par M. Letourneau aux bonnes méthodes, je me prends à songer aussi aux travailleurs de profession, à ceux qui pâlissent sur les textes

et sur les difficultés, et je ne puis m'empêcher de leur donner, à eux, ce conseil : lisez M. Letourneau, vous qui gardez en portefeuille le fruit de vos longs travaux, parce qu'il vous reste quelques doutes à lever. Et vous, qui, par tempérament ou par principe, noyez honnêtement le lecteur dans le flot bourbeux de vos hésitations, lisez M. Letourneau, vous apprendrez de lui d'abord à sortir vous-même d'embarras, puis à vous présenter aimable et séduisant. — De vous, M. Letourneau a appris à enrichir chacun de ses livres d'une excellente table.

P. V.

History of Phœnicia, by Georges Rawlinson. Londres, Longmans, 1889. x-583 p. in-8°.

Ce livre, consacré à la Phénicie, a sur ses devanciers, les ouvrages de Movers et de Kenrick, un avantage considérable; c'est d'avoir pu mettre à profit, dans une large mesure, les importantes découvertes archéologiques faites dans ces dernières années. Les monuments figurés et les inscriptions trouvées en Syrie, en Chypre, en Afrique, dans les îles de la Méditerranée, sont venus jeter là aussi une lumière qui, sans égaler l'éclatante illumination que reçoivent de l'archéologie les civilisations de l'Orient et du monde classique, nous permet aujourd'hui de mieux distinguer les obscurs développements de l'histoire phénicienne. La tâche de M. Rawlinson lui a été notablement facilitée sous ce rapport, et il le reconnaît lui-même avec une loyauté et une bonne grâce parfaites, par les excellents chapitres relatifs à la Phénicie que M. Perrot a écrits dans son *Histoire de l'art dans l'antiquité*. Il lui a emprunté nombre de clichés, et aussi nombre d'opinions; et ce n'est pas là le moindre mérite de ce beau volume qui clôt dignement la série des *Great oriental Monarchies*. Il a tiré parti, avec autant de fruit, de la *Mission en Phénicie* de M. Renan, du *Corpus Inscriptionum Semiticarum* et des diverses publications de G. Colonna-Ceccaldi, de Cesnola, de Daux et d'autres savants et explorateurs. Toutes ces sources, assurément, sont familières aux spécialistes; ceux-ci, en bien petit nombre d'ailleurs, sont en état d'y puiser directement. Il n'en est pas de même non seulement du public ordinaire, mais des esprits curieux qui, sans pouvoir contribuer personnellement au progrès de ces études ardues, leur portent un sérieux intérêt et aiment à les suivre de près. A toute cette catégorie de lecteurs, l'ouvrage de M. Rawlinson rendra un réel service en leur présentant, dans un tableau d'ensemble fort bien fait, bien qu'un peu largement brossé dans certaines parties, le résultat des nouvelles recherches dont le monde phénicien a été l'objet.

Il est inutile d'insister sur l'importance de l'élément phénicien dans l'histoire générale de l'humanité; chacun connaît aujourd'hui, au moins par ouï-dire, la part de ce petit peuple dans le bilan de la civilisation, et sait combien on se tromperait en la mesurant à sa taille. Les Phéni-

ciens ont établi entre l'Égypte, l'Assyrie, la Grèce et l'Italie un mouvement de va-et-vient qui a été, à des moments divers, un des facteurs les plus énergiques du progrès dans le monde antique.

Pour tout ce qui touche l'élucidation des textes des auteurs anciens concernant la Phénicie, M. Rawlinson n'avait qu'à suivre la voie tracée par ses précurseurs, car ce n'est pas sur ce terrain battu et rebattu que la science a fait de bien grands pas. Il s'en tient généralement à cet égard aux conclusions de Movers et de Kenrick ; peut-être même un peu trop étroitement, négligeant parfois d'y introduire, dans toute leur étendue, les modifications nécessitées par l'apparition de nouveaux éléments d'information. Ainsi, le chapitre XI, consacré à la religion phénicienne, contient de sérieuses lacunes qui s'excusaient il y a quarante ans, mais qui ne devraient pas être laissées ouvertes aujourd'hui. Ce n'est pas assez d'y avoir fait place à quelques représentations figurées dont certaines, d'ailleurs, sont sujettes à caution comme attribution ; il aurait fallu nous y donner un aperçu plus complet du panthéon phénicien que l'épigraphie a notablement enrichi dans ces derniers temps. Il est regrettable, par exemple, de constater que le nom d'un dieu aussi important que *Reseph*, — l'Apollon phénicien, — n'y est même pas prononcé ; et ce n'est pas le seul qui manque à l'appel. Si l'ouvrage de M. Rawlinson a les honneurs, qu'il mérite, d'une seconde édition, l'auteur fera bien de remanier ce chapitre et d'y ajouter, en dépouillant les inscriptions, une liste des divinités phéniciennes dont elles nous révèlent l'existence. Ce sera là une base mythologique autrement sûre que cette cosmogonie du pseudo-Sanchoniathon qu'on nous ressert invariablement dans tout ouvrage traitant de la Phénicie.

Même pour les divinités dont il s'occupe, M. Rawlinson n'est pas toujours complet. Ainsi, en parlant de la grande déesse de Carthage, Tanit, il passe sous silence ce vocable qui accompagne constamment son nom dans les formules de consécration et qui a prêté à tant de controverses : *Pené-Baal*. L'omission est d'autant plus surprenante que l'auteur donne *in-extenso* le type même de cette formule, en éliminant justement l'élément essentiel dont je parle.

Il y aurait aussi plus d'une réserve à faire dans le chapitre consacré à l'écriture, à la langue et à la littérature des Phéniciens. Le tableau de l'alphabet est insuffisant ; il est même erroné à certains égards ; le choix des formes adoptées pour certains caractères est loin d'être toujours heureux. M. Rawlinson aurait dû, pour mieux montrer la dérivation de l'alphabet grec, en emprunter plusieurs de préférence au vase de bronze dédié au Baal du Liban par un fonctionnaire au service d'un Hiram, roi des Sidoniens. Il ne mentionne pas ce texte hors ligne qui, au point de vue paléographique, sinon historique, est peut-être le plus précieux de l'épigraphie phénicienne, et qui était digne de figurer à côté de certains autres, beaucoup moins importants, dont il reproduit la traduction. A ce propos nous nous permettrons de faire observer que les caractères phéniciens typographiques dont M. Rawlinson se sert çà

et là dans son livre ont bien mauvaise tournure et jurent avec l'élégante impression du volume[1].

Dans le chapitre XIV, embrassant l'histoire proprement dite de la Phénicie, M. Rawlinson s'écarte des errements de Movers et de Kenrick en ce qu'il y fait intervenir, fort judicieusement, les données nouvelles fournies par les documents égyptiens, et surtout assyriens. L'on s'étonne qu'il n'ait pas songé à tirer parti, à ce point de vue, d'un des trésors du British Museum, ces merveilleux bas-reliefs en bronze des portes de Balavât représentant les campagnes de Salmanazar II en Syrie et en Phénicie.

Puisque l'occasion s'en présente ici, je toucherai, à ce propos, en passant, à une petite question de géographie et à une grosse question d'histoire.

Sennacherib se vante d'avoir pris, entre autres villes phéniciennes, *Mahalliba,* qui, d'après le contexte, devait être située tout près et au nord de Tyr. Mahalliba n'a pas été, que je sache, retrouvée sur le terrain. Je propose de l'identifier avec la localité appelée *Mahleb* dans des documents arabes[2] et francs du XIIe siècle, et existant encore aujourd'hui sous le nom de *Mahalib,* entre la Qâsemiyé et Tyr, non loin de la mer.

J'arrive à la question historique. Esarhaddon, qui succéda à Sennacherib en 681 avant notre ère, prit Sidon, la saccagea et transporta sa population en Assyrie. Suivant le système des Assyriens, qui se plaisaient à ces grands transvasements ethniques, il repeupla la ville avec des colons transplantés des pays et des mers de l'est, c'est-à-dire de la région du golfe Persique, en confia le gouvernement à l'un de ses généraux, et, pour bien marquer le caractère de cette sorte de fondation à nouveau, changea le nom de la ville de Sidon en celui de Ir Esarhaddon, « la ville d'Esarhaddon[3]. » Je me demande si ce fait historique ne serait pas le véritable point de départ de la tradition bien singulière qui fait venir les Phéniciens « primitifs » du golfe Persique. Cette tradition, qu'on retrouve diversement rapportée par quelques auteurs anciens, Justin, Pline, Strabon, ne remonte pas plus haut que le temps d'Hérodote. A deux siècles de distance, le souvenir de cet événement, la colonisation de Sidon par le monarque assyrien, n'aurait-il pas pu prêter à une confusion chronologique, et, l'ignorance des Grecs aidant, être reculé par l'imagination populaire au plan le plus lointain de l'histoire phénicienne, en subissant en même temps une généralisation qui a achevé de le déformer? Il est à remarquer, à l'appui de cette conjecture, que je ne livre d'ailleurs que pour ce qu'elle vaut et sous toute réserve, que, dans le récit de Justin, il s'agit principalement de la fondation de Sidon. Si

1. P. 529, le nom d'*Abdalonim* doit être écrit avec un *aïn* et non un *aleph*.

2. Traité entre Marguerite, dame de Tyr, et le sultan Qelâoûn (*Mehlep*, dans la contre-partie médiévale).

3. Serait-ce à cet événement, combiné avec l'expédition de Salmanazar II citée plus haut, qu'il convient de faire remonter l'origine du culte du dieu *Salman*, qui apparaît, sensiblement plus tard, il est vrai, dans une inscription phénicienne découverte récemment à Sidon?

la légende de la grande migration phénicienne devait être ainsi réduite aux proportions d'une simple colonisation partielle, de date relativement récente, l'histoire du mouvement des races phéniciennes dans la haute antiquité se trouverait allégée de certaines théories bien aventureuses.

M. Rawlinson insiste sur l'extrême importance qu'ont eue à toute époque pour la marine phénicienne les forêts du Liban. Il a raison; mais il aurait peut-être dû, à ce propos, parler des deux inscriptions de Nabuchodonosor si intéressantes, découvertes par M. Pognon dans le Ouad Brissa, et surtout de celles d'Hadrien, relevées par M. Renan dans la région comprise entre Bathroûn et Djoûni. Ces derniers textes, gravés par centaines sur des rochers aujourd'hui dénudés, sont relatifs aux réserves faites par l'État pour les quatre essences[1] nécessaires aux besoins de la flotte. Ils me paraissent avoir jalonné les abords et les avenues de l'immense forêt séculaire actuellement disparue, où les Romains, après les Phéniciens et les Grecs, puisaient leurs matériaux de construction navale; on pourrait en déterminer le périmètre sur le terrain, rien qu'en traçant une ligne qui passerait par tous ces points et relierait entre eux cette suite de repères épigraphiques.

Le livre de M. Rawlinson présente, pour l'histoire de la Phénicie à partir de l'époque perse, de véritables trous et quelques fâcheuses erreurs. Ainsi, il est muet sur cette importante dynastie des rois phéniciens de Citium, en Chypre, qui nous est révélée par les inscriptions et les monnaies, et qui n'a pris fin qu'en l'an 312 avec Poumayathon. Il ne signale pas l'existence de ce roi des Sidoniens, Abdastoreth, auteur d'une dédicace grecque et phénicienne à l'Apollon de Délos, non plus que celle de ce *Philoclès*, fils d'Apollodore, qui prenait encore sous Ptolémée II le titre de *roi des Sidoniens*. Pour la dynastie sidonienne d'Echmounazar-Tabnit, dont nous possédons deux grandes inscriptions, il fait tout à fait fausse route en suivant le système chronologique de Gutschmidt, et en la casant entre 440 et 345. Je crois avoir montré suffisamment que cette dynastie est *postérieure à Alexandre* et reconnaissait pour suzerain le Ptolémée d'Égypte qui est catégoriquement mentionné dans l'épitaphe d'Echmounazar II; le Philoclès dont j'ai parlé plus haut vient prendre place immédiatement après ce dernier prince qui clôt la lignée nationale[2].

Il y aurait bien encore, de ci de là, quelques menues fautes à relever, quelques réserves à faire, quelques lacunes à signaler; mais les critiques que j'ai faites et celles que l'on pourrait faire encore n'empêchent pas que le livre de M. Rawlinson, s'il n'est pas un livre parfait, ne soit, somme toute, un bon livre, en tous cas un livre utile.

CLERMONT-GANNEAU.

1. Énumérées par Végèce et concordant exactement avec celles qu'a spécifiées Isaïe, LX, 13.

2. Je soupçonne même le stratège macédonien Philoclès d'avoir acquis ses droits à la couronne sidonienne en épousant Amastoreth, veuve du roi Tabnit, reine régente de Sidon et mère du jeune Echmounazar II, mort sans postérité.

Paul GIRARD. **L'éducation athénienne au Ve et au IVe siècle avant Jésus-Christ.** (Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et par l'Académie française.) Paris, Hachette, 1889, 340 pages.

Nous arrivons un peu tard pour rendre compte de ce livre excellent, qui s'impose à l'attention du public lettré, ne serait-ce déjà que pour avoir été deux fois couronné, et par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et par l'Académie française. Nombre de personnes l'auront déjà lu et relu et apprécié à sa juste valeur. Aussi bien se lit-il avec le plus vif intérêt, comme si, en le composant, l'auteur ne s'était proposé que de plaire à cette portion si nombreuse du grand public, qui, par goût ou par tradition, est demeurée curieuse des choses de l'antiquité, pourvu qu'elles lui soient présentées avec agrément et avec goût, et en même temps il doit être étudié et consulté comme un ouvrage de science. Tenu soigneusement au courant de tous les travaux analogues parus en France et à l'étranger et des dernières découvertes épigraphiques, il a été écrit avec la plus scrupuleuse exactitude, d'après les auteurs anciens, les textes lapidaires et les monuments figurés; il ne donne place aux hypothèses, quelque séduisantes qu'elles puissent paraître, que dans les cas, malheureusement encore trop nombreux, où, les témoignages directs et certains nous faisant absolument défaut ou semblant se contredire, il devient nécessaire d'y suppléer à force de pénétration et de sagacité.

Le sujet que traite M. Girard est des plus intéressants; il s'est proposé de tracer le tableau à peu près complet de l'éducation à Athènes au plus beau temps de son histoire, au ve et au IVe siècle; il suit le jeune Athénien depuis ses premiers débuts dans la vie jusqu'au sortir de l'éphébie, c'est-à-dire jusqu'à la vingtième année, et nous présente une vue d'ensemble qui nous permet de nous faire une idée exacte de l'enfance et de la jeunesse des Athéniens, des études auxquelles ils étaient astreints et des moyens employés pour former, assouplir et développer leur esprit et leur corps.

Son livre se compose de deux parties d'importance et d'étendue fort inégales. La première, qui est de beaucoup la plus courte, examine le rôle de l'État dans l'éducation athénienne; la seconde nous montre par le menu détail, dans un premier chapitre, en quoi consistait cette éducation jusqu'à l'éphébie, et étudie, dans un second chapitre, ce que fut l'éphébie au ve et au IVe siècle et les transformations successives qu'elle eut à subir. Nous allons essayer de résumer à grands traits cet ouvrage si substantiel.

Dans une introduction très courte, qui lui sert comme de préface, M. Girard nous montre l'importance considérable qu'on attachait dans toute la Grèce à l'éducation. Contrairement à l'opinion généralement reçue, les Grecs, même à Sparte, ne regardaient pas les exercices physiques comme étant la seule chose nécessaire; ils donnaient les soins

les plus minutieux à l'éducation intellectuelle et morale; ils s'attachaient avant tout à façonner l'âme et à la fortifier par tous les moyens possibles. Le but qu'ils poursuivaient en agissant ainsi était très élevé, ils voulaient assurer la grandeur et la prospérité de l'État, et pour cela ils travaillaient de toutes leurs forces à préparer les jeunes générations à remplir un jour dignement le rôle redoutable qui leur incomberait. Ils partaient du principe que l'État avait le droit et le devoir de régler l'éducation, l'obligation de la surveiller et de la mettre d'accord avec les institutions de la cité.

Et cependant, à Athènes, l'enseignement de l'enfance et de l'adolescence était à ce point libre et indépendant de l'État, que tout Athénien avait le droit d'ouvrir une école à ses frais et risques, dans une maison particulière, et d'y enseigner comme bon lui semblait; mais, si on laissait ainsi aux maîtres et aux parents la liberté la plus grande, si on ne leur imposait pas un programme d'études officiel et bien déterminé, il y avait pourtant au ve siècle des dispositions législatives qui assuraient aux enfants un certain degré d'instruction et qui, tout en respectant la liberté de chacun, empêchaient les pères de famille de laisser leurs enfants grandir dans l'ignorance et dans la grossièreté. D'anciens règlements, qui paraissent remonter à Solon et qui tombent en désuétude vers la fin du ve siècle, faisaient régner l'ordre et la décence dans les écoles, et établissaient certaines règles morales qu'on était tenu d'observer. D'autre part, des magistrats qu'on nommait sophronistes, et à certaines époques l'aréopage, étaient chargés de surveiller la jeunesse et d'empêcher tout désordre comme tout scandale.

On a de la peine à comprendre comment, avec une liberté d'enseignement aussi grande, les premières études des jeunes gens se trouvaient toujours correspondre avec ce qu'on leur demandait à l'âge de dix-huit ans, au moment où ils entraient dans l'éphébie, qui était une institution d'État. Y avait-il un lien établi par l'État entre ces deux étapes de la vie du jeune Athénien? Ce lien a peut-être existé à l'époque où l'éphébie se compliqua et cessa d'être obligatoire, mais auparavant, l'État n'avait nul besoin de s'ingérer dans les occupations antérieures du jeune homme, et les premières études faites sans contrôle officiel menaient naturellement à l'éphébie.

Quelle était donc cette éducation que recevaient les Athéniens, quelles étaient les influences et les leçons qui contribuaient à leur développement? M. Girard nous l'explique avec force détails; il prend l'enfant au berceau, il nous parle, un peu longuement peut-être, des premiers soins qu'on lui donnait et même de la nourrice à laquelle on le confiait; il nous dit les moyens que le père et la mère employaient pour éveiller et développer ses facultés, les chansons dont on le berçait pour apaiser ses colères ou calmer ses douleurs, les récits que plus tard on lui racontait pour l'amuser et l'instruire, et enfin les jeux auxquels il se livrait dans l'intérieur du gynécée.

Puis, vers l'âge de sept ans, l'enfant, sous la conduite et la surveil-

lance de son pédagogue, se rendait à l'école du grammatiste. M. Girard, à l'aide des textes et des peintures de vases qu'il met complaisamment sous nos yeux, nous donne une idée de ce qu'étaient ces écoles où l'on enseignait la lecture, l'écriture, l'arithmétique, où l'on faisait lire et apprendre par cœur aux élèves des fragments plus ou moins étendus des œuvres des poètes. L'enfant suit ensuite les leçons du citharistе chargé de lui donner l'instruction musicale et de lui apprendre à chanter avec accompagnement de la lyre ou de la flûte. Vers l'âge de douze ou quatorze ans, il passe chez le pédotribe, à qui était dévolue la mission d'initier l'adolescent à tous les exercices de la palestre, à la lutte, à la course, au saut, au disque, au javelot, à la danse; fortifiant l'âme en même temps que le corps, ce maître enseignait au jeune Athénien le courage, la constance, le mépris du danger et le préparait aux fatigues de la guerre.

Telle était, dans ses grands traits, l'éducation à Athènes jusque vers la fin du ve siècle; l'âge suivant apporta des modifications nombreuses; des enseignements nouveaux furent introduits pour répondre à des besoins nouveaux, d'autres professeurs entrèrent en scène, apprenant aux jeunes gens le dessin, la philologie, la géométrie et les sciences qui en dépendent, l'astronomie, la géographie, et enfin, plus tard, abordant avec eux les problèmes de la philosophie.

Ces maîtres, dont la condition était très modeste et la situation peu digne d'envie, étaient en général très mal payés; leur méthode d'enseignement était rudimentaire, elle consistait à répéter sans cesse les mêmes choses à l'enfant, et à développer sa mémoire; elle ne faisait que rarement appel à sa réflexion, du moins pendant les premières années. Mais ils n'étaient pas seuls à former les jeunes générations, l'enseignement de l'école n'était pas tout; à côté d'eux, mille influences diverses contribuaient à développer les jeunes Athéniens. Le milieu où ils vivaient, les idées, les habitudes courantes exerçaient aussi sur eux une influence dont il faut tenir compte, sans parler de l'éducation religieuse et des préceptes de morale. La vie en commun, les conversations, les relations privées ou publiques, le théâtre où ils étaient admis, leur ouvraient des horizons nouveaux.

A dix-huit ans, l'adolescent entrait dans l'éphébie, où il demeurait jusqu'à sa vingtième année, au moins au ve siècle; c'est à ce collège des éphèbes que M. Girard consacre la fin de son volume; il aborde, dans cette dernière partie, les problèmes les plus difficiles et présente des solutions nouvelles à des questions qui ne sont pas encore toutes résolues. Il commence par déterminer le caractère de cette institution d'État qui était toute militaire; il pense que, jusqu'à la fin du ve siècle, elle était obligatoire durant deux ans pour les fils des citoyens des trois premières classes établies à l'origine par Solon, mais qu'elle était fermée aux thêtes ou citoyens de la dernière classe; dès le IIIe siècle, sa durée n'est plus que d'une année, elle devient facultative et n'est plus accessible qu'aux jeunes gens assez riches pour pouvoir se donner une

culture de luxe. En même temps, les études qu'on y faisait se modifient. C'est vers la fin du IVe siècle que ce changement aurait eu lieu, entre la guerre Lamiaque et l'an 305, et il aurait eu pour cause l'affaiblissement du patriotisme dans le cœur des Athéniens. Il cherche ensuite quelles études on faisait dans ce collège et termine en montrant, dans un chapitre plein d'intérêt, quel était l'enseignement et la méthode de celui qui a été le principal professeur de l'éphébie au IVe siècle, nous voulons dire l'orateur Isocrate.

Tel est le livre de M. Girard; on voit que de questions il soulève et résout et combien il est intéressant. Sans doute, tout ce qu'il nous apprend n'est pas nouveau, et plusieurs parties de son vaste sujet ont déjà été l'objet de savantes dissertations, mais il a le mérite d'être le premier qui ait tracé en France un tableau aussi complet de l'éducation chez les Athéniens. Est-ce à dire que l'on doive accepter toutes ses conclusions? Nous ne le pensons pas et nous pourrions relever bien des points où nous nous séparons de lui. D'autre part, le traité d'Aristote, Ἀθηναίων πολιτεία, découvert et publié tout récemment à Londres, lui donne tort dans quelques-unes de ses hypothèses; ainsi, pour n'en citer qu'une, il est désormais prouvé qu'il y a eu à Athènes au IVe siècle, à côté et au-dessus des sophronistes, un épimélète spécial nommé par l'assemblée du peuple et chargé de la surveillance des éphèbes. Le même passage d'Aristote jette une lumière très vive sur la vie des éphèbes pendant la première année de leurs études et contient certains petits détails qui ont leur importance et que personne ne pouvait soupçonner; ils trouveront place dans une seconde édition que M. Girard ne tardera pas sans doute à nous donner de son beau livre.

Adrien KREBS.

Konrad KRETSCHMER. **Die Physische Erdkunde im christlichen Mittelalter**. Versuch einer quellenmæssigen Darstellung ihrer historischen Entwicklung (Geog. Abhandlungen herausgg. von Pr. Dr A. Penck in Wien, IV, 1). Vienne, 1889. In-4°, IV-152 pages.

L'histoire des théories géographiques ou cosmogoniques du moyen âge est restée longtemps négligée. Peschel, le premier, dans son *Histoire de la géographie*, y a insisté, moins cependant qu'elles ne le méritent. Mais ces questions semblent l'avoir souvent préoccupé, et c'est sur ses conseils qu'un de ses élèves, M. Schmidt, a consacré aux théories cosmogoniques de Dante une très intéressante étude[1]. M. Siegmund Günther, à plusieurs reprises, a étudié quelques-uns des problèmes que soulève cette histoire[2]. Enfin, M. Marinelli, en 1882, a publié sa

1. W. Schmidt, *Ueber Dante's Stellung in der Geschichte der Kosmographie. Erster Theil : de aqua et terra*. Gratz, 1876.

2. Dr Siegmund Günther, *Studien zur Geschichte der mathematischen und physikalischen Geographie*. Halle, 1877-78.

Geografia e i padri della Chiesa, qui a été traduite en allemand[1]. L'attention est donc, depuis plusieurs années, attirée sur ce nouveau champ d'études, et l'on doit savoir gré à M. Kretschmer d'avoir essayé, pour la première fois, de traiter dans son ensemble ce vaste et difficile sujet. Son travail a été fait avec une grande conscience; un très grand nombre de sources ont été consultées; les passages importants sont presque toujours cités tout au long, en notes; et cependant, il ne se dégage pas de cette étude une idée très nette. L'auteur, après une introduction, divise son sujet en quatre chapitres : le globe terrestre, l'eau, la terre, l'air. Dans chaque chapitre, suivant l'ordre des temps, il examine les théories émises depuis la décadence de l'empire romain jusqu'à la Renaissance. L'inconvénient de ce procédé, c'est que nous ne trouvons nulle part exposé l'ensemble d'un système et qu'il nous faut entreprendre tout un travail pour reconstituer les idées cosmogoniques d'Albert le Grand ou de Vincent de Beauvais. Or, il est évident que tout se tient dans un système, et que telle solution donnée à l'une des parties du problème entraîne la solution des parties correspondantes. Il eût mieux valu, semble-t-il, mettre successivement en lumière les systèmes les plus importants, au risque de laisser de côté certains détails qui ne font que nuire à la clarté de l'ensemble. Ainsi entendu, ce sujet comporterait, à mon avis, deux grandes divisions : dans la première, on montrerait la décadence complète de la géographie après Ptolémée; dans la seconde, on verrait peu à peu les idées anciennes reparaître, quelquefois transformées, défigurées, mêlées aussi de quelques éléments étrangers, jusqu'au jour où les grandes découvertes maritimes viennent bouleverser les théories antérieures, jeter le désarroi dans les esprits, imposer aux savants une méthode nouvelle de raisonnement, les amener à constater des faits, au lieu de procéder toujours par déductions. On exposerait en un mot, d'abord la décadence de plus en plus profonde de la science grecque, puis sa première Renaissance au XIIIe siècle, précédant la véritable Renaissance du XVe et du XVIe siècle. C'était, en effet, en Grèce qu'était née la géographie; c'était dans le monde grec qu'elle s'était surtout développée. Ptolémée, le plus grand des géographes anciens, était un Grec d'Alexandrie. Après Ptolémée commença aussitôt la décadence; la chute de l'empire romain entraîna avec elle les derniers restes de la science grecque; mais les théories cosmogoniques touchent à des questions trop hautes pour qu'en tout temps l'homme ne les ait pas abordées. La tradition grecque étant perdue ou s'affaiblissant, le christianisme demande aux livres saints la solution de ces grands problèmes. L'interprétation étroite de la Bible conduit aux théories les plus étranges. Cosmas Indicopleustès considère le monde comme un coffre dont la terre serait le fond et le ciel le couvercle. La croyance à la rotondité de la terre est presque complètement abandonnée. Peu à peu cependant

1. G. Marinelli, *La Geografia e i padri della Chiesa*. (*Bolletino della Società Geografica Italiana*. Mai-juin 1882.)

ces théories trop grossières commencent à disparaître. Dès le VIIIe siècle, on admet de nouveau que la terre est ronde, mais il faut attendre le XIIIe siècle, l'époque d'Albert le Grand et de Bacon, pour retrouver des notions qui ne soient pas indignes de la science grecque. Toutefois, à ces vérités retrouvées, se mêlent encore des bizarreries qui vont préoccuper les esprits jusqu'à l'époque de la Renaissance. La plus curieuse est la théorie *des deux centres*. Aristote, on le sait, avait admis l'existence de quatre éléments : la terre, l'eau, l'air et le feu, formant les uns autour des autres des enveloppes concentriques. Ce n'était là évidemment dans sa pensée qu'une représentation schématique; il ne prétendait pas, en effet, que l'eau recouvrait entièrement la terre et que celle-ci n'avait avec l'air aucun contact. Mais voici qu'au moyen âge on prend à la lettre cette théorie; on croit vraiment que la terre et l'eau forment deux sphères distinctes, l'une étant contenue dans l'autre; mais alors il ne pourrait pas y avoir de continents : on répond à cette objection en prétendant que les deux sphères terrestre et aqueuse ne sont pas concentriques, mais que la terre émerge un peu de l'eau. Cette bizarre théorie se trouve encore exposée dans la *Margarita philosophica* de Reisch, à la fin du XVe siècle, et il faudra pour la détruire que Fernel, que Copernic la combattent. M. Kretschmer n'insiste pas assez, semble-t-il, sur cette théorie dont l'importance a été si considérable. Il n'en montre pas bien l'origine; on la trouve pour la première fois, à ma connaissance, dans Nicolas de Lyra[1]. A ces questions générales, les autres auraient pu se rattacher tout naturellement. Ceux qui ne croient pas à la rotondité de la terre ne peuvent guère admettre les antipodes, et nous voyons encore, au VIIIe siècle, le pape Zacharie condamner l'évêque Virgile de Salzbourg pour avoir cru aux antipodes. Une fois la croyance à la rotondité de la terre de nouveau établie, rien ne s'oppose plus à ce qu'il y ait un continent dans l'hémisphère austral; mais alors intervient la théorie de la zone torride, d'après laquelle toute communication est rendue impossible entre les deux mondes. Il en est de même pour la question des eaux : ici encore, nos deux grandes divisions se retrouvent. Tant qu'on considère la terre comme un disque plus ou moins plat, on ne peut guère que faire disparaître les eaux d'un côté pour les faire reparaître d'un autre. C'est généralement du paradis terrestre qu'on fait sortir les quatre grands fleuves qui se perdent en certains points pour revenir sourdre plus loin. Plus tard, on voit bien que la mer est le grand réservoir des eaux, mais, si la terre est une calotte sphérique qui émerge au-dessus de la sphère liquide, comment l'eau peut-elle monter jusqu'à la partie supérieure de cette calotte? Les uns répondent comme Dante que l'eau s'élève sous forme de vapeur et se condense ensuite sur ces hauteurs; les autres, comme Vincent de Beauvais, qu'il y a dans le sol des veines et des conduits formant autant de siphons. Le livre de M. Kretschmer nous fournit un répertoire commode de la plupart de ces

1. *Postillae perpetuae in V. et N. Testamentum.* De opere tertiae diei.

théories; ce n'est pas encore l'histoire de la géographie physique au moyen âge.

L. Gallois.

Geschichte des Bischofs Otto I von Bamberg, des Pommern-Apostels (1102-1139). Nach Quellen bearbeitet von Dr Georg Jüritsch. Gotha, F.-A. Perthes, 1889. In-8°, xvi-479 pages.

C'est une histoire fort intéressante et encore imparfaitement connue que celle de la conversion de l'Europe centrale au christianisme. La conquête politique s'y mêle étroitement à la conquête religieuse, et lorsque des questions de races sont en jeu, comme sur les confins du monde germanique et du monde slave, on voit les progrès du christianisme étroitement liés à la germanisation du pays. Tel est le cas pour la Poméranie. Habitées pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne par des populations de race celtique, les côtes méridionales de la Baltique furent occupées, vers le vie siècle, par des Wendes de race slave dont une tribu, celle des Pomores, donna son nom à une partie du pays. La prédication chrétienne n'eut d'abord aucun succès dans ces contrées à demi sauvages, dont les rudes habitants repoussèrent longtemps les attaques des Germains et les efforts des missionnaires. L'Évangile n'y pénétra qu'après les victoires remportées par les Polonais déjà convertis. Et ce fut un Allemand, l'évêque Otton de Bamberg, qui fut le grand apôtre de la Poméranie. C'est l'histoire de cet évêque, une des figures les plus intéressantes de l'épiscopat allemand au moyen âge, que M. le Dr J. vient d'écrire. Bien qu'elle eût fait déjà l'objet de nombreux et estimables travaux, elle n'avait pas encore été traitée avec une telle abondance de développements. Le célèbre professeur Giesebrecht regrettait naguère (*Gesch. d. deutschen Kaiserzeit*, III, p. 1232) qu'une biographie détaillée d'Otton, reposant sur une étude approfondie des sources, n'eût pas encore paru. La vie de ce personnage ne mérite pas seulement, en effet, de prendre place dans les histoires de l'Église, elle touche fréquemment à cette grande querelle des investitures qui est mêlée à toutes les questions politiques et religieuses de ce temps.

Né dans la Souabe en 1060, Otton ne joua pendant assez longtemps qu'un rôle effacé. Orphelin de très bonne heure, il était devenu chapelain de Judith, sœur de l'empereur Henri IV, qui avait épousé en 1087 le duc de Pologne Wladislaw. Ce premier séjour en Pologne contribua sans aucun doute à lui faire accepter, et surtout à lui faciliter, la haute mission qui devait lui être dévolue plus tard. Après la mort de Judith, il revint en Allemagne, fut quelque temps administrateur d'un couvent à Ratisbonne et entra au service de Henri IV qui, reconnaissant bientôt son intelligence, lui confia la surveillance des travaux de la cathédrale de Spire, l'appela dans sa chancellerie et lui offrit (sans qu'il

parvînt à le faire accepter) les évêchés d'Augsbourg, puis d'Halberstadt. En 1102, à la mort de l'évêque Ruprecht, Otton se décida pourtant à accepter l'évêché de Bamberg, qu'il conserva jusqu'à sa mort en 1139.

Sa principale occupation fut certainement l'administration de cet important diocèse, qui était très tombé sous ses prédécesseurs et auquel il sut rendre une grande prospérité. M. J. décrit avec soin les travaux divers accomplis pendant son épiscopat, tels que la restauration de la cathédrale et la construction d'églises ou de couvents. Il fut un excellent administrateur, fit régner la paix parmi ses diocésains et développa autant qu'il put l'instruction parmi les clercs. C'est lui qui nomma le chroniqueur Ekkehard abbé d'Aura.

Le rôle politique d'Otton intéresse davantage l'histoire générale. Il ne fut pas toujours fidèle à Henri IV. Au mois de septembre 1105, nous le voyons aux côtés du fils révolté contre son père et s'emparant de Spire par trahison. Il y a à ce moment dans la vie d'Otton des obscurités que M. J. ne cherche pas assez à éclaircir (p. 58-59, p. 64 et suiv.). Après l'avènement de Henri V, il cherche à réconcilier le pape avec l'empereur; il prend une part importante à l'ambassade envoyée à Pascal II en 1107 et fait plusieurs voyages à Rome. Resté fidèle à Henri V, il laissa son diocèse frappé d'interdit par Gélase II en 1118 et ne rentra en grâce que sous Calixte II.

Mais c'est comme apôtre de la Poméranie qu'Otton de Bamberg est le plus connu. En 1122 ou 1123 (p. 252), le duc de Pologne Boleslas s'adressa à lui pour convertir les Poméraniens. Les tentatives faites jusqu'alors émanaient de moines pauvres dont l'apparence modeste n'avait fait que peu d'impression. Otton paraît, au contraire, s'être présenté avec une grande pompe et une nombreuse escorte, prodiguant les largesses et les cadeaux. Il obtint la conversion du duc de Poméranie et revint à Bamberg après avoir, dit-on, converti plus de 22,000 païens et fondé 11 églises. Otton ne se conduisit pas avec fanatisme, il nous apparaît comme miséricordieux et compatissant. Une sorte de rapport officiel, qu'il rédigea sans doute à Wollin, et que Ekkehard nous a heureusement conservé dans sa chronique, nous donne de précieux renseignements sur ce qu'était alors l'esprit du christianisme; il insiste sur l'observation des préceptes relatifs à l'abstinence et au jeûne, à la sanctification des dimanches et jours de fête, aux empêchements de mariage. Une confession publique est encore imposée dans les cas de parjure, d'adultère, de meurtre et autres crimes graves. Après le départ d'Otton, les prêtres païens cherchèrent à exciter les habitants contre le « Dieu allemand, » expression qui prouve que la question de race se mêlait étroitement à la question religieuse. Les chrétiens résistèrent difficilement, et l'évêque de Bamberg, malgré ses soixante-huit ans, résolut de retourner en Poméranie au mois d'avril 1128. Il choisit cette fois Usedom pour quartier général, convoqua une assemblée des seigneurs du pays, réussit, avec l'aide de Wladislaw, à en baptiser un grand nombre et songeait à convertir l'île de Rügen et d'autres points du litto-

ral lorsque Lothaire le rappela en Allemagne. Pendant les dix dernières années de sa vie, nous trouvons Otton mêlé aux plus grandes questions politiques de ce temps, en particulier au schisme entre Anaclet II et Innocent II, qui suit la mort d'Honorius II. Otton évita prudemment de se prononcer; il paraît ne pas avoir pris part au synode de Wurtzbourg en 1130, disposé à accepter le candidat agréable à l'empereur, ce qui peut être le fait d'un esprit pacifique et d'une âme pieuse, comme dit M. J. (p. 372), mais n'est point la preuve d'un caractère très indépendant. M. J. fait de l'évêque dont il vient d'écrire la vie un grand éloge, auquel on peut, sous le bénéfice de quelques réserves, s'associer. Il fut pleuré dans son diocèse, canonisé par Clément III en 1189 et son souvenir est resté vivant en Poméranie.

En résumant les points principaux de cette consciencieuse étude, je ne dois pas laisser croire que sa lecture soit fort attachante. M. J. paraît avoir consulté tous les documents qui se réfèrent à son personnage; des notes multipliées permettent au lecteur de vérifier tout ce qu'il avance, mais le style est terne, l'art de composer médiocre; l'auteur s'est contenté de découper la vie de son héros en vingt-deux chapitres disposés dans l'ordre strictement chronologique. Il eût fallu un plan d'ensemble, quelques idées générales qui eussent servi de fil conducteur; le lecteur aimerait surtout qu'on eût fait revivre sous ses yeux, par quelques touches plus larges et quelques traits plus colorés, l'époque si intéressante dont il est parlé.

Georges Blondel.

Regesta comitum Sabaudiae, marchionum in Italia, ab ultima stirpis origine ad ann. MCCLIII, curante Domenico Carutti (Bibl. storica italiana, V). Turin, Bocca, x-413 p. in-8°.

Noter tout ce que les chroniqueurs, du xe au xiiie siècle, ont dit des princes de la maison de Savoie, analyser les actes inédits ou publiés mentionnant des membres de cette famille, tel est l'objet de la publication de M. Carutti. Des recherches étendues lui ont permis de réunir 971 notices, comprises entre les années 902 et 1253. Jusqu'à la fin du xie siècle, c'est-à-dire jusqu'à la réunion des comtés de Savoie et de Turin, les textes sont peu nombreux, et c'est à grand renfort de conjectures qu'on peut dresser la généalogie des comtes de Savoie avant Humbert Ier; mais, passé cette date, les actes se multiplient, et, dès le xiie siècle, les maîtres de Turin prennent rang parmi les grands feudataires de l'Empire, dans le nord de l'Italie. Dans une courte préface, M. Carutti expose ce qu'il a entendu faire, et avoue ingénument que son travail doit présenter bien des lacunes. Tel qu'il est, il rendra des services aux historiens, tant français qu'italiens. Dès le xiie siècle, les comtes de Savoie entretiennent des relations avec les Capétiens, et, sous les Valois, ces relations amicales continueront. Signalons en termi-

nant les *excursus* ajoutés au Régeste par M. Carutti; dans ces dissertations, écrites en italien, l'auteur parle d'Adelania, reine de Bourgogne, des anciens comtes de Piémont, et particulièrement de ceux de Lomello et de Vintimille, de Pierre Ier et d'Agnès de Savoie; enfin, dans l'une d'elles intitulée : *La croce bianca di Savoia*, il essaie de déterminer le temps et les causes du changement des armes de cette maison et retrace la vie du comte Pierre Ier mort en 1268.

Jahrbücher der deutschen Geschichte. Kaiser Friedrich II, von Eduard Winkelmann. Leipzig, 1889. Tome I (1218-1228), XII-580 pages in-8°.

Comme le savent tous ceux qui s'occupent de l'histoire d'Allemagne, les *Jahrbücher der deutschen Geschichte* sont une œuvre collective due à l'initiative de la commission historique de l'académie de Munich, qui, grâce aux riches revenus de la fondation Wittelsbach, a pu mener à bonne fin d'importantes entreprises. Tous les volumes de cette collection affectent la forme un peu archaïque des annales, c'est-à-dire que le récit suit un ordre rigoureusement chronologique. Il ne faut donc y chercher ni le charme littéraire, ni les descriptions colorées, ni les larges vues d'ensemble; mais on y trouve tous les faits importants de chaque règne présentés avec beaucoup d'exactitude et presque toujours avec une impartialité digne d'éloges.

Le volume que M. Winkelmann, professeur à Heidelberg, vient de faire paraître fait suite aux deux volumes qu'il avait précédemment consacrés, dans la même collection, à Philippe de Souabe et Otton de Brunswick. Déjà, en 1862, le savant professeur avait abordé ce sujet en commençant la publication d'une histoire de Frédéric II, qui, bien que restée inachevée, rendait cependant beaucoup de services. Depuis cette époque, cette période si importante de l'histoire d'Allemagne a été l'objet de nombreux travaux : qu'il suffise de rappeler ici la nouvelle édition des *Regesta imperii* de Böhmer, si complètement remaniée par Ficker, et les deux volumes des *Acta inedita imperii* publiés par M. Winkelmann lui-même. Le moment était donc vraiment arrivé de faire entrer le règne de Frédéric II dans la collection des *Jahrbücher*, et d'écrire de nouveau l'histoire de ce prince.

Comme c'est l'ordre chronologique qui sert de base, il n'est pas besoin d'indiquer les divisions de l'ouvrage. Toutefois, en raison de la complexité de la politique et de la vie de Frédéric, M. W. n'a pas cru devoir conserver année par année la forme strictement annalistique. Çà et là le développement est interrompu pour faire place à un tableau d'ensemble : ainsi deux chapitres sont consacrés à la situation de l'Allemagne de 1212 à 1220 et de 1220 à 1225. Mais, même dans ces parties, l'examen des faits tient la place principale; et lorsqu'il s'agit de s'élever à des considérations générales, de se dégager des menus faits, et surtout

de faire comprendre le jeu des institutions, l'ouvrage paraît insuffisant. Quant aux questions de détail, elles sont approfondies avec un soin qui dénote une connaissance parfaite et un examen scrupuleux des documents de ce temps. Sur ce terrain, M. W. est complet, précis, méthodique, presque irréprochable. Il sait se reconnaître au milieu de la complexité des familles et des généalogies; le texte est constamment accompagné de notes savantes, de citations bien choisies, quelquefois très utiles, toujours faciles à vérifier; et, bien que les livres de seconde main soient rarement indiqués, on sent que l'auteur a consulté tous ceux qui ont de la valeur. En comparant l'ancienne histoire publiée en 1862 avec l'ouvrage nouveau, on voit que celui-ci a été refait en tenant compte de tout ce qu'on sait sur Frédéric II; quelques erreurs ont été corrigées avec soin (v. p. 33, p. 145, etc.) et une cinquantaine de pages ont été consacrées en appendice à l'examen de divers points obscurs.

M. W. laisse parler les faits et évite les appréciations. Ses jugements, lorsqu'il croit devoir se prononcer, dénotent un esprit ferme et modéré, et méritent en général toute approbation : quelques réserves cependant me paraissent nécessaires.

Je suis d'accord avec lui lorsqu'il écrit (p. 75) : « La vraie patrie de Frédéric n'était pas l'Allemagne; c'était la Sicile. Jamais il ne s'est senti chez lui au nord des Alpes. On comprend qu'il ait laissé l'Allemagne se développer naturellement et n'ait jamais tenté d'agir sérieusement sur la constitution allemande. Il ne cherchait à utiliser les ressources que l'Allemagne était en état de lui livrer que pour fortifier sa position dans le Sud. » Mais je ne puis m'empêcher de trouver qu'il ajoute foi trop complaisamment (p. 43) aux lettres de Frédéric, lorsque celui-ci écrit au pape que l'Empire n'a rien de commun avec le royaume, et que l'élection de Henri (VII) n'est nullement menaçante. Peut-on vraiment croire que ni Frédéric ni les princes n'aient pensé un instant à incorporer la Sicile à l'Empire? M. W. croit pouvoir argumenter de la satisfaction manifestée par Honorius après la *Confœderatio cum principibus ecclesiasticis* de 1220 pour prétendre que la papauté ne fut pas inquiète. Mais il suffit de remarquer, pour expliquer cette satisfaction, que, parmi les concessions qui furent faites alors au clergé, il y en avait plusieurs (comme la liberté testamentaire, la promesse de mettre au service de l'Église le bras séculier contre les excommuniés, etc.) qui avaient aux yeux de la cour de Rome beaucoup de prix. Étudiant la question de la croisade (p. 235), il cherche, sans y réussir pleinement, à justifier Frédéric de ses temporisations. S'il indique avec beaucoup de soin la part de responsabilité qui revient dans cette circonstance au pape, à ses légats ou aux seigneurs (v. notamment p. 154 et 157), il néglige un peu trop de dire quelle part revient à l'Empereur lui-même. Mais il montre bien l'importance du premier traité de San Germano de 1225, à la suite duquel la croisade cessa d'être l'affaire de toute la chrétienté; il reconnaît que la responsabilité de cet événement incombe à Frédéric qui, en tant que roi de Sicile, ne cessait pas d'être vassal du pape (p. 239-242).

Dans l'étude des affaires de Lombardie, il n'hésite pas à blâmer le pape d'avoir pris fait et cause pour des « rebelles (?) » Mais il faudrait au moins reconnaître que cette politique du pape protégeait l'Italie contre les ambitions de la politique impériale. Et, en faisant remarquer (p. 313) la bonne intelligence qui, au commencement de l'année 1227, régnait entre Honorius et Frédéric, M. W. montre bien que l'accord entre eux n'était pas impossible. Que la maladie de Frédéric à Brindisi, au mois d'août, ait été sérieuse, je le crois volontiers ; l'époque de l'année et l'endroit choisi permettent d'ailleurs de le soutenir, et je ne pense pas que Frédéric ait joué une pure comédie, comme on l'a souvent prétendu. Mais il faudrait étudier la question de savoir si Grégoire IX, que M. W. n'accuse point d'ailleurs d'avoir outrepassé son droit (p. 334), fut exactement renseigné. Pourquoi négliger le récit de Richard de San Germano, qui prouve que l'excommunication formulée contre l'Empereur fut une satisfaction donnée à la conscience publique, et qui permet de penser que Frédéric avait compromis le pape en lui faisant décider une croisade qu'il n'était pas disposé à organiser sérieusement ?

On pourrait multiplier ces observations. Je me borne à formuler un dernier regret : c'est que le caractère des personnages principaux ne soit nulle part mis en relief. Toute la substance de ce livre se compose de recherches érudites et minutieuses, mais l'auteur ne se préoccupe guère de choisir, au milieu des faits innombrables qu'il expose si patiemment, ceux qui pourraient donner de la couleur à son récit ou de la vie à son ouvrage. A force de creuser un sujet, d'explorer les alentours et de vouloir être complet, on finit par perdre la notion de ce qui a de l'importance et de ce qui est négligeable. On se perd dans l'infiniment petit et ce labeur méticuleux, au lieu de conduire l'esprit à une intelligence plus complète de l'ensemble, a souvent pour effet d'altérer les vraies proportions des événements. Ces réserves ne m'empêchent pas de louer hautement cet ouvrage ; on ne saurait trop le recommander à ceux qui veulent être renseignés exactement sur tous les faits du règne de Frédéric II. Si, pour les dix premières années dont il s'occupe, il ne renouvelle sur aucun point l'histoire de ce temps, il rend plus vive du moins l'impression qui se dégage des faits et montre comment, pendant cette première partie de son règne, l'empereur, ainsi que le dit très bien M. W., fut impuissant à lutter contre les princes, tandis que, dans la seconde partie, il ne devait plus guère s'en soucier. Grâce aux qualités de solide critique et de délicate analyse qu'on y rencontre, les livres de M. Winkelmann seront un instrument de travail de premier ordre pour quiconque aura à étudier cette époque, une des plus curieuses, des plus difficiles et des plus importantes dans l'histoire constitutionnelle de l'Allemagne.

Georges Blondel.

James de Fremery, **Cartularium der abdy Marienweerd**. La Haye, Martinus Nyhoff, 1890.

L'auteur de ce livre n'est pas historien de profession. Consul général des Pays-Bas à San-Francisco, il a employé ses vacances à étudier l'histoire intéressante de l'abbaye de Marienweerd, située dans le pays de Gueldre. En 1888 déjà, il publia une liste des abbés et une chronique de l'abbaye, qu'il avait trouvées dans le même manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles qui lui a fourni la substance de la présente publication. Des cinq cent cinquante-cinq chartes publiées ici, une soixantaine étaient déjà connues et imprimées ailleurs, mais, parmi les cinq cents qui paraissent pour la première fois, il y en a beaucoup d'intéressantes, tant pour l'histoire politique et ecclésiastique, surtout au XIIIe et au XIVe siècle, que pour la généalogie et la topographie gueldroise, hollandaise et brabançonne. L'édition est faite avec un grand soin; on ne saurait en dire autant des deux grands cartulaires néerlandais, celui de Sloet (de la Gueldre) et celui de van den Bergh (de la Hollande); aussi l'auteur a-t-il trouvé bon de publier à nouveau plusieurs diplômes déjà imprimés dans ces deux recueils. Les actes sont accompagnés d'analyses assez détaillées et de notes; quelques-unes de ces dernières sont un peu trop longues, l'éditeur s'étendant avec complaisance sur l'histoire du pays de 's Gravenzande, qu'il a étudiée avec prédilection (voy. p. 42-45). Ces réserves faites, il faut se féliciter de posséder cet ouvrage consciencieux et intéressant; l'auteur l'a enrichi d'une liste des possessions de l'abbaye, trouvée dans le même manuscrit; d'une carte topographique des environs de l'abbaye (tirée d'un atlas du XVIe siècle); de plusieurs sceaux de l'abbaye et des abbés; de deux bonnes tables et de plusieurs appendices et dissertations remarquables, qui n'ont, il est vrai, qu'un rapport indirect avec le texte imprimé. Une partie de ces dissertations aurait, avec avantage, trouvé place dans une étude sur l'histoire de 's Gravenzande, où l'on aurait pu joindre aussi quelques-unes des notes dont nous parlions tout à l'heure. C'eût été un nouveau service ajouté à ceux que le savant éditeur a déjà rendus aux études historiques.

P.-J. Blok.

Études et notices historiques concernant l'histoire des Pays-Bas, par M. Gachard. Bruxelles, Hayez, 1890. 3 vol. in-8°.

Ce précieux recueil de mémoires historiques dus au zèle infatigable de l'ancien archiviste général du royaume de Belgique n'est précédé d'aucun avertissement, en sorte qu'on ne sait pas si la formation en a été ordonnée par l'Académie de Bruxelles, dont M. Gachard fut un des membres les plus éminents, ou s'il a été l'œuvre de l'éditeur M. F. Hayez. De toute façon, il sera le très bien venu, car tout ce qu'il renferme a de la valeur et méritait d'être mis à la portée des érudits nombreux qui savent

apprécier les travaux de Gachard. On eût désiré seulement que l'éditeur marquât d'où sont tirés les divers mémoires réunis dans ces trois volumes. La plupart, sinon tous, ont été lus dans les séances de la *Commission royale d'histoire* et imprimés dans ses *Bulletins*, mais il eût été bon de le dire et d'indiquer la provenance exacte de chacun d'eux.

Voici quels sont les principaux mémoires compris dans ce recueil.

Tome Ier. *La captivité de François Ier*, longue étude de quatre-vingts pages où fut utilisé pour la première fois le récit de Gonzalo Fernandez de Oviedo, depuis publié dans la *Coleccion de documentos inéditos*, t. XXXVIII. — Quatre études sur Don Juan d'Autriche qui ont renouvelé l'histoire du célèbre bâtard de Charles-Quint et dont n'ont guère profité jusqu'ici les historiens espagnols. — Le *Voyage de Pierre le Grand dans les Pays-Bas autrichiens en 1717*.

Tome II. *Notices sur les comtes et ducs d'Arenberg du XVIe au XIXe siècle*. — Quatre études sur Jeanne la Folle. La meilleure critique qu'on ait publiée des travaux superficiels de Bergenroth, qui firent tant de bruit jadis et soulevèrent tant de polémiques entre des historiens généralement incompétents et incapables de juger ce qu'il y avait d'exact ou d'erroné dans les recherches entreprises à Simancas, pour le compte du gouvernement anglais, par l'explorateur allemand. — Série de *Variétés* très curieuses sur divers points de l'histoire des Pays-Bas.

Tome III. Études sur Emmanuel Philibert de Savoie, gouverneur des Pays-Bas, sur Christophe Plantin et sa *Bible polyglotte*, sur Montigny et sa fin tragique en Espagne, sur la cour de Bruxelles sous les princes de la maison d'Autriche, sur le voyage de Joseph II en Belgique en 1781, sur le prince Charles-Joseph de Ligne, sur les Bollandistes, et enfin un mémoire considérable sur les princes de Chimay et les comtes de Beaumont.

Il y a lieu d'espérer que le succès que ne manqueront pas d'obtenir ces trois volumes engagera les éditeurs à en publier un quatrième. Dans la *Biographie nationale de Belgique*, notamment, figurent bien des articles de Gachard, le *Charles-Quint*, entre autres, auxquels il conviendrait de donner plus de notoriété, car ils portent tous la marque de cet esprit exact, prudent et cependant très large et très ouvert. Nous souhaitons vivement que satisfaction soit donnée à ce vœu qui honorerait la mémoire d'un des meilleurs historiens de nos jours. Il n'a manqué, en effet, à Gachard que le talent littéraire pour compter parmi les premiers, car il avait tout le reste : intelligence, érudition, impartialité. Chercheur intrépide, il n'était toutefois nullement dupe de ses trouvailles qui furent, on le sait, si heureuses; il restait maître de son jugement; il savait résister à la manie qu'ont tant d'autres de « renouveler » les questions sans raisons suffisantes, et pour le simple plaisir, souvent, de contredire l'opinion reçue. Sur l'histoire d'Espagne au XVIe siècle, il était bien mieux informé que Mignet, et, si ce dernier a eu auprès du public un plus grand succès que son concurrent belge, il l'a dû à sa position, à son talent d'écrivain (quoique ce talent ne fût pas d'ailleurs de premier

ordre) et à son habileté à tirer parti du travail des autres, mais en aucune façon à des qualités supérieures de penseur et de savant.

Le caractère chez Gachard était à la hauteur de l'intelligence et de l'érudition; il avait la modestie et la bienveillance qui parfois font défaut même à de grands savants. Celui qui écrit ces lignes ne peut oublier avec quelle bonne grâce ce maître accueillait les débutants dont les travaux se rapportaient à ses études de prédilection.

Alfred Morel-Fatio.

Kernkamp. **De Steutels van de Sont.** La Haye, Martinus Nyhoff, 1890.

Il y eut un temps où la République des Provinces-Unies exerçait une influence dominante dans les contrées du Nord, qui lui doivent non seulement le développement de leurs forces navales, mais aussi en grande partie celui de leur industrie et de leur commerce. Alors on pouvait dire que les clefs du Sund se trouvaient dans le port d'Amsterdam. Cette époque est par excellence celle de la guerre entre le Danemark et la Suède en 1644 et 1645. L'auteur du livre dont nous parlons s'est proposé d'exposer la conduite de la République dans ces circonstances épineuses, qui entravaient son commerce. Les droits payés au roi de Danemark pour le passage du Sund étaient la source principale des difficultés avec ce royaume. Sous Charles-Quint, en 1544, ils avaient été fixés de nouveau, mais, depuis, ils n'avaient cessé de monter; pendant la guerre de la Hollande avec l'Espagne, cette dernière puissance fit les plus grands efforts pour faire fermer le Sund aux navires des Hollandais rebelles, et le roi de Danemark profita de l'occasion pour augmenter sans cesse les frais du passage. De là l'intimité des relations entre la Hollande et la Suède, la rivale du Danemark, relations qui furent très cordiales depuis l'époque de l'éminent homme d'État Oldenbarnevelt. L'alliance entre la Suède, la Hollande et la Hanse en 1614 fut dirigée contre les prétentions des Danois. La politique extérieure de la République pendant la guerre de Trente ans fut la cause de nouvelles difficultés avec le Danemark : la République se plaignit de l'augmentation des droits; ses remontrances furent dédaignées; on mit l'embargo sur ses navires. Une nouvelle alliance avec la Suède en 1640 fut la réponse de la République à ces outrages, qui pourtant — il faut le dire — étaient souvent causés par les fraudes des commerçants hollandais. L'auteur est assez impartial pour relever cette circonstance aggravante pour les Hollandais.

Or, en 1643, le succès de Torstenson en Allemagne (pourquoi donc l'auteur s'amuse-t-il à écrire Torstensohn?) décida la Suède à faire la guerre au Danemark. Cette guerre déplaisait à l'homme qui dirigeait alors la politique extérieure de la République, au prince Frédéric-Henri d'Orange; mais elle fut accueillie avec joie par le commerce hollandais, comme une occasion de se venger du Danemark. De là conflit entre la nation et son chef. La République resta donc provisoirement neutre et

se plut à offrir ses bons offices pour rétablir la paix dans le Nord. Mais cette neutralité était difficile : la Suède se plaignit de ce que la République, en payant le tonlieu, procurât au roi de Danemark le moyen de payer ses troupes; de son côté, le Danemark se plaignait des machinations de Louis de Geer, commerçant hollandais, qui réunit en Hollande une grande flotte pour la Suède. La position de la République devenait de plus en plus fausse. Une flotte, sous le commandement du célèbre amiral de With, parut dans les eaux du Nord pour y défendre ses intérêts. Elle se posta dans le Sund, entre Schagen et Gothenburg. Des ambassadeurs hollandais furent en même temps envoyés en Danemark et en Suède pour offrir la médiation de la République.

La guerre ayant tourné en sa faveur, la Suède n'accepta cette médiation qu'à contre-cœur, et sans cesser de réclamer le secours de la République, conformément à l'alliance de 1640. Vers le mois d'avril 1645 enfin, la République parut sur le point de se déclarer pour la Suède et menaça le Danemark. De With se posta devant Copenhague avec une grande flotte; la flotte suédoise se dirigea vers le même point et la guerre sembla prête à éclater, lorsque le Danemark se résigna à la paix défavorable de Brömsebro, qui lui coûta un quart de son territoire.

Ce succès brillant de la politique suédoise n'était point agréable aux Hollandais, qui dorénavant avaient affaire à une Suède puissante et victorieuse. Aussi les vit-on, après la paix, se réconcilier avec le Danemark que, depuis ce temps, ils prirent sous leur protection. Une alliance défensive et un traité de « rachat » des droits du Sund furent conclus en 1649; jusqu'à la fin de la République, ils furent la base de ses relations avec les pays du Nord.

Il convient de féliciter l'auteur de la clarté avec laquelle il a décrit les manœuvres de la diplomatie néerlandaise dans ces complications difficiles. Les missives et les rapports des ambassadeurs, les lettres et les journaux de l'amiral de With sont, avec l'œuvre d'Aitzema, les sources du récit, qui se lit agréablement, malgré l'aridité du sujet. Le livre montre encore une fois, et l'auteur n'a pas oublié de mettre le doigt sur cette vérité, que l'histoire des rapports extérieurs de la République à cette époque est intimement liée avec celle des rapports commerciaux : ce sont les intérêts du commerce qui ont inspiré la diplomatie de la République avant Guillaume III. Avec lui commence la « grande politique, » dont les résultats ne furent pas du tout favorables au commerce. Ne serait-ce pas une raison pour laquelle les commerçants (et les régents) hollandais montrèrent tant d'éloignement pour la Maison d'Orange? Ajoutons que l'auteur a augmenté la valeur de son livre par d'intéressants appendices; je citerai en premier lieu une statistique du commerce hollandais dans la Baltique en 1645. Dans un autre appendice, il montre que le récit retracé par de Geer et de With des événements accomplis en 1644 est souvent incorrect.

P.-J. Blok.

Zur Wahl Leopold I (1654-58), par A. Francis PRIBRAM. Vienne, Tempsky, 1888. In-8°, 144 pages.

Nous voici en présence d'une nouvelle dissertation de M. P. sur les événements de 1654-58; après avoir traité certains points spéciaux concernant les origines et la formation de la ligue du Rhin[1], il nous donne cette fois des détails sur l'élection de Léopold et les négociations dont elle a été l'objet. M. P. reconnait dans sa préface que déjà nombre de documents ont été publiés et utilisés, notamment par Heide en Allemagne, Valfrey et Chéruel en France; il prétend cependant que les questions les plus importantes (die allerwesentlichsten) n'ont pas encore été vraiment élucidées, et qu'il a trouvé dans les archives de Vienne, Berlin, Dresde, Londres et Paris des manuscrits de premier ordre, inconnus ou laissés de côté jusqu'ici; il a donc voulu combler des lacunes et rectifier des assertions erronées, en étudiant successivement la politique de l'Autriche, de l'Espagne, du pape, du Danemark, de la Pologne et enfin de la France dans les années qui ont immédiatement précédé l'élection de l'empereur Léopold Ier.

Sans vouloir nier la valeur et l'étendue des recherches de M. P., je dois dire que son travail n'apporte pas de vues bien neuves, et que les détails, souvent intéressants, dont il est rempli, ne conduisent à aucun résultat inattendu; toute personne un peu familiarisée avec les études déjà faites sur le même sujet par Heide et Chéruel n'y trouvera rien de nature à modifier sensiblement son opinion sur les points essentiels. Le reproche le plus grave qu'on puisse faire à M. P. est d'avoir sans cesse reproduit comme des nouveautés et ressassé des choses déjà très connues et de ne s'être pas borné à nous donner seulement les détails inédits qu'il avait découverts. Au lieu de 144 pages, on n'en aurait peut-être eu que 25 ou 30, mais on aurait évité des longueurs inutiles et des répétitions fastidieuses; beaucoup de ces répétitions auraient pu d'ailleurs être supprimées, si M. P., au lieu d'examiner successivement les négociations de certaines puissances avec les divers électeurs de l'Empire, avait pris un à un ces mêmes électeurs pour nous montrer leur embarras au milieu des sollicitations dont on les assiégeait de toutes parts.

Dans la première partie de son travail, M. P. a étudié la politique de l'Autriche, d'abord pendant les années comprises entre la mort du jeune roi des Romains, Ferdinand IV (9 juillet 1654), et celle de l'empereur Ferdinand III (2 avril 1657), puis dans la période qui s'étend de cette date à l'élection du 19 juillet 1658. La personnalité qui domine tous les événements est celle de l'archichancelier de l'Empire et archevêque de Mayence, Jean-Philippe de Schœnborn. M. P. ne nous renseigne que d'une façon fort confuse sur les intrigues de cet électeur; il nous le montre en 1654 protestant de son dévouement à l'empereur et à sa

1. *Beitrag zur Geschichte des Rheinbundes von* 1658. Vienne, Tempsky, 1888. In-8°, 100 pages.

famille (p. 7), il va jusqu'à affirmer que Jean-Philippe ne songeait nullement alors à s'allier à la France; cependant, quelques pages plus loin, nous le voyons se séparer déjà ouvertement de la cour de Vienne. Du reste, tout le chapitre sur l'époque antérieure à 1657 est vraiment trop décousu et vague. Le chapitre suivant est plus intéressant, malgré un certain nombre de développements qui ressemblent fort à des amplifications : ainsi, pages 19-23, il paraît difficile que les ministres impériaux aient jamais réellement discuté la question de savoir si la maison d'Autriche devait rechercher la couronne impériale ou y renoncer; quant au choix du candidat Habsbourg, il est assez évident que le jeune roi de Hongrie, Léopold, n'aurait jamais consenti à céder ses droits à son oncle, Léopold-Guillaume. L'étude consacrée aux négociations avec Jean-Philippe de Schœnborn en 1657-58 est, malgré des passages obscurs, fort curieuse à lire; il en résulte que l'électeur de Mayence, tout en semblant changer sans cesse de politique, poursuivit un seul et même but : assurer la paix de l'Empire. Pour cela, il songea d'abord à faire élire le vieux Léopold-Guillaume plutôt que son neveu; voyant ce projet irréalisable, il demanda que la conclusion d'un traité entre la France et l'Espagne précédât l'élection de Léopold; lorsque enfin cette élection ne put être retardée, il tint à lier le nouvel empereur par une *capitulation* qui séparait ses intérêts de ceux de l'Espagne, et à donner à la France des garanties sérieuses par la formation de la ligue du Rhin (p. 43-44). Jean-Philippe obtint ce qu'il voulait, la France fut satisfaite et l'Empire resta en paix. Peut-être M. P., quoiqu'il s'en défende dans une note, a-t-il un peu trop fait l'éloge de l'archichancelier de l'Empire, dont l'attitude entre la France et l'Autriche a toujours manqué de droiture et de loyauté. Les quelques détails inédits relatifs aux électeurs de Trèves et de Cologne ont peu d'importance : le premier protestait qu'il ne voulait pas vendre son vote, tout en demandant 50,000 florins; l'autre mettait en avant la candidature de Léopold-Guillaume, tandis que son confident et favori, Fürstenberg, acceptait de l'argent français et négociait pour recevoir de l'argent autrichien. Parmi les électeurs laïques, celui de Bavière, Ferdinand-Marie, était le plus nécessaire à gagner pour Léopold : sa femme, la jeune Adélaïde de Savoie, subissait l'influence française et poussait l'électeur à briguer la couronne impériale, mais Marie-Anne, mère de Ferdinand-Marie et tante de Léopold, luttait énergiquement pour l'Autriche, avec le premier ministre de Bavière, Maximilien Khurtz. Léopold ne cessa, pendant l'année 1657, d'envoyer des agents à Munich, et ses efforts, secondés par le comte Khurtz, vice-chancelier de l'Empire et frère du premier ministre bavarois, aboutirent à un plein succès : Ferdinand-Marie renonça à se porter concurrent de Léopold, et, le 12 janvier 1658, un véritable traité fut signé entre les deux princes. Les négociations de l'Autriche avec les électeurs de Brandebourg, de Saxe et du Palatinat sont brièvement traitées, et l'on n'y trouve du nouveau que pour la Saxe.

La seconde partie de la brochure expose le rôle de l'Espagne dans toute l'affaire de l'élection; c'était pour Philippe IV une question capitale que d'assurer l'Empire à son parent, Léopold, dont il espérait l'appui contre la France. Aussi est-il fort intéressant de connaître l'avis d'un des principaux hommes d'État espagnols du temps, le marquis de Castel-Rodrigo; le mémoire qu'il rédigea alors pour son souverain est un des documents les plus importants que M. P. ait fait connaître (p. 81-82); les efforts de Penaranda et de l'archevêque de Trani, Saria, pour se concilier l'électeur de Mayence, méritaient également d'être mis en lumière.

On ne comprend guère pourquoi M. P. a fait un chapitre spécial sur le pape, le Danemark et le roi de Pologne, car son information y paraît très faible : il y a six lignes sur la Pologne. Quelques mots de la Suède n'auraient peut-être pas été de trop.

Enfin M. P. arrive à la France, et là les documents inédits abondent: la mission du comte de Wagnée à Cologne, que nous connaissions à peine par Lemontey, est exposée tout au long ainsi que les intrigues des agents français Georges-Christian de Hesse-Hombourg et Gravel à Munich. M. P. s'est surtout appliqué à démontrer que Mazarin avait très sérieusement songé à faire élire Louis XIV empereur; il est vrai que c'est là un projet bien connu, et dont M. Chéruel dans son « *Examen d'un mémoire de Lemontey* » nous avait fourni déjà d'assez fortes preuves. M. P. n'a fait que confirmer, avec une véritable profusion de textes jusque là inconnus, les assertions de M. Chéruel. Le landgrave de Hesse-Hombourg qui, suivant Servien, avait le premier « défriché » la question de l'élection impériale, écrivait en juillet 1657 : « Si le roi veult estre empe-« reur, il le sera, pourveu qu'il soit asseuré de Mayence, et celui-cy de « Trève et Coloigne » (p. 112, note 2). Mazarin fut trompé assez longtemps par les relations optimistes de ses agents, puis toutes les illusions disparurent subitement : l'électeur de Mayence avertit Grammont et Lionne à Francfort « qu'il ne voyait pas disposition pour cette fois-cy « (ce fut son mot) en MM. les électeurs à conférer à S. M. la dignité « impériale » (p. 121, note 1). Les efforts de Mazarin pour faire élire l'électeur de Bavière n'eurent pas plus de succès : Ferdinand-Marie refusa toute candidature; Lionne, après une scène violente avec Jean-Philippe de Schœnborn, auquel il dit nettement son fait (p. 138-139), dut reconnaître que Léopold serait élu. Mazarin se résigna, parce que cela valait mieux que rien, à appuyer le vote d'une *Capitulation électorale* assez dure pour le nouvel empereur, et la formation de la ligue du Rhin. Subissant une défaite, il eut l'habileté de tirer le meilleur parti possible de la situation, et de faire passer le résultat des négociations de 1657-58 pour un des plus beaux triomphes de la diplomatie française.

A. WADDINGTON.

Erinnerungen aus dem Leben des General-Feldmarschalls Hermann von Boyen. Aus seinem Nachlass im Auftrag der Familie herausgegeben von Friedrich NIPPOLD. Drei Theile. Leipzig, Hirzel, 1889-1890. XXXVIII-492 p., XX-550 p., XXVIII-699 p.

On s'est souvent plaint qu'il ait été écrit si peu de souvenirs personnels en Allemagne. C'est un genre de littérature historique où elle ne saurait rivaliser avec la France ou l'Angleterre. Cependant la génération actuelle a pu faire connaissance avec quelques mémoires allemands, d'une haute valeur, qui étaient jusqu'ici restés enfouis dans des archives particulières; ils se rapportent surtout à l'époque de la Révolution et du premier empire. Les souvenirs du maréchal de Boyen y prendront la première place. Membre de l'armée prussienne depuis sa treizième année, il combattit sous ses drapeaux pendant le soulèvement des Polonais en 1794; il fut témoin des événements militaires de 1806 et de 1807, collaborateur fervent des Scharnhorst, Gneisenau, etc., dans l'œuvre héroïque de la réorganisation de l'armée prussienne; chef de l'état-major du troisième corps d'armée pendant les années 1813 et 1814, il fut nommé ministre de la guerre après la conclusion de la paix, et fut l'auteur de la loi fondamentale du 14 septembre 1814; il sortit du ministère en 1819, lorsque le triomphe de la réaction fut à son apogée, et fut rappelé par Frédéric-Guillaume IV. Hermann de Boyen a été à même de juger de près les plus grands événements et les personnages de premier ordre. Malheureusement, ses souvenirs, qu'il commença à rédiger au mois de décembre 1833, s'arrêtent avec le récit de la bataille de Leipzig. Ce sont sans doute les occupations de son second ministère qui l'ont empêché de continuer. Le fait est d'autant plus regrettable que Boyen possédait, au plus haut degré, quelques-unes des qualités de l'historien. C'est avec une rare impartialité qu'il parle des ennemis de sa patrie et de son métier. Profond psychologue, il écrit d'un style sobre, mais varié, et quelquefois égayé par les traits d'une humeur assez plaisante. Il évite la tentation d'exagérer ses propres mérites et ne laisse pas d'avouer qu'il a commis çà et là des fautes, par excès de fougue juvénile.

L'histoire de la décadence et de la réorganisation de la monarchie prussienne doit beaucoup aux souvenirs d'un observateur aussi bien informé. Les vues qu'il jette sur le règne du roi Frédéric-Guillaume II, sur les antécédents de la catastrophe de 1806, sur les réformes entreprises après la paix de Tilsitt sont des chefs-d'œuvre. Le portrait du roi Frédéric-Guillaume III, de sa cour, des hommes d'État et des militaires dont il se servit est d'une réalité vivante. Les préparatifs de la guerre de 1813, la formation et les premiers succès d'une armée prussienne vraiment nationale sont exposés d'une façon saisissante. A côté de ces sujets principaux, il y en a beaucoup d'autres entremêlés de considérations générales qui révèlent en Boyen à la fois l'homme d'État et le mili-

taire éminent, l'élève de Kant et l'historien perspicace. La largeur vraiment libérale de son esprit, sa manière énergique de combattre les prétentions aristocratiques, son plaidoyer éloquent pour les réformes politiques et militaires auxquelles les partisans de « l'ancien régime » faisaient une résistance acharnée, plaisent infiniment. On est charmé du pittoresque tableau qu'il fait des mœurs et des institutions de tant de contrées qu'il a parcourues, soit en simple voyageur, soit en personnage chargé d'une mission officielle. Les lecteurs français liront avec un intérêt particulier les pages 197-298 du second volume où Boyen raconte avec esprit tout ce qu'il a vu de la campagne de 1812 et tout ce qu'il a appris, à cette époque, à Saint-Pétersbourg, en causant avec l'empereur Alexandre qui le chargea de proposer, en son nom, au roi de Prusse, une alliance offensive et défensive. Je recommanderai de même à l'attention spéciale du public français les chapitres du troisième volume, qui donne un tableau extrêmement piquant de la conduite de Bernadotte pendant la campagne de 1813.

Il faut savoir gré à l'éditeur des Souvenirs de Boyen d'avoir réussi à persuader la famille de laisser publier les souvenirs du ministre dans la forme originale qu'il leur a donnée, en y ajoutant les pièces historiques qu'il avait choisies, en grande partie, lui-même. Sans doute, il y a tels de ces documents dont on pourrait se passer aujourd'hui. Il y en a d'autres qu'on aurait dû supprimer, parce qu'on les trouve déjà imprimés dans des ouvrages antérieurs; mais la plupart ont une réelle valeur. Toute personne qui se propose d'étudier l'histoire de la Prusse pendant l'époque du premier empire devra mettre à profit les lettres et les mémoires de Hardenberg, de Scharnhorst, de Gneisenau, de Bülow et de Boyen lui-même, — pour passer tant d'autres sous silence, — qu'il a empruntés à sa riche collection de documents. M. Nippold nous fait espérer que ces souvenirs seront bientôt suivis d'une biographie de Boyen, entreprise par l'état-major actuel, à Berlin, et à laquelle sera jointe la biographie de son ami Grolmann. Une pareille publication sera un complément précieux aux Souvenirs, en apportant le témoignage de l'activité prodigieuse déployée par Boyen et constatée par les documents conservés aux archives d'État et du ministère de la guerre prussiens.

Alfred Stern.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — Revue des Questions historiques. Avril 1891. — VACANDARD. Saint Bernard et la royauté française (excellent exposé des conflits de Louis VI et de Louis VII avec saint Bernard qui défendait l'indépendance de l'Église et la régularité des élections). — DU FRESNE DE BEAUCOURT. La conspiration du duc d'Alençon, 1455-1456. — PETIT. Les accusations contre Marie Stuart (art. confus, mal raisonné et écrit sur un ton regrettable). — SEPET. Le serment du Jeu de Paume et la déclaration du 23 juin (consciencieuse et minutieuse étude). — MORIN. L'origine française de Guy d'Arezzo (né vers 970 au territoire de Paris et élevé au monastère des Fossés). — KURTH. Une nouvelle histoire des papes (celle de M. Pastor). — VAESEN. Louis XII avant son avènement (d'après Maulde). — DENYS D'AUSSY. L'assassin du prince de Condé à Jarnac (met en doute que ce fût Montesquiou). — BAGUENAULT DE PUCHESSE. Une grande bourgeoise au temps de la Ligue (Mme de Sainte-Beuve, fondatrice des Ursulines de Paris, dont M. de Leymont a écrit la biographie). — CHÉROT. Le surintendant Foucquet (appuie les conclusions de Lair). — RIGARD. La dernière élection d'un roi des Romains (d'après les mémoires de Maury). = Comptes-rendus : *Roque da Corlà*. L'évolution du système représentatif. — *Hefele* et *Hergenræther*. Conciliengeschichte, t. VIII et IX. — Acta et decreta sacrorum conciliorum recentiorum; collectio Lacencis, t. VII (actes du concile du Vatican). — *Hébrard*. Hist. de sainte Jeanne de France. — *Berthault*. L'abbaye de Chelles, 2 vol. — *H. de Fontenay*. Autun et ses monuments (excellent). — *Dumaine*. Tinchebray et le Bocage normand (très bon). — *Doreau*. Henri VIII et les martyrs de la Chartreuse de Londres. — *Rance*. L'académie d'Arles au XVIIe s. — *Thierry-Poux*. Premiers monuments de l'imprimerie en France au XVe s. (avec 40 héliogravures). — *Rœhricht*. Bibliotheca geographica Palestinae. Chronologisches Verzeichniss der auf die Geographie des heiligen Landes bezuglichen Literatur von 333 bis 1878.

2. — Bibliothèque de l'École des chartes. T. LII, 1re et 2e livr. — Abbé DUCHESNE. Le *Liber diurnus* et les élections pontificales au VIIe s. (Sickel a décomposé le *Liber diurnus* en trois groupes de documents qu'il suppose rédigés, le premier avant 680 et sans doute peu après 625, le second vers l'an 700, le troisième sous le pape Hadrien, vers le 3e quart du VIIIe s. Ce découpage est inadmissible : le premier et le second groupe sont de la même époque, environ de 685; c'est à cette date que remonte donc la rédaction première du *Liber diurnus*. L'auteur arrive à cette conclusion en étudiant comment ont été élus les papes

du VIIe au VIIIe s., et surtout comment, depuis Justinien, fut ratifiée leur élection, soit par l'empereur même à Constantinople, soit par l'exarque à Ravenne. Dans le premier cas, l'intervalle entre l'élection et la rectification fut de cinq mois environ en moyenne, et de deux dans le second). — LOT. Une charte fausse d'Adalbéron, archevêque de Reims (cette charte, qui se présente sous la forme d'un original scellé, paraît avoir été fabriquée seulement au XIIe s., à l'aide du *decretum Adalberonis* de 972, et d'un acte de donation rendu par le comte Godefroi, frère d'Adalbéron). — LANGLOIS et KOHLER. Lettres inédites concernant les Croisades, 1275-1307 (ces lettres, écrites à Édouard Ier, intéressent l'histoire de la Palestine et de l'Arménie; sauf une, elles sont tirées du fonds dit des « Royal letters » au P. R. O. de Londres). — BRUEL. Visites des monastères de l'ordre de Cluny de la province d'Auvergne aux XIIIe et XIVe siècles (a retrouvé et publie onze de ces visites). — AN. DE BARTHÉLEMY. Les monnaies de Beaufremont. — B. DE MANDROT. Quel est le véritable auteur de la Chronique anonyme de Louis XI, dite la Scandaleuse? (Lacroix du Maine, d'après Gilles Corrozet, l'avait attribuée à un certain Jean de Troyes; M. Vitu avait prouvé, en 1873, l'inanité de cette attribution et cru trouver le véritable auteur en Denis Hesselin, greffier de l'hôtel de Paris; M. de M. prouve que c'est Jean de Roye, secrétaire du duc Jean II de Bourbon et garde de son hôtel à Paris). = Bibliographie : *Ehrle*. Historia bibliothecae romanorum pontificum tum Bonifatianae tum Avenionensis (excellent; rendra d'inappréciables services aux bibliographes). — *R. Dareste*. Études d'histoire du droit (excellent). — *Kurze*. Reginonis abbatis Prumiensis chronicon, cum continuatione Treverensi (excellente édition). — *Bourgain*. Études sur les biens ecclésiastiques avant la Révolution (l'auteur a trop voulu prouver, et il a embrassé un sujet trop vaste; il est superficiel et écrit de parti pris). — *Prarond*. Abbeville avant la guerre de Cent ans (notes mises bout à bout; ce n'est pas un livre). — *Lecler*. Chroniques ecclésiastiques du Limousin.

3. — **Revue d'histoire diplomatique**. 5e année, n°s 7. — Baron KERVYN DE LETTENHOVE. Un mémoire inédit de Marguerite de Valois, 1588 (adressé à Philippe II, que la reine de Navarre, entourée d'implacables ennemis, appelle à son secours). — H. LÉONARDON. Un mobilier d'ambassadeur au XVIIIe siècle (d'après un inventaire des meubles transportés à Lisbonne par M. de Bombelles, ambassadeur en Portugal, 1786). — F. DE MARTENS. La Russie et l'Angleterre au début de leurs relations réciproques; suite : 1580-1669 (ce récit s'arrête après l'oukaze du 1er juin 1649, par lequel le tsar ordonnait à tous les Anglais de retourner chez eux « avec tout leur avoir; » ils pourraient encore trafiquer avec les marchands moscovites d'Arkhangel « en arrivant par mer; » mais le séjour de Moscou et autres villes, « avec ou sans marchandises, » leur était interdit. Jusqu'à la fin de son règne, le tsar maintint cette interdiction). — H. AUBERT. La cour d'Espagne et la situation de la Savoie en 1746, d'après une correspondance contempo-

raine (celle du comte de Conzié des Charmettes, gentilhomme savoyard qui remplit une mission auprès de la cour de Madrid à la fin de 1746).

4. — La Révolution française. 1891, 14 avril. — CHARAVAY. Mission du capitaine Mallet en Alsace et en Franche-Comté, 21 juillet-6 août 1792 (chargé de presser la levée et l'organisation de la garde nationale, et de rechercher et acheter les arquebuses qu'il jugera de bon service. Publie le rapport de ce capitaine, daté de Strasbourg, 13 août). — J. VIGUIER. La fin de l'ancien régime en Provence (d'après l'ouvrage de M. Guibal). — L. DE MONTLUC. La carrière judiciaire du conventionnel Méaulle. — Le débat sur l'authenticité des mémoires de Talleyrand (reproduit : 1° l'art. de M. Aulard dans la *Revue Bleue*, 14 mars 1891; 2° le récit de Mme de Martel; 3° les lettres de M. le duc de Broglie en réponse à ce dernier récit et à l'art. de M. Aulard, avec la réplique de celui-ci; 4° une lettre de Mme la comtesse de Mirabeau; 5° un article de M. H. Welschinger dans le *Monde* du 6 avril). = 14 mai. BRETTE. Le serment du Jeu de Paume et ses signataires; la légende et l'histoire (critique les noms des députés ayant assisté à la séance du 20 juin, auxquels des bustes ont été élevés, ou dont les noms ont été gravés sur les murs de la salle actuelle du Jeu de Paume. Note plusieurs omissions et additions, sans compter les noms qui ont été mal lus). — BABLED. Le départ de Mesdames, tantes du roi, 19 février 1791 (raconte les péripéties dont leur voyage fut entouré). — MONIN. Philippe-Égalité (expose à la suite de quelles circonstances la Commune de Paris attribua au ci-devant duc d'Orléans, et à la demande de celui-ci, le nom patronymique d'Égalité). — MARTINIEN. Les officiers généraux tués ou blessés pendant le premier Empire de la municipalité de Gien, 1493-1786. — Dr DENIZET. Pèlerinage à Ferrières-Gâtinais sous les auspices de la municipalité de Château-Landon, 28 juin 1790. — Lettre du père Jacques Vignier (cousin de Jérôme) au père Labbe sur la fondatrice de l'abbaye de Rozoy-en-Gâtinais.

5. — Bulletin critique. 1891, n° 8. — Histoire des dynasties d'Aboulfaraj; nouvelle édition arabe (édition établie d'après un assez grand nombre de mss. qui ont fourni beaucoup d'utiles variantes. On sait que Grégoire Aboulfaraj, autrement dit Bar-Hebræus, fut évêque dans la Petite-Arménie; il mourut en 1286, à l'âge de soixante ans). = N° 9. *Mgr Meignan*. Salomon; son règne, ses écrits (bon). — *P. di Nolhac* et *A. Solerti* Il viaggio in Italia di Enrico III, re di Francia, e le feste a Venezia (excellent).

6. — Journal des Savants. 1891, avril. — H. WEIL. Aristote. Constitution d'Athènes (l'authenticité ne fait pas doute; le traité a été composé, ou du moins rédigé tel que nous l'avons dans la 1re année de la 114e olympiade, 324-323). — WALLON. La première jeunesse de Marie Stuart (d'après l'ouvrage de M. de Ruble). — HAURÉAU. Les registres de Boniface VIII; fin en mai. = Mai. Rod. DARESTE. Aristote; la constitution d'Athènes (analyse la partie dogmatique de l'ouvrage).

ressante). — *Magherini-Graziani*. Storia di Città di Castello (bon). — N° 21. *Gaudeau S.-J.* Les prêcheurs burlesques au XVIIIe s.; étude sur le P. Isla (recherches approfondies; intéressante étude sur l'éloquence de la chaire en Espagne au siècle dernier). — *Talleyrand*. Mémoires (art. important de Chuquet, qui conclut très nettement pour l'authenticité). — *Comte de Hübner*. Une année de ma vie, 1848-49 (récits intéressants sur la révolution en Lombardie par un auteur spirituel, mais qui n'a pas compris la véritable portée du mouvement). — N° 22. *Dehio* et *Bezold*. Die kirchliche Baukunst des Abendlandes, historisch und systematisch dargestellt (collection remarquable de dessins, accompagnée d'un texte assez confus, mais important).

8. — Archives historiques, artistiques et littéraires. 1891, 1er mai. — M. Perrod. Testament de Guillaume de Saint-Amour (acte en français de 1272, publié d'après plusieurs copies modernes, l'original étant perdu depuis longtemps). — Welvert. Documents sur le Parc-aux-Cerfs : le mariage de Mlle de Romans (avec Gabriel de Siran, marquis de Cavanac, brigadier aux dragons, au demeurant viveur et joueur; 30 mai 1772; le roi signa au contrat de mariage, et après lui beaucoup de noms illustres; l'apport de Mlle de Romans, qui avait pour origine les libéralités du roi, montre que la pauvre demoiselle Coupier était devenue millionnaire). — Coyecque. La charte lapidaire de Saint-Arnoult, 1201-1202 (aurait dû figurer au catalogue des actes de Simon et Amaury de Montfort publié par M. Aug. Molinier; le texte actuel a été gravé au XVIe s.). — A. Roserot. Quittance d'objets précieux donnés en garde aux religions de Morimond, 1340. — Portal. Marché pour la fabrication de mousquets en 1568. — Condamnation à mort d'un habitant de Dôle pour avoir mangé de la viande un samedi, 1675. — Les conventionnels régicides après la Révolution; suite. = 1er juin. B. Prost. Quelques acquisitions de mss. par les ducs de Bourgogne, Philippe le Hardi et Jean Sans-Peur, 1396-1415. — Proclamation dans le duché de Milan de la paix conclue, en 1505, entre Louis XII et Maximilien Ier. — Relation inédite de la journée du 20 juin 1792 (publie la déposition de Guinguerlot, lieutenant-colonel de la 30e division de la gendarmerie nationale, déposition dont Mortimer-Ternaux n'avait donné qu'un résumé insuffisant).

9. — Mélanges d'archéologie et d'histoire. (École française de Rome.) 1891, avril. — Ch. Diehl. Notes sur quelques monuments byzantins de l'Italie méridionale; suite (les grottes érémitiques et les chapelles souterraines de la région de Tarente). — A. Delattre. Marques de vases grecs et romains trouvées à Carthage, 1888-90. — Toutain. Trois inscriptions de Thabraca (Tabarka), Tunisie (une d'elles nous apprend que Thabraca fut érigée sous l'empire en colonie romaine). — G. Lafaye. Une anthologie latine du XVe s. (n° 100 de la bibl. de Lyon). — Michon. Inscriptions inédites de la Corse (publie une dizaine d'inscriptions ou de fragments qui enrichissent le maigre butin épigra-

phique fait jusqu'à nos jours en Corse). — Afrique romaine; fouilles de M. Gsell à Tipasa (la basilique de Sainte-Salsa avec une inscription en mosaïque); fouilles de M. le capitaine Dautheville à Tabarka.

10. — Revue archéologique. 1891, janv.-févr. — V. Baille et P. Gauckler. Inscriptions inédites de Cherchell. — Berthelot. Sur l'origine du nom du bronze (vient du nom de la ville de Brindes, Brundusium, où l'on fabriquait dans l'antiquité un bronze à miroirs fort estimé. Cite plusieurs textes d'après les collations de M. Giry qui, on le sait, prépare depuis longtemps un grand travail sur les écrits du moine Théophile et les textes similaires). — A. Engel. Notes sur quelques mss. archéologiques conservés à Séville. = Mars-avril. Waille et Gauckler. Inscriptions inédites de Cherchell; suite et fin. — Heuzey. La masse d'armes de Goudéa (avec une dédicace presque identique à celle de la statue de Goudéa qu'on a surnommée l'architecte au plan). = Dr Vercoutre. Sur quelques divinités topiques africaines. — A. Lebègue. Note sur quelques inscriptions grecques de la Gaule (publiées par l'auteur dans le *Corpus* de l'Académie de Berlin). — Gulbelkian. La fabrication des tapis en Orient. — Omont. Inventaire de la collection Visconti, conservée à la Bibliothèque nationale. — Arbois de Jubainville. Les témoignages linguistiques de la civilisation commune aux Celtes et aux Germains pendant le ve et le ive s. av. J.-C. (traite en particulier des termes qui appartiennent à la langue militaire, de ceux qui se rapportent à l'habitation, à la géographie, de ceux qui désignent divers objets mobiliers ou la matière dont on les fabriquait). — R. Mowat. Diplôme de congé d'un soldat de l'armée de Pannonie supérieure (traduction, commentaire et reproduction en phototypie). — A. Engel. Note sur quelques collections espagnoles (collections archéologiques).

11. — Nouvelle revue historique de droit. 1891, n° 2. — G. d'Espinay. Un document inédit sur la coutume de Paris (appartient à la fin du xve s.; c'est l'œuvre d'un praticien qui traite exclusivement de droit civil et féodal. Texte d'après le ms. fr. de la Bibl. nat. 18-110). — L. de Valroger. Étude sur l'institution des consuls de la mer au moyen âge; fin (Espagne et France. L'institution remonte au xiie s.; elle a pris naissance en Italie, d'où elle s'est répandue en Espagne, puis dans certains ports du midi de la France. Les consuls de la mer étaient des magistrats élus dont les fonctions étaient judiciaires et administratives; leur compétence s'étendait aussi aux causes commerciales. Dès la fin du xive s., ils se confondent de plus en plus avec les consuls des marchands. Leur héritage fut recueilli plus tard par les tribunaux de l'amirauté). — Beauchet. Étude sur les sources du droit suédois jusqu'au xve s.; suite (lois municipales, ordonnances royales, droit canonique, 3e période, 1347-1442).

12. — Revue générale du droit. 1891, mars-avril. — Appleton. Les sources des Institutes de Justinien; fin. — Reich. Les institutions

gréco-romaines au point de vue anti-évolutionniste. La *Vera causa* du droit romain.

13. — Revue de l'histoire des religions. 12e année, 1891, n° 2. — Amélineau. Un tombeau égyptien (expose les résultats nouveaux que fournit l'étude du tombeau de Nofré hôtep). — Babelon. La tradition phrygienne du déluge (il n'y a jamais eu de tradition nationale du déluge chez les Phrygiens; le mythe, qu'on a attribué à ce peuple comme un patrimoine de race, une vieille légende de famille, n'est que le récit biblique; les monnaies d'Apamée, où l'on avait cru reconnaître Deucalion et Pyrrha, montrent au contraire Noé et sa femme sortant de l'arche, allusion évidente au déluge biblique). — L. Horst. Études sur le Deutéronome. Les sources et la date du Deutéronome; suite.

14. — Revue des Études juives. T. XXII. 1891, janv.-mars. — Epstein. Le livre des Jubilés, Philon et le Midrasch Tadsché; fin (étude sur le calendrier juif). — Ad. Neubauer. Quelques notes sur la vie de Juda Léon de Modène. — D. Kaufmann. R. Joseph Lévi Aschkenaz, premier rabbin de Metz après le rétablissement de la communauté (en 1595). — J. Loeb. Notes sur l'histoire des Juifs en Espagne. — Kracauer. Pfefferkorn et la confiscation des libres hébreux à Francfort en 1510.

15. — Revue de géographie. 1891, avril. — L. Drapeyron. Le criterium géographique de l'homme d'État (*sic*) à propos de la récente publication de M. G. Pallain sur Talleyrand (à propos de la délimitation de la Belgique en 1831). = Mai. Gaffarel. Christophe Colomb en Portugal; son origine et son éducation; 1er art. (naissance de Colomb); suite en juin (ses premiers voyages; comment se forma en lui le dessein d'aller trouver l'Asie par l'ouest). — Drapeyron. Du mode de propagation des idées de la Révolution française, à propos du centenaire de Mirabeau (Mirabeau était aussi bien doué « du sens géographique que du sens historique »)! = Juin. Schwab. Itinéraire juif d'Espagne en Chine au IXe s. (d'après le « Livre des routes et des provinces » d'Ibn Khordadbeh).

16. — Revue maritime et coloniale. 1891, avril. — Amiral Réveillère. Polvérel et Santhonax (expose les efforts déployés par ces deux commissaires de la Convention pour conserver Saint-Domingue à la France, 1792-1794). — Amiral Serre. Les marines de guerre dans l'antiquité; suite (le gouvernail et ses accessoires); fin en mai (le gouvernail et la manœuvre du timonier; armes offensives et défensives, ancres, amarres et système de mouillage. Étude tout à fait importante, qui rendra aux historiens et aux archéologues de grands services).

17. — Le Spectateur militaire. 1891, 15 avril. — J. de la Chauvelays. Les armes et la tactique des Grecs devant Troie; suite le 1er et le 15 mai; 4e art. le 1er juin. = 1er mai. A. Duquet. Paris, Chevilly, Bagneux. Combat de Bagneux.

18. — Le Correspondant. 1891, 25 févr. — P. Bertrand. Richelieu évêque, d'après une nouvelle publication (celle de M. l'abbé L. Lacroix; Richelieu fut, dès Luçon, administrateur incomparable et profond politique). = 10 mars. Marquis de Gabriac. Souvenirs de l'entrevue d'Erfurt, par un page de Napoléon Ier (quelques détails curieux). — Edm. Biré. Victor Hugo après 1830; fin (l'Assemblée législative. Le 2 décembre (relève un grand nombre d'exagérations dans l'*Histoire d'un crime*). — S. Luce. L'hôtel de Bertrand Du Guesclin à Paris. = 25 mars. M. de Lescure. La jeunesse de Châteaubriand, d'après des documents nouveaux; fin le 10 avril (prouve, entre autres faits, la réalité et la parfaite légalité du mariage contracté le 10 mars 1792 par Châteaubriand avec Céleste Buisson de la Vigne; détails précis et nouveaux sur la destinée de la famille de Châteaubriand pendant la Terreur). = 10 avril. Marquis de Nadaillac. Les progrès de l'anthropologie. — Les Mémoires du vicomte Adrien de Melun. Louis Napoléon, président de la République. Travaux parlementaires (les travaux dont il est ici question se rapportent exclusivement aux œuvres de charité, qui ont été la passion toujours active de toute la vie de M. de Melun). — Thureau-Dangin. Les dernières années du gouvernement du maréchal Bugeaud en Algérie, 1844-1847 (efforts pour organiser la colonisation du pays, soit par l'initiative individuelle, comme à Staoueli, soit par l'intervention du gouvernement); fin le 10 mai. = 25 avril. H. de Kérohant. Le cardinal Maury, d'après sa correspondance diplomatique et ses mémoires inédits; fin. = 10 mai. Dufougeray. Michelet royaliste et catholique (d'après le volume récent sur *Rome* publié par Mme Michelet. Voir plus haut, p. 385). — Vicomte de Boislecomte. Les mémoires du général de Marbot (qui viennent de paraître). — Prince E. de Broglie. Histoire d'un livre : Bernard de Montfaucon et les *Monuments de la monarchie française*.

19. — La Nouvelle revue. 1891, 1er février. — Fergus. La propriété féodale (étude d'un caractère très général; comparaison avec les institutions galloises et avec les communautés de village dans l'Hindoustan). — 1er mars. Masseras. Le fendeur de pieux : Abraham Lincoln; fin le 15 mars (d'après sa biographie récemment publiée par Herndon). = 15 mars. Vicomtesse Le Vaulchier. Le maréchal de Berwick et la défense des Alpes (outre plusieurs extraits de correspondances inédites, publie un « mémoire pour servir à la défense des frontières de Provence, Dauphiné et Savoie, présenté au roi le 23 nov. 1709 » par Berwick). — 15 avril. Jouin. Le cardinal Maury (d'après ses mémoires parus récemment). = 15 mai. G. Renard. Le XVIIIe siècle et M. Faguet (son étroit parti pris, ses erreurs de fait et de jugement; l'auteur demande qu'à côté « de ceux qui, à l'École normale et à la Sorbonne, rabaissent et piétinent les philosophes du siècle dernier, » on puisse réserver « une petite place à ceux qui osent encore aimer et défendre ces précurseurs de la France nouvelle »). — G. Lejeal. Les Jésuites de l'antiquité (il s'agit des Pythagoriciens).

20. — Revue des Deux-Mondes. 1891, 1er mai. — TAINE. La reconstruction de la France en 1800. L'Église, 2e partie le 15 mai; fin le 1er juin (conclusion : « sur six millions d'électeurs, cinq ou six millions, avec des répugnances partielles et des réserves muettes, continuent à voter pour des radicaux antichrétiens. C'est que, par un recul insensible et lent, la grosse masse rurale, à l'exemple de la grosse masse urbaine, est en train de redevenir païenne. En France, le christianisme intérieur, par le double effet de son enveloppe catholique et française, s'est réchauffé dans le cloître et refroidi dans le monde, et c'est dans le monde surtout que sa chaleur est nécessaire »). = 15 mai. MÉZIÈRES. Mirabeau, d'après un livre récent; 1er art. (élection de Mirabeau; son attitude jusqu'aux journées des 5 et 6 oct.). = 1er juin. M. BRÉAL. La tradition du latin (ce n'est point par hasard, c'est une conséquence de l'histoire, si le latin et le grec forment la partie fondamentale des « studia humanitatis. » La civilisation dont nous recueillons les fruits s'est formée et nourrie de ces études. Le génie de la France en est tout imprégné; les éteindre brusquement, ce serait s'exposer à diminuer le rayonnement de la France dans le monde, ce serait courir le risque de changer l'âme même de la nation). — Ph. GODET. Une jeune fille du XVIIIe s., d'après une correspondance inédite (il s'agit d'Isabelle van Tuyll van Serooskerken, qui épousa, en 1771, un gentilhomme vaudois, M. de Charrière; elle était au plus haut degré philosophe, uniquement éprise des ouvrages et de l'esprit français; elle n'aimait pas son pays; elle se maria à trente ans pour le quitter et pour être libre).

21. — Revue politique et littéraire. (Revue bleue.) 1890, 2e sem. T. XLVI, n° 3. — L. LARCHEY. Les mémoires de Talleyrand, d'après lui-même et les mémoires contemporains (surtout d'après Vitrolles). = N° 4. E. CHAMPION. Les biens du clergé. — Albert MALLET. Metternich et la question des Balkans (article intéressant, fait d'après les Mémoires de M., publiés par M. de Klinckowstrœm; l'auteur fait aussi la critique de cette publication). = N° 5. E. PÉCAUT. L'Église et la Révolution (à propos du livre de M. de Pressensé). = N° 7. CLERMONT-GANNEAU. Les antiquités sémitiques; leçon d'ouverture au collège de France. = N° 11. Ch.-L. CHASSIN. Un bâtard de Louis XV général républicain en Vendée (le capitaine Beaufranchet d'Ayat, fils de Mlle Morphy; il fut membre du corps législatif sous l'Empire, et mourut à Paris le 2 juillet 1812). = N° 12. E. CHAMPION. Le gouvernement de la Convention (d'après le *Recueil* de M. Aulard). = N° 16. BARINE. Les mémoires d'un prélat (d'après les Mémoires de l'internonce à Paris pendant la Révolution). = N° 17. BRUNETIÈRE. A propos des « Provinciales » (vigoureuse étude qui met les choses au point, absout Pascal des reproches qu'on a faits à sa manière de combattre les jésuites; montre ce qu'il y a d'étroit, mais aussi d'élevé et de fécond, dans la morale janséniste). — PERRENS. Études révolutionnaires : Gaultier de Biauzat (d'après la biographie de M. Mège). = N° 18. LAVISSE. Les premières années du Grand Frédéric; 1er art. : l'entourage de l'enfant; 2e art. (n° 19) : l'édu-

cation. — 1891, 1er semestre. T. XLVII, n° 2. Bapst. Les rôles de femmes dans les Mystères du moyen âge (aux xive et xve s., les rôles de femmes étaient remplis par des hommes, aussi bien prêtres que laïques; ils commencent à être tenus par des femmes au xvie s.). — N° 3. Faguet. L'humanisme français au xvie s. (étudié dans les poètes français de la seconde moitié de ce siècle, c'est-à-dire dans ce qui constitue l'origine même du classicisme français). = N° 4. A. Vandal. Napoléon Ier et la reine Louise de Prusse; l'entrevue de Tilsitt (extrait du récent ouvrage de l'auteur sur Napoléon Ier et le tsar Alexandre). = N° 10. Ch. Bigot. Les œuvres inédites de Montesquieu (publie la liste de ces écrits que leur possesseur actuel, M. le baron de Montesquieu, se propose de publier successivement). = N° 11. Aulard. Les mémoires de Talleyrand sont-ils authentiques? (on sait le retentissement provoqué par cet article et autres du même auteur sur la question; on sait aussi que la condamnation prononcée par l'auteur n'a pas été ratifiée par l'opinion. La question paraît être maintenant définitivement vidée dans un sens contraire à l'opinion de M. Aulard). = N° 12. Les Mémoires de Talleyrand; lettre de M. le duc de Broglie et réplique de M. Aulard. — Barthélemy Saint-Hilaire. Aristote et l'histoire des constitutions d'Athènes; fin au n° 13. — N° 16. A. Mallet. La vie d'une émigrée, d'après les Mémoires inédits de Mme de Gontaut-Biron (d'après un exemplaire autographié de ces Mémoires qui n'ont pas encore été publiés). — N° 17. Id. La gouvernante du duc de Bordeaux (d'après les mêmes Mémoires; cette gouvernante est justement Mme de Gontaut). — N° 18. Id. Les journées de juillet et l'exil de Charles X (toujours d'après ces Mémoires). — N° 21. L. Ménard. Les sources grecques du christianisme.

22. — Annales de l'école libre des sciences politiques. 1891, 15 avril. — A. Sorel. La guerre et le procès de Louis XVI, 1792-1793 (comment et pourquoi les Montagnards ont poussé à la guerre et, par conséquent, au meurtre du roi; pourquoi cette guerre, justement parce qu'elle prit les proportions gigantesques qu'y souhaitaient les Montagnards, absorba toute la République et toute la Révolution). — Capperon. La propriété féodale et la Révolution française, d'après un livre récent (celui de R. Beudant sur la *Transformation juridique de la propriété foncière*). — A. Vandal. La France et la Russie pendant la campagne de 1809 (l'usurpation commise par Napoléon au détriment des Bourbons de Madrid amena son conflit avec l'Autriche; l'entreprise d'Espagne le conduisit, par Vienne, jusqu'à Moscou. Ce résultat se produisit par l'action simultanée de trois causes : les excès et les fautes de la politique napoléonienne, les défaillances de la Russie, enfin la force des circonstances). — J. Darcy. Les mémoires de Talleyrand (écrits ou dictés à bâtons rompus, ces mémoires ont été manifestement composés à l'effet d'en imposer à la postérité; Talleyrand n'a pas écrit l'histoire de sa vie, mais son testament politique, avec toutes les habiletés, les réticences et les perfidies que le genre comporte).

23. — Annales de l'Est. 1891, avril. — Aug. Prost. Les institutions judiciaires dans la cité de Metz; suite. — A. Fournier. Une épidémie de sorcellerie en Lorraine aux xvie et xviie ss. — A. Collignon. Notes prises dans la collection d'autographes de la bibliothèque municipale de Nancy (dont une de Robespierre du 9 février 1790 sur la question de savoir si les curés « devoient estre privés des droits du citoien, sous prétexte que les impositions qu'ils paient à l'État portent le nom de décimes »).

24. — Annales de Bretagne. Tome VI, n° 3. Avril 1891. — A. Dupuy. — L'administration municipale en Bretagne au xviiie siècle. Chap. iv : travaux publics; police municipale. — D. Delaunay. Mémoires de Guillaume-Marie Angenard, 1790-1833 (corsaire sous l'Empire, emprisonné pendant deux ans sur les pontons anglais, 1812-1814, puis capitaine au long cours).

25. — Annales de la faculté des lettres de Bordeaux. Année 1891, n° 1. — Bladé. L'Aquitaine et la Vascovie cispyrénéenne depuis la mort de Dagobert jusqu'à l'époque du duc Eudes (critique acerbe de Perroud : *des Origines du premier duché d'Aquitaine*). — Bouy. Paris et la société philosophique en 1766, d'après la correspondance d'un voyageur italien (Alessandro Verri, ami de Beccaria).

26. — Annales du Midi. 1891, avril. — Edm. Cabié. Sur trois chartes albigeoises concernant les origines de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (publiées par M. Saige dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, en 1864; si elles sont véridiques dans toutes leurs parties, les dates de l'année qu'elles portent sont extrêmement suspectes; elles sont bien plutôt du commencement du xiie siècle). — Perret. Boffille de Juge, comte de Castre, et la république de Venise (notes biographiques sur ce personnage; insiste sur ses rapports avec Venise et avec les ducs de Milan. Boffille était de la famille Del Giudice, fort dévouée à la cause angevine. Il mourut en 1502). — Alf. Spont. L'équivalent aux aides en Languedoc, de 1450 à 1515 (c'était un impôt indirect, très différent par conséquent de l'équivalent du Languedoïl, impôt direct levé sous forme de taille).

27. — Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur. Tome I, 1891, n° 1. — A. Bougot. Un riche d'Athènes au ive siècle avant J.-C. (il s'agit de Midias, contre qui plaida Démosthènes; sa vie, d'après le plaidoyer de ce dernier, et histoire du procès). — R. Saleilles. De l'établissement des Burgondes sur les domaines des Gallo-Romains; suite et fin au n° 2 (il est hors de doute qu'à l'arrivée des Burgondes la plupart des domaines, sinon tous, reçurent une ou plusieurs familles qui s'y installèrent. Mais que partagea-t-on? Non pas le domaine tout entier, mais seulement les terres cultivées, la ferme agricole, l'*ager*, comme l'appelle la loi des Burgondes. Quelle fut maintenant la nature juridique du partage résultant ainsi de l'*hospitalitas?* Il ne s'agit pas d'un partage de revenus, mais d'un partage du sol : les barbares reçurent

le tiers ou les deux tiers du domaine tout comme le soldat logé chez l'habitant le recevait légalement, au témoignage du code théodosien. La même signification s'attache aux mots *Tertia Romani* dans la loi des Visigoths). — Dr Deroye. L'hôpital général de Dijon (histoire et état actuel). = N° 2. Gaffarel. Le Vinland et la Norombega (histoire des expéditions scandinaves vers la côte septentrionale de l'Amérique du Nord, du viiie au xiie siècle). — Dr Broussolle. Médecins et chirurgiens dijonnais au xviiie siècle.

28. — Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais. 1890. — H. de Clerq. Notice historique sur Cerny, Seine-et-Oise. — J. Devaux. Petits problèmes historiques (sur trois évêques d'Orléans du xiiie s. : Guillaume de Boësses, Philippe de Jouy et Gilles Pasté, dont les noms ont été généralement mal traduits du latin). — H. Stein. Procès-verbal d'enquête sur l'incendie de la ville de Montargis en 1525. — Ballu. De la suzeraineté des comtes d'Anjou sur le Gâtinais (surtout au xie et au xiie s.). — H. Stein. Recherches sur la topographie gâtinaise; une localité disparue : Quinquempoix (ce dernier nom a été souvent employé pour désigner des moulins, surtout des ouvrages militaires; on trouve aussi parfois l'équivalent « Quinquengrogne, » qui assure l'étymologie : « qui qu'en poise »). — Vicomte de Grouchy. Extraits des registres paroissiaux d'Avon, Seine-et-Marne. — Stein. La véritable étymologie de Montereau-fault-Yonne (toutes les formes anciennes du mot conduisent à l'expression « in furca Yone; » c'est seulement depuis le xviie siècle qu'on a imaginé l'étymologie « ubi fallit Icona » et l'orthographe « où fault Yonne »). — Abbé C. Bernois. Les armoiries de la ville de Lorris. — M. Legrand. Passage à Étampes de Mlle de Montpensier, 1721.

29. — Bulletin d'histoire ecclésiastique. 1891, mai-juin. — Chanoine Guichard. Les maisons de la Propagation de la foi, d'après l'ouvrage récent de M. H. de Terrebasse; suite. — Abbé Fillet. Histoire religieuse de Saint-Martin-en-Vercors, Drôme. — Abbé Lagier. La Révolution dans les Terres-Froides, Isère, ou les cantons de Virieu et de Châbons, de 1785 à nos jours; suite. = 71e livraison (supplémentaire). Chanoine Ul. Chevalier. Description analytique du cartulaire du chapitre de Saint-Maurice de Vienne, suivie d'un appendice de chartes inédites (note 259 pièces allant du ixe au xive siècle; l'appendice compte 14 pièces inédites). — Id. Chronique inédite des évêques de Valence et de Die (composée en latin au commencement du xviie s., à l'aide de nombreuses pièces d'archives que le compilateur a parfois analysées avec une certaine ampleur). — Id. Statuts de l'église de Saint-Pierre-entre-Juifs, à Vienne, 13 juillet 1306.

30. — Revue de l'Agenais. 1891, 31 mars et 30 avril. — Bladé. Les Vascons avant leur établissement en Novempopulanie; fin. — Habasque. Un cercle à Agen au xviiie siècle (fondé en 1775. Publie le texte des statuts qui fut soumis à l'intendant). — Communay. Mémoire

de M. d'Orgemont sur les manufactures et le commerce de l'Agenais et du Condomois; fin. — MASSIP. La ville et les seigneurs de Cancon en Agenais; suite.

31. — Revue de Gascogne. 1891, mai. — Abbé TAUZIN. Les sénéchaux anglais en Guyenne, 1152-1453; suite : administration des sénéchaux. — COUTURE. Sainte Silvie, vierge élusate, d'après G. Brunati (traduction de la vie de cette sainte, telle qu'on la lit dans le *Leggendario o vite di santi bresciani*, publié en 1834 par G. Brunati, de Brescia). — T. DE L. Le livre de raison de la famille Dudrot de Capdebosc, 1522-1675. 1er art.; suite en juin. — Juin. BLADÉ. Géographie historique de la Vasconie espagnole jusqu'à la fin de la domination romaine; suite : la Vasconie Méditerranée. — Abbé BREUILS. Églises de l'Armagnac, d'après une enquête de 1546; suite.

32. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. *Bulletin archéologique et historique.* Tome XIX; année 1891, 1er trim. — MILA DE CABARIEU. Le bureau des trésoriers de France de Montauban, 1635-1790; 1er art. (introduction).

33. — Revue historique et archéologique du Maine. 1891, 1er semestre. — Dom P. PIOLIN. Le théâtre chrétien dans le Maine, au cours du moyen âge; suite. — G. FLEURY. La tour Orbrindelle et le Mont-Barbet, au Mans; fin (cette tour fut un donjon rectangulaire construit, après la prise du Mans, par Guillaume le Conquérant, sur le mur romain et dans l'emplacement d'une tour romaine détruite; remaniée, surélevée au XIVe siècle et enfermée dans une enceinte fortifiée, elle remplaça le camp du Mont-Barbet ruiné depuis le XIIe siècle. Cet ensemble constitue alors le château du Mans). — Comte DE BEAUCHESNE. Le château de la Roche-Talbot et ses seigneurs; suite. — JOUBERT. Notes et documents inédits sur Urbain de Laval-Bois-Dauphin, marquis de Sablé, maréchal de France, 1592-1615.

34. — Société des Antiquaires de l'Ouest. *Bulletin.* 1890, 4e trimestre. — Abbé COURTEAUD. De l'expression latine « bulentes » servant à désigner les échevins (employée quelquefois au XVIe siècle pour désigner des magistrats institués par lettres patentes scellées du sceau, bulletin ou bulle du roi).

35. — Revue de Saintonge et d'Aunis. 1891, 1er mai. — DUPLAIS-DESTOUCHES. Les prieurs et curés de Fouras, 1615-1879. — Dr KEMMERER. Deux bénédictins de l'île de Ré (il s'agit de deux frères Viaud, Eugène et Éliacin, qui, après avoir vécu dans le monde, se firent moines à Solesme). — Dr BERCHON. Une description de Saintes au XVIIe siècle. — Émile DU BOYS. Le prince royal de Danemark à Rochefort, en 1692. — Comte DE SAINT-SAUD. Parcoul et ses registres paroissiaux. — D. D'AUSSY. Un chevalier d'industrie au XVIIe siècle : Jacques Ballonfeau.

36. — Revue de Champagne et de Brie. 1891, mars. — N. ALBOT.

Les religieuses chanoinesses du Saint-Sépulcre de Charleville; suite. — Abbé Briffaut. Histoire de la vallée de l'Amance, ancien doyenné de Pierrefaitte, comprenant quarante villages; suite en avril. — P. Laurent. Annales de Dom Ganneron, chartreux du Mont-Dieu; suite. 11e centurie; suite en avril. = Avril. Pellot. Notice sur les Petit de Richebourg. — Millard. Histoire ecclésiastique et féodale de l'archidiaconé de Margerie : Humbauville et L'Oiselet.

37. — Travaux de l'Académie nationale de Reims. Année 1888-89. Tome I (1891). — Ch. Givelet, H. Jadart et L. Demaison. Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims; réédition du 1er fascicule.

38. — Académie des inscriptions et belles-lettres. *Comptes-rendus des séances de l'année* 1890. Tome XVIII, nov.-déc. 1890. — Barbier de Meynard. Note sur la mission épigraphique de M. Clément Huart en Asie-Mineure (a relevé 58 inscr. arabes, relatives aux sultans seldjoukides d'Iconium; elles permettent de fixer les titres officiels de ces princes. Trois autres inscriptions sont romaines et prouvent que la ville reçut de l'empereur Hadrien le titre et les droits de colonie). — P. Viollet. Une ordonnance peu connue de saint Louis (elle se rapporte à la 7e croisade et traite des trêves entre belligérants et des dettes des croisés. Pontoise, 1245). — Devéria. Inscriptions sibériennes. — Al. Bertrand. Le cimetière mérovingien de Noiron-lez-Citeaux, Côte-d'Or. — Clermont-Ganneau. Inscription grecque de Sidon (de l'an 47 av. notre ère; elle nomme un Héliodoros « archonte des Couteliers »). — Dr Carton. Un temple de Saturne en Tunisie. — Levasseur. La superficie du domaine de Saint-Germain-des-Prés au temps de l'abbé Irminon (elle a été fort exagérée par Guérard, qui a commis de notables erreurs de calcul; au lieu de 221,000 hectares, l'abbaye en possédait au plus 37,000. Les bois, au lieu de représenter les 9/10 de ce domaine, n'en constituent que les 2/5. L'auteur reconnait, en outre, qu'il est impossible de se baser sur les chiffres du Polyptique pour évaluer la population de la France au temps de Charlemagne). — Wallon. Notice sur la vie et les travaux de M. Léon Renier (en dehors de son intérêt archéologique, cette notice fournit de curieux détails sur les relations de Renier avec Mme Cornu; la constante préoccupation de celle-ci était que l'étude de l'histoire romaine apprit à l'empereur la manière de gouverner avec des hommes rompus aux affaires, de sérieuses libertés locales et un chef d'État laborieux). = *Comptes-rendus des séances de l'année* 1891. 4e série, tome XIX, 1891, janv.-févr. H. de Villefosse. Nouvelles découvertes faites à Carthage. — Toutain. Note sur une inscription trouvée à Sarzana, anc. Luna (mentionne « Lucilius Constantius, praeses Mauretaniae et Tingitaniae, vir clarissimus consularis Tusciae et Umbriae »). — Abbé Duchesne. En quelle langue ont été écrits les actes des saintes Perpétue et Félicité ? (en latin et non, comme le croit Ad. Harnack, en grec). — An. de Barthélemy. Note sur le

monnayage du nord-ouest de la Gaule (explique comment et par où l'usage de la monnaie d'or pénétra dans cette région). = *Séances*. 1891, 3 avril. HAMY. Sur les ruines civaïtiques de la plaine de Prambanan, à Java. — DELISLE. Sur un ms. acquis à Londres pour la Bibl. nationale (il contient une chronique inédite, en français, qui fournit des renseignements nouveaux sur le règne de Philippe-Auguste; il paraît avoir été composé dans l'Artois au commencement du XIIIe siècle; il s'arrête au milieu du siège de Douvres, en 1216. C'est une des sources auxquelles a puisé, au XIVe siècle, le compilateur des Anciennes chroniques de Flandre). = 10 et 17 avril. G. BAPST. Des spectacles donnés à Paris, au moyen âge, à l'occasion de l'entrée des souverains dans la ville. — ROBIOU. L'état religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre. = 24 avril. LECOY DE LA MARCHE. L'atelier monétaire de Jacques II, roi de Majorque et comte de Roussillon, à Perpignan (d'après un dossier de pièces relatives à un procès intenté à ce prince par son beau-frère Pierre le Cérémonieux, roi d'Aragon). = 1er mai. ARBOIS DE JUBAINVILLE. La condition des femmes chez les Celtes.

39. — Académie des sciences morales et politiques. *Séances et travaux*. Compte-rendu. 1891, juin. — PERRENS. Un constituant auvergnat de 1789 : Gaultier de Biauzat (d'après sa biographie par M. Fr. Mège). — Al. BERTRAND. Le texte primitif du contrat social (d'après un ms. qui paraît être de 1754, et qui est entré depuis peu à la bibliothèque de Genève).

40. — Société nationale des Antiquaires de France. *Séances*. 1891, 15 avril. — M. BAPST explique comment des estampes de la Bibliothèque nationale, considérées jusqu'ici par nombre d'auteurs comme se rapportant à une entrée de François Ier à Paris, ont été gravées en réalité pour une entrée de Charles-Quint à Gand et adaptées après coup au moyen de grattages et de superposition d'accessoires à la personne du roi de France. = 22 avril. M. BABELON communique les empreintes d'un didrachme d'Héraclée de Bithynie, d'un style remarquable, et d'un tétradrachme d'Aradus daté de l'an 86 de l'ère d'Aradus (173 avant notre ère); ces deux pièces appartiennent au Cabinet des médailles. Il rectifie la légende d'une monnaie d'Élagabale déjà signalée par M. Mowat, sur laquelle l'empereur est qualifié *fils d'Apollon*. = 29 avril. — M. LECOY DE LA MARCHE fait connaître, d'après une enquête criminelle prise en 1343 pour fausse monnaie, les procédés de fabrication monétaire usités au moyen âge. — M. BABELON démontre, pièce en main, l'erreur qui a fait voir dans la scène gravée sur une monnaie de Tarente une preuve de l'existence dans l'antiquité de l'usage de ferrer les chevaux. = 6 mai. M. MOWAT présente au nom de M. de Baye le moulage d'un couteau de poche conservé au Musée anthropologique de Vienne et provenant de la station romaine de *Brigetio* (Hongrie). Il porte l'inscription TAVRE NICA et des dessins gravés représentant une palme, un casque et un bouclier de gladiateur. — M. BABELON

montre une monnaie du roi Numide Massinissa ; c'est la première fois que le nom de ce roi se rencontre sur une monnaie. La légende en caractères puniques porte : *Massinissan hamameletret.* = 13 mai. M. Omont fait connaître la nature et l'histoire du manuscrit aux armes du chancelier Seguier offert à la Société par M. le professeur N. Soultanoff. Dérobé en 1791, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, il passa en Russie au commencement de ce siècle. — M. l'abbé Beurlier expose comment les rois du Bosphore ont constitué depuis Pythadore, le premier asiarque, une famille de prêtres héréditairement investis du culte impérial.

41. — Société de l'histoire du protestantisme français. *Bulletin.* 1891, n° 4. — Ch. Read. Les démarches des réfugiés huguenots auprès des négociateurs de la paix de Ryswick, pour leur rétablissement en France, 1697. — J. Pannier. La loi du 15 déc. 1790 sur la restitution des biens des religionnaires fugitifs. Ses développements, 1793-1801. Pétitions de S. Neau, B. Constant, etc.; suite. — N. Weiss. François Ier, les Vaudois et les Bernois; lettre originale du roi, 27 juin 1545 (en réponse à une lettre des Bernois qui s'étaient plaints des horreurs commises contre les Vaudois. Le roi leur répond qu'il ne se mêle pas de leurs affaires intérieures, et il trouve étrange qu'ils se mêlent « du faict de nosdits subjectz et de la justice que nous leur administrons »). — Cuvier et Dannreuther. Consécration au saint ministère du P. Philippe, pasteur à Bischwiller, par P. Ferry, à Metz, 4 mai 1654. — Pradel. Lettres du pasteur Rouffignac et de quelques réfugiés de Mauvezin, 1889 ; fin. — Autobiographie d'une victime de la Révocation : Jacques Cabrit, pasteur du Refuge, 1669-1751. 5e art. : retour de Pologne, ministère à Dresde, 1702-1704. = N° 5-6. P. de Félice. L'ancienne Université du Béarn (issue du collège de Lescar, transporté à Orthez et là transformé en Académie en 1566, puis en Université en 1583, avec droit de conférer tous les grades). — N. Weiss. L'intolérance de Jeanne d'Albret (tout en favorisant l'établissement public du protestantisme, elle n'a pas persécuté les catholiques ; elle s'est toujours efforcée au contraire de les ménager. Si, en 1569, après Jarnac, elle prit le parti des huguenots révoltés contre le roi, c'est que le roi avait, dès longtemps auparavant, tenté de soulever les sujets de la reine et de confisquer son royaume). — Bohin. Relèvement des églises du Béarn au XVIIIe siècle.

---

42. — Messager des sciences historiques de Belgique. 1891, 1re livr. — L. St. La cour du roi de Lindre. Cour d'amour en Flandre au XVIIe siècle. — Heins. Les emprunts des pouvoirs publics au XIIIe et au XIVe siècle ; 1er art. (emprunts faits à des particuliers, surtout par des seigneurs flamands). — Gallet-Miry. L'administration provinciale en Flandre sous les périodes espagnole et autrichienne : les états de Flandre ; 3e chap. Des réunions des états et de la forme de leurs délibérations. — P. Claeys. Le bourreau de Gand ; suite : endroits où

se faisaient les exécutions capitales ; instruments employés par le bourreau. — DESTRÉE. Le psautier de Guy de Dampierre, XIIIe siècle ; suite. — Baron BÉTHUNE DE VILLERS. Musée lapidaire des ruines de Saint-Bavon ; dalles funéraires retrouvées à l'écluse des Braemgaten. — V. VAN DER HAEGHEN. Lettre de Louis XIV à l'évêque de Gand (ordonnant un *Te Deum* à l'occasion de la prise d'Ypres, 1678).

43. — Le Muséon. 1891, n° 2. — DE HARLEZ. Les religions de la Chine (1re partie. La religion des premiers Chinois, le Dieu suprême, Shang-Ti et le Ciel ou T'ien). — MINASSE TCHÉRAZ. Les Yezidis. — A. WIEDEMANN. Observations sur quelques stèles funéraires égyptiennes. — E. BEAUVOIS. La Tula primitive, berceau des papas du nouveau monde. — U. VAN HOONACKER. Zorobabel et le second temple (soutient entre autres thèses l'identité de Zorobabel et Scheshbassar). — I. IMBERT. La ville d'Antiphellus et un passage d'Hérodote.

44. — Revue de l'Instruction publique en Belgique. 1891, n° 2. — F. MAGNETTE. Le congrès historique et archéologique de Liège. = Comptes-rendus. *Hertzberg*. Histoire de la Grèce sous la domination des Romains (l'auteur a épuisé la matière). — *W. Liebenam*. Zur Geschichte und Organisation des römischen Vereinswesens (c'est l'étude la plus importante sur les corporations romaines qui ait paru depuis l'ouvrage de Th. Mommsen : *De collegiis et sodaliciis Romanorum*).

45. — Revue de Belgique. 1891, n° 3. — E. DE LAVELEYE. Le partage de l'Afrique (étude intéressante sur la fondation de l'État libre du Congo). — L. VAN DER KINDERE. Le manuscrit d'Aristote récemment découvert. = Comptes-rendus. *Müller* et *Diegerick*. Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas (recueil de documents importants avec d'excellentes notes explicatives). = N° 4. H. PERGAMENI. Le théâtre politique en France au XIXe siècle. — M. ANSIAUX. Les confréries musulmanes et leur rôle politique (détails curieux sur les ordres religieux musulmans et les dangers que leur développement excessif fait courir aux établissements européens en Afrique). — P. HYMANS. Histoire des premières réformes parlementaires en Angleterre (étude sur les modifications introduites dans les lois électorales anglaises, en 1832, 1867 et 1884). = Comptes-rendus. *M. Vernes*. Essais bibliques (bon).

46. — Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique. XLVI, n° 1. — A. GOOVAERTS. Construction de l'église Saint-Jacques à Anvers. — A. DE LA GRANGE. Pierre de Hauteville et ses testaments (curieux détails sur ce personnage, surnommé le Prince-d'Amour, qui vécut à Tournai au XIVe siècle). — DE LA NOUE. La législation de l'ancienne principauté de Stavelot-Malmédy (première partie d'un travail d'ensemble sur la constitution, les lois et les coutumes de cette intéressante souveraineté abbatiale).

47. — Revue belge de numismatique. 1891, n° 2. — R. VALLEN-

TIN. Deux lacunes de la numismatique papale d'Avignon (il s'agit de monnaies frappées par Marcel II et Urbain VII). — DANCOISNE. Tessères romaines de plomb (description de trente-six de ces tessères qui servaient de cartes d'entrée aux jeux du cirque et au théâtre). — G. CUMONT. Monnaies récemment découvertes dans les cimetières francs d'Éprave, près de Namur (rend compte des fouilles et spécialement d'un triens byzantin retrouvé au cimetière de la Croix-Rouge). — A. DE WITTE. Doubles gros botdroyers d'Adolphe III de la Marck, comte de Clèves. — DE JONGHE. Un esterlin de convention de Jean Ier, duc de Brabant (1261-1294), et de Thierry VII, comte de Clèves (1277-1305). — Nécrologie. Biographies des graveurs Wiener (1823-1891) et C.-L. van Peteghem (1827-1891). — LIEBENALER. Le trésor de Weyler (on a découvert près d'Arlon une grande quantité de pièces d'argent françaises du XIIe et du XIIIe siècle; on en donne la description).

48. — **Bulletin de la Société royale belge de géographie.** 1891, n° 1. — S. A. R. le prince Baudouin. — J. DU FIEF. Le général Liagre (notice sur la vie et les ouvrages du savant général, ex-commandant de l'école militaire et secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique).

49. — **Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.** 1890, n° 12. — C. LE PAIGE. Un astronome belge du XVIIe siècle, Godefroid Wendelin (Wendelin, astronome et historien, né à Herck en 1580, mort en 1667). = 1891, n° 2. E. GOBLET D'ALVIELLA. Les antécédents figurés du Peron (il s'agit du monument liégeois ainsi dénommé. G. d'A. estime que le Peron peut se décomposer en éléments appartenant à cinq époques distinctes : 1° la colonne, d'origine païenne et germanique; 2° la pomme de pin, introduite sous l'influence de l'art gréco-romain; 3° la croix, emblème chrétien; 4° les lions et la couronne, qui remontent à l'époque féodale; 5° le groupe des trois Grâces, qui date du XVIIe siècle). — C. PIOT. L'arrestation des membres du conseil d'État à Bruxelles en 1576 (détails intéressants sur Jean van der Linden, abbé de Sainte-Gertrude, à Louvain, et le rôle immoral de ce personnage dans la révolution des Pays-Bas au XVIe siècle). — A. DE CEULENEER. De la signification des mots *Negotiator citriarius* (citriarius doit se traduire par ébéniste. Étude sur une inscription du règne d'Hadrien). — N° 3. LOGEMAN. Note relative à une inscription anglo-saxonne figurant sur le reliquaire de la vraie croix au trésor de Sainte-Gudule, à Bruxelles.

50. — **Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire de Belgique.** 4e série. XVII, n° 4. — A. WAUTERS. Analectes de diplomatique (deux documents du XIVe siècle intéressant l'histoire des seigneuries brabançonnes et extraits du cartulaire de l'abbaye d'Averboden). — L. DEVILLERS. Documents relatifs à l'arrestation de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connétable de France, à Mons, en août 1475. — L. DEVILLERS. Sur l'arrestation du margrave de Bade à Mons en juin 1564 (histoire très curieuse et inédite. Le margrave

de Bade, voyageant incognito, fut arrêté à Mons par suite d'une erreur des magistrats; il exigea 50,000 écus en réparation de cet affront). — P. Génard. Documents relatifs à l'élection du duc d'Anjou et d'Alençon à la souveraineté des Pays-Bas (série de lettres écrites aux états généraux des Pays-Bas par leurs délégués chargés de négocier avec le duc; acte d'acceptation du prince, daté du Plessis-lez-Tours le 26 septembre 1580; toutes ces pièces importantes sont inédites et ont été découvertes par Génard dans les archives de la ville d'Anvers). — G. Kurth. Une biographie de l'évêque Notger au xiie siècle (étude critique très remarquable sur la *Vita Notgeri* faussement attribuée à Gilles d'Orval). — I. Frederichs. Le grand conseil ambulatoire des ducs de Bourgogne et des archiducs d'Autriche (1446-1504). Contribution à l'étude du droit public des Pays-Bas au xve siècle (travail de critique fait d'après les sources; il fixe les attributions du grand conseil en 1446 et expose les modifications ultérieures en discutant les motifs qui semblent les avoir dictées).

51. — Dietsche warande, tijdschrift voor Kunst en Zedegeschiedenis. 1890, n° 1. — Fr. Falk. Le clergé et la typographie jusqu'en 1520 (détails sur la protection accordée par le clergé aux premiers typographes et relevé des abbayes qui possédaient des presses). — Hofman. Fragments généalogiques sur la noblesse de Gueldre. — Kieckens. Laurent Papebroch (étude sur la vie de ce personnage, père du fameux Daniel Papebroch; l'auteur a fait de minutieuses recherches généalogiques et a utilisé un livre de raison très intéressant). — Dom Willibrord van Heteren. Les artistes dans les abbayes bénédictines des Pays-Bas (première partie; c'est une histoire de l'art dans les abbayes de Stavelot et de Saint-Laurent à Liège). = Comptes-rendus. *Kirsch*. Lütticher Schisma vom Jahre 1238 (beaucoup de documents inédits, surtout des bulles pontificales). — *I. Kaufmann*. Ueber die Anfänge des Bundes der Adelichen und der Bilderstürmer (bon). — *Nève*. La renaissance des lettres et l'essor de l'érudition ancienne en Belgique (contribution magistrale à l'histoire de la Belgique intellectuelle).

52. — Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous. 1891, n° 2. — Les origines du monachisme et la critique moderne. — Coup d'œil sur la marche des affaires en cour de Rome. — Un nouveau chiliasme.

53. — Het Belfort. 1891, n° 4. — Van Mierlo. Étude sur les connaissances astronomiques des Chaldéens.

---

54. — Historische Zeitschrift. Bd. XXIX, Heft 3. — W. Lang. K. Fr. Reinhard, ambassadeur en Suisse, 1800-1801 (raconte, d'après la correspondance privée de Reinhard, les efforts faits par ce dernier pour rétablir l'ordre en Suisse et pour y faire accepter la constitution de la Malmaison du 30 avril 1801. Son rôle fut méconnu en Suisse même et il fut rappelé en sept.). — K. Wittich. Magdebourg devenu

catholique et nommé Marienbourg (fin dans le numéro suivant. Histoire de la période qui s'étend de sa destruction par Tilly, 20 mai 1631, à son occupation par les Suédois, 21 janvier 1632. L'empereur Ferdinand II s'occupa activement à y rétablir le catholicisme. M. W. a résumé le résultat des recherches de M. Dittmar, auteur des *Beitræge zur Gesch. der Stadt Magdeburg in den ersten Jahren nach ihrer Zerstœrung* 1631). — H. Delbrueck. Sur Marathon (trouve dans les fouilles, qui ont prouvé que le *Soros* était la tombe des guerriers de Marathon, une preuve que le principal combat a eu lieu dans la vallée de Vrana). — Le renvoi d'Yorck du service prussien (rapport du 30 janv. 1780, d'où il appert qu'Yorck, alors lieutenant, a été cassé de son grade et condamné à un an de forteresse pour avoir malmené un garçon apothicaire et injurié son capitaine à la parade). = Comptes-rendus. *K. Haupt*. Der Stand des geistigen Lebens an der Universitæt Wittenberg, 1530-1546. — *Cornelius*. Die Rückkehr Calvin's nach Genf (II et III. Les artichauds et le retour). — *S. Widman*. Eine Mainzer Presse der Reformationszeit im Dienste der Katholischen Literatur (F. Behem, frère de Cochlaeus). — *J. Krebs*. Hans Ulrich Freiherr von Schaffgotsch (première biographie complète de ce noble protestant de Silésie qui combattit contre ses coreligionnaires et fut condamné à mort comme complice de Wallenstein). — *Th. Bischoff*. J. Balthazar Schupp (publiciste et pédagogue du XVIIe s., 1610-1661). — *E. Bodemann*. Der Briefwechsel des Gottfried W. Leibniz in der Kgl. öffentlichen Bibliothek zu Hannover (catalogue analytique de cette précieuse collection de 15,300 lettres). — *Dieffenbach*. Der franzœsische Einfluss in Deutschland unter Ludwig XIV und der Widerstand der Kurbrandeburgischen und Kursæchsischen Politik (p. par A. Kohert. Médiocre). — *W. Nottebohm*. Montecuccoli und die Legende von St. Gotthard, 1664 (ce n'est pas lui qui a eu l'idée de l'attaque générale). — *Soldan*. Die Zerstœrung der Stadt Worms im J. 1689 (d'après le récit de Seidenbender). — F. L. Jahn's Werke, t. II (p. p. K. Euler. Les écrits et discours du père des *Turnvereine* sont importants pour l'histoire de l'unité allemande). — *G. Heinrici*. Dr A. Twesten (biographie intéressante d'après ses journaux et ses lettres). — *E. v. Conrady*. Das Leben des Grafen A. von Werder. — *Heigel*. Quellen und Abhandlungen zur neueren Geschichte Baierns (série de dix essais et groupes de documents sur la politique bavaroise de 1679 à 1813; plus deux discours sur Louis I). — *F. Wolf*. Kastell Alteburg bei Kœln. — *G. Mueller*. Die Entwickelung der Landeshoheit in Geldern bis zur Mitte des XIV Jahrhunderts. — *Jung*. Inventare des Frankfurter Stadtarchivs, t. II (liste de corrections). — *K. Menzel*. Geschichte von Nassau von der Mitte des XIV Jahrh. bis zur Gegenwart, t. III (de 1675 à 1816). — *Ph. Hafner*. Die Reichsabtei Hersfeld bis zur Mitte des XIII Jahrh. (très bon). — *O. Weerth*. Die Grafschaft Lippe und der siebenjæhrige Krieg. — *Stamminger*. Franconia sacra, 1re livr. (début d'une histoire et description du diocèse de Wurzbourg). — *C. Schær*. Lüneburger Chroni-

ken der Reformationszeit. — Die Recesse und andere Akten der Hansetage von 1256-1430, t. VI (va de 1411 à 1418). — *K. Treutsch v. Buttlar.* Der Kampf Joachim's I von Brandenburg gegen den Adel seines Landes (bon). — *J. Heidemann.* Die Reformation in der Mark Brandenburg (utile, mais pourrait être plus approfondi). — *O. Schwebel.* Geschichte der Stadt Berlin, t. I et II (des erreurs nombreuses). — *H. Markgraf* et *J. Schulte.* Codex diplomaticus Silesiae, XIV. Liber fundationis episcopatus Vratislaviensis. — *Bratuscheck.* Die Erziehung Friedrichs des Grossen (trop optimiste). — *Koser.* Kœnig Friedrich der Grosse, 1re p. (remarquable; reconnait ce qu'il y eut souvent de déloyal dans sa conduite, mais admire comme une noble franchise le cynisme de son avidité conquérante). — Mittheilungen des k. k. Kriegsarchivs. N. F. III, IV (ces t. III et IV de documents tirés des archives de Vienne se rapportent à la guerre de Silésie de 1741, au siège de Brisach de 1638, à la Serbie sous la domination autrichienne de 1717 à 1738, à l'armée impériale en 1792, etc.). — Feldzüge des Prinzen Eugen v. Savoyen, t. XIV (campagne de 1712). — *H. v. Zeissberg.* Zur deutschen Kaiserpolitik Œsterreichs. Ein Beitrag zur Gesch. des Revolutionsjahres 1795. — *A. Graf Thürheim.* Ludwig Fürst Starhemberg (biographie intéressante). — *F. v. Krones.* Freiherr Anton v. Baldacci über die inneren Zustænde Œsterreichs. Eine Denkschrift des J. 1816 (très important document). — Bœhmisches Archiv., t. VIII, p. p. *J. Kalousek* (contient des papiers des familles Neuhaus et Rosenberg de 1470 à 1475, ceux de Löw de Rosenthal, 1520 à 1526, le registre du Kammergericht, 1482-1487, des diplômes tchèques de 1477 à 1526). — Corpus juris bohemici, t. V, p. 2. Constitutiones regni Bohemiae a. 1627 reformatae; ed. *H. Jireček.* — Amtliche Sammlung der ælteren eidgenœssischen Abschiede, p. p. *J. Kaiser,* t. IV et VI, 2 (années 1521-1586 et 1681-1712). — Amtliche Sammlung der Akten aus der Zeit der helvetischen Republik, 1798-1803, t. I-III, p. p. *J. Strickler.* — Repertorium der Abschiede der eidgenœssischen Tagsatzungen aus den J. 1803-1813, p. p. *J. Kaiser* (art. imp. de Meyer von Knonau, qui annonce aussi le t. I de la Gesch. der schweizerischen Eidgenossenschaft de *Dierauer*).—*A. Thommen.* Gesch. der Universitæt Basel, 1532-1632. — Thomas Platter Briefe an seinen Sohn Felix, p. p. *A. Burckhardt* (16 lettres). — *F. v. Nordenflycht.* Die französische Revolution v. 1789 (très médiocre; reproduit sans critique ce qu'il y a de plus excessif dans Taine, Capefigue, Cassagnac). — *R. Mahrenholz.* Geschichte der ersten franzœsischen Revolution 1789-1795 (très hostile aussi à la Révolution, mais consciencieux). — *F. Graf v. Schack.* Gesch. der Normannen in Sicilien, t. I et II (agréable et utile). = Bd. XXX, H. 1. R. Rœpell. La genèse de la Constitution polonaise du 3 mai 1791 (d'après le troisième volume du grand ouvrage de Kalinka : la Diète de quatre ans. Récit animé du rôle d'Ignace Potocki et des séances des 3 et 4 mai où fut adoptée la constitution nouvelle assurant le pouvoir monarchique). — Trois lettres de Gneisenau de 1815 (deux à Boyen, une à Blücher. Dans

alters (important, textes inédits curieux). — *H. Knust*. Gesch. der Legenden der hl. Katharina v. Alexandrien und der hl. Maria Ægyptiaca. — *A. Sprenger*. Mohammed und der Koran. — *H. Brück*. Gesch. der katholischen Kirche in Deutschland im XIX Jahrh. — *R. Schrœder*. Lehrbuch der deutschen Rechtsgeschichte (remarquable; le moyen âge du IXe au XVe s. très développé; va jusqu'en 1806). — *G. v. Below*. Die Enstehung der deutschen Stadtgemeinde (la communauté de marche est l'origine des communes). — *G. Liebe*. Die kommunale Bedeutung der Kirchspiele in den deutschen Stædten. — *H. Gengler*. Die altbaierischen Ehehaft Rechte. — *O. Meinardus*. Portokolle u. Relationen des brandeburgischen Geheimen Rathes aus der Zeit der Kürfursten Wilhelm. — *C. Varrentrap*. J. Schulze u. das hœhere preussische Unterrichtswesen in seiner Zeit. — *M. Landau*. Gesch. K. Karl's VI als Kœnig v. Spanien (très partial pour Charles VI). — *D. Perrero*. Il rimpatrio dei Valdesi del 1689. — *F. Bertolini*. Memorie storiche critiche sul risorgimento italiano. — Lettere e documenti del Barone Bettino Ricasoli, p. p. *Tabarrini* et *Gotti*. — *C. Styffe*. Bidrag till Skandinaviens Historia ur utländska Arkiver (500 doc. inédits pour les années 1504-1520). — *H. Martens*. Skandinavische Hof u. Staatsgeschichten des XIX Jahrh. — *O. Alin*. Den svensk-norska Unionen, I. Unionsfœrdragens tillkomst (partisan de l'union; remarquable). — *Bricka*. Dansk Biografisk Lexikon, 1537-1814, t. I-IV. — *I. Steenstrup*. Historieskrivningen i Danmark i det XIX Aaarhundrede. — *S. Bergh*. Svenska Riksrådets Protokoll. IV, 1634; V, 1635. — *N. Lilliestråle*. Riksdagarna 1609 och 1610. — Riksrådet Grefve A. J. v. Hœpkens Skrifter, p. p. *Silfverstolpe*, I (capital pour la seconde moitié du XVIIIe s.). — *F. de Martens*. Recueil des traités de la Russie, VII, VIII. Traités avec l'Allemagne (art. important de Th. Flathe). — *S. v. Orolega*. Die Gewerbepolitik Russlands von Peter I bis Katharina II. — *K. Oldenberg*. Der russische Nihilismus. — *L. Arbusow*. Grundriss der Gesch. Liv-Est-u. Kurlands. — *A. Pœlchau*. Die livlændische Geschichtsliterature im J. 1888. — Liv-Est-u. kurlændisches Urkundenbuch, begr. v. *F. v. Bunge*, fortg. v. *H. Hildebrand*, t. IX, 1426-1443 (1,027 pièces). — *J. Napiersky*. Die Erbebücher der Stadt Riga. — *J. Landon*. The constitutional History and Government of the United States (trop favorable. Art. de Holst, qui consacre aussi un important compte-rendu à l'histoire constitutionnelle des États-Unis de MM. Cooley, Hitchcock, Biddle, Kent, Chamberlain. Critique assez sévère). — *Jähns*. Gesch. der Kriegswissenschaften, 2 vol. (remarquable).

55. — Deutsche Revue. 1890, déc. — Vie du comte A. de Roon; suite (mars-juin 1866. Publie des lettres inédites du roi Guillaume, de Moltke, Manteuffel, Bismarck et autres). — La Révolution française et son importance pour l'état moderne; suite (ses excès furent une conséquence logique de la déclaration des droits de l'homme et de la souveraineté du peuple). — Origines de l'Église nationale de Bulgarie. — M. von Ditfurth. Le général Yorck et les chasseurs prussiens en 1806

(histoire des opérations heureuses de ce corps dont la bravoure eut une grande influence pour la régénération de l'armée prussienne en 1813).

56. — Germania. Jahrg. XXXV, Heft 4. — EHRISMANN. Des publications relatives à la philologie germanique parues en 1886 ; suite et fin (art. très détaillé qui signale aussi les études insérées dans les revues ; intéressant pour l'histoire des idées et des mœurs, de la vie économique, de la guerre, de la héraldique, etc.).

57. — Nord und Süd. 1891, février. — P. HABEL. Les fouilles récentes opérées par les Allemands et par les Grecs sur le sol grec (raconte en détail les fouilles opérées à Olympie, Pergame, Troie-Hissarlik, ainsi que les nombreuses entreprises scientifiques de moindre importance faites par les Allemands, les Autrichiens et les Grecs en Grèce et en Asie Mineure). = Mars. JÆNICKE. L'historiographie de l'avenir (causerie de peu d'importance ; critique peu favorable d'une brochure de Kneisel intitulée : *Ist die Weltgeschichte ein Zufall ?*). = Avril. LINDAU. Le journal de Ferdinand Lassalle (tenu en 1840-41 par Lassalle, alors âgé de cinquante ans). — KAIBEL. La constitution d'Athènes par Aristote (indique les faits nouveaux dont la publication de ce document a enrichi nos connaissances).

58. — Preussische Jahrbücher. Bd. LXVII, Heft 1. — A. VON EBNSTHAUSEN. Le développement des institutions politiques à Venise (on appelait justice à Venise tout ce qui contribuait à la grandeur de l'État, sans s'inquiéter des lois de la morale. Ce principe a beaucoup contribué à la chute de la République). = Heft 2. BARRE. Napoléon et les Juifs (sa politique fut sage et bienfaisante, en contribuant à régénérer le judaïsme en France). = Heft 3. G. F. KNAPP. Le servage dans l'Allemagne orientale (le servage proprement dit n'a jamais existé en Prusse). = Heft 4. O. HARNACK. La Livonie considérée comme membre de l'empire d'Allemagne, du XIIIe au XVIe siècle (expose en détail les rapports étroits de l'Esthonie, de la Courlande et de la Livonie avec l'empire d'Allemagne, auquel ces provinces appartenaient depuis 1207 ; comment elles passèrent ensuite à la Suède, à la Pologne et à la Russie par suite de la faiblesse et de la désunion de l'ancien empire d'Allemagne).

59. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1891, n° 2. — *Al. Meister.* Die Hohenstaufen im Elsass 1079-1255 (étude très consciencieuse). — *Gottlob.* Aus der Camera apostolica des XV Jahrhunderts (bonne étude sur les finances pontificales au XVe s.). = N° 3. *Tschackert.* Urkundenbuch zur Reformationsgeschichte des Herzogtums Preussen, 3 vol., 1523-1549 (annonce par l'auteur lui-même). = N° 4. *Gottlieb.* Ueber Mittelalterliche Bibliotheken (relève bon nombre d'omissions dans ce livre qui ne doit être considéré que comme un travail préparatoire, déjà remarquable d'ailleurs). = N° 5. *C. de Smedt* et *J. de Backer.* Acta Sanctorum Hiberniae ex codice Salmanticensi nunc primum integre edita (les éditeurs n'entendent rien à la langue, aux légendes, à l'histoire, à l'hagiographie, à la topographie irlandaises ; ils n'étaient nullement préparés

pour donner cette édition). = N° 7. *Ditfurth*. Geschichte des Geschlechts von Ditfurth (monographie très estimable). = N° 8. *Treusch von Buttlar*. Der Kampf Joachims I von Brandenburg gegen den Adel seines Landes (bon). — *Grossmann*. Ueber die gutsherrlich-baüerlichen Rechtsverhältnisse in der Mark Brandenburg, XVI-XVIII Jahrh. (bon, surtout pour la période la plus moderne). — *Hortschanshy* et *Perlbach*. Lombardische Urkunden des XI Jahrh. aus der Sammlung Morbio (beaucoup de lectures mauvaises et de dates erronées). — *Thommen*. Geschichte der Universitæt Basel, 1532-1632 (continuation très méritoire du travail de Vischer).

60. — Die Nation. 1891, 14 mars. — *A. Sach*. Deutsches Leben in der Vergangenheit, 2e vol. (excellente compilation qui donne une idée juste et variée de la vie allemande du XVIe au XVIIIe s.). = 28 mars. Sur l'histoire de la réforme en Allemagne (à propos du livre récent de Fr. de Bezold). = 18 avril. Les mémoires de Talleyrand. — Le pape Grégoire le Grand (à l'occasion des fêtes célébrées pour le treizième centenaire de son élection au pontificat). = 25 avril. Une contribution à l'histoire de la civilisation au moyen âge (à propos du livre de Kotelmann : *Gesundheitspflege im Mittelalter*). = 9 mai. Léopold de Ranke et son nouvel interprète (d'après le livre récent d'O. Lorenz). — Napoléon et Gœthe (remarques critiques sur les mémoires de Talleyrand, par L. Geiger).

61. — Jahrbücher für Nationalœkonomie und Statistik. 3e série. Bd. I, 1891, Heft 2. — ADLER. Le développement du programme du parti socialiste en Allemagne, 1863-1890.

62. — Mittheilungen aus dem germanischen Nationalmuseum. Jahrg. 1890. — BENDINER et WENDT. Les diplômes impériaux du Musée national (analyse ou publie 257 actes de 905 à 1518). — ZANGEMEISTER. Deux inscriptions romaines du Musée national (sont sans valeur historique). — BŒSCH. Le trésor de la ville d'Ingolstadt (expose, d'après un ms. possédé par le Musée national, les efforts accomplis par cette ville bavaroise pour amasser de l'argent en cas de nécessité au XVe et au XVIe s.; ces efforts n'eurent pas beaucoup de succès).

63. — K. Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften. *Abhandlungen der philologisch-historischen Classe*. Bd. XII, n° 2, 1891. — WEISBACH. Inscriptions du pays d'Anzan (étudie un groupe d'inscriptions cunéiformes dont il y a un grand nombre au Louvre et qui sont désignées à l'ordinaire par les épithètes d'ancien susien ou d'élamite. Publie plusieurs textes; examine les hypothèses présentées jusqu'ici sur le contenu et la langue des inscriptions par Oppert, Sayce, Lenormant et autres. Elles se rapportent toutes au pays d'Anzan, qui forma dans l'antiquité un petit royaume indépendant. La langue en est apparentée sans doute avec l'élamite). = *Berichte über die Verhandlungen*. 1890, Heft 2-3. BŒHTLINGK. Trois Úpanishad; texte critique, traduction et commentaire (1° Kathopanishad; 2° Aitarejopanishad; 3° Praçnopanishad).— BRUGMANN. La langue ombrienne et osque.— VOIGT. Sur la *Lex*

Cornelia Sumtuaria de Sylla de l'an 673 ab u. c. (reconstitue cette loi d'après les sources juridiques et historiques; passe en revue toutes les décisions des lois romaines de la République relatives au luxe de la table, aux jeux de hasard, au luxe des cérémonies funéraires, à la protection des tombeaux et aux déportements sexuels).

64. — Zeitschrift für ægyptische Sprache und Alterthumskunde. Bd. XIX, Heft 1, 1891. — Steindorff. Nouveaux documents coptes de Thèbes (texte, traduction et commentaire de trois actes, aujourd'hui à la bibliothèque de Berlin; ils datent des viie, viiie et ixe s. ap. J.-C.). — H. Brugsch. Æthiopica (recherches sur des plantes et des arbres éthiopiens, d'après des inscriptions hiéroglyphiques). — Id. La mandragore et la magie dans l'Égypte ancienne.

65. — Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft. Bd. XLIV, Heft 4, 1891. — P. Horn. Les mémoires du chah de Perse Tahmâsp I (composés vers 1570 ap. J.-C.; l'ouvrage est publié, pour la première fois, d'après quatre manuscrits, dont un de Téhéran. L'auteur prépare une traduction allemande avec commentaire et appendices). — Id. Gemmes sassanides du British Museum (149 pièces décrites; publie les inscriptions). — Nœldeke. Le Gihon, fleuve du Paradis, se trouvait-il en Arabie? (non). — Id. Sur le démon arabe Zâr (emprunté par les Arabes à l'Abyssinie; le mot est sans doute d'origine chamite). — G. Buehler. Les décrets d'Asoka (publie les édits 13 et 14 de la version Mansehra, qui manquaient encore et qu'on vient de découvrir). — Jensen. Le mot qui désigne le vin en sémite (au mot « wainu, » qui se trouve dans toutes les langues sémitiques, correspond un mot assyrien « inu; » il faut donc admettre que le mot signifiant vin appartient au plus ancien fonds de la langue sémitique). — Glaser. Réplique à l'article de Sprenger sur l'histoire d'Arabie, par l'auteur.

66. — Mittheilungen des k. deutschen archæologischen Instituts. *Athenische Abtheilung.* Bd. XV, Heft 4, 1890. — Wolters, Graef et Szanto. Le sanctuaire des Cabires, à Thèbes; suite (terres cuites, objets votifs, etc. Publie 145 inscriptions; la plupart très courtes). — Dœrpfeld. L'ancien temple d'Athèna, sur l'Acropole; suite (sur l'inscription trouvée par Lolling et publiée dans l'Ἀθηνᾶ 1890, page 627; elle est importante pour l'histoire du temple incendié par les Perses. Contre les hypothèses présentées par Lolling sur la destinée des trois différents temples d'Athèna, sur l'Acropole).

67. — Hermes. Bd. XXVI, Heft 1, 1891. — Niese. L'histoire ancienne de la Messénie (critique les témoignages qui nous en restent, en particulier celui de Pausanias, source principale d'Éphore. Le récit de la mort de Cresphonte repose sur la tragédie d'Euripide, qui a été utilisée comme source historique par Isocrate, Éphore et autres écrivains postérieurs. Les traditions relatives à la Messénie avant ses guerres avec Sparte et sur ces guerres elles-mêmes n'ont pris naissance qu'après la restauration de Messène par Épaminondas, en 370, et ne

méritent presque aucune créance. Les données chronologiques qu'on possède sur les guerres de Messène et de Sparte sont rien moins que sûres). — U. Kœhler. Sur l'histoire de la guerre du Péloponèse (publie une inscription inédite de l'Acropole avec un copieux commentaire. Elle contient un décret du peuple athénien relatif à la réparation d'une statue d'Athèna Nikè et date de l'an 350-320 av. J.-C. Cette statue de la Victoire, comme l'indique l'inscription, fut érigée à l'occasion de la guerre que, dans l'hiver de 426-5, les Acarnaniens, commandés par l'athénien Démosthène, firent aux gens d'Ambracie et à leurs alliés péloponésiens. L'inscription nous apprend d'importants détails sur cette guerre, dite d'Amphilochie). — Wernicke. La garde de police à l'Acropole d'Athènes (expose les conclusions que suggère l'inscription publiée pour la dernière fois, par Foucart, dans le *Bull. de corr. hellén.*, XIV, 177. Expose en détail l'histoire du corps athénien des τοξόται et des ἱπποτοξόται). — Hœck. Le royaume des Odryses en Thrace, 450-313 av. J.-C. (important). — Kretschmer. Remarques épigraphiques (1° commente l'épigramme publiée par Lolling dans les *Mittheil. des deutschen archæol. Instituts*, vol. V, 244; 2° sur l'inscription avec lettres épichoriennes publiée par S. Reinach dans l'*American Journal of archæology*, I, pl. X; 3° publie et commente une inscription de l'Antiquarium à Berlin). — Wissowa. Le temple de Quirinus à Rome (construit sur l'emplacement d'une petite chapelle que Faustus appelle le sacellum de Quirinus. La « porta Quirinalis » n'est pas identique avec la « porta Collina; » elle se trouvait dans le voisinage des « Ædes Quirini, » derrière le jardin actuel du palais royal). — Th. Mommsen. Sur le décret du sénat romain relatif à la ville de Tabæ, en Asie Mineure (interprète l'inscr. déjà étudiée par Viereck dans *Hermes*, Bd. XXV, 624). — U. Kœhler. Inscr. d'Ambracie et de Larissa (cinq pièces avec commentaire). — O. Hirschfeld. Sur les « flamines perpetui » en Afrique.

68. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. Bd. CXLI, Heft 6. — G. F. Unger. Le printemps dans l'antiquité; suite (recueille les données fournies par les auteurs anciens pour fixer le début du printemps). — Busolt. Recherches sur les sources relatives à l'histoire de la Révolution romaine au 1er s. av. J.-C.; suite (Diodore, pour raconter l'histoire des Gracques à Sylla, a suivi presque uniquement Posidonius, qui a été utilisé aussi par Strabon, Plutarque, Appien et Tite-Live. Plutarque et Appien ont en outre utilisé Tite-Live. Recherches détaillées sur les sources de ce dernier). = Heft 11. Compte-rendu. *C. Wachsmuth.* Die Stadt Athen im Alterthum. Bd. II, Abth. 1 (article détaillé et très élogieux de Judeich). = Bd. CXLIII, Heft 1. 1891. Blass. Une nouvelle épigramme crétoise (commente l'inscr. publiée par Halbherr dans le *Museo italiano*, vol. III, puntata 2, 3, p. 559 et suiv.). — Faust. L'apparition d'une nouvelle étoile en 134 av. J.-C. (interprète le passage de Julius Obsequens relatif à cet événement). — Heft 2. O. E. Schmidt. Cicéron au moment où éclata la guerre civile entre César et Pompée (défend Cicéron contre Drumann et autres du reproche de

perfidie et de lâcheté. Cicéron n'appartenait pas au parti pompéien ; il prétendait maintenir une politique indépendante et sage en face des deux adversaires). — Kœrner. L'affranchissement de Tiron par Cicéron (il eut lieu en avril 53 ; notes sur la vie, les lettres et les ouvrages de Cicéron). = Heft 3. Welzhofer. Histoire des guerres persiques (1° l'expédition de Mardonius, en 1492 ; elle fut heureuse ; après avoir soumis la Macédoine, la Thrace et les villes ioniennes, Mardonius retourna victorieux en Perse ; 2° Hérodote fait erreur quand il dit que Darius et Xerxès firent, de 490-480, de grands préparatifs contre la Grèce).

69. — Philologus. Bd. XLIX, Heft 2, 1890. — E. Klebs. Emprunts à Velleius Paterculus (il a été imité et pillé par Sulpice Sévère, Solin, Hégésippe, Tacite. Plutarque a connu et utilisé les Histoires de Tacite). — Herbst. Les travaux récents sur Thucydide ; fin (résume avec intelligence les résultats auxquels ont abouti ces travaux sur la vie de Thucydide, depuis qu'il exerça les fonctions de stratège). — Manitius. Prosateurs romains au moyen âge (écrivains du moyen âge qui ont utilisé Pline l'Ancien et l'*Epitome Festi* de Paul Diacre). = Heft 3, 1891. E. Meyer. La patrie des Ioniens (contre les hypothèses d'E. Curtius. Les Ioniens sont venus d'Europe en Asie Mineure ; ils comprirent tous les émigrants grecs qui se fondirent en une seule masse ethnique. Les légendes qui se rattachent à la personne mythologique d'Ion ne permettent de tirer aucune conclusion pour l'histoire ancienne de la Grèce). — Landwehr. Le procès intenté au roi Pausanias (le singulier retard apporté par les Éphores à agir contre Pausanias s'explique surtout par certains moyens de procédure qui étaient sanctionnés par la loi et l'usage dans les procès intentés aux rois spartiates). — Manitius. Citations des poésies de Claudien et de Martial dans les écrits du moyen âge. — Dittrich-Fabricius. Les Helléniques et l'Anabase de Xénophon (1° Xénophon avait laissé des mémoires qui furent remaniés librement plus tard, sans doute à l'époque alexandrine, et abrégés de façon à y faire entrer l'œuvre de Thucydide ; les dernières parties des mémoires sont parvenues dans leur forme originale et authentique dans les Helléniques ; 2° l'Anabase est une apologie de Xénophon ; il faut se le rappeler pour en apprécier la valeur historique).

70. — Zeitschrift für deutsche Philologie. Bd. XXIII, Heft 4, 1891. — Rœhricht. Légendes et mythes au temps des croisades.

71. — Romanische Forschungen. Bd. VI, Heft 3, 1891. — F.-W. Roth. Extraits de mss. latins de Darmstadt, Mayence, Coblentz et Francfort-sur-le-Mein (les catalogues des mss. de ces bibliothèques n'ont pas encore été imprimés. Plusieurs pièces, produites par l'auteur, intéressent l'histoire politique, morale et religieuse). — Id. L'imprimeur Johann Schœffer de Mayence, éditeur de classiques latins et de livres scolaires, 1503-1531. — Id. Contributions à l'histoire et à la littérature du moyen âge, surtout dans la région rhénane (publie 15 petites pièces relatives à l'histoire des monastères rhénans. Notes sur un ms. inconnu

du « Scivias » de sainte Hildegarde de Bingen, qui date du XIIIe siècle. Publie une lettre de l'humaniste Jac. Wimpfeling à Th. Gresemund). — VOIGT. Les papiers de Carl Bartsch sur la littérature latine du moyen âge. — MANHEIMER. Histoire des médecins dans l'ancienne France (d'après des poésies en ancien français).

72. — Zeitschrift für romanische Philologie. Bd. XIV, Heft 3-4, 1891. — SCHIAVO. Foi et superstition dans l'ancienne poésie française; suite (culte des héros et des anges). — BONNIER. Étude critique des chartes de Douai, 1203-1275; fin (publie 100 chartes; identification de noms de lieu et bibliographie). — OSTERHAGE. Études sur la légende des héros chez les Francs (cherche à montrer qu'une série de récits rapportés par Grégoire de Tours sur l'histoire des rois francs et les traits correspondants de l'ancienne poésie héroïque des Francs n'ont pas de fondement historique, mais reposent uniquement sur des traditions religieuses et mythologiques). — O. SCHULTZ. Le Pseudo-Turpin en provençal (publie le seul ms. connu; le texte n'a aucune valeur historique). — A. SCHMIDT. Les mss. en vieux français de la bibliothèque de Darmstadt (1° Histoire du Saint-Graal; 2° Fragments de Gui de Bourgogne; 3° Fragment d'Hervis de Metz).

73. — Zeitschrift für vergleichende Rechtswissenschaft. Bd. IX, Heft 3, 1891. — KOHLER. Sur les droits coutumiers au Bengale. — BERNHŒFT. Les principes du droit familial en Europe. — C. KŒHNE. Le droit des Kalmoucks.

74. — Jahrbücher für protestantische Theologie. Jahrg. XVII, Heft 2. — HILLMANN. L'histoire de l'enfance de Jésus dans l'évangile de saint Luc (tout le récit, à l'exception de I, 1-17, est né sur un sol pagano-chrétien; l'idée de la naissance surnaturelle du Christ en particulier est d'origine pagano-chrétienne et non judéo-chrétienne). — GINSBURGER. Les idées anthropomorphiques de la divinité dans les Thargumim. — F. GŒRRES. L'Église et l'État dans l'empire romain, 284-324; fin (expose en grand détail la persécution dirigée contre les chrétiens sous Dioclétien).

75. — Der Katholik. 1891, mars. — ZIMMERMANN. Histoire des catholiques anglais sous le roi Jacques Ier; fin, 1618-1623 (expose les négociations en vue du mariage de Charles Ier avec la princesse espagnole Marie et montre l'influence de ses négociations sur la politique religieuse de Jacques Ier. Charles Ier, dans cette circonstance, s'est conduit avec une grande duplicité). — BELLESHEIM. Le cardinal John Henry Newman et l'anglicanisme.

76. — Theologische Quartalschrift. Jahrg. LXXIII, Heft 1, 1891. — SEEFELDER. Chronologie des papes Corneille et Luce Ier (Corneille régna d'avril 251 à juillet 253; Luce Ier de juillet 253 à mars 254). = Compte-rendu : *Sägmüller*. Die Papstwahlen und die Staaten von 1447-1455 (important).

77. — Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie. Jahrg.

XXXIV, Heft 3. 1891. Mensinga. La mort expiatoire et la résurrection de Jésus (le récit de l'institution de l'Eucharistie par Jésus s'est formé après qu'il fut admis que sa mort avait un caractère expiatoire; 2° Jésus avait été considéré par le parti national juif comme le Messie destiné à rendre le peuple juif grand et libre; après son supplice, on tint fortement à cette croyance; c'est pour y gagner le reste du peuple que l'on enleva secrètement le corps de Jésus du sépulcre, et c'est ainsi qu'est né le dogme de la résurrection). — Egli. Commentaire du martyrologe syrien publié par Wright (comparaison minutieuse avec les martyrologes et calendriers de l'Orient). — Nippold. Les études sur les Pères de l'Église (parle avec éloge des *Gesammelte patristiche Untersuchungen* de Dræseke; attaque l'école dite de Ritschl-Harnack, dont les travaux manquent souvent de solidité). — Dræseke. Tentative pour réunir les deux Églises orientale et occidentale sous l'empereur Michel VIII Paléologue, 1261-1282 (la tentative eut pour but de garantir l'empire byzantin contre les attaques de Charles d'Anjou, roi de Naples. Récit très détaillé, basé surtout sur les publications grecques de Simonides (1859) et de Demetrakopoulos (1866-72). — E. Zeller. L' « odium generis humani » des chrétiens (cette expression dans Tacite, *Hist.*, XV, 44, est la traduction de μισανθρωπία, mot que les Stoïciens employaient comme terme éthologique. On ne reprochait pas aux chrétiens des crimes déterminés; on les blâmait de se tenir en dehors de la société romaine, de se renfermer étroitement dans leurs cercles particuliers, et d'éviter aussi complètement que possible tout contact avec les payens). — Hilgenfeld. Le martyre de sainte Perpétue (appartient à l'année 203. Perpétue était de Tuburbium, ou Suburbium, faubourg de Carthage. Le texte latin et le texte grec ont pour source commune un original punique. Comparez la théorie toute différente présentée par l'abbé Duchesne dans les comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, plus haut, p. 430). = Comptes-rendus : *Langen*. Clemens Romanus (éloges et critiques). — *Van den Theyn*. Acta Mamantis aramaice edita (important; critiques présentées par Gœrres). — *Lipsius*. Acta apostolorum apocrypha. Pars I (excellent). — *Führer*. Ein Beitrag zur Passion der Felicitas (remarquable). = Heft 4. Comptes-rendus : *Dippe*. Das Geschichtsstudium mit seinen Zielen und Fragen (bon). — *Stap*. Études sur les origines du christianisme; 3e édition (bon).

78.—Oberbayerisches Archiv für vaterlændische Geschichte. Bd. XLVI, Heft 2, 1890. — Glasschrœder. Matériaux pour l'histoire de Bavière dans les bibliothèques romaines (sur 36 mss. des bibliothèques Vaticana, Barberina, Corsiniana, Borghesiana et Casanatensis). — G. Krauss. Antiquités romaines trouvées à Fürstenfeldbruck dans la Haute-Bavière (monnaies, squelettes, vases). — Baader. Histoire du district de Windach (publie 40 documents de 1498 à 1598).

79. — Zeitschrift des Münchener Alterthums-Vereins. Nouv. série. Jahrg. III, Heft 1-2, 1891. — L. von Kobell. Le soleil, la lune

et les étoiles dans l'histoire des cultes et de l'art. — KUPPELMAYR. Histoire des armes à feu.

80. — Zeitschrift des historischen Vereins für Schwaben und Neuburg. Jahrg. XVII, 1890. — L. MUELLER. Contribution à l'histoire de la guerre des Paysans dans le Riess; suite (châtiment des paysans des environs d'Œttingen et de Nœrdlingen en Souabe, qui prirent part au soulèvement de 1524-1525; situation de la population rurale au nord-est de la Souabe, jusqu'à nos jours. Publie en appendice un grand nombre de documents). — RADLKOFER. La campagne de l'Électeur Maurice de Saxe et de ses alliés à travers la Souabe au printemps de 1552. — GLASSCHRŒDER. Acquisition de la seigneurie de Mindelheim par le chapitre d'Augsbourg, 1363-1384. — SCHREIBER. Antiquités romaines acquises pour le musée de la Société en 1890.

81. — Archiv für Frankfurts Geschichte und Kunst. 3e série. Bd. III, 1891. — H. VON HEYDEN. Les ordres, médailles d'honneur et décorations militaires du grand-duché et de la ville libre de Francfort (intéressant pour l'histoire des campagnes de Napoléon). — R. JUNG. Les bourgeois honoraires de la ville impériale et libre de Francfort, 1795-1863. — KRACAUER. Francfort et la République française, 1795-1797 (expose en détail les négociations diplomatiques qui aboutirent au traité de neutralité signé le 29 octobre 1796 entre la France et la ville de Francfort. Détails sur les menaces de l'invasion française en 1795-97 et sur les tentatives du landgrave de Hesse-Cassel pour s'emparer de la ville). — R. JUNG. L'arrestation de Voltaire à Francfort sur l'ordre de Frédéric II en 1753 (d'après la correspondance encore inédite qui fut échangée à ce propos entre le roi, Voltaire et le Conseil de la ville; la conduite de ce dernier fut très timide, et il laissa faire de cruels empiétements sur sa juridiction). — HAMMERAN. Le castrum romain de Francfort (d'après les fouilles qu'on y a faites récemment; les ruines qu'elles ont mises au jour sont environ de la seconde moitié du Ier s.).

82. — Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein. Heft 48. Cologne, 1889. — NORRENBERG. Art. nécrol. sur J. H. Mooren, estimable érudit pour l'histoire locale. — JOHN. L'octroi du Rhin à Cologne, 1475-1494 (l'empereur Frédéric III concéda en 1475 à la ville de Cologne le droit de prélever un octroi sur toutes les marchandises traversant Cologne ou conduites dans cette ville par le Rhin; devant la vive opposition des Électeurs rhénans et d'autres voisins de la ville, cet octroi fut supprimé en 1494. Détails minutieux sur l'organisation et sur les tarifs de cet octroi; ils sont intéressants pour l'histoire du commerce rhénan à cette époque. D'après des archives municipales). — HAYN. Les von der Stessen, famille noble de Cologne, 1260-1360. — F. SCHRŒDER. Eumenius Clivensis (dans la « aula » du gymnase de Clèves il y a un bas-relief présentant une tête d'homme avec l'inscription : « Eumenius rhetor romanus, scholae Clivensis conditor. » L'auteur montre les malentendus qui ont conduit à placer à Clèves la patrie

du rhéteur Eumène d'Autun. Beatus Rhenanus a commencé. La statue vient d'une chapelle de Saint-Nicolas; elle appartenait auparavant à un groupe relatif à ce saint). — MERLO. La corporation des « Sarworter » à Cologne (c'étaient des fabricants de harnais; histoire de cette corporation au moyen âge). — SAUERLAND. Notes annalistiques de J. Scholten d'Emmerich, 1145-1505 (publie le texte de ces notes, avec un calendrier de l'église de Saint-Martin à Emmerich en 1508). = Compte rendu : *Kelleter*. Die Landfriedensbündnisse zwischen Maas und Rhein im XIV Jahrh. (n'est pas sans valeur). = Heft 49, 1889. — ULRICH. Documents relatifs à l'histoire de la guerre entre Charles le Téméraire et l'empire d'Allemagne, 1472-1475 (publie 214 pièces tirées pour la plupart des archives municipales de Cologne). = Heft 50, 1890. KORTH. Cologne au moyen âge (histoire de la ville et de l'archevêché; institutions municipales et administration; commerce, métiers, affaires ecclésiastiques, écoles publiques, université. Bibliographie détaillée). — SCHOLTEN. Contributions à l'histoire des seigneuries de Moyland et de Till, près de Clèves, du XIIIe au XVIIIe s. (publie 22 chartes de 1283 à 1469). — FRIEDLÆNDER. Chartes rhénanes (21 pièces de 1220 à 1501, tirées des archives de l'État à Berlin).

83.—Zeitschrift des Bergischen Geschichtsvereins. Bd. XXVI, 1890. — G. VON BELOW. Histoire des impôts directs dans les duchés de Juliers et de Berg jusqu'au commencement du XVIe s. (art. très détaillé d'après des documents inédits; histoire des états provinciaux et du droit de consentement à l'impôt). — SPANNAGEL. Barmen pendant la guerre de Sept ans (publie la chronique très détaillée d'une famille de Barmen qui donne des détails importants sur les événements des années 1729-1763). — C. KRAFFT. Biographie de Nicolas Buscoducensis, pédagogue et surintendant intellectuel à Wesel, 1486-1550. — HARLESS. Documents relatifs au médecin du comte Adolphe IV de Clèves-Mark, en 1412 (publie le contrat de son engagement). — ID. Élisabeth de Kuilenburg (elle épousa en 1584 le margrave de Bade, et fut, par un autre prétendant évincé, le comte Jost de Limburg-Styrum, traduite, pour avoir refusé de tenir une prétendue promesse de mariage, devant l'official de Cologne et devant le tribunal de la cour impériale, les deux fois sans résultat). — WACHTER. Prise de la forteresse de Mœrs par l'armée prussienne sous le prince Léopold d'Anhalt-Dessau, 1712 (publie un rapport du temps inédit).

84.—Annalen des Vereins für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung. Bd. XXII, 1890. — A. VON COHAUSEN. Les anciennes forteresses de Nassau. — W. SAUER. Le duché de Nassau sous le ministère Marschall; 1er art. (origines de la constitution de Nassau en 1814; de la part qu'y a prise le chevalier de Stein; ses rapports personnels avec le ministre Marschall. L'auteur prend la défense de ce dernier). — FLORSCHUETZ. Un monument romain trouvé en 1889 à Schierstein, représentant un géant vaincu par un cavalier (on a trouvé

des monuments semblables en Auvergne, à Autun, à Sarrelouis. L'auteur y voit une représentation allégorique de la victoire remportée par l'empire romain sur les barbares). — SAUER. Le tribunal de Mechtildshausen (publie des statuts du XVIe s.).

85. — Quartalblætter des historischen Vereins für das Grossherzogthum Hessen. 1890, nos 1-2. — F. KOFLER. Restes d'une voie romaine en Vettéravie. — RŒSCHEN. Sur l'histoire de la haute Hesse (fragments d'un journal du XVIIe s., qui concerne les événements de la guerre de Trente ans et les guerres de Louis XIV en Allemagne). — VON PFISTER. Combat de Germanicus contre les Chattes à Mattium en 14 ap. J.-C. (critique approfondie du passage de Tacite, *Annal.*, I, 56. Germanicus, après s'être emparé d'un coup soudain de Mattium, la capitale des Chattes, fut obligé de se retirer devant leur armée). — VON HALLERSTEIN et VON HAXTHAUSEN. Tombeaux germains à Rœllbach dans le Spessart. — LOTZ. Traces d'établissements germains et romains sur le plateau dit « Ewwel, » au nord-est de Francfort. — E. WŒRNER. Histoire militaire de la Hesse (publie une liste des hommes en état de porter les armes dans le comté de Katzenellenbogen, avec l'état de leur armement; fin du XVIe s.). — RŒSCHEN. Deux lettres de Louis XV au landgrave Louis VIII de Hesse-Darmstadt (la première, du 25 octobre 1758, se rapporte à l'occupation de Giessen par les troupes françaises; la seconde, du 2 décembre 1758, à la démolition de la forteresse hessoise de Ziegenhain et à l'enlèvement d'une partie du parc de l'artillerie hessoise).

86. — Zeitschrift für vaterlændische Westfælische Geschichte und Alterthumskunde. Bd. XLVIII. Munster, 1890. — GEISBERG. Origines de la ville de Munster; suite. — HOOGEWEG. Un pèlerinage westphalien en Palestine, 1519; fin du texte. — WOLFFGRAM. Nouvelles recherches sur la vie et les œuvres de Werner Rolevinck (chartreux westphalien, 1425-1502; auteur du *Fasciculus temporum*, chronique universelle bien connue. L'auteur a trouvé neuf œuvres historiques et théologiques de ce savant, qui avaient jusqu'ici passé pour perdues. Recherche sur les sources et la valeur historique du *Fasciculus temporum*, qui n'est pas aussi faible qu'on l'a prétendu récemment). — TENHAGEN. Les abbesses du monastère de Vreden (du IXe s. à 1300; leur biographie, d'après des documents inédits). — DARPE. Herford et Rheine (expose la politique suivie par les évêques de Munster pour se mettre en possession de la ville de Rheine, soumise au monastère bénédictin d'Herford. Publie 17 documents de 1238 à 1360). — FINKE. Les évêques et les seigneurs séculiers en Westphalie; leur rôle dans la lutte engagée par l'empereur Louis de Bavière contre le pape Jean XXII (publie une bulle de Jean XXII de 1326, et une autre de Benoît XII de 1340). — HELDMANN. Les possessions de l'archevêché de Cologne en Westphalie engagées à la Hesse au XVe et au XVIe s. (généalogie de familles nobles de la Hesse). — DARPE. Histoire de la ville de Bochum au XVIe siècle

(intéressant pour l'histoire de la Réforme et de la Contre-réforme). — SCHRADER. Documents relatifs à l'histoire de la ci-devant abbaye bénédictine de Marienmünster; suite : 1371-1481.

87. — Mittheilungen des Geschichts-und-alterthumsforschenden Vereins zu Eisenberg. Heft 6, 1891. — A. SCHIRMER. Eisenberg pendant la guerre de Trente ans (publie des notes prises par un contemporain et quelques pièces d'archives; intéressant pour l'histoire des opérations militaires en Saxe et en Thuringe).

88. — Jahresbericht des Museumsvereins für das Fürstenthum Lüneburg. X-XIII, 1891. La ville de Lunebourg pendant la guerre de Trente ans (publie trois actes des années 1631 et 1635). — Séjour de troupes d'émigrés français à Celle et à Lunebourg en 1795 (d'après le journal d'un contemporain; détails sur l'organisation et les cadres de ce corps et sur la mutinerie qui éclata quand on voulut l'embarquer pour l'Angleterre).

89. — Hansische Geschichstblætter. Jahrg. 1887 (1889). — KOPPMANN. Troubles intérieurs à Hambourg, 1410-1417 (au sujet de l'organisation municipale). — VON DER ROPP. Les dépenses de route d'une ambassade envoyée par la ville de Lunebourg à Rome en 1454. — STIEDA. Un emprunt de l'empereur Sigismond à six marchands de la Hanse, 1416. — KOPPMANN. La justice criminelle à Rostock à l'époque de la Réforme, 1508-1557. = Jahrg. 1888 (1890). HINSCH. La confrérie des Allemands sous le patronage de saint Bartholomée à Lisbonne (existe depuis le XIIIe s.; son histoire jusqu'à nos jours, d'après des documents inédits). — SCHLEKER. Relation du voyage effectué par une ambassade de la Hanse, de Lubeck à Moscou et à Novgorod en 1603 (texte et commentaire). — WEHRMANN. Les finances et les dettes publiques de Lubeck au XVIIe et au XVIIIe s. — LANGE. Hans Runge et les luttes intérieures à Rostock, 1486-1491 (biographie détaillée du chef du parti démocratique, d'après des documents inédits). — KOPPMANN. Le conseil et les élections au conseil de Rostock au XVIIe s. — ID. Deux statuts du conseil de Rostock pour les marchands de la ville à Oslo et à Tönsberg en Norvège, 1452 et 1472. — HÆNSELMANN. Marchands de Brunswick et de Brème en route pour l'Islande, 1469-70. = Comptes-rendus : *Bunge*. Liv-Est-und Curlændisches Urkundenbuch. Vol. VII et VIII (excellent). — *Von Hansen*. Alte russische Urkunden in Stadtarchiv zu Reval (important). = Jahrg. 1889 (1891). FRENSDORFF. Justus Mœser et Charles Bertram Stüve (étude biographique et littéraire sur ces deux historiens; leurs travaux sur l'histoire de la Hanse et du commerce). — BREHMER. Une ambassade de la Hanse à Moscou en 1603 (d'après les comptes du voyage; détails sur les négociations poursuivies à la cour du tsar Boris en vue de renouveler un traité de commerce avec la Russie). — SCHUMANN. Le « pont allemand » (Tyskebryggen) à Bergen en Norvège (on désigne sous ce nom la plus ancienne partie de la ville de Bergen, qui fut le centre et le noyau de la future métropole

du commerce norvégien. Le nom vient de ce que ce quartier fut exclusivement habité depuis 1400 par des marchands hanséatiques. Nombreux détails sur les constructions privées et publiques de cette colonie allemande, sur son organisation et sa situation au moyen âge et à l'époque moderne). — Kunze. Le premier établissement de la Hanse en Angleterre (du commencement du XIIIe s. à 1377; histoire de la rivalité entre les marchands de Cologne et de Lubeck dans leurs rapports avec le commerce anglais; histoire des traités de commerce entre l'Angleterre et les villes hanséatiques; données statistiques sur les articles d'importation et d'exportation. La Hanse a dû sa situation éminente en Allemagne surtout au fait que pendant la guerre franco-anglaise elle sacrifia de grosses sommes au profit de la couronne d'Angleterre). — Philippi. Histoire des institutions municipales d'Osnabruck (article très détaillé d'après des sources inédites). — Hoffmeister. Organisations communes des métiers pour ce qu'on appelle les villes « wendes » (Hambourg, Lubeck, Lunebourg, Rostock, Wismar, Stralsund. Ces organisations et leurs décrets exercèrent une grande influence sur de nombreuses autres villes de l'Allemagne orientale depuis le XVIe s.). — W. Stieda. Les rapports commerciaux des villes hanséatiques Lubeck et Rostock avec Landscrona, ville du sud de la Suède (XIVe-XVe s.).

90. — Freiburger Diœcesan-Archiv. Bd. XXI, 1890. — Kœnig. Les plus anciens statuts de la faculté de théologie à Fribourg (de l'an 1460). — P. Lindner. Histoire de l'abbaye princière de Saint-Blaise (complète un précédent article de J. Bader. Nombreuses notes bibliographiques sur l'histoire de l'abbaye et son activité littéraire). — Sambeth. Le synode du diocèse de Constance en 1567 (important pour l'histoire de la Contre-réforme; d'après les procès-verbaux officiels qui ont été publiés). — Birkenmeyer. Contributions à l'histoire de la ville et de la paroisse de Waldshut (d'après des sources inédites).

91. — Neues Lausitzisches Magazin. Bd. LXVI, Heft 2, 1890. — Knothe. Les possessions ecclésiastiques dans la Haute-Lusace au moyen âge. — Baumgærtel. Contributions à l'histoire de la Réforme à Bautzen. — Kuehnel. Noms slaves de lieux et de plantes dans la Haute-Lusace. — G. A. Muelverstedt. De la part prise par la noblesse de la Haute-Lusace aux luttes de l'Ordre teutonique en Prusse, surtout en 1454-1466.

92. — Zeitschrift des westpreussischen Geschichtsvereins. Heft 28, 1890. — Œsterreich. Relations commerciales de Thorn avec la Pologne; 1er art., 1232-1577 (détails sur les routes commerciales en Prusse et en Pologne, sur les douanes en Pologne et sur les terres de l'Ordre teutonique. Article très détaillé).

93. — Schriften des Vereins für die Geschichte Berlins. Heft 27, 1890 (Festschrift). — R. Béringuier et R. Schrœder. Les « Rolands » en Allemagne (sur la place du marché dans un grand nombre de villes de l'Allemagne moyenne et orientale, on a érigé la

statue d'un chevalier qui porte toujours le nom de Roland. Béringuier a recueilli et publie la photographie de tous les monuments de cette espèce. Schrœder en donne l'interprétation juridique. Il montre que sur les places de marché nouvellement établies on a érigé divers monuments comme symboles de la puissance et du privilège du roi : une croix, un étendard, une main, un gant, un écu, une épée, un chapeau, etc. Depuis la fin du XIIIe siècle, à la place de ces images primitives, on a mis des statues de chevalier et on leur a donné à toutes le nom de « pilier de Roland; » elles n'ont pas d'autre signification que les croix, etc., de l'âge précédent).

---

94. — Archiv für œsterreichische Geschichte. Bd. LXXIV, 2e Hælfte, 1889. — MILKOWICZ. Les monastères en Carniole depuis le moyen âge (listes des abbés, prieurs et prieures, etc.). = Bd. LXXV, 1e Hælfte, 1889. — Ad. BACHMANN. Les rois allemands et leur situation à l'égard des Électeurs en 1438-1447 (neutralité des Électeurs entre le concile de Bâle et le pape Eugène IV; position prise dans ces questions par Albert II et Frédéric III. Publie en appendice 17 pièces d'archives. Important aussi bien pour l'histoire intérieure de l'Empire que pour celle de l'Église et des tendances vers la réforme ecclésiastique durant le concile de Bâle). — SCHOLL. Nécrologe du chapitre des chanoines réguliers de Gurk, XIIe-XVe s. (texte et commentaire). = 2^e Hælfte. LOSERTH. Contributions à l'histoire du mouvement hussite; 4e article (différends et négociations entre les catholiques et les hussites en 1412-1413. Publie six traités inédits sur les Indulgences). — PRIBRAM. La politique autrichienne pendant la guerre russo-polonaise de 1654-1660 (expose les efforts de l'Autriche pour ménager la paix entre la Pologne et la Russie). — A. HUBER. Acquisition de la principauté de Transylvanie par le roi Ferdinand Ier en 1551 (pourquoi le moine croate Georges Utissenich, qui devint cardinal, et à qui surtout l'Autriche doit l'acquisition de la Transylvanie, a-t-il été assassiné? Le roi, qui ordonna ce meurtre, le tenait pour un traître qui voulait livrer la Transylvanie aux Turcs; cette accusation n'était pas fondée. Le moine était seulement coupable de déloyauté et de tromperies).

95. — Mittheilungen des kaiserl. Kriegs-Archivs. Nouv. série. Bd. V, 1891. — HAUSENBLAS. L'Autriche dans la guerre contre la Révolution française en 1792 (d'après des doc. inédits des archives de Vienne. Détails sur les mouvements de l'armée autrichienne dans les Pays-Bas, en Champagne et sur le Rhin, sur la force et les ordres de bataille des armées françaises). — ALEXICH. Les troupes volontaires de Hongrie en 1741 et 1742; fin (ces troupes ne dépassèrent pas en 1742 le chiffre de 9,000 fantassins et de 10,600 cavaliers; on l'avait estimé jusqu'ici à 100,000 hommes. Détails sur l'organisation de cette levée volontaire). — Major DUNCKER. Documents sur l'histoire de la première guerre de Silésie; suite : 8 juillet-21 sept. 1741. — Chronique militaire de l'Autriche-Hongrie. 3e partie (traite avec beaucoup de détails des opérations

militaires conduites en Hongrie, Dalmatie, Croatie, Esclavonie et Bosnie, de 1709 à 1790).

96. — Neue Carinthia. Jahrg. I, 1890. — Von Hauser. Histoire primitive de la Carinthie (période de fer et période celtique). — Aelschker. Jean de Victring (biographie de cet abbé connu comme historien). — Von Hauser. La voie romaine de Santicum-Tasinemeti. — Von Jaksch. Juges et bourgmestres de Villach du XIIIe à la fin du XVIIIe s. — Von Hauser. Nouvelles inscriptions romaines de Carinthie.

97. — Zeitschrift für die œsterreichischen Gymnasien. Jahrg. XLII, Heft 1, 1891. — A. Bauer. Quel jour mourut Alexandre le Grand? (le 29 Daisios. Des sources et de la créance que méritent Plutarque et Arrien). — Comptes-rendus : *Thommen*. Studien zu Thucydides (n'est pas sans valeur). — *Tœpffer*. Attische Genealogie (important). — *A. von Gutschmid*. Geschichte Irans (excellent).

---

98. — Istoritcheskoïé Obozrénié (*Revue historique*, publiée par la Société historique de l'Université de Saint-Pétersbourg et rédigée par N. Karéiev). Vol. I. — N. I. Karéiev. Les questions théoriques de la science historique. — Id. Les derniers travaux sur l'histoire de la Révolution française. — G. V. Forsten. La politique extérieure de la Suède pendant la guerre de Trente ans (relations avec la France). — P. D. Pogodine. Macaulay considéré comme historien. — N. I. Karéiev. La philosophie, l'histoire et la théorie du progrès. — A. I. Pokrovsky. Les nouvelles manifestations dans le domaine des études sur l'ancienne Grèce. — A. I. Pavinsky. Coup d'œil sur l'état présent de l'historiographie polonaise. — S. L. Stépanov. Les nouveaux travaux sur la question de la propriété rurale dans la monarchie française. — Vol. II. A. Onou. Joseph II et la philosophie du XVIIIe siècle. — G. Afanassiev. Le pacte de famine. — N. Karéiev. L'économie politique et la théorie du procès historique. — A. Nestroïev. La société historique de Kiev. — W. Berkoute. L'enseignement historique en Russie et à l'étranger. — *Chronique historique.— Mélanges.— Courrier historique* (W. Bouzeskoul. Le nouveau traité d'Aristote sur la démocratie athénienne). — A. Brando. Revue générale de la littérature historique en Russie en 1888 et 1889. — *Séances de la Société historique. — Compte-rendu de la section historique de la Société pédagogique de Moscou.*

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. le général comte Ch.-P.-V. Pajol, auteur d'une biographie de *Kléber* (1877) et d'une importante histoire des *Guerres de Louis XV* (7 vol., 1881-85), est mort en mai dernier, âgé de soixante-dix-neuf ans.

— M. André Joubert est mort le 26 mai dernier; il a publié un grand nombre d'articles, de brochures et de livres sur l'histoire de l'Anjou, du Maine et de la Bretagne. La Revue a reçu de lui le plus grand nombre de ces publications, que l'on retrouvera à leur place dans nos trois tables quinquennales; car, à la différence d'un trop grand nombre d'érudits de province, M. Joubert n'aimait pas à cacher ses travaux ni à se laisser oublier.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le 1er prix Gobert à M. Paul Fournier (*le Royaume d'Arles du IXe au XIIIe siècle*) et le second à M. Ulysse Robert (*Bullaire de Calixte II* et vie de ce pape); le prix Bordin à MM. Rubens Duval (*Histoire d'Édesse*) et Samuel Berger (*Travaux entrepris sous les Carolingiens pour établir et reviser le texte latin de la Bible*); le prix Brunet (*Copistes de manuscrits grecs*) à M. Omont; le prix Allier-d'Hauteroche à M. Babelon (*Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale*); le prix Bordin, sur les sources des Histoires de Tacite, à M. Ph. Fabia. Pour le concours des Antiquités de la France, elle a décerné les médailles et mentions suivantes : 1re médaille, M. C. Jullian (*Antiquités de Bordeaux*); 2e, M. Mercier (*Histoire de l'Afrique septentrionale*); 3e, M. Jeanroy (*Origines de la poésie lyrique*); 4e, M. Forestié (*le Livre de compte des frères Bonis*). 1re mention, M. Roman (*Tableau historique des Hautes-Alpes*); 2e, M. Mortet (*Maurice de Sully*); 3e, M. Guibert (*la Commune de Saint-Léonard*); 4e, M. de Lahondès (*Histoire de Saint-Étienne de Toulouse*); 5e, M. du Puitspelu (*Dictionnaire lyonnais*); 6e, M. Roux (*Histoire de Saint-Acheul*).

— L'Académie française a décerné : sur le prix Bordin, 1,500 fr. à M. Th. Reinach (*Mithridate Eupator, roi de Pont*); 1,000 fr. à M. Couat (*Aristophane et l'ancienne comédie attique*); 500 fr. à M. Bengesco (*Voltaire; bibliographie de ses œuvres*); sur le prix Marcellin Guérin : 1,000 fr. à M. Ernest Daudet (*Coblentz, 1789-93*); 1,000 fr. à M. V. Rossel (*Histoire littéraire de la Suisse romande*); 1,000 fr. à M. l'abbé Delarc (*Saint Grégoire VII et la réforme de l'Église au XIe siècle*); 1,000 fr. à M. Séché (*les Derniers Jansénistes*); 500 fr. à M. Gaulot (*la Vérité sur l'expédition du Mexique*); 500 fr. à M. Gonse (*l'Art gothique*); 500 fr. à M. Morel-Fatio (*Études sur l'Espagne*).

— L'Académie des sciences morales et politiques a divisé le prix Audiffred entre les auteurs suivants : 500 fr. à MM. L. Krebs et H. Moris (*Campagne dans les Alpes pendant la Révolution*); 500 fr. à l'éditeur des *Lettres du lieutenant-colonel Loizillon sur l'expédition du Mexique, 1862-1867* (publiées par sa sœur) ; 500 fr. à M. B. Zeller (*l'Histoire de France racontée par les contemporains*); 1,000 fr. à M. L. Marlet (*le Comte de Montgomery*) ; 2,500 fr. à M. L. Vignon (*l'Expansion de la France*).

— Le Congrès des sociétés savantes de Paris et des départements a tenu sa réunion annuelle les 22-26 mai sous la présidence de MM. L. Delisle (histoire et philologie), Le Blant (archéologie), Levasseur (sciences économiques et sociales), Jurien de la Gravière (géographie historique et descriptive) et Berthelot (sciences). Nous résumons, d'après *le Temps*, les travaux de ces sections, en tant qu'ils peuvent intéresser l'histoire : M. Alexandre Sorel, président du tribunal civil de Compiègne, fait une communication sur les statuts de divers métiers qui s'exerçaient à Compiègne avant la Révolution de 1789. Il fait remarquer combien il est difficile de préciser l'origine et la réglementation des métiers avant 1258, époque à laquelle Estienne Boileau rassembla tous les règlements des corporations dans son *Livre des métiers*. M. Sorel examine tour à tour les statuts des marchands merciers, ciriers, épiciers et droguistes et maîtres tonneliers de la ville de Compiègne. Il cite les pénalités qu'encourait le marchand qui falsifiait sa marchandise. Il termine en lisant le procès-verbal de réception d'un apothicaire et en rappelant les conditions imposées aux bouchers pendant le carême pour la vente de la viande ainsi que l'obligation imposée aux corporations de se faire représenter à diverses cérémonies religieuses. — M. Rodocanachi, à propos de cette communication, signale un ms. unique de la Bibl. nationale renfermant les statuts des cochers de Rome. Ces statuts, au nombre de vingt-cinq, donnent une idée exacte de l'esprit et des prescriptions de la plupart des corporations romaines. La défiance à l'égard des chefs, la solidarité entre les membres, le souci des devoirs religieux ainsi que le respect de la hiérarchie sont les caractères dominants de ces associations qui paraissent être la continuation des communautés ouvrières de l'empire romain. — M. l'abbé Arbellot lit un mémoire sur Zizim, frère de Bajazet II, et sur les six années de captivité que ce prince a passées dans la Marche. Il signale et décrit les divers châteaux où Zizim a séjourné, ceux de Boislamy, Monteil-le-Vicomte, Morterolles et Bourganeuf, et rapporte divers incidents qui se sont produits pendant la captivité du prince dans la tour de cette place forte, dite encore aujourd'hui tour de Zizim. M. Arbellot signale aussi quelques erreurs historiques et termine en citant une lettre du pape Alexandre VI, adressée à son légat d'Allemagne, dans laquelle le pape reproche au roi Charles VIII d'être entré violemment dans la ville de Rome et de s'être emparé de la personne de Zizim qui est mort à sa suite et entre ses mains (*periitque tunc in manibus suis prædictus sultanus*). — M. G. Vignat, en réponse à la dixième question du programme, fait observer l'absence presque totale

de prénoms d'origine romaine dans l'Orléanais, aux XIe, XIIe et XIIIe s., absence constatée par des relevés opérés sur des chartes. « Si, dit-il, dans la langue usuelle l'élément romain entre dans la proportion de 90 sur 100 dans le choix des prénoms, c'est la proportion contraire qu'il faudrait admettre. » — M. Bladé donne lecture d'un mémoire intitulé : *Un comté de Vasconie au temps de Louis le Débonnaire*. Sous ce titre, l'auteur détermine la composition du comté carolingien de Fezensac, qu'il faut accepter comme la première et solide base de la géographie politique et ecclésiastique de la Vasconie cispyrénéenne au temps des rois d'Aquitaine. — M. Charles Joret fait une communication sur un manuscrit de la Méjanes, d'un intérêt tout particulier. Composé de cent soixante-six lettres adressées par Law à quelques-uns des hommes les plus en vue de l'époque, tels que le régent, le duc de Bourbon, Dubois, le marquis de Lassay, lord Londonderry, etc., ce document nous permet de suivre le célèbre financier pendant son premier séjour à Venise et les dix mois qu'il passa ensuite en Angleterre. Il espérait trouver le repos à Venise et croyait qu'en reconnaissance des services qu'il prétendait avoir rendus à la France (il ne douta jamais de l'excellence de son système) le régent désintéresserait ses créanciers; mais les désillusions ne tardèrent pas. Sa femme et sa fille, qu'il voulait faire venir près de lui, furent retenues en France; bientôt son frère fut jeté en prison et il se vit lui-même inquiété. C'est alors qu'il résolut de se rendre en Angleterre. Auparavant, il poussa jusqu'à Copenhague, peut-être pour se rendre compte par lui-même de la situation du pays. Enfin, au mois d'octobre 1721, il arriva à Londres. Ce fut d'abord un véritable enchantement ; l'accueil que lui firent ses amis connus et inconnus, le spectacle de la liberté anglaise le transportent; il va jusqu'à dire, dans une de ses lettres, que la nouvelle de son arrivée a fait hausser les fonds publics. Reçu à la cour, bien vu du prince et de la princesse de Galles, Law put se croire un moment revenu à la fortune. Mais il ne put échapper à la fatalité qui pesait sur lui. Malgré l'abandon successif de ses biens en France, il n'avait pu désintéresser tous ses créanciers; le régent ne se pressait pas de payer les dettes que Law prétendait avoir contractées au service de l'État; un banquier auquel il devait 450,000 livres, fatigué d'attendre, obtint enfin l'ordre de l'arrêter. Law adressa aussitôt un appel pressant au duc d'Orléans et au cardinal Dubois. Fut-il entendu ? nous l'ignorons, car ici s'arrête la correspondance découverte par M. Joret.

— Nous espérons donner dans notre prochaine livraison une étude sur la constitution d'Athènes, le célèbre traité d'Aristote, récemment découvert et publié.

— M. Henri Omont vient de publier chez Leroux un recueil de *Fac-similés des manuscrits grecs datés de la Bibliothèque nationale*. C'est un album de cent planches grand in-folio offrant 121 fac-similés de mss.; tous les mss. datés du IXe au XIIIe siècle y sont représentés; il n'y a

— L'Académie des sciences morales et politiq
Audiffred entre les auteurs suivants : 500 fr. à MM.
(*Campagne dans les Alpes pendant la Révolution*);
Lettres du lieutenant-colonel Loizillon sur l'expédi
1867 (publiées par sa sœur) ; 500 fr. à M. B. Ze
racontée par les contemporains); 1,000 fr. à M.
Montgomery) ; 2,500 fr. à M. L. Vignon (*l'Expé*

— Le Congrès des sociétés savantes de P
tenu sa réunion annuelle les 22-26 mai sou
Delisle (histoire et philologie), Le Blant (arch
économiques et sociales), Jurien de la Gr
et descriptive) et Berthelot (sciences). Nou
les travaux de ces sections, en tant qu'ils
M. Alexandre Sorel, président du tri
une communication sur les statuts de
Compiègne avant la Révolution de 17
est difficile de préciser l'origine et la
1258, époque à laquelle Estienne Boi
des corporations dans son *Livre des*
tour les statuts des marchands m
et maîtres tonneliers de la ville
qu'encourait le marchand qui fal
lisant le procès-verbal de récepti
conditions imposées aux bouche
viande ainsi que l'obligation im
senter à diverses cérémonies r
de cette communication, sign
renfermant les statuts des co
vingt-cinq, donnent une idee
la plupart des corporations r
solidarité entre les membres
respect de la hiérarchie sont
qui paraissent être la contin
romain. — M. l'abbé Arbe
zet II, et sur les six anne
Marche. Il signale et décr
de Boislamy, Monteil-l
divers incidents qui
dans la tour de cette
M. Arbellot signale
citant une lettre du
magne, dans laquel
violemment dans
de Zizim qui est
manibus suis
dixième quest

des documents inédits a décidé
rrêtés depuis la mort de M. Fran-
hargé de préparer pour l'impres-
d'Édouard Ier. Ils demanderont

chargé de fournir à la série des ins-
des travaux historiques à ses corres-
à la *Numismatique de la France*. La
époques gauloise, gallo-romaine et méro-
roux, 48 p., in-8°). On en appréciera la
trouvera deux listes précieuses, l'une des
gravés sur les monnaies gauloises, l'autre
qui se lisent sur les monnaies méro-

Florian a traité, pour ses thèses de doc-
suivants : 1° des élections municipales
des constitutions (Paris, A. Rous-

mis en vente un nouveau volume des *Insti-*
de Coulanges : *l'Invasion germanique et*
entièrement remaniée de ce qui formait
Il reste encore à publier un volume
la royauté, qui formera le tome VI et der-

forme définitive.

...

... jusqu'ici rigou-
...erieux, vont être
...ux volumes ont déjà
... *en Europe*, mémoire
... il arrêta lui-même la
...*ation*. Dans les volumes
...*itique*, ou *Mémoire sur le*
...nitus); des *Réflexions sur le*
... *sur les dettes de l'État, adressé*
...nsées, des lettres et billets de
... de sa bibliothèque annoté de sa

...h. Secrétan, *les Droits de l'humanité*
...istoire, mais un livre de philosophie
... toutefois de le recommander aux histo-
..., avec hardiesse et sincérité, une série de
... propriété, hérédité, paix et guerre, etc.) qui,
...atique, priment tous les jours davantage en
... de politique pure.

...bibliothèques et des archives, après quelques an-
... vient de cesser de paraître. Il rendait de réels
... groupe de bibliothécaires et d'archivistes se sont
... remplacer par un périodique analogue au *Central-*
...*bekwesen*. Le premier numéro de la *Revue des biblio-*
...ur : M. Ém. Châtelain) vient de paraître chez Ém. Bouil-
...us les mois; prix d'abonnement : 15 francs). Ce numéro
...sieurs articles de MM. Châtelain, Charles Mortet, Victor
...mont, une chronique des bibliothèques, une bibliographie
...seignements divers. On ne peut que souhaiter bonne chance
...elle entreprise; espérons que l'appui de l'administration et la
...ie du public ne lui feront pas défaut.

M. J. Loiseleur, bibliothécaire d'Orléans, dans un opuscule inti-
...*les Bibliothèques communales, historique de leur formation, examen*
...*droits respectifs de l'État et des villes sur ces collections* (Orléans, Her-
...son, 1891, in-8°, x-127 pages), vient d'examiner à nouveau la ques-
...n si souvent controversée de la propriété des livres manuscrits et
...imprimés provenant des dépôts créés en 1790 et 1791. Les conclusions
de l'auteur sont modérées et semblent devoir être acceptées. Les droits
de l'État paraissent incontestables; les débris des dépôts nationaux
n'ont jamais été expressément donnés aux villes. Mais, d'autre part,
l'État aurait tort de se montrer trop exigeant; beaucoup de bibliothèques
publiques des départements sont aujourd'hui en assez bon état pour
qu'on n'ait plus à craindre le retour des anciens abus; il serait puéril

schen Mittelalters (1883), et un travail de bibliographie incomplet et peu méthodique, mais important, intitulé : *Wegweiser durch die Litteratur der Urkunden-Sammlungen* (2 vol., 1886). — Le 9 février est mort à Hambourg le secrétaire du sénat de Hambourg, Dr O. Beneke, à qui l'on doit des recherches sur l'histoire de cette ville; il avait cinquante ans. — Le même jour est mort à Mayence le doyen du chapitre, Dr J.-J.-B. Heinrich, prélat de la maison du pape, vicaire-général du diocèse de Mayence et professeur de théologie au séminaire; il composa de remarquables ouvrages sur la théologie et dirigea la revue intitulée : *Der Katholik*. Il était né le 15 avril 1816. — Le 19 mars est mort à Kœnigsberg le prof. Bujak, connu par divers travaux sur l'histoire ancienne.

— M. Ferdinand Gregorovius est mort le 1er mai dernier, à l'âge de soixante-dix ans. Né le 19 janvier 1821 à Neidenburg, dans la Prusse orientale, il étudia la théologie et la philosophie à l'université de Kœnigsberg, puis il s'adonna aux travaux de littérature et d'histoire, où le poussait une irrésistible vocation. En 1852, il alla à Rome, en passant par la Corse, à laquelle il consacra un livre célèbre. Il visita les diverses régions de l'Italie et consigna le résultat de ses remarques et de ses réflexions dans cinq volumes de *Wanderjahre in Italien*. Son œuvre capitale a été son Histoire de la ville de Rome au moyen âge, qui lui valut le titre de citoyen d'honneur de la Ville éternelle; c'est la première fois que ce titre était conféré à un protestant. Il visita Athènes en 1880 et en rapporta l'Histoire d'Athènes au moyen âge, que nous avons annoncée plus haut, p. 148. Dans ces derniers temps il résidait soit à Rome, soit à Munich; il était membre de l'Académie des sciences de Bavière. Ses œuvres historiques sont les suivantes : *Corsika* (1854, 3e éd. 1878); *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter* (8 vol., 1859-1872; 5e édit. 1887); *Siciliana* (1860); *Lucrezia Borgia* (1874; 3e éd. 1877), qui est une réhabilitation très érudite et souvent heureuse de la célèbre fille d'Alexandre VI; *Urban VIII* (1880); *Korfu* (1881); *Athenaïs* (2e édit. 1882); *Geschichte der Stadt Athen im Mittelalter* (2 vol., 1889); *Geschichte des Kaisers Hadrian* (1851, 2e édit. 1884). On doit encore à Gregorovius un poème : *Euphorion*, et une édition des lettres d'Alexandre de Humboldt à son frère Guillaume.

— Le Dr Karl Mueller, professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Giessen, vient d'être nommé à Breslau; il a été remplacé par G. Krueger. — Le Dr Karl Lamprecht, professeur d'histoire à l'université de Marbourg, vient d'être nommé à Leipzig; il est remplacé par le baron von der Ropp, de Breslau. — Le Dr Behrens, professeur à Iena, est nommé professeur de langues modernes à l'université de Giessen; il est remplacé par le Dr Schwan, de Berlin. — Le Dr Lujo Brentano, professeur d'économie nationale à Leipzig, est nommé à Munich. — Le Dr Hans von Schubert, de Hambourg, est nommé professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Strasbourg. — Le

Dr Sievers a été nommé professeur de géographie à l'université de Giessen. — Le Dr Finke a été nommé professeur extraordinaire d'histoire à l'Académie de Munster.— Le professeur ordinaire, Dr G. Kauffmann, a été envoyé à Breslau et remplacé par le Dr G. von Below, de Königsberg.

— Le Dr Jos. Hansen, assistant à l'Institut allemand d'histoire à Rome, a été nommé directeur des archives municipales de Cologne; il a été remplacé à Rome par le Dr Heidenhain.

— L'Académie des sciences de Berlin a voté une somme de 1,850 m. pour la publication de l'ouvrage de Hübner, intitulé : *Monumenta linguae ibericae.*

— A la fête où l'Académie des sciences de Bavière célébra le 132e anniversaire de sa fondation, M. Sigmond Riezler a lu sur Giesebrecht une notice biographique et bibliographique très détaillée.

— La Société du prince Jablonowski, à Leipzig, a mis au concours pour l'année 1894 une étude sur le développement de l'activité industrielle en Pologne depuis la fin de l'indépendance politique dans ce pays.

— Une nouvelle revue vient de paraître à Munich sous la direction de MM. Brenner et Hartmann : *Bayerns Mundarten ; Beiträge zur deutschen Sprach-und Volskunde.*

Autriche-Hongrie. — Le 27 février est mort le Dr Liske, professeur d'histoire à l'université de Lemberg; il avait cinquante-trois ans.

— A la place du chevalier von Birk, mis à la retraite, le chevalier von Hartel a été nommé directeur de la bibliothèque de la cour à Vienne ; il a signalé d'une façon remarquable sa prise de direction en instituant de nouvelles mesures très libérales pour prêter des livres et des mss. de la bibliothèque de la cour aux bibliothèques de l'étranger.

— M. E. Strochowski, de Cracovie, a été nommé professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Lemberg.

— Le Dr A. Timon a été nommé professeur ordinaire pour l'histoire des institutions et du droit hongrois à l'université de Budapest.

— Sous la direction d'Alois John vient de paraître à Eger le 1er vol. d'un *Litterarisches Jahrbuch,* consacré à l'histoire littéraire, politique et morale de la Bohême occidentale et des pays allemands limitrophes.

Livres nouveaux. — *Korzeniowski.* Catalogus actorum et documentorum res gestas Polonorum illustrantium. Cracovie, Friedlein. — *Stabzinski.* Das Reichsgericht und die Virilstimmen. Lemberg, Milikowski. — Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen. Vol. XVI et XVII. Vienne, Gerold.

Grande-Bretagne. — M. H. Richard Luard, le savant éditeur des *Annales Monastici,* des *Grandes Chroniques de Mathieu de Paris* et des *Flores historiarum,* connus sous le nom de Mathieu de Westminster, vient de mourir à Cambridge, à l'âge de soixante-six ans. Il était depuis 1862 archiviste (registrary) de l'Université, et il a contribué au cata-

logue des mss. appartenant aux divers collèges. Le seul ouvrage réellement personnel qu'on ait de lui est une brochure sur les Rapports entre l'Angleterre et Rome pendant les premières années du règne de Henri III (1887); mais ses éditions lui assurent un renom que plusieurs gros livres peut-être ne lui eussent pas donné.

— Après un demi-siècle presque d'inactivité où elle a végété, tenant régulièrement ses séances, publiant de temps en temps quelques articles dans les rares volumes de ses *Transactions*, la *R. historical society* sembla renaître à la vie scientifique en publiant (chez Longmans) quatre traités importants sur l'économie domestique et surtout rurale en Angleterre au moyen âge : celui de Walter de Henley, un traité d'économie rurale déjà publié en 1856 par M. Lacour dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, un traité sur les devoirs du sénéchal, officier qui, comme on peut le voir dans *Fleta*, dirigeait toute l'administration intérieure du manoir, enfin des règles « sur la manière de garder et de conduire ses terres et sa maison », attribuées à Robert Grossetête, le célèbre évêque de Lincoln. Ces quatre textes sont accompagnés d'une traduction par Mlle Lamond et précédés d'une introduction où M. Cunningham, l'auteur d'une excellente histoire de l'industrie et du commerce en Angleterre récemment parue (cf. *Rev. hist.*, XLI, 463), expose l'organisation intérieure d'un manoir au XIIIe s. Nous reviendrons sur cette intéressante publication.

Italie. — M. le prof. G. Biadego, érudit bien connu en Italie, vient de publier une histoire des arts et des artistes (au nombre de 500 environ) de Vérone, écrite par Diego Zannandreis, 1831-34 ; le manuscrit autographe de cet ouvrage se trouve à la bibliothèque de la ville de Vérone. La partie la plus importante et la plus originale de ce livre est celle qui regarde les artistes du XVIIe et du XVIIIe siècle ; pour cette époque, l'auteur avait recueilli beaucoup de documents et même de souvenirs. M. Zannandreis parle de la vie de chaque artiste, mais sur sa valeur nous ne trouverons dans son livre aucun examen, aucune étude. Il s'agit d'une œuvre biographique. La préface de M. Biadego renferme une petite biographie de Zannandreis, avec la bibliographie des ouvrages (édités ou inédits) qu'il a utilisés. Le titre du livre que nous signalons à nos lecteurs est : *Diego Zannandreis, le vite dei pittori, scultori e architetti Veronesi pubblicate e corredate di prefazione e di due indici da G. Biadego*. Verone, Franchini, 1891, pp. XXXV-559, gr. in-8°.

— Dans une mince plaquette de 31 pages, notre collaborateur M. Pietro Orsi a reproduit une conférence qu'il a faite à Venise le 8 mars dernier sur les terreurs de l'an 1000. Résumant les faits qu'il avait exposés avec beaucoup de détails dans un travail approfondi sur la question paru en 1887, il a montré qu'il n'y a aucune trace de ces prétendues terreurs dans les chroniqueurs du temps et que, d'autre part, des faits nombreux prouvent qu'à la veille même de ce qui devait être le dernier

jour du monde les hommes n'ont pas songé un moment que la vie terrestre allait cesser et ne cessèrent d'engager l'avenir, comme ils l'avaient toujours fait jusque-là (*Le Paure del finimundo nell' anno* 1000. Turin, Roux).

— Le même auteur a réuni en un volume (*Come fu fatta l'Italia*. Turin, Roux) une série de conférences faites à Venise, à la demande du ministère de l'instruction publique, sur la formation de l'unité italienne. C'est un résumé clair, intéressant et patriotique des faits qui, depuis 1815, ont préparé et réalisé cette unité. L'auteur ne disserte pas, il raconte, et nulle part son chaud patriotisme ne fait tort à son impartialité.

Espagne. — Dans un volume intitulé : *Chapters from the religious history of Spain connected with the Inquisition* (Philadelphia, Lea brothers and C^e^, 1890), M. Henry Charles Lea a réuni quelques études concernant l'histoire religieuse d'Espagne. Il traite de la censure, des illuminés (mystiques, molinistes, etc.), des démoniaques, de l'affaire du saint enfant de la Guardia (étudiée par M. Isidore Loeb dans la *Revue des Études juives* et par le R. P. Fita dans le *Boletin de la Academia de la Historia*), etc., et montre quelles furent, en ces matières, la conduite et la procédure de l'inquisition d'Espagne. L'information de M. Lea repose sur les livres imprimés et quelques documents manuscrits conservés dans des bibliothèques publiques ou privées. Il n'a rien emprunté aux vraies archives de l'Inquisition d'Espagne, qui sont à Alcalà de Henarès, et sans l'aide desquelles on ne pourra rien écrire de définitif sur la question. On lira néanmoins avec intérêt le volume de M. Lea qui témoigne de beaucoup de lectures et d'un esprit très éclairé.

Russie. — Le recteur de l'Institut arménien pour les langues orientales à Moscou, M. Khananjan, a mis au concours une étude sur la condition sociale et politique de l'Arménie au temps des Bagratides, du IXe au XIe s., d'après les écrivains et les monuments contemporains. Les mémoires pourront être écrits en arménien, en allemand, en français ou en russe, et devront être déposés le 1er septembre 1892. Le prix est de 500 roubles.

Grèce. — M. Constantin Paparrigopoulo vient de mourir à Athènes, le 28 avril, à l'âge de soixante-seize ans ; il naquit à Constantinople en 1815, mais, son père et plusieurs de ses parents ayant été décapités par les Turcs, il quitta la Turquie et fit ses études au lycée Richelieu, à Odessa. Professeur à l'université d'Athènes en 1851, il a beaucoup écrit sur l'histoire de sa patrie. Nous connaissons surtout en France son *Histoire de la civilisation hellénique* (1878).

Danemark. — Nous avons reçu de M. Joh. Steenstrup une intéressante brochure intitulée : *Études sur les chansons populaires danoises au moyen âge* (extrait du Bulletin de l'Académie danoise des sciences et lettres, 1891, 35 p. in-8°). Elle est écrite en français.

---

logue des mss. a
ment personnel
l'Angleterre et Rome
(1887); mais
livres peut-être

— Après
régulièrement
dans les rar
bla renaitre
traités imp
terre au mo
rurale déjà
des chartes,
on peut le
du manoir.
ses terres
de Lincoln
Mlle Lan
teur d'u
terre re
intérieur
sante pu

Italie.
de publ
ron; d
autog
Véron
celle
époque
souv
sa
étu
rem
phi
que
pé
d
p

BEAU DE LA REVUE.

ouriciés dans les Bulletins

VII-487 p. — BOULAY DE LA
concordat et sur les autres rapports
Tome I. Leroux. XXIX-440 p. —
et description. Laon, Cortilliot.
de St-Momelin (Artois et Flandre.
en droit canonique. Larose et For-
Universelle. Rome, 754 à 63 av. J.-C.
LA GRAVIÈRE. Le siège de la Rochelle.
chirurgie de Guy de Chauliac, chi-
de Montpellier, composée en 1363.
Le général Fromentin et l'armée
Prix : 7 fr. 50. — O. NOEL. Histoire
les plus reculés. Temps anciens; moyen
— PICAVET. Les idéologues. Alcan.
réformateur de la Société chrétienne
mœurs de son temps. Hachette. VIII-
diplomatique et mémoires inédits du car-
de Brouwer et Cie. LXXI-516 et 576 p.
du siècle. Alcan. VIII-234 p. Prix : 5 fr. —
III; les préliminaires de la guerre en Cri-

chen Erhebung, 1807-1815. Gotha, Perthes.
Heimburg. Bomberg, Buchner. XIII-328 p.
Europa während der letzten Jahrhunderte des
gramme du gymnase de Bautzen.) 46 p. in-4°.
und Frankreich, 1552-1557. Ibid. 164 p.

sur Thomas More, lord chancellor of England
Burns et Oates. XXIV-558 p. — HEADLAM. Elec-
. University press. XX-195 p. in-12.
a dominazione romana. 2 vol. Rome, Bocca. 310
storica degli stati della monarchia di Savoia.
457 et 475 p. — MANNO et FERRERO. Rela-
di Savoia, 1559-1814. Francia. Periodo III.
stor. ital.). VII-391 p. — ZDEKAUER. Breve et
anni 1284. Milan, Hœpli. LXXXVI-272 p. in-4°.

Burgund und ihre Beziehungen zu der schwei-
1477-1678. Zurich, Hœhr. 363 p. Prix : 5 f.
sur l'Escaut, 1809-1813. Copenhague, Host. 172 p.

et le lieu de publication ne sont pas indiqués
Paris ou (pour les livres anglais) à Londres.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

J. Flammermont. Le second ministère de Necker 1
M. Marion. Une famine en Guyenne, 1747-48 241

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

A. Babeau. L'intervention de l'État et l'instruction primaire en Provence sous la Régence 300
G. Bonet-Maury. Le testament de Renée de France, duchesse de Ferrare 73
H. Lot. De l'origine du mot *Carolingien* 68
G. Pagès. Les frères Formont et les relations du Grand Électeur avec la cour de France 288
P. Robiquet. La municipalité parisienne et la Révolution . . 310

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. R. de Maulde 389

BULLETIN HISTORIQUE.

Espagne, par R. Altamira 100
France, par L. Farges, A. Molinier, G. Monod 83, 333
Russie, par J. Jakouschkine. 124

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

R. Beudant. Le *Jus italicum* 169
Id. La transformation juridique de la propriété foncière dans le droit intermédiaire. 169
D. Carutti. Regesta comitum Sabaudiae, ad annum 1253 . . 404
P. Fournier. Le royaume d'Arles et de Vienne, 1138-1178. **(G. Blondel.)**. 144
J. de Fremery. Cartularium der abdy Marienweerd. **(Blok.)**. 408
Gachard. Études et notices historiques concernant l'histoire des Pays-Bas. **(Alf. Morel-Fatio.)** 408
S. R. Gardiner. The student's history of England. Vol. II. . 167
P. Girard. L'éducation athénienne au ve et au ive s. av. J.-C. **(Krebs.)** 396
G. L. Gomme. The village community. **(Langlois.)** 138
Gregorovius. Geschichte der Stadt Athen im Mittelalter. **(Ch. Diehl.)** 148
Henderson. The casket letters. **(Philippson.)**. 161
H. Hueffer. Die Kabinetsregierung in Preussen. **(Id.)**. . . 176

Pages

J. Jastrow. Kleines Urkundenbuch zur neueren Verfassungsgeschichte. **(Waddington.)** 173
J. Johnson. The defense of Charleston Harbour, 1863-1875. **(Harrisse.)** 175
G. Jueritsch. Geschichte des Bischofs Otton I von Bamberg. **(Blondel.)** 402
Kernkamp. De steutels van de Sont. **(Blok.)** 410
K. Kretschmer. Die physische Erdkunde im christlichen Mittelalter. **(Gallois.)** 399
P. Laffleur de Kermaingant. Lettres de Henri IV au comte de La Rochepot. **(Léonardon.)**. 160
Ch. Letourneau. L'évolution politique dans les diverses races humaines. **(P. V.)** 391
Id. L'évolution juridique. **(P. V.)** 391
Th. Mueller. Das Konklave Pius IV, 1559. **(Philippson.)** . 153
Fr. Nippold. Erinnerungen aus dem Leben des General-Feldmarschalls von Boyen. **(Stern.)** 415
Fr. Pribram. Zur Wahl Leopold I, 1654-58. **(Waddington.)**. 412
G. Rawlinson. History of Phœnicia 392
J. Ruebsam. J. B. von Taxis, 1530-1610. **(Léonardon.)**. . . 157
H. von Sybel. Die Begründung des deutsches Reiches durch Wilhelm I. **(Lebon.)** 169
A. Unzer. Die Convention von Klein-Schnellendorf. **(Waddington.)** 179
L. Wiesener. Études sur les Pays-Bas au xvie s. **(Frederichs.)** 154
Ed. Winkelmann. Kaiser Friedrich II. Tome I. **(Blondel.)** . 405

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. 187, 430
2. Académie des sciences morales et politiques 431
3. Annales de Bretagne 427
4. Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux . . . 186, 427
5. Annales de l'Est 427
6. Annales de l'École libre des sciences politiques . . . 426
7. Annales de l'Enseignement supérieur de Grenoble . . 186
8. Annales de la Société histor. et archéol. du Gâtinais . 428
9. Annales du Midi 427
10. Archives historiques, artistiques et littéraires . . . 183, 421
11. Bibliothèque de l'École des chartes 182, 417
12. Bulletin critique 183, 419
13. Bulletin d'histoire ecclésiastique 188, 428
14. Le Correspondant 186, 424
15. Journal des Savants 184, 419
16. Mélanges d'archéologie et d'histoire 184, 421

Pages
17. La Nouvelle Revue 424
18. Nouvelle Revue historique de droit 185, 422
19. La Révolution française 182, 419
20. Revue africaine 189
21. Revue archéologique 185, 422
22. Revue bourguignonne de l'Enseignement supérieur. . 427
23. Revue critique d'histoire et de littérature 183, 420
24. Revue de l'Agenais 189, 428
25. Revue de Champagne et de Brie 189, 429
26. Revue de Gascogne 189, 429
27. Revue de Géographie. 423
28. Revue de l'Histoire des religions 185, 423
29. Revue de Saintonge et d'Aunis 189, 429
30. Revue des Deux-Mondes. 187, 425
31. Revue des Études juives. 423
32. Revue des Questions historiques 417
33. Revue d'histoire diplomatique 418
34. Revue générale du droit 186, 422
35. Revue historique et archéologique du Maine 189, 429
36. Revue maritime et coloniale 186, 423
37. Revue politique et littéraire. 425
38. Société archéologique de Tarn-et-Garonne. 429
39. Société de l'Histoire du protestantisme français . . . 188, 432
40. Société des Antiquaires de l'Ouest 429
41. Société nationale des Antiquaires de France 188, 431
42. Le Spectateur militaire 423
43. Travaux de l'Académie nationale de Reims 430

ALSACE-LORRAINE.

1. Jahrbuch für lothringische Geschichte 194

BELGIQUE.

1. Analectes pour servir à l'histoire ecclés. de la Belgique 191
2. Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique . . 433
3. Annales de la Société d'émulation de la Flandre . . 193
4. Annales du cercle archéologique du pays de Waes . . 192
5. Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique . . 192
6. Bulletin de l'Académie royale de Belgique. 434
7. Bulletin de l'Institut archéologique liégeois 193
8. Bulletin de la Société d'art et d'histoire de Liège . . 193
9. Bulletin de la Société royale de géographie 192, 434
10. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie. 192
11. Bulletin du Cercle archéologique de Malines 193
12. Commission royale d'histoire 434
13. Dietsche warande 435
14. Het Belfort 193, 435
15. Messager des sciences historiques de Belgique . . . 190, 432
16. Le Muséon 190, 433

Pages
17. Précis historiques 191
18. Revue belge de numismatique 192, 433
19. Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous 435
20. Revue de l'Instruction publique en Belgique 190, 433
21. Revue de Belgique 190, 433
22. Revue générale de Belgique 190

ALLEMAGNE.

1. Akademie der Wissenschaften (Berlin) 203
2. Allgæuer Geschichtsfreund 203
3. Annalen des histor. Vereins für den Niederrhein . . 448
4. Annalen des Vereins für Nassauische Alterthumskunde 449
5. Archiv für Anthropologie 196
6. Archiv für Frankfurts Geschichte. 448
7. Archiv für Geschichte von Oberfranken 205
8. Archiv für katholisches Kirchenrecht 201
9. Baltische Studien 207
10. Deutsche Revue. 195, 440
11. Deutsche Rundschau 195
12. Forschungen zur Brandenburgischen Geschichte . . 208
13. Freiburger Diœcesan-Archiv 452
14. Germania 195, 441
15. Gesellschaft der Wissenschaften (Gœttingue) 202
16. Gœttingische gelehrte Anzeigen 441
17. Hansische Geschichtsblætter 451
18. Hermes 199, 443
19. Historische Zeitschrift 435
20. Historisches Jahrbuch 194
21. Jahrbuch des k. d. archæologischen Instituts 198
22. Jahrbuch für Gesetzgebung im deutschen Reiche . . 196
23. Jahrbücher für Nationalœkonomie 196, 442
24. Jahrbücher für protestantische Theologie 201, 446
25. Jahresbericht des Museumsvereins (Lunebourg) . . . 451
26. Der Katholik 201, 446
27. Mittheilungen aus dem germanischen Nationalmuseum 442
28. Mittheilungen des k. d. archæologischen Instituts . . 198, 443
29. Mittheilungen des Geschichtsvereins zu Eisenberg . . 451
30. Mittheilungen des Vereins für Gesch. von Osnabrück . 206
31. Die Nation 442
32. Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. . . 200, 444
33. Neues Lausitzisches Magazin 452
34. Nord und Süd 441
35. Oberbayerisches Archiv für vaterlænd. Geschichte . . 447
36. Philologus. 200, 445
37. Preussische Jahrbücher 208, 441
38. Quartalblætter des hist. Vereins für Hessen 450
39. Romanische Forschungen 445

Pages
40. Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften 203, 442
41. Schau in's Land 196
42. Schriften der œkonom. Gesellschaft zu Kœnigsb. i. Pr. 208
43. Schriften des Vereins f. Geschichte des Bodensees . . 203
44. Schriften des Vereins für die Geschichte Berlins . . 452
45. Staats- und wissenschaftliche Forschungen 197
46. Theologische Quartalschrift 446
47. Theologische Studien und Kritiken 202
48. Untersuchungen zur deutschen Rechtsgeschichte . . 197
49. Westdeutsche Zeitschrift 204
50. Württembergische Viertelsjahrhefte f. Landesgesch. . 205
51. Zeitschrift der deutschen morgenlænd. Gesellschaft . 443
52. Zeitschrift des Bergischen Geschichtsvereins 206, 449
53. Zeitschrift des histor. Vereins f. Niedersachsen . . . 207
54. Zeitschrift des histor. Vereins f. Schwaben u. Neuburg 448
55. Zeitschrift des Münchener Alterthumsvereins . . . 447
56. Zeitschrift des Vereins f. Hessische Geschichte . . . 205
57. Zeitschrift des westpreussischen Geschichtsvereins. . 452
58. Zeitschrift für ægyptische Sprache 443
59. Zeitschrift für deutsche Kulturgeschichte 197
60. Zeitschrift für deutsche Philologie 445
61. Zeitschrift für deutsches Alterthum 197
62. Zeitschrift für d. gesammte Staatswissenschaft . . . 198
63. Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. . . . 203
64. Zeitschrift für katholische Theologie. 202
65. Zeitschrift für romanische Philologie 446
66. Zeitschrift für vaterlænd. westfælische Geschichte . . 450
67. Zeitschrift für vergleichende Rechtswissenschaft . . 448
68. Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie. 202, 446

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Académie des sciences de Cracovie 213
2. Akademie der Wissenschaften (Vienne) 209
3. Archaeologisch-epigraphische Mittheilungen 210
4. Archiv für œsterreichische Geschichte 453
5. Mittheilungen des histor. Vereins f. Steiermark. . . 212
6. Mittheilungen d. Instituts f. œsterr. Geschichtsforsch. 211
7. Mittheilungen d. k. Kriegs-Archivs 453
8. Neue Carinthia 454
9. Wiener Studien. 211
10. Wiener Zeitschrift f. d. Kunde d. Morgenlandes. . . 212
11. Zeitschrift f. d. œsterreichischen Gymnasien. . . . 212, 454

GRANDE-BRETAGNE.

1. The Academy 214
2. The Antiquary 218
3. Asiatic quarterly Review 218
4. The Athenaeum 216

Pages
5. Blackwood's Magazine 218
6. The contemporary Review 217
7. The Edinburgh Review 218
8. The English historical Review. 214
9. The Law quarterly Review 217
10. The Nineteenth Century. 217
11. The Quarterly Review 218
12. The Reliquary 218
13. The Scottish Review 218

ÉTATS-UNIS.

1. The Nation 218
2. Smithsonian Institution 219

ITALIE.

1. Accademia dei Lincei. 223
2. Accademia pontaniana 222
3. Archivio della r. società romana di storia patria . . . 221
4. Archivio storico italiano. 220
5. Archivio storico lombardo 220
6. Archivio storico per le provincie napoletane 221
7. Archivio storico siciliano 222
8. Archivio veneto 221
9. Commentari dell' ateno di Brescia 223
10. Deputazione di storia patria per la Romagna. . . . 222
11. Deputazione veneta di storia patria 222
12. Deputazioni di storia patria (Parme et Modène) . . . 222
13. Giornale ligustico 223
14. Istituto veneto di scienze, lettere ed arti 221
15. Rivista storica italiana 219
16. Società di archeologia de belle arti (Turin) 222
17. Studi e documenti di storia e diritto. 223

RUSSIE.

1. Istoritcheskoié Obozrénié 454
2. Jahresbericht der Felliner litterar. Gesellschaft . . . 213

ESPAGNE.

1. Boletin de la R. Academia de la historia 224

SUISSE.

1. Bollettino storico della Svizzera italiana 223

PAYS-BAS.

1. Economist. 224
2. De Gids 223
3. Tydspiegel 224
4. Verslagen en mededeelingen kon. Academie 224

Chronique et Bibliographie 225,455
Liste des Livres deposés au bureau de la Revue 240,466

BIBLIOGRAPHIE[1].

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Bayle Pierre. Choix de sa correspondance inédite, p. p. E. Gigas, 158.

Bendrillart. Philippe V et la cour de France. Tome II, 162.

De Bibbar Alf.. Les Droits de Charles-Quint au trône de Bourgogne, 175.

Duerm C. [illegible]. Les vicissitudes du pouvoir temporel des papes, 15.

Gigas (Em.). Voy. Bayle.

Gomme. The village community, 129.

Lavelaye Em. de. De la propriété et de ses formes primitives, [illegible].

Mahaim. Études sur l'association professionnelle, 122.

Meinzer Emile. L'émaillerie, 125.

Müller Th.. Das Konkilium Pius IV 1559, 153.

Pierson. Geschiedenis [illegible], [illegible].

Reusens chanoine. Éléments de paléographie et de diplomatique du moyen âge, 133.

Tatistcheff. Alexandre Ier et Napoléon, 93.

Tratchevsky. Rapports entre la France et la Russie sous Napoléon Ier, 128.

Vandal (Albert). Napoléon et Alexandre Ier, 93.

Wiesener. Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais, 364.

ALLEMAGNE.

Cavaignac. La formation de la Prusse contemporaine : le ministère de Stein, 379.

Hüffer (H.). Die Kabinetsregierung in Preussen und W. Lombard, 176.

Jastrow. Kleines Urkundenbuch zur neueren Verfassungsgeschichte, 173.

Joguet-Tissot. Les armées allemandes sous Paris, 96.

Lavisse. La jeunesse du grand Frédéric, 90.

Rübsam. J.-B. von Taxis, 1530-1610, 157.

Spatt H. [illegible]. Die Begründung des [illegible] durch Wilhelm I, 169.

Tacar. Entwicklung von Klein-Schmalkalden. [illegible], 174, 179.

ESPAGNE.

Aldamara y Eldua. Dictionnaire biographique et bibliographique des auteurs de la province de Burgos, [illegible].

[illegible]. Fray Juan Perez y fray Antonio de Marchena, 108.

[illegible]. Histoire de la Catalogne, 118.

Barado. La littérature militaire espagnole, [illegible].

Barbera. Le cancionnier musical des XVe et XVIe siècles, 120.

Bofarull y [illegible]. Inventaire général raisonné de la section d'archéologie à l'Exposition universelle de Barcelone, [illegible].

Bofet y [illegible]. Les comtes bénéficiaires du comté de Girona, 118.

Canomas F.. Historia de la ciudad de Larra, 118.

Canomas del Castillo. Histoire générale d'Espagne, 114.

Cappa le R. P.. Études sur la domination espagnole au Nouveau-Monde, 120.

Colección de documentos inéditos para la historia de España, 113.

Duro Fernandez. Nebulosa de Colon, segun observaciones hechas en ambos mundos, 119.

Fernandez y Gonzalez. Premiers habitants historiques de la Péninsule espagnole, 116.

Ferreiro. Leçons d'archéologie sacrée, 122.

Garcia et Montero. Essai biographique et bibliographique des écrivains d'Alicante et de sa province, 122.

Hinojosa. Influencia que tuvieron en el derecho publico de su patria los filosofos y teologos anteriores a nuestro siglo, 123.

1. Nous indiquons ici, outre les ouvrages qui ont été l'objet d'un compte-rendu spécial, ceux qui sont appréciés dans les *Bulletins* et dans la *Chronique*.

Lea. Chapters from the religious history of Spain connected with the Inquisition, 465.
Loyola (saint *Ignace de*). Lettres, 114.
Maldonado Macanaz. Cartas de d. Bernardo Bravo y Gonzales,... referentes a la sucesion de la corona de España, 1698-1700, 104.
Mémoire sur les missions de Fernando Poo et ses dépendances, 120.
Molins. Dictionnaire des écrivains et artistes catalans du XIXe s., 122.
Moret (le *Père J. de*). Annales du royaume de Navarre; réimpression, 118.
Ossorio. Papeles viejos, 120.
Pella. Historia del Ampurdan, 118.
Reig y Vilardel. Coleccio de monografias de Catalunya, 118.
Rizal. Sucesos de las islas Filipinas, 114.
Salazar. Le siège de la Corogne en 1589 et le major Fernandez Pità, 120.
Toda. Bibliographie espagnole de la Sardaigne, 122.
Torme y Liori (*d. Alberto de*). Miscelaneos historicos y politicos sobre la guerra de Cataluña desde 1639, éd. p. A.-M. de Font, 114.
Torres Campos. San Vicente de la Barquera, 109.
Vilanova. Reseña geologica de España, 115.

ÉTATS-UNIS.

Johnson. The defense of Charleston Harbor, including Fort Sumter and the adjacent islands, 1863-65, 175.

FRANCE.

Abbadie (*Fr.*). Lettres d'un cadet de Gascogne sous Louis XIV, François de Sarraméa, 359.
Angot. L'instruction populaire dans le département de la Mayenne avant 1790, 365.
Apollinaire (le *P.*). Trois lettres du P. Pacifique de Provins, 357.
Argenson (*René d'*). Rapports, p. p. P. Cottin, 375.
Artaud. Georges Roux, 371.
Asse (*Eug.*). Voy. Brancas.
Auton (*Jean d'*). Chroniques, p. p. Maulde-la-Clavière, 339.
Autorde. Les nouveaux cahiers de doléances paroissiales (Creuse), 360.
Barine. Bernardin de Saint-Pierre, 373.
Bémont et *Monod*. Histoire de l'Europe, et en particulier de la France, de 395 à 1270, 388.
Bersier. Quelques pages de l'histoire des Huguenots, 89.
Bertaut. Œuvres poétiques, p. p. Chenevière, 375.
Beudant (*R.*). Le jus italicum. — La transformation juridique de la propriété foncière dans le droit intermédiaire, 168.
Bizos. Ronsard, 375.
Bondois, *Bougier* et *Monod*. Histoire de France pour les classes de 8e et de 7e, 388.
Boufflers (chevalier *de*). Lettres à la comtesse de Sabran, p. p. Prat, 360.
Bourgain. Études sur les biens ecclésiastiques avant la Révolution, 366.
Brancas (duchesse *de*). Mémoires, p. Asse, 357.
Branthôme. Mémoires, p. p. L. Lacour, 375.
Broc (vicomte *de*). La France pendant la Révolution, 367.
Broglie (duc *de*). Voy. Talleyrand.
Cadier. Essai sur l'administration du royaume de Naples sous Charles Ier et Charles II d'Anjou, 344.
Castellane (marquis *de*). Gentilshommes démocrates, 92.
Charmes (*G.*). L'Égypte, 99.
Chenevière. Voy. Bertaut.
Chuquet. La trahison de Dumouriez, 92.
Clouzot. Notes pour servir à l'histoire de l'imprimerie à Niort et dans les Deux-Sèvres, 353.
Coignet (Me *C.*). La Réforme française avant les guerres civiles, 88.
Cottin. Rapports du lieutenant de police René d'Argenson, 375.
Coville. L'ordonnance cabochienne, 337.
Crozals (*J. de*). Saint-Simon, 375.
Delfour. Histoire du lycée de Pau, 354.
Dewez (abbé *J.*). Histoire de l'abbaye de Saint-Pierre d'Hasnon, 349.
Diderot. Le neveu de Rameau, p. p. Monvel, 375.
Dienne (comte *de*). Histoire du dessèchement des lacs et marais en France avant 1789, 226.
Dormoy. Souvenirs d'avant-garde, 370.
Duquet. La guerre de 1870-71 : Paris, Chevilly et Bagneux, 369.
Duval. État de la généralité d'Alençon sous Louis XIV, 352.
Faguet. Politiques et moralistes du XIXe siècle, 98.
Faure. Les Français en Cochinchine au XVIIIe siècle, 372.
Fournier (*Paul*). Le royaume d'Arles et de Vienne, 1138-1378, 144.
Franklin. La vie privée d'autrefois, 348.

Gallay. Un inventaire sous la Terreur, 361.
Goncourt (*E. de*). Journal, 97.
Gruel (*Guillaume*). La chronique d'Arthur de Richemont, duc de Bretagne, p. p. Le Vavasseur, 337.
Guibert. La commune de Saint-Léonard-de-Noblat au XIIIe siècle, 353.
Haussonville (*M. d'*). Madame de la Fayette, 374.
Hérisson (*d'*). Napoléon IV, 96.
Imbart de la Tour. Les élections épiscopales du IXe au XIIe siècle, 341.
Jadart. Voy. Maillefer.
Krebs et *Moris*. Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution, 1792-93, 368.
La Chanonie (*C. de*). Voy. Tercier.
Labroue. Le livre de vie. Les seigneurs et les capitaines du Périgord blanc au XIVe siècle, 346.
Lacour (*L.*). Voy. Branthôme.
Lacroix (*abbé*). Richelieu à Luçon, 89.
Lacroix. Quid de instituendo principe censuerit Vayerius (Lamothe Le Vayer), 373.
Laffleur de Kermaingant. Lettres de Henri IV au comte de Rochepot, ambassadeur en Espagne, 1600-1601, 160.
La Marsonnière. Les amitiés et les épreuves de Dom Fonteneau, 353.
Lambert. Les fédérations en Franche-Comté et la fête de la Fédération du 14 juillet 1790, 367.
Langlois (*Ch.-V.*) et *Stein* (*H.*). Les archives de l'histoire de France, 340.
La Pijardière (*L. de*). Procès-verbaux des séances de l'assemblée administrative de l'Hérault pendant la Révolution, 226.
Le Vavasseur. Voy. Gruel.
Loridan (*abbé J.*). Voyages des astronomes français à la recherche de la terre et de ses dimensions, 372.
Louis XI. Correspondance. Tome IV, p. p. Vaesen, 338.
Maillefer (*Jean*). Mémoires, p. p. Jadart, 350.
Maulde-la-Clavière. Voyez Auton (Jean d').
Millet. Souvenirs des Balkans : de Salonique à Belgrade et du Danube à l'Adriatique, 386.
Montchrestien. Tragédies, p. p. Petit de Julleville, 375.
Monvel. Voy. Diderot.
Moreau. Tonnerre pendant la Révolution, 351.
Moris. Voy. Krebs.
Marlet. Le comte de Montgomery, 362.
Pallain. L'ambassade de Talleyrand à Londres, 1830-31, 87.
Petit de Julleville. Voy. Montchrestien, 375.
Prat. Voy. Boufflers.
Rod. Dante, 375.
Roman. Tableau historique du département des Hautes-Alpes, 356.
Rougé (*A. de*). Le marquis de Vérac et ses amis, 88.
Sarraméa (*Fr. de*). Lettres p. p. Abbadie, 359.
Stein. Voy. Langlois.
Talleyrand. Mémoires, 83.
Tercier (général). Mémoires politiques et militaires, 1770-1816, p. p. C. de la Chanonie, 361.
Torreilles (*abbé L.*). Histoire du clergé dans le département des Pyrénées-Orientales pendant la Révolution française, 355.
Vaesen. Voy. Louis XI.
Vidal de la Blache. Atlas d'histoire et de géographie, 386.
Vignols. La piraterie sur l'Atlantique au XVIIIe siècle, 370.
Vogüé (*Melchior de*). Les spectacles contemporains, 385.

GRANDE-BRETAGNE.

Bapst (*Edm.*). Deux gentilshommes poètes de la cour de Henry VIII, 377.
Gardiner (*S. R.*). — A Student's history of England, 167.
Henderson. The casket letters and Mary queen of Scots, 161.
Kræmer. Marie II Stuart, 235.
Ruble (*Alph. de*). La première jeunesse de Marie Stuart, 378.
Rye (*W.*). Calendar of the feet of fines for Cambridgeshire, 228.

GRÈCE.

Gregorovius. Geschichte der Stadt Athen im Mittelalter, 148.

ITALIE.

Fabretti. Cronache della città di Perugia, 234.
Forcella. Le iscrizioni delle chiese e altri edifizi di Milano, 234.
Michelet. Rome, 383.
Muratori. Indices chronologici ad Antiquitates italicas medii aevi et ad opera minora, 234.
Orsi (*P.*). Le Paure del finimundo nell' anno 1000, 464.
— Come fu fatta l'Italia, 465.
Paoli (*Cesare*). Codici Ashburnhamiani-Laurenziani, 234.
Quesnel (*Charles*). Le cardinal Frédéric Borromée, 378.

Rodocanachi. Le saint-siège et les Juifs; le Ghetto à Rome, 347.
Villari (*P.*). Saggi storici e critici, 234.

PAYS-BAS.

(*Belgique et Hollande.*)

Broeckaert. Dendermondsche drukpers, 233.
Cauchie. La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai, 344.
Daris (*chanoine J.*). Histoire du diocèse et de la principauté de Liège depuis leur origine jusqu'au XIIIe s., 231.
De Potter. Gent, 232.
Huygens (*Chr.*). Œuvres complètes, tome III, 237.
Jorissen. Historische Studien, 236.
Namèche. Cours d'histoire nationale, 233.
Sillem. Dirk van Hogendorp, 236.
Tierenteyn. Histoire des officiers fiscaux près les conseils de justice dans les anciens Pays-Bas, 233.
Vuylsteke. Verzamelde Prozaschriften, tome IV, 233.
Wiesener (*Louis*). Études sur les Pays-Bas au XVIe s., 154.

RUSSIE.

Actes de la commission archéologique du Caucase; tomes X et XI, 135.
Annales de Nicon, 135.
Annales de Novgorod, 135.
Archives de la Russie du sud-ouest; tomes VI et VII, 135.
Archives du prince Voronzov, t. XXXII-XXXV, 136.
Bilbassof. Histoire de Catherine II, tome I, 237.
Matériaux historiques sur l'administration du gouvernement de Kiev, 135.
Doubrovine. Documents relatifs à l'annexion de la Crimée, 134.
— Rapports et arrêts du sénat, 134.
— Recueil de matériaux historiques, 135.
Mestchersky (princesse). Matériaux pour la biographie du comte Nikita P. Panine, 1770-1837, 137.
Pierre le Grand. Lettres et papiers, 133.
Popov. Actes de l'état de Moscou, 134.
Recueil de la Société impériale d'histoire russe, 124.
Richelieu (Documents relatifs au duc de), 125.
Semenov. L'émancipation des serfs par Alexandre II, 137.
Tolstoy (comte *D.*). Lettres de la comtesse E. Roumjanzov à son mari, le maréchal Pierre, 1762-1779, 136.
Wesselago. Matériaux pour servir à l'histoire de la marine russe, 136.

SUISSE.

Bernoulli (Dr *A.*). Die Entstehung des ewigen Bundes der Eidgenossen, 238.
Haug. Briefwechsel der Brüder J.-G. Müller und J. von Müller, 239.
Hug (Me *L.*). Switzerland, 238.
Strickler (Dr *J.*). Schweizerisches Verfassungsbüchlein, 238.
Tobler. Bodmer als Geschichtschreiber, 239.
Vœgelin. Das alte Zürich, tome II, 239.
Wackernagel et *Thommen*. Urkundenbuch der Stadt Basel, 238.

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

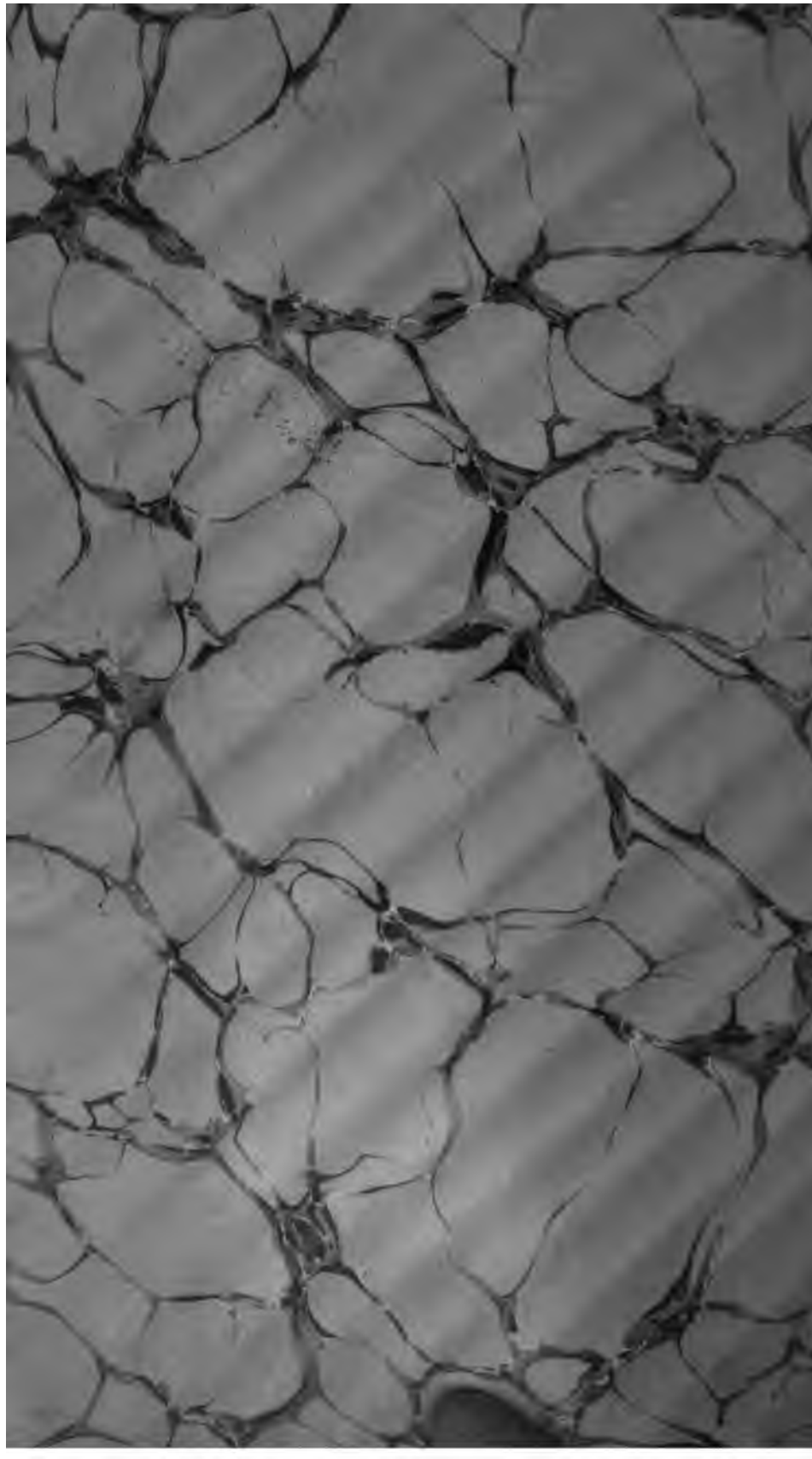

Revue historique. 130244 t.46
1901

NAME DATE NAME DATE

E 6105 013 041 653